JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

VOL. XLVI

328.114
101
Q3
1912
1
ex3
Exempt
406

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIV

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

DU 9 JANVIER 1912

Dans la deuxième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

AU 3 AVRIL 1912

SESSION DE 1912

LA QUATRIÈME SESSION DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION " LE SOLEIL ", QUÉBEC

1912

VOL. XLVI

PROCLAMATIONS

CANADA,
Province de *Québec.*
[L. S.]

C.-A.-P. PELLETIER

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes,*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec,* et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec,* le DEUXIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve convoquée pour le DEUXIEME jour du mois de MAI mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec,* de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notredite Province, en Notre Cité de *Québec,* le DOUZIEME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre Province de *Québec* : Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir CHARLES - ALPHONSE - PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Quebec*, dans Notredite Province de Québec, ce VINGT-UNIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

Canada,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes,*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DOUZIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous,—

Salut.

PROCLAMATION

Attendu que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve convoquée pour le DOUZIEME jour du mois de JUIN mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec*.

Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notredite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notredite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notredite Province de *Québec*, ce QUINZIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne, la deuxième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve convoquée pour le VINGT-DEUXIEME jour du mois de JUILLET mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notredite Province, en Notre Cité de *Québec*, le TRENTE-UNIEME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notredite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec.*

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notredite Province de *Québec*, ce HUITIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes,

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TRENTE-UNIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTE-UNIÈME jour du mois d'AOUT mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec ;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite

Province, en Notre Cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernment, en Notre Cité dé *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATORZIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblé Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DIXIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblé de la Législature de la Province de *Québeé*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité de *Québec ;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la

Province de *Québec*, de vous exempter, et aucun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notredite Province, en Notre Cité de *Québec*, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notredite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Rien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DEUXIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes,*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec* et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE mil neuf cent onze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec* ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notredite Province, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-HUITIEME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notredite Province de *Québec* : TEMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notredite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUEBEC.

CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notredite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notredite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT HUITIEME jour de DECEMBRE prochain,—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au VINGT-HUITIEME jour du mois de DECEMBRE prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de

la proroger de nouveau au NEUVIEME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec*, le dit VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, MARDI, le NEUVIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notredite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notredite Province de *Québec*, ce QUATORZIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE OUEBEC

SESSION DE 1912

Mardi, 9 Janvier 1912

Comme ce jour est celui auquel la Législature a été, par proclamation, invitée à se réunir pour l'expédition des affaires, les membres de la Chambre sont assemblés.

M. Arthur Saint-Jacques, gentilhomme-huissier à la verge noire apporte le message suivant :—

MESSIEURS,

" Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif."

En conséquence, MM. les députés se rendent dans la salle des séances du Conseil législatif et là M. l'Orateur dit :

" *Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

" *Messieurs de l'Assemblée Législative,*

" Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente session, avant qu'un Orateur de l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi ; mais il l'informera lorsqu'il voudra les lui expliquer."

Au retour de MM. les députés, l'honorable Sir Lomer Gouin, député du district électoral de Portneuf, s'adressant à l'assistant-greffier, propose, secondé par l'honorable M. Allard, député du district électoral de Drummond, que M. Cyrille F. Delâge, député du district électoral de Québec, soit élu Orateur de cette Chambre et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et la motion étant soumise à la Chambre par l'assistant-greffier :

Résolu, *nemine contradicente*, que M. Cyrille F. Delâge est élu Orateur et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et l'assistant-greffier ayant déclaré M. Delâge dûment élu, ce dernier est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable sir Lomer Gouin et l'honorable M. Allard, puis M. l'Orateur, se tenant sur le premier degré du trône, remercie la Chambre dans les termes suivants :

" MESSIEURS,

" Mon premier devoir est de remercier les honorables députés de Portneuf et de Drummond de m'avoir proposé pour présider à vos importantes délibérations, et de vous remercier pour avoir unanimement appuyé leur choix. Ce témoignage m'est particulièrement agréable et me touche profondément.

" Ce n'est pas, veuillez le croire, sans un sentiment de crainte bien légitime, que j'arrive à ce poste, honorable mais redoutable, où m'ont précédé des hommes si distingués par leur expérience et leurs connaissances, et dont le souvenir est encore présent à votre mémoire. Cependant, aucun d'eux n'y est arrivé plus convaincu que moi de son indignité, de son incapacité, plus conscient de ses lourdes responsabilités, ni plus animé par le désir de faire son devoir et d'y suivre l'exemple de ses prédécesseurs.

" Ce désir, il se réalisera avec votre bienveillant concours, que je sollicite instamment et j'ose espérer que vous me l'accorderez, afin que je conduise toujours vos délibérations dans les strictes limites de la constitution et des usages parlementaires."

M. L'Orateur prend alors place au fauteuil et la masse est placée sur le bureau de cette Chambre.

M. Arthur Saint-Jacques, gentilhomme, huissier à la verge noire, apporte le message suivant :

" M. l'Orateur,

" Son Honneur le lieutenant-gouverneur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif."

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec MM. les députés, dans la salle des séances du Conseil législatif, et là, s'adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans les termes suivantes:

Qu'il plaise à Votre Honneur,

" L'Assemblée législative m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

" Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive de commettre quelque erreur je demande qu'on m'en tienne moi-même responsable, et non l'Assemblée dont je suis le serviteur."

M. l'Orateur du Conseil législatif dit alors :

" M. l'Orateur.

" J'ai reçu ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de déclarer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre diligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par cette Chambre, et que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme président de la Chambre de l'Assemblée législative."

A son retour dans la salle des délibérations de l'Assemblée législative, M. l'Orateur informe la Chambre que par lettres patentes scellées du grand sceau de la Province, M. Louis-Philippe Géoffrion, avocat, de la cité de Québec, a été nommé greffier de l'Assemblée législative en remplacement de M. Louis-George Desjardins, démissionnaire, et que le nouveau greffier a prêté les serments d'office et d'allégeance suivant les exigences de la loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que, pendant la vacance, les avis suivants ont été donnés au sujet de la vacance survenue dans les districts électoraux de Sherbrooke et de Lévis.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.

A Monsieur L. G. Desjardins,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

Vu qu'il n'y a pas d'Orateur de l'Assemblée législative, nous vous

requérons, par notre présent mandat, sous l'autorité de l'article 112 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député du district électoral de Sherbrooke, à la dite Assemblée législative, en remplacement, durant cette présente Législature, de l'honorable Pantaléon Pelletier qui a été nommé à une charge salariée de la Couronne, laquelle il a acceptée.

Donné sous nos seings, à Québec, province de Québec, ce septième jour du mois d'août, mil neuf cent onze.

(Signé) LOMER GOUIN,
Député du district électoral de Portneuf.

(Signé) J. B. CARBONNEAU,
Député du district electoral du Lac St. Jean.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.

A Monsieur L. G. Desjardins,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

Vu qu'il n'y a pas d'Orateur de l'Assemblée législative de Québec, nous vous requérons, par notre présent mandat, sous l'autorité de l'article 112 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député du district électoral de Lévis, à ladite Assemblée législative, en remplacement, durant cette présente Législature, de Monsieur J. Cléophas Blouin, qui a accepté une charge salariée de la Couronne.

Donné sous nos seings, à Québec, province de Québec, ce vingt-neuvième jour du mois d'août, mil neuf cent onze.

(Signé) LOMER GOUIN,
Député du district électoral de Portueuf.

(Signé) JULES ALLARD,
Député du district électoral de Drummond.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne à la chancellerie les certificats d'élection suivants pour les districts électoraux de Sherbrooke et de Lévis.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE A LA CHANCELLERIE

Québec, 9 janvier 1912.

Le présent certificat fait foi qu'en vertu d'un bref en date du septième jour d'août mil neuf cent onze, émis par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, addressé à monsieur W.-H. Lovell, officier-rapporteur pour le district électoral de Sherbrooke, en la province de Québec, et ordonnant l'élection d'un membre pour représenter ledit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec en remplacement de l'honorable M. Pantaléon Pelletier qui a accepté une charge salariée de la couronne, monsieur Calixte-E. Therrien, bourgeois de la cité de Sherbrooke, a été déclaré dûment élu, suivant qu'il appert du rapport fait sur ledit bref qui a été déposé dans les archives de mon bureau.

Le greffier de la couronne
à la Chancellerie,
L.-P. GEOFFRION.

à l'honorable Orateur de l'Assemblée législative
de la province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE A LA CHANCELLERIE

Québec, 9 janvier 1912.

Le présent certificat fait foi qu'en vertu d'un bref en date du vingt-neuvième jour d'août mil neuf cent onze, émis par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, addressé à monsieur J.-A. Carrier, officier-rapporteur pour le district électoral de Lévis, en la province de Québec, et ordonnant l'élection d'un membre pour représenter ledit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec en remplacement de monsieur J.-Cléophas Blouin, qui a accepté une charge salariée de la couronne, monsieur Pierre-Marie-Lactare Roy, étudiant de la ville de Lévis, a été déclaré dûment élu, suivant qu'il appert du rapport fait sur ledit bref qui a été déposé dans les archives de mon bureau.

Le greffier de la couronne
à la chancellerie,
L.-P. GEOFFRION.

à l'honorable Orateur de l'Assemblée législative
de la province de Québec.

M. Calixte-E. Therrien, député élu pour le district électoral de Sherbrooke, et M. Pierre-Marie-Lactare Roy, député élu pour le district électoral de Lévis, prennent possession de leurs sièges à la Chambre, après avoir prêté le serment exigé par la loi et signé le régistre qui le contient.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (1) concernant la prestation des serments d'office.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est, ce jour, rendue dans la salle des séances du Conseil Législatif, il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'adresser la parole aux deux Chambres de la Législature et que, pour prévenir tout erreur, il a obtenu une copie de ce discours, dont il donne lecture comme suit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Le plaisir que tout lieutenant-gouverneur ne peut manquer d'éprouver à vous voir reprendre vos travaux parlementaires, je le ressens doublement, moi qui eus autrefois l'honneur de siéger à la chambre des députés. En effet, si votre rentrée m'apporte la promesse d'une collaboration précieuse, elle évoque aussi en moi un passé dont le souvenir m'est toujours agréable.

Comme c'est la première session qu'il m'est donné d'ouvrir depuis que je préside à l'administration de la province, je tiens à saluer tout d'abord la mémoire de mon distingué prédécesseur. L'honorable sir Alphonse Pelletier, après une carrière politique toute de labeur,de dévouement et d'honneur, a succombé alors qu'il était encore au service de son pays ; j'exprimerai sûrement vos sentiments en lui adressant un reconnaissant adieu avec l'hommage de nos douloureux regrets.

Depuis longtemps la métropole choisissait nos gouverneurs généraux parmi l'élite de ses hommes d'Etat, mais jamais, avant le mois d'octobre dernier, un prince du sang n'était venu présider aux destinées du Canada. Notre gracieux souverain, en nous déléguant un des membres les plus illustres de son auguste famille, a évidemment voulu nous marquer le haut intérêt qu'il nous porte et reconnaître en même temps l'importance toujours grandissante que prend notre pays dans le concert des nations autonomes de l'empire britannique. C'est là un témoignage dont nous ne saurions trop nous féliciter, et vous approuverez que je salue avec joie l'arrivée, à Rideau-Hall, de Son Altesse Royale le Duc de Connaught.

Vous l'avez sans doute constaté avec satisfaction, les premiers rapports des recenseurs établissent que le nombre des habitants de notre province s'est considérablement accru pendant la dernière décade. De fait, Québec est, de toutes les vieilles provinces, celle où la population a le plus augmenté, et cet accroissement s'est produit non seulement dans les centres industriels et les régions de colonisation, mais même dans des comtés essentiellement agricoles

et où les terres sont toutes en culture. Ces progrès sont très encourageants et ils permettent d'espérer que Québec sera avant longtemps la plus peuplée des provinces canadiennes.

Le défrichement du domaine public est plus actif que jamais et c'est bien l'intention de mes ministres de faire tout en leur pouvoir pour rendre plus facile la tâche que s'imposent nos pionniers.

Le temps semble venu de mettre en valeur les immenses étendues de terre arable que nous avons dans le nord-ouest de la province. Le département de la colonisation a déjà commencé, dans le Témiscamingue, la confection d'une grande artère, et il se propose d'entreprendre au printemps l'ouverture, dans l'Abbitibi, d'un chemin d'environ cent dix milles, le long duquel les lots seront concédés gratuitement; mais il importe surtout de relier ces deux régions aux centres de consommation et de distribution par des lignes de chemins de fer. Une ligne qui, par exemple, aurait son terminus sur la baie James favoriserait grandement le développement de notre agriculture et de nos industries, tout en aidant au transport des produits que les provinces de l'Ouest exportent en Europe. Aussi mes ministres entendent-ils réclamer la construction de nouvelles voies ferrées à travers le nord de notre province.

La loi que vous avez votée l'an dernier relativement à la voirie rurale produit de bons résultats. Mon gouvernement est néanmoins d'avis que la campagne qu'il a inaugurée en faveur du perfectionnement de nos voies de communication recevrait une impulsion nouvelle s'il venait en aide aux municipalités qui empruntent pour améliorer leurs chemins carrossables. En conséquence, il vous demandera de mettre à sa disposition un crédit considérable qui lui permette d'amortir les emprunts que contracteront les municipalités et de contribuer au paiement des intérêts qu'ils produiront.

Je signale spécialement à votre attention l'œuvre de la société coopérative des fromagers et le succès des expériences que le département de l'agriculture a fait effectuer pour encourager la culture du trèfle et celle des arbres fruitiers.

Mon gouvernement est bien décidé à continuer l'abolition des péages sur les ponts et les chemins publics.

Les écoles techniques de Québec et de Montréal ont ouvert leurs portes l'automne dernier et tout fait prévoir qu'elles rendront de bons services à l'industrie canadienne.

Deux nouvelles écoles normales seront inaugurées en septembre prochain : l'une à Joliette et l'autre à Saint-Hyacinthe.

Mon gouvernement vous demandera d'augmenter de nouveau les crédits de l'instruction publique, particulièrement ceux destinés à l'encouragement de l'enseignement primaire et au relèvement du traitement des institutrices.

Un amendement vous sera proposé en vue de permettre aux commissions scolaires de fournir des livres de classe à tous les enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle.

L'accroissement de la population a rendu nécessaire le remaniement de notre carte électorale. Un projet créant de nouvelles circonscriptions vous sera soumis.

Notre service sanitaire sera réorganisé dès l'été prochain. A cette fin,

la province sera divisée en plusieurs districts d'inspection et un hygiéniste sera chargé du service dans chaque district.

C'est aussi l'intention du gouvernement de contribuer au maintien d'hôpitaux pour le traitement des tuberculeux.

Des arrangements ont été conclus avec la cité de Montréal au sujet de l'établissement d'une cour juvénile et ce tribunal commencera bientôt à remplir les fonctions qui lui sont assignées.

Vous aurez à étudier un projet de loi rendant plus expéditives et moins dispendieuses certaines poursuites civiles.

Vous serez aussi appelés à légiférer sur plusieurs autres matières d'intérêt général, notamment sur le régime électoral, la procédure civile et la durée du travail dans les filatures.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les prévisions pour le prochain exercice vous seront soumises et je vous demanderai de les approuver.

Les comptes de l'année passée vous seront distribués et vous y constaterez avec plaisir, je n'en doute pas, que les recettes ont de beaucoup excédé les dépenses. Tout indique que les résultats de l'exercice courant seront tout aussi satisfaisants, grâce à l'augmentation du subside fédéral et à la plus-value du revenu des bois et forêts.

La balance qui reste due sur les obligations de 1882 devient exigible le premier jour de juillet prochain et il m'est agréable de vous annoncer que mon gouvernement pourra payer cette balance, qui s'élève à près de deux millions et demi, sans avoir recours à un nouvel emprunt.

Honorables Messieurs du Conseil législatif

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les questions qui vous seront soumises sont aussi importantes que nombreuses. J'ai confiance que vous les étudierez avec soin et que vos décisions seront toutes inspirées par l'amour de la justice et le souci du bien public."

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

Résolu,—Que la prise en considération du discours prononcé devant les deux Chambres par Son Honneur le lieutenant-gouverneur aura lieu demain.

Résolu,—Que les comités permanents suivants soient formés, savoir : 1. Un comité des privilèges et élections ; 2. Un comité des ordres permanents; 3. Un comités des comptes publics ; 4. Un comité de la législation et des lois expirantes ; 5. Un comité des bills privés ; 6. Un comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques et compagnies minières et manufacturières ; 7. Un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation ; 8. Un comité des industries en général ; et que chacun de ces comités soit autorisé à examiner toutes les affaires et matières, qui lui seront

soumises par la Chambre, à faire, de temps en temps des rapporrs exprimant ses observations et ses vues sur lesdites affaires et matières et à envoyer chercher les personnes, papiers et dossiers dont il pourra avoir besoin

Résolu,— Qu'un comité spécial de onze membres soit constitué pour préparer et soumettre sans retard la liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre vient de décider la formation.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Taschereau et Mackenzie, MM. Tellier, D'Auteuil, Morisset, Mercier, Mousseau, Plante, Sylvestre et Walsh forment ledit comité spécial.

Par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Caron dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1911.

(*Document de la session No* 3.)

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre le vingt-huitième rapport de l'inspecteur des compagnies d'assurances.

(*Document de la session No 11*).

Et la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 10 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial nommé pour choisir les membres des divers comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il a l'honneur de recommander que les députés dont les noms suivent forment les divers comités permanents de cette Chambre:

Ordres permanents:—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie, et MM. Cousineau, Godbout, Lafontaine (Berthier), Mercier, Mousseau, Pennington, Pilon, Plante, Reed, Sylvestre, Tellier et Tessier.

Bills privés:—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie, Prévost, Taschereau et MM. Bernard, Bissonnet, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane); Cousineau, Daigneault, D'Anjou, D'Auteuil, Delisle, Désaulniers, Finnie, Francœur, Galipeault, Gault, Gendron, Geoffrion, Giard, Godbout, Gosselin, Kelly, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Langlois (Montréal No 3), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc, Létourneau, Lévesque, Mer-

cier, Mousseau, Neault, Ouellette, Patenaude, Perron, Pennington, Pilon, Plante, Reed, Robillard, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Sauvé, Séguin, Tanguay, Tellier, Therrien, Tessier, Tourigny, Vilas, Walker et Walsh.

Chemins de fer et canaux :—L'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Décarie, Devlin, Taschereau, Kaine, Mackenzie, Prévost et MM. Bernard, Bissonnet, Carbonneau, Caron (Matane), Daigneault, D'Anjou, D'Auteuil, Desaulniers, Finnie, Gaboury, Gault, Gendron, Giard, Geoffrion, Gosselin, Hay, Kelly, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Langlois (Monttréal No 3), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Lévesque, Leclerc, Létourneau, Mercier, Morrisset, Mousseau, Neault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Perron, Petit, Pilon, Plante, Robillard, Roy, Séguin, Sylvestre, Tanguay, Tessier, Vilas, Walker et Walsh.

Comptes publics :—L'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Décarie, Caron, Kaine, Mackenzie, Taschereau, Devlin, Prévost et MM. Benoit, Bourassa, Cardin, Cousineau, D'Auteuil, Delisle, Dion, Finnie, Gaboury, Gault, Gosselin, Hay, Kelly, Langlois (Montréal No 3), Lavergne, Mercier, Neault, Ouellette, Perron, Plante, Tanguay, Tellier, Tessier, Therrien, Tourigny, Vilas et Walker.

Législation et lois expirantes :—L'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Décarie, Mackenzie, Prévost, Taschereau et MM. Cousineau, D'Auteuil, Dupuis, Francœur, Galipeault, Geoffrion, Godbout, Lavergne, Lévesque, Mercier, Mousseau, Patenaude, Perron, Plante, Roy, Sylvestre, Tellier et Tessier.

Agriculture et immigration :—L'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Devlin, Mackenzie, Prévost et MM. Benoit, Bernard, Bourassa, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, D'Anjou, Delisle, Desaulniers, Dion, Dorris, Dupuis, Francœur, Gaboury, Gendron, Geoffrion, Giard, Godbout, Hay, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Mousseau, Morisset, Neault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Petit, Pilon, Plante, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Roy, Sauvé, Séguin, Sylvestre, Tellier, Thériault, Tourigny et Walker.

Industries :—Les honorables MM. Caron, Kaine et MM. Bernard, Bourassa, Caron (Matane), Delisle, Dion, Dorris, Finnie, Francœur, Gault, Giard, Gosselin, Lafontaine (Maskinongé), Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau, Morisset, Mousseau, Neault, Pennington, Petit, Robillard, Robert (Rouville), Therrien, Tourigny et Vilas.

Privilèges et élections :—L'honorable sir Lomer Gouin, les honorables

MM. Décarie, Mackenzie et MM. Galipeault, Lavergne, Mercier, Morisset, Mousseau, Patenaude, Perron, Sauvé, Tellier, Tessier et Vilas.

Résolu,—Que cette chambre adopte ce rapport.

M. l'Orateur présente à la Chambre le rapport du bibliothécaire de la Législature pour l'année 1911–12, lequel se lit comme suit:

" A l'honorable Orateur

et aux honorables députés

de l'Assemblée législative.

"Le bibliothécaire de la législature a l'honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1911–12.

" Depuis l'ouverture de la dernière session, la bibliothèque a fait l'acquisition d'environ 2,000 volumes et de 200 brochures, soit par achat, soit par échange, soit par dons de nature privée.

"Le nombre actuel des volumes proprement dits est de 77,600 et celui des brochures, 19,000. L'encombrement existant depuis plusieurs années n'a pu que s'accroître, mais heureusement, le jour approche ou le bibliothécaire pourra dans le nouveau local qui s'apprête, éviter l'éparpillement des livres, si préjudiciable au bon fonctionnement du service.

" L'augmentation du budget de cette année pour l'achat des livres a permis au bibliothécaire de faire de plus nombreuses acquisitions qu'auparavant, et dans des conditions aussi avantageuses que possible.

" Le tout respectueusement soumis

" N. E. DIONNE,

Bibliothécaire de la législature

de la province de Québec.

"Québec, le 9 janvier 1912."

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant; Etat indiquant les permis accordés en vertu dela loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères (4 Ed. VII ch. 34), dans le cours de l'année fiscale 1910-1911, et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. (*Document de la session No* 14)

L'honorable M. Décarie transmet plusieurs messages de Son Honneur le

lieutenant-gouverneur de la province de Québec, que M. l'Orateur lit comme suit :

" F. LANGELIER.

" Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

" HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

" Québec, ce 10 janvier 1912.—(*Document de la session No* 13).

" F LANGELIER.

" Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 10 janvier 1912.—(*Document de la session No* 12).

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours du Trône.

M. Roy propose, secondé par M. Walker, que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur :

" A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

" Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il Lui a plu de prononcer pour annoncer les raisons de la convocation des Chambres.

Et, la motion étant soumise à la Chambre, un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Devlin, appuyée par l'honorable M. Caron :

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements fournis par les officiers publics du 11 janvier 1911 au 9 janvier 1912 inclusivement, tel que requis par l'article 637 S. R. P. Q., 1909.— (*Document de la session No* 15)

Par ordre de Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, l'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des travaux publics et du travail pour l'année finissant le 30 juin 1911.— (*Document de la session No* 4)

Et la Chambre s'ajourne à demain

Jeudi, le 11 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions :—

De " The County Club of Montreal ", demandant une loi amendant sa charte.

M. Desaulniers.

D'Edouard Olivier et autres, demandant une loi autorisant certains contribuables de se détacher de la paroisse de Saint-Nicholas, comté de Lévis, pour former une autre paroisse sous le nom de Saint-Nicholas-Sud.

M. Galipeault.

De " The Ladies of the Protestant Orphan Asylum of the City of Montreal ", demandant une loi amendant sa charte.

De la ville de Montréal-Ouest, demandant une loi amendant sa charte.

De " The Manitou Club ", dans le township de Beresford, demandant une loi confirmant leur charte et étendant leurs pouvoirs.

M. Gault.

De " The John T. Rathwell " et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Lachine.

De A. R. Marsolais et autres, demandant une loi ratifiant un acte de vente Joseph Charron à A. R. Marsolais, Ph. H. Lesage et J. Girouard.

De Henri Bergers maire et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de Lasalle.

M. Geoffrion.

De Stanley A. Banfil et autres, du township Westbury, demandant une

M. Godbout.

loi d'incorporation sous le nom Ville East Angus, pour fins municipales et scolaires.

De " The Montreal Street Railway Mutual Benefit Association", demandant une loi amendant sa charte.

M. Geoffrion.

Du curé et des marguilliers de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, demandant une loi amendant la loi I George V, chap. 113, (2e session).

M. Langlois, Montréal

De "The Quebec Central Railway", demandant une loi amendant sa charte.

M. Morisset.

De M. Poulin et autres, demandant une loi amendant la loi 62 Victoria, chapitre 90.

De la ville de Maisonneuve, demandant une loi amendant sa charte.

M. Mousseau.

De Madeleine Michel de Villebois, en religion Mère Marie Ste-Elizabeth de France et autres, demandant une loi constituant en corporation sous le nom " La Société de Marie Réparatrice."

M. Patenaude.

De James Barclay et autres, demandant une loi concernant les bureaux des commissaires d'écoles protestantes de Montréal.

De " The Quebec Saguenay Railway Co.", demandant une loi constituant et renouvellant les privilèges accordés par la loi 5, Edouard VII, chap. 55.

De " The Quebec Eastern Railway Co.", demandant une loi les amalgamant avec la " Lotbinière and Megantic Railway Co."

M. Pennington.

De " Laprairie Brick Co., Limited ", demandant une loi l'autorisant à construire et exploiter un chemin de fer et confirmant un certain acte.

De " The Engineers' Club Montreal," demandant une loi amendant sa charte.

De " Corporation Agencies, Limited ", de Montréal, demandant une loi étendant ses pouvoirs.

De " Abraham Mordecari Larédo ", agent financier de Londre et autres,

demandant une loi constituant en corporation " L'Ottawa, Abbitibi and Hudson Bay Railway Company ".

De " Montreal Tramways Co.", demandant une loi amendant sa charte et confirmant certains actes et conventions.

De " The Sherbrooke Railway and Power Co.", demandant une loi amendant sa charte.

De Demétrius N. Nicolson, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

De " Guelp Patent Cask Company Limited ", demandant une loi l'autorisant à construire et exploiter un chemin de fer.

M. Perron.

Des Dames Religieuses de Charité, du Bon-Pasteur, demandant une loi amendant sa charte.

De la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, demandant une loi lui permettant d'emprunter.

M. Robillard.

De Sa Grandeur Mgr. Bruchési et autres, demandant une loi constituant en corporation le Collège St-Jean.

M. Robert, St-Jean.

Des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Sherbrooke, demandant une loi les autorisant à contracter un emprunt.

De " The People's Telephone Co.", demandant une loi changeant son nom et lui donnant des pouvoirs additionnels.

De " The University of Bishop College," demandant une loi les autorisant à régulariser les honoraires de leurs membres et pour d'autres fins.

M. Therrien.

De W. F. Carsley et autres, demandant une loi changeant le nom et étendant les pouvoirs de la " Montreal Society for the Protection of Women and Children ".

M. Walsh.

De George Williamson, de la cité de Montreal, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

M. Walker.

L'honorable M. Mackenzie, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi l'honorable M. Mackenzie pour son président et il recommande que son quorum soit réduit à quatre membres".

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi M. Mousseau pour son président et il recommande que son quorum soit réduit à sept membres ".

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité de la législation et des lois expirantes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable sir Lomer Gouin son président et il recommande que son quorum soit réduit à sept membres".

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lesquels se lit comme suit :

" Votre comité à élu l'honorable M. Caron son président et il recommande que son quorum soit réduit à sept membres. "

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

M. Mercier, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, laquel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Mercier son président et il recommande que son quorum soit réduit à huit membres."

Résolu,—Que ce rapport est adopté

L'honorable M. Kaine du comité des chemins de fer, des canaux, des lignes télégraphiques et téléphoniques, et des compagnies minières et industrielles, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Kaine son président et il recommande que son quorum soit réduit à sept membres. "

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des privilèges et élections présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Perron son président et il recommande que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

M. Tourigny, du comité des Industries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Tourigny son président et il recommande que son quorum soit réduit à cinq membres."

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires de diverses institutions subventionnées par la province.

(*Document de la session No* 16).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif, comme membre du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité est composé des honorables messieurs Champagne, Chapais, Choquette, DeBoucherville, Girouard, Lanctôt, Pérodeau, Roland, Smith et DeVarennes.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Taschereau, Devlin, Mackenzie, MM. Tellier, Bourassa, Cardin, Daigneault, d'Auteuil, Godbout, Lévesque, Morisset, Tessier et Walker, soient nommés membres d'un comité des deux Chambres chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif lui faisant part de cette nomination.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif le priant de bien vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité permanent qui s'occupe des impressions de la législature et l'informant que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Décarie, Mackenzie ; MM. Tellier, Bourassa, Galipeault, Giard, Langlois (Montréal No 3), Mousseau, Tessier et Walker représenteront cette Chambre dans le dit comité.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

Ordonné,—Que les règles de la Chambre, en ce qui concerne la présentation

des pétitions, soient suspendues et que le délai pour la présentation des pétitions soit prolongé jusqu'au 18 janvier 1912.

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre l'état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la province de Québec, et préparés par l'Auditeur de la province, tel que requis, pendant la vacance de la Législature, 1911-1912.

ETAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balances.
6	Colonisation, Mines et Pêcheries:						
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer, jusqu'à la fin de l'exercice courant, les dépenses encourues et à encourir pour certains services se rattachant au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ; les crédits votés pour ces services n'ayant pas été suffisants.						
	Chemins de colonisation.....$11,857 69						
	Chasse et pêche..... 10,760 00						
	Mines (comprenant balance des dépenses re Expédition au Lac Chibogamau)..... 8,500 00						
	Service d'enregistrement (cadastre)... 1,000 00						
		325	19 mai 1911..	$ 32,117 69	32,117 69	32,117 69	
7	Services divers :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de solder les dépenses de certains services publics ; les crédits votés à cette fin étant épuisés :—						
	Dépenses contingentes des départements.						
	Département du secrétaire-provincial.... 3,500 00						
	Département de l'instruction publique... 2,000 00						
	Département des terres et forêts..... 3,000 00						
	Département des travaux publics, travail. 1,500 00						

RTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
	Services divers:—*Suite.*						
	Département de l'agriculture..... 1,000 00						
	Département du procureur général..... 1,800 00						
	Département du trésor, (bur. du revenu).. 350 00						
	.....	.....	.....	13,150 00	13,150 00	13,150 00	
	Charges sur le Revenu.						
	Timbres, licences .....$ 1,950 00						
	Gazette Officielle. 1,200 00						
	.....	.....	.....	3,150 00	3,150 00	3,150 00	
	Agriculture :						
	Amélioration de chemins ruraux.....	393	18 mai 1911..	10,000 00	10,000 00	10,000 00	
	Service divers :						
8	Funérailles de l'Honorable Sir C. A. P. Pelletier, Lieutenant-Gouverneur de la Province :—						
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses encourues par le gouvernement de la province à l'occasion des funérailles de Sir C. A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, décédé le 29 avril dernier, le budget de l'année courante ne contenant pas de crédit à cette fin.....	360	18 mai 1911..	4,799 81	4,799 81	4,799 81	

9	Services divers :							
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer certaines dépenses, payables au cours de la présente année fiscale, se rattachant à divers services publics ; les crédits votés pour ces services étant épuisés, viz :—							
	Gouvernement civil ; dépenses contingentes.							
	Bureau du lieutenant-gouverneur	$ 500 00						
	Dept. du secrétaire provincial	1,000 00						
			.....	.....	$ 1,500 00	1,500 00	1,500 00	
	Terres et Forêts.							
	Dépenses générales	$ 18,000 00						
	Compte courant	17,000 00						
	Publication de cartes	1,000 00						
	Arpentages	5,000 00						
			.....	.....	41 000 00	41,000 00	40,102 64	897 36
	Travaux publics et Travail.							
3	Travaux publics.							
	(Ordinaires).							
	Entretien des édifices publics en général	$ 5,000 00						
	(Extraordinaires).							
	Ecole Normale Jacques-Cartier	1,100 00						
	Réparations à Spencer-Wood	6,000 00						
	Travail.							
	Loi des établissements industriels (57 Vict., chap. 29 et 30)	1,500 00						
			.....	.....	13,600 00	13,600 00	13,600 00	
	Ecoles de réforme et d'industrie		.....	.....	4,000 00	4,000 00	3,972 93	27 07

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.		Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
			Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
	Hygiène :							
	Conseil d'hygiène de la province de Québec		.....	.....	3,000 00	3,000 00	3,000 00	
	Instruction publique	$ 6,000 00						
	Divers :							
	Annonces dans le journal " Le Canada et La France "	500 00						
	Ecole Normale McGill	3,000 00						
			.....	.....	9,500 00	9,500 00	9,500 00	
	Agriculture :							
	Sociétés d'agriculture, S. R. Q., Art. 1667, et 9 Ed. VII, Chap. 28	17,000 00						
	Cercles agricoles	22,000 00						
	Ecoles d'agriculture	5,300 00						
	Ecole d'industrie laitière St-Hyacinthe	3,147 64						
	Encouragement à la culture des arbres fruitiers	1,600 00						
	Amélioration des chemins ruraux	10,000 00	439	3 juin 1911.	59,047 64	59,047 64	59,047 64	

10	Services divers : Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses de quelques services publics : les crédits votés étant insuffisants, viz : Législation. Impression et reliure pour les deux chambres de la Législature.....$ 10,000 00 Imprimeur du Roi. Impressions, reliure et distribution des statuts..... 1,400 00						
		.....	.....	11,400 00	11,400 00	11,400 00	
	Charges sur le Revenu. Régistrateurs : Traitements et dépenses contingentes.....	.....	.....	2,000 00	2,000 00	2,000 00	
	Administration de la Justice.....	524	30 juin 1911 .	50,000 00	50,000 00	50,000 00	
11	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses se rattachant au service "charges sur le revenu ;" le crédit législatif pour ce service étant insuffisant pour terminer l'exercice courant, viz : Charges sur le Revenu. Dépenses se rattachant à la perception des licences, etc.....$ 14,600 00 Timbres, Licences, etc..... 600 00	538	30 juin 1911 ..	15,200 00	15,200 00	15,200 00	
12	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de mettre l'Honorable Ministre des Travaux publics et du Travail à même de payer certaines réclamations de M. Joseph Gosselin, entrepreneur, de Lévis, au sujet de la construction de la nouvelle bibliothèque, le crédit voté pour ce service étant épuisé.						

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis—*Suite*

Nos.	SERVICE.		Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
			Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
	Travaux publics et du Travail. (Extraordinaires).							
	Edifices de la Législature et des départements—construction d'une nouvelle bibliothèque.....		538*a*	30 juin 1911.	41,965 09	41,965 09	41,965 09	
13	Services divers :							
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer certaines dépenses encourues par le département de l'Instruction publique ; et aussi certains comptes se rattachant à la Gazette officielle de Québec ; les crédits votés pour ces services étant épuisés.							
	Instruction publiques :							
	Octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et l'entretien de nouvelles académies.....	$ 10,000 00						
	Divers.							
	Achat de 4,000 exemplaires de " Planisphère ".....	9,000 00						
	Impression de 100,000 exemplaires de la 1ère et de la 2e partie de " Mon Premier Livre ".....	11,000 00	.....	.....	30,000 00	30,000 00	30,000 00	

	Charges sur le Revenu.						
	Gazette officielle de Québec	538*b*	30 juin 1911	997 51	997 51	997 51	
14	Services divers :— Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer certaines réclamations se rattachant à quelques-uns des services publics : les crédits votés par la législature à ces fins étant épuisés						
	Services divers.						
	Commission royale re Tuberculose			7000 00	7000 00	7000 00	
	Gouvernement Civil, dépenses contingentes.						
	Département du secrétaire de la province			500 00	500 00	500 00	500 00
	Asile d'aliénés.						
1	Asile d'aliénés	538*c*	30 juin 1911	1508 03	1508 03	1508 03	
	Commission royale *re* enquête sur l'accomplissement des devoirs de M. L. W. Sicotte, comme greffier de la paix, à Montréal : Montant requis d'urgence, afin de mettre le Trésor en mesure de solder les dépenses encourues par la commission royale, instituée en vertu des articles 584 et suivants S. R. Q., 1909, pour faire enquête et rapport sur l'accomplissement des devoirs de M. L. W Sicotte, comme Greffier de la Paix à Montréal; le budget pour l'année fiscale courante ne contenant aucun crédit à cet effet	850	12 oct. 1911	1,613 62	1,613 62	1,613 62	
2	Agriculture : Montant requis d'urgence pour permettre au trésorier de payer les subventions promises aux compagnies d'exposition de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Québec, afin de leur permettre de tenir ces expositions ouvertes à toute la province.						

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
	Le crédit affecté à ce service se trouvant insuffisant pour permettre de payer les dites subventions, savoir :						
	Expositions.....	875	12 oct. 1911	18,000 00	18,000 00	18,000 00	
3	Colonisation, Mines et Pêcheries :						
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésor de solder les dépenses encourues par le service des mines, pour explorations et expéditions géologiques dans la région de l'Abittibi et sur la Côte Nord du St-Laurent, comté de Saguenay ; le crédit affecté à ce service ayant été insuffisant pour terminer l'année fiscale courante.....	1057	30 nov. 1911	8,338 50	8,338 50	8,338 50	
4	Services divers :						
	Exposition pour le bien être des enfants de Montréal.						
	Montant requis d'urgence afin de permettre au trésor de payer, comme subvention une somme de cinq mille piastres, à l'exposition pour le bien être des enfants à Montréal, afin de l'aider à réaliser les fins qu'elle se propose ; le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de crédit à cet effet.....	1119	16 déc. 1911	5,000 00	5,000 00	5,000 00	
				388,387 89	388,387 89	387,463 46	924 43

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,—Bureau de l'Auditeur,
Québec, 11 janvier 1912.

JOS. MORIN,
Auditeur Provincial.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion soumise à la Chambre le 10 janvier courant—" Que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur :

" *A Son Honneur,*

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

" Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciments pour le discours qu'il Lui a plu de prononcer pour annoncer les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Galipeault, appuyée par M. Francœur :

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 12 janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions :—

De la cité de Sorel, demandant une loi pour amender sa charte.
M. Cardin.

De James Rodger *et al*, demandant une loi changeant le plan de la ville de St-Henri.
M. Gault.

De P. O. Nadeau *et al*, demandant une loi constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.
M. Geoffrion.

D'Alfred Duranleau, Arthur Pinsonneault *et al*, pour l'érection de la municipalité de St-Pierre de Véronne à Pike River.
M. Gosselin.

De la " Great Northern Lumber Co.", concernant un acte de vente de Sullivan *et al*, à " Bromville Board Co ",
M. Galipeault.

De l'association des opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

M. Langlois, Montréal.

De la Société St-Jean-Baptiste de Québec, demandant une loi amendant la loi la constituant en corporation.

M. Leclerc.

De la Corporation des Dames de l'Asile de Montréal pour les orphelins catholiques, demandant une loi l'autorisant à vendre un immeuble.

De Mary McIntosh, demandant une loi ratifiant certain acte de vente.

De la municipalité de "Ivry on the Lake" pour incorporation.

M. Mousseau.

De la "Engineers Club of Montreal", pour amender sa charte.

M. Finnie.

De la Société d'Administration Générale pour amendement à sa charte.

M. Patenaude.

De L. A. Seers *et al*, demandant une loi pour modifier certain acte de donation.

De la cité de Valleyfield, demandant de confirmer et ratifier un règlement municipal.

M. Plante.

Du curé et marguillers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve, demandant qu'il soit passé un bill concernant cette fabrique.

M. Reid.

Des commissaires d'écoles catholiques et séparées de la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal, demandant son annexion à Montréal pour fins scolaires.

M. Walsh.

De la "Numismatic & Antiquarian Society of Montreal", demandant de changer le nom de la société et certains amendements à sa charte.

M. Mousseau.

M. Lafontaine (Berthier), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

D'Henri Bergevin, maire, et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville Lasalle ;

Du curé et des marguilliers de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, demandant une loi amendant la loi 1 George V, chapitre 113 (seconde session) ;

De " The Sherbrooke Railway Power Co.", demandant une loi amendant sa charte ;

De Demetrius N. Nicholson, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

Et de Sa Grandeur Mgr. Bruchési et autres, demandant une loi constituant en corporation le Collège de St-Jean.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (165) amendant le Code de procédure civile relativement à la fermeture de certains bureaux publics.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Robert (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill (53) constituant en corporation le Collège de Saint-Jean.

Sur la motion de Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

Ordonné,—Que le nom de M. Reed soit ajouté à la liste des membres du comité des Chemins de fer, &c.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui elle restera ajournée jusqu'à huit heures p.m. du prochain lundi.

Et la Chambre s'ajourne à huit heures p. m. du prochain lundi.

Lundi, 15 Janvier 1912

A huit heures p. m., M. l'Orateur prend place au fauteuil.
Et la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 16 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions :—

De la ville de Magog, demandant une loi amendant sa charte.
M. Bissonnet.

De la cité de Trois-Rivières, demandant une loi amendant sa charte.
De Mark Workman et al, demandant une loi les autorisant à bâtir un Sanatorium sous le nom " Mount Sinaï Sanatorium ".
De " The University Settlement of Montreal ", demandant une loi les constituant en corporation.
M. Tessier.

De l'association des Sténographes de la Cour supérieure de Montréal, demandant une loi les constituant en corporation.
M. Geoffrion.

De L. P. Sirois, demandant une loi le relevant de la charge d'exécuteur testamentaire de la succession L. James Guilmartin.
M. Galipeault.

De " The St. James Club of Montreal ", demandant une loi amandant sa charte.
M. Gault.

De la ville de Thetford Mines, demandant une loi amendant sa charte.
M. Pennington.

De la cité de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.
M. Robillard.

De la cité de Sherbrooke, demandant une loi amendant sa charte.
M. Therrien.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (93) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Demetruis Nicholas Nicholson au nombre de ses membres.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (56) amendant la charte de "The Sherbrooke Railway and Power Company."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montreal) ait la permission de présenter un bill (110) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint Viateur d'Outremont.

En conséqnence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion soumise à la ehambre le 10 janvier courant "que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le lieutenenant-gouverneur :

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur

de la province de Québec

"Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il Lui a plu de prononcer pour annoncer les raisons de la convention des Chambres."

Et le débat se continue. Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie :

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre les comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1911. (*Document de la session No* 2).

Et la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 17 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions :—

Des Syndies de la paroisse de Ste-Croix du Lac à la Croix, demandant une loi pour les autoriser à la construction d'une église.
M. Carbonneau.

De la Corporation du village de St-Jean-Baptiste de la Pointe-anx-Trembles. demandant une loi validant un règlement de la Corporation du village de St-Jean-Baptiste de la Pointe-aux-Trembles et un contrat intervenu entre cette dernière et Jean Versaille.
Du village de St-Jean-Baptiste de la Pointe-aux-Trembles, demandant une loi constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles.
M. Galipeault.

De la cité de Westmount, demandant une loi amendant sa charte.
M. Kelly.

De la " North Eastern Railway ", demandant une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de " North Railway Co ".
De M. Murphy *et al*, demandant une loi constituant l'existence légale de la paroisse de St-Dunstan du Lac Beauport.
M. Létourneau.

De Paul Antonio Decary, demandant une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre an nombre de ses membres.
De M. A. Decary, demandant une loi autorisant la corporation des Arpenteurs-Géomètres de l'admettre au nombre de ses membres, après examen.
De la ville de Dorval, demandant une loi amendant sa charte.
M. Mercier.

De Léon Gélinas, comptable, exécuteur testamentaire de la succession de Louis-R. Belair et Louis-P. Belair, demandant une loi leur permettant de contracter un emprunt.
M. Patenaude.

De la " St. Maurice Hydraulic Company ", demandant une loi l'autorisant à régulariser les eaux et autres fins.
De Joseph Laurendeau *et al*, demandant une loi constituant en corporation la " King Edward Park and Amusement Company ".
M. Perron.

De Maurice Brasset, demandant une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

M. Thériault.

De Robert Ryan *et al*, demandant une loi incorporant la compagnie des tramways de Trois-Rivières.

M. Tessier.

De " The Laing Packing and Provision Company Limited ", demandant une loi amendant sa charte.

M. Walsh.

M. Reed, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

Du " Protestant Orphan Asylum of Montreal ",

De la cité de Lachine,

De l'Association des Barbiers,

De la ville de Maisonneuve,

De " The University of Bishop College ",

" De la " Numismatic and Antiquarian Society of Montreal ",

De la ville de Magog,

De la cité de Sherbrooke, demandant respectivement une loi amendant leur charte,

De la ville de East Angus,

De l'Association des Sténographes de la Cour supérieure de Montréal, demandant respectivement une loi les constituant en corporation,

De " The Guelph Patent Cask Co. ", demandant une loi l'autorisant à construire un chemin de fer,

Des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, demandant une loi les autorisant à contracter un emprunt,

Et de la cité de Valleyfield, pour ratifier et confirmer un règlement municipal.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (105) constituant en corporation l'Association des Sténographes de la Cour supérieure du district de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (114) concernant " The Ladies of the Protestant Asylum of the city of Montreal ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (96) autorisant le bureau des commissaires catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (139) concernant " The University of Bishop's College ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (166) concernant la fréquentation obligatoire des écoles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion soumise à la chambre le 10 janvier courant " Que l'adresse suivante soit présenlée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

" *A Son Honneur,*

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

" Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il Lui a plu de prononcer pour annoncer les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continuant, M. Cousineau, secondé par M. Patenaude, propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

" Néanmoins, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le Discours du Trône et les explications ministérielles ne permettent pas à la province d'attendre du gouvernement une politique vigoureuse et progressive lui assurant :

(*a*) Des écoles plus profitables aux enfants du peuple.

(*b*) Le développement de nos industries agricoles.

(*c*) Un accès facile à nos terres colonisables et un régime plus favorable aux colons

(*d*) L'amélioration de notre voirie rurale suivant un système méthodique et un plan d'ensemble.

(*e*) Des voies de communication faciles et avantageuses, partout où il en est besoin pour les colons établis, ou ceux qui veulent s'établir.

(*f*) La conservation, en même temps que l'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles.

(*g*) L'amélioration du sort de nos classes ouvrières en général.

(*h*) Une surveillance plus active et plus efficace des compagnies d'assurances mutuelles et des sociétés de secours en vue de mieux protéger le public.

(*i*) Une meilleure administration de la justice.

(*j*) La réforme de nos lois de manière à supprimer autant que possible le besoin de législation privée et les lois d'exception.

(*k*) Le respect de l'autonomie et des droits des municipalités.

(*l*) La cessation de l'abus du patronage dans la distribution des octrois publics.

(*m*) La réduction des taxes qui pèsent trop lourdement sur le peuple."

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Lafontaine (Maskinongé), appuyée par M. Giard : *Ordonné,*—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 18 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions :

De la "Dominion Trust Co", demandant une loi l'autorisant à faire affaire dans la province de Québec.

M. Geoffrion.

De Joseph Arthur Bilodeau, demandant une loi validant une certaine vente par licitation.

M. Francœur.

De la ville d'Outremont, demandant une loi amendant sa charte.

M. Finnie.

De " Young Men's Christian Association of Montreal ", demandant une loi pour amender sa charte.

De la Cie " Quebec & Lake St-John Railway ", demandant une loi confirmant certains arrangements conclus avec la Cie " Canadian Northern Railway Co.", et pour autres fins.

De William D. Barclay et al, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " The St-Charles Huron River Railway Co ".

M. Létourneau.

De George Tanguay *et al*, demandant une loi constituant en corporation la Cie de chemin de fer " Bagotville & St. Lawrence Railway Co ".

M. Petit.

De George Tanguay *et al*, demandant une loi confirmant certains titres.

M. Roy.

Du curé et des marguillers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, demandant une loi concernant la construction d'une église et le pouvoir d'emprunter sur hypothèque.

M. Mercier.

L'honorable M. Mackenzie, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De George Williamson et de Paul Antonio Décary, demandant respecti-

vement une loi autorisant le barreau de la province de Québec à les admettre au nombre de ses membres ;

De la "Great Northern Lumber Co.," concernant un acte de vente ;

De la Corporation des dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques, demandant une loi l'autorisant à vendre l'immeuble situé sur la rue Ste-Catherine, dans la cité de Montréal ;

Et de la ville de Dorval, demandant une loi amendant sa charte.

Sur la motion de M. Francœur, appuyée par M. Geoffrion :

Ordonné,—Que les règles de la Chambre, en ce qui concerne la présentation des pétitions, soient suspendues et que le délai pour la présentation des pétitions soit prolongé jusqu'au 23ème jour de janvier 1912 inclusivement.

Ordonné,—Que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (62), constituant en corporation la ville de East-Angus.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (122), amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (142), amendant la loi constitutive [illegible], et changeant son nom en celui de "The Antiquarian and Numismatic Society of Montreal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (52), autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (115), amendant la charte de la cité de Lachine.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permissiion de présenter un bill (54), autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul-Antonio Décary au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Terres et Forêts pour les douze mois expirant le 30 juin 1911.

(*Document de la session No* 5).

L'ordre du jour appelle la reprise du debat sur la motion soumise à la Chambre le 10 janvier courant,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur :

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur

de la province de Qaébec.

" Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il Lui a plu de prononcer pour annoncer les raisous de la convocation des Chambres " ;

Et sur l'amendement à icelle—" Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale " :

" Néanmoins, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le Discours du Trône et les explications ministérielles ne permettent pas à la province d'attendre du gouvernement une politique vigoureuse et progressive lui assurant :

(*a*) Des écoles plus profitables aux enfants du peuple.

(*b*) Le développement de nos industries agricoles.

(*c*) Un accès facile à nos terres colonisables et un régime plus favorable aux colons.

(*d*) L'amélioration de notre voirie rurale suivant un système méthodique et un plan d'ensemble.

(*e*) Des voies de communication faciles et avantageuses, partout où il en est besoin pour les colons établis, ou ceux qui veulent s'établir.

(*f*) La conservation, en même temps que l'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles.

(*g*) L'amélioration du sort de nos classes ouvrières en général.

(*h*) Une surveillance plus active et plus efficace des compagnies d'assurances mutuelles et des sociétés de secours en vue de mieux protéger le public.

(*i*) Une meilleure administration de la justice.

(*j*) La réforme de nos lois de manière à supprimer autant que possible le besoin de législation privée et les lois d'exception.

(*k*) Le respect de l'autonomie et des droits des municipalités.

(*l*) La cessation de l'abus du patronage dans la distribution des octrois publics.

(*m*) La réduction des taxes qui pèsent trop lourdement sur le peuple".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre celle-ci se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont incrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Tellier—13.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet).
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Desaulniers,
Devlin,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,

Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walker,
Walsh—50.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Ordonné,—Que l'adresse de remerciements qui doit être présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit grossoyée.

Ordonné,—Que l'adresse de remerciements qui doit être présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le soit par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de cette province.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que M. Joseph-Adolphe Tessier, député du district électoral des Trois-Rivières soit nommé président des comités généraux de la Chambre et orateur suppléant.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (53) constituant en corporation le collège de Saint-Jean ;

Bill (93) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Demetrius Nicholas Nicholson au nombre de ses membres ;

Et bill (110) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Vincent d'Outremont.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 19 Janvier 1912.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.
Sont lues et reçues les pétitions :—

De P. T. Légaré, demandant une loi régissant le régime matrimonial de P. T. Légaré et de Dame E. C. Griffith.
M. D'Auteuil.

De E. B. Eddy, demandant une loi donnant le pouvoir au pétitionnaire de faire le partage aux héritiers légaux de la succession Ezra Butler Eddy.
M. Gendron.

De E. C. P. Guy, ès-qualité *et al*, demandant une loi ratifiant et validant un acte de vente en faveur de W. J. Wall.
M. Patenaude.

De C. E. Force et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de " Rat River Railway Company " et autres fins.
M. Tanguay.

M. Lafontaine (Berthier), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De la ville de Montréal-Ouest, demandant une loi amendant sa charte ;
De C. H. Fletcher, demandant une loi changeant le nom et étendant les pouvoirs de la " People's Telephone Co. ", de Sherbrooke.

" Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux anglais, mais comme la très grande majorité des intéressés parle la langue française et que, de plus, il n'y a pas de journaux anglais dans les localités intéressées, votre comité est d'opinion que les avis sont suffisants, dans chaque cas ;

De la cité de Sorel et de la cité de Trois-Rivières, demandant respectivement une loi amendant leur charte.
Et de Robert Ryan *et al*, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Trois-Rivières.
Résolu,—Que la Chambre adopte ce rapport.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (59) constituant en corporation la ville de Lasalle.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (79), amendant la charte de la ville de Montréal Ouest et confirmant une convention entre le "Montreal Park & Island Railway Company", et la "Montreal Tramways Company"

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (99) constituant en corporation la compagnie de Tramways de Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (119) changeant le nom de la "People's Telephone Company", et lui accordant certains pouvoirs additionnels.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonué,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (74) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Devlin dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1911. (*Document de la session No 7*).

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Devlin :

Résolu,—Qu'un comité spécial, composé des honorables messieurs Allard, Taschereau, Caron, Décarie, MacKenzie, de MM. Benoit, Bernard, Cardin, D'Anjou, Gendron, Lafontaine (Berthier), Sauvé, Sylvestre, D'Auteuil, Cousineau, Mousseau, Ouellette, Tanguay, Tessier, Walker, Tourigny, Gosselin,

Daigneault, Robert (Rouville), Robert (St-Jean) et Dorris, soit formé pour prendre en considération les amendements à proposer au Code municipal.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (6) amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la cour de circuit dans le comté de Mégantic.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (4) amandant le Code de procédure civil relativement à l'exécution des biens-meubles et immeubles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (7) amendant la loi du Barreau de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une prémière fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (8) amendant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (11) amendant la loi des syndicats de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (161) amendant le Code civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (163) amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (162) amendant l'article 891 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (164) amendant le Code de procédure civile relativement au renvoi de certaines défenses.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (167) amendant l'article 2981 des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de circuit.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (2) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection contre les abeilles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (18) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies des chemins de fer.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (168) amendant les Statuts refondns, 1909, concernant les arpenteurs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Devlin :

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération certaines résolutions projetées concernant les registres des bureaux d'enregistrement.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération certaines résolutions projetées concernant l'indemnité accordée aux jures.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (165) amendant le Code de procédure civile relativement à la fermeture de certains bureaux publics.

M. Galipeault propose, secondé par M. Francœur, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est en conséquence lu une deuxième fois, et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi électorale de façon à prescrire une révision des listes électorales à Montréal et à Québec avant les prochaines élections générales ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement n'a pas l'intention de changer la date de la révision des listes électorales à Québec et à Montréal.

Par M. Langlois, (Montréal, — Est-ce l'intention du gouvernement de donner suite, dès la présente session, aux demandes faites par les universités McGill, Laval et Bishop pour une augmentation d'octroi ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

A l'étude.

Par M. Sauvé.—Quels sont les détails de l'item " Provisions ", mentionné dans une lettre en date du 27 août 1901, signé par L. E. Carufel, laquelle lettre a été produite avec le documeut No 115 de la session 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

L'item n'est pas détaillé.

Par l'honorable M. Prévost —1. Quelles sont les sommes qui ont été payées par le gouvernement à M. L. Legault, avocat du revenu, tant pour ses services que pour déboursés de cour et taxes de témoins, dans les causes du revenu, dans le district de Terrebonne ?

2. Dans quelles causes et quel montant dans chacune des causes ?

3. Quelles sommes ont été payées aux avocats de la partie adverse lorsque les présentes ont été renvoyées ?

4. Y a t-il eu, dans certains cas, recommendation par le tribunal au gouvernement, de payer les frais des avocats des accusés, et dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il payé ces sommes ?

5. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2 :—

Défendeurs.	Honoraires d'avocats.	Déboursés.	Taxe des témoins.
Albert Prévost	$ 8 00	$ 7 35	
Eug. Dion et Alfred Trudel	8 00	3 10	
Alb. Prévost	8 00	4 70	
Moïse Jetté	8 00	2 20	
Clovis Beaulieu	8 00	5 10	
Olivier Brière	22 00	5 55	$ 13 00
Dame Oct. Charette	13 00	8 50	9 00
Clovis Beaulieu	8 00	5 10	
Max. S. Handroff	13 00	6 70	9 00
Olivier Brière	22 00	4 80	
Nap. Geoffroi	22 00	4 85	13 00
William Leblanc	22 00	3 80	13 00
Benj. Constantineau	22 00	9 10	43 60
Achille Forget	22 00	7 90	15 90
Moïse Jetté	16 00	4 40	7 65
Kate Campbell	12 50	18 60	
Alf. Trudel	18 40	9 10	23 70
Eug. Dion	16 60	10 00	7 40
Albert Prévost	15 90	17 30	9 70
Albert Prévost	18 90	13 85	14 20
Eug. Dion	18 90	15 75	23 70
Norb. Thérien	.....	.....	33 60
Moïse Jetté	.....	1 55	4 50
William Leblanc	.....	1 55	4 50
William Brière	.....	.....	28 00
Sam Eager & Albert Prévost	10 00	8 35	25 40
Charles Lallier	60 40	4 75	
Albert Prévost	13 00	18 30	44 00
Arthur Beauchamp	13 00	19 35	42 10
Camille Beaulieu	11 50	15 90	12 00
Joseph Pichette	13 00	10 10	12 00
H. A. Belisle	13 00	22 40	9 95
H. A. Belisle	16 00	4 55	33 35
H. A. Belisle	13 00	2 65	7 80
H. A. Belisle	16 00	5 65	10 00
H. A. Belisle	13 00	6 65	19 65

3. A J. A. Ethier, avocat, pour défense *in re* Albert Prévost, $39.85.
A J. A. Ethier, avocat, pour défense *in re* H. A. Belisle, $13.00.
4. Oui, et le gouvernement a payé ces frais chaque fois que le tribunal lui a recommandé de le faire.
5. Réponse comprise dans le No 4.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien le gouvernement a-t-il payé de frais pour des causes perdues par le percepteur du revenu, sur des accusations de vente de boisson sans licence, et sur des plaintes contre toutes personnes dans le district de Terrebonne, accusant ces dernières d'avoir eu en leur possession des liqueurs enivrantes dans le but de les vendre ?
2. Combien le gouvernement a-t-il payé aux constables, officiers de justice ou détectives, pour faire des recherches dans le district de Terrebonne, pour vente de boissons sans licence et exercer des saisies contre toutes personnes qui seraient trouvées en possession de liqueurs enivrantes dans le but de les vendre ?
3. A quelles personnes ces sommes ont-elles été payées et combien à chacune ?
4. Le gouvernement sait-il que deux des détectives employées par le département du Trésor, ont été condamnées pour parjure et dans l'affirmative, quels sont leurs noms ?
5. Quel fut leur sentence ?
6. Le département du Trésor a-t-il requis les services de telles détectives. Dans l'affirmative, dans quel cas ?
7. Est-ce l'intention du gouvernement d'employer de nouveau des personnes sortant de prison.

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $1,169.65, pour les deux dernières années fiscales.
2 et 3.—Les constables et les officiers employés pour faire des recherches, préparer des causes et exercer des saisies dans le district de Terrebonne, pendant les deux dernières années fiscales, recevaient un salaire fixe annuel et le gouvernement ne leur a rien payé pour leur travail, en sus du salaire fixe et de leurs dépenses de voyage qu'il leur a payées.
4. Non ; aucun des détectives employés par le département du Trésor, dans le district de Terrebonne, n'a été condamné pour parjure.
5, 6 et 7. Réponse contenue dans numéro 4.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quel montant a été dépensé et payé par le gouvernement pour chemins de colonisation, dans toute la province, depuis le 30 juin dernier jusqu'à ce jour ?
2. Quel a été la part du comté de Terrebonne dans le montant ainsi dépensé et payé ?
3. A qui cette part a-t-elle été payée, et quel montant chacun ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $162,403.52.

2. $1,209.59.
3.

Jules Lamoureux	$ 98 66
Alex. Demers	100 00
" "	150 00
Conseil municipal de Ste-Adèle	75 00
Wm. St-Pierre	136 50
Adelmas Larose	149 43
Louis Riopel	200 00
Jos Lacas	100 00
Joseph McGuire	200 00
	$ 1,209 59

Par l'honorable M. Prévost—1. Monsieur T. A. Christin, autrefois agent des Terres de la Couronne, est-il encore à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, en quoi consistent ses fonctions, et quel est son salaire ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :
Monsieur Christin n'est plus à l'emploi du gouvernement.

Par M. Langlois (Montréal).—Le gouvernement a-t-il l'intention de demander des crédits à la Chambre, dès cette session, pour la construction d'un édifice qui serait affecté aux bureaux d'enregistrement à Montréal ?

Réponse par l'honorable Taschereau :
Non.

Par M. Langlois (Montréal).—Le gouvernement a-t-il confié à quelqu'un le soin de faire les démarches nécessaires pour obtenir des options sur les propriétés ou quelques unes des propriétés inclues entre le Palais de justice, la rue Saint-Gabriel et la rue Notre-Dame à Montréal? Dans l'affirmative, à qui ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :
Non.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins et ponts de colonisation, en cette province, depuis le 30 juin 1911 jusqu'à ce jour ?

2. Comment ce montant a-t-il été réparti ou distri- bué entre les divers comtés de la province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :
1. $162,403.52.
2.

Argenteuil	$ 2,040 35
Arthabaska	1,700 00
Beauce	3,974 27
Bellechasse	3,613 89
Berthier	3,997 92

Bonaventure	13,055 13
Champlain	2,022 93
Charlevoix	1,357 18
Chicoutimi-Saguenay	9,355 10
Compton	899 94
Deux-Montagnes	150 00
Dorchester	3,559 67
Drummond	296 07
Gaspé	8,348 13
Iles-de-la-Madeleine	740 00
Joliette	799 91
Kamouraska	2,605 98
Lac St-Jean	16,563 07
L'Islet	4,017 96
Lotbinière	252 71
Maskinongé	1,446 59
Matane	7,872 73
Mégantic	1,484 58
Montcalm	799 35
Moutmagny	700 00
Montmorency	1,463 21
Nicolet	$ 3,002 22
Ottawa	17,453 30
Pontiac	20,271 14
Portneuf	3,417 35
Québec	453 34
Richmond	1,192 94
Rimouski	5,452 77
St-Maurice	1,299 43
Sherbrooke	549 39
Stanstead	500 00
Témiscouata	12,858 73
Terrebonne	1,209 59
Wolfe	1,626 65
	$ 162,403 52

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. D'Auteuil :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre :

Copie d'un état détaillé des recettes et dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1910 jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (105), constituant en corporation l'Association des sténographes de la Cour supérieure du district de Montréal.

Ce bill est en conséquence, lu une deuxième fois, et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus une deuxième fois, puis renvoyés au comité des bills privés :

Bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.

Bill (96) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal.

Bill (54) autorisant le Barreau de la Province de Québec, à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.

Bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

Bill (114) concernant " The Ladies of the Protestant Orphan Asylum of the city of Montreal ".

Bill (139) concernant l'Université du Bishop's College.

Bill (62) constituant en corporation la ville de East-Angus.

Bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Bill (142) amendant la loi constituant en corporation " The Numismatic and Antiquarian Society of Montreal " et changeant son nom en celui de " The Antiquarian and Numismatic Society of Montreal ".

Et bill (115) amendant la charte de la cité de Lachine.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (56), amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company. "

Ce bill est en conséquence, lu une deuxième fois, et il est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que lersque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle restera ajournée jusqu'à quatre heures p. m. du prochain lundi.

Et la Chambre s'ajourne, en conséquence, à quatre heures p. m. du prochain lundi.

Lundi, 22 Janvier 1912

4 *heures p. m.*

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sont lues et reçues les pétitions : —

De la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi amendant sa charte.
M. Tellier.

De E. P. Couture et autres, demandant une loi leur permettant de contracter un emprunt, et d'émettre des obligations à concurrence du montant à être emprunté.

De la Prévoyance, demandant une loi pour amender sa charte et les lois qui l'amendent.

De la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord, demandant une loi la constituant en corporation et en y insérant les amendements ci-inclus.

De la " Montreal Light, Heat & Power Co.", demandant une loi amendant sa charte, lui donnant les pouvoirs de créer un fond de secours pour ses employés et autres fins.
M. Mousseau.

Du Crédit Général, demandant une loi changeant son nom, et certains amendements à sa charte.
M. Mercier.

De la corporation de la ville de Farnham, demandant une loi amendant et refondant sa charte.
M. Gosselin.

De Hugh Blair McKenzie et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " The Ranawaki Golf Club ".
M. Finnie.

M. l'Orateur met devant la Chambre les états financiers de diverses institutions de bienfaisance pour l'année 1910-11.

(*Document de la session No* 16).

Aussi l'état financier du Club de la Garnison de Québec pour l'année 1911.

(*Document de la session No* 17).

M. Roy, propose, secondé par M. Therrien, que toutes les règles de la Chambre concernant la publication des avis pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, relativement à un bill demandant l'incorporation en municipalité distincte des habitants et contribuables du territoire

de la paroisse canonique de St-Louis de Courville, dans le comté de Québec ; et qu'il lui soit permis de présenter un bill (150), érigeant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Louis de Courville.

Et cette motion étant soumise à la chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, M. Roy présente le dit bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (20), relatif aux heures de travail pour les femmes et les enfants dans certaines manufactures.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (21), amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément une deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (59) constituant en corporation la ville Lasalle.

Et bill (74) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément une deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer :

Bill (79) amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest et confirmant une convention entre ladite ville et " Montreal Park & Island Railway Company " et la " Montreal Tramways Company ".

Et bill (119) changeant le nom de la " People's Telephone Company " et lui accordant des pouvoirs additionnels.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal.—1. Les dispositions du Concile de Trente relativement au mariage (Concile de Trente, ch. 1er, article XXIV), ont-elles été publiées et promulguées en cette province ?

2. Dans l'affimative. a quelle date ?

3. Est-il vrai que le gouvernement à l'intention de présenter un projet de loi légalisant tout mariage contracté par deux catholiques devant un ministre de la religion protestante ?

Réponse par l'onorable M. Décarie :

1. Oui, par le Rituel de Québec publié par Mgr de St-Valier.

2. L'Ordonnance de Mgr de St-Valier promulguant le Rituel de Québec est du 8 Octobre 1700.

3. Le gouvernement n'a pas considéré cette question.

Par M. Giard.—Combien y a-t-il eu de billets de location émis par le gouvernement chaque année*, depuis 1897 inclusivement, jusqu'à 1909 inclusivement, dans chacun des comtés suivants : 1. Wolfe ; 2. Beauce ; 3. Mégantic ; 4. Joliette ; 5. Terrebonne ; 6. Maskinongé ; 7. Berthier ; 8. Dorchester ; 9. Argenteuil ; 10. Arthabaska ; 11. Drummond ; 12. L'Islet ; 13. Portneuf.

Réponse par l'honorable M. Allard :

	NOMS DES COMTÉS.	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
1	Wolfe	18	20	37	48	64	42	85	72	43	31	37	25	22
2	Beauce	150	118	153	184	104	33	86	209	109	162	233	102	40
3	Mégantic	....	7	3	3	5	2	8	20	6	2	13	10	7
4	Joliette	3	3	4	4	2	....	....	4	1	1	1	5	1
5	Terrebonne	24	26	27	46	41	33	32	27	34	26	32	24	21
6	Maskinongé	2	....	5	3	....	....	10	25	7	14	24	14	10
7	Berthier	7	6	7	2	5	8	17	13	12	5	5	3	6
8	Dorchester	27	37	27	34	43	28	29	57	76	59	238	70	68
9	Argenteuil	51	51	44	35	41	32	33	28	10	18	19	21	9
10	Arthabaska	9	7	6	11	9	12	4	8	7	13	6	6	2
11	Drummond	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
12	L'Islet	27	32	45	61	58	20	28	40	63	61	164	97	56
13	Portneuf	33	47	30	54	16	10	51	36	17	27	35	14	17

* L'année fiscale.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il réduit le salaire de certains employés au Palais de Justice de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date, de quel montant ?

3. Quel est le nom de ces employés et quel est leur salaire actuel ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Non.

Par M. Langlois (Montréal).—Est-ce l'intention du gouvernement d'apporter, dès cette session, à la situation scolaire de Montréal les modifications

suggérées par la commission royale de 1909 dans son rapport signé par le sénateur Dandurand, l'abbé P. Perrier et le Dr E. P. C. Kennedy ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

A l'étude.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une augmentation générale de salaire aux employés du Palais de Justice de Montréal ?

2. Dans la négative, est-ce l'intention du gouvernement, au moins d'augmenter quelque peu les petits salaires ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Le gouvernement a l'intention d'améliorer la position de ceux des employés civils qui, à cause des conditions actuelles de la vie, peuvent ne pas être suffisamment rémunérés. M. le premier ministre, l'honorable ministre des travaux publics et du travail, l'honorable trésorier provincial et l'auditeur provincial sont à étudier cette question.

Par l'honorable M. Prévost.—1. A-t-il été fait des demandes de lots de colonisation dans la région de l'Abbitibi ?

2. Dans l'affirmative, par qui et à quel endroit ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Les personnes dont les noms suivent ont demandé des lots :

Dans le canton Privat.

(*A*) Richard Marshall, Horace Cayer, Joseph Gariépy, fils, Joseph Gariépy, père.

Dans le canton LaSarre.

(*B*) Camille Zimmerman, Gustave Nadon, J. Babin, Marel Hott, Achille Zimmerman, Douglass Frank Moberly, Frank Moberly, Mary Violet Moberly, Frederick Harcourt Amra, Geo. McIntyre Moberly, John Clarke, John Brisebois, Bernard Eric Ray Moberly, A. E. DeLachevrotière, M. DeLachevrotière.

Dans le canton Dalquier.

(*C*) Léopold Massicotte, Nap. Périgny, Dollard Massicotte, Bruno Massicotte, Joseph Nobert, Odilon St-Amant, Josephat St-Arnaud, Girard St-Arnaud, Prime St-Arnaud, Narcisse Fraser et fils, Ives Bennette, Aldéric Lacroix, Léonce Cliche, Félix Lacroix, Antonio Massicotte, Aldéric Lacroix, Pierre Philippe Massicotte, Joseph Jacques, Hervé J. Cloutier, Victor Gravel, Déméré Jobidon, Paul D. Cloutier, Ovide Beaudoin, Médéric Cossette, Philippe Cossette, Bénoit Massicotte, Ferdinand Lafleur, Alphonse Beaudoin, Auguste Cloutier, Bénoit Cloutier, Alphonse Cloutier, J. B. Lasanté, J. B. Morin, Prosper Grimard, Irénée Désaulniers, Alphée Trudel, Hervé Désaulniers, Ludger Richard, Evanno Richard, Wilson Trottier, Paul Trottier, Philippe Désaulniers, Philippe Massicotte, Geo. Massicotte, Narcisse Fraser et fils, Geo. Quissy, Joseph Richard, Joseph Baribeau, Horace Désaulniers, Philippe Désaulniers, Alfred Massicotte, Louis Bronsard, Hervé Désaulniers, Adélard Bronsard, J. Pronovost.

Dans le canton Figuery.

(*D*) O. Deschênes, Jacques Trudel, Jean Trudel, Wilfrid Massicotte, Henri Trottier, Alfred Caouette, Alcide Beaudoin, Alfred Lacourcière, Armé

Massicotte, Joseph P. Bennette, Chs. Edouard Bennette, Alfred P. Cloutier, Donat P. Cloutier, Désiré Cloutier, Alphonse Godon, Philias Cossette, Thomas Massicotte, Edwige Gauthier, Joseph X. Frigon, Pierre Déry, Xavier Cossette, Wilbrod Beaudoin, Philias Cossette, Raymond Trudel, Dollard Leduc, Donat Leduc, Arthur A. Cloutier, Robert J. Cloutier, Maurice Lefebvre, Philibert Cossette, Albério Cossette, Magorique Cosette, J. B. Lefebvre, Omer Croteau, Wm. C. Frigon, Josephat Lefebvre, Prima Cossette, Alvida Massicotte, Joseph T. Trudel. Fortunat Trudel, Théophile Trudel, Olivier Trudel, Pierre Trudel, Eugène Bacon, Louis Bacon, Joseph Bacon, Elie J. Lefebvre, Saul V. Lefebvre, Rodolphe Bennette, Geo. Cloutier, Joseph D. Cloutier, Désiré Cloutier, Geo. Fraser, Alfred P. Cloutier, Geo. Caouette, Philias Cossette, Ferdinand Leduc, Ferdinand Lafleur, Bénoit A. Cloutier, Geo. Fraser fils, Alfred Fraser, J. D. Trudel, Télesphore Cossette, Onésime Cossette, Joseph L. Lefebvre, Philippe Croteau, Xavier Lefebvre, Victor J. Lefebvre, et fils, Lucien Gendron, Alphonse Godon, Alfred Rousseau, Hector Rousseau, Prosper Lasanté, Bénoit Sessureau, Edouard Cossette, Barromée Massicotte, Donat Quissy, Eug. Nobert, Henri Nobert, Thomas Massicotte, Alphège Massicotte, Honoré Massicotte, Télesphore Houde, Donat Houde, Raoul Grimard et fils, Irénée Massicotte, Hervé Rivard, Ernest Turcotte, Edouard Rivard, Charles Massicotte, P. P. V. du Tremblay et fils, Wilfrid Cliche, Wilfrid Jacques, J. Arthur Turcotte, Hormisdas Turcotte, Rosaire Cloutier, Florent Cloutier, Adrien Cloutier, Victor J. Lefebvre et fils, Joseph Fraser, Donat Cloutier, Arthur Caouette. Donat Cossette, Arthur Mailhot, Armand Leduc, Joseph A. Cloutier, France Labelle, Antoine Labelle, Georges Fraser, fils, J. Trudel, J. A. Trudel, Bénoit Cossette, Josephat Cossette, Lucien Lefebvre, Emmanuel Croteau, Alfred Lefebvre, Clovis Lefebvre, Alphonse Godon, Lucien Gendron, Philias Croteau, Joseph Croteau, Guillaume Rongpré, John Croteau.

(E) Les personnes dont les noms suivent ont manifesté l'intention d'acquérir des terres dans l'Abitibi pour fins de colonisation, sans indiquer précisément quels lots ils désirent acquérir :

Matton et frères, John C. McCormack, Geo. P. Roy, Edgar Irving, Alfred Massicotte, James Rodger, E. Blais, Geo. A. Martin, Philippe Gauthier, H. S. Horseman, R. O. Sweesey, A. R. Rouvier, Geo. Wagstaff, Thomas Kirk, R. Moquin, Antonio Bourbeau, Henry J. Keighley, Victor Dines, M. J. Leatherdale, Révérend George F. Salton, D. H. Cogswell, Philippe Veuilleux, Paul Audet, Joseph Audet, Pierre Audet, Edmond Thibodeau, J. A. Reeves, A. O. Paré, Moïse Morin, Jules Garneau, J. W. O. Dauphin, Eugène Delisle, Aurélius Petit, Joseph Houle, François Descsènes, Albert Morin, J. Edmond Dulac, A. A. Drouin, Charles Perrée, J. P. Côté, Augustin Sergeries, Jean Lepage, Joseph Gagnon, Wilfrid Gagnon, Jean Pouliot, Joseph Gagnon, Octave Perrée, Charles Beaudoin, Alfred Dumont, Paul Fournier, Nazaire Roy, Antoine Isabelle, Thomas Harrisson, Baptiste Gagnon, Samuel Isabelle, Joseph Isabelle, Joseph Gagné, Héré Lévesque, Eugène Harrisson, Bénonie Harrisson, Salustre Dumont, Antoine Gagné. François Vallée, Louis Sergeries, Mathias Larrivée, Baptiste Fonrnier, Télesphore Pelletier, Antonin Bérubé, Philarlof Gagné, Louis Gagné, François Ross, Joseph Morin, Zéphirin Larose, Wilfrid Côté, Clovis Dumont, Louis Dumont,

Xavier Gagné, Michel Tardif, Joseph Tardif, Louis St-Laurent, Paul Isabelle, Ovila Landry, Paul Gaudreau, Louis Pinault, Hypolite Isabelle, Geo. Pelletier, Albert Gagné, Félix Pelletier, Herménégilde Gagné, Donat Ross, Pierre Fournier, François Roy, Jos Conway, D. Murphy, T. Kelly, J. Burrows, J. Kelly, W. Kelly, Henry Villeneuve, J. Lalonde, W. Villeneuve, C. Villeneuve, Jas. Densmere, John Denis, J. C. Camiré, Frank Lussier, Frank B. Mesme, Fred E. Vovesly, Chs. Covesly, Frank Covesly, Charles Scott, John T. Manzer, W. S. Greenwood, Geo. Herman, Edward Rice, Jas W. de Hert, Frederick Wm. Billings, Benj. Mighten, Crawford Wilson.

Par M. Giard—1. Un syndicat de capitalistes ou autres personnes est-il en négociations avec le gouvernement dans le but de se porter acquéreur de tout ou d'une partie du lit de la rivière St. François, depuis le lac Aylmer jusqu'au fleuve ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ceux qui forment partie de ce syndicat ?

3. Où en sont actuellement rendues les négociations entre le gouvernement et ce syndicat ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Non.

Par M. Langlois (Montréal). — Est-ce l'intention du gouvernement d'amender le Code civil de façon à rendre désormais valide tout mariage entre deux contractants appartenant à des cultes différents ou à un même culte, célébré devant tout fonctionnaire habile à célébrer les mariages ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement n'a pas considéré cette question

Par M. Langlois (Montréal).—Est-ce l'intention du gouvernement d'apporter, dans le cours de la présente session, des amendements à la loi des licences ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

A l'étude :

Par M. Tellier. —Quels sont actuellement les juges de paix du district de Joliette et quelles sont la résidence et la date de la nomination de chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

JUGES DE PAIX.—DISTRICT DE JOLIETTE.

Noms.	Résidences.	Date de la nomination.
L J. Laforest	Isle du Pads	15 mars 1901
Rémi Herard	"	15 " "
C. Destrempes	Berthier paroisse	16 janvier 1900
Oscar Lavallé	" "	9 mars 1898
O. Lavallée, fils	" "	16 janvier 1900
Eugène Gendron	Berthierville	2 mai 1898
Jean Melchers	"	23 mars 1906
Téles. Picard	Lavaltrie	9 mars 1898
Louis Lacombe	"	9 " "
Joseph Grenier	"	9 " "

JUGES DE PAIX.—DISTRICT DE JOLIETTE.—*Suite.*

Noms.	Résidences.	Date de la nomination
Eloi Lacombe	Lavaltrie	22 décembre 1904
D. Guévremont	St-Ignace de Loyala	9 mars 1898
Louis Plante	" "	9 " "
Ars. Barette	St-Barthélémi	8 octobre 1904
J. Lafontaine	"	24 mars 1899
Ars. Herault	"	3 octobre 1904
Phil. Comtois	"	26 avril 1898
Romulus Mondor	St-Damien	9 mars 1898
Geo. Sylvestre	St-Cutbert	9 " "
J. Dudemaine	"	9 " "
Louis Courchesne	"	16 janvier 1900
Jos. Guérard	St-Gabriel de Brandonville	3 octobre 1907
J. Norb. Provost	" "	3 " "
P. Horace Longpré	" "	3 " "
H. Champagne	" "	9 mars 1898
Phil. Lavallée	" "	3 octobre 1907
J.-B.-A. Archambault	St-Michel des Saints	28 septembre 1907
Stan. Beauséjour	" "	6 juillet 1906
A. Sarrazin	St-Norbert	9 mars 1898
Jos. Laporte	"	9 " "
F.-X. Beausoleil, fils	St-Gabriel de Brandon	9 " "
J. Adol. Provost	" "	15 juillet. 1904
J. B. Plouffe	St-Zénon	9 mars 1898
S. Beausoleil	"	6 juillet 1906
John Macdonald	Bienheureux Alphonse	22 avril 1890
Ismaël Asselin	Rodriguez	15 mars 1897
Aug. McPhilips	"	31 janvier 1907
Jos. Fitzpatrick	St-Ambroise de Kildare	31 mai 1883
U. Georfrey	" "	30 mars 1894
J. Courchesne	" "	20 novembre 1903
Jos. Dubeau	" "	20 " "
F. Mireault	Ste-Beatrix	30 mai 1892
A. Beauséjour	"	30 mai 1892
D. Corneillier	St-Charles Borromé	30 mars 1894
M. Mireault	St-Côme	31 mai 1883
Eph. Poitras	"	29 mai 1888
Patrick Riopel	"	29 " "
Emd. Aubin	Ste-Elizabeth	24 août 1894
Dan. Geofroy	"	24 " "
Cyr. Rival dit Bellerose	Ste-Emélie	7 mai 1885
S. Desrosiers	"	8 juillet 1898
L. R. Bellerose	St-Félix de Valois	31 mai 1883
Geo. Reed	" "	31 " "
Esdras Asselin	" "	31 " "
Ar. G. Desrosiers	" "	18 février 1888
Eug. Boucher	" "	20 mars 1908
Dleris Lépicier	" "	20 " "
Jos. Fréchette	" "	20 " "
J s. Nault	" "	20 " "
Ed. Lessard	St-Jean de Matha	25 septembre 1883
E. Archambault	" "	15 juin 1886
Alexis Ayotte	" "	9 février 1889
Edr. Turgeon, M. D	" "	23 mars 1909
Urgel Faust	St-Paul	31 mai 1883
S. Desmarais	St-Thomas	28 août 1896
Arthur Lasalle	"	15 mars 1897
Maxime Coutu	"	31 mai 1883
Normand McLood Carswell	Joliette	26 janvier 1902
On. Chevalier	"	31 octobre 1900
Will. Stafford	"	26 janvier 1901

JUGES DE PAIX.—DISTRICT DE JOLIETTE.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Date de la nomination.
J. P. McConville	Joliette	31 mai 1883
O. Ducharme	"	31 " "
Géd. Brouillette	L'Assomption	24 juin 1902
G. Gauthier	"	26 mai 1888
Phil. Pepin	"	26 " "
F. J. Lapalme	"	26 " "
Jos. Lyard	Vaucluse	17 avril 1902
Ed. LeBlanc	L'Epiphanie	31 mai 1883
Onés. Pauzé	"	31 " "
E. Prudhomme	"	26 " 1888
Eloi Joannette	St-Henri de Mascouche	31 " 1883
J. Archambault	" "	2 avril 1898
Zotique Gauthier	" "	12 " 1911
Horm. Gauthier	Laurentides	17 " 1902
J. Alfred Morin	"	17 " "
H. H. Archambault	"	17 " "
J. P. Archambault	"	24 juin 1899
Nap. Lachapelle	St-Paul	26 mai 1888
Michel Picard	"	26 " "
O. Archambault	"	17 avril 1902
Marc. Picotte	"	17 " "
Félix Labeau	"	17 " "
Jos. Bonnenfant	"	17 " "
Albert Briand dit Desrochers	"	31 mai 1883
Félix Séguin	"	31 " "
Amédée Laramée	St-Roch de l'Achigan	17 avril 1902
J. J. Gareau	" "	30 avril 1902
Omer Malo	" "	17 " "
J. A. Labrèche	" "	17 " "
Ephrem Crépeau	St-Lin	24 juin 1899
Jos. Marion	"	24 " "
Honoré Thibault	"	17 avril 1902
A. mand Lambert	"	30 avril 1893
F. X. Plouffe	St-Sulpice	31 mai 1885
A. Cormier	"	26 mai 1888
Ed. Kivest	"	26 " "
Jos. Paré	St-Sulpice	7 septembre 1900
Jos. Rivest, fils Chs	"	7 " "
Ben. Rivest	"	17 mai 1910
Jos. Renaud	Ville Laurentides	17 avril 1902
Roch Morin	"	26 mai 1888
Dam. Sans regret	St-Esprit	4 mars 1898
Jos. Larose	"	24 " 1899
O. Brouillette	"	4 " 1898
A. Charbonneau	"	4 " "
Oscar Corbin	"	4 " "
P. J. L. Bissonnette, M. D.	"	4 " "
C. Majeau	St-Alexis	27 avril 1903
Nap. Pichette	"	27 " "
Pierre Constant	"	27 " "
A. Leblanc	St-Jacques	4 mars 1898
P. E. Leblanc	"	4 " "
Améd. Dugas	"	4 " "
Dam. Forest	"	4 " "
J. Blaise Dugas	"	4 " "
Euclide Dugas	"	4 " "
Salom. Venne	"	10 octobre 1898
J. A. Dupuis	"	4 mai 1898
Alfred Lesage	"	24 mars 1899
J. E. Dupuis	"	4 mai 1898

JUGES DE PAIX.—DISTRICT DE JOLIETTE.—*Suite.*

Noms.	Résidences.	Date de la nomination.
Arch. Burns	St-Potrice de Rawdon	4 mars 1898
Ed. Morin	" "	24 " "
Wm. Jones	Montcalm, P. O	24 " "
O. Lapierre	St-Théodore de Chertsey	4 " 1898
L. Beauregard	" "	4 " "
Eug. Lafricain	" "	27 avril 1903
C. Villemaire	St-Calixte de Kilkenny	4 mars 1898
Adolph. Riopel	St-Emile de Montcalm	4 " "
Octavien Pagé	" "	4 février 1910
Mongis Piotte	" "	31 mai 1904
Frs. Thouin	Ste-Julienne	4 mars 1808
Wilf. Simard	St-Donat	13 août 1903
Ligue. Guibord	St-Liguori	4 mars 1898
Wil. Lecavalier	L'Ascension	22 septembre 1908

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la classification des lots dans le canton Chesham, dans le comté de Compton ?

2. A quelle date ?

3. Dans l'affirmative, à quelle date les travaux ont-ils commencé ?

4. Par qui ?

5. Ces dits travaux ont-ils été complétés ?

6. Dans la négative, pour quelle raison ?

7. Dans la classification faite, combien de lots ont été trouvés propres à l'agriculture ?

8. Combien y en a-t-il qui ont été vendus ?

9. Combien y en a-t-il qui n'ont pas été vendus ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. 15 septembre 1904.

3. En décembre 1905.

4. Par M. Honoré Vézina,

5. M. Vézina n'a inspecté que les six premiers rangs et le gore de Chesham. Le département n'a pas cru devoir faire inspecter les autres rangs.

6. On a accepté comme suffisant pour servir de base à la classification du reste du canton un rapport de feu Chrysostôme Langelier en date du 8 décembre 1906.

7. 68.

8. 9.

9. 59.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant la présente session, une loi qui lui permettera d'employer le travail des prisonniers à la confection des grandes routes régionales projetées ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

L'état actuel de la législation permet d'adopter les mesures nécessaires pour que les prisonniers soient employés à la confection des grandes routes régionales.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant la présente session, de présenter une loi fixant le poids du pain dans la province ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes à l'effet d'amender la loi des licences ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces demandes ?

3. Par qui ces demandes ont-elles été faites ?

4. Est-ce l'intention du gouvernement d'amender cette loi et dans quel sens ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. La requête demande que les certificats pour licenses d'hôtel, dans les districts ruraux soient confirmés par les commissaires des licences de la même manière que dans les cités de Québec et de Montréal, ou de toute autre manière que le gouvernement pourrait juger à propos d'adopter, mais qu'ils ne soient plus confirmés par les conseils municipaux.

3. Cette demande a été faite par la Chambre de Commerce de Montréal.

4. Sous considération.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Y a-t-il des amendes qui ont été payées dans le mois de février 1911 à monsieur Jos Riendeau, inspecteur du gouvernement, dans le comté de Maskinongé ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom des personnes qui ont payé ces amendes, et quel est le montant qui a été payé par chacune de ces personnes ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Non.

2. Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (167) amendant l'article 2981 des Statuts refondus 1909, concernant les appels à la Cour de Circuit.

M. Galipeault propose, secondé par M. Geoffrion, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquance, lu une deuxième fois et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de certaines résolutions projetées concernant les registres dans les bureaux d'enregistrement.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

Résolu,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance du dit projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquance la chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ)

Les résolutions suivantes sont considérées :

Résolu, 1. Que le secrétaire de la province, d'après les instructions qu'il pourra recevoir de temps à autre du lieutenant-gouverneur en conseil, fournira et transmettra à chaque bureau d'enregistrement tous les registres nécessaires à la tenue d'un bureau d'enregistrement au fur et à mesure qu'un ou des registres, selon le cas, seront requis pour la bonne administration du bureau sur rapport de l'un des inspecteurs ; et

Que le coût de ces registres sera payé à même les deniers non affectés entre les mains du trésorier de la province ;

Résolu, 2. Que la loi à être basée sur les présentes résolutions ne s'appliquera aux régistrateurs qui ont payé à leurs propres frais les registres actuellement en usage, qu'au fur et à mesure que de nouveaux registres seront requis pour la bonne administration de leurs bureaux, sur rapport de l'un des inspecteurs.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur ayant de nonveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. le Président soumet lesdites résolutions à la Chambre, lesquelles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les régistres dans les bureaux d'enregistrement.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture de bill (4) amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, scondé par l'honorable M. Devlin, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquance, lu une deuxième fois et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (6) amendant l'article 3109 Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans le comté de Mégantic.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (7) amendant la loi du Barreau de la province de Québec.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et il est renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (8) amandant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, puis il est renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxiéme lecture du bill (11) amendant la loi des syndicats de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, puis il est renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (2) amendant les Status refondus, 1909, relativement à la protection contre les abeilles.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, puis il est renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, puis il est renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Et la Chambre s'ajourne a demain.

Mardi, 23 janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve et a l'honneur de le rapporter avec certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre."

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas :

De la paroisse de St-Nicholas-Sud, de la Société de Marie Réparatrice, et de " The Rat River Railway Company ". demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

D'A. R. Marsolais et autres, demandant une loi ratifiant un acte de vente.

De la compagnie de chemin de fer le Québec Central, demandant une loi l'autorisant à construire un embranchement.

De " The Laprairie Brick Co.", demandant une loi l'autorisant à construire et exploiter un chemin de fer.

De James Rodgers et autres, demandant une loi changeant le plan de la ville de St-Henri.

Du curé et des marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de St-Clément de Maisonneuve, demandant une loi concernant la dite fabrique.

De " The Montreal Street Railway Mutual Benefit Association " ;

De la compagnie de chemin de fer le Québec Central ;

De " Montreal Society for the Protection of Women and Children " ;

De " The St-James Club of Montreal " ;

De la ville de Thetford Mines ;

De la cité de Westmount ;

De " The St-Maurice Hydraulic Company " ;

De " The Laing Packing and Provision Company " ;

De " The Dominion Trust Company, Limited " ;

De la ville de Joliette ;

Et de la ville de Farnham, demandant respectivement une loi amendant leur charte."

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (133) autorisant " The Dominion Trust Company, Limited " à faire des affaires dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (84) amandant la charte de " The Montreal Street Railway Mutual Benefit Association."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe H. Lesage et Jean Girouard.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Reed ait la permission de présenter un bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Pennington ait la permission de présenter un bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (89) autorisant la " Laing Packing and Provision Company, Limited," à transporter certains droits et certaines franchises à " Mathews-Laing, Limited."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de " La Société protectrice des femmes et des enfants ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxtème lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Patenaude ait la permission de présenter un bill (117) constituant en corporation la Société de Marie Réparatrice.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.
Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (75) érigeant la paroisse de Saint-Nicholas-Sud.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (11) amendant la loi des syndicats de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier à examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Et la motion—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois, étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (8) amendant le Code de procédure civil relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celle qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger à la prochaine séance.

Ordonné,—Que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine seance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général du bill (2) amendant les Status refondus, 1909, relativement à la protection contre les abeilles.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus une première et une deuxième fois et adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (163) amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (162) amendant l'article 891 du Code de procédure civile.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (164) amendant le Code de procédure civil relativement au renvoi de certaines défenses.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

Il est proposé par l'honorable M. Provost, appuyé par M. Plante et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, relatifs à l'émission des lettres-patentes, et au droit de coupe exigé sur les lots 20, 21, 22 et 23 du 6ème rang du canton Lejeune, dans le comté de Champlain.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés depuis le 20 avril 1910, entre Joseph Albert Tassé, de Montfort, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22, du rang 10, du canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil.

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous billets de location, lettres-patentes, correspondances et autres documents en rapport avec les lots 44 et 45 du rang 3, canton Lussier.

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance et autres documents, relatifs au lot 30, 6ème rang, canton de Salaberry.

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le département de la Colonisation, des Mines et Pêcheries et H. B. Lafleur, en rapport avec la construction ou réparations du pont Dumouchel, dans la paroisse de Ste-Adèle, $99,90, ces travaux apparaissant à la page 96 du rapport général de 1910, du ministre de ce département.

Ordonnv.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Compte en détail de l'item $8,824.87.—A. E. Barlow, attirail, salaires, provisions, dépenses de voyages, etc., à la page 556 des comptes publics.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :- Etat détaillé des items suivants : A la page 608 des comptes publics de 1911 : Funérailles de Sir C. A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province: Hubert Moisan, entrepreneur de pompes funèbres, $3,000.00, dépenses diverses, $600.00.

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gonverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cettre Chambre :—Lettres patentes, ordres en conseil, toutes correspondances et autres documeuts échangés entre le gouvernement et certains particuliers, depuis le 17 mars 1909, en rapport avec la concession des lots 3, 4 et 5, du rang B, du canton Clyde, comté d'Ottawa.

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Arrêtés en conseil, billets de location, contrats correspondances et autres documents depuis le 18 mai, 1910 relatifs : 1. A la vente par le gouvernement de trente deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot de Brooklin en l'état de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique. 2. A la concession depuis juillet 1901, des lots Nos 1, 2, 3, 4, partie ouest de 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, dans la 3e concession de la seigneurie de la Grande Rivière : 1, 2, 3, 4, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 dans la 4e concession ; les susdits lots portant sur le plan de la seigneurie fait par l'arpenteur Georges LeBouthillier.

Ordonné.—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Cousineau appuyé par M. Patenaude et :

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondance, contrats relatifs à l'achat ou à l'expropriation des ponts Viau et Lachapelle, dens le district de Montréal,

Il est propgsé par M. Langlois (Montréal) appuyé par M. Mercier et :—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant : Si le gouvernement a conclu un nouveau contrat avec la compagnie du publication du "Canada". pour la publication du journal d'Agriculture et d'Horticulture

2. Quelle date, et quelles en sont les conditions.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : —Etat indiquant : 1. Si le gouvernement a fait de nouvelles conventions avec M. C. J. Magnan pour la publication de "l'enseignement Primaire."

2. A quelle date, et quelles en sont les conditions.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. D'Auteuil et :—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant :—1. Quelles ont été, chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, sanctionné le 14 mars 1907, les muuicipalités qui ont obtenu et touché une subvention annuelle pour la construction et l'entretien de leurs chemins en vertu de la section 1 de ladite loi et ses amendements.

2. Dans quels comtés sont respectivement situées ces municipalité.

3. Quel montant a été payé, chaque année, à chacune de ces municipalités, et quelle est la date de chaque paiement.

4. Quelles sont celles de ces municipalités où il existe un règlement passé en vertu de l'article 535 du code municipal, conformément aux prescriptions de l'article 2 de ladite loi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 24 Janvier 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Galipeault propose secondé par M. Francœur et il est :—

Ordonné,—Que le paragraphe 3*a* de la 58ème règle, soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter un bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe aux Trembles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'Agnes Watson, demandant une loi l'autorisant à louer à Johnson Brös, pour un terme de vingt et une années, une propriété située dans le quartier St-Antoine, à Montréal.

M. Perron.

De la ville de La Tuque, demandant une loi amendant sa charte et pour d'autres fins.

M. Galipeault.

De la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

M. Létourneau.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'll soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (53) constituant en corporation le collège de Saint-Jean.

Et bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.

Bill (93) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Demetrius Nicholas Nicholson, au nombre de ses membres.

Et bill (54) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.

M. Lafontaine (Berthier), du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 7e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De " The Manitou Club ".

De " The North Eastern Railway Company ".

De La Cie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

De " The Montreal Light Heat and Power Company ", demandant respectivement une loi amendant leur charte.

De " The Mount Sinaï Sanatorium ".

De La paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.

Et de " The St-Charles and Huron River Railway Company ", demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

De George Tanguay, demandant une loi confirmant certains titres.

Et de E. B. Eddy, demandant une loi lui donnant le pouvoir de faire le partage aux héritiers légaux de la succession Ezra Butler Eddy.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le denxiàme rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec piusieurs amendements :

Bill (56) amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company ".

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (6) amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans le comté de Mégantic.

Ordonné,—Que M. Tanguay ait la permission de présenter un bill (80) constituant en corporation " The Rat River Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain ponr sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy.

En conséquence, il présence ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (67) concernant la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.

En eonséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (66) constituant en corporation la " St. Charles and Huron Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (51) concernant la Compagnie de chemin de fer " Québec et Lac St-Jean. "

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (134) constituant en corporation le " Mount Sinaï Sanatorium " pour le traitement et le contrôle de la tuberculose.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (103) amendant la charte de la Compagnie de chemin de fer " Le Quebec Central ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (102) confirmant la charte de " The Manitou Club ", et augmentant ses pouvoirs.

En conséquence. il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (169) amendant les lois relatives aux syndics des chemins à barrières de la rive nord, à Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. *Tellier*.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de Joliette, depuis le 20 juin 1911 jusqu'à ce jour ?

2. Quel sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $799.91.

2. Amélioration du chemin allant de St-Côme à Ste-Emélie de l'Energie, dans les rangs Feuille d'Erable et Belle-Montagne. Corporation municipale de St-Côme.

Siméon Melançon, conducteur..... $ 300 00

Niveler, épierrer et améliorer généralement la route de la première concession de Jolimont sur le lot 2/5 du cadastre de Ste-Béatrix et particulièrement pour abaisser et élargir une côte très considérable qui s'y trouve.

Gilbert Latendresse, conducteur..... ..... 125 00

Amélioration de la route du 11e rang du canton Cathcart sur les lots 26 et 27 du cadastre.
Amédée Mailloux, conducteur..... ..... 100 00
Réparer le chemin de front de la côte, dans le 10e rang, depuis le No 17 jusqu'au No 22.
Urgel Landry, conducteur, St-Côme..... 75 00

Amélioration d'une partie du chemin (environ 5 arpents) du chemin contournant la rive Nord du Lac Cloutier et dévier deux autres parties du même chemin, formant environ 8 arpents, le tout dans la paroisse de Ste-Béatrix. Octroi non payé.....$ 400 00

Total pour chemins..... $ 600 00

Achèvement du pont sur la rivière Blanche, lot 33, rangs 8 et 9 Cathcart, à St-Côme. Corporation municipale de St-Côme.
Michel McCarron, conducteur..... ..... 50 00

Terminer les abords du pont sur la rivière Rouge, sur lot 8 du 3e rang de Cathcart, dans St-Alphonse. Corporation municipale de St-Alphonse..... 99 91

Reconstruction d'un pont sur la décharge du lac du Bail, dans le dit chemin.
Amédée Mailloux, conducteur..... 50 00

Total pour ponts.... ..... $ 199 91

$ 799 91

Octroi qui n'a pas été payé.....$ 400 00

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la classification des lots dans le canton Emberton, comté de Compton ?
2. A quelle date ?
3. Dans l'affirmative, à quelle date les travaux ont-ils commencé ?
4. Par qui ont-ils été faits ?
5. Ces dits travaux ont-ils été complétés ?
6. Dans la négative, pour qu'elle raison ?
7. Dans la classification faite, combien de lots ont été trouvés propres à l'agriculture ?
8. Combien y en a-t-il qui ont été vendus ?
9. Combien y en a-t-il qui n'ont pas été vendus?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le gouvernement a autorisé l'inspection des lots du canton Emberton pour les fins de la classification.

2. Le 13 septembre 1904.
3. Le 20 octobre 1904.
4. Par M. B. L. O'Hara.
5. Oui.
6. .....
7. 13, savoir : les Nos 5, 10, 11, 12, 14, 20 du premier rang ; 4, 12 et 28 du 2e rang ; et 13, 14, 15 et 36 du 3e rang.
8. 5½, savoir : le No 11 et la moitié sud-ouest du No 20 du 1er rang ; les Nos 4, 12, et 28 du 2e rang, et 13, 14, 15 et 36 du 3e rang.
9. 7½ lots.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Cousineau et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, lettres télégrammes ou messages, concernant le ou les octrois accordés par le gouvernement en 1911 à des contribuables de la municipalité de Saint-Hermas.

Il est proposé par l'hon. M. Prévost, appuyé par M. Cousineau et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents entre le gouvernement ou aucun de ses membres ou officiers et toute personnes ou corporation, relatifs à des charges faites par le département du Procureur général ou aucun de ses officiers à des personnes ou corporations municipales ou commerciales, pour services, études et opinions légales, sur la législation privée, et les bills privés soumis à cette Chambre.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Cousineau que :—Attendu qu'une commission spéciale a été nommée par la loi 9 Edouard VII, chapitre 10, intitulée: Loi pour nommer commissaires les membres d'un comité spécial de l'Assemblée législative ;

Attendu que cette commission a été nommée pour s'enquérir de la vérité des accusations portées par le député du comté de Terrebonne, contre le député du comté de Bonaventure ;

Attendu que deux des commissaires, les honorables Weir et Roy, ont été nommés par le Parlement fédéral, juges de la Cour Supérieure ;

Attendu que ces nominations ont eu pour effet de faire cesser les travaux de cette commission et de suspendre l'enquête ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public que toutes procédures commencées par les commissaires, soient déposées sur la table de la Chambre, pour que les membres de l'Assemblée législative en prennent connaissance, en même temps que des exhibits et autres documents produits lors de l'enquête qui n'est pas encore finie ;

Que tous les documents relatifs à cette enquête, en même temps que les dépositions soient déposées sur la table de cette Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit.

Un débat s'élève.

L'honorable sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose :—

Que ce débat soit maintenant ajourné.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Langlois (Montréal, div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morieset,
Mousseau,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—*44*.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier—*12*.

La motion est ainsi adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 25 Janvier 1912

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William Davies Co. Limited, demandant une loi changeant son nom en celui de " Davies Limited."

M. Galipeault.

De F. A. Généreux et autres demandant, une loi étendant les pouvoirs des exécuteurs testamentaires.

M. Mousseau.

M. Cardin, du comité du code municipal, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Cardin son président ".

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte Catherine, de la cité de Montréal, et à l'honneur de le rapporter sans amendement.

M. Reed, du comité des ordres permanents, présente à la chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De la " Corporation Agencies Limited ", demandant une loi étendant ses pouvoirs.

De la municipalité de St-Pierre de Véronne à Pike River, demandant une loi la constituant en corporation.

Et de la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (88) amendant la charte de " The Montreal Light Heat & Power Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné, Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la " Corporation Agencies Limited."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (87) concernant "The St. Maurice Hydraulic Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné, – Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (60) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (132) retranchant du plan de la cité de Saint-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Sainte-Emilie jusqu'à la rue Saint-Ferdinand.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (131) amendant la charte du club Saint-James de Montréal, et ses amendements.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre l'état des recettes et des dépenses de la province de Québec, provenant de toutes sources, du 1er juillet 1911, au 19 janvier 1912. (*Document de la session No 18*).

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Depuis la mise en vigueur de la section 1ère de la loi 9 Ed. VII, ch. 24, le ministre des Terres et Forêts a-t-il donné des instructions aux agents des terres, ou autres officiers de son département, de ne pas vendre aux colons, qui en faisaient la demande des terres propres à la culture ?

2. Dans l'affirmative, à qui et à quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le ministre des Terres et Forêts a donné instructions à certains agents de ne pas vendre de lots, pendant un certain temps, sans referer les demandes au département.

2. (*A*) A M. l'agent Napoléon Pagé, le 20 et le 31 janvier 1911.
(*B*) A M. l'agent J. A. Lambert, le 13 février 1911.
(*C*) A M. l'agent U. Joubert, le 15 avril 1911.
(*D*) A M. l'agent Marchand, le 10 février 1911.
(*E*) A M. l'agent R. M. Gendron, le 20 décembre 1910.

Par l'honorable M. Prévost.—Monsieur Napoléon Pagé, agent des terres a-t-il fait un rapport au gouvernement, sur l'achat de droits de coupe, par des spéculateurs, sur des lots dans les cantons Boyer, Campbell, Rochon, Wurtele, Moreau et Gravel ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates ?

3. Quels sont les noms des personnes accusées de spéculation par monsieur Pagé ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Le 10 janvier 1910.
3. MM. l'abbé J. A. Génier, J. B. Forget et A. C. Miquelon.

Par M. Bernard.—1. Quels sont ceux qui forment partie du bureau de direction de la société coopérative des planteurs de tabac du comté de Rouville ?

2. Quels sont les membres de cette société ?

Réponse par l'houorable M. Caron :

1 et 2. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il donné un octroi, pendant la dernière année, à la société coopérative des planteurs de tabac du comté de Rouville ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. Le gouvernement a-t-il donné d'autres garanties à la même société ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1, 2 et 3. Non.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer un ou plusieurs inspecteurs chargés d'enseigner aux cultivateurs les moyens nécessaires pour faire disparaître les mauvaises herbes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

A l'étude.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire voter, pendant la présente session, des montants d'argent pour encourager les municipalités à construire les ponceaux (culverts) et les moyens ponts en béton ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le gouvernement continuera à encourager le remplacament des ponceaux de bois par des tuyaux en béton à même les crédits votés pour la voirie.

Par M. Giard.—Combien y a-t-il, dans la province de Québec, de milles de chemin public, à l'exception des chemins des cités et villes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Il n'y a pas de statistiques à ce sujet, mais, d'après une moyenne approximative basée sur les rapports adressés au gouvernement, la longueur totale des chemins de la province de Québec serait de 45,000 milles.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire voter, pendant la présente session, des montants d'argent pour subventionner les municipalités rurales qui placeront à l'intersection des chemins des enseignes qui renseigneront où conduisent ces chemins ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le gouvernement étudie cette question.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire voter, pendant la présente session, des montants d'argent pour encourager les municipalités rurales à placer des auges en béton le long des routes, afin d'abreuver les animaux ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.

Par M. Tellier.—1. Quels sont les ponts en fer que le gouvernement a subventionnés, depuis sept ans, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette ?

2. Quel est le montant de chaque subvention, quand a-t-elle été octroyée et quels sont les termes de paiement ?

Réponse par l'honorable Taschereau :

1. (a) sur la rivière l'Assomption.
   (b) " " Ouareau.
   (c) " le ruisseau St-Pierre.
2. (a) $4,000.00, (b) et (c) $7,325.00.
   (a) 22 juin 1909, (b) et (c) 9 septembre 1911.
   (a) $1,500.00 en 1909-10, $1,500.00 en 1910-11 et $1,000.00 en 1911-12.
   (b) et (c) $3,662.50 en 1911-12 et $3,662.50 en 1912-13.

Par M. Tellier.—1. Quel pont en fer le gouvernement a-t-il subventionné, depuis sept ans, dans la paroisse de Ste-Mélanie, comté de Joliette ?

2. Quel est le montant de la subvention et quels sont les termes de paiement.

Réponses par l'honorable M. Taschereau :

1. Sur la rivière l'Assomption.
2. $3,800.00 en deux versements : $2,533.32 en 1910-11 et 1,266.68 en 1911-12.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il fait faire, au cours de l'année fiscale courante, des trottoirs en front du palais de justice du district de Joliette ?

2. Quelle quantité de trottoirs a-t-il ainsi fait faire ?

3. Quel est le devis de ces trottoirs, et quel prix a-t-il payé par verge carrée ?

4. Quel est le coût total de ces trottoirs ?

5. Quel a été le constructeur ?

6. Le gouvernement a-t-il reçu plusienrs soumissions ? De qui ? Quel est le prix mentionné dans chaque soumission ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. 380 verges.

3. 10 pouces d'épaisseur de mâchefer, 6 pouces de béton et 2 pouces de ciment, en tout 18 pouces d'épaisseur, au prix de $2.50 la verges.

4. Le montant réclamé et non encore payé pour ce trottoir est de $950.00 ; une autre somme de $97.50 est aussi réclamée pour réparations à l'ancien trottoir.

5. Alphonse Lapierre.

6. Deux soumissions, l'une de M. Auguste Charrete, dont la soumission était pour deux modes différents de trottoir dont l'un devait coûter $3.00 la verge et l'autre $1.50 ; et une soumission de M. Alphonse Lapierre, au prix de $2.50 la verge carrée.

L'honorable M. Mackenzie, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, signé de sa main.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les députés se tenant debout tête découverte), comme suit :

FRS. LANGELIER,

L'Administrateur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1913, conformément aux dispositions de la section 54 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre. (*Document de la session No 1*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 janvier 1912.

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercise finissant le 30 juin 1912, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la consideration de la Chambre. (*Document de la session No 1*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 janvier 1912.

Ordonné,—Que le dit message et les estimés qui l'accompagnent soient envoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'élève.

M. Gault propose, appuyé par M. Plante.

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Girard et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondances, billets de location, rapports et autres documents échangés entre le département des terres et Nap. Pagé, agent des terres, en rapport avec l'achat de droits de coupe sur des lots, par le rév. M. Génier ou autres, dans les cantons, Boyer, Campbell, Rochon, Wurtele, Moreau, Gravel.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondances et autres documents en rapport avec l'impression et la reliure du Journal de l'Agriculture échangés entre le gouvernement, le département de l'agriculture et toutes personnes depuis la dernière session.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondances et autres documents échangés entre toutes personnes et le gouvernement, en rapport avec des droits de coupe exigés et payés sur le bois provenant du lot 23, rang 2, du canton Gravel.

Le bill (99) constituant en corporation la compagnie de tramway des Trois-Rivières est lu la deuxième fois et envoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des chemins de fer, savoir :

Bill (66) constituant en corporation la " St. Charles & Huron Railway Company.

Bill (80) constituant en corporation " The Rat River Railway Company."

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy.

Bill (84) amendant la charte de "The Montreal Street Railway Benefit Association".

Bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.

Bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.

Bill (89) autorisant la " Laing Packing and Provision Company Limited", à transporter certains droits et certaines franchises à " Matthews Laing, Limited."

Bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de " La Société protectrice des femmes et des enfants."

Bill (117) constituant en corporation La Société de Marie-Réparatrice.

Bill (75) érigeant la municipalité de Saint-Nicolas Sud.

Bill (67) concernant la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.

Bill (102) confirmant la charte de " The Manitou Club ", et augmentant ses pouvoirs.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (53) constituant en corporation le collège de St-Jean.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier, indiquant: 1. Si le gouvernement a fait de nouvelles conventions avec M. C. J. Magnan pour la publication de " L'enseignement Primaire."

2. A quelle date, et quelles en sont les conditions.

(*Document de la session No* 19).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 26 janvier 1912.

M. Cardin, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (114) concernant Les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal, et a l'honneur de le rapporter avec certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. Tessier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donné dans chaque cas :

De " The Country Club of Montréal ".

De La Compagnie des Tramways de Montréal.

Et de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De " The Ottawa, Abitibi and Hudson Bay Railway Company ", demandant une loi, la constituant en corporation.

De Dame Marie McIntosh, veuve de feu Joseph Tesky, demandant une loi ratifiant un acte de vente du lot No 474 de la paroisse du Sault au Récollet.

Et de Maurice Brasset, demandant une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

Ordonné,—Que M. Thériault ait la permission de présenter un bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Désaulniers ait la permission de présenter un bill (113) amendant la charte, définissant et augmentant les pouvoirs de " The Country Club of Montréal ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (68) concernant " The North Eastern Railway Company " et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (83) constituant en corporation : " Ottawa, Abitibi and Hudson Bay Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordomné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (146) ratifiant un acte de vente du lot No 474 de la paroisse du Sault au Récollet à Arthur Migneault et Victor Morin.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gosselin ait la permission de présenter un bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike-River.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Petit ait la permission de présenter un bill (127) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer " Bagotville and St. Lawrence Railway Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Taschereau par ordre du Lieutenant-Gouverneur dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Rapports et Statistiques des chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1911, tel que requis par les articles 5650 et 5652 des Statuts refondus de la province de Québec. (*Document de la session No* 21).

Et aussi par ordre du Lieutenant-Gouverneur, états, rapports et statistiques des chemins de fer subventionués par la Législature de Québec et adressés au ministre de la Colonisation et Travaux Publics tel que requis par l'article 1438 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909.

(*Document de la session No* 20)

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (8) amendant le Code de procédure civile, relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (6) amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans le comté de Mégantic.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre : Loi amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans les comtés de Champlain et de Mégantic.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les registres dans les bureaux d'enregistrement.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (169) amendant les lois relatives aux syndics des chemins à barrières de la rive nord, à Québec.

M. Tellier propose, appuyé par M. Létourneau, la question est posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant.

M. D'Auteuil, appuyé par M. Tellier, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais dans six mois.

Alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'amendement est ainsi adopté.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et il est

Ordonné,—Que ce bill soit lu la deuxième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (168) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

M. Galipeault propose, appuyé par M. Francœur, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la dernière fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES

L'ordre du jour appelle l'interpellation suivante :

Par M. Sauvé.—1. Le "Canada" disait-il vrai lorsqu'il publiait le 11 décembre 1911, que le gouvernement va s'appliquer à mieux faire connaître les ressources de la province de Québec en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, de façon à y recruter des immigrants ?

2. Est-ce dans ce but que le gouvernement a nommé M. P. Pelletier pour le représenter à Londres ?

M. l'Orateur déclare cette interpellation hors d'ordre pour les raisons suivantes :

"Suivant le règlement et l'usage, il est permis d'interpeller au sujet d'une affaire publique, mais l'interpellation ne doit pas énoncer de faits, à moins que cette énonciation soit nécessaire pour rendre la question intelligible (29e règle de l'Assemblée législative de Québec ; Bourinot, pp. 433, 434 et 435 de la 3e édition ; May's Parliamentary Practice pp. 249 et 250 de la 11e édition). Or, l'interpellation de l'honorable député des Deux-Montagnes pêche doublement contre le règlement : elle porte non pas sur une affaire publique, mais sur la vérité de certaine assertion qu'aurait publiée le journal "Le Canada"

et, de plus, elle énonce un fait l'assertion du journal "Le Canada" que l'honorable député n'avait pas besoin de rapporter s'il désirait tout simplement interpeller au sujet de la nomination d'un représentant à Londres. Mon devoir est donc de déclarer l'interpellation de l'honorable député des Deux-Montagnes hors d'ordre. Je dois ajouter que May, dans son commentaire sur le règlement de la Chambre des communes d'Angleterre, qui est semblable au nôtre, dit formellement qu'il n'est pas dans l'ordre "to ask merely whether certain things, such as statements made in a newspaper, are true". (May's Parliamentary Practice, 11e édition, p. 250)."

Par M. Langlois (Montréal).—1. Combien d'élèves fréquentent actuellement l'Ecole Technique de Montréal?

2. Combien sont titulaires de bourses? Combien, n'étant pas boursiers, reçoivent l'instruction gratuitement à cette école?

3. Combien, parmi le nombre total des élèves, appartiennent à la classe ouvrière?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 450 élèves, dont 100 suivent les cours normaux du jour et 350 ceux du soir.

2. 15 élèves jouissent d'une bourse entière et 16 d'une demi bourse.

3. Environ 80%.

Par M. Sylvestre.—1. M. J.-B. Meilleur Barthe, de Trois-Rivières, est-il à l'emploi du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, depuis quand, en quelle qualité et quel est son salaire?

3. A quel endroit tient-il son bureau et combien de temps, chaque jour, est-il supposé donner à l'exercice de sa charge?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Depuis le 30 juin 1897. Il est employé à la transcription et à la garde des archives déposées au bureau du Protonotaire de la Cour supérieure du district de Trois-Rivières et il lui est payé un montant de $750.00 par année.

3. Au bureau du Protonotaire du district de Trois-Rivières et il est supposé s'occuper de l'accomplissement de ses devoirs pendant les heures ordinaires de bureau.

Par M. Tellier.—Quels octrois spéciaux le gouvernement a-t-il faits, année par année, depuis le 1er juillet 1897 jusqu'à ce jour, à la Société d'agriculture No 1 du comté de Joliette, en sus de son allocation ordinaire?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1899-1900	$ 25 00
1901-02	25 00
1905-06	1,000 00
1906-07	700·00

1908-09	250 00
1909-10	250 00
1910-11	250 00
1911-12	500 00

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année, depuis le premier juillet, 1897, jusqu'à ce jour, le fournisseur du charbon requis pour le chauffage du palais de justice et de la prison du district de Joliette ? Combien de tonnes a-t-on achetées chaque année et à quel prix ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1897	55 tonnes	M. H. Leprohon & Cie	$7 40 et $7 50
1898	56 tonnes	L. N. Ducondu	7 50
1899	56 1/464 tonnes.	J. T. Rowan	7 50

Pour les années 1900 à 1908, inclusivement, on trouvera le renseignement donné à la page 162 des Journaux de la Chambre de 1909.

1909	56 tonnes	E. Bolduc	$8 50
1910	57 tonnes	E. Bolduc	6 50
1911	55 tonnes	E. Bolduc	6 50
1911	2 1/1060 tonnes	E. Bolduc	7 50

Par M. Giard.—1. L'honorable M. Pelletier, ancien député de Sherbrooke, et Orateur de cette Chambre, a-t-il été nommé à une charge dépendant du gouvernement de cette Province ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date, et quel est son salaire ou traitement ?

3. Quelles sont ses attributions et quelles instructions le gouvernement lui a-t-il données ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Il a été nommé le 7 août 1911, avec un traitement annuel de $6,000.00.

3. L'article 710 des Statuts refondus de 1909 détermine ses attributions et ses devoirs.

Par M. Cousineau.—1. Quand et en vertu de quels statuts, la compagnie d'assurance, La Prévoyance a-t-elle été incorporée ?

2. Quels sont les directeurs de cette compagnie d'assurance ?

3. Quel est son capital souscrit et payé ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Constituée en corporation le 20 mai, 1905, par la loi 5 Ed. VII, chap. 68 ; amendée le 25 avril, 1908, par la loi 8 Ed. VII, chap. 128.

2. Liste des directeurs au 31 décembre 1910.

Jos. D'Halewym, Montréal, Président.
H. Schetagne, Montréal, 1er vice-président.
J. O. Mousseau, Montréal, 2e vice président.
S. J. Girard, Montréal.
J. B. Pauzé, Montréal.

J. A. Bégin, Windsor Mills.
J. A. H. Hébert, Montréal.
J. A. E. Gauvin, Montréal.
A. R. Ranger, Montréal.
J. E. A. Dubuc, Chicoutimi.
J. C. Gagné, Montréal.
J. A. Théberge, Rimouski.
3. Capital souscrit au 31 décembre 1910, $177,900,
Capital payé..... 35,580.

Par M. Langlois (Montréal).—1. M. Hormisdas Magnan est-il à l'emploi du gouvernement ?
2. Dans l'affirmative, a-t-il été nommé par arrêté ministériel ?
3. Quelle est la date de sa nomination ?
4. Quelles sont ses fonctions, quel est son salaire ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.
2. Non.
3. 1er mai 1911.
4. Commis, $100.00 par mois.

M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant la présente session, de faire adopter une loi l'autorisant à nommer des commissaires de comté, qui seront chargés de surveiller et de donner des instructions sur la construction des chemins qui seront subventionnés par le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter une loi semblable durant la présente session. Il entend laisser aux municipalités rurales et locales le contrôle de leur voierie et confier à ses propres inspecteurs la surveillance et l'inspection des chemins dont il subventionnera la construction ou l'amélioration, suivant des plans d'ensemble qui seront préparés par ses ingénieurs.

M. Bourassa soulève la question d'ordre :—Que la réponse à la présente interpellation, donnée par l'honorable ministre de l'Agriculture, n'est pas conforme aux règles de la procédure parlementaire, en ce qu'elle contient une information qui n'a pas été demandée par l'interpellation.

M. l'Orateur réserve sa décision.

Il est proposé par M. Sylvestre, appuyé par M. Bernard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents adressés au gouvernement, ou à aucun de ses officiers, à l'effet d'obtenir un octroi ou des octrois pour chemins ou ponts dans le comté de Montcalm, année par année, depuis le 8 juin 1908 jusqu'à ce jour.

Il est proposé par M. Tessier, appuyé par M. Godbout, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Correspondance concernant des coupes illégales de bois sur les lots 15, 16, 17 et 18 3ième rang S.-E. Rivière Saint-Maurice, seigneurie de Bastican, depuis le mois de mars 1907 jusqu'à date.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (93) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Demetrius Nicolas Nicholson au nombre de ses membres.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (54) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Paul Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Francœur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a conjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (52) autorisant les Dames de l'Asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, et envoyés au comité des bills privés :

Bill (131) amendant la charte du club Saint-James de Montréal, et ses amendements.

Bill (132) retranchant du plan de la cité de Saint-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Sainte-Emélie jusqu'à la rue Saint-Ferdinand.

Bill (60) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la " Corporation Agencies Limited ".

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard:

Résolu.—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à lundi prochain à 4 hrs p. m.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 29 janvier 1912

4 *heures p. m.*

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (108) concernant la " Laprairie Brick Company, Limited ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (72) ratifiant le règlement No 229, de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite " The Montreal Cotton Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture

Ordonné,—Que M. Roy ait la permission de présenter un bill (128) ratifiant et confirmant les titres de Georges Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Résolu qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions des deux Chambres, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session soit composé des honorables Messieurs Amyot, Bergevin, Bryson, Chapais, Garneau, Gilman, Lanctôt, Pérodeau, Turgeon et De Varennes.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur la table de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, indiquant. —1. Quelles ont été, chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, sanctionné le 14 mars 1907, les municipalités qui ont obtenu et touché une subvention annuelle pour la construction et l'entretien de leurs chemins, en vertu de la section 1 de ladite loi et ses amendements.

2. Dans quels comtés sont respectivement situées ces municipalités.

3 Quel montant a été payé, chaque année, à chacune de ces municipalités, et quelle est la date de chaque paiement.

4. Quelles sont celles de ces municipalités où il existe un règlement passé en vertu de l'article 535 du code municipal, conformément aux prescriptions de l'article 2 de ladite loi. (*Document de la session No* 22).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de copie d'un état détaillé des items suivants : A la page 608 des comptes publics de 1911 : Funérailles de Sir C. A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province : Hubert Moisan, entrepreneur de pompes funèbres, $ ',000.00, dépenses diverses, $600.00. (*Document de la session No* 23).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (114) concernant les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,— Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.

Bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.

Et bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture au bill (83) constituant en corporation : " Ottawa, Abitibi and Hudson Bay Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et envoyé au comité des chemins de fer et canaux.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Sylvestre.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de Berthier, depuis le 30 juin 1911, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé, et le chemin ou le pont construit ou réparé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $3,997.92.

2. Chemins.

Route entre les lots 30 et 31 du rang 2 de Brassard, et chemin de front entre les rangs 2 et 3 jusqu'au lots 38	100 00
Réparation du chemin Brassard depuis l'ancienne Barrière jusqu'à la Glacière dans le canton Coucelles	990 75
Déviation d'une côte sur le chemin du 12ième rang de Brandon	50 00
Amélioration de la côte Bergeron à St-Charles de Mandeville	50 00
Améliorations de côtes dans le rang 2 de Peterborough	100 00
Amélioration d'une côte dans le chemin du 1er rang de Peterborough	50 00
Amélioration de la route Déligny au-delà du lac Mandeville	99 72
Amélioration du chemin Champagne allant au lac Ignace	20 74
Réparation du chemin de front sur le rang A. S. O., canton Peterborough	65 00
Réparation du chemin sur les lots 75 à 80 de la concession N. E. du lac Mandeville	125 00
Ouverture d'un chemin de front dans le canton Gauthier	25 00
Chemin du lac à la Truite dans le rang St-Benoit	498 71
Chemin du lac Ignace dans St-Michel-des-Saints	500 00

Amélioration d'une côte dans le chemin de front au nord du lac St-Jacques sur les lots 31 et 32.....	100 00	
Déviation d'un chemin de front entre les rangs 8 et 9 de Brandon.....	150 00	
Déviation d'un chemin de front séparant les rangs 9 et 10 dans St-Damien.....	129 85	
Total pour les chemins.....		$3,054 77
Ponts :		
Construction du pont sur la rivière Matawin, à peu près à la ligne entre les lots 64 et 65 du rang 1 de Brassard.....	800 00	
Aide à la construction du pont Maxwell dans Saint-Damien.....	43 15	
Aide à la construction d'un pont sur la branche gauche de la rivière Mastigouche.....	100 00	
Total pour ponts.....		943 15
Total.....		$3,997 92

Par M. Sylvestre.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de Montcalm, depuis le 30 juin 1911 jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé, et le chemin et le pont construit ou réparé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $799.35.
2.

Amélioration du chemin de front du 4e rang de Rawdon et route dans le 3e rang du même canton.....	$ 324 41
Réparation du chemin Coutu, dans le canton Chilton.....	300 00
Amélioration du chemin de front sur les lots 58 et 59 du premier rang de Wexford et chemin de front sur les 7 premiers lots du premier rang de Chertsey.....	174 94
	$ 799 35

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté d'Arthabaska, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour.

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $1700.00.
2.

Route sur le lot 21 du 13e rang de Kingsey.....	$ 200 00
Route entre les lots 14 et 15 du rang 3 de Kingsey.....	100 00
Chemin des rangs 11 et 12 de Simpson.....	900 00

Route entre les cantons Bulstrode et Stanford.....	200 00
Route entre les lots 12 et 13 du 10e rang de Warwick....	100 00
Route sur le 2e rang de Chester.....	200 00
	$1700 00

Par M. *Giard.*—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de Nicolet, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour.

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $3,002.22.

2. Chemin du 3e rang de Blandford.....$	400 00
Chemin du 3e rang de Blandford..... ...	300 00
Chemin de Manseau à Notre-Dame-de-Lourdes.....	868 25
Côte des Sables, à St-Pierre les Becquets.....	300 00
Côtes du rang 6 Aston, du rang 8, Aston du 14e rang de Wendover.....	307 97
Côtes dans la paroisse du Grand St-Esprit.....	200 00
Côte Lafrance, dans Ste-Cécile de Lévrard.....	119 00
	$2,495 22
Pont sur la rivière Blanche, 6e rang de St-Wenceslas.	$500 00
Pont de la route Ste-Cécile de Lévrard.....	7 00
	$507 00
Grand total... ....$	3,002 22

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des denier dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté du Richmond, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $1,192.94.

2. Côtes Roberge et Boucher.....	$ 74 25
Chemin entre les rangs 9 et 10 et route dans Brompton, entre les rangs 5, 6 et 7.....	400 00
Route sur les 6e et 7e rangs dans St-Georges de Windsor.	200 00
Chemin de la rivière St-François.....	150 00
Chemin de front du 16e rang de Brompton..... ..	150 00
Chemin entre les rangs 2 et 3 de Stoke.	118 69
Chemin sur le 9e rang de Cleveland.....	100 00
	$1,192 94

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de L'Islet, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $4,017.96.

2.

Route de St-Marcel à St-Adalbert, rang 3, du canton Leverrier	249 96
Route de St-Marcel à St-Adalbert, rang 4 du canton Leverrier	250 00
Route de St-Marcel à St-Adalbert, rang 5 du canton Leverrier	300 00
Route sur les rangs 1 et 2 et A et B de Lessard	100 00
Route du canton Lessard au camp des Cèdres dans le canton Beaubien	100 00
Route sur le rang 3 d'Ashford	274 90
Chemin entre les rangs 1 et 2 de Garneau	75 00
Route depuis le rang 5 de Casgrain jusqu'à la frontière	50 00
Chemin entre les rangs 3 et 4 de Casgrain	75 00
Route sur le rang 3 de Casgrain	50 00
Chemin sur le rang 4 d'Arago	75 00
Route Arago depuis le chemin Taché jusqu'à la côte des Bretons	75 00
Route Arago depuis la côte des Bretons jusqu'à l'endroit appelé Camp des Cèdres	75 00
Chemin de front entre les rangs 6 et 7 d'Arago	75 00
Chemin de front entre les rangs 6 et 7 d'Arago, partie ouest	75 00
Chemin entre les rangs 5 et 6 de Casgrain, y compris réparation d'un ponceau	50 00
Chemin de front entre les rangs 5 et 6 de Leverrier, depuis le lot No 35 jusqu'à la route	75 00
Chemin de front entre les rangs 6 et 7 de Leverrier	50 00
Chemin de front entre les rangs 5 et 7 de Leverrier depuis le lot No 35 jusqu'à l'église, du côté est	75 00
Route du rang 5, sud ouest, paroisse de St-Cyrille	50 00
Chemin du rang 2 de Lessard, côté est	50 00
Chemin du rang 3 de Lessard	50 00
Route sur le rang 1 de Lessard	50 00
Chemin sur le rang 2 de Lessard, jusqu'au lot No 3 du rang 5 de Fournier	50 00
Chemin sur le rang 3 de Lessard depuis la route Thibault en allant à l'est	50 00
Route sur le rang 4 et chemin entre les rangs 4 et 5 de Bourdages	50 00
Amélioration de côte dans le chemin de front à l'est de l'église de St-Cyrille	25 00
Route à Pierre Noel dans le canton Bourdages	50 00

Route sur le rang 5 de Fournier, sud-ouest	25 00
Route depuis l'église jusqu'au rang 1 de Lessard, allant à St-Marcel	50 00
Chemin du rang 2 de Lessard allant à l'ouest vers le canton Bourdages	75 00
Amélioration de côte en haut de l'église, rang 6 de Lessard, allant à St-Marcel	50 00
Route sur les rangs 4, 5, 6 et 7 d'Ashford	100 00
Route du rang 1 au rang 2 d'Ashford	50 00
Chemin Arago sur le rang 4 de Fournier	50 00
Route Elgin depuis la Savane jusqu'au détour du lac	125 00
Route Elgin depuis le détour du lac jusqu'à Ste-Perpétue	100 00
Chemin sur le rang 2 de Fournier	50 00
Chemin sur le rang 1 d'Ashford	23 65
Réparation au pont sur la rivière le Bras dans le rang A d'Ashford	25 00
Chemin et ponceau entre les rangs 3 et 4 de Garneau	100 00
Chemin Taché, partie nord, rang A de Lafontaine	50 00
Route sur les rangs 1 et 2 de Garneau	25 00
Route sur les rangs 7 et 8 de Lafontaine	69 45
Chemin Taché dans le canton Garneau et équerre de Saint-Marcel	175 00
Route Elgin, de l'église Ste-Perpétue en montant à Saint-Pamphile	75 00
Route Elgin de l'église Ste-Perpétue en descendant jusqu'au canton Ashford	100 00
Route entre les rangs 7 et 8 de Garneau	125 00
Total	$4,017 96

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de Wolfe, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ?

Réponse par l'honorable Devlin :

1. $1626.65.

2.	Chemin entre les rangs 8 et 9 de Stratford	350 00
	Chemin du 5e rang de Weedon	569 27
	Chemin du 6e rang de Wolfestown	200 00
	Chemin du 4e rang de St-Adrien de Ham	257 38
		$1376 65
	Pont sur la rivière St-François, dans le canton Garthby	250 00
	Grand total	$1626 65

Par M. Plante.—1. Depuis la dernière session, le gouvernement a-t-il reçu des représentations de l'Association des commis-voyageurs de cette province et de toutes autres personnes intéressées, pour nommer un ou plusieurs inspecteurs d'hôtels dans cette province?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de nommer tels inspecteurs pour assurer l'hygiène, le confort et la sécurité des voyageurs, dès la présente session ?

3. A-t-il reçu quelque correspondance à ce sujet?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. A l'étude.
3. Oui.

Par M. Plante.—1. Quels sont les comtés, dans lesquels la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires, est au-dessous de $125.00 ?

2. Quelle est la moyenne des salaires payés aux institutrices de ces comtés?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2.	Bellechasse	$119 00
	Champlain	122 00
	Charlevoix	104 00
	Chicoutimi	124 00
	Joliette	116 00
	Kamouraska	108 00
	L'Islet	110 00
	Montmagny	120 00
	Nicolet	110 00
	Portneuf	121 00
	Rimouski	115 00
	Témiscouata	112 00
	Yamaska	117 00

Par M. Plante.—1. Quel a été le produit de la taxe sur les voitures automobiles, dans cette province, depuis le 1er juillet dernier 1911 ?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'amender la loi créant cette taxe ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $12,704.00.
2. Sous considération.

Par M. Plante.—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi des accidents du travail, pour porter de $2,000.00 à $3,000.00 l'indemnité à laquelle ont droit les représentants de la victime en cas de mort ?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations des corps ouvriers, aux fins d'amender la loi dans ce sens ?

3. Dans l'affirmative, de quelle société, et à quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

2. Le gouvernement a reçu une délégation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, du parti ouvrier du Canada et du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, qui lui ont présenté diverses résolutions et entr'autres plusieurs amendements suggérés à la loi des accidents du travail.

3. Le gouvernement a reçu cette délégation le 19 janvier 1912.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (18) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de chemins de fer.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 30 Janvier 1912

M. Tessier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 10e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

Du Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal.

Des Dames Religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur.

Et de l'Association des Opticiens de la province de Québec, demandant respectivement une loi amendant leur charte.

De L. A. Seers *et al,* demandant une loi modifiant un certain acte de donation.

De " The Bagotville & St. Lawrence Railway Company ", demandant une loi la constituant en corporation.

De P. T. Légaré et de Ethel C. Griffith, demandant une loi régissant leur régime matrimonial.

Et de E. P. Couture *et al,* demandant une loi concernant la paroisse St-Denis, Montréal.

"Votre Comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit prolongé au 14e jour de février prochain.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité, a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (80), constituant en corporation " The Rat River Railway Company".

Bill (119), changeant le nom de " Peoples Telephone Company" en lui accordant des pouvoirs additionnels.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de cette honorable Chambre.

Bill (62) constituant en corporation la ville de East-Angus.

Bill (139) concernant l'Université du Bishop's College.

Bill (110) concernant la construction des églises, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.

Bill (96) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (84) amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.

"Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit prolongé au 14e jour de février prochain.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (137) régissant le régime matrimonial de P.-T. Légaré et de dame Ethel C. Griffith.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (77) amendant les lois spéciales concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal No 3) ait la permission de présenter un bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bourassa ait la permission de présenter un bill (170) amendant l'article 180 de la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet à l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur et signé de sa main, et que M. l'Orateur lit comme suit (tous les députés se tenant debout, tête découverte).

F. LANGELIER,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est très agréable d'accuser réception de l'adresse que vous m'avez votée en réponse au discours du trône, et je vous en offre mes sincères remerciements.

HOTEL DU GOUVERNEMENT

Québec, 30 janvier 1912.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 24 janvier 1912, pour copie de tous documents, lettres, télégrammes ou messages, concernant le ou les octrois accordés par le gouvernement en 1911 à des contribuables de la municipalité de Saint-Hermas.

(*Document de la session No* 24).

Conformément à l'ordre du jour la chambre reprend le débat ajourné le 25 janvier courant sur la motion :—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolu dans l'affirmative.

En conséquence la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement de l'Orateur du Conseil Législatif pour l'anne financière finissant le 30 juin 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité passé une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et agréés.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés :

Bill (133) autorisant " The Dominion Trust Company ", à faire des affaires dans la province de Québec.

Bill (134) constituant en corporation le " Mount Sinaï Sanatorium " pour le traitement et le contrôle de la tuberculose.

Bill (88) amendant la charte de "The Montreal Light, Heat & Power Company.

Bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne à Pike River.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 31 janvier 1912

M. Reed, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donné dans chaque cas :

De Léon Gélinas, demandant une loi concernant la succession de feu sieur Louis Raymond Plessis Bélair.

Et de " The Engineers Club of Montreal ", demandant une loi amendant sa charte.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (115) amendant la charte de la cité de Lachine.

Bill (59) constituant en corporation la ville Lasalle.

Bill (74) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.

Bill (117) constituant en corporation La Société de Marie Réparatrice.

Bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.

" Votre comité a aussi examiné le bill 89.—Loi autorisant la " Laing Packing and Provision Company, Limited," à transporter certains droits et certaines franchises à " Matthews-Laing, Limited," et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que M. Cardin ait la permission de présenter un bill (120) amendant la charte de la cité de Sorel.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (109) amendant la loi constituant en corporation " The Engineers Club of Monreal."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (2) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection contre les abeilles.

Bill (5) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les registres dans les bureaux d'enregistrement.

Bill (11) amendant la loi des syndicats de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Combien d'élèves fréquentent actuellement l'école des Hautes Etudes Commerciales ?

2. Combien sont titulaires de bourses ?

3. Combien fréquentant la même école l'an dernier y étaient aussi titulaires de bourses ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 37.
2. 33.
3. 27.

Par M. Tellier.—1. Quelles ont été, chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi 8 Edouard VII, chapitre 4, section 3, sanctionné le 25 avril 1908, les commissions scolaires à qui le gouvernement a payé des subventions pour aider à la création d'académies commerciales, en vertu de la dite loi ?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées les académies commerciales ainsi subventionnées ?

3. Quel montant a été payé chaque année à chacune de ces commissions scolaires, et quelle est la date de chaque paiement ?

4. A l'ordre de qui le chèque a-t-il été fait dans chaque cas, à qui a-t-il été remis ou expédié par le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1909.

1ère question.	2ème question.	3ème question.	4ème question.
St-Tite	Champlain	$1,500, 9 juillet 1908	D. Rouleau.
St-Joseph de Lévis	Lévis	500, "	Rév. E. S. Fafard.
Mont-Joli	Matane	2,500, "	Rév. J. A. Verreault.
Rawdon	Montcalm	500, "	Rév. J. M. Landry.
Ste-Anne de Beaupré	Montmorency	4,500, "	François Blouin.
St-Augustin	Portneuf	1,500, "	M. E. Bourbeau.
St-Casimir	"	1,500, "	J. B. Dumas.
St-Raymond	"	4,500, "	Rev. M. J. Filion.
Beauport	Québec	800, "	David Giroux.
Charlesbourg	"	200, "	Jos. Lefebvre.
Waterloo	Shefford	2,000, "	J. M. Bourgeois.
		$20,000	

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1910.

Arthabaskaville	Arthabaska	$1,500, 9 juillet 1909	C. R. Garneau.
Deschaillons	Lotbinière	2,000, "	J. A. Jacques.
Mont-Joli	Matane	1,500, "	Rév. J. A. Verreault.
Rawdon	Montcalm	500, "	Rév. J. M. Landry.
Ste-Anne de Beaupré	Montmorency	4,000, "	François Blouin.
St-Augustin	Portneuf	1,000, "	E. Bourbeau.
St-Casimir	"	1,500, "	J. B. Dumas.
St-Raymond	"	3,500, "	Rév. M. J. Filion.
Beauport	Québec	500, "	David Giroux.
Charlesbourg	"	300, "	Jos. Lefebvre.
St-Ambroise	"	700, "	J. O. Savard.
St-Jovite	Terrebonne	3,000, "	J. R. Larocque.
		$20,000	

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN 1911.

1ère question.	2ème question.	3ème question.	4ème question.
Acton Vale	Bagot	$2,000, 7 juillet 1910	J. S. Beaudet.
St-Charles	Bellechasse	500, "	Jos. Lapointe.
"	"	1,000, 30 juin 1911	Jos. Lapointe.
Cox	Bonaventure	1,500, 7 juillet 1910	W. L. Kempffer.
Ste-Anne de la Pérade	Champlain	4,000, 30 juin 1911	Chs Charbonneau.
St-Stanislas	"	1,250. 7 juillet 1910	Ernest Rinfret.
Chicoutimi, ville	Chicoutiml	2,000, 7 juillet 1910	Jean Fortin.
St-Louis de Westbury	Compton	2,000, 7 juillet 1910	J. E. Palmer.
Ste-Rose, village	Laval	2,000, 30 juin 1911	J. E. Léonard.
Deschaillons	Lotbinière	3,000, 7 juillet 1910	J. A. Jacques.
Mont-Joli	Matane	1,000, 7 juillet 1910	Rév. J. A. Verreault.
"	"	1,000, 4 août 1910	Rév. J. A. Verreault.
Sayabec	"	1,000, 7 juillet 1910	P. Joubert.
Black Lake	Mégantic	1,000 "	J. R. Ouellet.
St-Ferdinand d'Halifax	"	2,500, "	Rév. Lucien Gagné.
Chateau Richer	Montmorency	2,000 "	Léonidas Tremblay.
"	"	2,000, 22 septembre 1910	Léonidas Tremblay.
Rawdon	Montcalm	2,500, 7 juillet 1910	Rév. J. M. Landry.
St-Jacques l'Achigan No 1	"	2,000, "	Magloire Granger.
St-Grégoire	Nicolet	250. 21 juillet 1910	Rév. Edmond Grenier.
Thurso	Ottawa	3,000, 7 juillet 1910	Rév. J. Chatelain.
St-Augustin	Portneuf	1,000, "	E. Bourbeau.
"		1 000, 30 juin 1911	J. O. East.
St-Casimir		2,000, 7 juillet 1910	J. B. Dumas.
St-Rémi du lac au Sable	"	500, "	Rév. J. C. Auger.
Trait carré de Charlesbourg	Québec	500, "	Jos. Lefebvre.
Village de la Jeune Lorette	Québec	4,000, 15 juillet 1910	Cyr. Renaud.
Granby village	Shefford	2,500, 2 avril 1911	J. A. Tomkins.
Waterloo	"	2,000, 7 juillet 1910	R F. Shaw.
Beebe Plain	Stanstead	2,000, "	P. Dixon.
Stanstead	"	500, 25 juillet 1910	J. F. Paquette
St-Mathias de Cabano	Témiscouata	500, 26 juillet 1910	Rév. Ernest Gagnon.
Lennoxville	Sherbrooke	2,000, 30 juin 1911	W. W. Baker.
		$56,000	

POUR L'ANNEE EN COURS.

1ère question.	2ème question.	3ème question.	4ème question.(a)
Acton Vale	Bagot	2,000, 21 juillet 1911	J. S. Beaudet.
St-Joseph, village	Beauce	2,000, "	Auguste Perron.
New-Carlisle	Bonaventure	500, 29 septembre	W. L. Kempffer.
St-Stanislas	Champlain.	1,250, 31 juillet 1911	E. Rinfret.
Chicoutimi, ville	Chicoutimi	2,000, "	L. Alain.
St-Louis de Westbury	Compton	3,000, "	Rév J. A. R. Plamondon.
Lac Mégantic	"	2,500, 1 août 1911	Rév. J. E. Choquette.
Percé	Gaspé	3,000, 21 juillet 1911	Rév. J. Eugène Martin.
Roberval	Lac St-Jean	500, "	Georges Audet.
Ste-Rose, village	Laval	500, "	A. A. Legault.
Ste-Croix	Lotbinière	2,000, "	Louis P. Legendre.
Louiseville	Maskinongé	500 1 août 1911	L. D. Caron.
Mont-Joli	Matane	1,000, 21 juillet 1911	Rv. J. A. Verreault.
Matane	"	3,000, "	Rv. A. A. Soucy.
Black Lake	Mégantic.	1,000, "	J. R. Ouellet.
Rawdon	Montcalm	3,500, "	Rév. J. M. Landry.
St-Jacques de l'Achigan	"	2,000, 1 août 1911	Rév. A. O. Houle.
Chateau Richer	Montmorency	2,500, 21 juillet 1911	Louis Nap. L'Heureux.
St-Grégoire	Nicolet	200, 1 août 1911	A. McDonald.
Montebello	Ottawa	2,000, 31 juillet 1911	Rév. M. Chamberland.
Thurso	"	2,000, "	Rév. J. Chatelain.
Shawville	Pontiac	2,500, 14 octobre 1911	W. W. Ireland.
Neuville	Portneuf.	1,000, 24 août 1911	J. B. Turgeon.
St-Rémi du lac au Sable	"	1,300, 21 juillet 1911	Rév J. C. Auger.
Village de la Jeune Lorette	Québec	4,000, 18 juillet 1911	Cyrille Renaud.
Bromptonville	Richmond	1,000, 1 août 1911	J. O. Desmarais.
Waterloo	Shefford	1,750, 21 juillet 1911	R. F. Shaw.
Stanstead	Stanstead.	500, "	J. F. Paquette.
St-Mathias de Cabano	Témiscouata	500, "	Rév. E. Gagnon.
Baie du Febvre	Yamaska	400, "	Rév. J. E. Bellemare.
		$49.900	

(a) L'expédition de ces chèques était faite par M. Jos. Dumont, sous-secrétaire. Ce dernier étant mort subitement le 15 janvier courant, le gouvernement ne peut donner d'autres renseignements à ce sujet que ceux qui apparaissent aux procès verbaux de l'Assemblée législative de l'année 1911, pages 102 et 103.

Par M. Langlois (Montréal).—Est-ce l'intention du gouvernement de donner à la classe agricole et à la classe ouvrière des représentants dans le conseil de l'Instruction publique ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

C'est l'intention du gouvernement de voir à ce que toutes les classes de la société soient représentées au Conseil de l'Instruction publique.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il nommé une commission chargée de proposer des règles pour le régime des eaux courantes ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les personnes dont se compose cette Commission ?

3. Quelle est la date de leur nomination ?

4. Quel est le salaire ou traitement de chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. L'honorable S. N. Parent, président, C. Ernest Bélanger et M. William H. Bishop, commissaires, M. Benjamin Normandin, secrétaire.

3. De 29 décembre 1911.

4. (*a*) L'honorable S. N. Parent, $650.00 par mois.
   (*b*) M. Ernest Bélanger et M. William H. Bishop, $25.00 pour chacun des jours employés au travail de la Commission.
   (*c*) M. Benjamin Normandin, $125.00 par mois tant que durera cette Commission.

Par M. Tellier—1. Le gouvernement a-t-il vendu ou concédé à M. Whitely une partie de l'Ile aux Moutons, dans le fleuve St-Laurent ?

2. Dans l'affirmative, quelle partie a-t-il vendue ou concédée et quel prix a-t-il exigé ?

3. Quelle est la date de cette vente ou concession ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui, dans le golfe Saint-Laurent.
2. La partie sud-ouest, 10 acres, $50.00.
3. Vente le 20 août 1907. Lettres-Patentes le 21 avril 1910.

Par M. Giard. –Quelles sont les municipalités de la province de Québec, comté par comté, qui, depuis la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, ont adopté un règlement conforme à l'article 2013 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Municipalités de la Province de Québec, qui, depuis la loi 7 Ed. VII, chap. 3, ont adopté un règlement conforme à l'article 2013 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909 :

COMTÉS.	MUNICIPALITÉS.
Argenteuil	St-Jérusalem.
Arthabaska	Ste-Victoire.
"	Canton Warwick.
Bagot	Ste-Christine.
Beauce	Ditchfield & Spalding.
"	Lambton.
"	St-Sébastien.
"	Sacré-Cœur-de-Jésus.
"	Ste-Martine-de-Courcelles.
"	St-Augustin-de-Woburn.
Beauharnois	St-Stanislas-de-Kostka.
Bellechasse	St-Etienne-de-Beaumont.
Bonaventure	Mann.
"	Musselyville.
Chambly	Canton Chambly.
Champlain	St-Narcisse.
"	Ste-Thècle, paroisse.
"	" village.
"	Ste-Marie-du-Cap-de-la-Madeleine.
Charlevoix	St-Irénée.
"	Baie St-Paul, village.
Chicoutimi	Jonquières, village.
"	" paroisse.
"	St-Ambroise.
"	Bagotville, village.
Compton	Winslow-Nord.
Dorchester	Ste-Rose-de-Watford.
"	Ste-Hénédine.
Dorchester	Ste-Claire.
"	St-Isidore
Drummond	St-Cyrille de Wendover.
"	Kingsey-Falls.
"	Canton Grantham.
Gaspé	Ste-Adélaïde de Pabos.
Huntingdon	St-Anicet.
Iberville	St-Alexandre.
"	St-Sébastien.
Isles de la Madeleine	Etang-du-Nord.
" " "	Havre-aux-Maisons.
" " "	Havre-Aubert.
" " "	Grosse-Isle.
Joliette	Ste-Emilie-de-l'Energie.
Kamouraska	St-Pacôme.
"	St-Paschal.
"	Rivière-Ouelle.
"	St-Philippe-de-Néri.

COMTÉS	MUNICIPALITÉS
Labelle	Papineauville.
"	Bigelow, Wells, McGill et Blake.
"	Wabessee, Dudley et Bouthillier.
"	Cœur-Très-Pur-de-Marie.
Labelle	Canton de Minerve.
"	St-Amédée.
Lac St-Jean	St-Bruno Paroisse.
"	St-Louis-Nazaire.
"	St-Edouard-de-Péribonce.
"	St-Bruno, village
"	St-Jérôme.
"	St-Cœur-de-Marie
"	St-Méthode.
"	Canton Roberval.
"	St-Cyrille, (Normandin et Girard).
"	St-Félicien, Partie N. O.
Laprairie	St-Jacques-le-Mineur.
"	St-Isidore.
"	Laprairie, paroisse.
"	St-Philippe.
L'Assomption	St-Paul l'Ermite.
Lévis	N.-D.-du-P.-S.-de-Charney.
L'Islet	L'Islet.
"	St-Roch-des-Aulnaies.
Lotbinière	Ste-Emélie, paroisse.
"	Leclercville, village.
"	St-Louis-de-Lotbinière.
"	Ste-Croix.
"	St-Agapit-de-Beaurivage.
"	St-Flavien.
Matane	St-Léon-le-Grand.
"	St-Pierre-du-Lac.
"	Petit-Métis, village.
"	Ste-Marie-de-Sayabec.
"	St-Jacques-le-Majeur.
"	St-Benoit-Joseph-Labre, (Amqui).
"	St-Octave-de-Métis.
Montcalm	St-Jacques-de-Sulpice.
Montmorency	Ste-Pétronille.
"	St-Joachim.
"	St-Grégoire, village.
"	Ste-Brigitte-de-Laval.

COMTÉS	MUNICIPALITÉS
Napierville	St-Rémi, village.
"	Napierville, village.
Nicolet	Laval, village.
"	Ste-Angèle-de-Laval.
"	St-Jean-Baptiste.
"	Ste Gertrude.
Pontiac	Ville-Marie, village.
"	Onslow-Sud.
"	Isle-aux-Allumettes.
"	Quyon. village.
Pontiac	Chapeau, village.
"	Chichester.
Portneuf	Notre-Dame-de-Portneuf.
"	St-Joseph-de-Deschambault.
"	St Augustin.
Québec	St-Gabriel-Ouest.
"	St-Gabriel-de-Valcartier.
"	Notre-Dame-des-Laurentides.
Richmond	Canton Windsor.
Rimouski	Ste-Cécile-du-Bic.
"	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.
"	St-Donat.
Rouville	St-Paul-d'Abbotsford.
"	Notre-Dame-de-Bonsecours.
"	St-Césaire.
"	St-Michel-de-Rougemont.
"	St-Hilaire.
Shefford	Ste-Pudentienne, village.
"	" paroisse.
Sherbrooke	Canton Ascot.
"	" Compton.
"	Ascot-Corner.
"	St-Elie-d'Orford.
"	Canton Orford.
Soulanges	Coteau-du-Lac, village.
St-Hyacinthe	St-Charles.
St-Jean	Ste-Marguerite-de-Blairfindie.
"	St-Luc.
"	St-Jean-l'Evangéliste.
St-Maurice	St-Boniface-de-Shawinigan.
Témiscouata	St-Georges-de-Cacouna.
"	St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup.
"	St-Clément.
"	St-Mathias-de-Cabano.
"	St-Jérôme.

COMTÉS	MUNICIPALITÉS
Vaudreuil	Très-St-Rédempteur.
"	Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot.
Verchères	Belœil, village.
"	" paroisse.
Wolfe	St-Camille.
"	Lac-Weedon, village.
"	Marbleton, village.
"	Dudswell-Sud.
"	Wotton.
"	Weedon-Centre, village.
"	Canton Weedon.
Wright	Canton Hincks.
"	" Northfield.
"	" Egan.
"	" Masham.
"	Templeton-West.
Yamaska	St-Elphège.

Par M. Bernard.—1. Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la loi des licences, dans la cité de Québec, depuis le 30 juin, 1909, jusqu'à cette date ?

2. Quel est le montant payé dans chaque cas ?

3. Quel est le montant des liqueurs saisies dans chaque cas et quel revenu le gouvernement a-t-il retiré de la vente de ces liqueurs ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2

Nom du défendeur.	Frais payé.
S. Timothy, veuve J. O'Connor	Défendeur décédé.
M. Gunn, veuve James Kelley	$ 50 00
Raphael Filion	50 00
Edouard Lapointe	50 00
Philippe Doyon	50 00
M. Rochon, veuve Aug- Roy	100 00
A. Pouliot, épouse de J. Dupont	100 00
Albina Brown	100 00
Clara Vézina	100 00
Amanda Desroches	100 00
Marie Louise Labrecque	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Aline Turgeon	100 00

Nom du défendeur.	Frais payé.
Minnie Venne	$100 00
M. Brady, épouse de W. Lapointe	100 00
Mercedès Roy	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Cordélia Hébert, épouse de S. Glover	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
J. St. Hilaire, épouse de N. Filion	100 00
Philippe Doyon	Défendeur parti pour lieux inconnus.
Thomas Quinn	50 00
Elisa Lefebvre, épouse de E. Lelarge	Défendeur parti pour la France.
Jules Paré	50 00
J. E. Grégoire	50 00
Alice Pouliot, épouse de Jos Dupont	100 00
Amanda Desroches	100 00
Mathilda Rochon, veuve Aug. Roy	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
C. Hébert, épouse de S. Glover	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Aline Turgeon	100 00
Mercedes Roy	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Minnie Venne	100 00
Albina Brown	100 00
J. St-Hilaire, épouse de N. Filion	100 00
Marie-Louise Labrecque	100 00
Nancy St-George	100 00
Joseph Fontaine	100 00
E. Jules Renoult	100 00
A. J. Turcotte	50 00
H. St-Cyr	30 00
Alice Pouliot, épouse de J. Dupont	100 00
C. Hébert, épouse de S. Glover	Défendeur décédé.
Amanda Desroches	100 00
M. Rochon, épouse de Aug. Roy	100 00
Clara Vézina	100 00
C. Therrien, épouse de E. Morrissette	100 00
Albina Brown	100 00
J. St-Hilaire, épouse de N. Filion	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Marie-Louise Labrecque	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Aline Turgeon	100 00
Mercedes Roy	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00

Nom du défendeur.	Frais payé.
Minnie Venne	$100 00
W. Caron	50 00
Emile Blouin	50 00
Louis Gardif	30 00
Pierre Bédard	Parti pour les E. U.
Alice Pouliot, veuve de Jos. Dupont	100 00
Marie-Louise Labrecque	100 00
Eugénie Charron, épouse de O. Dubé	Défendeur décédé.
Amanda Desroches	100 00
M. Rochon, veuve Aug. Roy	100 00
V. St-Pierre, veuve Jos. Matte	Défendeur parti pour lieux inconnus.
Clara Vézina	100 00
Amanda Chamberland	100 00
Albina Brown	100 00
J. St-Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
G. Noël, épouse de James Henley	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Sophie Phillips, épouse de Jos. Vincent	100 00
Mercedes Roy	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Minnie Venne	100 00
Mde veuve P. Guy	30 00
R. Goldberg	50 00
Mde James Kelly	50 00
Alice Bertrand	100 00
Albina Brown	100 00
Amanda Chamberland	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
G. Noël, épouse de J. Henley	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Sophie Phillips	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Emilie Pelletier	100 00
M. Rochon, veuve A. Roy	100 00
Mercedes Roy	100 00
J. St-Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Clara Vézina	100 00
Minnie Venne	100 00
Veuve James Kelley	100 00
Veuve J. Bryant	50 00
William Adams	5 00

Nom du défendeur.	Frais payé.
Albert Faucher	$ 30 00
Moïse Blouin	50 00
Adélard Dastous	Défendeurs parti pour les Etats.Unis
Alice Bertrand	100 00
Albina Brown	100 00
Amanda Chamberland	Défendeur parti pour lieux inconnus
Jeanne Gauthier	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
G. Noël, épouse de James Henley	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Sophie Phillips	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Emilie Pelletier	100 00
M. Rochon, veuve d'Aug. Roy	100 00
Mercèdes Roy	100 00
J. St. Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Clara Vézina	100 00
Minnie Venne	100 00
Albert Patry	50 00
A. A. Canton	30 00
Louis Mercier	50 00
Emile Bigaouette	50 00
Alice Bertrand	100 00
Albina Brown	100 00
M. Dion, alias Ida Fraser	Défendeur parti pour lieux inconnus.
Amanda Desroches	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Marie Louise Labrecque	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Sophie Pelletier	Défendeur décédé.
M. Rochon, veuve de Aug. Roy	100 00
Mercèdes Roy	100 00
J. St. Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Clara Vézina	100.00
Minnie Venne	100 00
Madame veuve J. Kelley	250 00
Marie Anna O'Brien	Défendeur décédé.
Joseph Simard	50 00
Mme veuve J. Kelley	Défendeur décédé.
Mme James Dillon	La défenderesse est âgé de 80 ans.
Marguerite Dubois	100 00
Adèle Bartlett	100 00

Nom du défendeur.	Frais payé.
Alice Bertrand	$100 00
Albina Brown	100 00
C. Vermette, épouse de C. Dubeau	100 00
Amanda Desroches	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Marie Louise Labrecque	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Mathilda Nadeau	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Laura Matte	100 00
Mercèdes Roy	100 00
J. St. Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Clara Vézina	100 00
Minnie Venne	100 00
Marguerite Dubois	100 00
Adèle Bartlett	100 00
Jeanne Martel	100 00
A. McKibbin, épouse de J. Bryant	100 00
Ernest Hardy	30 00
Mme veuve J. Kelley	Défendeur décédé.
Henri Roy	Défendeur parti pour des lieux inconnus
Mme Annie Michel Haiker	10 00
A. Pouliot, épouse de J. Dupont	100 00
Marguerite Dubois	100 00
Adèle Bartlett	100 00
Amanda Desroches	100 00
M Brancheaud	100 00
Clara Vézina	100 00
Sélime Vermette	100 00
Albina Brown	100 00
J. St Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Marie Louise Labrecque	100 00
Minnie Robertson	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Laura Matte	100 00
Mercedes Roy	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Minnie Venne	100 00
Adélard Simard	100 00
A. Pouliot, épouse de J. Dupont	100 00
Marguerite Dubois	100 00
Adèle Bartlett	100 00
Amanda Desroches	100 00

Nom du défendeur.	Frais payé.
M. Brancheaud	$100 00
Clara Vézina	100 00
Séline Vermette	100 00
Albina Brown	100 00
J. St-Hilaire, épouse de A. Filion	100 00
Marie Louise Labrecque	100 00
Minnie Robertson	100 00
Emilie Pelletier	100 00
Jeanne Gauthier	100 00
Laura Matte	100 00
Mercedes Roy	100 00
A. Minguy, épouse de A. Morrissette	100 00
Minnie Venne	100 00

3. Aucun.

Par M. Bernard.— 1. Quelles sont les municipalités dans le comté de Shefford qui ont demandé de l'aide au gouvernement, en vertu de la loi 1907 et de ses amendements ?

2. Quelles sont celles de ces municipalités qui en ont obtenue ?

3. Quelles sont celles à qui le gouvernement a refusé d'en accorder, et pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Municipalités dans le comté de Shefford qui ont demandé de l'aide au gouvernement en vertu de la loi de 1907 et de ses amendements.

ENTRETIEN :

Sainte-Pudentienne (paroisse), 1907, 1908, 1909, 1910.
Canton Ely-Nord, 1907, 1908, 1909, 1910.
St-Alphonse, 1908, 1909, 1910.
Canton Ely, 1909, 1910.
Canton Granby, 1909, 1910.
Stuckely-Nord, 1909.
Stukely-Nord-Est, 1910.

GRAVELAGE :

St-Alphonse, 1908, 1909, 1910.
Ste-Pudentienne (paroisse), 1909.
Stuckely-Nord-Est, 1910.
St-Joachim, 1910.
Roxton-Falls Village, 1910.
Canton Ely, 1910.
Ely-Nord, 1910.
Stuckely-Nord, 1908.
Canton Granby, 1909, 1910.

2. Municipalités qui ont obtenu de l aide du gouvernement.

ENTRETIEN :

Ste-Pudentienne (paroisse), 1907, 1908, 1909, 1910.
St-Alphonse, 1908, 1909, 1910.
Canton Ely, 1909, 1910.
Canton Granby, 1910.
Canton Ely-Nord, 1907, 1908, 1909, 1910.

GRAVELAGE :

Stuckely-Nord, 1908.
Saint-Alphonse, 1908, 1909, 1910. (Sous forme d'octroi spécial en 1909).
Canton Granby, 1909, 1910. (Sous forme d'octroi spécial en 1909).

3. Municipalités auxquelles le gouvernement a refusé d'accorder de l'aide et pourquoi.

ENTRETIEN :

Stuckely-Nord n'a pas transmis l'état de dépenses pour 1908.
Canton Granby n'a pas transmis l'état de dépenses pour 1909.
Stuckely-Nord-Est n'a pas transmis l'état de dépenses pour 1910.

GRAVELAGE :

Ste-Pudentienne (paroisse) n'a pas transmis la copie du règlement pour 1909.
Stuckely-Nord-Est n'a pas transmis la copie du règlement pour 1910.
St-Joachim a transmis copie du règlement ordonnant les travaux. Ce règlement n'est pas celui qui est exigé par le code municipal et la loi des chemins, en 1910.
Roxton-Falls Village. La loi des chemins en 1910 ne s'appliquait pas aux municipalités de village.
Canton Ely a transmis un règlement qui n'était pas légal en 1910.
Ely-Nord a transmis un règlement qui a été accepté : mais il manquait copie d'avis public et certificat de publication et nous avons pas reçu d'état de dépenses pour 1910.

Pour les travaux exécutés en 1911, nous sommes en correspondance avec les municipalités.

Par M. Bernard.—1. Quel montant le ministre de la Colonisation a-t-il accordé à la paroisse de Ste-Clothilde de Horton, comté d'Arthabaska ?

2. A la demande de qui cet argent a-t-il été donné ?

3. Le gouvernement a-t-il consulté le conseil municipal de la paroisse pour savoir à quel endroit et dans quel chemin cet argent devait être dépensé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $450.00 accordé au conseil municipal de Sainte-Clothilde de Horton pour l'ouverture de deux routes dans les limites de la dite municipalité.

2. A la demande de Napoléon Rousseau et autres.

3. Non.

Par M. Lavergne.—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté de tonnes de charbon en 1911 pour le chauffage des édifices publics situés en la cité de Québec ?

2. A quel prix la tonne ?
3. Quel est le total de la somme ?
4. Quels ont été les marchands ?
5. A quelles dates le charbon a-t-il été acheté ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. 1416 T. 286 lbs.
2. $7.25, 1 tonne à $10.00 (Cannel).
3. $9,980.75.
4. La Cie Archer, Desjardins & Cie, Nap. Dussault, N. Gilbert, Jos. Gingras, La Cie Glode, P. Hanrahan, Pruneau & Cie, Quebec Coal Coy.
5. 12 octobre 1911 ; 26 octobre 1911 ; 21 novembre 1911 ; 26 novembre 1911.

Par M. Lavergne.—Quels sont les cas d'infraction à la loi des terres, mentionnés à la page 67 du rapport du ministère des terres et forêts et comment a-t-on disposé de ces cas ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

C. Crépault, de N.-D. de la Merci et J. Carbonneau, de St-Donat, dans le district de Joliette, ont mis le feu durant la saison de prohibition, pour fins de défrichement, lors d'une sécheresse prononcée. Tous deux ont confessé jugement et la sentence a été suspendue sur leur promesse de se conformer à la loi, à l'avenir.

A. Robert, de St-Alexis des Monts, district des Trois-Rivières, de même a mis le feu durant la saison prohibée, dans son abatis. Jugement a été obtenu et le délinquant a été condamné à une amende de $5 et les frais.

A. Girard et J. Fortin, tous deux de la rivière Croche, ont aussi mis le feu dans leurs abatis, durant la saison prohibée, et le feu a ravagé la forêt ; jugement a été obtenu et les délinquants ont été condamnés chacun à une amende de $1 et les frais.

Un nommé Tétrault a mis le feu durant la saison prohibée, sur le lot 8, du 8ième rang du canton Woburn, près du lac Mégantic. Ce feu menaçait sérieusement la forêt. La cause a été confiée à M. Nicol, avocat, de Sherbrooke.

Par M. Lavergne.—Où est situé exactement le lot de grève, vendu le 19 janvier 1911, pour la somme de $1000.00 à la Cie J. H. Gignac et ayant une superficie de 50,000 pieds.

Réponse par l'honorable M. Allard :

Ce lot de grève est situé en front de la partie sud-est du lot cadastral numéro 4 de la cité de Québec (Quartier Saint-Roch).

Par M. Lavergne.—Quels sont les services spéciaux rendus par M. Charles Lanctôt pour lesquels une somme de mille piastres paraît à la page 299 des comptes publics de 1911 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Des services légaux, antérieurement payés à M. L. J. Cannon, assistant-procureur-général, et ensuite payés à M. Lanctot en vertu de l'arrêté en conseil No. 476 du 29 juin 1909.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement va s'appliquer à mieux faire connaître les ressources de la province de Québec en Angleterre, en Ecosse et en Irlande de façon à y recruter des immigrants.

2. Est-ce dans ce but que le gouvernement a nommé M. P. Pelletier pour le représenter à Londres ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le gouvernement s'efforce d'attirer dans la province tous les immigrants désirables.

2. M. Pelletier a été nommé agent-général de la province de Québec dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande afin d'y représenter la province et d'en faire connaître les ressources ; et le gouvernement espère que le pays retirera du travail qu'il accomplira des avantages sous le rapport de l'immigration ainsi que sous tous autres rapports.

Par M. Lavergne.—1. Un nommé Alexis Bélanger, de St-Alexandre, Kamouraska, a-t-il durant l'année 1911 été employé par le gouvernement ?

2. Dans l'affirmative quand et à quoi ?

3. Quelles sommes lui ont été payées ?

4. Des plaintes ont-elles déjà été faites contre Bélanger, quand et par qui ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1 et 2. Non.

3. Un montant de $5,461.79 a été payé à M. Bélanger pour travaux faits en 1910.

4. Par Aurèle Morneau, en date du 22 août 1910.

Par M. Lavergne—1. Est-ce l'habitude du ministère de la Colonisation de faire des routes dans les seigneuries ?

2. Dans l'affirmative dans quels cas ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Quand les besoins de la Colonisation le demandent.

Par M. Lavergne.—1. Qui a fait les travaux de la route de St-Alexandre à St-Eleuthère mentionnés à la page 52 du rapport du ministère de la colonisation, 1911 ?

2. Quand ces travaux ont-ils été commencés et quand ont-ils été terminés ?

3. En quoi consistaient ces travaux ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Alexis Bélanger.

2. Du 13 au 25 juin 1910.
3. Réparations générales de chemins.

Par M. Bernard.—Quel est le nombre des femmes prisonnières à la prison des femmes, à Montréal ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Cent treize prisonnières catholiques et sept prisonnières protestantes.

Par M. Bernard.—1. Quel est le nombre des gardiens de la prison du district de Québec ?

2. Quel est leur salaire ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Vingt-six.
2. $600.00 par année

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subvention pour aider à la construction d'un collège à Grandby, dans le comté de Shefford ?

2. Par qui ces demandes ont-elles été faites ?
3. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire droit à ces demandes ?
4. Dans l'affirmative, quel montant le gouvernement se propose-t-il d'accorder ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. M. le docteur L.-Arthur Lessard, président de la commission scolaire de Granby, le 29 avril 1910.
3. Le gouvernement est disposé à aider la commission scolaire de Granby.
4. Le gouvernement ne peut déterminer maintenant le montant exact, vu que la commission scolaire n'en est pas encore arrivée à une demande définitive d'octroi.

M. Lavergne propose appuyé par M. Bernard et il est—

Résolu, - Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant la location de la rivière Moisie et de ses droits de pêche.

Ordonné,—Que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Dossier et de toute la procédure dans une enquête tenue en cour de police en 1911, dans une cause de Robitaille vs Louis Létourneau.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Dossier et de toute la preuve dans une cause de Cour supérieure, district de Québec, Létourneau vs Dion.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé avec les pièces justificatives de la somme de $3,000, payée à Hubert Moisan mentionnée à la page 608 des comptes publics de 1911.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Comptes, factures, reçus de la Compagnie Vigie pour l'impression des livres : Le Potager, La Bonne Ménagère, et un exemplaire de chacun.

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé avec pièces justificatives de l'item de $28,000 paraissant à la page 603 des comptes publics de 1911 payé à Charles Lanctôt.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Comptes, factures, reçus de Victor Lafrance, relieur, pour l'exercise de 1911.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé de l'item " dépenses diverses " $692.10 paraissant à la page 608 des comptes publics de 1911, avec les pièces justificatives.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Comptes, factures, reçus de J. A. Langlais, Fils & Cie, pour l'exercice 1911.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé des dépenses de la Commission des chemins à barrières, créée par la loi 3 Ed. VII chap. 9, avec les pièces justificatives.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Rapport détaillé des opérations et travaux de M. J. B. Lussier, agent de repatriement, résidant à Worcester, Mass., E. U. A.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. D'Auteuil, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance se rattachant à l'octroi ou au paiement par le gouvernement d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur la rivière Ouareau, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance se rattachant à l'octroi ou au paiement par le gouvernement d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur la rivière l'Assomption, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance se rattachant à l'octroi ou au paiement par le gouvernement d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur le ruisseau St-Pierre, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Lavergne, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, lettres, télegrammes et de toutes correspondances échangés entre le percepteur du revenu et le Trésorier de cette province, relativement aux infractions commises à la loi des licences, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'à ce jour dans le district de Bedford.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé des dépenses de M. Thomas Gale, depuis les trois dernières années fiscales.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M Bourassa, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous billets de

location du lot 3, du 7ème rang Kilkenny, comté de Montcalm, et de la moitié nord-ouest du lo No 3, même rang, même canton.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de tous billets de location, correspondances et autres documents relatifs au lot 12 du premier rang Grandison, dans le comté de Terrebonne.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance, procédure et tous autres documents relatifs à des plaintes aux causes du percepteur du revenu, contre toute personne, pour vente de boisson sans licence, ou pour avoir en leur possession des liqueurs enivrantes, dans le district de Terrebonne, et ce pour les deux dernières années fiscales.

M. Cousineau propose, secondé par M. Patenaude, qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production de copies de toutes correspondances, contrats, marché, devis, rapports, estimés d'architectes et autres documents en rapport avec la construction de la nouvelle prison de Montréal, depuis le 1er décembre 1910, jusqu'à cette date.

Un débat s'élève et l'honorable M. Prévost propose que les paroles suivantes prononcées par l'honorable M. Taschereau : " et le député qui dit cela dit faux," soient consignées au procès-verbal.

M. l'Orateur, ayant décidé que l'honorable M. Taschereau n'a pas enfreint le règlement, déclare que la motion de l'honorable M. Prévost ne peut être permise (Bourinot, 3 Ed., p. 489).

Et le débat se continuant, l'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. D'Auteuil :

Que les mots suivants prononcés par l'honorable ministre des Travaux publics et du travail : " Le député de Montmagny a menti devant tous les députés de cette Chambre " soient consignés dans le procès-verbal de cette Chambre.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—14.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeau t,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert St-Jean),
Roy,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—41.

La motion est ainsi rejetée.
La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 1er février 1912.

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

Des commissaires d'écoles catholiques et séparées de la paroisse de St-Michel-Archange de Montréal, demandant son annexion à Montréal pour fins scolaires ;

De L. P. Sirois, demandant une loi le relevant de la charge d'exécuteur testamentaire de la succession de feu L. James Guilmartin ;

De la ville d'Outremont, demandant une loi amendant sa charte ;

Du curé et des marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de St-François-d'Assise de la Longue-Pointe, demandant une loi concernant la construction d'une église et le pouvoir d'emprunter sur hypothèques ;

Et de la compagnie du chemin de fer Colonisation et Nord, demandant une loi la constituant en corporation, et y insérant des amendements.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (102) confirmant la charte de "The Manitou Club" et augmentant ses pouvoir, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre."

"Votre comité a aussi examiné le bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la "Corporation Agencies Limited", y a fait certains amendements et a ajouté au préambule dans la 13ème ligne, après le mot "tuteur" les mots "aux biens seulement".

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (98) relevant L. P. Sirois, notaire, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bil (144) amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Patenaude ait la permission de présenter un bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond Plessis Bélair.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Taschereau soulève une question de privilège au sujet de certaines affirmations qui ont été faites hier au sujet de l'impression du document No 67 de la session de 1911 et donne certaines explications.

M. l'Orateur rend comme suit sa décision sur l'objection que le député de Saint-Hyacinthe a faite à la réponse que l'honorable ministre de l'agriculture a donnée à une interpellation de l'honorable député de Compton, vendredi dernier, le 26 janvier 1912.

" L'honorable député de Compton faisait, vendredi dernier, l'interpellation suivante :

" Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant la présente session, de faire adopter une loi l'autorisant à nommer des commissaires de comté, qui seront chargés de surveiller et de donner des instructions sur la construction des chemins qui seront subventionnés par le gouvernement?"

A cette interpellation, l'honorable ministre de l'agriculture répondit :

" Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter une loi semblable durant la présente session. Il entend laisser aux municipalités rurales et locales le contrôle de leur voierie et confier à ses propres inspecteurs la surveillance et l'inspection des chemins dont il subventionnera la construction ou l'amélioration, suivant des plans d'ensemble qui seront préparés par ses ingénieurs."

L'honorable député de St-Hyacinthe a alors soulevé le point d'ordre suivant : " La réponse de l'honorable ministre de l'agriculture n'est pas conforme aux règles de la procédure parlementaire parce qu'elle contient des renseignements qui ne sont pas demandés dans l'interpellation."

Toute réponse à une interpellation ne doit contenir que les explications qui sont nécessaires pour la rendre intelligible ; tel est le principe général. Cependant, d'après les auteurs de droit parlementaire, une certaine latitude est accordée aux ministres de la Couronne et il est loisible à ces derniers, toutes les fois qu'ils le jugent nécessaire, d'ajouter des remarques pour expliquer clairement l'affaire au sujet de laquelle on les interroge (May, 11ème éd., p. 252 ; Bourinot, 3ème éd., p. 434). Cette doctrine est depuis longtemps consacrée par la pratique ; les présidents de la chambre des communes anglaises, ainsi qu'on pourra le constater à la page 275 du recueil de décisions publié par Blackmore, l'ont maintes fois proclamée, et mes prédécesseurs l'ont, eux aussi, appliquée en différentes occasions, notamment le premier février 1899, le 7 février 1900 et le 21 avril 1909.

Les explications que contient la réponse de l'honorable ministre de l'agriculture se rapportent toutes à la matière au sujet de laquelle on l'a interpellé, savoir à la surveillance et à la direction des travaux à faire sur les chemins subventionnés, et je ne vois pas que l'honorable ministre de l'agriculture, en donnant ces explications, ait abusé du droit qui lui appartient incontestablement de faire une réponse claire et complète.

En conséquence, je décide que l'objection n'est pas fondée et que la la réponse donnée doit rester consignée aux procès-verbaux."

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Cousineau.—1. Combien à coûté jusqu'à ce jour la nouvelle prison de Montréal, terrain et bâtisses compris?

2. Combien cette entreprise coûtera-t-elle, une fois completée ?

3. Quels sont les entrepreneurs, et quels sont l'objet, le prix et la date de chaque contrat d'entreprise ?

4. Combien à coûté le terrain, de qui et quand a-t-il été acheté ?

5. Quand ont été commencés les travaux de construction ?

6. Quand seront-ils terminés ?

7. En quoi consistent les garanties données par l'entrepreneur ou les entrepreneurs au gouvernement ?

8. Le mobilier de la prison est-il acheté ? Dans l'affirmative, combien coûte-t-il, de qui et quand a-t-il été acheté ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $2,161,539.20.
2. Environ $2,850,000.
3. MM. J. B. Pauzé & Cie jusqu'au décès de M. Pauzé, arrivé le 14 septembre 1911, et M. Henri Beauregard, depuis cette date.

Premier contrat	$790,000.00	16 septembre 1907
Deuxième "	810,000.00	5 avril 1909
Troisième "	884,722.30	4 septembre 1911

4. $24,494.60 ; de James-I. Roy et de Harry MacLaren, 7 février 1891.
5. Septembre 1907.
6. 1er août 1912.
7. En polices de garantie, plus une retenue de 15% prévue aux contrats.
8. La presque totalité de l'ameublement fait partie de la construction et est comprise dans le troisième contrat.

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'Ecole technique de Québec ?

2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école ?

3. Quel est, jusqu'à ce jour, le coût de la bâtisse ?

4. Combien coûtera la bâtisse une fois terminée ?

5. Combien ont coûté ou coûteront le mobilier et l'outillage de cette école ?

6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise ?

7. Quel sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $551,139.76.
2. $63,157.51.
3. $381, 197.47.
4. $391,000.00 approximativement.
5. $34,894.85.
6. $500,000.00.
7. (*a*) 1er mai 1910, $300,000.00.
   (*b*) 2 mai 1911, 200,000.00.

   Total..... $500,000.00

(*c*) échéance, 1er mai 1950.
(*d*) intérêt, 4% par année semi-annuellement.
(*e*) réalisé sur débentures $295,500.00
196,500.00
$492,000.00
(*f*) frais d'emprunt..... 8,000.00
(*g*) prêteur : " Royal Securities Corporation, Lid. "

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'École technique de Montréal ?
2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école ?
3. Quel est, jusqu'à ce jour, le coût de la bâtisse ?
4. Combien coûtera la bâtisse une fois terminée ?
5. Combien ont coûté et coûteront le mobiler et l'outillage de cette école ?
6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise ?
7. Quels sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $755,100.73.
2. $150,000.00.
3. $517,302.41.
4. $517,302.41.
5. $ 97,798.32.
6. $775,000.00.
7. 1er décembre, 1909. $700,000.00. Dû en 1949. 4%. Vendu à 98.78. Réalisé : $691,460.00. " Ontario Securities Co., Ltd ". $75,000.00 payables sur demande. 5%. Banque de Montréal. Réalisé : plein montant.

Par M. Cousineau.—1. Y a-t-il eu des modifications au contrat du 4 septembre 1907, pour la construction de la prison de Montréal?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces modifications ? Quel en est le prix ? A quelle date ont-elles été faites et par quel acte ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

Par M. Cousineau.—1. Y a-t-il eu des modifications au contrat du 5 avril 1909, pour la construction de la prison de Bordeaux ?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces modifications ? Quel en est le prix ? A quelle date ont-elles été faites et par quel acte?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

Par M. Cousineau.—1. Qui forme la société commerciale ou la compagnie J. B. Pauzé & Cie ?

2. Quel est le capital payé de cette société commerciale ou compagnie ?

3. Quand est décédé M. J. B. Pauzé, le chef de cette société ou compagnie ?

4. Qui continue les affaires de cette société légale ou compagnie ?

5. Le gouvernemeut a-t-il fait des arrangements spéciaux avec le successeur de M. Pauzé et, dans l'affirmative quelle est la nature de ces arrangements ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Feu J. B. Pauzé faisant affaire sous le nom de J. B, Pauzé & Cie.
2. M. Pauzé était seul membre de cette raison sociale.
3. 14 septembre 1911,
4. Madame veuve Pauzé.
5. La partie inachevée du contrat a été transportée à M. H. Beauregard, en conservant la responsabilité de la succession J. B. Pauzé & Cie.

Par M. Cousineau.—1. Quelles sont les ailes de la prison de Montréal, comprises dans le contrat intervenu entre le gouvernement et J. B. Pauzé & Cie, en date du 16 septembre 1907 ?

2. Quel est le détail des travaux sur lequel la demande de soumissions a été faite pour le premier contrat du 16 septembre 1907 ?

3. Quel était l'estimé des architectes, Marchand & Brassard, pour ces travaux ?

4. Combien de prisonniers les ailes A. E. F. peuvent-elles loger ? Combien ces ailes contiennent-elles de cellules ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Soubassement de toutes les ailes, superstructure des ailes A. E. et F.
2. Comme pour le Nol, plus la bâtisse centrale.
3. $820,000.00.
4. 469 prisonniers repartis comme suit : à un prisonnier par cellule excepté pour l'infirmerie Aile F ; 198 Aile E ; 162 Aile A ; 39 cellules de correction ; 60 Aile F ; infirmerie ; 10 Bâtisse centrale. Total 469 prisonniers.

Par M. Cousineau.—1. Quels sont les sous-entrepreneurs qui ont été ou qui sont employés dans la construction de la prison à Bordeaux ?

2. Quel est la nature et le montant de chacun de ces sous-contrats ?

3. Combien chacun de ces sous-entrepreneurs a-t-il actuellement reçu ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Le gouvernement ignore à qui les entrepreneurs de la prison ont pu accorder des sous-contrats.

Par M. Giard.—1. Les règlements de la Société d'industrie laitière exigent-ils que les directeurs de la société résident dans les divisions qu'ils représentent ?

2. Dans l'affirmative, pour quelle raison a-t-on remplacé le Rvd M. Charest, qui représentait les comtés de Sherbrooke, Compton, Shefford et Stanstead par M. Charles Gauvreau, M. P., de Stanfold ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.
2. Le gouvernement ignore les raisons pour lesquelles la Société d'industrie laitière a fait ce changement.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement sait-il qu'un grand nombre de restaurants licenciés ne tiennent pas de salle à dîner, tel que le veut la loi ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de donner instruction aux commissaires de refuser la licence à tous les licenciés qui durant la dernière année écoulée ne se sont pas conformés à la loi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Non.
2. Le gouvesnement a donné instruction aux commissaires des licences de voir à ce que la loi fût observée.

Par M. Bernard.—1. M. T. J. Chenevert est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, depuis combien de temps ?
3. Quelles sont ses heures de bureau.
4. Combien a-t-il reçu, année par année, depuis qu'il est à l'emploi du gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. En 1899.
3. Régulières.
4.

1899	$ 158 00
1900	265 15
1901	303 85
1902	94 00
1903	126 00
1904	150 00
1905	114 00
1906	122 00
1907	120 00
1908	685 00
1909	912 50
1910	912 50
1911	912 50

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subvention des municipalités scolaires du comté de Shefford pour aider à la construction d'académies, couvents ou collèges depuis 1908 ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités ?

3. Quelles sont celles de ces municipalités qui ont obtenu quelqu'octroi du gouvernement, et quel est le montant de l'octroi obtenu par chacune d'elles ?

4. Quelles sont celles de ces municipalités à qui le gouvernement a refusé d'accorder aucun octroi, et pour quelle raison ?

Réponse par l'honorable M. Décarie.

1. Oui.

2. Waterloo (catholiques), Waterloo (protestantes), Roxton-Falls Ely-Sud (canton).

3. Waterloo (catholiques) $2,000.00. Waterloo (protestante) $3,700.00. Roxton-Falls $300.00 (1908) $100.00 (1912).

4. Ely-Sud (canton). La demande est venue trop tard.

Par M. Lavergne.—Quand le gouvernement de la province a-t-il l'intention d'émettre, dans les deux langues, les timbres de loi ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

La commande de timbres de loi, d'enregistrement, de licences et de transfert d'actions dans les deux langues, a été donnée, et on est actuellement à graver les clichés, et comme les vieux timbres s'écoulent dans chaque dénomination, les timbres émis seront imprimés sur les nouveaux clichés.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Bourassa, qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie du serment d'office prêté par M. Charles Lanctôt, assistant-procureur-général, en sa qualité de sous-chef et d'officier spécial du département du procureur-général de la province de Québec.

Un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company " est considéré en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des chemins de fer :

Bill (103) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Le Québec Central.

Bill (68) concernant "The North Eastern Railway Company".

Bill (127) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer " Bagotville and St. Lawrence Railway Company."

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (72) ratifiant le règlement No 229, de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite "Montreal Cotton Company".

Bill (128) ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.

Bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, à Montréal.

Bill (137) régissant le régime matrimonial de P.-T. Légaré et de dame Ethel C. Griffith.

Bill (77) amendant les lois spéciales, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

Bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

Bill (109) amendant la loi constituant en corporation " The Engineers Club of Montreal ".

La Chambre reprend le débat ajourné aujourd'hui sur la motion :

Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie du serment d'office prêté par M. Charles Lanctôt, assistant-procureur-général, en sa qualité de sous-chef

et d'officier spécial du département du procureur-général de la province de Québec.

Alors la motion est soumise à la Chambre qui se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (161) amendant le Code civil.

M. Perron propose, appuyé par M. Geoffrion :

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ? —la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

La Chambre reprend le débat ajourné mercredi, le 24 janvier dernier, sur la motion :

Attendu qu'une commission spéciale a été nommée par la loi 9 Edouard VII, ch. 10, intitulée : Loi pour nommer commissaires les membres d'un comité spécial de l'Assemblée législative ;

Attendu que cette commission a été nommée pour s'enquérir de la vérité des accusations portées par le député du comté de Terrebonne, contre le député du comté de Bonaventure ;

Attendu que deux des commissaires, les honorables Weir et Roy ont été nommés par le parlement fédéral, juges de la Cour Supérieure ;

Attendu que ces nominations ont eu pour effet de faire cesser les travaux de cette commission et de suspendre l'enquête ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public que toutes procédures commencées par les commissaires, soient déposées sur la table de la Chambre, pour que les membres de l'Assemblée législative en prennent connaissance, en même temps que des exhibits et autres documents produits lors de l'enquête que n'est pas encore finie ;

Que tous les documents relatifs à cette enquête, en même temps que les dépositions soient déposées sur la table de cette Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit.

Le débat se continue.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose en amendement :

Que tous les mots qui suivent "que" dans la première ligne du dernier paragraphe soient remplacés par les suivants : " la preuve, les copies, de dossiers, documents ou écrits produits devant la commission et copies de tous dossiers ou registres originaux, déposés ou exhibés devant la dite commission, soient déposés sur la table de cette Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit ".

Un débat s'éleve sur la motion en amendement.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. D'Auteuil, et il est

Ordonné, —Que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 2 Février 1912

M. Gendron propose, appuyé par M. Robert (St-Jean), et il est

Ordonné,,—Que toutes les règles de cette Chambre, concernant la présentation et la réception des pétitions pour bills privés, soient suspendues, et qu'il lui soit permis de présenter les pétitions du " Connaught Park Jockey Club " et de J. B. Dupré et autres.

En conséquence, la pétition est déposé sur la table de la Chambre.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur, et il est

Ordonné,—Que toutes les règles de la Chambre concernant la publication des avis, la présentation et la réception des pétitions et leur examen par le comité des ordres permanents, à l'exception cependant de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre, soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter un bill (159) autorisant les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clotilde, dans le comté de Châteauguay, à emprunter au moyen de police d'assurance.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (136) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen, et a l'honneur de le rapporter à votre Honorable Chambre sans amendements ".

M. Pilon, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 13e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas :

De E. C. P. Guy ès-qualité, *et al*, demandant une loi ratifiant et validant un acte de vente en faveur de W. J. Wall ;

Et de la ville de La Tuque, demandant une loi amendant sa charte et pour d'autres fins.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendements :

Bill (167) amendant l'article 2981 des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de Circuit.

Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté avec amendement :

Bill (168) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (105) constituant en corporation l'association des sténographes de la Cour Supérieure du district de Montréal.

Bill (165) amendant le Code de Procédure Civile relativement à la fermeture de certains bureaux publics ".

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (145) spécifiant les pouvoirs des curé et marguilliers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (22) ratifiant la vente des ponts " Viau et Lachapelle ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (19) abolissant les frais dans certaines causes.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robert (Rouville) ait la permission de présenter un bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre de licences d'hôtels dans la ville de Marieville.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Alors un membre de cette Chambre, l'honorable M. Taschereau, se levant de son siège soulève une question de privilège au sujet d'un compte-rendu publié le 1er février 1912 dans le journal " L'Action Sociale ".

M. Cousineau, un membre de cette Chambre, se lève de son siège et donne des explications sur l'affirmation qu'il a faite à la séance du 31 janvier 1912, au sujet de l'impression du document No 67, de la session de 1911.

M. Lavergne s'excuse d'avoir, à la séance du 31 janvier 1912, fait certaines assertions erronnées au sujet de l'impression du document 67, de la session de 1911.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité accordée aux jurés.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1. Que chaque juré appelé à servir comme grand ou petit juré recevra une indemnité de deux piastres pour chaque jour qu'il sera nécessairement absent de son domicile pour comparaître devant le tribunal ;

Resolu, 2. Que, en sus de l'indemnité ci-dessus, le juré qui demeure à plus de quatre milles du palais de justice où est tenue la cour aura droit au remboursement de ses dépenses réelles de voyage ;

Résolu, 3. Que l'indemnité du juré, et ses dépenses attestées sous serment, seront payées par le shérif sur certificat du greffier de la paix ou du greffier de la couronne, selon le cas.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues la première fois et remises à la prochaine séance pour la seconde lecture.

La Chambre procède a l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au (bill 3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que lesdits amendements soient adoptés à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Plante.—1. A quoi sert depuis 1903 l'ancien palais de justice du district de Beauharnois, situé dans la ville de Beauharnois?

2. Quelle personne est proposée à la garde de cette édifice?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes à l'effet d'utiliser cette bâtisses pour les fins d'une école industrielle?

4. Qu'entend faire le gouvernement de cette bâtisse?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. A aucun usage particulier.
2. A M. Elzéar Huard, de Beauharnois.
3. Non.
4. Le gouvernement n'en est pas encore venu à aucune décision à ce sujet, car l'acte de donation par la corporation du comté de Beauharnois, en 1859, du terrain, comporte comme condition, qu'il ne pourra servir que pour un palais de justice; autrement la donation devient nulle de plein droit.

Par M. Lavergne.—1. Combien a-t-il été payé durant l'exercice de 1911 par le gouvernement, les divers ministères ou services publics à la compagnie d'imprimerie d'Yamaska.

2. Pour quelles fins?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $4,462.57.
2. Pour impressions diverses.

Par M. Lavergne.—Quelles sont les sommes payées par le gouvernement ou les divers ministères, ou services à J. A. Langlais & Fils durant l'exercice 1911 et pour quels objets?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$8,435.38 pour papeteries et fournitures de bureau.

Par M. Lavergne.—Quelles sont les sommes payées par le gouvernement ou les divers ministères ou services à Victor Lafrance, durant l'exercice de 1911 et pour quels objets?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$9,317.91, pour régistres, reliure, confection de livres de chèques, etc.

Par M. Lavergne.—1. A qui, à quelles dates, pour quels prix, ont été vendus les 2572 acres de terres publiques concédés en 1911 pour fins industrielles?

2. Quelle est l'étendue de chaque concession?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2.—

Acquéreur.	Date.	Prix.	Acres.
Beauce Pulp & Lumber Co.	2 août 1910	$ 300 00	150
York Lumber Co.	28 septembre 1910.	21 25	12 1/2
River Ouelle Pulp & Lumber Co.	30 septembre 1910.	1,568 25	235 1/2
R. F. Grant.	21 octobre 1910.	350 00	70 6/10
Les Commissaires du chemin de fer Transcontinental.	10 décembre 1910.	672 00	51 151/100
River Ouelle Pulp & Lumber Co.	28 décembre 1910.	828 00	414
Corporation municipale du village d'Hébertville station	12 décembre 1910.	100 00	100
Fraser & Davis.	14 décembre 1910.	208 75	41 3/4
River Ouelle Pulp & Lumber Co.	28 décembre 1910.	500 00	100
Donald Fraser & Sons Ltd.	30 mai 1911.	2,287 50	457 1/2
A. Reeve.	4 février 1911.	55 00	11
Athanase St-Jean.	22 mai 1911.	54 50	50
Dan. McManamy & al.	30 mars 1911.	67 50	27
Rodrigue Gauthier.	29 août 1910.	100 00	60
W. J. Boyce.	27 février 1911.	36 00	18
Herbert Wm. Ashley.	31 novembre 1910.	50 00	25
Fraser & Co.	3 septembre 1910.	416 25	375
W. D. Robb.	16 mai 1910.	240 00	24
Carl Riordon.	31 mars 1911.	130 00	13
Le Club Kaneron.	4 février 1911.	175 00	36

Par M. Lavergne.—1. Dans les différentes catégories d'accidents mentionnés à la page 64, du rapport du ministère du travail, quel est le pourcentage de ces accidents arrivés dans les huit premières heures de travail ?

2. Quel est le pourcentage d'accidents arrivés entre la 8ème et 10ème heure ?

3. Quel est le pourcentage d'accidents arrivés après la 10ème heure ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

D'après la loi et règlements, les patrons ne sont pas tenus à préciser l'heure où se produisent des accidents, comme l'indique l'avis d'accidents officiel dont on se sert. Les faits signalés dans le rapport de M. Jobin l'on été titre de curiosité ou de renseignement. Ces statistiques ne peuvent être obtenues, si l'inspecteur n'a pas tenu enquête, comme dans les cas d'accidents de peu de gravité.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissanc d'un article de M. C.-J. Magnan dans le dernier numéro de l'Enseignemen primaire : concernant la fréquentation de nos écoles primaires ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement d'instituer le certificat d'étude suggéré par M. Magnan ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Cette question est actuellement à l'étude au Conseil de l'Instruction publique.

Par M. Giard. —1. Qui a remplacé M. Carpenter comme sténographe pour le district de Bedford.
2. Qui a recommandé cette nomination ?
3. Le nouveau titulaire a-t-il les qualifications nécessaires ?
4. A-t-il passé un examen comme sténographe officiel ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. Eugène A. Boisvert.
2. M. W. F. Vilas.
3. Oui.
4. Aucun examen n'est nécessaire.

Par M. Plante.—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi des accidents du travail à la présente session, conformément aux résolutions adoptées et présentées par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le Parti ouvrier du Canada, le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, remplaçant à l'article 2, section C, le mot "huit" par le mot "premier".

(*b*). En remplaçant le dernier paragraphe de l'article 3 par le suivant : "Tous les frais médicaux occasionnés par un accident seront payés par le patron, et de plus, une somme de $50.00 sera allouée pour les frais funéraires en cas de mort ;

(*c*). En remplaçant le mot "Trimestre" par le mot "Mensuel" à l'art. 10.

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Le gouvernement étudie les diverses demandes qui lui ont été soumises, mais ne se propose pas d'amender la loi des accidents du travail au cours de la présente session.

Par M. Langlois (Montréal).—Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre les collèges et les couvents à un régime d'inspections permettant de surveiller l'application des lois concernant l'hygiène et d'assurer un régime de précautions suffisantes contre les incendies?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Les inspecteurs du gouvernement sont chargés de voir à ce que les lois relatives à l'hygiène et à la protection contre les incendies soient observées dans les collèges et les couvents.

Par M. Langlois (Montréal).—Le gouvernement a-t-il fait quelques démarches, ou adopté quelques mesures pour donner suite à la résolution votée durant la dernière session et exprimant le vœu que le gouverne-

ment prendra toutes les mesures possibles, pour diminuer le coût des livres dans les écoles élémentaires de cette province ? Dans l'affirmative quelles sont ces démarches ou mesures ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement, dès la présente session, a l'intention de soumettre aux chambres un projet de loi à cet effet.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le gouvernement a-t-il poursuivi pour pénalités R. N. LeBlanc, commerçant de Bonaventure ?

2. Dans l'affirmative, quand et pour quel montant ?

3. Quel est le nom de l'avocat dont les services ont été requis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2. Le 8 avril 1911, le gouvernement a poursuivi M. R. N. Leblanc, réclamant de lui la somme de $20,000.00.

3. M. Louis St-Laurent. M. C. E. Dorion a agi comme conseil jusqu'a sa nomination comme juge.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les services légaux, antérieurement payés à M. L. J. Cannon, assistant procureur général, et ensuite payés à M. Lanctôt, en vertu de l'arrêté en conseil No 476 du 29 juin 1909, pour lesquels une somme de mille piastres parait à la page 299 des comptes publics de 1911 ?

2. Quel est le détail de cette somme ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Des services relatifs à toutes les matières litigieuses relevant du département du procureur-général.

2. La somme de $1,000.00 par année accordée à l'assistant-procureur-général pour ses services lui est payée par versements, mensuels.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, lettres, télégrammes, ou messages concernant le ou les octrois accordés par le gouvernement en 1911, à la municipalité de St-Canut.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington :—Qu'il soit mis devant cette Chambre : —Copie du compte détaillé de l'item " Provisions ", mentionné dans une lettre en date du 27 août 1901, signée par L. E. Carufel, laquelle a été produite avec le document No 115 de la session 1911.

Un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (62) constituant en corporation la ville de East-Angus.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté,

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (139) concernant l'université du " Bishop College ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (110) amendant la loi cencernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (96) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait

rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (84) amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (80) constituant en corporation "The Rat River Railway Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (119) changeant le nom de la "People's Telephone Company" et lui accordant des pouvoirs additionnels.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (115), amendant la charte de la cité de Lachine.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (59), constituant en corporation la ville Lasalle.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés, savoir:

Bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

Bill (98) relevant L.-P. Sirois, notaire, de certaines fonctions à lui confiées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.

Et bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond-Plessis Bélair.

La Chambre continue le débat ajourné aujourd'hui sur la motion :

Qu'il soit mis devant cette chambre copie du compte détaillé de l'item " Provisions ", mentionné dans une lettre en date du 27 août 1911, signée par L.-E. Carufel, laquelle lettre a été produite avec le document No 115 de la session 1911.

La motion est soumise et résolue dans l'affirmative.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Lundi, 5 Février 1912

4 heures p. m.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et il est—

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Elizabeth King et de Henry Harrison King demandant une loi concernant une certaine substitution créée par le testament de feu Colin Campbell, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : " Loi concernant une certaine substitution créée par le testament de feu Colin Campbell."

En conséquence, la dite pétition est alors présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (160) concernant une certaine substitution créée par le testament de feu Colin Campbell.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues.

D'Edouard Selkirk Skead et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " Connaught Park Jockey Club of Ottawa ".

M. Gendron.

De J. B. Dupré et autres, demandant une loi incorporant L'Epargne Foncière, pour des fins de bienfaisance et de revenu.

M. Mousseau.

M. l'Orateur dépose sur le bureau, les états d'affaires de différentes institutions de charité pour l'année 1911. (*Document de la session No* 16).

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre du Lieutenant-gouverneur, les documents suivants :

Rapport du secrétaire et régistraire de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1911. (*Document de la session No* 6).

Etat financier du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'exercice financier finissant le 30 juin 1911. (*Document de la session No* 9).

Et statistique municipales ou rapports municipaux pour l'année expirée le 31 décembre 1910. (*Documcnt de la session No* 36).

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Benoit ait la permission de présenter un bill (172) détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa secoede lecture.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production d'un état détaillé des dépenses de M. Thomas Gale, depuis les trois dernières années fiscales. (*Document de la session No* 25).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 janvier 1912, pour production de copie de toutes correspondances, billets de location, rapports et autres documents échangés entre le département des terres et Nap. Pagé, agent des terres, en rapport avec l'achat de droits de coupe sur des lots, par le rév. M. Génier ou autres, dans les cantons Boyer, Campbell, Rochon, Wurtele, Moreau, Gravel. (*Document de la session No* 26).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 janvier 1912, pour la production de copie de correspondances et autres documents échangés entre toutes personnes et le gouvernement, en rapport avec des droits de coupe exigés et payés sur le bois provenant du lot 23, rang 2 du canton Gravel.
(*Document de la session No* 27).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de tous billets de location, correspondances et autres documents relatifs au lot 12, du premier rang Grandison, dans le comté de Terrebonne. (*Document de la session No* 28).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de tous billets de location du lot 3, du 7ème rang Kilkenny, comté de Montcalm, et de la moitié nord-ouest du lot No 3, même rang, même canton. (*Document de la session No* 29).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1911, pour copie de toutes correspondances document se rapportant au lot No 3, rang B, dans le canton Campbell. (*Document de la session No* 30).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 janvier 1912, pour la production de copie de toutes correspondances concernant des coupes illégales de bois sur les lots 15, 16, 17, 18 3ème rang S. E. Riv. St-Maurice, Seig. de Batiscan, depuis le mois de mars 1907 jusqu'à date.

(*Document de la session No* 31).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de tous documents, correspondances, relatifs à l'émission des lettres-patentes, et au droit de coupe exigé sur les lots 20, 21, 22 et 23 du 6ème rang du canton Lejeune, dans le comté de Champlain.

(*Document de la session No* 32)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1911, pour copie de toute correspondance et documents relatifs à toute demande d'aide et d'octroi en argent par la Compagnie du parc Saint-Onge, de la cité de Valleyfield, et le département de l'agriculture. (*Document de la session No* 33)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de copie, correspondance et autres documents, relatifs au lot 30, 6ème rang, canton de Salaberry. (*Document de la session No* 34)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, billets de location, contrats, correspondances et autres documents depuis le 18 mai 1910 relatifs : 1. A la vente par le gouvernement de trente-deux lots dans le canton Rameau, à Louis Cabot, de Brooklin, en l'état de Massachusetts l'un des Etats-Unis d'Amérique.

2. A la concession depuis juillet 1901, des lots Nos 1, 2, 3, 4, partie ouest de 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, dans la 3e concession de la seigneurie de la Grande Rivière : 1, 2, 3, 4, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 dans la 4e concession : les susdits lots portant sur le plan de la seigneurie fait par l'arpenteur Georges LeBouthillier.

(*Document de la session No* 35)

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912 pour copie de tous documents, correspondance, contrats relatifs à l'achat ou à l'expropriation des ponts Viau et Lachapelle, dans le district de Montréal.

(*Document de la session No* 38).

Réponse à deux ordres de la Chambre, en date du 23 janvier et 25 janvier 1912, indiquant : Si le gouvernement a conclu un nouveau contrat avec la compagnie de publication du " Canada ", pour la publication du journal d'agriculture et d'Horticulture.

2. Quelle date, et quelles en sont les conditions.

(*Document de la session No* 37).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (74), autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité géneral le bill (117), loi constituant en corporation la Société de Marie Réparatrice.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) autorisant la "Laing Packing and provision Company, Limited", à transporter certains droits et certaines franchises à "Matthews-Laing, Limited".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (102) confirmant la charte de "The Manitou Club".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (150) érigeant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Louis de Courville.

Bill (113) amendant la charte, définissant et augmentant les pouvoirs de " The Country Club of Montreal ".

Bill (108) concernant la " Laprairie Brick Company Limited ".

Bill (144) amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal.

Bill (145) spécifiant les pouvoirs des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement sait-il qu'il y a une société ou une compagnie incorporée pour la culture et la préparation du tabac, ayant sa place d'affaires à Saint-Césaire, Co. Rouville ?

2. Dans l'affirmative, sous quelle raison sociale cette compagnie est-elle incorporée ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subvention de cette compagnie ou société, durant les deux dernières années fiscales ?

4. Quels sont les noms de ceux qui font partie de son bureau de direction.

5. Quel est le nombre de ses membres et quels sont leurs noms ?

6. Le gouvernement a-t-il octroyé quelque subvention à cette société ou compagnie, durant les deux dernières années fiscales ?

7. Dans l'affirmative, à quelles conditions le gouvernement a-t-il accordé à la dite compagnie, cette ou ces subventions ?

8. Dans l'affirmative, quelles sont les garanties que cette compagnie a données au gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. La Société coopérative agricole de la vallée d'Yamaska.

3. Oui.

4 et 5. Le gouvernement ne connait que les noms des personnes qui ont signé la déclaration produite au Ministère de l'Agriculture pour la formation de la société.

6. Oui.

7. Aux conditions suivantes : A. Organisation légale de la société avec son principal siège d'affaire au village ou dans la paroisse de St-Césaire ; B. Signature d'un écrit obligeant la société à remplir les conditions suivantes : 1. Les sommes empruntées de même que la subvention promise et celle que la société pourra obtenir du gouvernement fédéral devront être employées pour la construction d'un entrepôt, et pour les frais de préparation dans cet établissement des récoltes de tabac de 1911 et de 1912 ; 2. La société devra permettre à un officier du département de l'agriculture de prendre connaissance en tout temps des livres et des affaires de la société ; 3. Les officiers de la société qni auront la possession des fonds de la société devront fournir un cautionnement à cette association ; 4. L'assemblée générale devra nommer un auditeur compétent, qui devra examiner les livres de la société au moins tous les deux mois et faire un rapport par écrit ; elle devra payer une rétribution convenable à cet officier ; 5. La société devra faire assurer contre l'incendie l'entrepôt et le tabac qu'il contiendra ; 6. Elle devra faire un rapport au département de l'état de ses affaires au moins tous les six mois ; 7. Elle devra employer un expert compétent pour la préparation et la classification du tabac ; 8. Elle devra, autant que possible, exiger pour la préparation de chaque livre de tabac, une rétribution qui lui permettra de payer les frais de préparation de ce produit, les frais d'administration de la société, les intérêts sur les sommes empruntées, et de réaliser des bénéfices

dont une partie devra être employée à créer un fonds de réserve ; 9. L'entrepôt devra être terminé avant le 1er janvier 1912.

8. L'existence légale de cette société et le programme qu'elle s'est tracé, de même que la souscription d'actions, au montant de $1800.00, faite par ses membres, sont les garanties qui ont permis au gouvernement de lui accorder une subvention.

Par M. Bernard.—1. Quel est le traitement du Lieutenant-Gouverneur?

2. Quels sont les noms et les salaires des employés attachés a son bureau ainsi que les noms et les salaires de toutes les personnes employées à Spencer Wood?

3. Quelles sont les dépenses occasionnées pour l'entretien et les réparations, ainsi que pour le mobilier, les fournitures et toutes autres dépenses faites à Spencer Wood par le Lieutenant-Gouverneur et son personnel, durant les trois dernières années?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

$10,000 par année, qui lui sont payées par le gouvernement fédéral.

2. Voir comptes publics, année 1911. p. 180. Les employés de Spencer Wood sont payés par le Lieutenant-Gouverneur à même l'article " Entretien ", Spencer Wood.

3. Voir comptes publics, année 1909, p. 188.
" " " " 1910, pp. 237, 238.
" " " " 1911, p. 338.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien le gouvernement a-t-il acheté de tonnes de charbon en 1910 et 1911 pour le chauffage des édifices publics situés en la cité de Montréal ?

2. A quel prix la tonne ?
3. Quel est le total de la somme ?
4. Quels ont été les marchands ?
5. A quelles dates le charbon a-t-il été acheté ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. 1612 tonnes et 540 livres (année fiscale 1911-12).
2. De $5.00 à $7.00 selon la qualité.
3. $9,945.17.
4. The T. F. Moore Co., Lackawana Coal Co., Wilson Frères, Jos. Ellie, (Elie & Roy) McGoldrick & O'Rourke, F. H. Phelan.
5. Le 1er août 1910.

Par M Lavergne.—1. Quel est le sculpteur des deux statues de L. L. M. M. Victoria 1ère et Edouard VII qui agréementent actuellement la salle des délibérations ?

2. Combien coûte chacune d'elles ?
3. Y a-t-il eu un jury d'art ?
4. Dans l'affirmative, quelle a été sa décision ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. M. Jos. St. Charles, artiste, de Montréal.
2. $800.
3. Non ; mais les maquettes ont été soumises à M. Marchand, architecte.

Par M. Sauvé.—Le secrétaire de la province a-t-il fait mettre dans les écoles élémentaires des tableaux reproduisant les choses les plus usuelles de la vie, des outils, des mesures ?

2. Dans la négative, continue-t-il à étudier cette question ?
3. Dans l'affirmative, quand finira-t-il de l'étudier ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.
2. Il est à la connaissance du secrétaire de la province qu'une maison de commerce est à faire préparer des tableaux de ce genre.

Par M. Sauvé.—Combien y a-t-il de manufactures de conserves alimentaires dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement en ignore le nombre exact.

Par M. D'Auteuil.—1. Qui était le conducteur des travaux faits dans la côte du chemin municipal des lots Nos 1 et 2 du rang 10, canton Signaï, Lac St-Jean.

2. Combien ont couté ces travaux ?
3. Sont-ils payés ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Etienne Coulombe.
2. $752.00.
3. Non.

Par M. Giard.—1. Tous les détenus de la vieille prison de Montréal ont-ils été transportés à la nouvelle prison de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, quel en était le nombre ?
3. Dans la négative, pour quelles raisons n'ont-ils pas encore été transportés ?
4. Le gouvernement garde-t-il encore des employés à la vieille prison de Montréal, et dans l'affirmative quel en est le nombre ?
5. Quel a été le coût de ces employés durant la dernière année fiscale ?
6. Est-ce l'intention du gouvernement de faire vendre par enchère, la vieille prison de Montréal ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Aucun.
2. .....
3. Parce que la nouvelle prison n'est pas terminée.
4. Le geôlier et les gardiens de la prison sont encore à la vieille prison et le nombre en est de 60 et 3 chapelains.

5. $35,564.02.
6. La question n'a pas été considérée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (167) amendant l'article 2981 des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de circuit,

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (170) amendant l'article 180 de la loi électorale de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions concernant l'indemnité accordé aux jurés.

En conséquence, ces résolutions sont lues la deuxième fois.

Ordonné,—Que cette Chambre adopte ces résolutions.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter, basé sur ces résolutions le bill, (15) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'indemnité des jurés.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Corporation de l'Hôpital Général, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'exédant pas mille cent vingt piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Patrick, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'exécédant pas six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'exédant pas trois cent quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile Saint-Vincent de Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'exécédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Protestant Home of Industry and Refuge", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu.*—Qu'une somme n'exédant pas trois cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " St. Patrick's Orphan Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu*—Qu'une somme n'exédant pas cinq cents piastres soit accordée à la " The Montreal Maternity ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majessé pour la " Magdalen Asylum " (Bon Pasteur), pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

10. *Résolu,*– Qu'une somme n'exédant pas cent soixante quinze piastres soit accordée à Sa Majestée pour la "Roman Catholic Orphan Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'exécédant pas cent cinq piastres soit accordée pour les Sœurs de la Charité, pour leur hospice des enfants trouvés, Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

13. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Protestant Orphan Asylum ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

14. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour La Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile de Nazareth pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

17. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'école des aveugles, asile de Nazareth, Montréal pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ouvroir pour les aveugles, asile de Nazareth, Montréal, pour l'exercice finissant 30 juin 1913.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Dispensaire de Montréal, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Montreal Ladies' Benovelent Society ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'exédant pas quatre cents vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " St. Bridget's Asylum ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

22. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Protestant Infants' Home ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 jnin 1913.

23. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Church Home ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

24. *Résolu,*—Qu'une semme n'excédant pas deux cents soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice de Bethléem, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

25. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Notre-Dame, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

26. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

27 *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Ladies Hebrew Benevolent Society ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

28. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Miséricorde, entretien des enfants trouvés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913-

29. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, angle des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

30. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benovelent Society of Montreal " (autrefois appelé " Young Men's Hebrew Benovelent Society "), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

31. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " Sheltering Home ", Montréal. pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

32. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Institut MacKay, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

33. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la " The Montréal Foundling and Sick Baby Hospital ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

34. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accor-

dée à Sa Majesté pour l'Hospice de St-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

35. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des Pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

36. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Refuge des Incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

37. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour "The Women's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

38. *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "The Western Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

39. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Hervey Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

40. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "Montreal Homeopathic Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

41. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Maison de Refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

42. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital des Incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

43. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique et de l'Asile Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

44. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

45. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

46. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Ladies' Protestant Home", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

47. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Male Orphan Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

48. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pae deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile Finlay, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

49. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Protestant Female Orphan Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

50. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Saint Bridget's Asylum", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

51. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

53. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de l'Orphelinat, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

54. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice des veuves et des infirmes, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

55. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Hôtel-Dieu du Sacré Cœur de Jésus, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

56. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Hôtel-Dieu Dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

57. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Hôtel-Dieu (enfants trouvés), Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

58. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Hôtel Dieu (épileptiques), Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

59. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

60. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Maternité aux soins des Dames du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1903.

61. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

62. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

63. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Œuvre de la Crèche, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

64. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les Malades indigents, orphelins, etc., Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence, Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

65. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soi

accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence pour leur maternité, Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

66. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Général, Sorel, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

67. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

68. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

69. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

70. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

71. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital protestant, Sherkrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

72. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "Distributing Home" Knowlton, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

73. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

74. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

75. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu St-Valier, Chicoutimi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

76. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, Arthabaska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

77. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les veillards, les infirmes et les idiots, Baie St-Paul, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

78. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, Montmagny, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

79. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital de Fraserville, Fraserville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

80. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital des orphelins, des vieillards et des malades, Valleyfield, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

81. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-André Avelin, comté d'Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

82. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-Jérôme, St-Jérôme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

83. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades, Longueuil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

84. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Jean, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

85. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de Charité, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

86. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour " Brehmer Rest ", Ste-Agathe des Monts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

87. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Jardin de l'Enfance St-Joseph, Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

88. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le " Catholic Sailors Club ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

89. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le " Montreal Sailors Institute ", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

90. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

91. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

92. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice des Petites Sœurs de Nominingue, Co. Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements du Conseil législatif faits au bill 3.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard. et il est

Résolu :—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif, à condition que la formule E soit amendée de façon qu'elle concorde avec les amendements du Conseil législatif, c'est-à-dire en retranchant les mots " avis de " au commencement de la 20ème ligne de la dite formule.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (19) abolissant les frais dans certaines causes.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 6 février 1912

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (66) constituant en corporation la "St-Charles & Huron Railway Company ".

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ;

De la ville de la Pointe-aux-Trembles ;

Et du " Kanawaki Golf Club ", demandant respectivement une loi les constituant en corporation ;

De la cité de Montréal, demandant une loi amendant sa charte ;

Et de la corporation du village de Saint-Jean-Baptiste de la Pointe-aux-Trembles, demandant une loi validant un certain règlement.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur bills privés soit prolongé au 28e jour de ce mois.

Résolu,—Que la Chambre adopte ce rapport.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.

Bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.

Bill (131) amendant la charte du club Saint-James de Montreal, et ses amendements.

Bill (133) autorisant " The Dominion Trust Company Limited," à faire affaires dans la province de Québec.

Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur bills privés soit prolongé au 28e jour de ce mois.

Résolu,—Que la Chambre adopte ce rapport.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (111), constituant en corporation " The Kanawaki Golf Club."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (124), amendant la charte de la ville d'Outremont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est

Ordonné,—Que la résolution adoptée à la séance du 5 février 1912, au sujet des amendements que le Conseil législatif a apporté au bill 3.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétées coopératives agricoles, soit rescindée, et que les dits amendements soient de nouveau pris en considération à la séance de ce jour.

Ordonné,—Que les amendements du Conseil législatif soient immédiatement pris en considération.

Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre agrée les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant, savoir : en retranchant les mots "avis de" au commencement de la 20ème ligne de la formule E.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (15) amendant les Statuts refondus 1909, relativement à l'indemnité des jurés.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion est proposée :

Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bernard appuyé par M. Sylvestre propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais qu'il soit de nouveau envoyé au comité gégéral de cette Chambre, avec instruction de l'amender de façon que chaque juré soit payé dans tous les cas de ses dépenses réelles de voyage, sans égard à la distance qu'il y a entre son domicile et le palais de justice.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Langlois (St-Sauveur),
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Benoit,
Bissonet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delisle,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Gauthier,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Langlois (Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walker,
Walsh.—43.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des sudsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Société d'Horticulture, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles d'Agriculture pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles Vétérinaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles Ménagères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Association laitière de la province de Québec, S. R. Q., 1909. Art. 1958, etc., et O. C., No 75, du 24 janvier 1891, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (138), amendant la charte de la ville de Joliette.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (8) amendant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production d'un état détaillé avec les pièces justificatives de la somme de $3,000, payée à Hubert Moisan mentionnée à la page 608 des comptes publics de 1911. (*Document de la session No* 39).

En réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie d'un état détaillé de l'item "dépenses diverses", $692.10, paraissant à la page 608 des comptes publics de 1911, avec les pièces justificatives. (*Document de la session No* 40).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 7 février 1912.

M. Pilon, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 15ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De P. O. Nadeau et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville " Laval des Rapides ".

Et de la Société d'Administration Générale et de " La Prévoyance ", demandant respectivement une loi amendant leur charte.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et à l'honneur de les apporter sans amendements :

Bill (142) amendant la loi constituant en corporation la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal et changeant son nom en celui de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal.

Bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.

Bill (109) amendant la loi constituant en corporation "The Engineers Club of Montreal ".

" Votre comité a aussi examiné le bill (134) constituant en corporation " The Mount Sinai Sanitorium for the treatment and control of tuberculosis ", auquel il a fait certain amendement qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (7) amendant la loi du barreau de la province de Québec.

Bill (4) amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

Ordonné, -Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Patenaude ait la permission de présenter un bill (91) amendant la charte de La Société d'administration générale.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Patenaude ait la permission de présenter un bill (118) ratifiant un acte de vente par E. C. P. Guy es-qualité et al à W. J. Wall.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal ?

2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école ?

3. Quel est, jusqu'à ce jour, le coût de la bâtisse ?

4. Combien coûtera la bâtisse une fois terminée ?

5. Combien ont coûté ou coûteront le mobilier et l'outillage de cette école ?

6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise ?

7. Quels sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur ?

8. Combien y avait-il d'élèves à cette école, l'an dernier.

9. Combien y a-t-il actuellement d'élèves à cette école ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $594,014.38.
2. $101,610.00 déduction faite du montant produit par la vente des matériaux.
3. $447,404 38.
4. $447,404.38.
5. $45,000.00 environ.
6. $500,000.00.
7. (a) 1er juin, 1909.
   (b) 1er février, 1949.
   (c) 4 %.
   (d) $495,950.00.
   (e) aucun.
   (f) Meredith & Co., courtier, Montréal.
8. 33.
9. 38.

Par M. Bernard.—1. Quel est le revenu retiré par le gouvernement de cette province, provenant des poursuites faites pour infraction à la loi des licences dans le district de Bedford, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'à ce jour?
2. Combien pour chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2.

Nom du défendeur.	Part du gouvernement de l'amende.
Alexandre Cadieux	$10 00
Francis Caderette	25 00
Louis Larose	25 00
S. H. Botterell	15 00
G. I. Tarte	15 00
Bruno Lavoie	25 00
Hector Guerin	15 00
Adna S. Jones	25 00
Joseph Herbert	2 50
A. J. Wright	25 00
Jos L. Tétreault	15 00
Benj. Mênard	15 00
Napoléon Bessette	15 00
Baillargeon & Choquette	15 00
R. N. Rainville	15 00
M. M. Tarte	15 00
Osias Archambault	15 00
James Maguire	15 00
Antoine Choinière	15 00
S. Codère	15 00

Nom du défendeur.	Part du gouvernement de l'amende.
Arthur Têtreault	$25 00
Joseph Beaudry	10 00
Aimé Rochon	15 00
W. E. Hadlock	25 00
Hector Bessette	15 00
C. E. Ricard	25 00
Israël Gosselin	10 00
H. Simoneau	15 00
C. P. Verdon	15 00
C. P. Verdon	25 00
L. E. Brown	25 00
Baillargeon & Choquette	30 00
Osias Archambault	15 00
M. M. Tarte	30 00
Rosaline Rainville	15 00
Léon Galipeault	15 00
G. I. Tarte	15 00
Jos. Racine	10 00
Octave Cabana	25 00
Lewis Dunn	25 00
Dame Palmire Langlois	25 00
Benj. Ménard	25 00
Alex. Hilleher	25 00
Alexis St-Jean	25 00
A. W. Thomas	15 00
R. N. Rainville	25 00
W. J. St Pierre	25 00
Aug. Mathieu	25 00
J. E. Dozois	25 00
H. Messier	15 00
Philip Stanley	25 00
C. E. Ricard	15 00
Narcisse Smith	15 00
Louis Coulombe	15 00
Israël Thael	25 00
Adna S. Jones	25 00
S. H. Botterell	25 00
Emile Lajeunesse	25 00
Léon Galipeault	15 00
Théophile Hébert	15 00
Michael Cabana	25 00
Philip Stanley	65 00
Honorius Meunier	25 00
Richard Breault	25 00
R. N. Rainville	25 00

Nom du défendeur.	Part du gouvernement de l'amende.
Larocque Bros.	$41 25
Omer Cantin	25 00
Edmour Bœuf	25 00
F. A. Soulé	25 00
J. M. Jones	10 00
Edgard Branchaud	25 00
Hugh McMorran	25 00
James Deslauriers	25 00
Joseph Ducharme	15 00
M. A. Hungerford	15 00
W. A. Burrage	15 00
Dame Rosaline Rainville	15 00
Lewis Warniche	2 50
Max Ancelowitch	2 50
Evariste Busha	15 00
Madem Mary Gannon	5 00
Emile Lajeunesse	25 00
Adélard Flibotte	15 00
Thomas Devick	10 00
Sanford Borden	10 00
James M. Jones	10 00
Adna S. Jones	10 00
George Winter	25 00
Michael Cabana	25 00
H. Laenier	25 00
Philip Stanley	30 00
Philip Atway	10 00
Philip Mady	15 00
Alex. Dupuis	15 00
I. M. Shepherd	15 00
Joseph Gately	5 00
John Abraham	5 00
Philip Atway	2 50
Michael Cabana	41 25
Léon Ménard	25 00
Léon Ménard	41 25
Wilkie J. Fuller	10 00
L. F. Sénésac	15 00
Dame Lilian A. Meigs	15 00
Dame Emma J. Tarte	15 00
Arthur Jeanson	15 00
Dame Mary Monso	7 50
Camille Mady	20 00
Octave Cabana	25 00

Nom du défendeur.	Part du gouvernement de l'amende.
Mike George	$20 00
Burton L. Wilson	25 00
Michael Cabana	25 00
Michael Cabana	65 00
Octave Cabana	25 00
James McGuire	25 00
James M. Jones	25 00
Jrius Abdellah	5 00
F. W. Savage	5 00
F. W. Savage	2 50
Octave Cabana	25 00
R. N. Rainville	25 00
Alexis Petit	7 55
Ludger Lacroix	15 00
Philip Stanley	10 00
J. A. Bombardier	25 00
James M. Jones	15 00
Philip Stanley	10 00
Noël Cabana	25 00
Taher Mady	10 00
Léon Galipeault	22 50
Moïse Zarka	2 50
Robert Curley	25 00
Albert Bombardier	10 00
	$2,546 30

Par M. Lavergne.—1. Combien y a-t-il eus d'élèves à l'Ecole des hautes études à Montréal durant l'année scolaire 1911 ?

2. Sur ce nombre, combien étaient boursiers ?
3. Combien y avaient-ils de professeurs durant la même année ?
4. Quel est le traitement de chacun d'entre eux ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 33.
2. 30.
3. 11.
4. Directeur : M. A.-J. DeBray, salaire, $3,500.00.
" M. H. Lauryès " 1,800.00.
" M. G. Lechien " 1,800.00.
" M. E. Montpetit " 1,800.00.

Révd. P. F. X. Belleavance, S. J., Révd. M. A. Desrosiers, M. A. Duval, Hon. Juge J. A. Laurendeau, M. W. H. Atherton, ont un traitement de $3.00 par heure de cours.

MM. J. Content, C. Martin, J. Quintal, enseignent la pratique des affaires. Une somme de $1,200.00 est affectée à cette chaire et ces professeurs reçoivent un traitement au prorata des heures de cours qu'ils donnent.

Par M. Plante.——1. Le gouvernement de cette province a-t-il pris connaissance de la politique du gouvernement fédéral pour construire des chemins dans cette province ?

2. A-t-il pris des mesures pour s'assurer si le gouvernement fédéral était disposé à agir de concert avec le gouvernement provincial au sujet de la construction de ces routes ?

3. Dans l'affirmative, à quelles dates et avec quelles personnes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. 2. 3. Le gouvernemeut de cette province n'a reçu aucune communication du gouvernement dù Canada au sujet de la construction des routes.

Par M. Sauvé.—Quels sont les greffiers de la Cour de circuit qui ont été destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. J. Gault, greffier de la Cour de circuit de Bedford a été remplacé par son fils le 27 décembre 1900, à cause de son grand âge et de ses infirmités physiques.

A. Marizzi, greffier de la Cour de Circuit, à Napierville, à cause de son grand âge et de ses longues absences, a été remplacé par Julius Marceau, le 15 février 1900. Ce dernier a été destitué pour défaut de fournir le cautionnement requis par l'article 622 S. R. Q., 1888, le 7 juillet 1903.

P. E. Blondin, greffier de la Cour de Circuit à Grand'Mère, a été destitué, après enquête, pour irrégularité commise dans l'exécution de ses devoirs, concernant les dépôts judiciaires, le 19 mars 1909.

Par M. Sauvé.—Quels sont les greffiers de la couronne qui ont été destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin.—Aucun n'a été destitué.

Par M. Sauvé.—1. Quels sont les officiers ou employés du bureau du revenu à Montréal qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les officiers ou employés du bureau du revenu à Québec, qui ont été destitués par le gouvernemment de Québec depuis le 2 mai 1897 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Aucun.

2. Auguste Laberge, député-collecteur du Revenue Provincial, Québec, a démissionné le 3 juin 1897.

Par M. Sauvé—1. M. A. G. Tanner est-il à l'emploi du gouvernement ?

2. Dans l'affirmative, depuis quand ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Depuis le 19 juillet 1905.

Par M. Sauvé.—Quels sont les protonotaires de la Cour supérieure qui ont été destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Aucun n'a été destitué.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement a déclaré qu'il avait été entendu en 1906 avec la " Saint-Eustache Canning Company " que cette compagnie ne devait plus compter sur l'aide du gouvernement ?

2. Le gouvernement a-t-il accordé en 1911 une prime ou une subvention à la " Saint-Eustache Canning Company " ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Oui.

Par M. Bernard.—1. La société coopérative agricole de fromagers de Québec. a-t.elle fait, au gouvernement, le rapport de ses opérations pour la dernière année ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité de beurre et de fromage vendue ?

3. Quels ont été les revenus de la société ?

4. Quelles en sont les dépenses ?

Réponse par l'nonorable M. Caron :

1. Oui, voir le rapport du ministre de l'agricnlture, année 1911, de la page 272 à 291.

2. 14,184 boîtes de beurre.
78,797 boîtes de fromage.

3. Commission sur la vente du beurre et du fromage, 92,981 boîtes à 5 cts $4,649.05
Autres revenus 253.62

Total $4,902.67

4. 4,388.05.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Bernard et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, résolutions et correspondances échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toute personne intéressée depuis la mise en force de la Loi des accidents du travail au sujet des amendements à y apporter.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Plante, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé de l'item

de $313.75 paraissant aux comptes publics de 1911, payé à Ovide Filion pour " Yacht Jamboree ".

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie d'un chèque du gouvernement au montant de cinq cents dollars, fait à l'ordre d'Arthémis Biron, secrétaire-trésorier de la commission scolaire de la Pointe du Lac, émis le premier août 1911, et copie de toute correspondance et autres documents en rapport avec cet octroi.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre de licences d'hôtels dans la ville de Marieville.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné le 1er février courant sur l'amendement de l'honorable Sir Lomer Gouin à la motion de l'honorable M. Prévost :

Attendu qu'une commission spéciale a eté nommée par la loi 9 Edouard VII, ch. 10, intitulée : Loi pour nommer commissaires les membres d'un comité spécial de l'Assemblée législative ;

Attendu que cette commission a été nommée pour s'enquérir de la vérité des accusations portées par le député du comté de Terrebonne, contre le député du comté de Bonaventure ;

Attendu que deux des commissaires, les honorables Weir et Roy, ont été nommés par le Parlement fédéral, juges de la Cour Supérieure :

Attendu que ces nominations ont eu pour effet de faire cesser les travaux de cette commission et de suspendre l'enquête ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public que toutes procédures commencées par les commissaires, soient déposées sur la table de la Chambre, pour que les membres de l'Assemblée législative en prennent connaissance, en même temps que des exhibits et autres documents produits lors de l'enquête qui n'est pas encore finie ;

Que tous les documents relatifs à cette enquête, en même temps que les dépositions soient déposées sur la table de cette Chambre, et qu'ordre soient donné à cet effet à qui de droit. "

Cet amendement se lisait comme suit :

Que la motion soit amendée en remplaçant tous les mots qui suivent " que " dans la première ligne du dernier paragraphe, par les sulvants : " la preuve, les copies, de dossiers, documents ou écrits produits devant la commission et copies de tous dossiers ou registres originaux, déposés ou exhibés devant la dite commission, soient déposés sur la table de la Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit ".

Et un débat s'élevant, l'honorable M. Prévost demande que l'honorable M. Taschereau soit rappelé à l'ordre pour avoir dit " que le député de Terrebonne a demandé la production des documents dont il s'agit dans le but de se faire refuser cette demande " et pour lui avoir, en conséquence, imputé des motifs.

M. l'Orateur décide qu'il n'y a pas lieu de rappeler à l'ordre l'hono-

rable M. Taschereau parceque les paroles qui ont été réellement prononcées par ce dernier n'ont pas le sens que leur prête l'honorable M. Prévost et ne comportent aucune imputation de motifs.

Le débat se continuant, l'honorable M. Prévost soulève une question de privilège et comme il est six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) amendant la charte de "The Sherbrooke Railway and Power Company".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la "Corporation Agencies Limited", et, le comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Prévost reprend l'exposé de la question de privilège, puis le débat sur l'amendement se continue.

La Chambre continue le débat sur l'amendement à la motion proposée jeudi le 1er juillet courant, comme suit :

Attendu qu'une commission spéciale a été nommée par la loi 9 Edouard VII, ch. 10, intitulée : Loi pour nommer commissaires les membres d'un comité spécial de l'Assemblée ;

Attendu que cette commission a été nommée pour s'enquérir de la vérité des accusations portées par le député du comté de Terrebonne, contre le député du comté de Bonaventure ;

Attendu que deux des commissaires, les honorables Weir et Roy, ont été nommés par le Parlement fédéral, juges de la Cour Supérieure ;

Attendu que ces nominations ont eu pour efiet de faire cesser les travaux de cette commission et de suspendre l'enquête ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public que toutes procédures commencées par les commissaires, soient déposées sur la table de la Chambre, pour que les membres de l'Assemblée législative en prennent connaissance en même temps que des exhibits et autres documents produits lors de l'enquête qui n'est pas encore finie ;

Que tous les documents relatifs à cette enquête, en même temps que les dépositions soient déposées sur la table de cette Chambre, et qu'ordre soient donné à cet effet à qui de droit".

Cette amendement se lisait comme suit :

Que la motion soit amendée en remplaçant tous les mots qui suivent "que" dans la première ligne du dernier paragraphe, par les suivants : "la preuve, les copies, de dossiers, documents ou écrits produits devant la commission et que copies de tous dossiers ou registres originaux, déposés ou exhibés devant la dite commission, soient déposés sur la table de la Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit".

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard et avec le consentement unanime de la Chambre il est,—

Ordonné,—Que le mot "ou exhibés" soient retranchés de l'amendement.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Délisle,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,

Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau.
Perron,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Roy,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—41.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
D'Auteuil,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—8.

L'amendement est ainsi adopté.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, et il est

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour étudier certaines résolutions concernant certaines sociétés d'agriculture.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 8 février 1912

M. Lafontaine (Berthier) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 16ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas :

De " The University Settlement of Montreal ", demandant une loi la constituant en corporation ;

De Joseph Arthur Bilodeau, demandant une loi validant une certaine vente par licitation ;

Et du Crédit Général, demandant un loi changeant son nom et amendant sa charte.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Bill (75) érigeant la municipalité de Saint-Nicolas Sud.

Bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Votre comité a aussi examiné le bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (149) constituant en corporation " The University Settlement of Montreal ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Maskinongé) ait la permission de présenter un bill (174) amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (6) amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de Circuit dans les comtés de Champlain et de Mégantic.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif au bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopéraoives agricoles, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (53) constituant en corpor tion le collège de St-Jean.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (53) constituant en corporation le collège de Saint-Jean, et ces amendements sont lues deux fois et agréées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien le gouvernement a-t-il payé à M. Charles Lanctot, durant la dernière année fiscale ?

(*a*) Pour traitement, salaire, gratification ou récompense.

(*b*) Pour honoraires ?

(*c*) Pour frais de voyage ?

2. Combien lui a-t-il payé à chacun de ces titres, pour chaque année, depuis le 1er juillet, 1905, jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Pour l'année fiscale 1910-11 :

(*a*) Traitement : Assistant procureur général $3,000.

Commissaire pour la refonte des Statuts, $2,000.

Allocation pour services légaux $1,000.

Aucune somme pour gratification ou récompense.

(*b*) Pour honoraires : Rien.

(*c*) Pour frais de voyage $490.00.

2. Pour les exercices depuis le 1er juillet 1905, au 1er juillet 1910, il a reçu en qualité d'assistant procureur général, le traitement et l'allocation annuels mentionnés ci-dessus, et en qualité de membre de la commission de refonte des Statuts, à titre de traitement tel que déterminé par la loi :

1905-06, p. 289 comme secrétaire, $1,000.

1906-07, p. 305 comme secrétaire, $1,000.

1907-08, p. 307 comme secrétaire, $833.33.

1908-09, p. 331 comme commissaire $1,693.55.

1909-10, p. 443 comme commissaire, $2,000.00.

Frais de voyage pendant le même espace de temps pour la refonte des Statuts, $126.70.

Il n'a rien reçu pour les mêmes exercice à titre de gratification ou de récompense, ni pour honoraires.

Ses frais de voyage sont indiqués aux comptes publics de chaque exercice.

3. Pour l'exercice en cours, il lui a été payé son traitement jusqu'à date comme assistant-procureur-général et, pour services légaux, à raison de $3,000.00 et de $1,000.00 respectivement, par année et $1,166.65 pour son traitement comme membre de la commission, maintenant terminée, pour la refonte des Statuts.

Dépenses de voyage pendant le même exercice, y compris un voyage pour représenter la province au Conseil privé, à Londres, $1,560.00. Pendant

l'exercice en cours, il n'a rien reçu à titre de gratification, de récompense ni d'honoraires.

Par M. Lavergne.—1. Qui a obtenu le contrat du gouvernement pour la fabrication des machines à arranger les chemins?

2. Quel est le prix payé par le gouvernement pour ces différentes machines ?

3. Où sont-elles fabriquées ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. La compagnie Chs. A. Paquet, Limitée, Québec.
La Compagnie Savoie-Guay, Plessisville, Co. Mégantic.

2. Contrat du 28 avril, 1911. (La Compagnie Chs. A. Paquet, Limitée, Québec.)

Concasseur	$ 1300 00
Locomobile	835 00
Trémie	575 00
Elévateur	185 00
Rouleau à vapeur	2950 00
Voiture d'arrosage	250 00

Contrat du 11 septembre, 1911. (La compagnie Chs. A. Paquet, Limitée, Québec.

Concasseur	$1375 00
Locomobile	850 00
Trémie	575 00
Elévateur	200 00
Rouleau à vapeur	3200 00
Voiture d'arrosage	250 00
Accessoires d'outillage	140 30

Contrat du 7 novembre, 1911. (La compagnie Savoie-Guay, Plessisville, P. Q.)

Machine à chemins, $260.00.

Contrat du 12 octobre, 1911. (La Cie Savoie-Guay, Plessisville, P. Q., charrue à chemins $30.63.

3. Concasseurs, accessoires et rouleaux à vapeur, à Montmagny. Acier coulé à Joliette.

Charrues et machines à chemins à Plessisville.

Il est proposé par M. Tellier, appuyé par M. Bernard, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondance se rattachant à la confirmation du certificat de licence d'auberge de M. Honoré Duqaette, hôtelier, de la paroisse de Saint-Esprit, district de Joliette, dans le cours du printemps 1911, à l'émission d'une licence en vertu de ce certificat, à l'opposition écrite des électeurs municipaux de la dite paroisse de Saint-Esprit, aux procédures judiciaires instituées à l'occasion de la confirmation du dit certificat, au jugement annulant la décision municipale et à la révocation de ladite licence, ainsi que copie de tous documents, requêtes, jugements et ordonnances en rapport avec ledit certificat et ladite licence.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (172) détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville.

M. Benoit, appuyé par M. Létourneau, propose : Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose, et il est

Ordonné,—Qu'un comité spécial composé de M. l'Orateur, de l'honorable Sir Lomer Gouin, des honorables MM. Taschereau, Décarie et Prévost, ainsi que de MM. Tellier, Bourassa, Mercier, Perron et Tessier, soit nommé pour s'occuper de la revision des règlements de cette Chambre et faire, de temps en temps, un rapport de ses travaux et de ses recommandations.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Décarie, et il est

Résolu,—Que lundi prochain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (7) amendant la loi du Barreau de la province de Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, - Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (4) amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant certaines sociétés d'agriculture.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à la considération de cette honorable Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, pour les fins des sociétés d'agriculture, séparer chacun des comtés de Terrebonne, de Bellechasse, de Portneuf et de Joliette en deux parties, et le comté de Bonaventure en trois parties, et que ces parties de comté ainsi séparés, jouiront de tous les droits et privilèges conférés par les Statuts refondus, 1909, en ce qui concerne les sociétés d'agriculture.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues la première et la deuxième fois et adoptées.

Ordonné, - Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (24) concernant certaines sociétés d'agriculture.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (20) relatif aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question est posée : le rapport sera-t-il adopté maintenant.

M. Gault, appuyé par M. Plante propose en amendement que le rapport du comité général ne soit pas reçu maintenant, mais que l bill soit de nouveau renvoyé au dit comité général, avec instruction de l'amender de manière

que la limitation des heures du travail au profit des femmes et des enfants soit étendue et s'applique à toutes les manufactures.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (St-Jean),
Roy,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—46.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence le rapport est adopté et il est
Ordonné, Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.
A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil et annonce qu'il le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.
La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thedford Mines, et changeant son nom en celui de cité de Thedford Mines.
La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.
Ordonné,— Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (131) amendant la charte du club Saint-James de Montréal et ses amende-

ments, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (66) constituant en corporation la "St-Charles & Huron River Railway Company."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (146) ratifiant un acte de vente du lot No 474, de la paroisse du Sault au Récollet, à Arthur Mignault et Victor Morin.

Bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount.

Bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Bill (111) constituant en corporation "The Kanawaki Golf Club."

Bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.

Bill (91) amendant la charte de La société d'administration générale.

Bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).

Et l'heure qui d'après la règle 19ème doit être consacrée à la considération de bills privés, étant expirée, le comité des subsides reprend le travail qui a été suspendu à six heures.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*, —Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'encouragement à la culture des arbres fruitiers (Horticulture) pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le laboratoire officiel de la Province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les conférences sur l'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Tessier rapporte du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 9 février 1912

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (172) détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville, et l'a accepté sans amendement.

" Votre comité a aussi étudié le bill (19) abolissant les frais judiciaires dans certaines causes, et il le rapporte à la Chambre pour qu'elle l'étudie.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 13ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (145) spécifiant les pouvoirs des curé et marguillers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.

Bill (77) amendant les lois spéciales concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (86) amendant la charte du Crédit général.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *et al* à " The Brownville Board Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (175) amendant la loi des cités et villes relativement à l'abolition de la qualité foncière exigée pour la charge de maire.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à lundi pour sa seconde lecture.

Il est proposé par M. Perron, appuyé par M. Francœur, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :— Etat indiquant: 1. Combien il y a actuellement de causes contestées pendantes devant la Cour de circuit, à Montréal.

2. Combien de causes ont été entendues et jugées après enquête par la Cour de circuit du district de Montréal dans les mois de :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre, (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911.

3. Combien de jours chacune des divisions de la Cour de Circuit à Montréal ont siégé dans les mois de :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre, (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911.

4. Combien de causes ont été entendues et jugées après enquête en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*) 1902, (*d*) 1903, (*e*) 1904, (*f*) 1905, (*g*) 1906, (*h*) 1907, (*i*) 1908, (*j*) 1909, (*k*) 1910, (*l*) 1911.

5. Combien de causes fixées pour audition sur le rôle des causes contestées ont été rayées chaque jour de cour dans les mois suivants :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre, (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911 ?

6. Combien il y a eu de causes mises sur le rôle de chaque jour en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*) 1902, (*d*) 1903, (*e*) 1904, (*f*) 1905.

7. Combien il y a de causes mises sur le rôle de chaque jour en :

(*a*) 1906, (*b*) 1907, (*c*) 1908, (*d*) 1909, (*e*) 1910, (*f*) 1911.

8. Combien de jours par mois chaque division de la Cour de circuit à Montréal a siégé à l'enquête et mérite en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*) 1902, (*d*) 1903, (*e*) 1904, (*f*) 1905.

9. Combien de jours par mois, chaque division de la Cour de circuit à Montréal, a siégé à l'enquête et mérite en :

(*a*) 1906, (*b*) 1907, (*c*) 1908, (*d*) 1909, (*e*) 1910, (*f*) 1911.

10. Quand une cause contestée inscrite maintenant pourra être entendue.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

M. Langlois (Montréal).—1. Quel est le montant total de toutes les taxes et contributions versées par la ville et la cité de Montréal dans la caisse provinciale durant l'année écoulée?

2. Quel est le montant total de toutes les taxes et contributions versées par le reste de la province durant la même période?

Réponse par l'honorable M. Mckenzie :

1. $2,507,536.74, réparties comme suit :

Licences	$580,922.93
Successions	773,282.38
Taxes, transfert d'actions, etc	65,489.36
Loi des véhicules moteurs	1[illegible],170.00
Fonds de bâtisses et des jurés	26,184.00 dont $8,184.00 pour l'année fiscale 1910-1911 et $18,000.00 pour arrérages.
Entretien des aliénés	$ 69,462.94
Entretien des écoles de réforme et d'industrie	18,514.20
Entretien des prisons communes	7,366.65
Timbres judiciaires (pour tous les districts judiciaires de Montréal	219,990.20
Timbres d'enregistrement (pour les divivions d'enregistrement de Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Hochelaga et Jacques-Cartier	132,025.00
Taxes sur corporations commerciales	597,129.08. Cet item couvre toute la province, le paiement de ces taxes se faisant à Montréal, où est situé le bureau principal des compagnies, mais les taxes sont imposées sur le capital de chaque corporation et toutes ses places d'affaires, manufactures, etc., et dans le cas de compagnies de chemin de fer, sur tout leur milage dans la province.

2. $1,013,351.78.

Par M. Sauvé.—Quels sont les régistrateurs qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Bellechasse.—Solyme Forgues, pour cause.
Champlain.—D.-T. Trudel, pour cause.
Charlevoix-Baie Saint-Paul.—T. Fortin, pour cause.
Iberville.—M. A. Bessette, pour cause.
Joliette.—Ant. Beaudoin.—Pour réinstaller M. Lavoie, ignoré lors de l'expiration de sa commission conjointe occasionnée par la mort de son conjoint Chs. Beaudoin. La commission conjointe de Ant. Beaudoin avec M. Martel est devenue nulle par la résignation de ce dernier.
Missisquoi.—H. Beatty, pour cause.
Montmagny.—H. H. Robertson, pour cause.
Rouville.—H.-E. Poulin, pour cause.
Sainte-Anne des Monts.—Alph. Sasseville, pour cause.

Par M. Sauvé.—Quels sont les géôliers qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Ste-Anne des Monts.—J. B. Sasseville, pour cause.
Montmagny —Edouard Lamonde, pour cause.
New Carlisle.—Oswald Day, pour cause.
Joliette.—Ulric Gervais, pour cause.
Chicoutimi.—François Guay, pour cause.
Chicoutimi.—Pierre Paul Paradis, pour cause.
Québec —J. Elz. Bernier, pour cause.
Trois-Rivièses.—W. E. Gennis, pour cause.
Trois-Rivières.—Hector Bourassa, pour cause.

Par M. Sauvé.—Quels sont les coroners quiont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jeur.

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin.

Arthabaska.—E. T. Belleau et P. A. Brassard, pour cause.
Beauce.—M. Genest et J. Taschereau.
Gaspé.—P. Thériault et P. Ahern, pour cause.
Bonaventure.—J. A. Leferrrière et J. Marin, le premier pour cause, la commission du second n'avait pas été émise et ne l'a pas été.
Chicoutimi.—Frs. Plourde, pour cause.
Montmagny.—M. Moreau et N. Tremblay, pour cause.
Rimouski—L. F. Lepage, pour cause.
Trois-Rivières,—H. Therrien, pour cause.

Par M. Sauvé.—Quels sont les shérifs qui ont étés destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?
Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :
Montmagny.—J. B. A. Lépine, pour cause.
Iberville.—Charles Arpin, pour cause.

Par M. Sauvé.—Combien d'employés dans chacun des départements de cette province ont été destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'en 1900 ?

Réponse par l'honorable Jérémie L. Décarie :

1	Département	de l'Agriculture, réinstallé en 1899.
1	"	du Secrétaire.
1	"	des Travaux Publics,
0	"	du Procureur-Général.
0	"	de l'Instruction publique.
5	"	de la Colonisation, Mines et Pêcheries.
0	"	des Terres et Forêts.
1	"	du Trésor.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Est-ce l'intention du gouvernement de faire, durant cette session, la nomination d'un inspecteur de viande, dans les districts ruraux de cette province?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Non.

Par M. Tellier.—1. A-t-il été porté plainte, dans le cours de juillet dernier, contre certains débitants de liqueurs, de la cité ou du district des Trois-Rivières, parce qu'ils auraient exercé illégalement et sans droit le commerce d'embouteilleur ?

2. Le plaignant a-t-il fourni cautionnement pour la sûreté des frais sur la poursuite ou les poursuites à intenter ?

3. Les percepteurs du revenu provincial, MM. Jolin et Rivard, ont-ils pris action sur cette plainte ou ces plaintes ?

4. Pourquoi les dits percepteurs n'ont-ils pas pris action sur cette plainte ou ces plaintes ?

5. Est-il vrai que le plaignant ou dénonciateur a pris un bref de mandamus contre les dits percepteurs, pour les contraindre à prendre action en vertu de la dite plainte ou des dites plaintes ?

6. Qu'est-il advenu à la suite de ce bref de mandamus ?

Réponse par l'honorable M. McKenzie :

1. Oui une plainte a été faite au percepteur du revenu de la province du dictrict des Trois-Rivières contre C.-Z. Duplessis et Ludger Rivard, marchands détailleurs licenciés de la cité de Trois-Rivières parce qu'ils auraient exercé le commerce d'embouteilleurs sans avoir une licence à cet effet, et demandant audit percepteur de poursuivre lesdits C.-Z. Duplessis et L. Rivard.

2. Le plaignant a offert de donner un cautionnement pour les frais, mais comme la question en était une nouvelle, soulevée alors pour la première fois, le percepteur n'a pas voulu recevoir le cautionnement avant d'avoir soumis le cas au département.

3. Non.

4. Parce que les circonstances accompagnant les deux causes étaient telles qu'il était très douteux que les actes dont on se plaignait constituassent une violation de la loi des licences de Québec, et les dits Duplessis et Rivard, quand ils ont appris la chose, se sont déclarés prêts à se conformer à

la loi s'il était décidé que des licences d'embouteilleurs étaient requises dans leurs cas respectifs, et ils ont tous deux déposé d'avance, entre les mains du percepteur, le montant des droits fixé par le statut pour ces licences ; le percepteur en conséquence a soumis les cas au département avant d'agir.

5. Oui ; pendant que la question était encore à l'étude, le plaignant a pris un bref de mandamus dans chaque cas.

6. L'avocat du revenu, au nom du percepteur du revenu de la province, a produit une inscription en droit, et, une comparution dans les deux cas ; mais l'avocat du plaignant, pour cause de maladie, n'a pas encore inscrit les causes et les poursuites sont actuellement pendantes en attendant que le plaignant continue la cause.

Par M. Giard.—Le gouvernement a-t-il l'intention de passer, durant cette session, une loi de nature à protéger les propriétaires de moutons contre les dommages causés à leurs troupeaux en paturage, par les chiens vicieux ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

A l'étude.

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il des dates fixes pour le paiement de tous ses employés ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces dates ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. *Service civil* :

Permanents : Au commencement de chaque mois.
Surnuméraires : A la fin de chaque mois.
Service extérieur : A la fin de chaque mois.
Police : A la fin de chaque quinzaine.
Ouvriers : A la fin de chaque quinzaine.

Par M. Sauvé.—1. Combien d'expositions de volailles ont été tenues durant l'hiver de 1911, dans la province de Québec ?

2. Quel est le montant total des octrois accordés à chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Six expositions ont été tenues sous les auspices des sociétés suivantes, lesquelles ont fait rapport au ministère de l'Agriculture :

Province of Quebec Poultry and Pet Stock Breeding Syndicate	$ 300 00
St. John's Poultry Association	162 46
Quebec Poultry Association	294 81
Brome County Poultry Association	75 00
Sherbrooke Poultry Association	175 00
Association des amateurs et éleveurs de volailles de Victoriaville	150 00

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder des subventions pour la construction d'un palais de justice et d'un bureau d'enregistrement dans le comté de Maskinongé ?

Réponse par l'honorable M. Tachereau :

Le gouvernement n'a reçu rucune demande à ce sujet.

Par M. Perron.— Quand M. le juge Lebeuf a-t-il été nommé doyen de la Cour de circuit du district de Montréal ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Il n'y a rien dans les départements qui permette au gouvernement de répondre à cette question.

Par M. Bernard.—1. Combien d'acres de terre le gouvernement a-t-il concédés, par billet de location, pour fins de colonisation, chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1911 ?

2. Quelle a été chaque année, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1911, la quantité d'acres de terre dont la vente ou concession a été révoquée ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. La réponse à cette interpellation se trouve à la page 11 du rapport du ministre des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1911.

2. Même réponse que pour le No 1 ; il n'existe pas de statistiques concernant les révocations de vente, depuis le 1er juillet 1867 au 30 juin 1877.

M. Tellier propose, appuyé par M. Plante, et il est—

Résolu,—Qu'un humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Copie des arrêtés en conseil nommant l'honorable S. N. Parent, commissaire chargé de proposer des règles pour le régime des eaux courantes, de la correspondance et de tous documents se rattachant à cette nomination.

Ordonné,—Que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (24) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, que la Chambre ne se forme pas maintenant en comité général pour étudier le bill 24 ci-dessus, mais qu'elle se forme immédiatement en comité général pour considérer s'il est opportun d'adopter une nouvelle résolution concernant certaines sociétés d'agriculture et permettant d'amender le bill 24.

L'honorable M. Caron informe la Chambre que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et qu'il la recommande à la considération de cette Chambre.

En conséquence la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ).

Résolu,—Que le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra, pour les fins des sociétés d'agriculture. séparer le comté de Mégantic en deux parties, et que ces parties de comté ainsi séparés, jouiront de tous les droits et privilèges conférés par les Statuts refondus, 1909, en ce qui concerne les sociétés d'agriculture.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier rapporte alors ladite résolution qui est lue deux fois et adoptée.

Ordonné,—Que la dite résolution soit renvoyé au comité général chargé de l'étude du bill (24) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant certaines sociétés d'agriculture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (24) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Taschereau propose : Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux syndicats de beurreries et fromageries et inspection. S. R. Q., 1909, [art. 1963-1965, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'élevage des volailles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Mérite agricole provincial, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fête des Arbres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la construction d'une école d'agriculture à Ste-Anne de la Pocatière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à sa Majesté pour maintien de l'école d'agriculture à Ste-Anne de la Pocatière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille cinq cents piastres soit accordéee à Sa Majesté pour être distribuée aux institutions catholiques en vertu de l'article 2937 des Statuts refondus de Québec, 1909, $46,500.00 au moins à affecter aux écoles modèles et aux académies, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent quatre-vingt-sept piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée parmi les institutions protestantes en vertu de l'article 2937, S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (131) amendant la charte du club Saint-James de Montréal, et ses amendements.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, - Que ce bill soit maintenant lu la troisime fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Quel le bill soit adopté.

Ordonné—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (142) amendant la loi constituant corporation la Société de numismatique et d'achéologie de Montréal et changeant son nom en celui de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (109) amendant la loi constituant en corportion *The Engineers Club of Montreal.*

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (134) constituant en corporation le *Mount Sinaï Sanatorium* pour le traitement et le contrôle de la tuberculose.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait

rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans smendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (120) amendant la charte de la cité de Sorel.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production d'un état détaillé avec pièces justificatives de l'item de $28,000 paraissant à la page 603 des comptes publics de 1911, payé à Charles Lanctôt. (*Document de la session No* 41).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1912, pour copie du serment d'office prêté par M. Charles Lanctôt, assistant-procureur-général, en sa qualité de sous-chef et d'officier spécial du département du procureur-général de la province de Québec. (*Document de la session No* 42).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de comptes, factures, reçus de la Compagnie Vigie pour l'impression des livres : " Le Potager, La Bonne Ménagère, et un exemplaire de chacun. (*Document de la session No* 43).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1912, pour la production de copie d'un chèque du gouvernement au montant de cinq cents dollars, fait à l'ordre d'Arthémis Biron, secrétaire-trésorier de la commission scolaire de la Pointe-du-Lac, émis le 1er août 1911, et copie de toute correspondance et autres documents en rapport avec cet octroi.

(*Document de la session No* 44).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1912, pour copie de tous documents, correspondances, lettres, télégrammes ou messages concernant le ou les octrois accordés par le gouvernement en 1911, à la municipalité de SaintCanut. (*Document de la session No* 45).

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 12 Février 1912.

Quatre heures p. m.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état d'affaires de "The Quebec Young Womens' Christian Association".

(*Document de la session No* 16).

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (26) amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (145) spécifiant les pouvoirs des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique

de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (77) amendant les lois spéciales concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés :

Bill (87) concernant " The St. Maurice Hydraulic Company ".

Bill (159) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clothilde, dans le comté de Chateauguay, à emprunter au moyen de police d'assurance.

Bill (118) ratifiant un acte de vente par E. C. P. Guy, ès-qualité et al, à W. J. Wall.

Bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph-Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.

Bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

Bill (86) amendant la charte du Crédit général.

Bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan, ès-qualité, et al, à " The Brownville Board Company ".

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance dans le comté de Maskinongé, depuis 1909 jusqu'à ce jour ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il accordé à chacune de ces institutions chaque année, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions ?

3. A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées ?

Réponses par l'honorable M. Mackenzie :

Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé). —1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Saint-Maurice, depuis 1909 jusqu'à ce jour ?

2. Dans l'affirmative, quel montant le gouvernement a-t-il accordé, chaque année, à chacune de ces institutions, et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions ?

3. A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance dans le comté de Portneuf, depuis 1909, jusqu'à ce jour ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il accordé à chacune de ces institutions, chaque année, et quel est le nombre des pensionnaires dans chacune de ces institutions ?

3. A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.
2. Hôpital St-Casimir 1910-1911..... ..... $ 200 00
   " " 1911-1912..... 200 00
   Aucun rapport n'a été fait.
3. Par résolution de l'Assemblée législative.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Nicolet, depuis 1909 jusqu'à ce jour?

2. Dans l'affirmative, quels montants le gouvernement a-t-il accordé, chaque année, à chacune de ces institutions et quel est le nombre des pensionnaires de chacune de ces institutions?

3. A la demande de qui ces subventions ont-elles été accordées?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.
2. Hotel-Dieu, 1909-1910..... ...$ 200 00
   " 1910-1911..... 200 00
   " 1911-1912..... 200 00
   304 pentionnaires.
   Hospice St-Célestin, 1911-1912.. ..... 200 00
   24 pentionnaires.
3. Par résolution de l'Assemblée législative.

Par M. Sauvé.—Quels sont les gardes-pêches qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897, jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Pour raison d'économie et en vue de réorganiser le service, les gardes suivants ont été démis :

NOMS.	RESIDENCE.	DATES DE LA NOMINATION.
J. D. Roche	Masham's Mills	Mai 5, 1893.
Amédée Labbée	St-Urbain	Février 10, 1894.
John Gorman	Percé	Avril 2 1894.
J. B. Bibeau	Ste-Anne de Sorel	Avril 2, 1894.
Olivier Levasseur	Ste-Angèle	Avril 2, 1894.
Dosithée Pronovost	St-Tite	Avril 2, 1894.
F. X. Lessard	Montréal	Avril 2, 1894.
T. Mignault	St-Thomas	Avril 2, 1894.
John Douglass	Bedford	Avril 18, 1894.
Alfred Gagné	Ivry, Témiscouata	Juin 30, 1894.
F. X. Ouellet	Roberval	Septembre 18, 1894.
Paul Marcoux	St-Prime	Septembre 19, 1894.
Gédéon Magnan	L'Epiphanie	Janvier 14, 1895.
Alfred Adam	St-Barthélémi	Janvier 14, 1895.
Alfred Pagé	St-Louis, Lotbinière	Janvier 24, 1895.
Arthur Colette	St-Henri, Napierville	Janvier 29, 1895.
Jules Bélanger	Montmagny	Février 1, 1895.
Henri Simard	Ste-Agnès, Charlevoix	Février 20, 1895.
Phidime Fortin	L'Islet	Février 23, 1895.
Chs. Paul	Ste-Anne de Sorel	Mars 28, 1895.
Edwards C. Adams	Clarenceville	Avril 4, 1895.
Napoléon Bibeau	St-François du Lac	Mai 22, 1895.
Joseph Lesage	Louiseville	Août 7, 1895.
Jos. Smith	Cedar Hall	Novembre 25, 1895.
A. H. Ladouceur	Ste-Béatrix, Joliette	Novembre 28, 1895.
John Kelly	Beauharnois	Décembre 26, 1895.
Olivier Delisle	Grondines	Juillet 8, 1896.
Moïse Fleurant, (ce dernier réinstallé en mai 1907 est démis en 1909)	St-Jovite	Juillet 8, 1896
Anaclet Marier	Ste-Agathe des Monts	Octobre 23, 1896.
David Legault	Montréal	Janvier 29, 1897.
Thimothée Auclair	Rivière à Claude	Février 24, 1897.
Richard T. Greetham	Montréal	Novembre 8, 1897.
Henri H. Roy	Marlow	Janvier 11, 1898.
S. U. Courtney	Knowlton	Octobre 5, 1894.
David Mansons	Mansonville	Mars 22, 1897.
Henry Patton	Grindstone, Iles de la Madeleine	Août 30, 1894.
Geo. Lecouteur	Québec	Mai 21, 1895.
Geo. Lévesque	Québec	Mars 23, 1896.
J. B. Frenette	Notre-Dame de Québec	Avril 30, 1896.
Philias Labelle	St-Jovite	Août 9, 1897.
Elzébert Courteau	St-Louis, Lotbinière	Septembre 22, 1897.
Narcisse Ménard	Ste-Agathe des Monts	Novembre 10, 1897.
Henry Dewitt	Valleyfield	Mai, 1899.
John Morris	St-Lambert	Mai, 1899.
John Moore	Ste-Brigitte de Laval	Mai 26, 1894.

NOMS.	RESIDENCE.	DATES ED LA NOMINATION.
Louis Dupuis	Sherbrooke	Octobre 22, 1896.
Jules Nantel	Nomininguе	Février 24, 1897.
Joseph Dufour	Ste-Agnès, Charlevoix	Août 6, 1897.
Joseph Murdock	Chicoutimi.	Avril 1, 1899.
Joseph Gagné	Malbaie	Septembre 8, 1899.
Thomas Brownley	Lacolle	Avril 27, 1894.
Tobie Tardif	Notre-Dame-du-Lac	Juin 16, 1897.
Paschal Blier	St-Bruno, Kamouraska	Octobre 13, 1896.
LacTance Gauthier	Deschambault	Juin 28, 1897.
Pierre Ethier	Ste Anne-de-Sorel	Juin 28, 1897.
Joseph C. Charron	Bassin de Chambly	Novembre 14, 1894.
Honoré Barrette	Châteauguay	Mai, 1899.
Roscœ Gilman	Canton Dutton	Mai 4, 1900.
Denis Robichaud	Petite Cascapédia	Juillet 15, 1897.
M. J. Boudreau	Grindstone, Iles Madeleine	Février 14, 1900.
David Prentice	Drummondville	Mars 13, 1900.
L. N. Bonin	Contrecœur	Juillet 1, 1899.
Paul D. Boyer	Gracefield	Juillet, 1897.
Michael Bergin	St-Adolphe, Argenteuil.	Novembre 1901.
Joseph Girard	St-Prime	Septembre, 1897.
Cléophas Girard	St-Joseph D'Almas	Janvier, 1895.
Joseph Gagné	Malbaie	Septembre, 1899.
Eugène Gamache	L'Islet	Octobre, 1899.
Chs. Alfred Houle	St-Hugue, Bagot	Avril 1901.
Victor Lever	Huntingdon	Avril, 1906.
Gabriel Caron	Louiseville	Mai, 1899.
Aristide Laurier, (réinstallé le 20 juin 1910)	Lachenaie	Mai, 1899.
J. B Lefebvre	Châteauguay	Mai, 1906.
A. F. Dion	Québec	Novembre, 1903.
Thomas E. Vaughan	Bolton	Février 20, 1905.
Joseph Gagné	St-Michel de Wentworth.	Juillet, 1905.
Urbain Chrétien	Cap Chat	Juin, 1897.
John St. Ours, (réinstallé le 1er octobre 1910)	Ste-Angèle de Nicolet	Octobre, 1897.
Joseph Leclerc	St-Tite de Champlain	Juillet, 1897.
Auguste Lavoie	St-Tite des Caps	Mai, 1894.
Arthur Matte	St-Constant	Janvier, 1895.
Olivier Dupuis	St-Barthélémi	Juillet, 1897.
Noël Paulhus	Yamaska	Février, 1898.
Joseph Boucher	St-Béatrix. Joliette	Juillet, 1897.
Wm. Camaraire, (réinstallé le 15 juillet 1910)	St-Jean	Août, 1897.
Cléophas Lemieux, (réinstallé le 1er juin 1909)	Mont-Louis. Gaspé	Janvier, 1898.
Elzéar Pelletier	St-Gabriel de Rimouski	Juillet 6, 1897.
Honoré Lalonde	Coteau Landing	Février 15, 1898.
Joachim Giroux	St-Ignace	Février 15, 1898.

NOMS.	RESIDENCE.	DATES DE LA NOMINATION.
David Demers	St-Paul, Ile aux Noix	Septembre, 1901.
Ulric Lamoureux	St-Henri, Nascouche	Mai, 1898.
Siméon Verner	St-Michel, Napierville	Juin, 1899.
Alphonse Ouellet	St-Onésime, Kamouraska	Octobre 13, 1900.
William P. Dawson	Laval	Novembre 9, 1900.
Joseph Martineau	St-François, Montmagny	Mars, 1901.
Thaddée Laberge	Rivière à Pierre	Février 22, 1904.
Xavier Labbée	Victoriaville	Avril 1, 1901.
Edmond Têtu	Ste-Rose du Dégélé	Mars, 1901.
Thomas Paradis	Lac Bouchette	Octobre 3, 1901.
Alfred Brazeau	Farnham	Juillet 1, 1908.
Wm. Laplante	Yamaska	Juillet 3, 1903.
Frederick Courtemanche, (réinstallé le 15 septembre 1909)	Chambly	Août 1, 1903.
Hyppolite Rousseau	St-André de Kamouraska	Décembre, 1903.
Onésime Gilbert	St-Urbain	Février, 1904.
Télesphore Robert	Roxton Falls	Septembre, 1905.
Chs. H. Bousquet	Drummondville	Août 15, 1904.
Adolphe Riopel	St-Emile de Montcalm	Septembre, 1904.
Jérôme Valiquette	Labelle	Mars, 1905.
James Harkins	Waltham, Pontiac	"
Thimothée Auclair, (réinstallé le 1er juin 1909)	Rivière à Claude, Gaspé	Avril, 1905.
W. H. Taylor	St-Gilles, Lotbinière	"
Joseph Samson	St-Jean Chrysostôme	Mai, 1905.
Ernest Ouellet	St Fabien	Juin, 1905.
Adolphe Veilleux	Québec	1905.
Joseph Jodoin	Ste-Marie Madeleine	Juillet, 1905.
Alcide Daoust	St-Jérôme	Avril 1er, 1906
J. A. Racette	Drummondville	Mai 28, 1906.
Lucien Barbeau, (réinstallé le 15 juin 1910	Lawrenceville	Septembre, 1905
Johny Auger	St-Flavien, Lotbinière	"
Nap. Pagé	Hull	"
J. E. Vallières	St-Elie d'Orford	"
Moïse Fleurant	St-Jovite	"
Joseph Ménard	Verchères	"
Edouard Massé, (réinstallé le 15 avril 1911	Etang du Nord, Iles Mad	Août, 1907.
Guillaume Tremblay	Les Eboulements	"
Wilfrid Lajeunesse	St-Adolphe	Novembre, 1907.
A. W. Drew	Yamachiche	Avril, 1908
Dr Jos Pelletier	St-Faustin	Avril, 1908.
James Dea	Port Daniel	Mai, 1908.
Chs. Paradis	Rivière Jaune	Juillet, 1908.
Esdras Morin	St-Aubert, l'Islet	Août, 1908.

NOMS.	RESIDENCE.	DATES DE LA NOMINATION.
Edouard Level	Mayo, Labelle	Août, 1908.
Toussaint Gigard	St-Prime, Lac St-Jean	Septembre, 1908.
Albert Lambert	Lévis	Septembre, 1908.
Napoléon Pilon	St-Théodore d'Acton	Septembre, 1908.
Albert Morin	Longueil	Août, 1908.
Basile Deblois, (réinstallé le premier septembre 1909	Ste-Famille, I. O.	Septembre, 1908.
Jessie Lavigne	Aylmer	Octobre, 1908.
Arthur Thériault	St-Louis Gonzague	Octobre, 1908.
Henri Duchesneau	Pierreville, Yamaska	1908.
Auguste Leroux	St-Zotique	Mai, 1899.
Pierre Levesque, (réinstallé le 15 mars 1910)	Grande Ligne, St-Jean	Mai, 1899.
Paul Poirier	Amqui, Matane	Mai, 1899.
David Lemay dit Boudrier	New Ireland	Mai, 1899.
George Sirois	Kamouraska	Octobre, 1900.
Patrice Dupuis	St-Luc	Mai, 1901.
Chs. R. Weisenborn	Mille Iles	Mai, 1902.
Othon Tessier, (réinstallé le 26 mai 1909	Ste-Anne de la Pérade	Octobre 1903.
D. J. Stewart	Huntingdon	Avril, 1904.
Napoléon Gravel	St-Lambert	1904.
E. G. Belisle	St-André Avelin	Février, 1905.
Olivier Lapointe	St-Sulpice, Assomption	1905.
Jacques Trépanier	St-Raphael, Ile Bizard	1906.
Zoel Scott, (réinstallé le premier février 1909	St-Hyacinthe	1906.
Germain Tremblay	Luskville, Wright	Juillet 1er, 1907.
Armand Vaillancourt	Lachenaie, Assomption	Juillet, 1908.
A H. Hutchins	Georgeville, Stanstead	Octobre, 1908.
D. McLynn	Montréal	
Dr Chs Côté	Tadousac, Saguenay	Octobre 25, 1895.
Udger Baunoyer	St-Hyacinthe	Septembre, 1898
Elzéar Collin	St-Thomas de Montmagny	Juin, 1898
Omer Côté	Lac des Commissaires	Juin 24, 1908.
Boniface Desgagnés	Ste-Agnès, Charlevoix	Juin 19, 1901.
Gonzague Poitras	Pointe au Bouleau	Novembre 1, 1908.
Alcides Daoust	St-Jovite, Terrebonne	Avril, 1906.
J. E. Deslauriers	Montréal	1897.
Médéric Gervais	St-Michel Napierreville	Février 15, 1911.
David Blackburn	Pointe au Pic, Charl	Juillet 1, 1908.
Louis Boisjoli	Lavaltrie	Mai 17, 1905.
Paul Côté	Ile aux Œufs	Mai 16, 1902.

Par M. Bernard.—Quelles sont les écoles normales que le gouvernement a fondées depuis le 23 mai 1897, et quelle est l'allocation annuelle qu'il a accordée à chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Noms des écoles.	Dates de la fondation.	Allocations annuelles de 1911-1912.
Ecole normale Jacques-Cartier,	9 juin 1899 (pour les filles)	$ 15,000 00
"	Rimouski, 3 mai 1904	6,000 00
"	Chicoutimi, 3 janvier 1906	6,000 00
"	Trois-Rivières, 30 septembre 1907	6,000 00
"	Nicolet, 18 décembre 1907	6,000 00
"	Hull, 6 mai 1908	6,000 00
"	Valleyfield, 14 août 1908	6,000 00
"	St. Hyacinthe, 5 janvier 1911	6,000 00
"	Joliette, 16 février 1911	6,000 00

Cos deux dernières ne seront en activité qu'à l'ouverture des classes, au mois de septembre prochain.

Par M. Langlois(Montréal).—1. Y a-t-il au Palais de justice de Montréal des employés qui recevaient en 1910-11 un supplément en sus de leur salaire ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces employés ?

3. Ce supplément leur a-t-il été retranché ?

4. Dans l'affirmative pour quelles raisons ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Du 1er juin au 18 novembre 1911, le shérif a accordé 25 cents par jour d'extra aux journaliers pour travail supplémentaire : lavage des murs et autres nettoyages du palais et 50 cents par jour à deux menuisiers pour travail supplémentaire dans les nouvelles voûtes. Les noms de ces employés sont : MM. A. Meloche, Brochu, Laframboise, Lacoste, Provost, Caron, Maheu, Guérin. D. Sullivan, A. P. Chartrand et Howison.

3. Oui.

4. Parce que le nettoyage du palais et le travail dans les voûtes étaient finis.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'une résolution de la Chambre de commerce du district de Montréal, adoptée le 17 janvier dernier, à l'effet de réclamer une enquête sur l'encombrement des affaires judiciaires à la Cour de circuit, et sur les causes qui l'ont provoqué ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de donner suite à cette résolution et d'instituer une enquête ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Les faits constatés dans la réponse à l'ordre de la Chambre adopté le 9 février 1912 au sujet du nombre des affaires devant la Cour de circuit à Montréal rendent inutile une enquête additionnelle.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Quel est le nombre des institutrices dans les écoles primaires de la province de Québec ?

2. Combien d'entre-elles sont munies d'un diplôme d'école normale ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 7,290 institutrices laïques.
2. 1,115 sont munies d'un diplôme d'école normale.

M. Lavergne propose appuyé par M. Bourassa, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'arrêté ministériel No 476 du 29 juin 1909.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé) appuyé par M. Giard et—

Ordonné, - Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents, etc., échangés entre le gouvernement de cette province et les autorités de la municipalité scolaire de Saint-Didace, ou toutes autres personnes intéressées, demandant un octroi pour la construction d'une école modèle située dans le village de Saint-Didace.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents, etc., échangés entre le gouvernement de cette province et les autorités de la municipalité scolaire de Saint-Paulin, ou toutes autres personnes intéressées, demandant un octroi pour la construction d'une école modèle située dans le village de Saint-Paulin.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (168) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (172) détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, — Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

M. Morisset propose, appuyé par M. Cardin :

Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bil est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (174) amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909.

M. Lafontaine (Maskinongé) propose, appuyé par M. Pennington :

Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Alors, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-cent soixante-dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer le High Schools, Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures, protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français, par des spécialistes, dans les académies protestantes, suivant les recommandations du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, sur l'approbation d'un ordre en conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, — Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu, — Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Tessier rapporte alors du comité des subsides, lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 13 Février 1912.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

Bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond Plessis Bélair.

Et bill (88) amendant la loi constituant en corporation " The Montreal Light, Heat & Power Company ".

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (79) amendant la charte de la ville de Montréal-ouest et confirmant une convention entre ladite ville et " The Montreal Park and Island Railway Company " et " The Montreal Tramways Company ".

M. Mercier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 17e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre Comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De la société St-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

Des syndics de la paroisse de Ste-Croix du Lac à la Croix, demandant une loi concernant la construction d'une église ;

De A. R. Décary, demandant une loi autorisant la corporation des Arpenteurs Géomètres, à l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

Et de " The King Edward Park and Amusement Company ", demandant une loi la constituant en corporation.

" Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes :

De " The Quebec & Saguenay Railway Company " ;

De " The Quebec Eastern Railway Company " ;

Et de " The Young Men's Christan Association," demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

D'Agnès Watson, demandant une loi l'autorisant à louer pour un terme de vingt et une années un immeuble dans la quartier St-Antoine, à Montréal.

De la Compagnie William Davies Limitée, demandant une loi concernant ladite compagnie.

De F. A. Généreux et autres, demandant une loi augmentant leurs pouvoirs comme exécuteurs testamentaires et trouve que les avis ne sont pas complètement donnés, mais attendu qu'ils le seront quand ces bills seront pris en considération par le comité des bills privés, Votre comité désire recommander la suspension de la 51e règle. Quant aux pétitions de " The Connaught Park Jockey Club of Ottawa " et de L'Epargne foncière, demandant respectivement une loi les constituant en corporation. Votre comité trouve que les avis n'ont été publiés que dans la " Gazette Officielle " et qu'ils ne sont pas complètement donnés, mais attendu que Votre honorable Chambre a suspendu la règle concernant la réception de ces dites pétitions, Votre comité est convenu de les rapporter favorablement afin que les bills puissent être présentés.

M. Mercier propose, appuyé par M. Finnie, que ce rapport soit maintenant adopté.

Alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,— Que M. Carbonneau ait la permission de présenter un bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (104) amendant la charte de la Cie du chemin de fer Québec Central, et confirmant une convention entre la compagnie du chemin de fer Québec Central et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gosselin ait la permission de présenter un bill (63) revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pennington ait la permission de présenter un bill (82) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pennington ait la permission de présenter un bill (81) concernant "The Quebec Eastern Railway Cpmpany."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pennington ait la permission de présenter un bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (147) amendant la charte de la "Young Men's Christian Association", de Montreal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (140) amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu. lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (153) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (152) augmentant les pouvoirs des héritiers de Esprit Anaclet Généreux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (50) constituant en corporotion " L'Epargne Foncière ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (71) concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910, fait par L. A. Seers, *et al* à Dame Berthe Seers *et al.*

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (157) concernant la " William Davies Company, Limited ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (156) amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et à remettre en vigueur son règlement No 6.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (95) autorisant la compagnie Guelph Patent Cask Co. Limited, à construire, exploiter et entretenir un chemin de fer et des embranchements.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné, - Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (151) constituant en corporation la compagnie " King Edward Park & Amusement Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (112) amendant la charte de la "Montreal Tramways Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production du compte en détail de l'item $8,824.87. —A. E. Barlow, attirail, salaires, provisions, dépenses de voyage, etc., à la page 656 des comptes publics. (*Document de la session No* 46).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 février 1912, pour la production de copie du compte détaillé de l'item " Provisions ", mentionné dans une lettre en date du 27 août 1901, signée par L. E. Carufel, laquelle lettre a été produite avec le document No 115 de la session 1911.
(*Document de la session No* 47).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 février 1912, indiquant :

1. Combien il y a actuellement de causes contestées pendantes de la Cour de circuit à Montréal.

2. Combien de causes ont été entendues et jugées après enquête par la Cour de circuit du district de Montréal, dans le mois de :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911.

3. Combien de jours chacune des divisions de la Cour de Circuit à Montréal ont siégé dans les mois de :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre, (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911.

4. Combien de causes ont été entendues et jugées après enquête en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*) 1902, (*d*) 1903, (*e*) 1904, (*f*) 1905, (*g*) 1906, (*h*) 1907, (*i*) 1908, (*j*) 1909, (*k*) 1910, (*l*) 1911.

5. Combien de causes fixées pour audition sur le sôle des causes contestées ont été rayées chaque jour de cour dans les mois suivants :

(*a*) janvier, (*b*) février, (*c*) mars, (*d*) avril, (*e*) mai, (*f*) juin, (*g*) septembre, (*h*) octobre, (*i*) novembre, (*j*) décembre 1911.

6. Combien il y a eu de causes mises sur le rôle de chaque jour en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*) 1902, (*d*) 1903, (*e*) 1904, (*f*) 1905.

7. Combien il y a de causes mises sur le rôle de chaque jour en :

(*a*) 1906, (*b*) 1907, (*c*) 1908, (*d*) 1909, (*e*) 1910, (*f*) 1911.

8. Combien de jours par mois chaque division de la Cour de circuit, à Montréal, a siégé à l'enquête et mérite en :

(*a*) 1900, (*b*) 1901, (*c*), 1902, (*d*) 1903), (*e*) 1904), (*f*) 1905.

9. Combien de jours par mois, chaque division de la Cour de circuit, à Montréal, a siégé à l'enquête et mérite en :

(*a*) 1906, (*b*) 1907, (*c*) 1908), (*d*) 1909, (*e*) 1910), (*f*) 1911.

10. Quand une cause contestée inscrite maintenant pourra être entendue.

(*Document de la session No* 48).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie d'un rapport détaillé des opérations et travaux de M. J. B. Lussier, agent de repatriement, résident à Worcester Mass., E. U. A.

(*Document de la session No* 49).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de toute requête, demande, résolution et correspondance se rattachant à l'octroi ou au paiement par le gouvernement d'un aide pour la construction d'un pont en fer sur le ruisseau St-Pierre, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette. (*Document de la session No* 50).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1912, pour la production d'un état détaillé de l'item de $313.75 paraissant aux comptes publics de 1911, payé à Ovide Filion pour " Yacht Jamborce ".

(*Document de la session No* 51).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de toute requête, demande, résolution et correspondance se rattachant à l'octroi ou au paiement par le gouvernement d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur la rivière l'Assomption, dans la paroisse St-Paul, comté de Joliette. (*Document de la session No* 52).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de copie de toutes correspondances et autres documents entre le département de la Colonisation, des Mines et Pêcheries et H. B. Lafleur, en rapport avec la construction ou réparation du Pont Dumouchel, dans la paroisse de Ste-Adèle, $99.90, ces travaux apparaissant à la page 96 du rapport général de 1910, du ministre de ce département.

(*Document de la session No* 53).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 23) amendant la loi électorale de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 51) concernant la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc., etc.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont.

Et bill (149) constituant en corporation " The University Settlement of Montreal ".

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (77) amendant les lois spéciales, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65) amendant la loi constituant en corporations l'Association des opticiens de la province de Québec, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 14 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 15ème rapport de ce comité, lequel lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (143) constituant en corporation la municipaltié de la pasoisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike River.

Bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de La Société protectrice des femmes et des enfants.

Bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal.

Bill (111) constituant en corporation " The Kanawaki Golf Club ".

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (72) ratifiant le règlement No 229 de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite "The Montreal Cotton Company".

Bill (146) ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Récollet, à Arthur Mignault et Victor Morin.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (99) constituant en corporation la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières.

Bill (83) constituant en corporation "Ottawa, Abbitibi and Hudson Bay Railway Company".

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 6e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements.

Bill (10) établissant la Commission Métropolitaine des parcs.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (158) constituant en corporation le "Connaught Park and Jockey Club of Ottawa."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (126) autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.

En consequence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Sauvé.—Quels sont les gardes-forestiers qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

En vue de la réorganisation du service, les gardes-forestiers suivants ont été démis :

Florent Laliberté,
James Jones,
Thomas Noël,
J. L. Martel,
Majorique Lesage,
Nathaniel Rossignol,
R. H. Ralph,
Amédée Beaubien,
F. X. Rinfret,
Alfred Lévesque,
J. B. Bellenger,
G. A. Dugal,
R. H. Gorman,
A. Charlebois,
Simon Poirier,
Thomas Enright,
Lothus Pelletier,
Achille Gagnon,
Alfred Gamache,
Eusèbe Couture,
Jos. Beaulieu,
James Robertson,
François Giroux,
O. Baribeau,
J. B. Beaulieu,
Pierre Grandchamp,
Jos. Langlois,
Robert Lindsay,
Chrysologue Dorval,
W. J. Miller,
Louis Roy, jr,
G. L. Paradis,
Job Bilodeau,
Médéric Magnan,
Eustache Chouinard,
Léon Paquet,
J. B. G. Lajoie,
E. J. Milne,
Raphael Dubé,
E. A. Poulin,
Jérémie Demers,
Jos. Doherty,
Patrick Foran,
Floriault Rioux,
Georges Thomas,
Hilaire Roy,

Maxime Joineau,
Octave Martel,
Elisée Béchard,
Cyrille Harvey,
John Tweedie,
Napoléon Provost,
Jos. Veilleux.

Par M. Langlois (Montreal).—1. M. Charles A. Lefèvre a-t-il été nommé directeur de l'enseignement du dessin, dans les écoles de la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, quelle est la date de sa nomination, et quel est son traitement?

3. Quelle est ou quelles sont les méthodes de dessin dont il est chargé de surveiller l'application?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire adopter une méthode de dessin pour les écoles de garçons et une autre méthode pour les écoles de filles?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. 23 décembre 1911. $3,000.00.

3. M. Lefèvre a été nommé directeur général, ayant charge et contrôle de l'organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires catholiques sous contrôle et dans les écoles normales catholiques de la province de Québec.

Par M. Sauvé.—1. Quel a été le revenu de la prison de Montréal en 1911?

2. Quel a été le revenu de la prison de Québec, en 1911?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $36.68.

2. $110.63.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les personnes qui ont occupé successivement le siège de Conseiller législatif pour la division de Lanaudière, depuis le 1er julllet 1867, jusqu'à ce jour, et pendant combien de temps chacune d'elles l'a-t-elle occupé?

2. Ce siège est-il actuellement vacant, et depuis quelle date?

3. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jusqu'ici rempli cette vacance?

4. Quant cette vacance sera-t-elle remplie?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. Pierre-Eustache Dostaler, nommé le 2 novembre 1867.

M. Louis-François-Rodrigue Masson, nommé le 27 mars 1884, en remplacement de l'honorable M. Dostaler, décédé.

M. Vincent-Paul Lavallée, nommé le 4 septembre 1885 en remplacement de l'honorable M. Masson, démissionnaire.

M. Louis Sylvestre, nommé le 10 janvier 1890, en remplacement de l'honorable M. Lavallée, démissionnaire

L'honorable M. Jules Allard, nommé le 23 mars 1905 en remplacement

de l'honorable M. Sylvestre, démissionnaire, l'honorable M. Allard a démissionné en février 1910.

2. Oui, depuis le mois de février 1910.

3 et 4. Le gouvernement n'a pas pris de décision à ce sujet, mais il en prendra une prochainement.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Patenaude, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondance concernant les deniers octroyés par le ministère de la colonisation dans le comté des Deux-Montagnes, en 1911 ?

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard propose :—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois avec l'assentiment des députés dont les noms suivent :

L'honorable M. Mackenzie, représentant le district électoral de Richmond, M. Gendron, représentant le district électoral d'Ottawa, M. Hay, représentant le district électoral d'Argenteuil, M. Gosselin, représentant le district électoral de Missisquoi, M. Bernard, représentant le district électoral de Shefford, M. Giard, représentant le district électoral de Compton, M. Therrien représentant le district électoral de Sherbrooke, et M. Vilas, représentant le district électoral de Brome.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (23) amendant la loi électorale de Québec, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné, - Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les amendements soient lus la deuxième fois.

En conséquence les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posé : ces amendements seront-ils lus la troisième fois maintenant ?

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Cardin,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Gaboury,
Gault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Patenaude,
Perron,
Petit,
Pilon,
Plante,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walsh.—36.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
D'Anjou,
Francœur,
Giard,
Langlois (Montréal div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Mercier,
Robert (St-Jean),
Séguin,
Sylvestre,
Tellier.—12.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième maintenant ?

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe aux Trembles.

Bill (148) concernant la construction d'un nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

Bill (147) amendant la charte de la " Young M'en's Christian Association," de Montréal.

Bill (140) amendant la loi sonstituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

Bill (152) pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux.

Bill (71) concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910 fait par L.-A. Seers *et al*, à Dame Berthe Seers *et al*.

Bill (157) concernant la " William Davies Company, Limited.'

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des chemins de fer :

Bill (82) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay

Bill (81) concernant " The Quebec Eastern Railway Company."

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard et il est

Ordonné,—Qu'à la page 252 des procès-verbaux de l'Assemblée léglslative, après la 12ème ligne les mots suivants soient ajoutés : " Terrebonne, Joseph Gratton, Pour cause " dans la réponse de l'honorable Sir Lomer Gouin, le vendredi, 9 février courant, à l'interpellation de M. Sauvé demandant quels sont les geoliers qui ont été demis de leur fonction, depuis le 23 mai 1897.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatiff informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (94) smendant la charte de la ville de Maisonnueve, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient adoptés à la prochaine séance.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 15 février 1912

M. Mousseau du comité des bills privés, présente à la Chambre le 16ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (67) concernant la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.

Bill (128) ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.

Bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette.

" Votre comité à aussi examiné le bill (144) amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal et à l'honneur de le rapporter sans amendement.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 13 février 1912, pour copie de l'arrêté ministériel No 476 du 29 juin 1909.

(*Document de la session No* 54).

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES

Par M. Bernard.—Quels sont les grands constables que le gouvernement a destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour, et quelle est la date de la destitution de chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

New Carlisle	Charles Cook	7 mai, 1898	Pour cause.
Joliette	Alfred Lévesque	1 octobre, 1906	"
Sorel	David Roberge	15 juin, 1897	"
St-Hyacinthe	M. J. A. Cadotte	16 juin, 1897	"
Trois-Rivières	Jos. Bellefeuille	12 mars, 1898	"
Trois-Rivières	W. Chagnon	5 juin, 1902	"
Beauharnois	Ulric Bédard	2 avril, 1898	"
Iberville	Ed. Marcoux	14 février, 1898	"
Rimouski	Majorique Côté	12 mars, 1909	"
Percé	C. N. Savage	18 juillet 1902	"

Par M. Langlois (Montréal).—1. Y-a-t-il encore dans la province de Québec des institutrices recevant un traitement de moins de cent piastres par année ?

2. Dans l'affirmative, quel est leur nom, quel est leur salaire et dans quels comtés enseignent-elles ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. Pour l'année 1910-1911 :

COMTÉS.	NOMS DES INSTITUTRICES	Institutrices diplômées.	Institutrice non diplômées.	Sous-maîtresses diplômées.	Sous-maîtresses non diplômées.
Bagot	Annette Laforêt			$ 50 00	
"	Marie-Anne Durand				$ 50 00
"	Philomène Fortier				80 00
"	Maria Dion				75 00
Beauce	Alice Bellegrade		$ 50 00		
Brôme	Lizzie Sweeney	$ 50 00			
Chambly	Germaine Lambert				75 00
Champlain	Yvonne Dostaler			75 00	
"	Albertine Magnan				65 00
Charlevoix	Mélanie Larouche	80 00			
"	Lucia Tremblay	75 00			
"	Herméline Tremblay	80 00			
"	Alice Fortin	70 00			
"	Corinne Tremblay	80 00			
"	Rosanne Berthiaume	80 00			
"	Eline Côté, Vve L. Boily	85 00			
"	Alice Simard	70 60			
"	Elizabeth Tremblay	75 00			
"	M.-Jeanne Boily			60 00	
"	Amérilda Simard	85 00			
"	Régina Boily	85 00			
"	Léonie Tremblay	70 00			
"	Emérentienne Ménard	83 00			
"	M.-Luce Larouche		80 00		
"	Emérentia Turcotte		80 00		
"	M.-Louise Girard		80 00		
"	Oliva Gaudrault		80 00		
"	Marie-Anne Dufour		80 00		
"	Elise Tremblay	80 00			
"	Philomène Bouchard	75 00			
"	Alice Simard	80 00			
"	Alice Lavoie				70 00
Châteauguay	Georgiana Myre			80 00	
Chicoutimi	M.-Berthe Tremblay		75 00		
"	Marie Bergeron		75 00		
"	Marie Lavoie	70 00			
"	Elisabeth Gobeil		50 00		
Gaspé	Elise-M. Moreau	90 00			
"	Blanche Maloney		90 00		
Kamouraska	Anne Pelletier	90 00			
"	Alphonsine Bérubé	70 00			
Lévis	M.-Eva Bélanger				70 00
"	Malvina Bourget				50 00
"	M.-Anne Cantin				70 00
"	Aurore Foisy				50 00

COMTÉS.	NOMS DES INSTITUTRICES.	Institutrices diplômées.	Institutrices non diplômées.	Sous-maîtresses diplômées.	Sous-maîtresses non diplômées.
Matane	Mme Wilfrid Routhier		$76 00		
Montcalm	Marie-Joseph Forest				$70 00
Nicolet	Léophile Rouleau				50 00
Ottawa	M.-Anna Faubert				60 00
Soulanges	Bernadette Lefebvre				72 00
Témiscouata	Florida Langlois	$92 50			
"	Antoinette Soucy	92 50			
"	Maria Sirois (6 mois)		57 00		
"	M.-Virginie Lévêque	95 00			
"	Zoé Gagnon	92 50			
"	Georgiana Bérubé	92 50			
"	Mme Vve Joseph Ouellet				80 00
"	Mme Vve Abraham Lévêque		85 00		
"	Anna Lebel			$90 00	
"	Adélia Dumont	90 00			
"	Mathilda Chouinard		80 00		
"	Alphonsine Beaulieu		80 00		
"	Eva Moreau		80 00		
"	Anne-Marie Bérubé		80 00		
"	Julie Caron		80 00		
"	Eliza Levesque		80 00		
"	Clarina Chouinard		80 00		
"	Bernadette Belzil		80 00		
"	Claudia Albert		75 00		
"	Anna Bérubé		80 00		
"	Angéline D'Amour		85 00		
"	Annie D Auteuil		90 00		
"	Georgiana Dubé				90 00
"	Angéline Grandmaison		95 00		
"	Anna Jean		80 00		
"	Marie Lafrance		80 00		
"	Adèle April		80 00		
"	Amanda Gagnon		85 00		
"	Emilia Ladrie		85 00		
"	M.-Anna Pelletier		80 00		
"	M.-Louise Malenfant		90 00		
"	Emélia Dubé			60 00	
"	Léopoldine Rioux		80 00		
"	Rose-Anna Sirois		80 00		
"	Virginie Malenfant	95 00			
"	Mde veuve Alp. Vaillancourt	75 00			
"	Mde veuve Chs Côté		80 00		
"	Evéline Lévesque				50 00
"	Maria Raymond		80 00		
"	Anna Gagnon		80 00		
Vaudreuil	M.-Anna Laurin				46 00
Yamaska	Marie-Reine Cartier	90 00			
"	M.-Evelina Ally				50 00

Par M. Plante.—1. Quel est l'avocat qui a été chargé de représenter le procureur-général, ou le ministère public, dans l'affaire Trépanier, à Trois-Rivières ?

2. En quoi consistaient les services de cet avocat, et combien de jours ont-ils duré ?

3. Quel est le montant total du compte de cet avocat ?

4. Combien a-t-il chargé et combien lui a-t-il été alloué par jour d'enquête ou d'audition ?

5. Combien a-t-il chargé pour consultations, examens, pas et démarches ?

6. Etait-il l'avocat principal chargé de la cause, ou agissait-il simplement comme conseil avec un autre avocat ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. MM. C. A. Wilson, C. R., et Philippe Bigué, C. R.

2. Représenter la Couronne dans toutes les procédures auxquelles a donné lieu cette affaire devant le magistrat du district, devant la Cour du banc du Roi en matière criminelle, et devant la Cour du banc du Roi en appel, et pour préparer la cause pour ces diverses juridictions M. Bigué a vaqué à cette affaire à soixante-dix dates différentes.

3. Les montants payés à M. Bigué sont les suivants : Enquête préliminaire $100.00 ; Cour du banc du Roi, 1ère instance $320 00, vacations $196.55 dont $87.55 pour déboursés ; Cour du banc du Roi en appel $392.69 dont $92.69 pour déboursé, soit un total de $829.00 d'honoraires et $180.24 pour déboursés.

4. M. Bigué a chargé $20.00 par jour et il lui a été alloué $20.00 par jour d'enquête et audition.

5. La réponse à cette question se trouve dans la réponse à la question 3.

6. M. Bigué occupait pour la Couronne avec M. C. A. Wilson. Le gouvernement n'a pas encore reçu le mémoire de frais de ce dernier.

Par M. Sauvé.—Quels sont les employés du département du président de l'Assemblée législative qui ont été destitués par le gouvernement, depuis le 23 mai 1897 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Le gouvernement n'a destitué aucun employé de l'Assemblée législative depuis le 23 mai 1897.

Par M. Giard.—Quels sont les montants d'octrois accordés par le gouverdement de cette province, à la Société de colonisation de Sherbrooke, chaque année, depuis 1904 jusqu'à 1907 exclusivement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Pour	1904-1905	$ 762 70
"	1905-1906	Rien.
"	1906-1907	$ 962 87

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Document concernant les chemins dans la municipalité de la paroisse de Saint-Eustache (Deux-Montagnes).

M. Godbout propose, appuyé par M. Lévesque, et il est

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre concernant la maturité des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de J. A. Bothwell, H. E. Munroe, C. C. Wilson et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de " The Brompton Pulp and Paper Company " que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : Loi incorporant " The Brompton Pulp and Paper Company."

En conséquence la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Godbout, ait la permission de présenter un bill (154), constituant en corporation " The Brompton Pulp and Paper Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec et, le comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau et il est

Ordonné,—Que ce bill ne soit pas de nouveau considéré en comité général demain, mais qu'il soit de nouveau envoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (175), amendant la loi des cités et villes relativement à l'abolition de la qualité foncière exigée pour la charge de maire.

M. Francœur propose, appuyé par M. Geoffrion, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Alors, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est

Ordonné,—Que l'ordre du jour de mercredi le 14 février courant ordonnant que le bill (23) amendant la loi électorale de Québec, soit envoyé au comité général, soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit envoyé de nouveau au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7 heures et demie.

7 heures et demie p.m.

En vertu de la 19e règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif à apporté le message suivant :

Le Conseil Législatif informe l'Assemblée legislative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Ste-Catherine, de la cité de Montréal.

Bill (54) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.

Bill (115) amendant la charte de la cité de Lachine.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que lesdits amendements soient adoptés à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (54) autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que lesdits amendements soient adoptés à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la cité de Lachine, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que lesdits amendements soient adoptés à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Et la question étant posé : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Lavergne, appuyé par M. Tellier, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais dans six mois.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bissonnet,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Délisle,
Gendron,
Lavergne,
Neault,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Sylvestre,
Tellier—11

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Cousineau,
Daignault,
Décarie,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois Montréal, div. No 3),
Mousseau,
Pilon,
Reed,
Robillard,
Sauvé,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Walsh—31

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative par la même division renversée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonne,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.

La Chambre se forme en conséqueuce en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter des amendements faits par e Conseil législatif au bill (94) amendant la charte de la ville de Maisonneuve et ces amendements sont agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (126) autorisant la corporation des arpenteurs-géomêtres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

La Chambre continue l'étude en comité général du bill (10) établissan la Commission métropolitaine des parcs, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 16 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 17ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill (86) amendant la charte du crédit général auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre".

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hôtel, dans la ville de Marieville."

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu,—Que lundi prochain la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution concernant le bureau des reviseurs de la cité de Sherbrooke.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Bernard.—Quels sont les agents des terres que le gouvernement a destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour, et quelle est la date de chaque destitution ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

NOMS.	AGENCE.	DATE.	RAISON.
Maeaire Côté.	Gaspé Ouest.....	16 juin 1897.....	Pour cause.
L. N. Asselin.....	Rimouski-Ouest.....	26 juin 1897.....	" "
A. Arseneault	Isles-de-la-Madeleine .	26 février 1900.....	" "
N. Arseneault.....	Bonaventnre-Ouest	4 novembre 1905..	Changement du siège principa. de l'agence.
W. Michaud.....	Vallée de la Matapédia.	23 juillet 1897.....	Pour cause.
Cléop. Michaud.....	Grandville.....	13 août 1897.....	Pour réinstaller N. Lebel qui avait été démis injustement.
W. Maguire..... ...	Bonaventure-Est.....	16 août 1905. ..	Pour cause.
A. Sturton	Lac St-Jean-Est.....	15 juin 1903.....	" "
T. A. Christin.....	Nominingue.....	16 décembre 1908..	" "
Delphis Roy.....	Gaspé Ouest.....	20 juillet 1910.....	" "
C. F. Leclerc.....	Montmagny	3 juillet 1908.....	" "
J. E. Cayouette.....	Chaudière-Est.....	23 septembre 1905.	Refus d'aller résider au nouveau siège de l'agence.
Sév. Dumais.....	Lac-St-Jean-Centre....	11 août 1904.	Pour cause.
E. Flynn..	Gaspé-Est,.....	21 octobre 1897...	" "

Par M. Bernard.—1. Quels sont les noms de ceux qui ont demandé l'incorporation de la société coopérative-agricole, de la vallée d'Yamaska ?

2. Quel est le montant de la subvention que le gouvernement a accordé à cette société ?

3. Le gouvernement se propose-t-il d'accorder une subvention suplémentaire au montant déjà accordé, et de garantir les emprunts de la dite société ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Liste des noms ci-annexée.
2. $1,500.
3. (a) Oui. Subvention de $1,000.
(b) Le gouvernement ne se propose pas de garantir les emprunts de la dite société.

Isaïe Boucher,
Prosper Smith,
Omer Roy,
Chs. Dubuc,
Hormidas Provost,
Alsème Pâquet,
Wilfrid Neveu,
Alphonse Brodeur,
Philippe Authier,
Léonide Brèm,
Joseph Ménard,
Omer Charbonneau,
Wilfrid Brodeur,
Wilfrid Gaulin,
Lionel Tessier,
Joseph Briand,
Henri Potvin,
Joseph Belisle,
Pierre Pâquet,
Marc Boucher,
Alfred Saurette,
Joseph Arès, fils d'Emile,
Chs. Em. Arès,
Joseph Brisson,
Louis Daigneault,
François Pâquet,
Anthime Gauvin,
William Ménard,
Louis Gilbert,
L. P. Houle,
Pierre Lacoste fils,
Joseph Gladu,
Samuel Hamel,
Moïse Bourbeau,
Ludger Alix,
Alphonse Alix,
Joseph Fournier,
Zébé Tétreault,
Omer Bourbeau,
Wilfrid Tétreault,
Noé Chs. Alix,
Alphonse Provost,
Noé Gendron,
D. Larose,
Alfred Brouillet,
Napoléon Brouillet,
Geo.-H. Frégeau,
Aristide Lassonde,
C. E. Noiseux,
Agénar Fontaine,
Oscar Arès,
Adrien Arès,
Henry Marcil,
Albert Beauregard,
Aldège Breault,
Donat Vien,
Chs. Hubert,
André Vien,
Richard Parent,
Edg. Arès,
Hervey Vien,
Salvani J. Pâquette,
Euclide Nadeau,
Joseph Gagnon,

Napoléon Beaudry,
Edras Beauvais,
P. M. A. Hogue, ptre, curé,
Joseph Desselle,
Joseph Dutilly,
Jean Louis Audet,
J. B. Normandin,
Avila Daigle,
Darius Beaudry,
Isidore Giroux,
Joseph Chabot,
A. N. Dufresne,
Ubald Tranan,
Henri Martel,
Opta Beaudry,
Geo. Tétreault,
Signaï Giroux,
Joseph Morin,
Mézéus Ménard,
Félix Roy,
Wilfrid Beaudry,
Frédéric Audet,
Richard Meunier,
Ludger Audet,
Théodore Bélanger,
Arthur Rainville,
Frédéric Leroux,
Wilfrid Pelletier,
Emile Desselle,
Egnus Lacoste,
Welly Pigeon,
Rémi Monty,
Télesphore Briand,
Joseph Monty,
Paul Benjamin,
Norbert Desrosiers,
Herménégilde Desnoyers,
Elphège Robert,
Samuel Robert,
Adélard Meunier,
Wilfrid Masse,
Moïse Monty,
Hormidas Authier,
Joseph Vien,
J. B. Saurette,

Emile Arès,
A. Dion,
Napoléon Gagné,
Euclide Nadeau,
Alfred Ouimet,
Ferdinand Lanier,
Philéas Létourneau,
Pierre Brouillette,
Frs. Larose,
Pierre Nadeau,
Isidore Bernard,
Henri McDuff,
Fortunat Gingras,
Emile Arpin,
Césaire Sansoucy,
Ludger Audet fils,
Polidore Lamarine,
Adélard Dion,
Abdon Ostiguy fils,
Napoléon Ouimet,
Henry Brodeur,
Léon Chabotte,
Joseph Robert fils,
Anthime Arès,
Emilien Charbonneau,
Napoléon Giroux,
J.-Amédée Vien,
Alfred Gingras,
Napoléon Nadeau,
Joseph Gagné,
Euclide Massé,
Wenceslas Gauvin,
William Brodeur,
Napoléon Beaudry,
Omer Larose,
J. A. Arès,
Philéas Métivier,
Méril Létourneau,
Misidas Charron,
Léonide Nadeau,
Frédéric Lafrance,
Alphonse Brodeur,
Napoléon Larose,
Philéas Bédard,
Philippe Giroux,

Azarias Létourneau,
Achille Dubuc,
Adélard Bérard,
Nérée Parent,
Chrysostôme Gagné,
Philéas Desnoyers,
Israël Choquette,
Alfred Choquette,
Ferdinand Breault,
Napoléon Gendron,
Polidore Messier,
Ulric Paradis,
Joseph Potvin,
Napoléon Sansoucy,
Florius Sansoucy,
F. X. Senay,
Antoine Ménard,
Alfred Bernier,
Eph. Ostiguy,
Richard Fontaine,
Uldège Poirier,
Stanislas Forand,
Albert Pelletier,
Joseph Desnoyers père,
Arthur Desnoyers.

Par M. Kelly.—1. Quelle quantité de bois a été coupée, pendant l'hiver de 1898-1899, sur le lot numéro 16¾ Est, rang 6, canton de Cox ?

2. Quel montant de droits de coupe a été perçu sur ce bois ?

3. A qnelle date le gouvernement a-t-il été informé de la coupe de ce bois ? Par qui ?

4. Qui a payé ces droits de coupe ?

5. Mêmes questions pour les années 1899-1900 ? 1900-1901 ? 1901-1902 ? 1902-1903 ? 1903-1904 ? 1904-1905 ? 1905-1906 ? au sujet du dit lot ?

6. Mêmes questions, numéros 1, 2, 3, 4 et 5 au sujet de chacun des lots suivants, dans le canton de Cox ?

Rang 6, No 16¾ est.
Rang 6, No 16¼ ouest.
Rang 6, No 16 ouest.
Rang 6, No 17.
Rang 6, No 18.
Rang 8, No 17.
Rang 8, No 18.
Rang 9, No 15.
Rang 9, No 16.
Rang 9, No 18½ est.
Rang 9, No 18½ ouest.
Rang 9, No 22.
Rang 9, No 23.
Rang 9, No 24½ est.
Rang 9, No 24½ ouest.
Rang 9, No 25.
Rang 9, No 26.
Rang 9, No 27.
Rang 9, No 28.
Rang 11, No 24.
Rang 11, No 25.

7. Mêmes questions, 1, 2, 3, 4 et 5, au sujet de chacun des lots suivants, dans le canton de Hamilton :

Rang 5, No 22 partie ouest.
Rang 5, No 22 partie est.
Rang 5, No 23½ ouest.
Rang 5, No 23½ est
Rang 5, No 24½ est.
Rang 5, No 24¼ ouest.
Rang 5, No 24¼ est de la ½ ouest.
Rang 6, No 23.
Rang 6, No 24.
Rang 6, No 25½ est.
Rang 6, No 25½ ouest.
Rang 6, No 26½ ouest.
Rang 6, No 27.
Rang 7, No 23¼ est.
Rang 7, No 23½ centre.
Rang 7, No 24¼ ouest.
Rang 8, No 14.
Rang 8, No 18.
Rang 8, No 19.
Rang 8, No 20.
Rang 9, No 11½ ouest
Rang 9, No 12½ est.
Rang 9, No 13.
Rang 9, No 14.
Rang 9, No 15.
Rang 10, No 8½ ouest.
Rang 10, No 8½ est.
Rang 10, No 9½ ouest.
Rang 10, No 9½ est.
Rang 10, No 14½ est.

Réponse par l'honorabie M. Allard :

Les renseignements demandés par cette interpellation ayant rapport à une affaire de droits de coupe actuellement pendante devant la Cour, dans la cause de la Couronne contre Leblanc, il est dans l'intérêt public de ne pas répondre maintenant aux questions posées.

Par M. Sauvé.—1. Le département des pêcheries a-t-il accordé de 1908 à 1912, des licences de pêche au moyen de filet, verveux ou seine dans le lac des Deux-Montagnes ou la rivière Ottawa ?

2. Dans l'affirmative, à qui ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui, dans la rivière Ottawa.

2. 1908:—
Roch Larocque,
Jules Seguin,
Jos. Mallette,
Napoléon Faubert,
Jos. Cholette,
Jules Sauvé,
Aldéric Charlebois,
Joseph Charlebois,
Gustave Gotty,
John Smith,
Moxime Lafond,
Samuel Gibson,
Francis Villeneuve,
Joseph Tétreau,
Doris Gauthier,
Wilfrid Chaurelle,
Jos. Cabana,
Narcisse Poitras,
Ferdinand Mallette,
Trefflé Brisebois,
Prosper Mallette,
Noé Mallette,
Napoléon Séguin,
Alexandre Legault,
Cyrille Schyer,
Narcisse Chaurette,
Fred. Léger,
J.-Bte Lavigne.

1909:—
Joseph Mallette,
Henri Mallette,
Alexandre Legault,
Octave Chénier,
Nap. Faubert,
J.-Bte. Lavigne,
Rock Larocque,
Jules Séguin,
Emery Gauthier,
Prosper Mallette,
Ferd. Mallette,
Hugh Lalonde,
Victor Paquette,
Raphael Larocque,
Joseph Charlebois,
Aldéric Charlebois,
Pierre Giroux, jr,
N. Carleton,
John Smith,
William Flood,
George Young,
Elias Holstein,
Daniel O'Brien,
N. E. Stiles,
Delphis Larocque,
Orphile Joannette,
F. Perchard,
Léon Lebrun,
James McCool,
Noé Demers,
Ant. Charbonneau,
F. X. Dagenais,
Jules Schyer,
J. Thomas Serby,
Damase Sabourin,
Damase Sabourin, fils,
J. D. Trépanier,
Clément Longpré,
F.-X. Laurin,
A. H. Clément,
Joseph Philion,
J.-Bte. Larocque,
Napoléon Larocque,
Godfroi Ouellet,
Henri Proulx,
Onésime Vaive,
Jos. Roy,
F. Joncas,
Narcisse Lavigne,
Sévère Larose,
Mathias Blais,
Louis Guilbault,
Alexandre Edward,
Jos. Schyer,
Félix Lahaie,
Anselme Lalande,
Régis Lavergne,
Olivier Deguire,
Joseph Tétreau,
John Larocque,
Olivier Rose,
Narcisse Charette,
Isidore Larose,

Noé Sarrasin,
Chrisologue Cloutier,
Donkins Campbell,
Hormidas St-Pierre,
Fordinat Thomas,
Arthur Rouché,
Léon Galand,
J. O. Paré,
A. Lavigne,
Emery Lalande,
Johny Campbell,
Jas. P. Robitaille,
M. Portier,
Wilfrid Charette,
P. F. Cook,
Nelson Paquette,
Elie Desormeaux,
Godpey Schyer,
Pierre Duserretinion.

1910 :

Roch Larocque,
Joseph Mallette,
Henri Mallette,
Joseph Charlebois,
France Roy,
L. W. Ball,
Théogène Laurin,
Emery Gauthier,
Joseph Gendreau,
Jules Séguin,
Octave G. Chénier,
Joseph Délorme,
Raphaël Larocque,
Aldéric Charlebois,
Joseph Charlebois,
H. E. Stiles,
Julebert Jolicœur,
Christopher McNeil,
Frédéric Brasseau,
John O'Brien,
Gustave Gutly,
Alphonse Migneault,
William Needham,
Byers Stephens,
Robert Carswell,
E. Holstein,
Daniel O'Brien,
Théophile Bérard,
A. Carleson,
Thomas Sullivan,
George Young,
Andrew Rey,
William Houde,
Simon Joannis,
Mathias Lahaie,
Palmas Racicot,
Louis Joannis,
J. E. Lahaie,
Léon Boileau,
Hyacinthe Drouin,
Moïse Carbonneau,
Joseph Richard,
Dominique Bigras,
Calixte Duval,
Edouard Cruchet,
Cléophas Guertin,
C. A. Bourret,
Adrien Joannis,
A. B. Cobb,
Damase Sabourin,
Antoine Laporte,
Onésime Vaive,
Eugène Soulière,
J. B. Beauregard,
Palma Laberge,
Félix Lahaie,
Francis Cornut,
David Joannis,
H. Monette,
Arthur Chatigny,
Arthur Beauregard,
Joseph Girard,
David Mitchell.
Moïse Renaud,
Patrick Madère,
James Raxter,
Palma Belaire,
Joseph Ouillette,
Victor Falardeau,
Thomas Aubien,
Robert Bond,
J. Roy,
André Riopel,
George Ridel,

David Belisle,
Rodolphe Carbonneau,
Napoléon Larocque,
Magloire Proulx,
Henry Proulx,
Léon Lebrun,
Clément Longpré,
F. X. Laurin,
Hormisdas Régimbal,
Godfroi Sabourin,
Régis Lavergne,
Nelson Paquette,
J. Barette,
H. O. Boult,
William Tousignant,
Jean Larocque,
Edmond Lavoie,
Godfroi Ouillette,
C. X. Faber,
Janvier Renaud,
Napoléon Bibaud,
Philippe Lavallé,
Johnny Larocque,
J. D. Robitaille,
Henri Carrière,
Alexandre Sauriole,
Noël Sarrasin,
Emery Lalonde,
Olivier Revérend curé Chatelain,
Hormisdas St-Pierre,
Joseph Schyer,
Révérend curé Chamberland,
E. F. Cook,
M. Fortier,
Nelson Paquette,
Mathias Goulet,
Emery Gauthier,
Jules Séguin,
Joseph Gendreau,
Ferdinat Mallette,
Prosper Mallette,
Joseph Charlebois,
Aldéric Charlebois,
Pierre Giroux,
Hugh Lalonde,
Raphael Larocque,
Paul Lavigne,

Joseph Délorme,
Emile Paquette,
Archy Spence,
Francis Villeneuve,
Eugène Demers,
Alexandre Bressard,
William Flood,
Daniel O'Brien,
A. P. Cobb,
Joseph Marxwell,
Théophile Bérard,
H.E. Stiles,
Evangéliste Bertrand,
James Carswell,
Gustave Gutty,
Joseph Bélanger,
Johny Donnelly,
Godfroi Ouillette,
Henri Proulx,
H. O. Boult,
Noé Demers,
Adélard Lacasse,
Régis Lavergne,
F. Perchard,
Edouard Cruchet,
Janvier Renaud,
F. X. Laurin jr,
William Tousignant,
Joseph Roy,
George Ayotte,
R. Boyle,
Onésime Vaide,
Louis Robidoux,
Alphonse Laurin,
Magloire Proulx,
Télesphore Demers,
J. B. Lévesque,
Denis Kennedy,
Aldoria Fréchette,
Léon Lebrun,
Arthur Madore,
Dosithée Desjardins,
Roméo Lemieux,
Alex. Ladouceur,
Damase Sabourin,
George Godfrey,
Narcisse Lavigne,

Félix Lahaie,
Mathias Blais,
Jules Schyer,
J. B. Larocque,
Albert Darche,
Godfroi Sabourin,
William McKain,
Moise Renaud,
Aldège Noël,
François Vézina,
Napoléon Duquette,
James Paquette,
Napoléon Larocque,
Dosithée Aubin,
Arthur Whilem,
Edouard Rockburn,
Patrick Madère,
Wilfrid Charette,
Adrien Clandon,
Eugène Pilon,
Nelson Paquette,
Johnny Leduc,
M. Fortier,
Mathias Coutais,
E. F. Cook,
G F. Robitaille,
Hector Dallaire,
Joseph Schyer,
Hormidas St-Pierre,
Charles Barère,
Rev. curé Chamberland,
Olivier Charland,
William Carson,
Ferdinand Humoulx.

Par M. Sauvé.—1. M. Isidore Giroux était-il employé au département des Terres de la Couronne, le 23 mai 1897?

2. A-t-il été destitué depuis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

M. Isidore Giroux n'était pas employé au département des Terres de la Couronne le 23 mai 1897.

Par M. Sauvé.—1. Quels sont les percepteurs du revenu qui ont été destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Témiscouata, A. P. Lebel, vu la réinstallation de J. Lemieux, destitué en 1892.
Bonaventure, E. Arseneau.....Pour cause
Gaspé-Ouest, J. G. Annette..... "
Gaspé-Est, Rémi Pelletier..... "
Gaspé-Centre, H. Harper..... "
Matane, S. A. Larue..... "
Montmagny, E. M. MacKenzie..... "
Beauce, P. Laliberté..... "
Richelieu, A. P. Vanasse..... "
Kamouraska, C. T. Dugal. Vu la réinstallation de T. M. T. Lebel, destitué en 1893.
Rimouski, J. B. Martin.....Pour cause
Joliette, R. Desilets..... "
Ottawa-Est, James Martin..... "
Lac St-Jean, E. Dumais..... "
Matane, A. Marquis..... "

Chicoutimi, E. A. Clavau	Pour cause
Lac St-Jean, L. Boudreau	"
Lac St-Jean-Est, J. Girard	"
Lac St-Jean-Ouest, F. Coulombe	"
Ottawa-Est, V. A. Taillefer	"
Pontiac-Ouest, C. A. Dubé	"

Par M. Sauvé.—1. Quel montant le cercle agricole de Saint-Benoit a-t-il reçu du gouvernement en 1896 ?

2. Quel montant a-t-il reçu en 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1896	$ 75 00
1911	65 00

Par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il eu de naissances dans la province de Québec, chaque année, depuis 1901 ?

2. Combien de décès, chaque année, depuis 1901 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Les naissances et les décès dans la province de Québec, sont déclarés au bureau de chaque officier chargé de la tenue des régistres de l'état civil. Il est impossible de donner immédiatement le nombre de ces naissances et décès.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement a déclaré en 1909, qu'il était à étudier l'opportunité de l'établissement d'un bureau spécial de statistiques ?

2. A-t-il fini de considérer cette question ?

3. Dans l'affirmative, dans quel sens l'a-t-il considérée ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement établira prochainement un bureau spécial de statistiques.

Par M. Langlois (Montréal). — Quel est le montant total de toutes les taxes et contributions versées par l'île de Montréal (la cité de Montréal comprise) dans la caisse provinciale, durant l'année écoulée ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $2,530,758.55, réparties comme suit :

Licences	$ 598,762 43
Successions	777,367 29
Taxes, transfert d'actions, etc	65,489 36
Loi des véhicules-moteurs	17,170 00
Fonds de bâtisses et des jurés	26,712 00
Dont $8,712.00 pour l'année fiscale 1910-1911 et $18,000 arrérages.	
Entretien des aliénés	69,980 64

Entretien des écoles de réforme et d'industrie...	$18,514 20
Entretien des prisons communes.....	7,618 35
Timbres judiciaires (pour tous les districts judiciaires de Montréal.....	219,990 20
Timbres d'enregistrement (pour les divisions d'enregistrement de Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Hochelaga et Jacques-Cartier....	132,025 00
Taxes sur corporations commerciales.....	597,129 08

Cet item couvre toute la province, le paiement de ces taxes se faisant à Montréal, où est situé le bureau principal des compagnies, mais les taxes sont imposées sur le capital de chaque corporation et toutes ses places d'affaires, manufactures, etc., et dans le cas de compagnies de chemin de fer, sur tout leur milage dans la province.

Par M. Finnie.—1. Vu que d'après des rapports provenant de plusieurs régions de la province, le gros gibier souffre des ravages causés par les loups, surtout dans le Parc national prend-on les mesures pour exterminer ce fléau?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le nombre des loups a depuis quelque temps augmenté dans le parc, mais il n'est pas à la connaissance du gouvernement qu'ils soient plus nombreux là qu'en dehors de cette réserve. Pour répondre au désir du public qui demande que l'on prenne quelque moyen pour les exterminer, ou au moins pour en diminuer le nombre, le gouvernement a établi un règlement, par ordre en conseil, dûment sanctionné par le lieutenant-gouverneur, autorisant le surintendant du Parc, à se servir de poison, dans le but plus haut mentionné, le tout conformément à la loi, (voir la loi concernant le Parc).

2. La ligne de conduite doit être la suivante :

L'inspecteur du Parc, notre homme le plus expérimenté et qui mérite le plus de confiance, doit distribuer de la strycnine en capsules aux endroits les plus fréquentés par les loups ; on prendra grand soin de savoir exactement où chaque capsule aura été déposée ; les peaux de tous les animaux tués par le poison seront vendues au bénéfice du gouvernement ; toutes les carcasses de ces animaux empoisonnés seront détruites par le feu ; les capsules a déposer aussi ne seront données qu'à nos hommes à qui on pourra le plus se fier ; l'expérience ne sera faite que dans la partie est du parc, et si elle donne satisfaction ; elle sera généralisée plus tard ; on prendra toutes les précautions possibles pour éviter tout accident regrettable qui pourrait arriver.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois, il est

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. D'Auteuil, et il est

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre, documents, etc., concernant les octrois ou bonus accordés pour des fins scolaires à la municipalité de Saint-Colonban, en 1911.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (145) spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.

La Chambre se forme en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (75) érigeant la municipalité de Saint-Nicholas Sud.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Lavergne appuyé par M. Tellier propose en amendement que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Cardin,
D'Auteuil,
Décarie,
Francœur,
Godbout,
Langlois (St-Sauveur),
Levergne,
Létourneau,
Lévesque,
Morisset,
Tanguay,
Tellier—12.

CONTRE :

Messieurs :

Carbonneau,
Caron (l'Islet),
Cousinaau,
Delisle,
Devlin,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Giard,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Sauvé,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien—17.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Francœur appuyé par M. Lévesque propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé ou comité général de la Chambre et amendé comme suit :

1. En ajoutant après la section 4 de ladite loi, la section suivante :

4*a*. Toutes les routes qui conduisent du chemin royal de front, du premier rang de la paroisse actuelle de St-Nicolas, jusqu'à la ligne limitative entre le premier rang et le second rang de la dite paroisse qui sera désormais la ligne limitative entre la paroisse St-Nicolas et la paroisse de St-Nicolas-Sud, continueront d'être entretenues suivant les procès-verbaux actuellement existants, lesquels ne pourront jamais être changés ou modifiés, de façon à faire retomber le coût de l'entretien de ces dites routes sur les contribuables du premier rang, de la paroisse de St-Nicolas.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Cardin,
D'Auteuil,
Décarie,
Francœur,
Godbout,
Langlois (St-Sauveur),
Létourneau,
Lévesque,
Morisset,
Tanguay—10.

CONTRE :

Messieurs :

Carbonneau.
Caron (l'Islet),
Cousineau,
Delisle,
Devlin,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Giard,
Gouin,

Hay,
Koine,
Lavergne,
Sauvé,
Taschereau,
Tellier,
Tessier,
Thériault,
Therrien—19.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (104) amendant la charte du *Quebec Central Railway Co.*, et confirmant une convention entre la compagnie de chemin de fer Québec Central et la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et canaux.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.

Bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal.

Et bill (63) revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (93) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Démétrius Nicholas Nicholson au nombre de ses membres.

Bill (96) autorisant le Barreau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (110) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

Bill (117) constituant en corporation La Société de Marie Réparatrice.

Bill (139) concernant l'université du Bishop College.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (84) amendant la charte de l'association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (59) constituant en corporation la ville Lasalle.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil au Bill (59) constituant en corporation la ville Lasalle, et les dits amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que le considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi à quatre heures p. m.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi 19 février 1912

Quatre heures P. M.

M. Vilas propose, appuyé par M. Morisset et il est

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre, concernant la maturité des avis, la réception des pétitions pour les bills privés et la présentation des bills privés, soient suspendues, sauf celles qui concernent la somme à payer au comptable de cette Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Cornélia Amanda Montrait *et al*, demandant l'adoption d'une " loi" validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à la substitution créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables, en vertu du dit testament, à Rosanna Schiller et Ida Schiller "; que la dite pétition soit lue et reçue et qu'il lui soit permis de présenter un bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à la substitution créée par le testameut de feu André Montrait, les rentes viagères payables, en vertu dudit testament, à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

En conséquence la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à la substitution créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables, en vertu dudit testament, à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Vilas propose, appuyé par M. Morisset et il est

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre, concernant la maturité des avis, la réception des pétitions pour les bills privés et la présentation des bills privés, soient suspendues, sauf celles qui concernent la somme à payer au comptable de cette Chambre, et qu'il soit permis de présenter la pétition de la " Prudential Trust Company, Limited", qui demande l'adoption d'une loi augmentant et confirmant les pouvoirs coopératifs dans la province de Québec, de la " Prudential Fire Company, Limited ", que la dite pétition soit lue et reçue et qu'il lui soit permis de présenter un bill (48) augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs, dans la province de Québec, de la " Prudential Trust Company, Limited."

En conséquence la pétition est présentée lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (48) augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs, dans la province de Québec, de la " Prudential Trust Company, Limited."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Hay propose, appuyé par M. Tanguay, et il est

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre, concernant la maturité des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés, soient suspendues, à l'exception de celles qui se rapportent à la somme qui doit être payée au comptable de cette Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Cyrille Laurin, J. Gardner Thompson, Charles Wilson, James Cooper et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer d'Argenteuil" ; que la dite pétition soit lue et reçue, et qu'il lui soit permis de présenter un bill (47) constituant en corporation " La Compagnie de chemin de fer d'Argenteuil."

En conséquence la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Hay, ait la permission de présenter un bill (47) constituant en corporation " La Compagnie de chemin de fer d'Argenteuil."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 janvier 1912, pour la production de copie, de correspondances et autres documents entre le gouvernement ou aucun de ses membres ou officiers et toutes personnes ou corporation, relatifs à des charges faites par le département du Procureur général ou aucun de ses officiers à des personnes ou corporations municipales ou commerciales, pour services, études et opinions légales, sur la législation privée, et les bills privés soumis à cette Chambre. (*Document de la session No* 55).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février 1911, pour la production de copie d'un dossier de la cour supérieure du district de St-François, maintenant devant la cour de révision, à Québec, dans une cause de Bureau vs " Brompton Pulp Co ". (*Document de la session No* 56).

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (13) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'agriculture et créant le département de la voirie.

En censéquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la " Corporation Agencies Limited ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois, la deuxième fois il est—

Ordonné,—Que la Chambre adopte les amendements à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (133) autorisant " The Dominion Trust Company Limited ", à faire des affaires dans la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill, (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, —Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de "La Société protectrice des femmes et des enfants".

La Chambre se forme, en conséquenee, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné, —Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, à Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité à examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambpe procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le biil (111) constituant en corporation "The Kanawaki Golf Club."

La Chambre se forme en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (72) ratifiant le règlement No 229, de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite "Montreal Cotton Company",

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité

ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (144) amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (86) amendant la charte du Crédit général.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné, —Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendement faits par le Conseil législatif au bill (52) autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal

Et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (54) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.

Et lesdits amendemements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (59) constituant en corporation la ville Lasalle.

Et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés :

Bill (160) concernant une certaine substitution créée par le testament de feu Colin Campbell.

Et bill (50) constituant en corporation L'Épargne Foncière.

*

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES

Par M. Langlois (Montréal). —Quelles sommes le gouvernement a-t-il payées à L'Action Sociale, pour annonces, abonnements, impressions ou autre patronage durant l'année écoulée ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$724.92.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement achète-t-il des marchandises de la librairie Beauchemin, de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, pour quelle somme, chaque année, depuis 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2.	1908-1909	1909-1910	1910-1911	1911-1912
	$265.44	$143.25	$4,991.75	$2,262.98

Par M. Sauvé —1. Le gouvernement achète-t-il des marchandises de la maison Lamontagne Ltée, de Montréal ?

2. Dans l'affirmative, pour quelle somme, chaque année, depuis 1908 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2.	1908-09	1909-10	1910-11
	$2,655.35	$28.00	$255.00

Par M. Tellier.—1. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada, Montréal, est-elle encore actuellement en liquidation ?

2. Quel est le liquidateur actuel ? Quand, par qui et en remplacement de qui a-t-il été nommé ?

3. Quels montants de recettes le premier et le second liquidateur ont-ils respectivement perçus ?

4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?

6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ; (*b*) le montant réparti ; (*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (*d*) la proportion que le dividende représentait sur chaque créance ; (*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. MacKenzie :

1. Oui.

2. M. F. R. Vinet. Le 19 juin 1911, par l'honorable juge Demers de la Cour supérieure, Montréal, en remplacement de M. H. Laurencelle, qui a démissionné.

3. M. Laurencelle,—$29,535.20, M. Vinet, $5,306.04.

4. Par M. Laurencelle, $17,040.32 ; par M. Vinet, $1,255.25, y compris un montant de $650.00 déposé en cour, au sujet de l'appel, *in re* Compagnie Paquet vs la Canada-Feu.

5. Oui, par ordre de l'honorable juge Charbonneau de la Cour supérieure, Montréal, en date du 5 octobre 1911.

6. (*a*) Le 2 décembre 1911. (*b*) 50°/₀ des sommes d'argents en main, s'élevant à $7,030.03, le dividende déclaré s'élevait à $7,077.98. (*c*) Réclamations privilégiées, réclamations ordinaires, réclamations incomplètes, dividende réservé, réclamations sujettes à révision, dividende réservé. (*d*) Réclamations privilégiées payables en entier, réclamations ordinaires, 5 o/o ; réclamations sujettes à révision, 5 o/o ; (*e*) Le ou après le 18 décembre 1911.

Par M. Lavergne.—1. A quelle date la communication de Sa Seigneurie le juge Lemieux, l'un des juges puinés de la Cour supérieure du district de Québec, concernant les nommés Léopold Jutras et Ludger Caron, mentionnés dans la réponse à l'interpellation consignée à la page 391, des procès-verbaux de cette Chambre, pour l'année 1909, a-t-elle été reçue au département du procureur-général ?

2. Quand le procureur-général a-t-il transmis, aux avocats de la Couronne, les instructions mentionnées dans la même réponse ? Quand les mandats d'arrestation ont-ils été émis ? Où en est rendue cette affaire ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le 23 décembre 1908.

2. M. Arthur Lachance, C. R., un des substituts du Procureur-général, à Québec, a été chargé le 23 décembre 1908 de faire l'enquête que nécessitait la communication de Sa Seigneurie le juge Lemieux et de faire rapport au Procureur-général. Ce rapport a été fait le 14 janvier 1909 et instructions ont été données par le département du Procureur-général, le 18 janvier 1909, d'intenter des poursuites, pour parjure contre Léopold Jutras et, pour subornation de parjure, contre Ludger Caron.

3. Les mandats ont été émis le 1er avril 1909. L'un a été exécuté contre Caron mais Jutras n'a pu être trouvé.

4. Jutras a jusqu'ici échappé aux recherches et les procédures contre Caron ont dû être suspendues vu que Jutras est le témoin essentiel.

Par M. Plante.—1. Est-ce l'intention du gouvernement de nommer un commissaire pour représenter la province de Québec à Bruxelles, et d'y établir une agence comme celle que nous avons actuellement à Londres ?

2. Dans l'affirmative, quand se fera cette nomination ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Sous considération.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Devlin propose et il est,

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la création du département de la voirie.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les traitements des membres du service civil.

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin propose et il est,

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 20 février 1912

M. Mercier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 18ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et à l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (126) autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.

Et bill (132) retranchant du plan de la cité de Saint-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Sainte-Emélie jusqu'à la rue Saint-Ferdinand.

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (120) amendant la charte de la cité de Sorel.

Bill (113) amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de "The Country Club of Montreal, Incorporated."

Et bill (118) ratifiant un acte de vente par E.-C.-P. Guy es-qualité *et al* à W.-J. Wall.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et il est,

Résolu,—Que, jeudi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits en comité général au bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

Et ces amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces dits amendements.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ce bill soit rémise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (7) amendant la loi du Barreau de la province de Québec.

Bill (15) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'indemnité des jurés.

Bill (20) relative au heures du travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.

Bill (24) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 21 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 18ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (159) concernant la " William Davis Company, Limited ".
Bill (91) amendant le charte de La Société d'administration générale.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles.
Bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre, le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et à l'honneur de le rapporter sans amendement :

Bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.
Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a rejeté.
Bill (174) amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (29) amendant l'acte 1 George V, chapitre 9, relativement au palais de justice et à la prison de Roberval.
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,— Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (176) amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la commission scolaire catholique de la cité de Montréal.
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Létourneau.—1. L'honorable Jean Prévost, député de Terrebonne, a-t-il été ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ?

2. Pendant combien de temps ?

3. Pendant qu'il était ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a-t-il voyagé aux dépens de la province ?

4. Combien ses voyages ont-ils coûté à la province ?

5. Combien son prédécesseur a-t-il dépensé dans le même but pendant le même temps ?

6. Combien son successeur a-t-il dépensé dans le même but pendant le même temps ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.
2. 3 juillet 1905 au 17 octobre 1908.
3. Oui.
4. $4,708.89.
5. $1,000.00.
6. $2,279.92.

L'honorable M. Prévost s'objecte à l'interpellation de M. Létourneau parcequ'elle n'est ni précise, ni catégorique, (accurate) et qu'elle est ironique.

M. l'Orateur réserve sa décision.

Par M. Bernard.—1. Quels sont les ministres et les députés qui ont voyagé aux dépens de la province, depuis le 24 avril 1909 jusqu'à ce jour ?

2. A quelles dates se sont faits ces voyages ?

3. Combien chacun de ces voyages a-t-il couté à la province ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

1. L'honorable M. Allard, l'honorable Sir Lomer Gouin, l'honorable M. Taschereau, l'honorable M. Roy et l'honorable M. Décarie.

2 et 3.—

L'hon M. Allard.—	24 avril au 30 juin 1909	$ 50 00
	1er juillet 1909 au 30 juin 1910	500 00
	1er juillet 1910 au 30 juin 1911	550 00
	1er juillet 1911 au 1er février 1912	400 00
L'hon. Sir Lomer Gouin.—	19 juin 1909	$ 400 00
	10 septembre 1909	400 00
	6 juillet 1910	600 00
	5 octobre 1910	400 00
	12 avril 1911 (a)	1,600 00
	20 mai 1911	400 00
	25 octobre 1911	500 00

(a) Dépenses de voyages en Europe, en mission officielle, et pour assister à la cérémonie du couronnement de Sa Majesté, George V.

L'hon. M. Taschereau.—	4 mai 1909	$ 50 00
	9 août 1909	50 00
	24 septembre 1909	50 00
	24 décembre 1909	50 00
	27 janvier 1910	50 00
	29 avril 1910	50 00
	20 juin 1910	50 00
	31 août 1910	50 00
	22 octobre 1910	50 00
	15 décembre 1910	50 00
	18 février 1911	50 00
	12 mai 1911	100 00
	15 juillet 1911	50 00
	22 août 1911	50 00
	27 octobre 1911	50 00
	27 décembre 1911	50 00
L'hon. M. Roy.—	14 juin 1909	25 00
	20 octobre 1909	40 00
	10 novembre 1909	25 00
L'hon. M. Décarie.—	25 novembre 1909	75 00
	29 décembre 1910	25 00
	7 janvier 1910	25 00
	14 janvier 1910	28 00
	19 janvier 1910	35 00
	3 février 1910	35 00
	11 février 1910	41 00
	17 juin 1910	25 00
	24 juin 1910	25 00
	12 juillet 1910	30 00
	20 juillet 1910	25 00
	22 juillet 1910	30 00
	5 août 1910	35 00
	12 août 1910	25 00
	13 septembre 1910	30 00
	28 octobre 1910	75 00
	18 novembre 1910	25 00
	14 janvier 1911	30 00
	12 avril 1911	25 00
	1er mai 1910	75 00
	6 mai 1910	25 00
	12 mai 1910	50 00
	31 mai 1910	35 00
	14 juin 1910	35 00

	23 juin 1910	$ 25 00	
	6 juillet 1910	100 00	
	12 juillet 1910	50 00	
	20 juillet 1910	50 00	
	1er août 1910	35 00	
	8 août 1910	30 00	
	19 août 1910	50 00	
	23 août 1910	50 00	
	28 septembre 1910	25 00	
	3 octobre 1910	35 00	
	14 octobre 1910	50 00	
	18 octobre 1910	50 00	
	9 novembre 1910	75 00	
	15 novembre 1910	25 00	
	11 décembre 1910	25 00	
	21 décembre 1910	35 00	
L'hon. M. Décarie.—	18 juin 1909	75 00	
	5 juillet 1909	50 00	
	13 octobre 1909	50 00	
	29 octobre 1909	450 00	(a)
	16 novembre 1909	25 00	

(a) Montant total des dépenses faites par le Ministre pour visiter les expositions agricoles durant les mois d'août, septembre et octobre 1909.

2 et 3.—

L'hon. M. Devlin.—	Balance, 1909	$ 150 00	
	" 1909-1910	650 17	
	" 1910-1911	1,154 75	
	" 1911-1912	825 00	
L'hon. M Caron.—	10 décembre 1909	$ 25 00	
	23 décembre 1909	9 00	
	13 janvier 1910	25 00	
	1er février 1910	13 75	
	21 février 1910	25 00	
	1er mars 1910	6 50	
	1er avril 1910	5 10	
	1er juin 1910	4 50	
	30 juin 1910	7 05	
	26 juillet 1910	25 00	
	1er août 1910	6 20	
	4 août 1910	35 00	
	24 août 1910	8 50	

	30 août 1910	$ 15 00
	30 août 1910	6 85
	6 septembre 1910	35 00
	9 septembre 1910	25 00
	13 septembre 1910	53 88
	30 septembre 1910	34 35
	7 octobre 1910	25 00
	27 octobre 1910	13 65
	23 novembre 1910	25 00
	30 novembre 1910	9 65
	16 décembre 1910	25 00
	20 décembre 1910	25 00
	3 janvier 1911	25 00
	3 janvier 1911	6 89
	6 mars 1911	6 10
	31 mars 1911	12 75
	5 avril 1911	25 00
	1er mai 1911	7 20
	8 mai 1911	9 00
	8 mai 1911	25 00
	23 mai 1911	25 00
	1er juin 1911	7 25
	20 juin 1911	25 00
	29 juin 1911	7 15
	1er août 1911	8 50
	21 août 1911	25 00
	5 septembre 1911	46 35
	27 septembre 1911	15 70
	25 octobre 1911	25 00
	30 octobre 1911	21 70
	14 novembre 1911	150 00
	12 décembre 1911	25 00
	3 janvier 1912	7 20
	29 janvier 1912	25 00
	31 janvier 1912	8 05
L'hon. M. Kaine.	—14 novembre 1911	$ 170 00
L'hon. M. Weir.	—31 mai 1909	$ 75 00
	29 mai 1909	35 00
	23 juin 1909	75 00
	10 juillet 1909	75 00
	8 octobre 1909	75 00

	15 novembre 1909	$ 75 00
	4 janvier 1910	75 00
	26 janvier 1910	75 00
	12 mars 1910 Balance du 1er juillet 1909 au 16 janvier 1910	65 21
L'hon M Mackenzie.—	12 mars 1910. Du 17 janvier au 8 mars 1910	186 85
	30 juin 1910. Du 8 mars au 30 juin 1910	91 50
	3 septembre 1910. Du 1er juillet au 2 septembre 1910	216 33
	18 novembre 1910. Du 2 septembre au 17 novembre 1910	130 45
	1911—	
	7 janvier 1911. Du 18 novembre au 1er janvier 1911	152 60
	1er avril 1911. Du 1er janvier au 20 mars 1911	127 00
	18 mai 1911. Du 20 mars au 17 mai 1911	316 20
	30 juin 1911. Du 18 mai au 12 juillet 1911	208 00
	2 octobre 1911. Du 13 juillet au 2 octobre 1911	155 50
	2 novembre 1911. Du 2 octobre au 1er novembre 1911	89 80
	22 décembre 1911. Du 1er novembre au 17 décembre 1911	110 00
	22 décembre 1911	75 00
1, 2 et 3.—		
1909-1910.—	J. A. Tessier	$136 65
	Hon. W. A. Weir	191 40
	E. L. Patenaude	256 90
	Cléophas Blouin	58 35
	Armand Lavergne	37 10
	Hon. J. B. Prévost	242 80
	John H. Kelly	225 00

NOMS DES DÉPUTES.	1909.	1910.	1911.	1912.
Benoit, Joseph-Aldéric		$ 7 80		
Bernard, L.-P.			$ 15 80	
Bissonnet, Prosper-Alfred			5 84	
Bourassa, Henri	$ 34 40	13 5[illegible]		
Carbonneau, J.-B.	38 00	9 50	14 00	$ 10 50
Caron, Donat		6 00	9 20	
Caron, Hon. Jos.-Edouard	13 40			
Cousineau, Philémon		12 00	12 00	12 00
Daigneault, Frédéric-Hector		6 00	8 00	8 00
D'Anjou, Pierre-Emile		3 00	3 00	
D'Auteuil, Pierre		8 00	18 40	
Delisle, Geo.-Isidore		7 00	9 10	
Desaulniers, E.-M.		7 00	7 00	7 00
Dion, Napoléon		3 00	2 50	3 00
Dorris, Cyprien		5 00	10 00	
Dupuis, L.-A.		2 50	5 60	
Finnie, John-T.		5 75	6 80	6 80
Gaboury, Tancrède-Charles		13 00	11 70	
Gault, C.-Ernest		5 50	5 50	6 00
Gendron, Ferdinand-A.	56 40	11 00	16 00	
Geoffrion, Amédée		9 00	9 50	
Giard, Allen-Wright		15 50	15 50	
Gosselin Jos.-B.-B.		8 30	7 65	
Hay, John		10 00	5 50	
Kelly, John-Hall		27 10	27 10	42 60
Lafontaine, Georges		4 00	2 50	
Lafontaine, Joseph		7 00	6 00	
Langlois, Godfroy		5 75	6 80	
Lévesque, Joseph-W		8 25	6 00	
Marchand, Gabriel		9 50		
Mercier, Honoré				3 25
Morisset, Alfred	5 00	1 50	2 00	
Mousseau, Jos.-Octave		2 50	3 75	
Neault, Pierre-Calixte		7 00	2 50	
Ouellette, Edouard		8 00	6 50	
Patenaude, Esioff-Léon		6 00	9 00	
Pelletier, Hon. Pantaléon	100 00	520 00	565 00	390 00
Pennington, David-Henry				
Petit, Honoré		10 00	10 00	
Perron, J.-L.		11 65		
Pilon, Hormidas		4 25	5 00	
Plante Arthur		9 00	7 00	
Prévost, Hon. J.-B.		21 00	21 00	
Reed, Walter		11 50	11 00	
Robert, Marcellin			5 00	
Robert, J.-Edmond		1 285	5 50	
Robillard, C.		13 50	6 50	
Sauvé, Arthur		11 00	6 00	
Séguin, Napoléon		11 50	6 50	
Sylvestre, Joseph		12 00	6 00	
Tanguay, Nap-P.	20 00			
Taschereau, Hon. L.-Alex				
Tellier, Jos.-Mathias		5 35	4 50	
Tessier, Jos.-Adolphe		4 00	2 00	
Thériault, Louis-Albin		177 50	159 80	
Tourigny Paul	13 00		3 00	
Vilas, William-F.		5 25	6 00	
Walker, William-Henry		8 00	7 50	
Walsh, Michael-James		5 75	6 80	680

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Est-il vrai que le gouvernement entend prohiber l'usage des petits centrifuges dont beaucoup de cultivateurs se servent à domicile pour l'écrémage de leur lait?

2. Le gouvernement a-t-il autorisé ses conférenciers, ou aucun d'eux à dire, dans leurs conférences sur l'agriculture, que les petits centrifuges seraient prochainement prohibés?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Non.

Par M. Langlois (Montréal. —1. Combien d'élèves fréquentent actuellement l'école ménagère de Montréal ?

2. Combien le gouvernement a-t-il déboursé pour cette école durant l'année 1910-1911 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

	CUISINE.			Inscriptions.		Présence moyenne
1.	Lundi	à 2.30 hrs	a. m.	Cours privé anglais	14	10
	"	à 7 30 "	p. m	Cours public "	22	10
	Mardi	à 10.00 "	a. m.	Cours " français	62	16
	"	à 8.00 "	p. m.	Cours privé des sociétés fédérées de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste	41	38
	Jeudi	à 10.00 "	a. m.	Cours public français	28	18
	"	à 2.30 "	p. m.	Cours privé	7	6
	"	à 7.30 "	p. m.	Cours public français		20
	Vendredi	à 10.00 "	a. m.	Cours public anglais	23	10
	"	à 7 30 "	p. m.	Cours des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu.	19	15
	COUTURE.					
	Lundi	à 7.30 hrs	p. m.	Cours public	9	5
	Mercredi	à 10.00 "	p. m.	" "	12	
	MODES.					
	Lundi	à 10.30 hrs	a. m.	Cours public	7	6
	Mardi	à 7.30 "	p. m.	" "	8	4
	BRODERIE.					
	Mardi à 2.30 hrs.				4	3

2. $2,000.00.

Par M. Giard.— 1. Le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cours de l'année 1912, de mettre en vente des limites de coupe de bois, au plus haut enchérisseur ?

2. Dans l'affirmative, dans quelles parties, et dans quels cantons de la province ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Non.

Par M. Girard.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cours de l'année 1912, de mettre en vente des pouvoirs d'eau dans cette Province, au plus haut enchérisseur ?

2. Dans l'affirmative, dans quels endroits de la province ?

3. A quelles conditions le gouvernement veut-il faire la vente de ces pouvoirs d'eau ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2 et 3. La réponse à ces deux questions se trouve dans une brochure publiée par le département des Terres et Forêts et dont un exemplaire est produit comme document No 57 de cette session.

Par M. Sauvé.—1. Les Pères du Saint-Esprit ont-ils fait de la propagande, en France, en faveur de la colonisation dans la province de Québec ?

2. Dans l'affirmative, combien de colons ont-ils fait établir dans cette province et quels sontleurs noms ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Le gouvernement est informé que les Pères du Saint-Esprit ont fait de la propagande en France.

2. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Geoffrion.—1. Quelles subventions a touché le cercle agricole de St-Benoit, comté des Deux-Montagnes, pour les exercices financiers de 1895-96 et 1896-97 ?

2. Comment étaient calculées ces subventions ?

3. Quelle subvention maxima peut recevoir actuellement un cercle en vertu de la loi ou des règlements du ministère de l'agriculture ?

4. Quelles sont les subventions dont se compose ce total ?

5. Combien les cercles paient-ils actuellement pour recevoir le " Journal d'Agriculture " ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. 1895-96 .....$75.00.
2. 1896-97..... 56.00.

2. Le gouvernement payait une somme égale au double de la somme souscrite par les membres du cercle ; une fois ce total obtenu, il en retranchait le coût d'abonnement du " Journal d'Agriculture " à raison de 30 cents par membre

3. $140.

4. *a.* Subvention en conformité de l'article 1893, S. R. P. Q., 1909, $50.00 ;

b. Prime de conservation pour la garde d'un taureau, en vertu du péragraphe A, de l'article 1893*a*, S. R. P. Q., 1909, $50.00 ;

c. Prime de conservation pour la garde d'un verrat, en vertu du paragraphe B, de l'article 1893*a*, S. R. P. Q., 1909, $15.00 ;

d. Prime de conservation pour la garde d'un bélier, en vertu du paragraphe C, de l'article 1893*a*, S. R. P. Q., 1909, $15. 0 ;

e. Subvention pour concours de vaches laitières, en conformité d'une décision du ministre de l'agriculture, $10.00.

5. Rien.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil—

Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le département des Terres et Forêts, le ministre de ce département et toutes per-

sonnes en rapport avec les instructions du ministre pour échanger, retarder ou remettre la vente par les agents des terres ou autres officiers du département des terres propres à la culture, aux colons qui en ont fait la demande, et ce depuis la mise en vigueur de la loi 9 Edouard VII, chapitre 24.

Un débat s'élève.

M. Kelly propose, appuyé par M. Ouellette et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (62) constituant en corporation la ville de East Angus.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (62) constituant en corporation la ville de East Angus.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 22 fevrier 1912

M. Godbout propose. appuyé par M. Pilon et il est,

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés, et la présentation des bills privés, soient suspendues, à l'exception de celles relative à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des commissaires d'écoles du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, demandant une loi pour les autoriser à emprunter, que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill (46) intitulé :— Loi autorisant les commissaires d'écoles du village de Notre-Dame de Granby, à emprunter sur police d'assurance.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Godbout ait la permission de présenter un bill (46) autorisant les commissaires d'écoles du village de Notre-Dame de Granby, à emprunter sur polices d'assurance.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 20ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité à examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount.
Bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 février 1912, pour la production de copie de toute correspondance, documents, etc., concernant les octrois ou bonus accordés pour des fins scolaires à la municipalité de Saint-Colomban en 1911. (*Document de la session No* 58).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1912, pour la production de copie de toutes correspondances, tous documents, etc., échangés entre le gouvernement de cette province et les autorités de la municipalité scolaire de Saint-Paulin, et toutes autres personnes intéressées, demandant un octroi pour la construction d'une école modèle située dans le village de Saint-Paulin. (*Document de la session No* 59).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1912, pour la production de copie de tous documents, résolutions et correspondances échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toute personne intéressée depuis la mise en force de la loi des accidents du travail au sujet des amendements à y apporter. (*Document de la session No* 60).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 12 février 1912, pour production de copie de toute correspondance, tous documents, etc., échangés entre le gouvernement de cette province et les autorités de la municipalité scolaire de Saint-Didace, ou tout autres personnes intéressées, demandant un octroi pour la construction d'une école modèle située dans le village de Saint-Didace. (*Document de la session No* 61).

Réponse à une adresse de l'Assemblé législative en date du 9 février 1912, demandant la production de copie des arrêtés en conseil nommant l'honorable S. N. Parent, commissaire chargé de proposer des règles pour le régime des eaux courantes, de la correspondance et de tous documents se rattachant à cette nomination. (*Document de la session No* 62).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 janvier 1912, pour la production de copie de toute requête, lettre, ou autres documents adressés au gouvernement, ou à aucun de ses officiers, à l'effet d'obtenir un octroi ou des octrois pour chemins ou ponts dans le comté de Montcalm, année par année, depuis le 8 juin 1908 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 63).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant, sans amendement :

Bill (134) constituant en corporation "The Mount Sinai Sanitorium for the treatment and control of tuberculosis".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants, sans amendement :

Bill (131) amendant la charte du club Saint-Jacques de Montréal, et ses amendements.

Bill (142) amendant la loi constituant en corporation la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal et changeant son nom en celui de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblé législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (109) amendant la loi constituant en corporation "The Engineers Club of Montreal".

Bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.

Bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'ils a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de la cité de Thetford Mines.

Bill (114) concernant les Dames de l'orphelinat protestant de la cité de Montréal.

Bill (119) changeat le nom de la "People's Telephone Company" et lui accordant des pouvoirs additionnels.

Bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (109) amendant la loi constituant en corporation "The Engineers

Club of Montreal ", et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines, et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (114) concernant les Dames de l'orphelinat protestant de la cité de Montréal, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (119) changeant le nom de la " People's Telephone Company " et lui accordant des pouvoirs additionnels, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

M. l'Orateur rend comme suit sa décision sur l'objection que l'honorable M. Prévost à faite, à la séance d'hier, à une interpellation de M. Létourneau :

" A la séance du 21 février, l'honorable député de Terrebonne à fait objection à une interpellation de l'honorable député de Québec-est parce que cette dernière ne serait ni précise ni catégorique (accurate) et qu'elle serait ironique.

Quand l'objection a été soulevée, on avait déjà répondu à l'interpellation de l'honorable député de Québec-est. Suivant la décision que mon prédécesseur a rendu en pareil cas, le 19 avril 1909, je déclare que l'objection a été faite trop tard, et, en conséquence, je la renvoie. "

Il proposé par M. Cousineau appuyé par M. Patenaude et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Un état détaillé des dépenses faites par Henry Miles, secrétaire-trésorier de l'association de l'exposition industrielle de Montréal, de la somme de $10,000.00 portée à la page 448 des comptes publics de 1911.

Il est proposé par M Bernard appuyé par M. Plante et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, etc., échangés entre le Secrétaire de la province et la corporation scolaire du village de Granby, ou toutes autres personnes, relativement à l'aide à être accordée pour la construction d'un collège à Granby.

Il est proposé par l'hon. M. Prévost appuyé par M. D'Auteuil et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de documents, procédures et de toutes correspondances échangés entre le gouvernement, le département des Terres et Forêts et toute personne en rapport avec toutes réclamations, toutes procédures contre R. N. Leblanc, commerçant, de Bonaventure.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de toute correspondances et autres documents avec les lots Nos 10, 11, 12, du 8ème rang, canton Duncaster, dans le comté de Terrebonne.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie de correspondance, tous autres documents en rapport avec les lots 9, 10, 11, 12 et 13, 9ème rang Duncaster, dans le comté de Terrebonne.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Giard et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :- Copie de tous documents, correspondance, échangés entre le gouvernement et la ville de Louiseville, au sujet des réparations à l'Académie de Louiseville.

L'ordre du jour appelle la Chambre à cosidérer en comité général le bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hôtel, dans la ville de Marieville.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hôtel, dans la ville de Marieville et d'Acton-Vale.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (173) amendant les Statuts refondus. 1909, concernant la loi médicale de Québec.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence lu la troisième fois

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat ajourné le 21 février courant sur proposition de M. Kelly, lors de la motion de l'honorable M. Prévost :

Qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance, circulaires ou autres documents échangés entre le Département des terres et forêts, le ministre de ce département et toutes personnes en rapport avec les instructions du ministre, pour échanger, retarder ou remettre la vente des terres propres à la culture, aux colons qui en ont fait la demande, et ce depuis la mise en vigueur de la loi 9 Edouard VII, ch. 24.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19e règle, la Chambre passe à la considération des bills privés incrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à concourrir dans les amendements faits en comité genéral au bill 101.—Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la " Corporation Agencies Limited ".

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte la bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posé ; Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se devise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence. lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examité le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis Raymond Plessis Bélair.

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (88) amendant la charte de "The Montreal Light, Heat & Power Company".

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Veronne, à Pike-River, et, le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité à fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (146) ratifiant un acte de vente du lot No 474, de la paroisse du Sault au Recollet à Arthur Mignault et Victor Morin.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre a considérer en comité général le bill (99) constituant en corporation la compagnie de tramway des Trois-Rivières.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (126) autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséqnence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amedement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) amendant la charte définissant et augmentant les pouvoirs de "The Country Club of Montreal".

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (67) concernant la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (118) ratifiant un acte de vente par E.-C. P. Guy es-qualité *et al* à W. J. Wall.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande on concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (120) amendant la charte de la cité de Sorel, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (157) concernant la " William Davies Company, Limited ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande on concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (53) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et envoyés au comité des bills privés :

Bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill (156) amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et à remettre en vigueur son règlement No 6.

Bill (151) contituant en corporation la compagnie " King Edward & Amusement Company ".

Bill (158) constituant en corporation le " Connaught Park Jockey Club of Ottawa ".

Bill (154) amendant " The Brompton Pulp and Paper Company ".

L'heure consacrée aux bills privés, conformément à la règle 19ème, étant expirée, la Chambre continue le débat sur la motion de l'honorable M. Prévost : qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondances, circulaires et autres documents échangés entre le département des Terres et Forêts, le ministre de ce département et toutes personnes en rapport avec les instructions du ministre pour échanger, retarder ou remettre la vente par les agents des terres ou autres officiers du département, des terres propres à la culture, aux colons qui en ont fait la demande, et ce depuis la mise en vigueur de la loi 9 Edouard VII, chapitre 24.

Et, le débat se continue.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. D'Auteuil et il est—

Ordonné, – Que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 23 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 21ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné le bill (149) constituant en corporation " The University Settlement of Montréal " et à l'honneur de le rapporter sans amendement.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (159) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clothilde, dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur polices d'assurance.

Bill (71) concernant un acte de donation, en date du 31 mars 1910, fait par L.-A. Seers *et al*, à Dame Berthe Seers *et al*.

Bill (140) amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre, le rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec, pour l'exercice 1910-1911.

(*Document de la session No* 8).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 février 1912, pour la production de copie de tous document, correspondances, etc., échangés entre le Secrétaire de la province et la corporation scolaire du village de Granby, ou toutes autres personnes, relativement à l'aide à être accordée pour la construction d'un collège à Granby. (*Document de la session No* 64).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 février 1912, pour la production de copie de tous documents, correspondances, échangées entre le gouvernement et la ville de Louiseville, au sujet des réparations à l'académie de Louiseville. (*Document de la session No* 65).

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (10) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, que ce bill soit lu la troisième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'agriculture et créant le département de la voirie.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bil (120) amendant la charte de la cité de Sorel.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu.—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (91) amendant la charte de la Société d'administration générale.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence,à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu, —Que le bill soit adopté.

Ordonné, —Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe aux Trembles.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

La Chambre s'étant constituée en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (109) amendant la loi constituant en corporation " The Engineers Club of Montreal ", et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (122) amendant la charte de la cité de Sherbrooke, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné—Que le greffier reporte le bill an Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (114) concernant Les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (119) changeant le nom de la " People's Telephone Company " et lui accordant des pouvoirs additionnels, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 26 février 1912

Quatre heures P. M.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (178) amendant le code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Dupuis ait la permission de présenter un bill (180) amendant l'article 85 du code civil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (179) amendant l'article 904 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et envoyé au comité du Code municipal.

INTERPELLASIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Sauvé —1. A quelles municipalités et dans quels comtés le gouvernement a-t-il accordé des octrois pour la construction de ponts en fer, en 1909, 1910, 1911 et 1912 ?

2. Quel a été le coût total de chacun de ces ponts et quel a été l'octroi du gouvernement pour chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1.—

Pour les années 1909, 1910 et 1911, voir Journaux de la Chambre de 1911, pages 400, 401, 402, 403, 404 et 405. Suite pour 1911-1912.

Liste des ponts construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement sur l'item 71 ($125,000.00) de l'acte 1 Geo. V, chap. 1, 1911-1912.

Municipalités 1	Comtés.	Rivières	Coût des ponts 2	Montant de la subvention sur cet item.
Arthabaska	Arthabaska	Gosselin	$ 3,100 00	$ 740 00
Howick	Arthabaska	Aux Pins	6,700 00	1,500 00
St-Louis de Blanford	Arthabaska	Bécancourt	18,000 00	3,000 00
Grenville	Argenteuil	King Gay Brook	1,800 00	1,000 00
Grenville	Argenteuil	Ottawa	100,000 00	5,000 00
St-Hugues	Bagot	Grand Ruisseau	4,950 00	1,237 50
Acton Vale	Bagot	Moose	3,100 00	1,600 00
St-George	Beauce	Chaudière	32,500 00	5,000 00
St-Joseph	Beauce	Chaudière	37,475 00	3,000 00
Beaumont	Bellechasse	Ruisseau Labrecque	2,930 00	1,500 00
St-Charles	Bellechasse	Boyer	4,800 00	1,175 00
St-Bonaventure	Bonaventure	Bonaventure	15,000 00	2,500 00
Sutton	Brome	Alder Brook	3,260 00	1,800 00
St-Cuthbert	Berthier	Chicot	2,700 00	1,500 00
Ste-Anne de la Pérade	Champlain	Chenal St-Ignace	4,250 00	1,000 00
St-Joachim	Chateauguay	Petite Rivière St-Jean	2,500 00	1,200 00
Très St-Sacrement	Chateauguay	Ghateauguay	18,000 00	4,000 00
Chicoutimi	Chicoutimi	Aux Rats	8,400 00	2,000 00
St-Alphonse	Chicoutimi	A Mars	7,000 00	1,750 00
Learned Plain	Compton	New Mexico	3,000 00	1,000 00
N.-D. du Bon Conseil	Drummond	Du Nègre	2,800 00	1,400 00
St-Eustache	Deux Montagnes	Du Chêne	6,840 00	1,000 00
Huntingdon	Huntingdon	Chateauguay	10,253 13	2,500 00
St-Paul	Joliette	Ouareau	9,825 00	3,662 50
St-Paul	Joliette	Ruisseau St-Pierre	1,825 00	
Ste-Anne de la Pocatière	Kamouraska	St-Jean	4,000 00	1,000 00
St-Jérôme	Lac St-Jean	Couchéguéniche	2,050 00	1,000 00
St-Bruno	Lac St-Jean	Bras Rivière Bédard	800 00	300 00
St-Joseph d'Alma	Lac St-Jean	Petite Décharge	550 00	505 00
L'Assomption	L'Assomption	L'Assomption	38,500 00	6,000 00
St-Constant	Laprairie		120 00	120 00
St-Antoine de Tilly	Lotbinière	Bourr	4,500 00	2,250 00
St-Jean des Chaillons	Lotbinière	Du Chêne	8,000 00	1,000 00
St-Lambert	Lévis	Chaudière	34,000 00	5,500 00
Ireland et Halifax Sud	Mégantic	Thames	7,600 00	1,000 00
Ste-Julie, Somerset Nord	Mégantic	Bécancourt	12,500 00	6,500 00
N.-D. de Lourdes	Mégantic	Bécancourt	1,800 00	1,800 00
St-François	Montmagny	Du Sud	11,475 00	3,666 67
Ste-Brigitte	Montmorency	Gaudreau	1,753 82	1,492 82
Nicolet	Nicolet	La Fourche	17,500 00	4,000 00
Plaisance	Ottawa	Petite Nation	10,200 00	2,733 33
Wakefield	Ottawa	Gatineau	15,000 00	2,500 00
St-Casimir	Portneuf	Blanche	6,800 00	2,666 66
Waltham	Pontiac	Noire	7,200 00	3,000 00
Témiscamingue Nord	Pontiac	Ottawa	60,000 00	5,000 00
St-Ours	Richelieu	Rhimbault	2,400 00	1,000 00
St-Aimé	Richelieu	Leveillé	3,800 00	750 00

Liste des ponts construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement sur l'item 71 ($125,000.00) de l'acte 1 Geo.V, chap. 1, 1911-1912.

Municipalités	Comtés	Rivières	Coût des ponts	Montant de la subvention sur cet item.
1			2	
Rimouski	Rimouski	Rimouski	$ 22,500 00	$ 3,666 66
Roxton Falls	Shefford	Noire (2)	7,300 00	1,825 00
Ste-Cécile de Milton	Shefford	Noire (2)	11,750 00	2,000 00
St-Elie de Caxton	St-Maurice	Yamachiche	2,800 00	1,500 00
Corp. Shawinigan	St-Maurice	St Maurice	57,000 00	7,500 00
Trois-Rivières	Trois-Rivières	Millette	800 00	400 00
Corp. Trois-Rivières	Trois-Rivières	Ile de la Poterie, et St-Christophe	13,000 00	2,166 66
Barnston	Stanstead	Du Nègre	2,100 00	1,000 00
Belœil	Verchères	Haut des Terres	3,050 00	1,500 00
St-Antoine	Verchères	Coulée Village	2,600 00	1,500 00
St-François du Lac	Yamaska	Aux Vaches	8,380 00	3,500 00
St-Jean et Iberville	St-Jean et Iberville	Richelieu	154,000 00	19,000 00

Par M. Sauvé.—1. Quel est le montant des taxes que le gouvernement a perçues sur les successions dans le comté des Deux-Montagnes, depuis le 23 mai, 1897 ?

2. Quelles sont ces successions ?

3. Quelles sont, dans ce comté, depuis 1897, les successions dépassant $10,000.00, qui ont payé des droits au gouvernement ?

4. Quelle somme chacune d'elles a-t-elle payée ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $13,172.31.

2. James Hamilton, Ludger Rochon, Benj. Beauchamp, Hugh McColl, Benjamin Choquette, Suzan Morrin, Dame Zanaide Amyot, Patrick Humphreys, Ulric Robillard, Mary Stark, E. Bernard dit Larivière, P. Sauvé, Marguerite Giroux, Ephyse Blondin, Amable Bernard. Cordelia Rhéaume, F. X. Paquette, Félicité Quévillon, James McMartin, Olive Angrigon, Ant. Séguin, Joseph Demers, Mélina Daoust, Bte Catafort, Michael Shea, David Dobbie, Mercédès Filion, Joseph Desjardins, Philias Désormeaux, Azilda St-Jacques, Domitilde Parent, Archibald McKeracher, Thomas Richer, Hermandine Mallette, Delle Dorina Sauvé, T. A. Taillefer, Olivier Girouard, Julie Boisvert, Dame Rose Anna Lalande, Joseph Robert, Philomène Paquin, Célina Cardinal, Hyacinthe Drouin, Oliva St-Maurice, Jane Stevenson, Nathalie Robin, François Lapierre, Basile Charlebois, Léonard Rochon, J. D. Leduc, Wm. Grier, Ant. Labrosse, John Robertson, Ludger Rastoul, C. Leroux, dit Rousseau, Arthur Laviolette, Azilda Grignon, Melle H. Girouard, Gertrude

Groulx, Janet McColl, Christine Sauriol, Onésime Leroux, Anne Dobbie, Elzire Rodrigue, Marguerite St-Pierre, Adéline Liberneau, Louise Lalande, Dame C. F. A. Leprohon, M. Marg. Sabourin, Joseph Dumoulin, Dame Célanie Paquin, Simon Lacombe, Célanie Belisle, Isidore Ladouceur, Emile Duquette, Sophie Viau, Olive Desjardins, Bte. Ouimet, M. A. Filion, I. Paiement. Albina Perrier, Margaret Montgomery, Jos. Beaulne, Delle Judith Demers, Félonise Paquette, O. Joron dit Latulippe, Wilfrid Paiement, Alphonse Lahaie, Elizabeth Gauthier, Hon. juge Champagne, Pierre Sauriol, Félix Lafrance, Pierre Labrèche, Domitilde Chartrand, Adélard Rastoul, J.-Bte Clément, T. H. Keogh, Marcelline Toupin, C. A. M. Globensky, Néhémias Godin, Mary McDonald, Nérée Brisebois, Hon. David Marcil, Elmire Cazal, Octave Limoges, Nérée Choquette, Rev. J. P. Archambault, Octave Spenant, Marcel Danis, Isaïe Lalande, Olivine Désormeaux, Joseph Duquette, Nap. Langlois, Marg. Whasenkeith, M. Lalande, Léonard Fortier, Orel Rochon, Bte Rochon, sr, Evariste Girouard, Emery Langlois, Marg. Sanche, Delle Zoé Proulx, Olivier Lalande, Clément Théoret, Cléphisse Lauzon, Pomméla Guay, Gertrude Duquette, Angèle Latour, Cléophas Aubé, Marcellin Savage, Jane Inglis, Dame Marie Fortier, T. Beauchamp, Michel Campeau, Dame Adélaïde Raymond, Annie Stevenson, Alphonse Girard, Joseph Dicaire, Aurélie Gauthier, Dame Marcel Rodrigue, H. Charbonneau, O. L. Gadoury, Gilbert Barbe, Agnès Desrosiers, C. H. Champagne, Hyacinthe St-Jacques, Pierre Bélisle, Arsène Corbeil.

3 et 4	Suzanne Morin	$ 214.08
	L'honorable David Marcil	1a2.56
	Mlle H. Girouard	414.46
	Ar-i Dobbie	695.33
	Cléophas Aubé	127.79
	Annie Stevenson	3,127.84
	Philomène Paquin	91.57
	Gilbert Barbe	875.39
	Jane Stevenson	879.73
	Adélard Rastoul	107.91
	J. B. Clément	162.06
	C. H. Champagne	177.57
	C. A. M. Globensky	685.01

Par M. Sauvé.—M. l'abbé Ivr Caron a-t-il été chargé par le gouvernement d'une mission en Belgique ?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le résultat ?

3. Combien de colons belges a-t-il fait établir dans la province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Le gouvernement en attend de bons résultats.

3. Il est impossible de dire à quel officier en particulier les colons qui se fixent dans notre province doivent leur bonne fortune.

Par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il de manufactures de conserves de légumes dans la province de Québec ?

2. Combien y a-t-il de manufactures de conserves de fruits ?

Réponse par l'hononorable M. Caron :

1 et 2. Le gouvernement n'a pas de renseignement sur ce sujet.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 9 du 9e rang du canton de Doncaster est-t-il patenté ?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Au nom de Félix Papineau.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 10 du 9ème rang du canton de Doncaster, est-il patenté?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2.—Au nom de M. Dieudonné Tourangeau.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 11 du 9ème rang du canton de Doncaster, est-t-il patenté ?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Au nom de Ferdinand Bélecque.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 12 du 9e rang du canton de Doncaster est-t-il patenté ?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Au nom de Pierre Mailloux.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 13, du 9ème rang du canton de Duncaster est-il patenté?

2. Au nom ce qui le billet de location a-t-il été émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.

2. Au nom de D. Zéphirin Guay.

Par l'honorable M. Prévost —1. Le lot No 10 du 8ème rang du canton de Duncaster est-il patenté ?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Au nom de Jérémie Michaudville.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 11 du 8ème rang du canton de Duncaster est-il patenté ?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non,

2. Au non de M. Jean-Baptiste Boisclair.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le lot No 12 du 8ème rang du canton de Duncaster est-il patenté?

2. Au nom de qui le billet de location a-t-il été émis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.

2. Au nom de Canut Guay, pour la moitié ouest, et de Alexis Piché, pour la moitié nord-est.

Par l'honorable M. Prévost.—Le gouvernement a-t-il l'intention de rembourser les pertes subies par les assurés dans les assurances mutuelles, dont les compagnies ont été mises en liquidation depuis quatre années?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Non.

Par M. Kelly.—1. Combien de millions de pieds de bois "The Chaleur Bay Mills Co." a-t-elle coupés ou achetés durant chacune des années 1903-04, 1904-05, 1905-06, 1906-07, 1907-08, 1908-09, 1909-10, 1910-11 ?

2. Combien de bois a-t-il été coupé sur les terres de la Couronne, sous licence, durant chacune des dites années ?

3. Combien chaque année, sur les lots sous billet de location ?

4. Combien sur les terres patentées ?

5. Combien de droits de coupe a-t-il été payé chaque année pour la coupe du bois sur les limites ?

6. Combien chaque année pour les pénalités ?

Réponse par l'honorable M. Allard:

1. 1903-04, 5,167,756 pieds et 7,000 traverses de chemins de fer; en 1904-05, 3,039,314 pieds; en 1905-06, 7,627,244 pieds; en 1906-07, 8,674,169 pieds; en 1907-08, 11,006,353 pieds et 2,685 traverses de chemins de fer; en 1908-09, 13,625,188 pieds; en 1909-10, 9,747,034 pieds; en 1910-11, 7,480,163 pieds. Tout ce bois provenait de terres de la Couronne sous licence ou vacantes ou sous billet de location, et était sujet à des droits.

2. En 1903-04, 4,856,975 pieds et 7,000 traverses de chemins de fer; en 1904-05, 2,944,850 pieds; en 1905-06, 6,944,421 pieds; en 1906-07, 8,265,133 pieds; en 1907-08, 11,006,353 pieds et 2685 traverses de chemins de fer;

en 1908-09, 11,677,645 pieds; on 1909-10. 9,671.137 pieds; en 1910-11, 7,453,326 pieds.

3. En 1903-04, 7,528 pieds; en 1904-05 94,464 pieds; en 1905-06, 165,415 pieds; en 1909-10, 65,897 pieds; en 1910-11, 26,837 pieds.

4. Ce renseignement fait défaut.

5. En 1905, $3,344.07; en 1906, $1,914.16; en 1907, $5,255.74; en 1908, $5,393.55; en 1909, $7,210.01; en 1910, $7,603.44; en 1911, $6,286.25.

6. En 1905, $30.06; en 1906, $364.16; en 1907, $497,69; en 1910, $435.53; en 1908, $265.83; en 1910, $4,112.59; en 1911, $137.96.

Par M. Langlois (Montréal). — 1. Le lieutenant-gouverneur en conseil a-t-il approuvé un règlement adopté par la municipalité de Scottstown, en février dernier, et autorisant la négociation d'un emprunt de $40,000 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu une demande en révocation de l'arrêté ministériel concernant ce règlement ?

4. Dans l'affirmative, quelle suite le gouvernement a-t-il donné à cette demande ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. 12 juillet 1911.
3. Oui.
4. La rescision de ce règlement a été refusée.

Par M. Kelly.—1. Quel montant de droits de coupe "The Chaleur Bay Mills Co" devait-elle au département des Terres de la Couronne pour le bois coupé durant l'année 1903-04 ?

2. Quand la dite compagnie a-t-elle payé ce qu'elle devait pour l'année 1903-04 ?

3. Même question pour chacune des années suivantes, 1904-05, 1905-06, 1906-07, 1907-08, 1908-09, 1909-10, 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Allard

1. $3,738.29.
2. En 1905, $3,374.13, et en 1906, $364.16.
3. En 1904-05 : montant dû $1,914.16, payé en 1906,
   En 1905-06 " " 6,158.96, payé en 1907 $5,723.43 et payé en 1910 $435.53.
   En 1906-07 " " 5,659.38, payé en 1908.
   En 1907-08 " " 7,210.01, payé en 1909.
   En 1908-09 " " 11,716.03, payé en 1910.
   En 1909-10 " " 6,392.61, payé en 1911.
   En 1910-11 " " 7,922.08, à payer, sauf $31.60 payé en 1911 sur penalité.

Par M. Lavergne.—1. Combien a-t-il été vendu de lots dans le canton Linières dans le comté de Beauce, depuis 3 ans ?

2. A qui et à quelles dates ces lots ont-ils été vendus ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 5 Lots.
2. Joseph Aubin, lot 8, rang 4, sect. B, 94 acres, 9 février 1909 ;
Louis Demers, lot 9, rang 4, sect. B, 93 acres, 9 février 1909 ;
Ormidas Champagne, lot 16, rang 2, sect. B, 50 acres, 27 décembre 1909. Louis Létourneau, lots 26-27, rang 2, sect. B, 100 acres 19 juin 1911.

Par M. Giard..—Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la Colonisation ; pour chemins et ponts dans le comté de Montmorency, depuis le 1er juillet 1911, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé ou octroyé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $1,462.21.

2. Réparation du chemin dit chemin de la Miche	$ 173 10
Amélioration du chemin de front dans le rang St-Pierre, paroisse de St-Tite des Caps	143 61
Réparation au pont Bédard, dans St-Tite	30 00
Réparation au pont de St-Achille, sur la rivière Sault à la Puce	212 76
Chemin dit chemin des Sept Crans, Ste-Anne de Beaupré.	150 00
Chemin de front des concessions de St-Michel et de St-Nicolas,paroisse de St-Ferréol, 15 0.74, Routede St-Ferréol	106 47
Chemin de front dans Ste-Brigitte de Laval	134 50
Réparation au pont de l'Eglise, dans Ste-Brigitte de Laval.	137 32
Route dite "Route Jennings" dans Ste-Brigitte de Laval...	64 25
Chemin de front dans le 3e rang de Laval	149 46
Creuser un cours d'eau dans le rang St-Louis, paroisse de Ste-Brigitte de Laval	49 50
Amélioration de chemin dans Ste-Brigitte de Laval	52 50

Par M. Lavergne.—1. Combien a-t-il été dépensé d'argent dans les chemins de Ste-Clothilde de Horton ?

2. A quelles dates et quels montants chaque fois ?
3. Vis-à-vis quels lots ces dépenses ont-elles été faites ?
4. A qui appartiennent ces lots ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2, 3 et 4. Le gouvernement l'ignore, les comptes n'étant pas encore transmis au département.

Par M. Lavergne.—1. A-t-il été dépensé de l'argent pour les chemins de Manseau ?

2. Dans l'affirmative, quand et à la demande de qui ?
3. Quelles sont les sommes dépensées ?
4. Quel travail a été accompli ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Du 7 juillet au 1er septembre 1911. A la demande de M. J. A. Savoie.
3. $868.25.
4. Confection d'une route allant de Manseau à Notre-Dame de Lourdes.

Par M. Morisset.—1. Combien d'institutrices recevaient un traitement inférieur à $100.00 en 1905-06, dans les comtés dont les noms suivent : Bagot, Beauce, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, Lévis, Matane, Montcalm, Nicolet, Ottawa, Soulanges, Témiscouata, Vaudreuil, Yamaska.

2. Combien d'institutrices, dans les mêmes comtés, ont reçu un traitement inférieur à $100.00 en 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	1910-11	1905-06
Bagot	4	8
Beauce	1	77
Brome	1	3
Chambly	1	1
Champlain	2	52
Charlevoix	23	79
Chateauguay	1	.....
Chicoutimi	4	25
Gaspé	2	20
Kamouraska	2	98
Lévis	4	37
Matane	1	83
Montcalm	1	.....
Nicolet	1	114
Ottawa	1	3
Soulanges	1	.....
Témiscouata	40	122
Vaudreuil	1	.....
Yamaska	2	45
Total	93	766

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont, et, le comité ayant siégé quelques temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport

que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (149) constituant en corporation " The University Settlement of Montreal ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (159) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clotilde, dans le comté de Châteauguay, à emprunter au moyen de polices d'assurance.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) concernant un acte de donation, en date du 31 mars 1910, fait par L. A. Seers *et al* à Dame Berthe Seers *et al*, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (140) amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,— Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (132) retranchant du plan de la cité de Saint-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Saints-Emilie jusqu'à la rue Saint-Ferdinand.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la cité de Lachine, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Tellier propose, appuyé par M. D'Auteuil, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble addresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre :— Copie de l'arrêté en conseil No 1137 en date du 21 décembre 1911, mentionné dans la réponse produite comme document No 62 de cette session, et de copie de toute la correspondance se rattachant à cette ordre en conseil ou à la nomination de l'honorable S. N. Parent.

Ordonné,—Que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Thériault, appuyé par M. Therrien, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie des lettres pattentes, en vertu desquelles les Iles de la Madeleine furent concédées à l'amiral Coffin.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Latontaine (Maskinongé), et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie des soumissions reçues pour le parachèvement de la nouvelle prison de Montréal, et ouverte le 28 décembre 1908.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 27 février 1912

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans aucun amendement :

Bill (103) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (104) amendement la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central et confirmant une convention passée entre la compagnie du chemin de fer du Québec Central et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

" Votre comité a convenu de recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé au quinzième jours de mars prochain inclusivement.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Mercier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 22e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan ès-qual., *et al*, à "The Brownville Board Company ".

Bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

L'honorable M. Taschereau, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le 2e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a tenu une enquête en rapport avec la distribution de certains octrois scolaires, dans divers comtés de la province.

Au cours de ses nombreuses séances, votre comité a entendu plusieurs personnes dont les témoignages ont été pris à la sténographie. Ces témoigna-

ges et les nombreux exhibits produits forment un dossier que votre comité transmet à votre honorable Chambre avec recommandation d'en ordonner l'impression.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (177) amendant la loi des cités et villes relativement à la rémunération des membres du conseil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Décarie:

Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Un débat s'élève.

M. Lavergne propose, apppuyé par M. Godbout, il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (112) amendant la charte de la " Montreal Tramways Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (48) augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs, dans la province de Québec, de la " Prudential Trust Company Limited ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les livres canadiens achetés par le gouvernement en 1911, et leur auteur ?

2. Combien d'exemplaires de chacun et à quel prix ?

3. Que sont-ils devenus ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1ère Réponse.	2ème Réponse.			
Dictionnaire historique des Canadiens-français et des Métis-français de l'ouest	Rév. A- G. Morice	80	exemplaires à $	0 93
Les Deux Frances	Adj. Rivard	200	"	25
Histoire de la paroisse de St-Malachie	J. A. Kirouac	100	"	00
Nos Origines littéraires	Rév. Camille Roy	168	"	74
Généalogie des familles de la Rivière-Ouelle	Rév. Alponse Têtu	110	"	1 36
"The Battle of the Plains of Abraham and Champlain"	Dr J. M. Harper	100	"	1 50
La Province de Québec	Ludovic Brunet	300	"	1 00
Biographie d'un jeune religieux	Rév. J. A. Valiquette	120	"	33
Messages	Monseigneur Emard	200	"	25
Le Docteur Labrie	Rév. Auguste Gosselin	250	"	50
Histoire de Hull et ses environs	E. E. Cinq-Mars	60	"	1 00
Le Centurion	Hon. Juge A. B. Routhier	200	"	1 00
La chanson du Passant	L. J. Doucet	200	"	60
Histoire du Canada	L. O. David	100	"	2 50
" "	L. O. David	100	"	1 00
La Bonne Ste-Anne	Télesphore Charland	100	"	1 00
Rectification du Vocabulaire	Henri Rouleau	325	"	1 00
Entre Amis	Rév. P. Lalande	200	"	40
Essais et Conférences	Henri d'Arles	250	"	1 00
Les écoles primaires et les écoles normales	C. J. Magnan	500	"	99
Fêtes du 75ème anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal	G. A. Marsan	100	"	1 25
" In Old Quebec "	Byron Nicholson	100	"	1 00
Le Canada-Français	"	38	"	2 00
Manuel d'hygiène	Dr J. G. Paradis	550	"	30

1ère Réponse.—Suite.	2ème Réponse.—Suite.			
Noces d'Or de l'Ecole Normale Laval	Mgr Ths G. Rouleau	50	exemplaires à $	1 50
Fleurs Ursuliniennes		100	"	50
Sobre et Riche	Hon Juge Lemieux	350	"	50
La Papauté et les Zouaves Pontificaux	C. E. Rouleau	50	"	50
" The Prince's Booklet "	Dr J. M. Harper	40	"	1 00
Sur la peinture et l'art	J. E. Prince	117	"	50
" If Women knew, if Women cared "	P. Hugolin	1000	"	10
Fiancés de St-Eustache	Adèle Ribaud	250	"	1 00
Noëls anciens de la Nouvelle-France	Ert. Myrand,	12	"	1 00
Rayons du Nord	W. Chapman	200	"	0 50
Aux vieux Pays	Rév H. Cimon	100	"	1 00
" Academy days in Old Missisquoi "	W. H. Briggs	100	"	1 50
La métropole de demain	G. A. Nantel	100	"	1 00
Madame Ste-Anne	Télesphore Charland	100	"	1 00
L'Algonquine	Rodolph Girard	800	"	25
Tableaux synoptiques des pouvoirs publics au Canada	Jos P. Normand	50	"	5 00
Les Oiseaux de la Province	C. E. Dionne	500	"	1 00
La Jonchée Nouvelle	L. J. Doucet	200	"	65
Les Noces d'Or de l'Ecole Normale Laval	Mgr T. G. Rouleau	50	"	1 50
Anecdotes Canadiennes	E. Z. Massicotte	500	"	50
Fête de Noël sous Jacques-Cartier	Ert. Myrand.	170	"	50
" Canadian Appeal Cases "	W. E. Lear (b).	6	"	50
" Canadian Annual Review "	J. C. Hopkins (a)	7	"	3 75
" Law of Life Insurance "	E. R. Cameron	1	"	12 90
" Lovell's Law Annual "	A. McNaughton	1	"	10 00
Instruction au Canada	Rév. A. H. Gosselin	6	"	1 50
Batailles des Plaines d'Abraham	P. B. Casgrain	75	"	50
" " "	"	150	"	66
Des mots, des vers	Jules Tremblay.	5	"	1 00
Premier Concil Plénier à Québec	P. B. Casgrain	3	"	50
Notre Système Judiciaire	"	20	"	50
Didace Pelletier	P. Odoric M. Jouvre.	6	"	75
Le premier Trudelle au Canada	T. A. Trudelle	30	"	50

1ère Réponse.—Suite.	2ème Réponse.—Suite.			
Oeuvre des Missions d'Afrique (Toile)		300	exemplaires à $	0 35
" " " " (Carton)		350	"	30
Première famille française au Canada	Abbé A. C. Després	10	"	1 50
Marquis de Montcalm	Chapais	10	"	2 25
" "	"	4	"	1 50
Dictionnaire Français-Algonquin	R. P. Geo. Lemoine	2	"	3 00
" " "	" "	3	"	4 00
Minéralogie pratique	J. Obalski	50	"	50
Canada, empire des bois et des blés		1	"	1 00
Tutelles et Curatelles	L. P. Sirois	1	"	5 00
Au pays de Mgr de Laval	Abbé A. H. Gosselin	31	"	75
" " "	" "	900	"	50
La lettre ou leçons de style épistolaire	Mlle A. Germain (1)	2510	"	30
Feuilles volantes et pays d'histoire	Ernest Gagnon	228	"	90
" The History of the Catholic Church in Western Canada "	R. P. A. G. Morice, O.M.I.	1	" (2 vol.)	5 42
La Mission du Canada avant Mgr de Laval	Abbé A. H. Gosselin	37	"	75
Le Fort et Château St-Louis (3e édition)	Ernest Gagnon	23	"	1 00
Galerie Historique	Dr N. E. Dionne	16	"	50
L'art d'écrire	Abbé Alb. Dion	4½ doz.	"	83⅓
Le poulailler de rapport	L. de G. Belsil (2)	100	"	25
Ecrivez-moi		4500	"	10
Fabrication du beurre avec la crème douce	J. D. Leclair (3)	3000	"	10
Canada Ecclésiastique	Cadieux & Dérome	4	"	1 50

3. Département de l'Instruction Publique.—La plupart ont été transmis aux inspecteurs d'écoles pour être donnés aux élèves comme livres de récompenses ; d'autres ont été donnés en prix aux élèves des écoles normales ; quelques autres ont été donnés à certaines institutions, et le reste est en magasin au département de l'Instruction publique.

Département de l'Agriculture.—(1, 2, 3). Ces livres ont été distribués aux élèves des jardins scolaires.

Département du Trésor (Branche).—(b). Ces livres sont au département; (a) " Canadian Annual Review ", distribués aux députés.

Département du Trésor (Assurance).—Ces livres sont au département.

Département du Trésor (Auditeur).—Ces livres sont au département, quelques-uns, distribués entre les officiers.

Département du Secrétaire-Provincial.—Ces livres sont au département.

Département des Travaux Publics et du Travail.—Ces livres ont été distribués.

Département de la Colonisation, Mines et Pêcheries.—Ces livres ont été distribués.

Département des Terres et Forêts.—Une bonne partie de ces livres sont encore au département et le reste a été distribués.

Département dn Procureur-Général. Ces livres sont au département.

Par M. Sauvé.—1. Quels sont les employés du bureau d'enregistrement de Montréal qui ont été destitués par le gouvernement de Québec, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les employés du bureau d'enregistrement de Québec qui ont été destitués, depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Georgiana Pelletier, copistre, pour cause. Godfroi Boileau, régistrateur conjoint, pour cause. L. Chaussé, député régistrateur, pour cause.

2. Philéas Laberge, député régistrateur conjoint, pour cause.

Par M. Langlois.—(Montréal).—1. Quelle est la moyenne annuelle des élèves maîtres fréquentant l'école normale Laval, depuis dix ans ?

2. Combien coûte annuellement à la province l'école normale Laval ?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il payée pour l'achat du terrain rue St-Jean, y compris les bâtisses existant lors de cet achat (vers 1899) ?

4. Combien a-t-on dépensé pour les bâtisses de cette institution, depuis 1900 ?

5. Combien a coûté la dernière construction en 1911 ?

6. Quel était le but immédiat nécessitant cette dernière construction ?

7. Dans la confection du plan a-t-on toujours eu en vue le but immédiat, la destination de cette construction ?

8. Cette construction est-elle conforme *en tout point* au plan approuvé par le département ?

9. Dans le plan approuvé, ou devait être située "l'école modèle" dite d'application ?

10. Le gouvernement a-t-il vu à ce que cette partie du plan soit fidèlement exécutée par le constructeur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 1902-03 41
   1903-04 50
   1904-05 50
   1905-06 50
   1906-07 52
   1907-98 59
   1908-09 57
   1909-10 61
   1910-11 63
   1911-12 69
2. $20,450.00 pour les départements des garçons et des filles.
3. $ 9,000.00.
4. $57,028.88.
5. $50,000.00.
6. Pour y mettre l'école modèle avec ses accessoires (salle de récréation, ateliers pour travail manuel, chambres des professeurs, chambre de toilette, etc), la chapelle et la sacristie, le musée, logement du gardien et des serviteurs, les dortoirs pour les élèves-maîtres et chambres pour surveillants.
7. Oui.
8. Oui.
9. Au second étage.
10. Oui.

Par M. Tellier.—1. Le Conseil exécutif a-t-il passé le 21 décembre 1911, un arrêté en conseil portant le No 1137 ?

2. Dans l'affirmative, quel est l'objet de cet arrêté en conseil, et que comporte-t-il ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. L'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes en cette province, conformément à l'acte 1 George V, chapitre 5 ; la nomination du président et de deux autres commissaires, d'un secrétaire et l'indemnité accordée à chacun d'eux.

Par M. Gault.—1. Le montant de $694,180.97 représentant les recettes du ministère des Terres et Forêts depuis le 1er juillet 1911 jusqu'au 19 janvier 1911, se compose-t-il d'argent comptant seulement, ou s'il comprend aussi les billets promissoires donnés au ministère ou au gouvernement ?

2. Quelle est la part de ce montant qui a été perçu au moyen de billets promissoires et quelle est la part perçue en argent comptant ?

3. Quels sont les billets promissoires que le gouvernement a eus dans ce montant, quels sont, dans chaque cas, le nom du faiseur, le nom de l'endosseur, le montant du billet, la date de sa confection, la date de son échéance et des renouvellements, la date du paiement, et le montant restant encore dû sur le billet ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Ce montant ne se compose que d'argent comptant.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 28 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 23ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (152) pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux, y a fait certains amendements et a ajouté au préambule, dans la 66e ligne, après le mot "pétition", les mots " quant aux magasins possédés ou à être possédés par indivis à titre de grevés. "

" Votre comité a aussi examiné le bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

" Votre comité a convenu de recommander à votre honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé au quinzième jours de mars prochain inclusivement.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable Sir Lomer Gouin du comité de législation, présente à la Chambre, le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

Ordonné,—Que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (30) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis a demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Sauvé.—1. Quels sont les employés du Palais de justice de Montréal qui ont été destitués depuis le 23 mai 1897, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les employés du Palais de justice de Québec qui ont été destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Elie Moreault, député P. C. S., pour cause.
Alf. Royal, comptable du bureau des sténographes, pour cause.
Nap. Lachance, commis au greffe de la C. S., pour cause.
Henri Sénécal, commis au greffe de la C. S., pour cause.
Louis Trudel, commis au greffe de la C. S, pour cause.
L.-L. Corbeil, commis au greffe de la C. S., pour cause.
F.-X. Perras, député P. C. S., pour cause.
Adrien Cléroux, messager au greffe de la C. S., pour cause.
Alex. Jodoin, député P. C. S., pour cause.
Médéric Lefebvre, huissier audiencier, pour cause.
Ls David, messager au greffe cour de circuit, pour cause.
Henri Girard, commis au greffe cour de circuit, pour cause.
E. Dubord, commis au greffe cour de circuit, pour cause.
Maurice Chevalier, député greffier cour de circuit, pour cause.
C.-E. Gratton, député greffier cour de circuit, pour cause.
Joseph Bourassa, huissier du shérif, pour cause.
Camille Mireau, constable additionnel, pour cause.
Alb. Huguet Latour, constable additionnel, pour cause.
Cy. Doyon, gardien des dossiers, cour supérieure et cour de circuit, pour cause.
Sévère Joannette, messager et crieur, pour cause.
Rémi Charron, pour cause.
John Rawley, pour cause.
John Adams, assistant-ingénieur au palais de justice, pour cause.
J. Dolbec, ingénieur en chef au palais de justice, pour cause.
Nap. St. Amour, huissier du shérif, pour cause.
J.-E. Binette, commis au greffe de la cour supérieure, pour cause.
Calixte Bourgeois, huissier audiencier, pour cause.
Chs-R. Doucet, député greffier de la Couronne et de la paix, pour cause.
R.-J. Devlin, employé au bureau du P. C. S., pour cause.
Ern. Brousseau, député P. C. S., pour cause.
Horatio Dorion, employé aux tutelles, pour cause.
Hermas Doyon, assistant comptable, greffe cour de circuit, pour cause.
Toussaint Poirier, employé, greffe C. S., pour cause.
J.-E.-G. Héroux, greffe de la paix, pour cause.
Albert St. Martin, sténographe au greffe de la paix, pour cause.
Chs. Yepp, interprète chinois, pour cause.

C.-S. Pratt, messager des juges pour cause.
Ed. Laframboise, pour cause.
2. Stanislas Beaulieu, chauffeur, pour cause.
Pierre Nolin, gardien de nuit, pour cause.
Charles Chauret, messager, pour cause.
Fradette, portier au palais de justice, pour cause.
J.-E. Fecteau, commis du shérif, pour cause.
Ferdinand Demers, pour cause.
Thomas-L. Lemieux, crieur et messager, pour cause.
Oct. Côté, messager, pour cause.
Auguste Baker, gardien des dossiers, pour cause.
Ls. Gingras, messager du P. C. S., pour cause.
Eug. Raymond, huissier audiencier, C. B. R. ; C. S. ; C. C., pour cause.
Alb. Godbout, employé aux archives, pour cause.
Philadelphe Gosselin, assistant-crieur, pour cause.
Emile Lachance, messager, Cour de circuit, pour cause.
James Wilson, secrétaire du juge McCorkill, pour cause.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (178) amendant le Code de procédure civile, relativement aux commissions rogatoires.

M. Perron propose, appuyé par M. Francœur, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (180) amendant l'article 85 du Code civil.

M. Depuis propose, appuyé par M. d'Anjou, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné le 21 février courant, sur la motion : Qu'il soit mis devant cette Chambre :— Copie de toutes correspondances, circulaires et autres documents échangés entre le département des Terres et Forêts, le ministre de ce département et toutes personnes, en rapport avec les instructions du ministre pour échanger, retarder ou remettre la vente par les agents des terres ou autres officiers du département, des terres propres à la culture, aux colons qui en ont fait la demande, et ce depuis la mise en vigueur de la loi 9 Edouard VII, chapitre 24.

La motion est alors soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Allard propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau, et il est,—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à la vente des terres.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné le 27 février courant sur la motion :—Que le bill (25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continue.

M. Sauvé propose, appuyé par M. Patenaude, et il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (66) constituant en corporation la "St. Charles & Huron River Railway Company".

Bill (80) constituant en corporation "The Rat River Railway Company".

Bill (102) confirmant la charte de "The Manitou Club" et augmentant ses pouvoirs.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 29 février 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 24ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (63) revisant et consolidant la charte de la ville de Farnham.

Bill (61) constituant en corporation la ville Laval des Rapides.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (82) concernant la Compagnie du chemin de fer Québec-Saguenay.

Bill (127) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer " Bagotville and St. Lawrence Railway Company ".

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (32) amendant l'article 438*a* du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (4) amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

Bill (56) amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company ".

Bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au (bill 4) amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au (bill 56) amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company ", et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Combien de compagnies d'assurance sur la vie font actuellement affaires dans la province de Québec ?

2. Combien ont leur bureau-chef dans cette province. Combien ont leur bureau-chef en dehors de cette province ou à l'étranger ?

3. Quel est le nom des compagnies ? Où est situé leur bureau chef ?

4. Quel montant chacune de ces compagnies a-t-elle retiré à titre de primes sur ses polices en 1910-1911 ?

5. Quel est le montant de la taxe perçue de chacune des compagnies par le gouvernement en 1910-1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Trente-huit.

2. Sept dans la province et trente-deux en dehors de cette province ou à l'étranger.

3, 4 et 5.—

NOM.	BUREAU-CHEF.	Primes sujettes à la taxe.	Montant de la taxe
Ætna	Hartford Conn	$ 395,660 76	$ 6,924 06
Canada	Toronto	401,781 61	7,031 17
Commercial Union	Londres, Angl	20,918 41	366 07
Confederation	Toronto	145,419 64	2,544 84
Crown	Toronto	30,946 76	541 52
Equitable	New-York	271,367 70	4,748 95
Excelsior	Toronto	26,255 12	459 46
Federal	Hamilton	42,216 64	738 79
Great West	Winnipeg	286,444 88	5,012 78
Home	Toronto	18,204 85	400 00
Imperial	Toronto	95,093 40	1,664 13
Industrial	Québec	43,546 71	762 07
La Sauvegarde	Montréal	145,690 19	2,549 57
Liverpool & London & Globe	Liverpool	1,752 16	30 66
London & Lancashire	Liverpool	134,341 84	2,350 99
Manufacturers	Toronto	244,218 40	4,273 82
Metropolitan	New-York	1,271,239 61	22,246 69
Mutual of Canada	Waterloo, Ont	241,736 51	4,230 38
Mutual of New-York	New-York	326,325 04	5,710 69
National	Toronto	58,683 56	1,026 94
New-York	New-York	610,195 54	10,678 42

NOM.	BUREAU-CHEF.	Primes sujettes à la taxe.	Montant de la taxe.
North American	Toronto	$ 150,927 13	$ 2,641 22
Northern	London, Ont	12,967 85	400 00
North British & Mercantile	Edinburg	14,230 15	249 03
Phœnix	Londres	38,025 14	665 44
Provincial	Montréal	17,175 33	300 57
Prudential	Newark, E. U	165,346 26	2,893 56
Royal	Liverpool	53,004 83	927 58
Royal-Victoria (Continué par le Sun en 1911)	Montréal	75,595 70	1,322 92
Standard	Edingburg	186,041 67	3,255 72
State	Indianapolis, E. U	14,489 83	400 00
Sun	Montréal	862 878 22	15,100 37
Travelers	Hartford, Conn	175,091 57	3,064 10
Union Mutual	Portland, Me	139,997 35	2,449 95
Union	Toronto	Rapport non reçu.	
Capital	Ottawa	Cie nouvelle ; n'a pas encore payé.	
Greshan	Londres, Ang	" "	"
Sécurité du Canada	Montréal	" "	"
Travelers du Canada	Montréal	" "	"

Par M. Bourassa.—1. A quelle date a été tenue, pour la dernière fois, la Cour d'assise dans le district de St-Hyacinthe ?

2. Quelle est l'époque régulièrement fixée pour la tenue de cette Cour ?

3. Combien y a-t-il actuellement de prévenus condamnés à subir leur procès à la Cour d'assises du district de St-Hyacinthe ?

4. Quelle est la nature de l'accusation portée contre chacun d'eux, et quand ont-ils été condamnés à subir leur procès ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement provincial de donner les instructions nécessaires pour que les procès actuellement pendants soient entendus au prochain terme de la Cour d'assises du district de St-Hyacinthe ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le 19 de juin 1906.
2. Le 19 juin.
3. Trois.
4. Adélard Mailloux, pour tentative de meurtre ; Pierre Lecompte et Jacques Turcot, pour émeute ; condamnés à subir leur procès, le premier, le 15 juillet 1910, le second, le 25 septembre 1911 et le dernier, le 19 octobre 1911.
5. Oui.

Par M. Bernard. —1. Le gouvernement a-t-il reçu une ou des demandes de subvention pour la construction d'un ou de plusieurs ponts dans la paroisse de Saint-Valérien, dans le comté de Shefford ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il donné instruction à M. Vallée, ingénieur du département des travaux publics, de faire examiner les lieux et de lui faire rapport ?

3. Quel sera le coût approximatif de ce ou de ces ponts ?

4. Quel pourcentage du coût de la construction de ce ou de ces ponts, le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder à cette municipalité ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Oui.
3. $13,000.00 pont Route de l'Eglise.
   11,500.00 " Dixième rang.
   9,150.00 " Septième rang.
4. $7,000.00 pour le pont Route de l'Eglise.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bernard et —

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat détaillé de tous comptes, factures et documents se rapportant aux meubles et autres marchandises fournis par N.-G. Valiquette et par la société N.-G. Valiquette, Limitée, de Montréal, au gouvernement provincial et aux institutions placées sous le contrôle du dit gouvernement.

M. Lafontaine (Maskinongé), secondé par M. Giard, propose que le bill (174) amendant l'article 4671 de la loi médicale, rapporté et rejeté par le comité de législation et lois expirantes, soit remis sur l'ordre du jour pour étude en comité général.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bernard,
Cardin,
D'Anjou,
Delisle,
Dion,
Dorris.
Galipeault,
Geoffrion,
Girard,
Gosselin,
Lafontaine (Berthier),
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Saint-Sauveur),
Mercier,
Neault,
Robert (Rouville),
Robert (Saint-Jean)
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier,
Tourigny—23.

CONTRE :

Messieurs :

Carbonneau,	*Lévesque,*
Caron (l'Islet),	*Morisset,*
Cousineau,	*Patenaude,*
Décarie,	*Pennington,*
Dupuis,	*Petit,*
Francœur,	*Prevost,*
Gaboury,	*Reed,*
Gault,	*Robillard,*
Gendron,	*Séguin,*
Godbout,	*Tanguay,*
Gouin,	*Taschereau,*
Kaine,	*Tessier,*
Langlois (Montréal, div. No 3),	*Thériault,*
Lavergne,	*Therrien,*
Leclerc,	*Vilas,*
Létourneau,	*Walsh*—32.

La motion est ainsi rejetée.

La Chambre reprend le débat ajourné le 27 février courant, lors de la motion pour deuxième lecture du (bill 25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et remis au lendemain pour étude en comité général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (95) autorisant la compagnie " Guelph Patent Cask Co., Limited " à construire, exploiter et entretenir un chemin de fer et des embranchements.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (46) autorisant les commissaires d'écoles du village de Notre-Dame de Granby, à emprunter sur polices d'assurance.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 1er mars 1912

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (70) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

Bill (72) ratifiant le règlement No 229 de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite " The Montreal Cotton Company ".

Bill (74) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.

Bill (89) autorisant la "Laing Packing and Provision Company, Limited", à transporter certains droits et certaines franchises à " Matthews Laing, Limited ".

Bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond-Plessis Bélair.

Bill (113) amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de " The Country Club of Montreal, incorporated ".

Bill (118) ratifiant un acte de vente par E.-C.-P. Guy es-qualité *et al* à W. J. Wall.

Bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (67) concernant la paroisse de Saint-Dunstan du lac Beauport.

Bill (77) amendant les lois spéciales concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal.

Bill (88) amendant la loi constituant en corporation " The Montreal Light Heat and Power Company ".

Bill (101) pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la " Corporation Agencies Limited ".

Bill (144) amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquel il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, à Montréal.

Bill (111) constituant en corporation " The Kanawaki Golf Club ".

Bill (146) ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Recollet, à Arthur Mignault et Victor Morin.

Bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (126) autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres après examen.

Bill (128) ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (70) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) ratifiant le règlement No 229 de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite " The Montreal Cotton Company ", et ces emendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conséil législatif au bill (74) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatis au bill (89) autorisant la " Laing Packing and Provision Company Limited ", à transporter certains droits et certaines franchises à " Matthews Laing, Limited ", et ces amendemets sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond-Plessis Bélair, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (113) amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de "The Country Club of Montreal, incorporated", et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (118) ratifiant un acte de vente par E.-C.-P. Guy es-qualité *et al* à W. J. Wall, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, à Montréal, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (111) constituant en corporation "The Kanawaki Golf Club", et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (146) ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Recollet, à Arthur Mignault et Victor Morin, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces amendemedts soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Le rapport de la Commission des services d'utilité publique pour l'année expirant le 30 juin 1911. (*Document de la session No* 66).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de copie de toutes correspondances et autres documents échangés depuis le 20 avril 1910, entre Joseph-Albert Tassé, de Montfort, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22, du rang 10, du canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil. (*Document de la session No* 67).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février 1912, pour la production de copie de lettres patentes, en vertu desquelles les Iles de la Madeleine furent concédés à l'amiral Coffin. (*Document de la session No* 68).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février 1912, pour la production de copie des soumissions reçues pour le parachèvement de la nouvelle prison de Montréal, et ouvertes le 28 décembre 1911.
(*Document de la session No* 69).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de tous comptes, factures reçus de J. A. Langlais, Fils & Cie, pour l'exercice 1911. (*Document de la session No* 70).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de tous comptes, factures, reçus de Victor Lafrance, relieur pour l'exercice 1911. (*Document de la session No* 71).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 février 1912, demandant la production de copie de l'arrêté en conseil No 1137, en date du 21 décembre 1911, mentionné dans la réponse produite comme document No 62 de cette session, et de copie de toute la correspondance se rattachant à cet ordre en conseil ou à la nomination de l'honorable S. N. Parent.
(*Document de la session No* 72).

Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 24 janvier 1912, pour la production de copie de toute requête, lettre, ou autres documents adressés au gouvernement, ou à aucun de ses officiers, à l'effet d'obtenir un octroi ou des octrois pour chemins ou ponts dans le comté de Montcalm, année par année, depuis le 8 juin 1908 jusqu'à ce jour.
(*Document de la session No* 63*a*).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois et la deuxième fois, il est

Ordonné,—Que l'adoption de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général certaines résolutions concernant l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau déclare que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à la considération de la Chambre.

(EN COMITÉ).

Résolu 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil sera autorisé à payer, dans les cinq ans qui suivront l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres pour indemniser ou contribuer à indemniser les syndicats, personnes, corporations ou compagnies qui sont propriétaires ou qui possèdent ou exploitent des ponts, chemins ou barrières de péage, ou leurs créanciers hypothécaires ou autres, ou leurs porteurs de bons, obligations ou autres titres, dans le but de rendre ibres de tous péages lesdits ponts, chemins ou barrières.

Résolu 2.—Que dans le cas d'abolition des droits de péage par arrange ment à l'amiable, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire des contrats avec les personnes mentionnées dans la résolution précédente ou avec toutes municipalités intéressées, pour déterminer les conditions de l'abolition des droits de péages sur lesdits ponts, chemins ou barrières et pour fixer la part contributoire du gouvernement et le mode de paiement des sommes convenues entre les parties.

Résolu 3.—Que lorsqu'il y aura lieu de procéder à l'abolition des droits de péage, par expropriation, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail de prendre, pour y parvenir, les procédures nécessaires contre tout syndicat, personne, corporation ou compagnie qui est propriétaire desdits ponts, chemins ou barrières, ou qui les possède ou exploite, et pour faire déterminer l'indemnité à laquelle ils pourront avoir droit, ainsi que leurs créanciers, porteurs de bons, obligations ou autres titres.

Résolu 1.—Que les paiements autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions seront faits à même le fonds consolidé du revenu de la province, après approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, dans chaque cas.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Le président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues deux fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le Bill (25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première, la deuxième fois et adoptés, il est

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

L'honorable M. Descarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie déclare que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et qu'il les recommande à la considération de cette Chambre.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Que la pension de tout fonctionnaire mâle de l'enseignement primaire, sauf dans le cas prévu par l'article 3017 des Statuts refondus 1909, à la retraite le premier juillet 1912, devra être augmentée de cinquante pour cent si elle est inférieure à trois cents piastres, pourvu, toutefois, qu'elle ne puisse dépasser la somme annuelle de trois cents piastres.

2. *Résolu*,—Que l'allocation du gouvernement de cette province, au fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire sera augmentée de cinq mille piastres, à partir du premier juillet 1912.

3. *Résolu*,—Tout excédent des recettes sur les dépenses du fonds de pension, au lieu d'être employé de la façon indiquée dans l'article 3016 des Statuts refondus, 1909, sera d'abord employé, après le premier juillet 1912, à payer les déficits des années précédentes, s'il y en a, et que la balance sera placée en fidéicommis dans le trésor de la province, pour les fins de l'instruction publique.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, - Que le rapport soit reçu maintenant.

M. le président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues deux fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 13) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité géneral.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le bureau des réviseurs de la cité de Sherbrooke.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ces résolutions et les recommande à la considération de la Chambre.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Que les reviseurs qui seront nommés pour la cité de Sherbrooke en vertu de la loi, et des amendements à icelle, qui accompagne les présentes

résolutions, recevront chacun une indemnité de cent piastres pour chaque année qu'il y aura revision, et que la moitié de chaque indemnité sera payable par la province à même le fonds consolidé du revenu de la province.

2. *Résolu*, —Que les frais des annonces dans les journaux pour la revision des listes dans la cité de Sherbrooke, seront payés pour moitié à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Le président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues deux fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la création du département de la voirie.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin déclare que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et en recommande la considération par la Chambre.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'il sera créé par la loi qui accompagne les présentes résolutions un département de la Voirie présidé par le ministre de l'agriculture et de la voirie ;

2. *Résolu*,—Que le ministre de l'agriculture et de la voirie aura, par toute la province, le contrôle et la direction, dans la mesure fixée par les lois, de tout ce qui concerne le macadamisage, l'empierrement ou le gravelage des chemins et, en général, de tout ce qui concerne l'entretien des chemins et l'amélioration de la voirie ;

3. *Résolu*,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un sous-ministre de la voirie, lequel sera désigné sous le titre de sous-ministre.

Qu'il nommera on outre tous les officiers, inspecteurs et commis trouvés nécessaires à la bonne administration du département.

Que ces officiers, inspecteurs et commis occuperont leurs charges durant bon plaisir et rempliront les devoirs qui leurs seront assignés par la loi ou par le ministre.

Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi nommer, de temps à autre, en dehors du département, les officiers ou inspecteurs de la voirie qu'il jugera nécessaires à l'efficacité du service et les destituer suivant son bon plaisir.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Le Président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues deux fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'agriculture et créant le département de la voirie.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (23) amendant la loi électorale de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) concernant un acte de donation, en date du 31 mars 1910, fait par L.-A. Seers *et al*, à Dame Berthe Seers *et al*, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *ès-qual, et al*, à " The Brownville Board Company " et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (64) concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que cette Chambre s'ajourne au prochain lundi à 4 heures p.m.

La Chambre, en conséquence, s'ajourne au prochain lundi à 4 heures p.m.

Lundi, 4 mars 1912

Quatre heures P. M.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *ès-qual, et al*, à " The Brownville Board Company ", et le comité ayant siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (79) amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest et confirmant une convention entre la " Montreal Park and Island Railway Company " à la " Montreal Tramways Company ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (103) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Le Québec Central.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (104) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central et confirmant une convention passée entre la compagnie du chemin de fer Québec Central et la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (152) pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,— Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (63) revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait raport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et la modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Et les amendements étant lus la première fois, il est

Ordonné,—Que la seconde lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le le bill (82) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (127) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Bagotville and St-Lawaence Railway Company.

A six heures M. l'Orateur prend place au fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie, p. m.

La Chambre continue l'étude du bill 127.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant, dans la version française : Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Bagotville et St-Laurent.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (56) amendant la charte de " The Sherbrooke Railway and Power Company ", et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (70) concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (74) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen, et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (89) autorisant la " Laing Packing and Provision Company Limited ", à transporter certains droits et certaines franchises à " Matthews-Laing, Limited ", et lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (97) concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond-Plessis Bélair, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (113) amendant la charte définissant et augmentant les pouvoirs de "The Country Club of Montreal", et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adoptés leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (118) ratifiant un acte de vente par E.-C.-P. Guy *ès-qualité, et al* à W. J. Wall, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (138) amendant la charte de la ville de Joliette, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (85) concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (111) constituant en corporation "The Kanawaki Golf Club", et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (146) ratifiant un acte de vente du lot No 474, de la paroisse du Sault au Récollet, à Arthur Mignault et Victor Morin, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (148) concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte Croix du Lac-à-la-Croix, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à la subtitution créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables, en vertu du dit testament, à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (47) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET RÉPONSES.

Par M. Neault.—1. Pierre Edouard Blondin, notaire de Grand'Mère, a-t-il perçu des amendes comme juge de paix ou greffier de certains juges de paix, pour le district des Trois-Rivières ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il perçu ? Comment a été établi ce montant ? L'a-t-il payé sur première demande ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Environ $137.00. Il a été établi d'après un rapport fait par l'inspecteur des bureaux publics, après une enquête tenue en mars 1903.

M. Pierre Edouard Blondin, par une lettre du 12 novembre 1902, adressée au greffier de la paix du district des Trois-Rivières, avait déclaré que, s'il avait perçu des amendes, c'était pour des infractions à des règlements de la ville de Grand'Mère et que ces amendes avaient dû retourner au coffre municipal.

Après l'enquête de l'inspecteur des bureaux publics où il fut constaté qu'un montant d'environ $137.00 avait été perçu pour des amendes qui auraient dû être versées entre les mains des officiers de la Couronne, M. Blondin, à la demande du procureur général, remit cette somme au greffier de la paix du district des Trois-Rivières.

Par M. Sauvé.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder gratuitement, cette année, des permis de pêcher à la ligne dormante aux propriétaires riverains de la rivière Ottawa et du lac des Deux-Montagnes, pour l'alimentation de leurs familles ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Giard.—1. Quels montants d'argent ont été payés à même le fonds de colonisation pour aider la colonisation au lac St-Jean en facilitant la navigation, année par année jusqu'en 1912 aux bateaux faisant les services suivants depuis 1900 inclusivement :

(1) Alex. Morin pour bateau entre Taillon, Saint-Jérome et Roberval;
(2) A. E. Niquette ou A. Donaldson, pour bateau entre Péribonka et Roberval ;
(3) A divers bateaux, pour service Roberval, Saint-Félicien, St-Methode et Mistassini ;
(4) A la société de navigation du lac St-Jean ;
(5) A B. A. Scott, pour le "Colon" ;
(6) A Beemer, pour le "Mistassini".

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1.	1899-1900	Rien.
	1900-1901	$ 150 00
	1901-1902	150 00
	1902-1903	150 00
	1903-1904	300 00
	1904-1905	400 00
	1905-1906	1,000 00
	1906-1907	300 00
	1907-1908	Rien.
	1908-1909	"
	1909-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	"

2.	1899-1900	Rien.
	1900-1901	"
	1901-1902	"
	1902-1903	"
	1903-1904	"
	1904-1905	$ 400 00
	1905-1906	400 00
	1906-1907	200 00
	1907-1908	Rien.
	1908-1909	"
	1909-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	$ 200 00
3.	1899-1900	"
	1900-1901	"
	1901-1902	"
	1902-1903	"
	1903-1904	"
	1904-1905	400 00
	1905-1906	Rien
	1906-1907	"
	1907-1908	"
	1908-1909	"
	1909-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	400 00
4.	1899-1900	Rien
	1900-1901	"
	1901-1902	"
	1902-1903	"
	1903-1904	"
	1904-1905	"
	1905-1906	"
	1906-1907	2,500 00
	1907-1908	4,017 16
	1908-1909	Rien
	1900-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	"
5.	1899-1900	1,975 25
	1900-1901	2,000 00
	1901-1902	Rien
	1902-1903	1,500 00
	1903-1904	Rien
	1904-1905	"
	1905-1906	"

	1906-1907	Rien
	1907-1908	"
	1908-1909	"
	1909-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	"
6.	1899-1900	"
	1900-1901	"
	1901-1902	"
	1902-1903	"
	1903-1904	"
	1904-1805	"
	1905-1906	"
	1906-1907	"
	1907-1908	"
	1908-1909	"
	1909-1910	"
	1910-1911	"
	1911-1912	"

Par M. D'Auteuil.—1. Quels montants d'argent ont été dépensés, année par année, pour ouvrir un chemin entre Saint-Félicien et Chibougamou ?

2. Est-il vrai que la commission envoyée à Chibougamou par le gouvernement actuel pour faire rapport sur sa valeur avait instruction avant son départ de trouver moyen de faire un rapport défavorable afin de libérer le gouvernement des demandes de construction de chemin de fer entre Roberval et cet endroit ?

3. Quel a été le montant de la dépense d'argent faite par cette commission d'explorateurs ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1.	1905-1906	$ 2,000 00
	1906-1907	3,000 00
	1907-1908	3,541 66
	1908-1909	2,000 00
		$10,541 66

2. Ce n'est pas vrai.
3. $18,661.14.

Par M. D'Ateuil.—Est-il vrai que M. Augustin Boudreault de Saint-Joseph d'Alma a payé $211.00 de droits de coupe pour du bois coupé sur les lots qui lui appartenaient dans Taché, et ce sur un contrat qui lui a rapporté $400.00 au printemps 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Allard ·

Non.

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des droits de coupe payés par les colons du canton Delisle, pour bois coupé dans ce canton sur des lots vendus en 1909, 1910 et 1911 ?

2. Quel est le montant de double coupe compris dans ces chiffres pour les mêmes années ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le montant des droits de coupe payés par les colons du canton Delisle, pour bois coupé dans ce canton sur des lots vendus, en 1909-10 et et 1911 est de $222.33.

2. Aucun double droit n'est compris dans ces chiffres.

Il est proposé par M. Neault appuyé par M. Delisle, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents relatifs à l'irrégularité que l'ex-greffier de la cour de circuit, à Grand'Mère, Pierre Edouard Blondin, aurait commise, dans l'exécution de ses devoirs, concernant les dépôts judiciaires, et à raison de laquelle il aurait été destitué.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, il est

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions relatives au palais de justice et à la prison de Roberval.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer les résolutions relatives à la vente des ponts Viaux et Lachapelle et des chemins mécadamisés ds l'Ile Jésus.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill (21) amendant la loi concernant la représentation de l'Assemblé législative.

Résolu,—Que les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ce bill soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) concernant la compagnie de chemin de fer Québec et Saguenay.

La chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendements.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (26) amendant la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et remis à la prochaine séance pour étude en comité général.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative à la vente des terres.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Allard informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de l'objet de ses résolutions, et les recommande la considération de cette Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITE).

Résolu, Que la prohibition d'aliéner contenue dans l'article 1572 des Statuts refondus, 1909, n'aura plus d'effet dès que les lettres patentes auront été émises, au lieu d'être en vigueur pendant cinq années à compter de la date du billet de location.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, —Que le rapport soit reçu maintenant.

Le président rapporte alors ladite résolution qui est lue une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 5 mars 1912

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux etc., présente à la Chambre le 9ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (95) autorisant la "Guelph Patent Cask Company, Limited", à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer et des embranchements ".

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 25ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et à l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (156) amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur son règlement numéro 6.

Bill (155) autorisant dame Agnes Watson veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (76) concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill (158) constituant en corporation le " Connaught Park Jockey Club of Ottawa ".

Bill (98) relevant Louis-Philippe Sirois, notaire, de la cité de Québec, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de Dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guillmartin.

Bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph-Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.

Ordonné,—Que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (181) amendant l'article 780 du code municipal, relativement aux chemins municipaux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (32) amendant l'article 488*a* du Code municipal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Resolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Il est proposé par l'honorable Sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Allard que ce bill soit maintenant lu une troisième fois avec l'assentiment des députés dont les noms suivent :

M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac, M. Gendron, représentant la division électorale d'Ottawa, M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil, M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon, M. Gosselin, représentant la division électorale de Missisquoi, M. Vilas, représentant la division électorale de Brome, l'honorable M. Mackenzie, représentant la division électorale de Richmond, M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford.

M. D'Auteuil, secondé par M. Plante, propose en amendement : Que le bill (21) ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais soit référé de nouveau au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de façon que le comté de Saguenay forme seul un collège électoral représenté séparément par un député à l'Assemblée législative.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Tellier.—13

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelley,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—37

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, M. Gault, secondé par M. Plante, propose en amendement : Que le bill (21) ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit référé au comité général de la Chambre, avec instructions que Montréal-St-George comprenne le même district que Montréal No 5.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Langlois (Montréal div. No 3),
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Robert (Rouville),
Rabert (St-Jean),
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—39.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, M. Giard, secondé par M. Lafontaine (Maskinongé), propose en amendement : Que le bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction de l'amender en remplaçant le mot : " Frontenac ", par les mots : " Lac Mégantic "

Et l'amendement étant sonmis à la Chambre, celle-ci se divise et le rejette.

La motion principale est soumise de nouveau à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, informant Son Honneur que l'Assemblée législature de la province de Québec a adopté en seconde et troisième lecture le bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative, avec le consentement de la majorité des membres représentant tous les districts électoraux mentionnés dans la deuxième cédule, annexée à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Ordonné,—Que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron déclare que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance des dites résolutions et les recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

A six heures, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le comité général au bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.

En conséquence, les dits amendements sont lus une deuxième fois.

Résolu,—Que la Chambre adopte les dits amendements.

Ordonné,—Que ce bill soit maitenant lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le (bill 71) concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910 fait par L.-A. Seers *et al* à Dame Berthe Seers *et al*.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements faits par le Conseil législatif au (bill 72) ratifiant le règlement No 229, de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxe en faveur de la compagnie dite " Montreal Cotton Company ", et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné, - Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, —Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue ses délibérations sur les résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins,

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 6 mars 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 26ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

" Votre comité a aussi examiné le bill (151) constituant en corporation la compagnie " King Edward Park & Amusement Company ", auquel il fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre."

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (68) concernant " The North Eastern Railway Company " en changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Tellier.—Combien de billets de location le gouvernement a-t-il émis, pour fins de colonisation, dans le cours de chaque année fiscale, depuis le premier juillet, 1897, jusqu'à ce jour, pour chacun des comtés de la province de Québec, où il y a des terres publiques, et combien de ventes a-t-il révoquées, année par année, durant la même période, dans chacun de ces comtés ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

BILLETS DE LOCATION EMIS.

COMTES.	1897-98.	1898 99.	1899-00.	1900-01.	1901-02.	1902-03.	1903-04.	1904-05.	1905-06.	1906-07.	1907-08.	1908-09.	1909-10.	1910-11. 1er juillet au 31 décembre 1911.
Argenteuil	47	45	44	35	35	15	20	15	10	18	5	6	8	14
Arthabaska	9	7	5	11	4	9	4	6	5	8	12	7	7	3
Beauce	124	88	121	155	85	22	65	126	100	148	233	95	57	54
Bellechasse	42	30	19	41	46	25	57	36	26	36	50	56	23	81
Berthier	7	8	9	9	4	9	20	25	18	7	21	8	7	19
Bonaventure	51	67	136	100	83	71	25	72	174	123	156	79	90	102
Champlain	7	6	3	3		4	14	18	41	21	83	57	44	38
Charlevoix	4	7	10	1	6	10	5	3	8	3	7		2	9
Chicoutimi	56	47	59	44	47	87	89	119	105	124	79	57	26	54
Compton	52	16	40	65	62	29	62	62	49	46	82	79	33	57
Dorchester	27	37	27	34	43	28	29	57	72	59	238	70	60	72
Gaspé	39	73	58	57	63	65	60	41	40	62	39	46	25	124
Joliette	2	3	4	1	2			4	1	1	1	5	1	1
Kamouraska	8	2	10	9	18	11	9	33	29	34	41	28	25	35
Lac St-Jean	225	164	160	202	90	113	131	190	123	265	216	148	102	94
L'Islet	27	30	45	60	58	13	27	40	63	61	164	86	61	45
Maskinongé	2		5	3			10	24	7	11	5	10	9	10
Matane	170	153	132	333	191	81	81	231	161	211	395	133	148	149
Mégantic		7	3	3	5	2	8	20	6	12	13	10	4	8
Montcalm	3		8	10	10	12	17	16	23	19	1	31	18	31

Montmagny	58	16	45	29	23	18	17	33	58	58	1	220	35	47
Ottawa	308	254	236	331	221	226	108	147	175	248	304	202	237	327
Pontiac	97	30	49	52	55	77	53	99	133	164	185	124	127	140
Portneuf	31	41	17	47	6	10	38	36	17	27	35	14	9	2
Québec							1						1	
Rimouski	83	36	111	127	43	29	18	28	14	35	53	39	31	53
Saguenay	38	37	22	18	34	20	15	15	36	28	16	19	43	55
St-Maurice	9	3	3	1	6	7	12	6	15	14	16	6	14	1
Témiscouata	57	67	61	78	97	60	59	84	66	115	138	182	92	99
Terrebonne	23	20	23	43	39	29	33	26	38	26	26	24	21	14
wolfe	18	20	30	48	64	42	85	72	41	31	37	23	18	15

VENTES RÉVOQUÉES.

Argenteuil	44	20	20	2	8	9	8	6	5	4	7	3	6	7
Arthabaska	4	7	22	2		5	4	1	1		11	2	2	3
Beauce	29	31	22	12	10	10	24	19	35	106	44	14	50	26
Bellechasse	16	16	8	15	20	12	10	26	15	30	15	6	17	9
Berthier	2	8	3	1	1		4	4	1		1	4	12	5
Bonaventure	25	110	96	30	14	207	13	36	89	83	97	91	45	160
Champlain	5		5	5	1	18	8		8	39	12	11	38	9
Charlevoix	1				1				1	2		2	1	
Chicoutimi	33	15	5	8	11	35	35	54	68	119	39	17	10	10
Compton	12	15	24	4	6	6	16	19	25	28	4	7	45	34
Dorchester	18	18	5	1	3	6	4	9	33	32	23	6	21	5
Gaspé	49	25	39	26	48	21	9	26	39	18	33	20	57	40

VENTES RÉVOQUÉES.—Suite.

COMTÉS.	1897-98.	1898-99.	1899-00.	1900-01.	1901-02.	1902-03.	1903-04.	1904-05.	1905-06.	1906-07.	1907-08.	1908-09.	1909-10.	1910-11. 1er juillet au 31 décembre 1911.
Joliette		7			1		1		3		1			
Kamouraska	12	10	96	16	33	30	13	23	68	45	34	13	11	4
Lac St-Jean	118	58	76	82	64	39	40	41	246	213	93	29	61	83
L'Islet	14	31	11	4	8	8	20		17	29	13	11	3	
Maskinongé		25	12			21	18						2	15
Matane	36	62	44	35	71	27	27	105	230	51	160	44	193	100
Mégantic	1	16		10	4		1		5	10	1		4	6
Montcalm	14	10	5	4	2	1	4	7	10		12	15	3	11
Montmagny	11	16	8	5	15	4	14		16	29	6	6	16	4
Nicolet		1												
Ottawa	50	49	60	30	24	34	18	41	41	51	48	58	105	189
Pontiac	27	16	58	10	28	29	14	40	34	64	47	19	57	64
Portneuf	2	3	6	1	1	3	5		2	14	6	1	1	9
Québec		2	1											
Rimouski	33	74	13	16	8		8	1	4	4		7	12	148
Saguenay	5	7	6	6	9	6	4	1	16	16	1	8	9	5
St-Maurice	3	42	3	4	1	11	4	2	6	2	14	2	5	15
Témiscouata	16	40	20	20	18	10	8	21	27	44	24	5	58	6
Terrebonne	10	17	7	6	2	12	10	10	7	5	9	1	28	16
Wolfe	11	3	10	1	3	11	10	14	6	4	11	6	4	16

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il donné ou promis de donner des octrois ou subsides à une ou plusieurs sociétés de tabac du comté de Rouville dans le comté de Rouville, depuis 1900 jusqu'à date ?

2. Dans l'affirmative, à qui ces octrois ont-ils été donnés, à quelle date et quel est chaque montant donné ?

3. Dans quel but le gouvernement a-t-il donné ces octrois ?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer cette politique ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. A une société.

2. Une subvention de $1500 a été donnée le 1er août 1911 à la "Société coopérative agricole de la vallée d'Yamaska".

3. Afin de permettre aux producteurs de tabac de la Vallée d'Yamaska de retirer de leur culture les meilleurs profits possibles.

4. Oui, si les résultats, dans le cas de Rouville, sont satisfaisants.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Les lots Nos 17*a* et 17*b*, dans le 9ième rang Kilkenny sont-ils patentés ?

2. Dans l'affirmative, au nom de qui ?

3. Dans la négative, la patente de ces lots a-t-elle été demandée, et par qui ?

4. Quelles sont les raisons pour lesquelles le gouvernement refuse de livrer les lettres-patentes ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.
2. .....
3. Non.
4. .....

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Lavergne, et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :— Etat détaillé des dépenses de la société coopérative agricole des fromageries de Québec.

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents, etc., échangés entre diverses personnes et le gouvernement de cette province, relativement à la construction d'un pont en fer, dans la paroisse de Roxton Falls, dans le comté de Shefford.

Il est proposé par M. Bourassa, appuyé par M. Tellier et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : —Documents quelconques relatifs aux subsides accordés pour la province à la compagnie du chemin de fer de la rive sud et à toutes réclamations faites à ce sujet par les créanciers de ladite compagnie et de toute autre compagnie, corporation ou personne ayant ou ayant eu des relations avec ladite compagnie.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Documents quelconques relatifs aux dépôts faits par la province à la banque de St-Hyacinthe, et à toute autre matière concernant la dite banque et sa liquidation.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bernard, et il est,—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Documents et correspondance concernant la vente du lot de grève situé dans la cité de Québec, vendu à la Cie J. H. Gignac, le 19 janvier 1911, suivant qu'il appert à la page 16 du rapport du ministre des Terres et Forets, pour l'année finissant le 30 juin 1911.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Documents, correspondance concernant l'annexion des territoires à l'Ungava à la Province.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, et il est,—

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Rapports des "officiers en loi" sur les bills privés présentés durant la présente session.

Sur la motion de M. Therrien, appuyé par M. Thériault,il est—

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents et correspondances relatifs à l'établissement d'un bureau de placement à Sherbrooke.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (176) amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24 concernant la commission scolaire catholique de la cité de Monréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (25) pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

L'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Décarie, propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Tellier, secondé par M. Bourassa, propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender :

1. En y retranchant la clause suivante :

" 11. A moins qu'il y ait eu accord préalable entre les parties intéressées " à ce sujet, la commission des services d'utilité publique de Québec doit, par

" son ordonnance fixant les indemnités, déterminer par qui et de quelle " manière seront entretenus les ponts ou chemins expropriés, et si elle le juge " à propos, elle peut les mettre généralement à la charge d'une ou de plusieurs " municipalités locales ou de comté, de cité, de ville ou de village, qui y sont " intéressées."

2. En y insérant des dispositions permettant aux municipalités intéressées de pourvoir elles-mêmes, par accord ou par arbitrage à la répartition des travaux d'entretien des ponts et des chemins expropriés.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Pennington,
Prévost,
Sa é,
S estre,
T ier.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
D'aignault,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francoeur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenvie,
Morrisset,
Mousseau,
Ouellette,
Perron,
Reed,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—44.

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale est soumise de nouveau à la Chambre, et celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que ledit bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 7 mars 1912

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (51) concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean ".

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 7 février 1912, ordonnant la production de copie, de dossier, documents ou écrits produits devant la commission spéciale nommée par la loi 9 Edouard VII, chapitre 10, intitulée : Loi pour nommer commissaires les membres d'un comité spécial de l'Assemblée législative, et que copies de tous dossiers ou registres originaux déposés ou exhibés devant la dite commission, soient déposés sur la table de la Chambre, et qu'ordre soit donné à cet effet à qui de droit.

(*Document de la session No* 73).

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSE.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Dans le cours des années de 1909-1910, M. Piché, officier du département des Terres a-t-il fait un rapport au département, concernant des droits de coupe et des pénalités dues par un nommé Miquelon, dans le comté d'Ottawa ?

2. Dans l'affirmative, quel montant devait Miquelon, d'après le rapport de M. Piché ?

3. Miquelon a-t-il payé tout le montant ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. En vertu des rapports de M. Piché, $1,851.31, ont été réclamés de M. Miquelon.

3. Une partie de cette somme a été perçue, le reste est en discussion.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Dans le cours des années 1909-1910, M. Boisvert, officier du département des Terres, a-t-il fait rapport au département, des droits de coupe et des pénalités dues par un nommé Miquelon, dans le comté d'Ottawa ?

2. Dans l'affirmative, quel montant devait Miquelon, d'après le rapport de M Boisvert ?

3. Miquelon a-t-il payé tout le montant ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Une somme de $162.00 déjà mentionnée au rapport de M. Piché.
3. La somme de $92.00 a été payée.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Dans le cours des années 1909-1910, M. Graham, officier du département des Terres, a-t-il fait rapport au département, des droits de coupe et des pénalités dues par un nommé Miquelon, dans le comté d'Ottawa ?

2. Dans l'affirmative, quel montant devait Miquelon, d'après le rapport de M. Graham ?

3. Miquelon a-t-il payé tout le montant ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Une somme de $89.90, déjà mentionnée au rapport de M. Piché.
3. La somme de $49.00 a été perçue par voie de saisie et de vente du bois pour lequel le susdit montant de droits était réclamé.

Il est proposé par M. Bourrassa appuyé par M. Tellier, et,

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre :—Rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à l'amélioration ou à l'empierrement des routes dans la paroisse de Saint-Samuel, comté de Nicolet, depuis le 1er janvier 1908.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington et,

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre :—Rapport de M. Ballantyne, concernant, la société coopérative agricole des fromagers de Québec, et la vente des produits de laiterie en 1911.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du blil (177) amendant la loi des cités et villes ralativement à la rénumération des membres du conseil.

M.Walker propose, secondé par M. Vilas,

Que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Allard, et il est,

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour considérer certaine résolution relative aux revenus provenant de la mise à exécution de la loi concernant les véhicules-moteurs.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général de certaines resolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *ès-qual. et al.*, à "The Brownville Board Company".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maitenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry sur-le lac, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (156) amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et à remettre en vigueur son règlement No 6.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan à louer une propriété immobilière et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (158) constituant en corporation la " Connaught Park and Jockey Club of Ottawa ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) relevant L.-P. Sirois, notaire, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph-Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la motion " que le bill soit lu maintenant une troisième fois " est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (68) concernant " The North Eastern Railway Company " et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le président fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et l'heure qui, suivant l'article 19 du règlement, doit être consacrée à la prise en considération des bills privés, étant expirée, la Chambre continue ses délibérations sur les résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 8 mars

M Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 27ème rapport de ce comité, lequel rapport est lu comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (137) régissant le régime matrimonial de P.-T. Légaré et dame Ethel C. Griffith.

Bill (46) autorisant les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, à contracter un emprunt.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives à la vente des terres.

En conséquence, les résolutions sont lues une deuxième fois.

Et la motion que cette résolution soit maintenant agréée par la Chambre étant soumise à la Chambre,

M. Tellier, secondé par M. Lavergne propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

" Mais tout en consentant à cette résolution, cette Chambre regrette que le gouvernement ne lui propose pas plutôt de faire disparaître complètement la prohibition d'aliéner de l'article 1572 des Statuts refondus, 1909, afin que le colon puisse, comme tout autre citoyen, disposer à son gré de ce qui lui appartient."

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci de divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs :

Gault,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),

DAnjou,
Decarie,
Delisle,
Devlin,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Letourneau,
Mackenzie,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Roy,
Taschereau,
Tessier,
Theriault,
Therrien,
Tourigny et
Vilas.—33.

Ainsi, l'amendement est rejetté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (30), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Resolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce comité n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

Ordonne,—Que le comité siégera de nouveau au cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général d'un projet de résolutions relatives au palais de justice et à la prison de Roberval.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; la motion est soumise à la Chambre qui l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ces résolutions et les recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Attendu que, par la loi 1 George V (1ère session), chapitre 9, le comté du Lac Saint-Jean a été érigé en district pour les fins de l'administration de la

justice, sous le nom de " district de Roberval ", avec chef-lieu dans la ville de Roberval et que cette érection devra prendre effet à compter de la date mentionnée dans une proclamation à être émise après l'accomplissement des formalités indiquées dans la section 6 de la dite loi ;

Attendu que, par la même loi, la corporation de la ville de Roberval et les corporations de certaines autres municipalités ont été autorisées à construire un palais de justice et une prison pour les besoins du nouveau district ;

Attendu que lesdits palais de justice et prison ont été construits d'après des plans, spécifications et devis approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil ;

Attendu que, par la section 5 de ladite loi, la corporation de la ville de Roberval est autorisée à transporter par contrat au gouvernement de cette province la propriété desdits palais de justice et prison aux conditions à être établies entre le gouvernement et ladite corporation ;

Attendu que lesdits palais de justice et prison ont coûté cinquante-sept mille piastres, dont quarante-quatre mille piastres ont été payées par ladite ville de Roberval, et treize mille piastres par les autres municipalités du comté ;

Attendu qu'il convient maintenant que le gouvernement devienne propriétaire desdits immeubles afin que la proclamation mentionnée dans la section 6 de ladite loi, après l'accomplissement des autres conditions, puisse être émise ; —qu'il soit en conséquence :

1. *Résolu,*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'acquérir la propriété du palais de justice et de la prison du district de Roberval aux conditions ci-après mentionnées, et que la corporation de la ville de Roberval sera autorisée, sur résolution dûment adoptée à cet effet, à transférer la propriété desdits immeubles.

2. *Résolu,*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de payer vingt-sept mille cent vingt-cinq piastres à la corporation de la ville de Roberval, et sept mille huit cent soixante-quinze piastres à la corporation du comté du Lac Saint-Jean No 2, pour les autres municipalités intéressées, afin d'acquérir la propriété desdits immeubles.

3. *Résolu,* - Que ladite vente sera faite aux conditions suivantes :

a. La corporation de la ville de Roberval aura le droit d'occuper gratuitement la salle actuelle du conseil et le bureau actuel du secrétaire-trésorier dans lesdits palais de justice et prison ;

b. Le conseil du comté de la seconde division du Lac Saint-Jean aura le droit d'occuper gratuitement le bureau d'enregistrement actuel et aura le droit de siéger dans la salle du conseil ;

c. Les droits d'occupation ci-dessus mentionnés pourront être exercés pendant un espace de dix années ;

d. A l'expiration de ces dix années, le gouvernement aura le droit, sur paiement de la somme de seize mille huit cent soixante-quinze piastres à la corporation de la ville de Roberval et cinq mille cent vingt-cinq piastres à la corporation du Lac St-Jean No. 2, de mettre fin aux droits d'occupation ci-dessus mentionnés, et le conseil de la corporation de la ville de Roberval et celui de la seconde division du comté du Lac Saint-Jean, n'auront plus le droit d'occuper aucune partie quelconque desdits bâtiments pour quelque fin que ce soit.

Résolu, 4. – Que le ministre des travaux publics et du travail sera chargé de la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions et de signer, pour et au nom du gouvernement, après approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil, tous actes nécessaires pour opérer ladite vente.

Résolu, 5.—Que les paiements à être effectués en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront faits à même le fonds de bâtisses et des jurés et que le trésorier de la province pourra avancer, à même les deniers publics non autrement affectés, les montants requis pour faire lesdits paiements.

Résolu, 6.—Que, pour le remboursement au Trésor, des sommes payées en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions et des intérêts accrus sur icelles au taux de quatre pour cent par an, il sera créé un fonds spécial composé des deniers provenant des droits imposés dans le district de Roberval, en vertu de l'article 3550 des Statuts refondus, 1909.

Résolutions à rapporter.

— —

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29) amendant l'acte 1 George V, chapitre 9, relativement au palais de justice et à la prison de Roberval.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comiré fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

La motion " Que le bill sont lu maintenaut une troisième fois " est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséqueuce, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général du bill (30) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill, ainsi modifié par le comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, a la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général du bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

En conséquence la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps, puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill ainsi modifié par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une deuxième fois et adoptés.

Ordonné que la troisième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général d'un projet de résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

(EN COMITÉ).

Attendu que les bonnes voies de communication contribuent au développement de la prospérité agricole, industrielle et commerciale ;

Attendu que des efforts ont été faits dans ce sens par les municipalités et par le gouvernement, en vertu des lois en vigueur et que de bons résultats ont déjà été obtenus ;

Attendu qu'il importe d'offrir de nouvelles facilités aux municipalités qui favorisent l'amélioration des chemins municipaux et, par suite, la construction de grandes routes régionales ;

Qu'il soit en conséquence :

1. *Résolu*,—Que la loi qui sera basée sur les présentes résolutions pourra être citée sous le titre de " Loi des bons chemins, 1912 ".

2. *Résolu*,—Qu'une municipalité rurale de village ou de comté désirant améliorer sa voirie et bénéficier de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, devra :

a. Passer un règlement qui entrera en vigueur à la date y mentionnée, pour ordonner le macadamisage, l'empierrement ou le gravelage des chemins y décrits ;

b. Décréter ensuite, par résolution, l'emprunt des sommes nécessaires à la confection ou à l'amélioration des chemins décrits dans le règlement adopté en vertu du paragraphe *a.*

Que la résolution devra pourvoir, au moyen d'une cotisation spéciale ou autrement, au paiement de la moitié de l'intérêt de chaque année par la municipalité.

3. *Résolu,*—Que les municipalités de ville, en certains cas exceptionnels laissés à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil, pourront aussi bénéficier de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, en se conformant aux prescriptions qu'elle édictera.

4. *Résolu,*—Que, quand les prescriptions mentionnées dans la résolution 2 auront été remplies à sa satisfaction, le lieutenant-gouverneur en conseil devra approuver le règlement, ainsi que la résolution, et autoriser le trésorier de la province à s'engager à payer, et à payer lors de l'échéance, à même le fonds consolidé du revenu, la moitié de l'intérêt et tout l'amortissement payable sur les emprunts contractés conformément à la résolution 2, jusqu'à extinction complète desdits emprunts, pourvu que :

a. L'intérêt annuel sur l'emprunt n'excède pas quatre pour cent ;

b. L'amortissement annuel soit suffisant pour éteindre l'emprunt dans un laps de temps n'excédant pas quarante et une années ; et que

c. La somme totale des emprunts contractés par les municipalités, avec l'engagement du gouvernement, en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, n'excède pas dix millions de piastres.

5. *Résolu,*—Que les lois générales ou spéciales qui gouvernent le pouvoir d'emprunt d'une municipalité ne s'appliqueront pas aux emprunts spéciaux contractés par une municipalité qui se prévaudra de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

6. *Résolu,*—Que les emprunts autorisés par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, pourront être effectués par émission d'obligations (*debentures*) signées par le maire et le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité, avec une clause à l'effet que le gouvernement de la province de Québec s'engage à payer la moitié de l'intérêt et tout l'amortissement de l'emprunt, et que cette clause devra être signée par le trésorier ou l'assistant-trésorier de la province quand le trésorier aura été dûment autorisé en vertu de la résolution 4.

7. *Résolu,*—Que la vente des obligations, (*debentures*), émises en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera négociée par le trésorier de la province, et qu'il en déposera le produit, aux conditions qu'il jugera convenables, dans toute banque légalement constituée qu'il choisira.

8. *Résolu,*—Que les sommes requises pour l'exécution des travaux ordonnés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, seront payées par la banque qui aura reçu le dépôt du trésorier de la province, par chèques signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité qui aura décidé l'amélioration de sa voirie et l'emprunt, et contre-

signés par le ministre de l'agriculture et de la voirie, ou par le sous-ministre de la voirie.

9. *Résolu*,—Que les versements annuels destinés au fonds d'amortissement pour le rachat des emprunts autorisés par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, devront ainsi que les intérêts accrus sur iceux, être placés ou déposés par le trésorier de la province sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil.

10. *Résolu*,—Que tout solde des revenus provenant de la mise à exécution de la section vingt et unième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs, qui n'aura pas été employé de la manière y indiquée, devra être utilisé, jusqu'à concurrence des sommes échues, au paiement annuel de la moitié de l'intérêt exigible du gouvernement et de l'amortissement des emprunts contractés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

11. *Résolu*,—Que, dès que les travaux seront commencés, la municipalité devra faire un rapport mensuel au ministre de l'agriculture et de la voirie ; que ce rapport devra indiquer les travaux qui seront faits, le montant détaillé des deniers dépensés, le montant qui restera en caisse et les travaux qui ne seront pas encore complétés, et que le secrétaire-trésorier ou greffier devra attester sous serment l'exactitude de ce rapport qu'il transmettra au département de la Voirie par lettre recommandée.

12. *Résolu*,—Que lorsque les travaux mentionnés dans le règlement et la résolution seront terminés, il sera du devoir du secrétaire-trésorier ou du greffier de la municipalité de dénoncer au ministre de l'agriculture et de la voirie toute balance de deniers non employée et en la possession de la municipalité, provenant d'un emprunt contracté en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et que cette balance ne pourra être dépensée par la municipalité que pour la confection ou l'amélioration des chemins dans la municipalité, avec l'assentiment du ministre de l'agriculture et de la voirie.

13. *Résolu*,—Qu'une municipalité se prévalant des dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions ne pourra être admise à bénéficier, en même temps, des subventions octroyées pour le macadamisage ou le gravelage par la section quinzième du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909 (1 George V (2ème session), chapitre 21, sections 1 et 2), telle municipalité, si elle touche en même temps une subvention relative à l'entretien des chemins, ne peut porter en ligne de compte, pour cette subvention les dépenses faites pour le macadamisage ou le gravelage, ou les deux.

14. *Résolu*,—Que tous les travaux de confection, d'amélioration ou d'entretien des chemins faits ou améliorés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, seront exécutés par la municipalité sous la surveillance et la direction de tout officier du département de la Voirie à ce autorisé par le ministre de ce département.

15. *Résolu*,—Que les municipalités qui se prévaudront de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront revêtues de tous les pouvoirs nécessaires pour la mettre à exécution, et que tous les règlements et résolutions passés en vertu d'icelle seront validés malgré toute irrégularité et toute illégalité dont ils pourront être entachés, dès qu'ils auront reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

16. *Résolu*,—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, amender, remplacer et abroger des règlements pour déterminer le mode de paiement des intérêts exigibles des municipalités ou du gouvernement, et en général tous règlements ou formules de règlements ou de résolutions, de rapports, d'obligations (*debentures*) ou autres formules qu'il croira nécessaires à la mise à exécution des dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et que ces règlements entreront en vigueur à compter de leur publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

17. *Résolu*,—Que le ministre de l'agriculture et de la voirie sera chargé de la mise à exécution de loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des dites résolutions soit prise en considération à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (10) établissant la Commission Métropolitaine des parcs.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.

Bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

Bill (86) amendant la charte du Crédit général.

Bill (91) amendant la charte de la Société d'administration générale.

Bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

Bill (120) amendant la charte de cité de Sorel.

Bill (133) autorisant " The Dominion Trust Company Limited ", à faire affaire dans la province de Québec.

Bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).

Bill (140) amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

Bill (159) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clothilde, dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur polices d'assurance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (58) confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lessage et Jean Girouard, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (65) amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec, et les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (86) amendant la charte du Crédit général, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (91) amendant la charte de la société d'administration générale, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (100) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (120) amendant la charte de la cité de Sorel, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (133) autorisant "The Dominion Trust Company Limited", à faire affaire dans la province de Québec, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (135) amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident), et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (140) amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (159) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clothilde, dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur polices d'assurance, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 février 1912, pour la production de copie de documents, procédures et de toutes correspondances échangés entre le gouvernement, le département des Terres et Forêts et toute

personne en rapport avec toutes réclamations, toutes procédures contre R. N. Leblanc, commerçant, de Bonaventure. (*Document de la session No* 74).

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu que cette Chambre s'ajourne au prochain lundi à 4 heures p. m.

La Chambre, en conséquence, s'ajourne au prochain lundi à 4 hrs p. m.

Lundi, 11 mars 1912

Quatre heures p. m.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, depose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 31 janvier 1912, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondance concernant la location de la rivière Moisie et de ses droits de pêche. (*Document de la session No* 75).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 mars 1912, pour la production de copie de tous les documents relatifs à l'irrégularité que l'ex-greffier de la cour de circuit, à Grand'Mère, Pierre Edouard Blondin, aurait commise, dans l'exécution de ses devoirs, concernant les dépôts judiciaires, et à raison de laquelle il aurait été destitué.

(*Document de la session No* 76).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du biil (124) amendant la charte de la ville d'Outremont.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siégera de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (98) relevant L.-P. Sirois, notaire de certaines fonctions à lui conférées par le testament de Dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité, fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (95) autorisant la compagnie "Guelph Patent Cask Company" à construire, exploiter et entretenir un chemin de fer et des embranchements.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (151) constituant en corporation la compagnie "King Edward Park & Amusement Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec cetains amendements.

Ordonné que le bill, ainsi amendé par le comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général du bill (51) concernant la Compagnie de chemin de fer Quebec et Lac St-Jean.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois " est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorable Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill ainsi amendé par le comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (155) autorisant Dame Agnès Watson, veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine seance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (83) constituant en corporation : " Ottawa, Abittibi and Hudson Bay Railway Company ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (137), régissant le régime matrimonial de P. T. Légaré et de Dame Ethel C. Griffith.

En conséquence, la Chambre se formè en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; pùis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (46) autorisant les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, à contracter un emprunt.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill, ainsi amendé par le comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÊPONSES.

Par M. Lavergne.—1. Pour quels édifices publics, propriétés du gouvernement provincial, ou édifices sous le contrôle de ce gouvernement, la maison N. G. Valiquette et la societé N. G. Valiquette, Limitée, de Montréal, ont-elles fourni des meubles ou autres marchandises ?

2. A quel montant total s'élève les factures pour ces marchandises ou fournitures ?

3. Y a-t-il eu des soumissions demandées pour la fourniture de ces marchandises ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Depuis 1905.

1 et 2. Edifice de la Législature	$	1,615 95
Bureau de placement, Québec		128 30
Palais de justice, Montréal		6,669 79
Palais de justice, annexe, Montréal		33,850 02
Bureau d'immigration, Montréal		3,880 47
Ecole normale Jacques-Cartier		103 13
Musée d'appareils contre les accidents		196 32
Bureau de placement		1,391 89
Bureau des inspecteurs des établissements industriels		72 95

Morgue.....	554 00
Palais de justice et prison, Ste-Scholastique..	1,070 03
	$ 49,532 85

3. Non.

Par M. Sauvé.—1. L'Union mutuelle universelle est-elle en liquidation ?

2. Dans l'affirmative, depuis quand ?

3. Quel est le liquidateur actuel ? Quand, par qui et en remplacement de qui a-t-il été nommé ?

4. Quels montants les liquidateurs ont-ils respectivement perçus ?

5. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

6. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie, une balance de recettes quelconques ?

7. Dans l'affirmative, quels sont : (a) la date de cette répartition ; (b) le montant réparti ; (c) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (d) la proportion que le dividende représentait sur chaque créance ; (e) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.
2. 15 de janvier 1910.
3. M. Edouard Giroux, nommé par ordre de la Cour supérieure de Québec, le 15 de janvier 1910.
4. $594.36.
5. $810.19.
6. Non.
7. Pas de distribution.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement que des jugements aient été rendus dans des causes de V. Napoléon Tremblay vs Edgar Lacombe, dans le cours des années 1907-1908 et 1909, pour infraction à la loi des licences.

2. Dans l'affirmative dans quelles causes et à quelles dates ?

3. Ces jugements ont-ils été suivis d'exécutions ?

4. Dans l'affirmative, comment ?

5. Dans la négative, pourquoi ?

6. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une Dame Lefebvre de Saint-Jérôme, Lac St-Jean, ait fait trois mois de prison, dans le cours de l'hiver 1910, et ce pour vente de boisson sans licence ?

7. Dans l'affirmative, dans quelle cause, et en vertu de quel jugement ?

Réponse par l'honrable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Le 8 juillet 1908, le 9 mars 1909, et le 11 mai 1909, ces trois causes étant pour vente de liqueurs le dimanche dans son hôtel licencié.

3, 4 et 5. Des brefs d'exécutions ont été émis, mais le défendeur a payé le plein montant des trois pénalités.

6. Oui.

7. En vertu d'un jugement en date du 24 novembre 1909, pour vente de liqueur enivrante sans licence dans une municipalité où un règlement de prohibition était en vigueur.

Par M. Bernard.—1. Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis le 30 juin 1909 jusqu'a cette date ?

2. Quel est le montant payé dans chaque cas?

3. Quel est le montant des liqueurs saisies, dans chaque cas, et quel revenu le gouvernement a-t-il retiré de la vente de ces liqueurs?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2.—Julia Stevens	$	57 80
Laura Desrosiers		57 30
Laura Desrosiers		57 30
Zénophile Dubuc		36 80
L. A. Guillet		58 20
Benjamin B. Lusher		74 90
Rose Lemieux		57 30
To Young Keo		
Emma Bélanger		57 30
Benjamin B. Lusher		22 50
Wille Collie		11 40
Marie-Louise Duvernay		107 30
Bella Oswald		107 30
Meyer Merklovitch		12 70
King Edwark Park		56 80
Marguerite Fournier		57 30
Cyris Laplante		39 80
Oscar Lareau		37 90
David Israël		$12 60
L. J. A. Moreau		57 30
Evelyn Ross		57 80
Dame A. Lacombe		57 30
Larkin & Draper	w.	57 30
Larkin & Draper		57 30
Albina Proulx		57 30
Lazarie Katrup		
Thomas W. Foster		8 90
Louis Rosinsky		63 10
Pierre Perreault		
Harry Serchuk		16 80
Alberta Legault		57 30
Blanche Chouinard		57 30
Minnie Brown		107 30
Louisette Grey		57 30
Ida Leblanc		57 30
May Hall		57 30
May Patry		57 30

Alice Tourmaloire	$57 30
Médéric Chrétien	62 30
Raoul Desjardins	63 70
Rosina Dussault	57 30
Rose Lemieux	113 50
Rita Palmer	107 30
Albina Proulx	107 30
Marie Duvernay	88 00
Blanche Blanchard	
Denis Dansereau	57 30
Moses Goldstein	17 30
Bernadette Venne	57 30
Ellen Gould	57 30
Sabel Burns	57 30
Alice Marchand	57 30
Julia Couture	57 30
Thomas Qnintal	37 50
John Gleeson	37 50
Adèle Lépine	37 50
Arthur Léveillée	37 30
Edouard Farrell	43 80
Zénas Gratton	43 70
Laura Lamonde	57 30
Emma Charbonneau	37 30
Napoléon St-Laurent	37 50
Alice Donadieu	88 10
Eva King	57 30
Mary Ann Taylor	57 30
Eugénie Juteau	57 30
Oscar Lareau	82 50
Evelyn Ross	112 90
Alice William	57 30
Lucy Beller	57 30
Ernest Gaudreau	57 50
J. Anatole Girouard	37 50
Oswald Guay	57 30
Louis Zegliani	112 90
Walter V. Smith	
Edgar Mondor	62 60
Simonne Bourque	57 30
Alice Daniel	
Lena Laroche	57 30
Alice Hall	57 30
Eva Gagnon	57 30
Ubald Marsan	57 70
Mary Ann Taylor	57 30
Grorifi Labrosse	31 30
Joseph Laurin	
Marie Fafard	

3.—Laura Desrosiers	21 Btls	partiellement remplies		$0 55
L. A. Guillet	37 "	"	"	90
Man Fong	25 "	"	"	65
To Young Keo	3 tasses	"	"	05
Marguerite Fournier	59 Btls	"	"	1 45
Larkin & Draper	3 "	"	"	10
Lazarie Katrup	239 "	"	"	6 17
Louis Rosinsky	13 "	"	"	40
Minnie Brown	8 "	"	"	Pas vendu
May Patry	18 "	"	"	60
Médéric Chrétien	1 "	"	"	05
Raoul Desjardins	6 Barils de bière		"	Aucun
Rose Lemieux	4 Blts	partiellement remplies		15
Bernadette Venne	6 "	"	"	15
Emma Charbonneau	18 "	"	"	45
Eugénie Juteau	14 "	"	"	Pas vendu
Oswald Guay	11 "	"	"	"
Louis Zegliani	17 "	"	"	"
Edgar Mondor	68 "	"	"	"
Simonne Bourque	8 "	"	"	"
Ubalde Marsan	15 "	"	"	Une jarre

Par M. Giard. —1. Combien de concasseurs de pierre complets, accessoires compris, le gouvernement a-t-il en mains ?

2. De qui ces machines ont-elles été achetées ?

3. Des soumissions ont-elles été demandées alors par la voix des journaux ?

4. Dans l'affirmative, combien le gouvernement a-t-il reçu de soumissions, de qui, et quels sont les montants de ces soumissions ?

5. Toutes ces machines ont-elles été achetées chez le même manufacturier ?

6. Dans la négative, quelles sont les pièces achetées séparément, de qui ont-elles été achetées, et quel montant le gouvernement a-t-il payé pour chacune de ces pièces ?

7. Toutes les bouilloires et les engins sont-ils de la même force motrice ?

8. Dans la négative, quelle est la force motrice de ces différentes machines ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. 24.

2. Faucher & Fils, Montréal, la Cie Chs-A. Paquet, Québec et Sawyer-Massey & Co., Hamilton, Ontario.

3. 4 et 5. Non.

6. Sawyer-Massey & Co., Hamilton, Ontario.

1 concasseur et accessoires (sans la trémie)	$ 2,232 50
Trémie fournie par J.-B. Doré	300 00
	$ 2,532 50

Faucher & Fils, Montréal.

6 concasseurs et accessoires à	$	2,564 94
1 concasseur et accessoires (avec un rouleau à cheval de 5 tonnes)		3,081 50
1 concasseur et accessoires		2,925 00

Sur échange de 4 vieux concasseurs :

Echange du concasseur de St-Basile, Co., Portneuf		1,257 00
Echange du concasseur de St-Pascal, Co., Kamouraska		1,755 00
Echange du concasseur de Belœil, Co., Verchères		950 00
Echange du concasseur d'Ormstown, Co., Châteauguay		800 00

La Cie Chs-A. Paquet, Québec.

10 concasseurs et accessoires à	$	2,600 00
1 concasseur et accessoire		3,050 00

7. Non.
8. Il y en a de 15 et de 18 chevaux-vapeur.

Par M. Bernard. —1. Le gouvernement sait-il que des officiers de la police provinciale se sont rendus à Milton, le 17 février courant et qu'ils ont opéré une saisie de liqueurs spiritueuses, chez M. Arthur Jeanson ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces officiers ?

3. Le gouvernement entend-il prendre des procédures judiciaires contre le propriétaire de l'établissement vendant ces liqueurs ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Le gouvernement ne juge pas à propos de dévoiler les noms de ses détectives parce que cela n'est pas dans l'intérêt public.

3. Oui.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il décidé de construire la route projetée de Montréal à Rouses Point ?

2. Quelles municipalités doit traverser cette route ?

3. Des arrangements ont-ils été conclus entre le gouvernement et ces diverses municipalités pour l'établissement de cette route ?

4. Quels sont ces arrangements ?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir les mêmes conditions pour l'établissement d'une route de Montréal à Sherbrooke, et dans l'affirmative, quand ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. Laprairie paroisse, Laprairie ville, St-Philippe, St-Jacques, St-Cyprien, Napierville et village de St-Bernard-de Lacolle.

3. Oui.

4. Les municipalités de St-Philippe, St-Jacques, St-Cyprien et village de Napierville se sont engagées par résolution à passer le règlement ordonnant les travaux et à contribuer pour $1000.00 par mille aux travaux de confection de cette route. La paroisse de Laprairie s'est engagée à contribuer pour $6000.00 à la construction de la Route International, dans ses limites.

A St-Bernard-de-Lacolle, la partie de la route qui traverse cette municipalité doit être mise à la charge des contribuables qui y sont intéressés et nous avons une requête de la majorité de ces contribuables qui vont demander au conseil de passer le règlement ordonnant les travaux.

5. A l'étude.

Par M. Robillard.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une action (qui tam) au montant de $80.00 a été intentée par un nommé Mason vs Clément & Cie, limitée, portant le numéro 18024 des dossiers de la Cour de circuit ?

2. Que jugement a été rendu contre la compagnie, en faveur du demandeur, pour la somme de $80.00, le 11 novembre 1909 ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu sa part dans ce jugement ?

4. Dans l'affirmative, quel montant ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Oui.
3. Non.
4. .....

Par M. Giard. -1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'acheter cette année des concasseurs de pierre avec tous leurs accessoires complets ?

2. Dans l'affirmative a-t-il demandé des soumissions par la voix des journaux ?

3. Dans quels journaux ces soumissions ont-elles été demandées ?

4. Quels sont les noms des soumissionnaires et les montants respectifs de leurs soumissions ?

5. Au cas ou le contrat pour l'achat de ces machines serait donné, à qui est-il donné, et quel sera le prix de chaque ma chine, tous accessoires compris ?

6. Dans l'affirmative, pour combien de machines ce contrat est-il donné ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Si la chose devient nécessaire.
2. 3 et 4. Non.
5. Un contrat a été donné en 1911 à la Cie Chs. A. Paquet pour la ourniture des concasseurs. Le prix de chaque concasseur et accessoires est de $3000.00.
6. Ce contrat a été donné pour 22.

Par M. Tellier.—1. Quel est le nombre de prisonniers actuellement détenus dans la prison de Montréal ?

2. Quel a été le maximum du nombre des prisonniers détenus en même temps à ladite prison, dans le cours de l'année 1911 ?

3. Quel a été le minimum du nombre des prisonniers détenus en même temps à ladite prison dans le cours de l'année 1911 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. 405, plus 100 envoyés dans d'autres prisons.

2. 457, le 22 décembre 1911.
3. 320, le 8 octobre 1911.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Y a-t-il un pont de péage dans la paroisse de St-Casimir, comté de Portneuf ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il d'abolir les droits de péage sur ce pont ?

3. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions pour la construction ou pour éteindre la dette contractée pour la construction de ce pont ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.
2. Aucune demande n'a été faite au gouvernement à cet effet.
3. Non.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions pour la construction d'un pont dans la paroisse de Deschambeault, comté de Portneuf ?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant qu'il a accordé ?

3. Quelle est la longueur de ce pont ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.
2. 1500.
3. 41½ pieds.

Sur la motion de M. Bernard, appuyée par M. Plante :

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents, etc., échangés entre diverses personnes et le gouvernement de cette province, relativement à la construction d'un pont en fer dans la paroisse de St-Valérien, dans le comté de Shefford.

Sur la motion de M. Morisset, appuyée par M. Cardin :

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Comptes détaillés, pièces justificatives et reçus relatifs au paiement que le département des Travaux publics a fait à J.-B. Dumont, suivant qu'il appert à la page 117 des comptes publics en 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents concernant l'inauguration du " Parc de la Montagne tremblante.", durant l'année 1896-1897.

Sur la motion de M. Neault, appuyée par M. Delisle :

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bueeau de cette Chambre :—Documents relatifs au paiement de certaines amendes perçues par Pierre-Edouard Blondin, de Grand'Mère, en qualité de juge de paix, ou de greffier, de juges de paix, ainsi que tous documents relatifs à l'enquête faite par l'inspecteur des bureaux publics au sujet de la perception desdites amendes.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. D'Auteuil :

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance mutuelle " Canada-Feu ", ou ses liquidateurs, depuis

la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour, ainsi que copie de tous rapports au sujet de cette compagnie et de toute corpondance échangée par le gouvernement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Provinciale ", ou ses liquidateurs, depuis la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour, ainsi que copie de tous rapports au sujet de cette compagnie et de toute correspondance échangée par le gouvernement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance " The Dominion Mutuel Fire Insurance Company ", ou ses liquidateurs, depuis la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour, ainsi que copie de tous rapports au sujet de cette compagnie et de toute correspondance échangée par le gouvernnement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, " La Providence", ou ses liquidateurs, depuis la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour ainsi que copie de tous rapports au sujet de cette compagnie et de toute correspondance échangée par le gouvernement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement, ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Foncière ", ou ses liquidateurs, depuis la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour, ainsi que copie de tous rapports au sujet de cette compagnie et de toute correspondance échangée par le gouvernement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et employés, et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Jacques-Cartier ", ou ses liquidateurs, depuis la mise en liquidation de cette compagnie jusqu'à ce jour, ainsi que copie de tous rapports de cette compagnie et de toute correspondance échangée par le gouvernement, ses officiers ou employés, avec les assurés ou les créanciers de cette compagnie.

Sur la motion de M. Giard, appuyée par M. Gault.

Ordonné, qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un document indiquant :

1. Quelles sont les causes qui ont été préparées et faites par la police provinciale, dans le district de Montréal, pour infractions à la loi des licences.
2. Si la police provinciale a fait des rapports au percepteur du revenu.
3. Combien de poursuites ont été prises sur ces rapports.

4. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une première offense.

5. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une deuxième offense.

6. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal. depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une troisième offense.

7. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une quatrième fois.

8. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une cinquième offense.

9. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une sixième offense.

10. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une septième offense.

11. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une huitième offense.

Sur la motion de l'honorable M. Caron, appuyée par l'honorable M. Devlin :

Résolu, qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution relative à un certain amendement à apporter à la loi concernant l'octroi de subventions à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au (bill 4), amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

Résolu que la Chambre adopte les amendements.

Ordonné, que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre un document indiquant :

1. Quelles sont les causes qui ont été préparées et faites par la police provinciale, dans le district de Montréal, pour infractions à la loi des licences.
2. Si la police provinciale a fait des rapports au percepteur du revenu.
3. Combien de poursuites ont été prises sur ces rapports.

4. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une première offense.

5. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une deuxième offense.

6. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une troisième offense.

7. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une quatrième offense.

8. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une cinquième offense.

9. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une sixième offense.

10. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une septième offense.

11. Quels sont ceux qui ont été condamnés pour infraction à la loi des licences, dans le district de Montréal, depuis cinq ans, à quelles dates et pour quels montants, et ce pour une huitième offense.

(*Document de la session No 77*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 11 mars 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 28ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (154) érigeant en corporation la " Brompton Pulp and Paper Company ".

Bill (150) érigeant en municipalité de village, le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec."

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant, et l'a adopté avec un amendement :

Bill (112) amendant la charte de la " Montreal Tramways Company."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

Ordonné, que demain le bill ait priorité sur le feuilleton des ordres du jour.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

L'honorable M. Caron, secondé par par l'honorable M. Devlin propose que la Chambre adopte les résolutions.

Et la motion étant soumise à la Chambre.

M. Sylvestre, secondé par M. Bernard, propose en amendement :

Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre ne peut accepter :

1. La disposition contenue dans le paragraphe *h* de la résolution 2, qui permet à un conseil municipal d'imposer une taxe ou cotisation par simple résolution ;

2. La résolution 5 qui enlève aux municipalités les droits et les garanties qu'elles possèdent en vertu de leur charte ou des lois générales relativement aux emprunts ;

3. La résolution 15 qui déclare valides et inattaquables en loi tout règlement et toute résolution passés irrégulièrement ou même en contravention à la loi, à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil.

Et cette Chambre invite le gouvernement à faire modifier les dites résolutions de façon à conserver aux contribuables des municipalités, les droits, garanties et recours qu'ils possèdent en vertu des lois générales ou des chartes en vigueur."

Et la motion en amendement étant sonmise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Sauvé,
Sylvestre.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,	*Langlois* (St-Sauveur),
Benoit,	*Leclerc*,
Bissonnet,	*Létourneau*,
Carbonneau,	*Lévesque*,
Cardin,	*Mackenzie*,
Caron (Matane),	*Mercier*,
Caron (L'Islet),	*Morisset*,
D'Anjou,	*Mousseau*,
Delisle,	*Neault*,
Devlin,	*Pennington*,
Dion,	*Perron*,
Dorris,	*Petit*,
Dupuis,	*Pilon*,
Finnie,	*Reed*,
Francœur,	*Robert* (Rouville),
Gaboury,	*Robert* St-Jean),
Galipeault,	*Roy*,
Gendron,	*Séguin*,
Geoffrion,	*Tanguay*,
Godbout,	*Taschereau*,
Gosselin,	*Tessier*,
Gouin,	*Thériault*,
Hay,	*Therrien*,
Kaine,	*Tourigny*,
Kelly,	*Vilas*,
Lafontaine (Berthier),	*Walker*,
Langlois (Montréal div. No 3),	*Walsh*.—41.

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, lesdites résolutions sont adoptées.

Ordonné, que l'hon. M. Caron ait la permission de présenter un bill (14) autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (26) amendant la loi de Québec, relative aux droits sur les successions.

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président

fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la motion, que le bill soit maintenant lu une troisième fois est soumise à la Chambre.

M. Bernard, secondé par M. Lavergne propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

Que, tout en consentant à la troisième lecture de ce bill, cette Chambre croit devoir inviter le gouvernement à faire amender sa mesure, ou à en présenter une autre, exemptant également de taxes toutes parts d'héritages en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas $3,000.00, au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de $15,000.00.

Cette motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin, Sir Lomer,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois Montréal, div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Perron,

Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walker,
Walsh.—51.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant les traitements des membres du service civil.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard: que M l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui l'adopte.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu,*—Que les modifications suivantes soient apportées à la loi qui régit les membres du service civil :

2. *Résolu,*—Que toute personne qui possèdera les qualités requises, pourra être nommée secrétaire particulier du chef d'un département, à titre d'employé temporaire, et recevra le traitement attribué à la subdivision "A" de la deuxième division.

3. *Résolu,*—Qu'un commis permanent du service civil pourra aussi être nommé à cette charge et recevoir, pendant qu'il remplira cette charge en sus de son traitement régulier, telle somme n'excédant pas six cents piastres par année que pourra fixer le lieutenant-gouverneur en conseil.

4. *Résolu,*—Que le taux de la rémunération pour un employé surnuméraire nommé en vertu de l'article 656 des Statuts refondus, 1909, ne devra pas dépasser le minimum du traitement d'un employé de la subdivision à laquelle pourra l'assigner, eu égard à la nature de ses fonctions, le chef du département qui l'emploiera.

5. *Résolu,*—Que chaque sous-ministre recevra un traitement de deux mille quatre cents piastres pour la première année qui suivra sa nomination, avec

augmentation annuelle de deux cents piastres jusqu'à ce que son traitement ait atteint le chiffre maximum de quatre mille piastres, sauf l'assistant-procureur général qui recevra quatre mille piastres pour la première année qui suivra sa nomination, avec la même augmentation annuelle jusqu'à ce que son traitement ait atteint le chiffre maximum de six mille piastres.

6. *Résolu,*—Qu'il sera néanmoins loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder dans les cas exceptionnels, lors de ou après la nomination d'un sous-ministre, un traitement plus élevé qne le minimum ou que la rémunération à laquelle il aura alors droit, pourvu que le traitement ne dépasse, en aucun temps, le maximum fixé par la résolution 5.

7. *Résolu,*—Que, à l'exclusion des messagers, les membres du service civil sous la direction du chef et du sous-chef de chaque département, se partageront en trois divisions :

1. La première division qui renfermera la subdivision A comprenant les principaux officiers spéciaux nommés à cause de leurs connaissances professionnelles, scientifiques ou techniques spéciales, et les principaux officiers administratifs ; et la subdivision B comprenant les officiers spéciaux et les officiers administratifs de moindre importance ;

2. La deuxième division se composera de certains autres officiers et commis spéciaux ayant des fonctions techniques, administratives ou autres qui sont de même nature mais de moins d'importance et entraînent moins de responsabilité que celle des membres de la première division. Cette division renfermera les subdivisions A et B ;

3. La troisième division se composera des autres officiers ou commis dont l'occupation est la transcription et le travail de routine de moindre importance que celle de la deuxième division. Cette division renfermera les subdivisions A et B.

8. *Résolu,*—Que tout arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil nommant une personne à une charge permanente et tout écrit signé par nn ministre nommant une personne à titre de surnuméraire, devront assigner à cette personne une des subdivisions mentionnées dans la résolution précédente et le traitement de cette personne sera fixé d'après la subdivision qui lui sera assignée conformément aux dispositions suivantes:

9. *Resolu,*—Que dans la première division le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit :

Dans la subdivision A $2,400.00 et $4,000.00;

Dans la subdivision B $2,000.00 et $2,400.00.

Que dans la deuxième division, le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit :

Dans la subdivision A $1,600.00 et $2,000.00 ;

Dans la subdivision B $1,200.00 et $1,600.00.

Que dans la troisième division le minimum et le maximum des traitements seront respectivement comme suit:

Dans la subdivision A $900.00 et $1,200.00 ;

Dans la subdivision B $500.00 et $900.00.

10. *Résolu,*— Que le traitement attribué lors de la nomination sera le minimum du traitement attaché à la charge ou à l'emploi, et que néanmoins, si les

qualités nécessaires à l'accomplissement des fonctions d'une charge ou d'un emploi sont d'une nature exceptionnelle, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra ajouter à ce minimum telle somme supplémentaire qu'il jugera raisonnable, sur la proposition du ministre basée sur le rapport écrit du sous-ministre du département attestant la nature exceptionnelle de ces fonctions et la capacité à les remplir de la personne qu'il sera question de nommer ; mais que ce traitement ne devra pas dépasser le maximum de traitement attribué à la subdivision à laquelle sera nommé le nouveau titulaire.

11. *Resolu*, – Qu'il pourra être accordé à tout officier ou commis sujet à l'application de la résolution 7, par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre, basée sur un rapport favorable écrit du sous-ministre du département, jusqu'à ce que cet officier ou commis ait atteint le maximum attribué à sa subdivision :

a. Une augmentation de cent piastres chaque année, s'il s'agit d'un officier de la première division ;

b. Une augmentation de cinquante piastres chaque année, s'il s'agit d'un officier ou d'un commis de la deuxième ou de la troisième division.

12. *Résolu*,—Que lorsqu'un messager entrera au service d'un département, le lieutenant-gouverneur en conseil lui accordera un traitement qui ne devra pas excéder six cents piastres par année ; qu'il pourra ensuite, sur la recommandation du ministre, basée sur un rapport écrit favorable du sous-ministre du département, lui accorder une augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à ce que le traitement ait atteint le chiffre de huit cents piastres.

13. *Résolu*,—Que la limitation contenue dans l'article 2341 des Statuts refondus, 1909, en ce qui concerne les traitements du surintendant général et de l'inspecteur général de la chasse devra disparaître afin de faire concorder le dit article avec la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

14. *Résolu*,—Que le surintendant de l'instruction publique nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil durant bon plaisir recevra un traitement de trois mille piastres par année, mais que, cependant, ce traitement pourra être porté, par le lieutenant-gouverneur en conseil, à toute autre somme n'excédant pas cinq mille piastres par année.

15. *Résolu*,—Que toute personne sujette à l'application de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions et qui occupe présentement un emploi, continuera à remplir cet emploi dans les mêmes conditions et avec la même rémunération qu'avant l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions jusqu'à ce que son traitement soit autrement déterminé en vertu d'icelle.

16. *Résolu*,—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer une commission composée de cinq personnes choisies parmi les membres du Conseil exécutif de la province et les sous-ministres, dans telle proportion qu'il jugera à propos, pour déterminer la subdivision à laquelle chaque officier spécial, employé ou commis, maintenant en fonction, devra être assigné, ou s'il s'agit d'un secrétaire particulier ou d'un messager, le traitement afférant à sa charge entre le minimum et le maximum, eu égard à ses années de services.

Que cette commission agira sans rémunération et fera rapport au lieutenant-gouverneur en conseil.

Que, si le rapport de la commission est approuvé, chaque officier spécial, employé ou commis y mentionné, sera attaché à la subdivision qui lui sera assignée et recevra le traitement qui y sera afférent et que fixera la commission entre le minimum et le maximum de la subdivision eu égard aux années de services de l'officier,employé ou commis, et que chaque secrétaire particulier ou messager recevra le traitement qui lui sera attribué,—jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. le Président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues une première et seconde fois.

Ordonné, que l'adoption de ces résolutions sont remise à la prochaine séance.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. Gosselin propose, secondé par M. Morisset, et il est

Ordonné, que l'ordre du jour du 22 février 1912, relatif à la prise en considération par le comité général du bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Pierre de Véronne, à Pike River, soit rescindé.

Ordonné, que ce bill soit de nouveau lu la deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (83) constituant en corporation : " Ottawa, Abbitibi and Hudson Bay Railway Company ", et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouvaau.

Ordonné, que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (137) régissant le régime matrimonial de P.-T. Légaré et de dame Ethel C. Griffith.

Chambre s'étant coustituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Que cette commission agira sans rémunération et fera rapport au lieutenant-gouverneur en conseil.

Que, si le rapport de la commission est approuvé, chaque officier spécial, employé ou commis y mentionné, sera attaché à la subdivision qui lui sera assignée et recevra le traitement qui y sera afférent et que fixera la commission entre le minimum et le maximum de la subdivision eu égard aux années de services de l'officier,employé ou commis, et que chaque secrétaire particulier ou messager recevra le traitement qui lui sera attribué,—jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. le Président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues une première et seconde fois.

Ordonné, que l'adoption de ces résolutions sont remise à la prochaine séance.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. Gosselin propose, secondé par M. Morisset, et il est

Ordonné, que l'ordre du jour du 22 février 1912, relatif à la prise en considération par le comité général du bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Pierre de Véronne, à Pike River, soit rescindé.

Ordonné, que ce bill soit de nouveau lu la deuxième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (83) constituant en corporation : " Ottawa, Abbitibi and Hudson Bay Railway Company ", et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouvaau.

Ordonné, que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (137) régissant le régime matrimonial de P.-T. Légaré et de dame Ethel C. Griffith.

Chambre s'étant coustituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ornonné, que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill soit adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (19) abolissant les frais dans certaines causes, est considéré en comité général et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution relative aux revenus provenant de la mise à exécution de la loi concernant les véhicules moteurs.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Mackenzie informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de cette résolution et le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Que le revenu provenant de tous les honoraires perçus et des pénalités imposées en vertu de la section vingt et unième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, (arts 1388-1435), devra être employé, jusqu'à concurrence des sommes échues, de la façon indiquée dans la loi des bons chemins, 1912, moins cependant la partie de ce revenu qui pourra être appliquée de temps à autre par le trésorier de la province, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, au paiement des dépenses encourues pour l'exécution de la dite section.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. le Président fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. le Président rapporte alors lesdites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que la Chambre adopte cette résolution.

Et la motion étant soumise.

L'honorable M. Prévost, secondé par M. Cousineau, propose en amendement : Que cette Chambre ne concourt pas dans cette résolution, mais qu'elle soit renvoyée au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de manière à ce que le revenu net provenant de la taxe des automobiles serve à la construction et à l'entretion des grandes routes nationales ou internationales suivant des plans et des tracés définis.

Un point d'ordre est soulevé par l'honorable Sir Lomer Gouin.

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. Cousineau et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné, que l'amendement soit retiré.

La motion principale étant proposée de nouveau,

L'honorable M. Prévost, secondé par M. Cousineau, propose en amendement : Que tous les mots après " que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Avant de concourir dans cette résolution cette Chambre invite le gouvernement a lui présenter une résolution à l'effet suivant, savoir :

Que le revenu net provenant de la taxe sur les automobiles soit employé à la construction et a l'entretien de grandes routes nationales ou internationales suivant des tracés et des plans définis.

L'honorable M. Taschereau soulève un point d'ordre.

Sur la motien de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. Cousineau, et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné, que l'amendement soit retiré.

Et la motion principale étant soumise de nouveau, l'honorable M. Prévost, secondé par M. Cousineau, propose en amendement : Que tout en concourant dans cette résolution, cette Chambre regrette qu'elle ne contienne pas de disposition à l'effet d'employer le *revenu* net de la taxe des automobiles à la construction et à l'entretien de grandes routes nationales suivant des plans et des tracés définis.

Et l'amemdement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sylvestre.—8.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin, *Sir Lomer*,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Roy,
Séguin
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—35.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise à la Chambre qui l'adopte.

En conséquence ladite résolution est adopté.

Ordonné, que l'honorable M. Mackenzie, ait la permission de présenter le bill (28), relatif aux revenus provenant de la mise à exécution de la loi concernant les véhicules-moteurs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour lendemain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif à apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (13), amendant la loi de l'instruction publique relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins.

Bill (16), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'Agriculture et créant le département de la Voirie.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 13 mars 1912

L'honorable M. Kaine du comité des chemins de fer canaux, etc., présente à la Chambre le 13ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements.

Bill (153), amendant la loi constituant en corporation le chemin de fer de Colonisation, Montréal et Nord ;

Bill (47), constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil ;

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et il a été fait motion de faire rapport que son promoteur demande la permission de la retirer.

Bill (81), concernant " The Quebec Eastern Railway Company ".

Résolu,—Que ce rapport est adopté.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (182), amendant l'article 381 du code civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (23), amendant la loi électorale de Québec.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard.

Ordonné,—Que l'ordre spécial pour troisième lecture du bill est remis à demain avec priorité sur l'ordre du jour.

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. Bernard, il est

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : Documents relatifs à des droits de coupe et à des pénalités dues par un nommé Miquelon, pour les années 1909, 1910 et 1911, entre le gouvernement, le nommé Miquelon et MM. Piché, Graham et Boisvert.

Sur motion de M. Bernard, appuyée par M. Lavergne, il est

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : Documents échangés entre différentes personnes et le gouvernement, relativement à l'observation de la loi des licences dans le district de Bedford.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (14) autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lues une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné,—Que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution relative à un amendement à apporter à la loi concernant l'octroi de subventions à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

L'honorable M. Caron propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissauce du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu,—Que le ministre de l'agriculture et de la voirie pourra accorder la subvention mentionnée dans l'article 2012 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 George V (2e session), chapitre 21, section 1, si le conseil d'une municipalité rurale ou de village, sur requête de la majorité des contribuables d'une partie désignée de la municipalité, ordonne, malgré tout règlement adopté en vertu de l'article 2013 desdits statuts, tel que remplacé par la loi 1 George V (2e session), chapitre 21, section 1, que les chemins de cette partie de la municipalité soient macadamisés ou gravelés aux frais des contribuables de cette partie de la municipalité, et impose une taxe directe pour cet objet sur les biens imposables de ladite partie de la municipalité, et que pouvoir sera donné aux municipalités rurales ou de village de se prévaloir des dispositions de la loi qui sera basée sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (34) relatif à un amendement à apporter à la loi concernant l'octroi de

subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelques temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (32) amendant l'article 488*a* du Code municipal.

Bill (82) concernant la compagnie de chemin de fer Québec et Saguenay.

Bill (103) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec Central.

Bill (104) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central et confirmant une convention passée entre la compagnie du chemin de fer Québec Central et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (152) pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux.

Bill (167) amendant l'article 2981 des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de circuit.

Bill (171) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hotel, dans les villes de Marieville et d'Acton Vale.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant les traitements des membres du services civil, rapportées par le comité général et lues deux fois le 12 mars courant.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, que ces résolutions soient maintenant adoptées.

Et la motion étant soumise à la Chambre.

M. Lavergne, secondé par M. Bernard, propose en amendement :— "Que tous les mots après "que," dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

Cette Chambre est d'avis qu'il y a aucune raison de payer à l'assistant-procureur-général un salaire maximum de $6,000.00 par année, tandis que le salaire maximum de tout les autres sous-ministres, est fixé à $4,000.00 par année.

Et cette Chambre invite le gouvernement à modifier ces résolutions et à les faire modifier en comité général de manière que l'assistant-procureur général ne recoive pas un traitement plus élevé que les autres sous-ministres."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Sauvé,
Prévost,
Sylvestre.—11

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,

Neault,
Ouellette,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—52

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Giard, secondé par M. Lafontaine (Maskinongé), propose en amendement :

Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est d'avis qu'il n'y a aucune raison pour que les présentes résolutions, concernant le traitement des membres du service civil, ne s'appliquent qu'à une certaine classe d'employés civils.

" Et cette chambre invite le gouvernement à modifier et à faire modifier ces résolutions en comité général, de manière que tous les employés civils de la province, notamment les employés de cette Chambre, les employés des palais de justice, des bureaux d'enrégistrement, des prisons, de la police provinciale, et généralement tous les employés civils puissent bénéficier des dites résolutions, et de la loi à être basée sur icelles.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal Div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Séguin,
Sylvestre.—15.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Delisle,

Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Lévesque,
Létourneau,
Leclerc,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—48.

Ainsi l'amendement est rejeté de nouveau.

La motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (31) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles.

Bill (149) constituant en corporation "The University Settlement of Montreal".

Bill (157) concernant la "William Davies Company Limited".

Bill (168) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a adoptés au bill (149) constituant en corporation "The University Settlement of Montreal", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (157) concernant la "William Davies Company Limited", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (168) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 29ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (48), augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs de la "Prudential Trust Company, Limited", dans les limites de la province le Québec.

Bill (60), amendant la charte de la cité de Québec.

Les promoteurs des bills suivants:

Bill (160) concernant la substitution créée par le testament de feu Colin Campbell.

Bill (87), concernant la "Saint Maurice Hydraulic Company".

Bill (147), amendant la charte de la "Young Men's Christian Association of Montreal", ayant déclaré à Votre Comité qu'ils désiraient ne pas procéder sur ces bills, Votre Comité recommande, en conséquence, à votre honorable Chambre, que permission leur soit accordée de retirer lesdits bills et que les sommes payées par eux au comptable de l'Assemblée législative, leur soient remises, moins le coût de l'impression et de la traduction desdits bills.

" Votre comité a l'honneur de rapporter à votre honorable Chambre, la résolution suivante :

Attendu que l'honorable M. Prévost a soulevé le point d'ordre suivant sur le bill 60 :

Que la clause d'annexion de la ville de Montcalm ne peut être prise en considération parce qu'elle n'est pas couverte par la pétition ;

Attendu que le point d'ordre a été rejeté par M. Cardin, président *pro tempore* de ce comité ;

Attendu que sur appel de cette décision le comité a maintenu la décision ;

Que rapport de cette décision soit fait à la Chambre avec prière de se prononcer sur icelle ".

Résolu que cette Chambre adopte ce rapport.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture des amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (154) constituant en corporation "The Brompton Pulp and Paper Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, – Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (150) érigeant en municipalité de village le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,— Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (112) amendant la charte de la "Montreal Tramways Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (28) relatif aux revenus provenant de la mise à exécution de la loi concernant les véhicules moteurs.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Oraonné,— Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de M. Gault, appuyée par M. Sylvestre :

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (114), concernant Les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Sur la motion de M. Carbonneau, appuyée par M. Robert (St-Jean) :

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (148), concernant la construction d'une église dans la paroisse de Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

Sur la motion de M. Geoffrion, appuyée par M. Lévesque :

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (105), constituant en corporation l'Association des sténographes de la Cour supérieure du district de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été rejeté.

Sur la motion de M. Fennie, appuyée par Mercier :

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (134), constituant en corporation "The Mount Sinaï Sana-

torium for the treatment and control of tuberculosis ", leur soient remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution philantropique.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Prévost :

Résolu que la Chambre s'ajourne à demain, par respect pour la mémoire du sous ministre des Terres et Forêts M. E. E. Taché, décédé ce matin après plus de cinquante années de bons et loyaux services dans le département dont il était le sous-chef.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 14 mars 1912.

Un message est apporté par Arthur Saint-Jacques, gentilhomme, Huissier à la Verge Noire, comme suit :

MESSIEURS,

" Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif ".

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Honneur qui donne, alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés qui suivent :

2 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection contre les abeilles.
3 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.
5 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les régistres dans les bureaux d'enregistrement.
6 Loi amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans les comtés de Champlain et de Mégantic.
7 Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec.
8 Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.
11 Loi amendant la loi des syndics de Québec.
15 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'indemnité des jurés.
20 Loi relative aux heures du travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.
24 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.

52 Loi autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal.
53 Loi constituant en corporation le collège de Saint-Jean.
54 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre des ses membres, après examen.
56 Loi amendant la charte de : "The Sherbrooke Railway and Power Company."
59 Loi constituant en corporation la ville Lasalle.
62 Loi constituant en corporation la ville de East Angus.
64 Loi concernant la fabrique de la paroisse de St-Clément de Maisonneuve.
66 Loi constituant en corporation la "St-Charles & Huron River Railway Company."
67 Loi concernant la paroisse de St-Dunstan du Lac Beauport.
70 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
72 Loi ratifiant le règlement No 229 de la cité de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite "The Montreal Cotton Company".
74 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.
77 Loi amendant les lois spéciales concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.
80 Loi constituant en corporation "The Rat River Railway Company".
84 Loi amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.
85 Loi concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal.
88 Loi amendant la loi constituant en corporation "The Montreal Light, Heat and Power Company".
89 Loi autorisant la "Laing Packing and Provision Company, Limited", à transporter certains droits et certaines franchises à "Matthews Laing, Limited".
92 Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.
93 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Demetrius Nicholas Nicholson, au nombre de ses membres.
94 Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve.
96 Loi autorisant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.
97 Loi concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond Plessis Bélair.
101 Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale la "Corporation Agencies, Limited".
102 Loi confirmant la charte de "The Manitou Club", et augmentant ses pouvoirs.
109 Loi amendant la loi constituant en corporation "The Engineers Club of Montreal".
110 Loi amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

111 Loi constituant en corporation " The Kanawaki Golf Club ".
113 Loi amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de " The Country Club of Montreal, Incorporated ".
114 Loi concernant les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal.
115 Loi amendant la charte de la cité de Lachine.
117 Loi constituant en corporation la Société de Marie Réparatrice.
118 Loi ratifiant un acte de vente par E.-C. P. Guy, ès qualité et al, à W. J. Wall.
119 Loi changeant le nom de la " People's Telephone Company " et lui accordant des pouvoirs additionnels.
122 Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
126 Loi autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.
128 Loi ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.
131 Loi amendant la charte du club Saint-James de Montréal et ses amendements.
134 Loi constituant en corporation " The Mount Sinaï Sanatorium for the treatment and control of tuberculosis".
136 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.
138 Loi amendant la charte de la ville de Joliette.
139 Loi concernant l'université du " Bishop's College".
142 Loi amendant la loi constituant en corporation la Société de numismatique et d'achéologie de Montréal et changeant son nom en celui de la Société d'achéologie et numismatique de Montréal.
144 Loi amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse Saint-Michel Archange de Montréal.
146 Loi ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Récollet, à Arthur Migneault et Victor Morin.
148 Loi concernant la construction d'une nouvelle église à Sainte-Croix du Lac-à-la-Croix.

Les députés étant de retour, M. Mousseau, du comité des bills privés: présente à la Chambre le 30ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honrable Chambre.

Bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat par les grevés et le curateur de la subtitution, créée en vertu du testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

Bill (50) constituant en corporation l'Epargne Foncière.

Bill (108) concernant la " Laprairie Brick Company ".

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité lequel est lu comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement.

Bill (180) amendant l'article 85 du Code civil ;

Bill (177) amendant la loi des cités et villes relativement à la remunération des membres du Conseil ;

Bill (178) amendant le Code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires ;

Bill (162) amendant l'article 891 du Code de procédure civile.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (161) amendant le Code civil.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les transmet à votre honorable Chambre pour étude.

Bill (163) amendant l'article 3144 des Status refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.

Bill (176) amendant la loi (57) Victoria, chapitre 24, concernant la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (175) amendant la loi des cités et villes, concernant l'abolition de la qualification foncière pour la charge de maire.

Bill (164) amendant le Code de procédure civile relativement au renvoi de certaines défenses.

Ordonné,—Que M. Giard ait la permission de présenter un bill (183) amendant l'article 72 du Code municipal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard :

Ordonné,—Que la troisième lecture du bill soit remise à mercredi prochain avec priorité sur tous les ordres.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Mousseau.— Le gouvernement a-t-il l'intention d'inclure dans la catégorie des routes régionales qui pourront être créées sous le régime des lois relatives à l'amélioration de la voirie, une route allant de Montréal à la frontière ouest de la province, par la rive nord du St-Laurent et qui passera par le comté de Soulanges, en utilisant le tronçon qui longe le canal Soulanges ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

C'est l'intention du gouvernement d'inclure dans la catégorie des routes régionales toutes celles qui peuvent aider à l'amélioration des voies de communication, et le gouvernement se propose de considérer la question d'inclure dans la catégorie des routes régionales celle de ces routes qui passera dans le comté de Soulanges, par la rive nord du St-Laurent, en utilisant le tronçon qui longe le canal Soulanges.

Par M. Mousseau.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il dépensée pour l'instruction publique en 1891-92, 1895-96, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1891-1892	$465,482 11
1895-1896	389,550 76
1904-1905	483,460 00
1909-1910	783,592 88
1910-1911	969,390 09

Ces chiffres indiquent le total des dépenses mentionnées dans les comptes publics sous les titres "Instruction Publique", "Ecole du Soir", Institutions littéraires et scientifiques", "Arts et Manufactures", et "Monument National" ; mais il ne comprend pas les subventions payées pour l'établissement et le maintien des écoles ménagères, vétérinaires, d'agriculture, d'industrie laitière ou de réforme.

Par M. Mousseau.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1904-05 et en 1910-11, payée aux commissions scolaires de chaque comté comme aide à l'enseignement primaire ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

COMTÉS.	1904-1905	1910 1911
Argenteuil	$ 2,874 32	$ 5,712 41
Arthabaska	1,883 65	5,018 34
Bagot	1,538 28	4,282 43
Beauce	3,660 23	9,882 43
Beauharnois	1,702 27	2,766 94
Bellechasse	1,708 73	4,745 86
Berthier	1,620 34	4,535 25
Bonaventure	3,818 52	8,871 02
Brôme	1,483 22	3,719 77
Chambly	939 30	2,060 02
Champlain	2,916 36	6,859 27
Charlevoix	2,040 84	2,791 69
Châteauguay	1,235 89	2,983 88
Chicoutimi	1,844 46	4,443 65
ompton	3,210 61	9,011 03

COMTÉS.	1904-1905	1910-1911
Deux-Montagnes	$ 1,224 70	$ 2,924 85
Dorchester	1,933 17	5,060 93
Drummond	1,488 91	4,337 18
Gaspé	4,941 29	8,430 04
Hochelaga	9,215 18	10,653 32
Huntingdon	1,081 24	3,426 77
Iberville	875 46	1,932 14
Iles-de-la-Madeleine	626 96	1,898 71
Jacques-Cartier	1,280 61	2,012 39
Joliette	1,722 53	4,018 91
Kamouraska	1,581 22	4,810 38
Lac St-Jean	3,277 01	4,943 34
Laprairie	690 84	1,728 00
L'Assomption	1,040 10	2,538 97
Laval	746 16	1,894 71
Lévis	2,152 36	5,092 98
L'Islet	1,382 86	3,913 56
Lotbinière	1,701 28	4,659 60
Maskinongé	1,289 54	3,313 75
Matane	2,517 11	5,367 12
Mégantic	2,748 14	5,819 50
Missisquoi	1,967 87	4,103 97
Montcalm	1,379 82	3,170 13
Montmagny	1,510 07	3,415 37
Montmorency	1,234 54	3,301 98
Montréal, cité	15,446 06	13,835 89
Napierville	640 98	1,605 42
Nicolet	2,064 31	6,387 13
Ottawa	9,167 50	19,014 07
Pontiac	2,938 25	6,633 98
Portneuf	2,609 37	7,130 98
Québec, cité	5,472 12	5,728 16
Québec, comté	2,649 48	6,465 17
Richelieu	1,486 76	3,010 31
Richmond	2,129 68	4,311 03
Rimouski	1,598 77	3,915 12
Rouville	1,185 81	3,267 36
Saguenay	2,824 21	4,732 39
Shefford	1,936 58	5,133 72
Sherbrooke	1,839 20	3,306 19
Soulanges	834 39	2,132 78
Stanstead	1,573 99	4,860 53
St-Hyacinthe	1,245 65	3,448 90
St-Jean	660 67	1,749 12
St-Maurice	1,869 33	3,858 87
Témiscouata	2,855 49	5,658 92
Terrebonne	2,447 10	5,397 34
Vaudreuil	1,069 28	2,469 59
Verchères	885 29	2,165 23
Wolfe	1,596 62	4 058 20
Yamaska	1,283 61	4,008 03
Total	$151,396 49	$314,737 02

Par M. Mousseau.—Combien le gouvernement a-t-il dépensé, chaque année, pour l'inspection des écoles depuis le 1er juillet 1890?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1890-1891	$ 32,000.00
1891-1892	37,000.00
1892-1893	42,000.00
1893-1894	42,000.00
1894-1895	42,000.00
1895-1896	42,000.00
1896-1897	36,000.00
1897-1898	36,000.00
1898-1899	36,000.00
1899-1900	36,000.00
1900-1901	36,000.00
1901-1902	36,000.00
1902-1903	36,000.00
1903-1904	36,630.00
1904-1905	43,000.00
1905-1906	43,000.00
1906-1907	43,000.00
1907-1908	43,000.00
1908-1909	45,500.00
1909-1910	45,500.00
1910-1911	67,000.00

Par M. Mousseau.—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué comme aide aux écoles primaires pauvres, au cours des années 1891-92, 1895-96, 1904-05, 1909-10 et 1910-11?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1891-1892	$ 8,000 00
1895-1896	13,558 33
1904-1905	28,881 62
1909-1910	66,685 00
1910-1911	78,449 43

Par M. Morisset.—Combien d'élèves ont fréquenté les écoles élémentaires, modèles ou académiques pendant chacun des exercices 1890-91, 1895-96, 1900-01, 1905-06, 1910-11 et 1911-12, et quel est le montant global des subventions que le gouvernement a allouées à ces écoles pour chacun des dits exercices?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	1890-91	1895-96	1900-01	1905-06	1910-11	1911-12
Ecoles élémentaires	184,392	201,587	201,124	210,402	226,438	Environ 400,000 élèves
Ecoles modèles	50,520					
Modèles et académies		91,997				
Ecoles modèles			81,239	88,838	106,386	
Ecoles académiques	30,601		32,518	42,568	56,299	
Total	265,513	293,584	314,881	341,808	389,123	

SUBVENTIONS.

	1890-91	1895-96	1900-01	1905-06	1910-11	1911-12
Ecoles publiques	$ 160,000	$160,000	$160,000	$160,000	$160,000	$200,000
Ecoles pauvres	8,000	10,000	13,000	13,000	21,000	25,000
Ecoles élémentaires			50,000	100,000	150,000	150,000
Education supérieure	42,793	45,220	41,673	41,557	50,574	76,200
Ecoles publiques					100,000	125,000
Autres allocations					26,000	56,000
Total	$210,793	$215,220	$264,673	$314,557	$507,574	$632,200

Par M. Morisset.—Quel a été, pour chacun des trois derniers exercices, le nombre (a) des municipalités scolaires qui ont bénéficié des subventions spéciales accordées aux municipalités scolaires rurales payant un traitement d'au moins $100 à chacune de leurs institutrices, (b) des municipalités scolaires qui n'ont pas bénéficié de ces subventions parce qu'elles n'ont pas fait de rapport au surintendant de l'instruction publique, (c) des municipalités qui n'ont pas bénéficié de ces subventions parce qu'elles ne payaient pas un traitement d'au moins $100 à chacune de leurs institutrices ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

(*a*).—En 1908-1909 ... 1063
1909-1910 ... 1118
1910-1911 ... 1251
(*b*).—En 1908-1909 ... 95
1909-1910 ... 86
1910-11 ... 50
(*c*).—En 1908-1909 ... 268
1909-1910 ... 206
1910-1911 ... 100

Par M. Francœur.—1. Le mode de distribution des montants affectés aux écoles modèles et aux écoles académiques catholiques a-t-il été changé dernièrement ?

2. Dans l'affirmative, quand, sur la recommandation de qui, et pour quelles raisons ?

3. Quelle subvention totale le gouvernement a-t-il, en 1904-05, payée pour les écoles modèles et académiques catholiques et protestantes de chaque comté, et quelle subvention totale leur payera-t-il en 1911-12 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. Pour l'année 1911-12, sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et pour les raisons mentionnées dans la résolution suivante qu'il a adoptée à sa session du 27 septembre 1911 :

" Considérant qu'aux yeux de la loi et des règlements concernant le fonds " distribuer aux maisons d'éducation supérieure, toutes ces maisons doivent " être mises sur un pied égal par le fait qu'elles ont respectivement le titre de " collège classique, d'académie ou d'école modèle, et qu'elles ont fonctionné " avec ce même titre durant une année, suivant tout le programme, et qu'elles " sont en conformité avec les règlements ;

" Qu'il est d'ailleurs illusoire de prétendre établir le mérite relatif des " dites maisons d'éducation supérieure et que ce mérite est substantiellement " le même pour toutes les maisons de même titre ;

" En conséquence, ce comité recommande que la distribution du fonds " de l'Education supérieure soit faite d'une manière uniforme et comme suit :

" 1. Aux collèges classiques un montant égal pour tous d'après la somme " allouée à leur collectivité ;

" 2. A chaque école modèle et à chaque académie, un montant égal, " celui à chaque académie étant supérieur d'un tiers à celui accordé à chaque " école modèle.

" Ce comité recommande de plus que ce mode définitif de distribution " soit appliqué dès cette année ".

COMTÉS.	1904-1905.	1911-1912.
Argenteuil	$ 447 00	975 00
Arthabaska	525 46	763 60
Bagot	231 07	630 80
Beauce	851 20	746 40
Beauharnois	700 33	982 0
Bellechasse	380 50	96 00
Berthier	309 58	630
Bonavenlure	556 19	1,326 40
Brôme	788 00	906 00
Chambly	725 62	1,164 80
Champlain	494 93	1,195 20
Châteauguay	468 55	913 20
Charlevoix	462 72	796 80

COMTÉS.—Suite	1904-1905	1911-1912
Chicoutimi	$ 322 49	$ 664 00
Compton	1,524 08	2,810 40
Deux-Montagnes	202 47	564 40
Dorchester	226 11	531 20
Drummond	253 97	1,035 60
Gaspé et Iles de la Medeleine	634 43	735 60
Hochelaga	1,312 82	2,128 60
Huntingdon	521 37	834 80
Iberville	288 65	265 60
Jacques-Cartier	688 01	1,082 00
Joliette	258 18	498 00
Kamouraska	419 50	830 00
Lac St-Jean	276 24	896 40
Laprairie	248 73	464 80
L'Assomption	254 42	630 80
Laval	97 97	365 20
Lévis	863 19	1,095 60
L'Islet	305 39	664 00
Lotbinière	508 16	896 40
Maskinongé	207 29	498 00
Matane	329 78	1,195 20
Mégantic	856 38	1,735 80
Missisquoi	1,235 19	2,349 60
Montcalm	325 09	574 20
Montmagny	326 16	863 20
Montmorency	380 27	830 00
Montréal, cité	2,922 05	2,390 40
Napierville	157 04	332 00
Nicolet	498 96	1,095 60
Ottawa	1,290 24	2,305 40
Pontiac	894 90	996 00
Portneuf	563 76	1,543 60
Québec, cité	3,429 70	1,992 00
Québec, comté	682 67	1,162 00
Richelieu	470 95	630 80

COMTÉS.—*Suite.*	1904-1905	1911-1912
Richmond	$ 883 55	$ 1,784 60
Rimouski	561 66	763 60
Rouville	301 60	431 60
Saguenay	184 88	365 20
Shefford	963 98	1,411 40
Sherbrooke	1,098 12	1 155 20
Soulanges	285 42	730 40
Stanstead	1,993 77	2,607 40
St-Hyacinthe	837 04	900 00
St-Jean	438 07	831 40
St-Maurice	666 77	537 40
Témiscouata	641 73	896 40
Terrebonne	514 61	863 20
Vaudreuil	279 95	285 80
Verchères	668 41	730 40
Wolfe	424 30	632 60
Yamaska	361 55	531 20
Total	41,823 17	65,972 40
		41,823 17
	Augmentation ..	24,149 23

Par M. Hay.—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour subventionner des chemins de fer ou le pont de Québec ?

1. Entre le 17 décembre 1891 et le 26 mai 1897 ?
2. Entre le 26 mai 1897 et le 23 mars 1905 ?
3. Entre le 23 mars 1905 et le 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Entre le 17 décembre 1891, et le 26 mai 1897..$ 4,626,901 62
Entre le 26 mai 1897, et le 23 mars 1905, (y compris $150,000.00 à la compagnie du pont de Québec.....$ 845,020 00
Entre le 23 mars 1905, et le 30 juin 1911, (y compris $100,000.00 à la compagnie du pont de Québec).....$. 142,308 31

En outre des sommes susdites, les montants suivants ont été payés et imputés aux services ci-dessous :

Agriculture.

Entre le 17 décembre 1891, et le 26 mai 1897..Rien.
Entre le 26 mai 1897, et le 23 mars 1905..... $ 29,450 00
Entre le 23 mars 1905, et le 30 juin 1911..... 10,000 00

Colonisation.

Entre le 17 décembre 1891, et le 26 mai 1897..Rien.
Entre le 26 mai 1897, et le 23 mars 1905..... $ 40,500 00
Entre le 23 mars 1905, et le 30 juin 1911..... 58,000 00

Par M. Hay.—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour travaux publics extraordinaires.

1. Entre le 17 décembre 1891 et le 26 mai 1897 ?
2. Entre le 26 mai 1897 et le 23 mars 1905 ?
3. Entre le 23 mars 1905 et le 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. McKenzie :

TRAVAUX PUBLICS (extraordinaires).

Entre le 17 décembre 1891 et le 26 mai 1897.....$ 1,366,059 30
Entre le 26 mai 1897, et le 23 mars 1905..... 270,448 55
Entre le 23 mars 1905, et le 30 juin 1911. ..... 887,127 32

Par M. Hay.—Quelle somme totale a été versée au fonds d'amortissement de la dette publique du 17 décembre 1891 au 26 mai 1897, du 26 mai 1897 au 23 mars 1905 et du 23 mars 1905au 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Du 17 décembre 1891 au 26 mai 1897.....Rien.
Du 26 mai 1897 au 23 mars 1905 ....$ 174,006 12
Du 23 mars 1905 au 30 juin 1911... .... 202,251 49

Par M. Geoffrion.—Quel montant le gouvernement a-t il distribué en primes ou allocations aux instituteurs et institutrices pendant les exercices 1896-97, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1896-1897—Aucune prime n'a été payée.
En 1904-1905..... $ 14,662 50
En 1909-1910..... .... 44,365 00
En 1910-1911..... 44,335 50

Par M. Geoffrion.—1. Depuis quand le gouvernement alloue-t-il certaines primes aux instituteurs et institutrices qui enseignent depuis 10, 15 ou 20 ans?

2. Quel a été, chaque année, le nombre des instituteurs et institutrices qui ont reçu ces primes, ainsi que le montant total qui leur à été payée ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Les premiers paiements de primes pour instituteurs et institutrices ayant 15 ou 20 ans de service dans l'enseignement furent faits pendant l'année scolaire 1906-1907. Les premières primes pour 10 années de service dans l'enseignement furent payées pendant l'année scolaire 1908-1909.

En 1906-1907.— 724 instituteurs et institutrices. Total....$12,190
1907-1908.— 780 " " " 13,945
1908-1909.—1427 " " " 28,045
1909-1910.—1473 " " " 28,945
1910-1911.—1454 " " " 28,585

Par M. Geoffrion.—1. Depuis quand le gouvernement alloue-t-il certaines primes aux municipalités scolaires les plus méritantes ?

2. Combien de municipalités, ont chaque année, bénéficié de ses allocations spéciales et quel montant total ont-elles ainsi touché ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Les premiers paiements de ces primes furent faits en l'année scolaire 1906-1907.

2. En 1906-1907. 191 municipalités, total..... $ 8,285 00
1907-1908. 201 " " 8,715 00
1908-1909. 206 " " 9,005 00
1909-1910. 219 " " 9,390 00
1910-1911. 225 " " 9,670 00

45,065 00

Par M. Plante.—1. Quel est le nombre des prisonniers actuellement détenus dans la prison de Beauharnois ?

2. Quel est le nom du géolier ?

3. Quel est son salaire annuel ?

4. Le gouvernement se propose-t-il d'augmenter son salaire ?

Réponse par Sir Lomer Gouin :

1. Vingt et un.
2. Louis Joseph Hould.
3. $400.00.
4. A l'étude.

Par M. Walker.—1. Combien de compagnies constituées en corporation ont été, en 1890-91, 1900-01 et 1910-11, atteintes par la taxe sur les corporations commerciales ?

2. Quel a été, pour chacune de ces années, le capital global des compagnies atteintes par la taxe ?

3. Quel montant total ces compagnies ont-elles, pendant chacune de ces années, payé comme taxes sur leur capital ?

4. Quel montant total ces compagnies ont-elles, pendant chacune de ces années, payé comme taxes sur leurs bureaux d'affaires ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 1890-91..... 172
1900-01..... 402
1910-11.....1536

2. 1890-91.....$ 27,644,950 00
1900-01..... 70,634,680 00
1910-11..... 257,930,870 00

3. 1890-91..... $ 41,404 95
1900-01..... 86,714 68
1910-11..... 355,753 93

4. 1890-91..... $ 6,880 00
1900-01..... 16,080 00
1910-11..... 85,206 22

Par M. Walker.—Quels étaient le passif et l'actif de la province ainsi que, l'excédent du passif sur l'actif, le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 30 juin 1911, et de quoi se composaient ce passif et cet actif ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE.

—	17 décembre 1891	26 mai 1897	23 mars 1905	30 juin 1911
PASSIF.				
Dette consolidée	$25,209,873 33	$34,225,747 42	$34,731,016 16	$25,545,992 15
Emprunts temporaires	150,000 00		700,000 00	
Dominion du Canada—Balance de compte au 31 décembre 1903			1,473,609 63	1,473,609 63
Dominion du Canada—Prix de la propriété acheté pour chemin de fer Q. M. O. & O.	85,680 12	25,000 00	25,000 00	25,000 00
Dépôts en fidéicommis	258,243 25	281,468 26	423,189 44	707,970 37
Mandats non payés	149,600 21	21,955 71	20,276 21	200,809 54
Dépôts de garantie de chemin de fer pour rencontrer l'intérêt garanti sur obligations	1,860,765 64	595,227 53		
P rte sur dépôt à la banque d'Hochelaga	25,500 00	25,218 75	25,218 75	
Obligations du palais de justice de Québec	200,000 00	200,000 00	138,400 00	97,600 00
Obligations du palais de justice de Sherbrooke				60,000 00
Montant dû aux banques (excédant les dépôts)			722,103 93	
Total du passif	$27,939,662 55	$35,374,617 67	$38,258,814 12	$28,170,981 69
ACTIF.				
Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	$ 7,600,000 00	$ 7,600,000,00	$ 7,600,000 00	$ 760,380 00
Subvention de chemins de fer, loi du Dominion 47 Vict., chap. 8	2,394,000 00	2,394,000 00	2,394,000 00	
Fonds d'amortissement			174,006 12	376,257 61
Fonds en fidéicommis, et fonds des écoles communes entre les mains du gouvernement du Dominion			1,519,043 50	1,538,701 52
Argent en banque	893,491 27	789,328 54		2,532,186 06
Coût de l'école normale Jacques-Cartier, Montréal à rembourser sur vente de propriété	138,348 02	6,153 60	5,391 11	5,000 00
Avance, *re* feu l'honorable Thomas McGreevy	100,000 00	100,000 00	100,000 00	
Avances à diverses personnes	145,352 69	161,832 89	130,687 29	124,437 29
Nouvelle prison, district de Montréal, avances				1,660,351 59
Palais de justice, district de Montcalm, avances				6,126 50
Taxe, palais de justice de Québec	200,000 00	200,000 00	138,400 00	97,600 00
Taxe, palais de justice de Sherbrooke				60,000 00
Total de l'actif	$11,471,191 98	$11,251,315 03	$12,061,528 02	$ 7,161,040 57
Excédent du passif sur l'actif	$16,468,470 57	$24,123,302 64	$26,197,286 10	$21,009,941 12

Par M. Vilas.—Quel était le montant des obligations indirectes de la province le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 30 juin 1911 et quelles étaient ces obligattons ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

OBLIGATIONS INDIRECTES.

—	17 déc. 1891.	26 mai 1807.	23 ma s 1905.	30 juin 1911.
Montreal & Western Railway Company		$ 840,000 00	$ 616,000 00	$ 448,000 00
Hôpital des aliénés protestants, Montréal		185,000 00	185,000 00	325,000 00
Asile des aliénés, Beauport		90,000 00	90,000 00	90,000 00
Asile des aliénés de la Longue Pointe		500,000 00	500,000 00	500,000 00
Obligations du Palais de justice de Hull		72,500 00	72,500 00	72,500 00
Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal				500,000 00
Ecole technique de Montréal, Montréal				700,000 00
" " " "				75,000 00
Ecole technique de Québec				300,000 00
Cité des Trois-Rivières—"Obligations pour emprunt, *re* incendie				400,000 00
Total	Rien.	$ 1,687,500 00	$ 1,463,500 00	$ 3,410 500 00

Par M. Vilas.—Quels montants le gouvernement a-t-il perçus, du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897, (*a*) en vertu de la taxe sur les mutations de propriété, (*b*) en vertu de la taxe sur certaines personnes, (*c*) en vertu des licences de commerce et de manufacture ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

A. $983,844.34.
B. $69,036.04.
C. $464,092.57.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (25) autorisant l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.

Bill (29) amendant la loi 1 George V (1ère session), chapitre 9, relativement au palais de justice et à la prison de Roberval.

Bill (30) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres et aux bois et forêts.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (79) amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest et confirmant une convention entre ladite ville et "The Montreal Park & Island Railway Company of the Montreal Tramways Company".

Bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (79) amendant la charte de la ville de Montréal-

Ouest et confirmant une convention entre ladite ville et "The Montreal Park & Island Railway Company and the Montreal Tramways Company", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (123) amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Sauvé, appuyée par M. Pennington, il est

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents, correspondances entre le gouvernement et Madame Maxime Kirouac, concernant l'Union mutuelle Universelle.

Un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la dix-neuvième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le comité général a apportés au bill (69) amendant la charte de la cité de Westmount.

En conséquence, les amendements sont lus une deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (154), érigeant en corporation "The Brompton Pulp and Paper Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (73), constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-lac.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (48) augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs, dans la province de Québec, de la " Prudential Trust Company Limited ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (121) constituant en corporation la ville de la Pointe aux Trembles.

Résolu que cette Chamble adopte les dits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (149) constituant en corporation " The University Settlement of Montreal ".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil legislatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (157) concernant la " William Davies Company, Limited ".

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre continue le débat suspendu à six heures sur la motion : qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre : Documents, correspondances entre le gouvernement et Madame Maxime Kirouac, concernant l'union mutuelle universelle.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Sur la motion de M. Reed, appuyée par M. Mousseau, il est

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (64), concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne un culte religieux.

Sur la motion de M. Walsh, appuyée par M. Finnie, il est

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les prometeurs du bill (144), amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (168), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné ue le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (14), autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des sudsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Bernard, secondé par M. Patenaude, propose en amendement :

" Tout en consentant à voter des subsides à Sa Majesté, cette Chambre prie le gouvernement d'adopter les mesures nécessaires pour l'abolition de Spencerwood comme résidence du Lieutenant-Gouverneur de cette province, pour utiliser cette propriété à des fins humanitaires ou d'éducation ; pour donner au Lieutenant-Gouverneur un traitement fixe lui permettant de se loger ou il désirerait, et pour rendre la charge du Lieutenpnt-Gouverneur plus conforme au principe démocratique et pour épargner de cette façon des frais considérables et inutiles à la Province.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faitc, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Dorris,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (*St-Jean*),
Roy,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—41.

Ainsi l'amendement est rejeté

Et la motion municipale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu* qu'un crédit n'exédant pas deux mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Collège Bishop Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vennredi, 15 mars 1912

Ordonné que M. D'auteuil ait la permission de présenter un bill (184) amendant l'article 29 du Code de procédure civile, relativement à la prestation des serments dans le comté de Saguenay.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe, et travaux de ferme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à l'industrie laitière en général ; pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

A six heures M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (112) amendant la charte de la "Montreal Tramways Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", étant soumise à la Chambre, M. Lavergne propose, secondé par l'honorable M. Prévost, que la motion principale soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit:

POUR:

Messieurs:

Cousineau,
Lavergne,
Patenaude,
Sylrestre.—4

CONTRE:

Messieurs:

Allard,
Carbonneau,
Cardin,
D'Anjou,
Gabaury,
Galipeault,
Godbout,
Gouin,
Lafontaine (Maskinongé),
Leclerc,
Létourneau,
Perron,
Plante,
Prévost,
Therrien.—15.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (153) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (47) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence. lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à le subdivision créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables, en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (50) constituant en corporation l'Epargne Foncière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (108), concernant la " Laprairie Brick Company Limited ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (155), autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps : puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (60), amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (150), érigeant en municipalité de village, le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le comité des subsides continue l'examen qu'il a suspendu à six heures.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu,*—Qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $74,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières Saint-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et du deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vic., chap. 2, et concours d'abatis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption de cette résolution soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (178) amendant le Code de procédure civile, relativement aux commissions rogatoires.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (162) amendant l'article 891 du Code de procédure civile.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois" est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (177) amendant la loi des cités et villes relativement à la rémunération des membres du conseil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Sauvé.—Quels sont les noms et prénoms du shérif actuel de Québec ?

2. A quelle date a-t-il été nommé ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Cléophas Blouin.
2. 26 août 1912.

Par M. Plante.—Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la loi des licences dans le district de Beauharnois, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à cette date ?

2. Quel est le montant payé dans chaque cas ?

3. Quels sont les noms de ceux qui ont été poursuivis et acquittés depuis la même date ?

4. Quels sont ceux dont la sentence a été suspendue ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2.	Alfred Bourdeau Ste-Clothilde	$ 40 35
	Bénoni Rhéaume, Ste-Cécile	54 50
	Dosithé Brunet, Beauharnois	60 10
	Armand Bissonnette, St-Timothé	60 24
	David Pascachi, St-Timothé	60 25
	Toussaint Daoust, Melocheville	61 20
	Adolphe Roy, Melocheville	61 40
	Sang Long, alias Fong Hong, Ormstown	61 20
	Martin Landes et al, Ormstown	61 20
	Jean-Baptiste Daignault, Ste-Barbe	61 00
	Israël Leduc, Port Lewis	62 00
	Dame veuve Etienne Quesnel, St-Anicet	62 80
	Moïse Côté, St-Anicet	62 80
	Adélard Delorme, Cazaville	64 00
	Aldéric Perrin, St-Chrysostôme	65 28
	Richard Ellis, Melocheville	62 60
	Armand Bissonnette, St-Timothée	111 40
	James Blanchard, Huntingdon	64 80
	Théodule Viau, St-Louis de Gonzague	64 28
	André Roy, Beauharnois	43 00
	Gilbert Tibert, Beauharnois	43 00
	Azarie Ménard, Beauharnois	43 00
	Aldéric Montpetit, St Timothé	41 20
	Adélard Monette, St-Timothé	41 20
	Frank Young, Franklin Centre	65 80
	Alfred Bourdeau, Ste-Clothilde	47 20
	James Blanchard, Huntingdon	113 90
	Wilfrid J. Dupuis, Huntingdon	63 90
	Alexis Roy, Huntingdon	63 90
	Louis Dupuis, Cazaville	67 20
	Adélard Delorme, Cazaville	118 90

Martin Landes et al, Ormstown	69 40
Martin Landes et al, Ormstown	119 40
Alfred Bourdeau, Ste-Clothilde	93 05
Aldéric Monpetit, St-Timothé	87 45
Adélard Delorme, Cazaville	267 80
Adélard Monette, St-Timothé	87 20

Sarah Perkins.—Un mandat d'arrêt est entre les mains du grand constable, mais il n'a pas encore été exécuté. Il est extrêmement difficile d'atteindre cette femme, dont la maison est construite sur la ligne frontière, une moitié de cette maison se trouvant dans les Etats-Unis.

3. Herbert Bell, Huntingdon, Joseph Francœur, Huntingdon.

4. Aucun.

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. Cousineau :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Document, correspondance en rapport avec la construction et l'entretien du chemin de colonisation entre le lac Windigo, dans le comté d'Ottawa, et la municipalité de Brébeuf, dans le comté de Terrebonne.

Sur la motion de M. Lafontaine (Maskinonge), appuyée par M. Plante :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement et les citoyens de Saint-Joseph de Maskinongé, concernant les travaux d'un cours d'eau connu et désigné sous le nom de cours d'eau du " Bois Blanc," à Saint-Joseph de Maskinongé, en 1911.

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance échangée entre le gouvernement et Monsieur Alphonse Savoie, maire de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, concernant la construction de l'allonge d'un pont sur la grande Rivière du Loup.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production des copies de toutes correspondances, contrats, marchés, devis, rapports, estimés d'architectes et autres documents en rapport avec la construction de la nouvelle prison de Montréal, depuis le 1er décembre 1910, jusqu'à cette date. (*Document de la session No* 78).

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard, il est

Resolu,—Que cette Chembre s'ajourne à quatre heures p. m. au prochain lundi.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence, à quatre heures p. m. au prochain lundi.

Lundi, 18 mars 1912

Quatre heures P. M.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants ;

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 février 1912, pour la production de copie d'un état détaillé de tous comptes, factures et documents se rapportant aux meubles et autres marchandises fournis par N. G. Valiquette et par la société N. G. Valiquette, Limitée, de Montréal, au gouvernement provincial et aux institutions placées sous le contrôle du dit gouvernement. (*Document de la session No* 79).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1912, pour la production de copie de tous comptes détaillés, pièces justificatives et reçus relatifs au paiement que le département des Travaux publics a fait à J. B. Dumont, suivant qu'il appert à la page 117 des comptes publics en 1897. (*Document de la session No* 80).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1912, pour la production de copie de tous documents relatifs au paiement de certaines amendes perçues par Pierre Edouard Blondin de Grand'Mère, en qualité de juge de paix, ou de greffier de juges de paix, ainsi que tous documents relatifs à l'enquête faite par l'inspecteur des bureaux publics au sujet de la perception des dites amendes. (*Document de la session No* 81).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1912, pour la production de copie, documents et correspondances relatifs à l'établissement d'un bureau de placement à Sherbrooke. (*Document de la session No* 82).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 février 1912, pour la production de copie de toutes correspondances, circulaires et autres documents échangés entre le département des Terres et Forêts, le ministre de ce département et toutes personnes, en rapport avec les instructions du ministre pour échanger, retarder ou remettre la vente par les agents des terres ou autres officiers du département, des terres propres à la culture, aux colons qui en ont fait la demande, et ce depuis la mise en vigueur de la loi 9 Edouard VII, chapitre 24. (*Document de la session No* 83).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1912, pour la production de copie d'un état détaillé des dépenses de la société coopérative agricole des fromageries de Québec. (*Document de la session No* 84).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production d'un état détaillé des dépenses de la Commission des chemins à barrières, créée par la loi 3 Ed. VII, cnap. 9, avec les pièces justificatives. (*Document de la session No* 85).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1912, pour la production de copie de toute correspondance, documents, etc., échangés entre diverses personnes et le gouvernement de cette province, relativement à la

construction d'un pont en fer dans la paroisse de St-Valérien, dans le comté de Shefford. (*Document de la session No* 86).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1912 pour la production de copie de toute correspondance, documents, etc., échangés entre diverses personnes et le gouvernement de cette province, relativement à la construction d'un pont en fer, dans la paroisse de Roxton Falls, dans le comté de Shefford. (*Document de la session No* 87).

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état d'affaires de diverses institutions de bienfaisance pour l'année 1910-1911.
(*Documents de la session No* 16).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (150), érigeant en municipalité de village, le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (60), amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption des amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (49), validant, confirmant et ratifiant le rachat, par les grevés et le curateur à la substitution créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables, en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Resolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M Tellier.—1. Quelles sont les réserves de colonisation créees par le gouvernement?

2. Dans quels comtés sont-elles situées, et quels cantons, parties de cantons, ou lots comprennent-elles?

3. Quelle est la date de l'établissement de chacune d'elles?

4. Le gouvernement voudra-t-il répondre aux questions qui précèdent au moyen d'un seul tableau divisé en colonnes?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Aucune réserve de colonisation n'a été créé par le gouvernement. Celles qui existent ont été établies par une entente entre le ministre des Terres et le ministre de la Colonisation.

Elles sont au nombre de :

2. (*a*) Réserve du chemin Gouin.
Dans le comté d'Ottawa, elle comprend :

Dans le canton Montigny	41 lots.
" " Boyer	225 "
" " Campbell	21 "
" " Rochon	92 "
" " Moreau	91 "
" " Wurtele	67 "

(*b*) Réserve du lac des Iles, Comté d'Ottawa.

Dans le canton Robertson	120 lots.
" " Bouthillier	230 "

(*c*) Dans le comté de Pontiac.

Dans le canton Guérin	240 lots.
" " Nédelec	40 "

(*d*) Dans le comté de Maskinongé.

Dans le canton Masson	313 lots.

(*e*) Dans le comté du Lac St-Jean.

Dans le canton Dalmas	516 lots.

(*f*) Dans le comté de Témiscouata.

Dans le canton Robitaille	167 lots.
" " Cabano	403 "
" " Packington	196 "
" " Robinson	288 "

(*g*) Dans le comté de Matane.

Dans le canton Matane	252 lots.

(*h*) Dans le comté de Bonaventure.

Dans le canton Matapédia	295 lots.
" " Cox	237 "
" " Hope	110 "

(*i*) Dans le comté de Montmagny.

Dans le canton Rolette	100 lots.
Total	3,994 lots.

3. Elles ont toutes été établies entre les années 1902 et 1908.

4. .....

Par M. Morisset.—Dans la distribution des montants affectés aux écoles publiques, combien chaque municipalité scolaire rurale, qui s'est conformée à la loi et aux règlements de l'instruction publique, a-t-elle reçu pour chaque tête de sa population pendant les exercices 1907-08, et suivants et combien recevra-t-elle pendant l'exercice courant ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années.	Ecoles publiques.	Ecoles publiques rurales.	Total.
1907-08.....	09 7/10 cts.....	.....	09 7/10 cts.
1908-09.....	09 7/10 "	06 2/10.....	15 9/10 "
1909-10.....	09 7/10 "	08 7/10	18 4/10 "
1910-11.....	09 7/10 "	10 2/10.....	19 9/10 "
1911-12.....	11 6/10 "	12 4/10.....	24 "

Par M. Francœur.—1. De combien d'académies commerciales le gouvernement a-t-il subventionné la construction depuis le 1er juillet 1908.

2. Quelle somme totale a-t-il dépensée ?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. 50.
2. $145,900.00.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il échangé des correspondances avec les autorités fédérales d'Ottawa aux fins d'insister sur la nomination de trois juges additionnels pour la Cour de circuit à Montréal depuis le 21 septembre 1911 ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, et avec quelles personnes ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1 et 2. Le gouvernement n'a pas échangé de correspondance avec les autorités fédérales à ce sujet mais le Procureur-général a eu l'occasion, depuis le 21 septembre 1911, de demander au ministre de la justice la nomination de ces juges.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Y a-t-il dans le district d'inspection scolaire qui comprend les 11 municipalités de Stanstead, les 17 municipalités de Compton et les 8 municipalités du lac Mégantic, des maisons d'école qui ne sont pas en bon état ? Dans l'affirmative, combien ?

2. Y a-t-il dans le même district scolaire des écoles où l'eau n'est pas potable ? Dans l'affirmative, combien ?

3. Y a-t-il dans le même district scolaire des maisons d'école où la ventilation fait défaut ? Dans l'affirmative, combien ?

4. Y a-t-il dans le même district scolaire des salles de classe qui sont insuffisamment éclairées ? Dans l'affirmative, combien ?

5. Y a-t-il dans le même district scolaire des écoles où l'on se sert de livres non approuvés ? Dans l'affirmative, combien ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1, 2, 3, 4 et 5.—Tous ces renseignements se trouvent à la page 31 du dernier rapport annuel du Surintendant de l'Instruction Publique.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Quel est le nombre des salles de classe et combien ne sont pas pourvues d'un système de ventilation suffisant, d'après le rapport des inspecteurs catholiques, dans les comtés qui suivent : Compton, Lac St Jean, Lévis, Matane, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec cité, Québec comté, Rimouski, Shefford ?

2. Quel est le nombre des salles de classe, dans toute la province de Québec, qui ne sont pas pourvues d'un système de ventilation suffisant ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Ces renseignements sont donnés aux pages 334 et 336 du dernier rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique.

Par M. Lavergne.—A qui a été vendu dans chaque cas, les boissons saisies par le revenu, mentionnées aux pages 465 et 466 des procès verbaux, en réponse à une interpellation de M. Bernard député de Shefford ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Laura Desrosiers	21	bouteilles	$0.55	Vendues en un seul lot à Magloire Gascon, 585 rue Rivard Montréal.
L. A. Guillet,	37	"	0.90	
Man Fong,	25	"	0.65	
Too Young Keo,	3	tasses	0.05	
Marg. Fournier,	59	"	1.45	
Larkin & Draper,	3	bouteilles	0.10	
Lazarie Katrup	239	"	6.17	
Louis Rosineky,	13	"	0.40	
May Patry,	16	bouteilles	0.60	Vendues en un seul lot à Ernest Archambault, Pointe aux Trembles.
Médéric Chrétien,	1	"	0.05	
Rose Lemieux,	4	"	0.15	
Bernadette Venne,	6	"	0.15	
E. Charbonneau,	18	"	0.45	

Ces ventes ont été faites en vertu de l'article 1030 des Statuts refondus, 1909.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Combien y a-t-il de maisons d'école, dans les comtés qui suivent, dont l'état est jugé " médiocre " et " mauvais " par les rapports des inspecteurs : Beauce, Bonaventure, Compton, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lac St-Jean, Lévis, L'Islet, Matane, Portneuf, Rimouski, Yamaska ?

2. Quel est le nombre des maisons d'écoles, dans toute la province de Québec, dont l'état est classé comme " médiocre ", " mauvais " ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Ces renseignements se trouvent aux pages 334 et 336 du dernier rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique.

Par M. D'Auteuil.—1. Combien de saisies de liqueurs ont été faites dans le comté de Charlevoix en l'an 1911, en vertu de la loi des licences de Québec ?

2. A quelle date et à quel endroit chaque saisie a été ainsi faite ?

3. Qui était en possession de telle liqueur, au moment de la saisie ?

4. Au cas où telle liqueur était en possession d'un voiturier, à qui était-elle consignée ?

5. Quelle quantité a été saisie et qu'a-t-il été fait de la liqueur saisie en chaque cas ?

6. Quelles personnes ont été poursuivies à la suite et à cause des dites saisies ?

7. Quelles personnes ont été condamnées ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Quatre.

2 et 3. Une saisie a été faite en juillet 1911 chez D. Tremblay et W. Burn, marchands de Pointe-à-Pic ;

En novembre 1911, ou a opéré une saisie chez H. De Anglis, (ou Denglis) marchand, Baie Saint Paul ; on a aussi, en novembre 1911, exécuté une saisie entre les mains d'Arèse Larouche marchand de Baie St Paul ;

En novembre aussi, les officiers du revenu ont tenté de saisir de la boisson consignée à H. de Santis, marchand de Baie Saint-Paul ;

Cette boisson était alors en la possession d'un voiturier public, la Richelieu et Ontario Navigation Company.

Les officiers n'ont pas pu pratiquer cette saisie, en ayant été empêchés par un groupe d'hommes considérable, en partie des italiens, qui les ont empêchés de s'emparer de la boisson.

4. Réponse contenue dans Nos 2 et 3.

5. Dans le cas de Tremblay & Burn il y avait dix flacons de whiskey d'une chopine, vendus 54 cts pièce ; le montant réalisé par la vente a été de $5.40. Dans le cas de Denglis, on a saisi cinquante gallons de bière, contenue dans quatre petits barils de 12½ gallons chacun ; cette bière vendue à 26 cts le gallon a rapporté $13.00. Dans la cause de Larouche on a saisi trois caisses de gros flacons de gin " Croix Rouge ", vendues à $11.00 elles ont rapporté $33.00 ; aussi six caisses de petits flacons de gin, vendues à raison de $5.50, ce gin a rapporté $33,00 formant en tout $66.00 pour cette saisie. Ces ventes ont été faites en vertu de l'article 1030 S. R. Q., 1909.

6 et 7. La société Tremblay & Burn a été poursuivie, et le 21 juillet, 1911, elle a été condamnée à une amende de $50.00 et à $8.30 de frais ; H. Denglis a été poursuivi et condamné le 22 novembre 1911, à une amende de $50.00 et $30.00 de frais ; Arsène Larouche a été poursuivi, et le 29 novembre 1911, condamné à une amende de $50.00 et $9.00 de frais ; H. de Santés a été poursuivi et le 22 novembre 1911, condamné à une amende de $75.00 et $30.00 de frais. Toutes ces amendes et tous ces frais ont été payés.

Par M. Létourneau.—1. Quand ont été ouverts les bureaux de placement de Québec et Montréal ?

2. Combien de demandes d'emploi ont été reçues à chacun de ces bureaux ?

3. Combien de demandes d'employés ont été reçues à chacun de ces bureaux de la part d'employeurs ?

4. Combien de personnes ont été placées par l'entremise de ces bureaux ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Bureau de Québec.

1. Le 18 avril 1911.
2. 1750.
3. 2071.
4. 880.

Bureau de Montréal.

1. Le 3 avril 1911.
2. 9638.
3. 13252.
4. 6725.

Par M. Vilas.—Quel montant le gouvernement du Canada a-t-il, chaque année, payé à cette Province à titre de subvention organique depuis le 1er juillet 1905 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1905-06	Subside d'après population.....	$ 889,252 80	
	Allocation spéciale.....	70,000 00	
			$ 959,252 80
1906-07	Subside d'après population.....	$ 889,252 80	
	Allocation spéciale.....	70,000 00	
			$ 959,252 80
1907-08	Subside d'après population.....	$ 1,319,118 40	
	Allocation spéciale.....	240,000 00	
			$ 1,559,118 40
1908-09	Subside d'après population.....	$ 1,319,118 40	
	Allocation spéciale.....	240,000 00	
			$ 1,559,118 40
1909-10	Subside d'après population.....	$ 1,319,118 40	
	Allocation spéciale.....	240,000 00	
			$ 1,559.118 40
1910-11	Subside d'après population.....	$ 1,319,118 40	
	Allocation spéciale.....	240,000 00	
			$ 1,559,118 40
1911-12	Subside d'après population.....	$ 1,604,244 00	
	Allocation spéciale.....	240,000 00	
			$ 1,844,244 00

Par M. Walker.—Quel était le montant des intérêts annuels payables sur la dette consolidée le 17 décembre 1981, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905, le 30 juin 1911 et le 1er mars 1912?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

17 décembre, 1891.....	$ 1,168,570 67
26 mai, 1897.....	1,426,865 59
23 mars, 1905.....	1,335,446 95
30 juin, 1911.....	893,044 65
1er mars, 1912.....	886,683 43

Par M. Lévesque.—Quels ont été, en ne laissant de côté que les emprunts et les subventions de chemin de fer, les chiffres des recettes et des paiements pour chacune des années fiscales écoulées depuis le premier juillet 1892 au 30 juin 1897 et depuis le premier juillet 1905 au 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	Recettes.	Paiements.
1892-93	$4,467,278 21	$4,492,106 21
1893-94	4,320,427 22	4,550,629 50
1894-95	4,343,971 65	4,506,633 31
1895-96	4,358,858 81	4,415,268 52
1896-97	3,923,238 70	5,288,469 33
1905-06	5,436,734 14	5,255,981 40
1906-07	$5,326,007 59	$ 4,793,044 89
1907-08	6,069,763 07	5,147,495 61
1908-09	6,176,240 39	6,007,702 73
1909-10	6,820,877 64	6,440,069 82
1910-11	7,147,936 42	6,866,730 30

Par M. Séguin.—Quel a été le montant de la dépense pour travaux et édifices publics extraordinaires pour les exercices 1896-97, 1904-05 et chacun des exercices subséquents ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1896-97	$ 176,832 28
1904-05	52,023 18
1905-06	167,399 81
1906-07	73,593 92
1907-08	41,000 00
1908-09	98,000 00
1909-10	147,164 85
1910-11	298,065 09

Par M. Lafontaine (Berthier).—Quel a été le montant du revenu ordinaire et celui de la dépense ordinaire pour les exercices 1896-97, 1904-05, et chacun des exercices subséquents ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	Revenus ordinaires.	Dépenses ordinaires.
1896-97	$3,874,966 22	$4,685,450 42
1904-05	5,039,001 07	4,937,882 77
1905-06	5,340,166 88	5,012,417 74
1906-07	5,270,594 74	4,691,250 42
1907-08	6,016,615 77	4,939,919 06
1908-09	6,082,187 39	5,441,880 22
1909-10	6,571,944 27	5,480,590 26
1910-11	7,032,744 99	6,126,834 95

Par M. Kelly.—Quel a été le revenu des mines pour les exercices 1896-1897, 1904-05 et chacun des exercices subséquents ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1896-1897	$ 2,081 00
1904-1905	1,408 00
1905-1906	43,536 10
1906-1907	70,399 84
1907-1908	62,737 60
1908-1909	41,269 70
1909-1910	72,786 35
1910-1911	43,647 39

Par M. Kelly.—Quel a été le revenu de la chasse et des pêcheries pour les exercices 1896-97, 1904-05 et chacun des exercices subséquents ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1896-1897	24,574 80
1904-1905	66,030 27
1905-1906	69,141 07
1906-1907	87,491 57
1907-1908	99,506 08
1908-1909	99,792 28
1909-1910	110,257 58
1910-1911	107,531 29

Par M. Carbonneau.—Quelles somme le gouvernement a-t-il, chaque année, dépensées pour chemins de colonisation depuis le 1er juillet 1905 ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1905-1906	$130,000 00
1906-1907	130,000 00
1907-1908	140,000 00
1908-1909	215,000 00
1909-1910	170,000 00
1910-1911	216,857 69

Par M. Francœur.—1. Combien de jeunes filles ont fréquenté les écoles normales catholiques en 1895-96, en 1904-05 et en 1910-11 ?

2. Combien d'institutrices laïques brevetées ont enseigné dans les écoles catholiques pendant les mêmes années ?

3. Combien d'institutrices laïques diplômées des écoles normales ont enseigné dans les écoles catholiques pendant les mêmes années ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Année 1895-96	144
" 1904-05	151
" 1910-11	507
2. Année 1895-96	3,973
" 1904-05	4,369
" 1910-11	4,839

3. Année 1895-96 200
" 1904-05 291
" 1910-11 522

Par M. Francœur.—1. Comment a été faite ou sera faite la distribution des $10,000 que le gouvernement a fait voter l'an dernier pour encourager les municipalités rurales à confier à des instituteurs l'enseignement dans les écoles de garçons ?

2. Combien de municipalités scolaires bénéficieront de cet octroi de $10,000 ?

3. Combien sera-t-il accordé à chacune ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Cette somme de $10,000.00 sera répartie également entre les municipalités scolaires rurales ou de villages qui ont confié la direction de leurs écoles modèles ou académiques de garçons à des instituteurs, à condition :

A. Que le traitement annuel de l'instituteur diplômé soit de $400.00 au moins ;

B. Que, s'il y a plus d'un professeur, chacun reçoive un minimum de salaire de $250.00.

2. 65 municipalités.

3. $153.84, d'après la statistique recueillie jusqu'à ce jour au département de l'instruction publique.

Par M. Galipeault.—Combien de plans d'écoles le Surintendant a-t-il approuvés, quelles sommes les commissions scolaires ont-elles empruntées et quelles sommes ont-elles dépensées pour la construction et la réparation de leurs écoles pendant les années 1896-97, 1904-05 et les suivantes ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

	Maisons construites	Dépenses	Emprunts
1896-97	164	(*a*)	(*c*)
1904-05	187	$263,084	
1905-06	236	397,257	$327,533
1906-07	238	692,903	365,986
1907-08	299	688,407	523,992
1908-09	234	882,308	641,270
1909-10	332	576,338	816,512
1910-11	294	(*b*)	1,262,100

(*a*) L'inspecteur n'étant pas tenu de faire rapport au Surintendant avant 1903-04, l'on ne pouvait établir le montant dépensé.

(*b*) Le chiffre ne paraîtra qu'en 1911-12 parce qu'il est impossible d'avoir tous les rapports en temps.

(*c*) Avant 1904-05, il n'était pas tenu de statistiques spéciales des emprunts.

Par M. Galipeault. — Quelles sommes totales les contribuables ont-ils payées à titre de taxes scolaires annuelles ou spéciales et à titre de contributions mensuelles pendant les années 1896-97, 1904-05 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Année 1896-97	$1,488 349
" 1904-05	2,199 371
" 1910-11	3,702 297

Par M. Galipeault.—Quelle était, d'après les rapports reçus au département de l'instruction publique, la valeur des maisons d'écoles, du mobilier et du matériel servant à l'enseignement en cette province pendant les années 1896-97, 1904-05 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Années 1896-97	$13,150 699
" 1904-05	15,665 418
" 1910-11	30,755 014

Par M. Mercier.—Combien y avait-il d'écoles de coupe subventionnées par le gouvernement, combien d'élèves fréquentaient ces écoles et quelle subvention a été accordée à ces écoles pendant les années 1896-97, 1897-98, 1904-05 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.	Subventions.
1896-97	Aucune.		
1897-98	1	48	$ 300 00
1904-05	25	1485	6,400 00
1910-11	39	2344	9,985 00

Par M. Mercier.— Quels ont été, pour les années 1896 et 1911 le nombre des classes du soir en activité, le nombre des élèves qui les ont fréquentées et le montant des subventions que le gouvernement a accordées aux écoles du soir ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	Nombre des classes.	Nombre des élèves.	Montants payés.
1895-96	34	1762	$ 6,791 00
1910-11	223	6814	19,973 00

Par M. Mercier.—Quels ont été, pour les années 1896, 1905 et 1911, le nombre des écoles d'arts et manufactures en activité, le nombre des élèves qui les ont fréquentées et le montant des subventions que le gouvernement leur a payées ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Subventions.
1895-96	7	851	$10,000 00
1904-05	8	2059	15,000 00
1910-11	11	2533	16,000 00

Par M. Mercier.—1. Combien d'élèves fréquentent l'école technique de Montréal ?

2. Combien d'élèves fréquentent l'école technique de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 450.
2. 157.

Par M. Mercier.—Combien d'élèves ont fréquenté l'école polytechnique de Montréal et quelle subvention le gouvernement a accordée à cette école pendant les exercices 1891-92, 1896-97, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

En 1891-1892,	19 élèves	Subvention	$ 5,700 00
1896-1897,	21 élèves	Subvention	9,500 00
1904-1905,	72 élèves	Subvention	13,000 00
1909-1910,	194 élèves	Subvention	20,000 00
1910-1911,	180 élèves	Subvention	20,000 00

Par M. Morisset.—Quel montant a été payé pour les fonds de pension des instituteurs et institutrices en 1896-97, 1904-05 et 1910-11 ?

Réponse par l'honorable Jérémie L. Décarie :

Année.	Montants.
1896-1897	$ 48,652 19
1904-1905	52,034 25
1910-1911	79,843 40

Par l'honorable M. Prévost.—Quel a été le revenu du département des mines pour les exercices depuis 1896-97 jusqu'à aujourd'hui ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1896-97	$ 2,081 00
1897-98	7,872 67
1898-99	4,125 93
1899-1900	11,961 48
1900-01	6,000 79
1901-02	4,111 13
1902-03	3,213 10
1903-04	1,764 75
1904-05	1,408 00
1905-06	43,536 10
1906-07	70,399 84
1907-08	62,737 60
1908-09	41,269 72
1909-10	71,786 35
1910-11	43,647 39
1911 au 18 mars 1912	26,839 95

Par M. Sauvé.—1. La position de shérif de Québec comporte-t-elle le privilège pour son titulaire de s'occuper publiquement de politique ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (180), amandant l'article 85 du Code civil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (182), amendant l'article 381 du Code civil.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Devlin, appuyée par l'honorable M. Lavergne :

Résolu—qu'à l'occasion de la fête patronale des canadiens-irlandais, la séance soit maintenant suspendue jusqu'à huit heures p. m.

Huit heures p. m.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, qu'à partir du mardi le 19 mars inclusivement, il y ait deux séances par jour : la première, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, et la seconde de 3 heures de f'après-midi jusqu'à l'ajournement, et que les ordres du gouvernement ait priorité chaque séance.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Benoit,
Carbonneau,
Caron (l'Islet),
Dion,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gosselin,
Langlois (Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Morisset,
Neault,
Pilon,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Tourigny.—21.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,	*Patenaude,*
D'Auteuil,	*Pennington,*
Lafontaine (Maskinongé),	*Sauvé,*
Lavergne,	*Sylvestre.*—8.

Ainsi la motion est adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (31), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption des amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption de certaines résolutions rapportées par le comité des subsides et lues une première et une seconde fois le 15 mars courant et que M. l'Orateur lit comme suit :

1. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $14.350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et du deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vic., chap. 2, et concours d'abatis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ecole d'industrie laitière de St-Hyacinthe, et travaux de ferme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'encouragement à l'industrie laitière en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolu que cette Chambre adopte lesdites résolutions.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Palais de justice, Trois-Rivières, agrandissement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau le fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois, et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 19 mars 1912

Onze heures a. m.

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement:

Bill (181) amendant l'article 780 du Code municipal relativement aux chemins municipaux."

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau, il est

Résolu,—Qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts, dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le comité général a apportés au bill (31) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

Résolu que la Chambre adopte lesdits amendements.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Le comité siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, suivant l'ordre voté par la Chambre, celle-ci s'ajourne.

Trois heures p. m.

Ordonné que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (36) amendant la loi concernant le commissaire des incendies pour la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (19) abolissant les frais dans certaines causes.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts, dont la guarantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, section 2, 3 et 4.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que son honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Attendu que le lieutenant-gouverneur en conseil a garanti, en vertu des lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4, le remboursement du capital et de l'intérêt de cent quatre-vingt cinq mille piastres de débentures et obligations émises pour une période de vingt ans par l'Hôpital protestant des aliénés ; et

Attendu que ces débentures et obligations seront bientôt échues et qu'il importe de garantir pour une période n'excédant pas vingt année, une nouvelle émission d'obligations de l'Hôpital protestant des aliénés dans le but de rembourser les emprunts dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4 ; qu'il soit en conséquence :

Résolu, Que, sujet aux sections 1 et 2 de la loi 1 George V (1ère session), chapitre 4, en ce qui concerne le paiement des intérêts, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de garantir le paiement du capital et de l'intérêt à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent par an, d'une émission d'obligations pour un montant de cent quatre-vingt cinq mille piastres, qui sera faite par l'Hôpital protestant des aliénés, pour un terme n'excédant pas vingt ans lors de l'échéance des obligations et débentures garanties par le gouvernement de cette province en vertu des lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4, pourvu :

a. Que le trésorier de la province s'assure que le produit de l'emprunt sera employé au remboursement des emprunts contractés en vertu des lois 55-56 Victoria chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4 ;

b. Que toute somme que le gouvernement pourra être appelé à payer par suite de la garantie du capital et de l'intérêt, soit déduite du montant annuellement dû audit hôpital en vertu de tout contrat avec le gouvernement pour l'entretien et le maintien des aliénés ;

c. Que ledit hôpital consente, en faveur du gouvernement, pour assurer le remboursement de toute somme qu'il payera en vertu de la garantie, une hypothèque, à la satisfaction du lieutenaut-gouverneur en conseil, sur tous les bâtiments, ainsi que sur les terrains où ils s'élèvent et qui appartiennent à l'hôpital ;

d. Que ledit hôpital assure lesdits bâtiments pour au moins les trois quarts de leur valeur, et transporte au gouvernement les polices constatant cette assurance.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption de ladite résolution soit prise en considération à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Journal d'Agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sociétés de colonisation en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Immigration : bureaux de Québec et Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société nationale d'immigration de femmes, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société protectrice des immigrants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour publication des cartes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les mines, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la pêche et la chasse, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les comptes courants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service d'enregistrement (cadastre), pour l'année financière finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet les dites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Les résolutions 2 à 10 inclusivement sont lues la première et la seconde fois et agréées.

La résolution 1 est lue la première et la seconde fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 20 mars 1912

Onze heures a. m.

M. Cardin, du comité du Code municipal, présente à la chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre Comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement : Bill (179), amendant l'article 904 du Code municipal.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (27), amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (37), amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (38), amendant la loi des licences de Québec et autorisant l'organisation d'une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la chambre en date du 22 février 1912, pour la production de copie de toute correspondance, tous autres documents en rapport avec les lots 9, 10, 11, 12 et 13, 9ième rang Duncaster, dans le comté de Terrebonne. (*Document de la session No* 88).

Réponse à un ordre de la chambre en date du 22 février 1812, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents avec les lots Nos 10, 11, 12 du 8ième rang, canton Duncaster, dans le comté de Terrebonne. (*Document de la session No* 89).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1912, pour production de copie de la correspondance se rattachant à la confirmation du certificat de licence d'auberge de M. Honoré Duquette, hôtelier, de la paroisse de St-Esprit, distrtict de Joliette, dans le cours du printemps 1911, à l'émission d'une licence en vertu de ce certificat, à l'opposition écrite des électeurs municipaux de ladite paroisse de St-Esprit, aux procédures judiciaires instituées à l'occasion de la confirmation du dit certificat, au jugement annulant la décision municipal et à la révocation de ladite licence, ainsi que copie de tous documents, requêtes, jugements et ordonnances en rapport avec ledit certificat et ladite licence ; (*Document de la session No* 90).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1912, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et monsieur Alphonse Savoie, maire de Saint-Antoine de la rivière du Loup, concernant la construction de l'allonge d'un pont sur la grande rivière du Loup (*Document de la session No* 91).

Réponse a une adresse de l'Assemblée législative, en date du 6 mars 1912, pour production de copie de tous arrêtés ministériels, documents et correspondances concernant la vente du lot 4, cadastre Saint-Roch-Ouest, Québec. (*Document de la session No* 92).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour la production de copie de tous documents, lettres, télégrammes et de toutes correspondances échangés entre le percepteur du revenu et le trésorier de cette province, relativement aux infractions commises à la loi des licences, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'à ce jour, dans le district de Bedford. (*Document de la session No* 93).

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (23) amendant la loi électorale de Québec.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois " étant soumise à la Chambre, M. Lavergne, secondé par M. Bernard, propose en amendement : Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender, en y insérant les dispositions qu'il faut à l'effet suivant :

1. Que les élections générales n'aient jamais lieu qu'à une date fixée par la loi, ainsi que cela se pratique déjà pour les élections municipales et scolaires, sauf les prérogatives de la Couronne, dans le cas de renvoi d'office ;

2. Que toute élection partielle se fasse dans un délai déterminé par la loi, après qu'une vacance s'est produite."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Langlois (Montréal, Div. No 3),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—50.

Ainsi l'amendement est rejeté

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, M. Sauvé, secondé par M. Cousineau, propose en amendement : Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau envoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender à l'effet suivant :

1. Que la liste électorale ne se fasse, dans chaque district électoral, que lorsque le besoin s'en presente, c'est-à-dire dans l'intervalle entre l'émission du bref d'élection et le jour fixé pour la mise en nomination des candidats ;

2. Que le délai, entre l'émission du bref d'élection et la mise en nomination des candidats, soit fixé par la loi et soit assez étendu pour donner tout le temps requis pour la préparation et revision de la liste électorale, ainsi que pour l'appel au sujet de cette liste ;

Et cette chambre exprime l'avis que ce système présenterait plusieurs avantages, et particulièrement les suivants :

1. Tous ceux qui possèdent le cens électoral auraient la chance de se faire inscrire dans la municipalité et l'arrondissement où ils sont domiciliés, au moment de l'élection ;

2. La liste électorale serait faite avec plus de soin, parce qu'elle serait d'un intérêt certain ;

3. Les élections précipitées ne seraient plus guère possibles, et le peuple aurait toujours un temps raisonnable pour se renseigner sur l'administration des affaires publiques, avant d'avoir à se prononcer.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,

Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Petit
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walker.—49.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumis à la Chambre, M. Plante, secondé par M. Cousineau, propose en amendement :

" Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction de l'amender de manière à ce que dans les cités et villes, l'inscription des voteurs sur la liste électorale ait lieu immédiatement après la proclamation ordonnant la dissolution des Chambres ou, dans le cas d'une élection partielle, immédiatement après l'émanation du bref ordonnant telle élection, et que les personnes qui ne seront pas déjà inscrites au rôle d'évaluation auront seules le droit de se faire inscrire, pourvu qu'elles soient de bonne foi, et qu'elles aient leur domicile dans le district électoral dans les trente jours précédant la proclamation de l'élection, devant les officiers proposés à cette fin ".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousinaau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau.
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet .
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,

Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Sauvé,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walker,
Walsh.—52.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard, il est

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'école technique de Montréal.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine, il est

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant la loi des licences de Québec et une commission chargée de s'enquérir de la vente des boissons enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution suivante, lue une première et une seconde fois le 19 mars courant, laquelle résolution est lue comme suit :

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Journal d'agriculture, pour lannée fiinancière finissant le 30 juin 1913.

Et la motion: "que cette résolution soit maintenant adoptée", étant soumise à la Chambre, M. Lavergne, secondé par M. Bernard, propose en amendement :

"Que tout en concourant dans cette résolution, cette Chambre regrette que le gouvernement' sous le prétexte de publier un journal d'agriculture, permet à la Compagnie de Publication du Canada d'encaisser des profits scandaleux ;

Que pour considération de ces profits pris à même les fonds votés pour subventionner l'agriculture et les associations agricoles de cette province, cette compagnie publie un journal *Le Canada*, qui prodigue à tout propos et hors de propos les louanges du gouvernement et à ses ministres, et sert de littérature électorale aux députés ministérels de cette Chambre ;

Que des éditeurs responsables ont offert de publier ce journal, en se contentant du seul bénéfice des annonces et sans qu'il en coûtat un sou à la province ;

Que le gouvernement n'a pas même voulu considérer ces offres et les a rejetées sans en tenir compte ;

Que ce journal coûte à la province, chaque année, des sommes considérables ;

Que le gouvernement a fait à ce sujet avec la Compagnie de Publication du Canada, un contrat onéreux par lequel il se charge :

(*a*) De fournir à la Compagnie de Publication du Canada tous les articles de rédaction, payant aux rédacteurs une somme annuelle de $5,000.00.

(*b*) De payer des frais de poste considérables :

(*c*) De faire bénéficier exclusivement la Compagnie de Publicâtion du Canada de certains abonnements outre le prix de l'abonnement ordinaire payé par le gouvernement ;

(*d*) D'accorder à la Compagnie de Publication du Canada, sous forme déguisée, le revenu total des annonces s'élevant à au-delà de $16.000 par année ;

(*e*) De payer en plus à la Compagnie de Publication du Canada une somme annuelle d'au moins $24,000, représentant le prix des abonnements ;

Que malgré ces sommes considérables payées à la Compaguie de Publication du Canada, le journal d'Agriculture est mal fait, mal rédigé, est sans valeur pour la classe agricole, n'atteint aucunement le but proposé et que de plus par ses annonces de fermes situées aux Etats-Unis, le gouvernement encourage l'émigration en dehors des limites de cette province, et ce au grand détriment de cette province ; que de plus le gouvernement y a laissé annoncer les liqueurs enivrantes et les remèdes brevetés qui empoisonnent le peuple ;

Que cette conduite du gouvernement est injuste et antipatriotique et mérite la censure de cette chambre et de la province".

Et un débat s'élévant, sur motion l'honorable M. Prévost, appuyée par M. D'Auteuil, il est

Resolu,—Que le débat soit ajourné.

Et alors, suivant l'ordre voté par la Chambre celle-ci s'ajourne à 3 heures p. m.

Trois heures p. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffierr du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (98) relevant Louis Philippe Sirois, notaire, de la cité de Québec, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.

Bill (99) constituant en corporation la compagnie de tramway des Trois-Rivières.

Bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (26) amendant la loi de Québec relative aux successions.

Bill (28) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules moteurs.

Bill (46) autorisant les commissaires d'écoles de la municipalitéscolaire du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, à contracter un emprunt.

Bill (71) concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910, fait par L. A. Seers *et al.*, à Dame Berthe Seers *et al.*

Bill (95) autorisant la " Guelph Patent Cask Company, Limited, à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer et des embranchements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatlf a apportés au bill (98) relevant Loius Philippe Sirois, notaire, de la cité de Québec, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Loyld, veuve de Lawrence James Guilmartin, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (99) constituant en corporation la compagnie de

tramway des Trois-Rivières, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (130) ratifiant la vente par licitation faite à Joseph Arthur Bllodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Cousineau.—1. Comment sont nommés ou élus les membres de la commission des chemins à barrières de Montréal ? Quel est le nom de chacun d'eux ? Quand expire leur terme d'office ?

2. Combien chaque membre de cette commission a-t-il reçu comme indemnité pour ses services depuis le 1er janvier 1909 à ce jour ? En vertu de quoi ces membres sont-ils ainsi payés pour tels services ?

3. Quel est le montant total de l'actif et du passif de cette commission des chemins à barrières de Montréal ?

4. Quel est le montant des débentures émises par cette commission depuis l'origine à ce jour ? Quel est le montant des obligations ou débentures actuellement en vigueur ? Quels sont les noms des porteurs de ces débentures ?

5. Les intérêts sur ces débentures sont-ils payés ? Si non, depuis quand et quel est le montant d'intérêts dûs ?

6. A quel date s'est faite la dernière élection des commissaires par les porteurs des débentures ? Quand se fera la prochaine élection par tels porteurs de débentures ?

7. Le gouvernement fédéral est-il porteur de certaines débentures de la dite commission ? Dans l'affirmative, a-t-il requis la commission de payer les intérêts dûs sur ces bons ? Si oui, à quelle date ? Et quelle est la réponse faite à cette demande ?

8. Quel est le revenu annuel de cette commission ? Quelles sont ses dépenses annuelles, le tout depuis 1897 ?

9. Combien de milles de chemins sous le contrôle de cette commission ont été commués depuis l'origine à ce jour par les municipalités ? Quel est le montant en capital reçu pour ces diverses commutations ? A quelles fins ont servi les sommes reçues pour telle commutation ?

10. Quelles sont actuellement les personnes qui ont obtenu des passes ou billet de faveur pour voyager sur les chemins de cette commission ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Deux des commissaires sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil ; ces commissaires actuels sont MM. L. A. Boyer et George Hogg, et sont nommés pour un terme indéterminé ou à bon plaisir. Les trois autres commissaires, qui sont MM. Paul Galibert, Rémi Gohier et Joseph Allen, ont été élus par le gouvernement fédéral qui est le détenteur des débentures émises par la commission ; ils ont été élus le 14 février 1911, pour deux ans, leur mandat expire, par conséquent, le deuxième mardi de février 1913, conformément au statut 58 Victoria, chapitre XLIV.

2. Somme votée au président, en décembre 1909, pour être divisée entre les syndics, mais qui n'a été payée qu'en janvier 1910 ..... $ 3,000 00

Honoraires pour assistance aux assemblées du bureau :

Paul Galibert	110 00
L. A. Boyer	115 00
Rémi Gohier	120 00
Joseph Allen	85 00
T. A. Trenholme	10 00
	$ 3,340 00

Soit la somme de trois mille trois cent quarante dollars.

Somme votée en décembre, 1910, pour le même objet, mais qui n'a été payée qu'en janvier, 1911 ..... $ 3,000 00

Assistance aux assemblées :

Paul Galibert	125 00
L. A. Boyer	125 00
Remi Gohier	125 00
Joseph Allen	80 00
George Hogg	100 00
	$ 3,555 00

Soit la somme totale de trois mille cinq cent cinquante-cinq dollars.

Somme votée en décembre, 1911, pour être divisée comme ci-dessus, mais qui n'a été payée qu'en janvier 1912 ..... $ 3,000 00

Honoraires pour assistance aux assemblées du bureau pendant l'année 1911 :

Paul Galibert	95 00
L. A. Boyer	100 00
Remi Gohier	110 00
Joseph Allen	105 00
George Hogg	90 00
	$ 3,500 00

Soit la somme totale de trois mille cinq cents dollars.

Ces sommes sont payées pour indemniser les commissaires de la perte du temps qu'ils sont obligés de consacrer au service de la Commission.

3. L'actif de la Commission se compose de 37 milles et 265/1000 de mille de chemins qui sont commués à la cité de Montréal et aux municipalités environnantes à quatre mille piastres ($4,000.00) du mille, payable à demande lorsque les ayants droit en exigeront le paiement,—soit la valeur totale de la partie commuée..... ..... 149,060 00

Il reste aussi comme actif environ 19½ mille de chemin sous le contrôle de la Commission, qui a la même valeur que la partie commuée,—soit $4,000.00 du mille ou l'équivalent de 78,000 00

Deux petites maisons et un terrain vacant, le tout évalué à environ..... 3,000 00

$230,060 00

Soit un total d'environ deux cent trente mille soixante dollars.

Le passif se compose des débentures 195,000 00
et des intérêts dûs sur icelles au premier de janvier, 1912. 61,314 21

$256,314 21

Soit un total de deux cent cinquante-six mille trois cent quatorze dollars et vingt et un centins.

X Le passif pourrait être augmenté du fait que la Commission doit répondre à deux poursuites assez importantes qui augmenteront le passif à cinq à six milles dollars, si ces causes pendantes étaient décidées en faveur des demandeurs.

4. *a.* Cent quatre-vingt-sept mille deux cent dollars.
b. Deux cent mille dollars par la Commission précédente de la Commission actuelle.
c. Cent quatre-vingt-quinze mille dollars.
d. Le gouvernement du Canada.
(Voir Statut 59 Victoria, chapitre LXV).

5. La Commission a payé en 1909, en acompte des intérêts..$12,940 48
a. " " 1910, " " .. 12,940 48
" " 1911, " " .. 15,179 83

$41,060 79

Soit la somme totale de quarante et un mille soixante dollars et soixante dix-neuf centins, pour les trois dernières années écoulées.

b. La balance des intérêts dus au gouvernement, au premier de janvier 1912, est de.....$61,314 21

Soixante et un mille trois cent quatorze dollars et vingt et un centin.

6. Le 14 février 1911. Le deuxième mardi du mois de février, 1913.

7. Le gouvernement fédéral est le porteur des débentures émises par la Commission, et vers la fin de juin 1901, le gouvernement réclamait de la Commission, par l'entremise de M. E. Lafleur, avocat de Montréal, la somme de $34,125.00, somme qui était due pour les intérêts accrus à cette date, après avoir démontré à l'honorable Ministre des Finances, par l'entremise de l'avocat du gouvernement, l'impossibilité où se trouvait alors la Commission de payer quoique ce soit en acompte des intérêts accrus, le gouvernement con-

sentit à remettre à plus tard la collection des intérêts, à la condition toutefois que la Commission se désisterait du droit de se prévaloir de la prescription sur les coupons attachés aux débentures ; ce qui fut fait, et la chose en resta là.

8. Voir les états annuels qui ont été envoyés, depuis et même avant 1897 et jusqu'à 1911 inclusivement, par la Commission et qui contiennent les informations requises dans cette question.

9 37 milles et 265/1000 de mille, s'élevant à la somme de cent quarante neuf mille soixante dollars. Aucun montant en capital n'a été collecté pour ces diverses commutations.

10. Les personnes suivantes : Sir Wilfrid Laurier, MM. Paul Galibert, L. A. Boyer, Remi Gohier, Joseph Allen, George Hogg, L. Hy. Senécal, James Quinn, Paul P. Taschereau, J. A. Chaurest, Gaston Maillet, Ferdinand Rinfret, Ernest Marceau, A. Berthiaume, L. J. Tarte, Joseph Tarte, Dr James Perrigo, Dr Arthur Migneault, James W. Duncan, Juge C. Laurendeau, Hon. J. P. B. Casgrain, Hon. J. L. Décarie, Juge Fortin, Hon. R. L. Borden, Hon. F. D. Monk, Juge Archambault, Hon. T. Berthiaume, Dr J. J. Guerin, James McShane, Victor Geoffrion, Godfroy Langlois, Geo. W. Stephens, C. C. Ballantyne, Achille Bergevin, U. H. Dandurand, George A. Simard, Ed. J. Quinn, Alphonse Décary, George Marcil, Charles Chaput, H. Lapointe, Joseph Lebeau, Alphonse Racine, Alex. Drummond, Dosithée Carrière, A. P. Dawes, Norman J. Dawes, Joseph B. Lefebvre, George Paré, W. G. Ross, D. McDonald, Patrick Dubee.

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la classification des lots dans le comté de l'Islet ?

2. A quelle date ?
3. Dans l'affirmative, à quelle date les travaux ont-ils commencé ?
4. Par qui ont-ils été faits ?
5. Ces dits travaux ont-ils été complétés ?
6. Dans la négative, pour quelle raison ?
7. Dans la classification faite, combien de lots ont été trouvés propres à l'agriculture dans chaque canton ?
8. Combien y en a-t-il qui ont été vendus ?
9. Combien y en a-t-il qui n'ont pas été vendus ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. 13 septembre 1904 ;
   24 mai 1906 ;
   14 septembre 1906 ;
   26 juin 1907 ;
   30 septembre 1907.
3. Au printemps 1905, immédiatement après instructions reçues.
4. Michel Francœur, 1905 ;
   André Caron, 1906 ;
   Michel Francœur, 1906 :
   " " 1907 ;
   Godefroy Bédard, 1907.
5. Oui.

6. .....
7. Canton Dionne, 172 lots
" Ashford, 113 "
" Casgrain, 107 "
" Arago, 158 "
" Fournier, 51 "
" Lafontaine, 122 "
8. 210 lots.
9. 513 "

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la classification des lots dans le comté de Kamouraska ?
2. A quelle date ?
3. Dans l'affirmative, à quelle date les travaux ont-ils commencé ?
4. Par qui ont-ils été faits ?
5. Ces dits travaux ont-ils été complétés ?
6. Dans la négative, pour quelle raison ?
7. Dans la classification faite, combien de lots ont été trouvés propres à l'agriculture dans chaque canton.
8. Combien y en a-t-il qui ont été vendus ?
9. Combien y en a-t-il qui n'ont pas été vendus.

Réponse par l'honorable M. Allard :
1. Oui.
2. 16 septembre 1904.
3. 3 octobre 1904.
4. Cyrille Leclerc, G. F.
5. Oui.
6. ....
7. Canton Bunguay, 37 lots.
" Chabot, 53 "
" Chapais, 112 "
" Painchaud, 103 "
" Pohénégamook 64 "
8. 57 lots.
9. 312 "

Par M. Langlois (Montréal).—1. Y a-t-il dans le district scolaire de l'inspecteur J.-M. Côté, des institutrices mêmes brevetées, qui manquent de compétence dans l'accomplissement de leurs devoirs ?
2. Dans l'affirmative, combien ?

Réponse par l'honoroble M. Décarie :
1. Oui.
2. Institutrices brevetées..... 39
Institutrices non brevetées..... 23

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quels sont les colons dont les billets de location ont été cancellés dans le canton de Peterborough, dans le comté de Maskinongé, depuis 1909 ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de réinstaller ces colons sur leurs lots ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1.—

Lot.	Rang.	Nom du colon.	Date de la cancellation.
24 et 25	1 N. E.	Pierre Ferland	3 avril, 1911.
19	2 N.-E.	Israël Morin	30 juin, 1909.
20	"	Israël Morin	17 février, 1910.
19	3 N.-E.	Joseph Lanois	30 juin, 1909.
20	"	Alfred Provost	"
22	"	Joseph Doiré	"
23	"	Arthur Joly	"
24	"	Noé Provost	"
1	4 N.-E.	Gaspard Lajoie	3 avril, 1911.
2	"	Joseph Désautels	"
3	"	François Rondeau	"
6	"	Charles Corriveau	"
13	"	Hercule Provost	"
14	"	Joseph St-Jean, snr	"
A.	5 N.-E.	James Savoie, fils	"
D.	"	Joseph Savoie, fils	"
E.	"	Joseph Desjardins	"
F.	"	Norbert Lefrançois	"
½ S.-E.-G.	"	Onésime St-Jean	"
3	"	Noé Desjardins	"
7	"	George Beaudoin	"
8	"	Siméon Provost	"
9	"	Pierre Désorcy	"
½ S.-E. 10	"	David Rondeau	"
½ N.-O. 12	"	Joseph St-Jean, fils d'Onés	"
½ N.-O. 13	"	Joseph St-Jean, fils d'Onés	"
14	"	Alfred Lavallée	"
15	"	Delphis Joly	"

2. Sur un rapport de M. G. C. Piché, chef du service forestier, en date du 5 octobre 1911, fait à la suite d'une conférence avec le Révérend M. Laquerre, il a été décidé que le département remettrait aux colons tous les lots annulés récemment, dans les rangs 3 N. E., 4 N. E., 5 N. E. et 5 S. O. du canton Peterborough, et que comme ces lots peuvent être difficilement habités, qu'ils servent de lots de support, ayant été vendus, il y a très longtemps, nous dispenserions les porteurs de billets de location de la formalité de la résidence, et accorderions les lettres-patentes à ceux qui se conformeraient aux autres conditions, ou bien paieraient un prix additionnel de $1.00 de l'acre.

Par M. Tellier.—1. Quels sont les lots du canton Peterborough que le gouvernement a concédés par billet de location ou autrement, depuis le 1er juillet, 1908, jusqu'à ce jour, et quels sont pour chaque lot le nom du concessionnaire et la date de la concession ?

2. Quels sont ceux de ces lots que le concessionnaire occupait déjà antérieurement comme colon sans titres ou successeur ou ayant cause de colon sans titres ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Lot.	Rang.	Nom du concessionnaire.	Date de la concession.
1.			
18	2 N. E.	Omer Morin	18 août 1908.
5	4 S. O.	Aubert Beauparlant	13 octobre, 1908.
6	4 S. O.	Adolphe Beauparlant	13 octobre, 1908.
6	D	John Prescotte	2 novembre, 1908.
10	2 N. E.	Adolphe Prescotte, fils	29 août, 1909.
4	1 N. E.	Godfroi Robert	22 avril, 1911.
1b	C	Antoine Prescotte	22 mai, 1911.
½ N. O. 18b	A S. O.	Athanase St-Jean	20 septembre, 1911
3	4 N. E.	Onésime St-Jean	31 octobre, 1911.
½ S. E. 12	5 S. O.	Louis Provost	31 octobre, 1911.
½ S. E. 14	5 S. O.	George et M. Sylvestre	28 septembre, 1911
½ S. O. G	5 N. E.	Onésime St-Jean	9 novembre, 1911.
2.			
4	1 N. E.		
1b	C		
½ N. O. 18b	A S. O.		
3	4 N. E.		
½ S. E. 12	5 S. O.		
½ S. E. 14	5 S. O.		
½ S. O. G	5 N. E.		

Par M. Therrien.—1. Antérieurement à la saisie exécutée chez Arthur Jeanson, de Ste-Cécile de Milton et mentionnée à la page 467 des procès verbaux en réponse à une question de M. Bernard, député de Shefford, le dit Arthur Jeanson a-t-il été poursuivi pour violation de la loi des licences de Québec ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates a-t-il été ainsi poursuivi et quel jugement a-t-il été rendu dans chaque cas ?

3. Ces poursuites ont-elles été intentées par le percepteur, sans qu'aucune plainte lui ait été faite contre le dit Jeanson ou sinon par qui ces plaintes ont-elles été faites ?

4. Est-ce que le dit Jeanson était porteur d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, en aucun temps entre le premier de mai 1911, et la présente date ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2, Le 9 août 1911, Jeanson a été poursuivi pour avoir au mois de juin de la même année, vendu illégalement des liqueurs enivrantes. Jugement a été rendu le 17 janvier 1912, renvoyant l'action. Aussi au mois d'août 1911, Jeanson a été poursuivi pour la même offense commise le 1er, le 2 et le 3 du même mois. Dans cette même cause, jugement a été rendu le 19 janvier 1912, renvoyant l'action. Jeanson a été poursuivi une troisième fois pour vente de boisson le 3 novembre 1911. Dans cette cause, jugement a aussi éte rendu le 19 janvier 1912, condamnant Jeanson à une amende de 50.00 et aux frais.

3. Ces poursuites ont été intentées par le percepteur, sur des plaintes reçues d'un personnage éminent daus la municipalité de Ste-Cécile.

4. Le 1er mai 1911, le percepteur du revenu de la province a émis une licence d'hôtel en faveur du dit Jeanson. Le 1er juin suivant, sur plainte adressée au département, l'attention du percepteur a été attirée sur le fait qu'il avait émis cette licence par erreur, vu qu'un règlement prohibitif était en vigueur à Sainte-Cécile, et il reçut instruction d'avertir Jeanson que cette licenre était nulle et de nul effet en vertu de l'article 565 du Code municipal, de lui renvoyer le montant du droit de licence et de le prévenir que s'il ne cessait pas de vendre de la liqueur enivrante, il serait poursuivi pour vente de boisson sans licence.

Jeanson ayant continué de vendre de la boisson, les actions mentionnées dans la réponse No 2 ont été intentées contre lui. Les deux premières ont été renvoyées parce qu'à venir jusqu'au 10 août 1911, bien que le percepteur eut renvoyé à Jeanson le montant du droit de licence, il ne lui avait pas fait d'offres légales. Dans la troisième poursuite le tribunal a condamné Jeanson, car l'offense avait été commise après que Jeanson eut accepté le droit de licence, d'après les offres réelles faites par le percepteur.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement ou quelqu'un de ses membres a-t-il pris connaissance de l'article suivant publié dans " l'Evénement " du 20 septembre 1911 : " M. Cléophas Blouin le nouveau shérif de Québec, fait des pieds et des mains dans Lévis pour faire accepter le jeune Lætare Roy aux électeurs de Lévis. Le nouveau shérif a fait hier soir un discours à Saint-Nicholas où il a déclaré, sans plus de façon, que dans les intérêts du parti libéral, le jeune Roy devait être élu " ?

2. Dans l'affirmative, quelles représentations le gouvernement a-t-il fait au fonctionnaire désigné dans le dit article ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. Non.

Par M. Sauvé.—1. M. Urgèle Paquette est-il à l'emploi du gouvernement de Québec ?

2. Dans l'affirmative, quels sont ses fonctions et ses pouvoirs ?

3. A-t-il le droit d'accorder des licences de pêche au moyen de verveux, filet ou seine dans le lac des Deux-Montagnes, entre Saint-Placide et Carillon?

4. En a-t-il déjà accordées ?

5. Dans l'affirmative, quand et à qui ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2. Garde-pêche et garde-chasse.

3. Non.

4 et 5. Le département de la Colonisation des Mines et des Pêcheries étant sous l'impression que la pêche avec filets, verveux ou seines était défendue dans le lac des Deux-Montagnes exclusivement, avait autorisé le garde-pêche U. Paquet, à émettre des licences en faveur de MM. Josepha Charlebois, Pierre Giroux et Aldéric Charlebois, pour pêcher avec des verveux dans la baie d'Argenteuil, et dans la partie de la rivière Ottawa en aval de Carillon. Depuis, le département a été informé que cette défence s'étendait jusqu'à Carillon et a cancelé ces licences.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion aujourd'hui soumise à la Chambre :—Que la résolution suivante, rapportée du comité des subsides et lue deux fois mardi, le 19 mars courant, soit maintenant adoptée ; laquelle résolution est lue comme suit :

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour le Journal d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Et sur l'amendement a icelle :—Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Que tout en concourant dans cette résolution, cette Chambre regrette que le gouvernement, sous prétexte de publier un journal d'agriculture, permet à la Compagnie de Publication du Canada d'encaisser des profits scandaleux ;

Que pour considération de ces profits pris à même les fonds votés pour subventionner l'agriculture et les associations agricoles de cette province, cette compagnie publie un journal *Le Canada*, qui prodigue à tout propos et hors de propos les louanges du gouvernement et à ses ministres, et sert de littérature électorale aux députés ministériels de cette Chambre ;

Que des éditeurs responsables ont offert de publier ce journal, en se contentant du seul bénéfice des annonces et sans qu'il en coûtat un sou à la province ;

Que le gouvernement n'a pas même voulu considérer ces offres et les a rejetées sans en tenir compte ;

Que ce journal coûte à la province, chaque année, des sommes considérables ;

Que le gouvernement a fait à ce sujet avec la Compagnie de Publication du *Canada*, un contrat onéreux par lequel il se charge :

(*a*) De fournir à la Compagnie de Publication du *Canada* tous les articles de rédaction, payant aux rédacteurs une somme annuelle de $5,000.00.

(*b*) De payer des frais de poste considérables ;

(*c*) De faire bénéficier exclusivement la Compagnie de Publication du *Canada* de certains abonnements outre le prix de l'abonnement ordinaire payé par le gouvernement ;

(*d*) D'accorder à la Compagnie de Publication du *Canada*, sous forme déguisée, le revenu total des annonces s'élevant à au-delà de $16,000.00 par année ;

(*e*) De payer en plus à la Compagnie de Publication du *Canada* une somme annuelle d'au moins $24,000, représentant le prix des abonnements ;

Que malgré ces sommes considérables payées à la Compagnie de Publication du *Canada*, le journal d'Agriculture est mal fait, mal rédigé, et sans valeur pour la classe agricole, n'atteint aucunement le but proposé et que de plus par ses annonces de fermes situées aux Etats Unis, le gouvernement encourage l'émigration en dehors des limites de cette provinces, et ce au grand détriment de cette province ; que de plus le gouvernement y a laisser annoncer les liqueurs enivrantes et les remèdes brevetés qui empoisonnent le peuple ;

Que cette conduite du gouvernement est injuste et antipatriotique et mérite la censure de cette Chambre et de la province."

E l'amendemeut étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—13.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine, (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,

Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean,)
Robillard,
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—51.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, ladite résolution est adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération d'une certaine résolution concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts, dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4; rapportées par le comité général et lue deux fois, mardi le 19 mars courant.

Résolu,—Que ladite résolution soit adoptée.

Ordonné,—Que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (35), concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts, dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (36) amendant la loi concernant le commissaire des incendies pour la cité de Montréal,

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements et qu'il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (68) concernant " The North Eastern Railway Company " et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".

Bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont.

Bill (127) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Bagotville et St-Laurent."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (68) concernant " The North Eastern Railway Company " et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remis à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont. et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements sont remis à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (127) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Bagot et St-Laurent, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant:

Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 31 janvier 1912, pour production de copies de tous documents, lettres, télégrammes et de

toutes correspondanées échangés entre le percepteur du revenu et le trésorier de cette province, relativement aux infractions commises à la loi des licences depuis le premier juillet 1905, jusqu'à ce jour, dans le district de Bedford.

(*Document de la session No* 94).

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considératien des amendements que le comité général a apportés au bill (60) amendant la charte de la cité de Québec.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Et la motion "Que la Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le dit bill" est soumise à la Chambre.

L'honorable M. Prévost objecte que le règlement ne permet pas de se former de nouveau en comité général, pour étudier ce bill, au cours de la présente séance, sans le consentement unanime de la Chambre.

M. l'Orateur réserve sa décision et permission est donnée au comité général de siéger de nouveau au cours de la séance et M. l'Orateur décidera alors le point d'ordre soulevé.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (19) abolissant les frais dans certaines causes.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Lavergne, secondé par M. Bernard, propose en amendement : Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que tout en consentant à voter les subsides, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de faire faire une immense économie à la province, en abolissant les positions de shérifs qui sont devenues inutiles et surannées et dont les fonctions pourraient être exercées par les protonotaires ; et cette Chambre invite le gouvernement à présenter immédiatement un projet de loi à cet effet.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Caron (Matane),
Daignault,
D'Auteuil,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal, Div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—50

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale est de nouveau soumise à la Chambre.
Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
En conséquence la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

La Chambre siége jusqu'après minuit jeudi matin.

Jeudi 21 *mars* 1912.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.
Résolution à rapporter.

. . . . . .

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.
Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.
Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.
M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.
Ordonné,—Que l'adoption de ladite résolution soit prise en considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (150) érigeant en municipalité de village, le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec.
En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.
Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.
Résolu,—Que le bill est adopté.
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Et, alors, la Chambre siégeant jusqu'à deux heures jeudi matin, s'ajourne.

Jeudi, 21 mars 1912

Onze heures a. m.

Ordonné que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (186), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie :

Résolu qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la résolution rapportée du comité des subsides et lue une première et une deuxième fois à la séance du mercredi 20 mars courant et qui est lue comme suit :

1. *Résolu*,—qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Et la motion : " Que cette résolution soit maintenant adoptée ", étant soumise à la Chambre, l'honorable M. Prévost, secondé par M. Patenaude, propose en amendement :

Que tous les mots après " que ", jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

" Tout en étant prête à concourir dans cette résolution cette Chambre regrette de constater que depuis quelques semaines les conférenciers agricoles parcourant cette province afin de faire connaître et de populariser la loi que le gouvernement veut faire adopter et qu'il intitule la " Loi des bons Chemins ", sont accompagnés de prétendus publicistes payés à même les crédits votés par la Chambre pour l'amélioration des Chemins, et ce, sans l'autorisation de cette Chambre ;

Qu'ainsi, il appert que sur et à même les deniers votés par cette résolution le gouvernement fait publier le portrait des députés ministériels et imprimer et distribuer sa littérature électorale aux frais de la province.

Que cette conduite est contraire aux intérêts de cette province et constitue un scandale que cette Chambre réprouve et condamne.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—6.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris.
Finnie,
Gaboury,
Gault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hag,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (Saint-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Vilas.—37.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence la résolution est adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (182), amendant l'article 381 du Code civil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (183), amendant l'article 72 du Code municipal.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième feis et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme eu comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Ré olu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (184), amendant l'article 29 du Code de procédure civile relativement à la prestation des serments dans le comté de Saguenay.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (181) amendant l'article 780 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Ré olu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (179), amendant l'article 904 du Code municipal.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre qui se divise et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Benoit,
Bernard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Decarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Finnie,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, Div. No 3.)
Létourneau,
Lévesque,
Mackenvie,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—31.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gendron,
Girard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Leclerc,
Mercier,
Neault,
Patenaude,
Prévost,
Robert (St-Jean),
Sauvé,
Sylvestre,
Tessier.—17.

Ainsi la motion est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (176) amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la commission scolaire catholique de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne à trois heures.

Trois heures p. m.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1912, pour la production de copie de toute correspondance concernant les deniers octoyés par le ministère de la colonisation dans le comté des Deux-Montagnes en 1911 ? (*Document de la session No* 95).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 6 mars 1912, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, rapports, correspondances et documents quelconques relatifs aux dépôts faits par la province à la banque de Saint-Hyacinthe, et à toute matière concernant ladite banque et sa liquidation. (*Document de la session No* 96).

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard, il est

Résolu que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, après la deuxième séance, elle s'ajournera à samedi matin à dix heures et demie pour siéger jusqu'à une heure p. m.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant l'Ecole technique de Montréal.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet de résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lavergne secondé par M. Bernard, propose en amendement :

Que tout en consentant à voter les subsides, cette Chambre déclare :

1. Que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, établie par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, n'a pas répondu aux besoins de la Province et aux aspirations du gouvernement.

2. Que cette école, censée être demandée par la Chambre de Commerce de Montréal, n'a jamais reçu un sou du subside de $5.000.00, que la dite Chambre de Commerce était autorisée à lui payer, par l'article 5 de la loi ;

3. Que la corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, était autorisée, en vertu de l'article 2 de la loi, à emprunter la somme de $300,000.00 pour l'établissement de cette école.

4. Que cet emprunt fut porté par la section 1, de la loi 8, Ed. VII, chap. 30, à la somme de $500,000.00 ;

5. Que subséquemment, par la section 1, de la loi 1, Geo. V, chap. 21, ce pouvoir d'emprunt fut porté à la somme de $600,000.00.

6. Que le subside annuel que la province devait payer à cette institution, était par la section 4 de la loi 7 Ed. VII, chap. 23, au montant de $20,000.00 ;

7. Que ce subside, par la section 2, de la loi 8, Ed. 7, chap. 30, fut augmenté au montant de $30,000.00 ;

8. Que subséquemment, par la section 2, de la loi 1 George V, chap. 21, ce subside annuel, a atteint le chiffre de $50,000.00 ;

9. Que les chiffres ci-dessus indiqués pour cette corporation ont été établis sur des donnés incomplètes, sans bases d'affaires, engageant la province dans une dépense inconsidérée, mal définie et dans un projet dont le gouvernement ne connaissait pas la portée financière ;

10. Que le programme d'enseignement de cette école ne comprend rien autre que les matières déjà enseignées dans nos écoles primaires, nos collèges commerciaux ou classiques et nos universités ;

11. Que cette école n'a que 38 élèves, dont 3 seulement paient leur cours ;

12. Que cette école a de nombreux professeurs dont les traitements s'élèvent à plus de $12,000 par année, et que chacun de ces 38 élèves coûte annuellement à la province, une somme s'élèvant à près de $700.00 ;

13. Que l'enseignement donné à cette école est, en conséquence, de la loi neutre et sans Dieu ;

14. Que partant cette école constitue un grave danger pour notre instruction publique et une atteinte sérieuse aux prérogatives de la majorité catholique et aux privilèges de la minorité protestante de cette province ;

15. Que cette école donnant des diplômes qui doivent être contresignés par le secrétaire de la province, lequel en nomme aussi les professeurs, est appelée à devenir un université d'état, sans dénomination religieuses ;

Que, conséquemment, cette Chambre déclare que cette école est inutile au point de vue de l'instruction publique, ruineuse pour la province, et constitue une lourde charge sur le budget ; qu'elle est inepte dans son origine, pernicieuse dans son fonctionnement et dangereuse dans ses fins, et que son seul résultat pratique jusqu'ici, a été l'octroi d'un gros contrat à un gros entrepreneur public, pour la construction d'un gros édifice.

Et cette Chambre censure sévèrement le gouvernement de ne pas avoir employés les sommes qu'a payées et paie la province pour cette école, soit directement ou sous le couvert de la " Corporation de l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales ", pour la construction et le maintien de cette institution, à améliorer le salaire de nos institutrices dans nos écoles primaires, et à soutenir les académies commerciales de nos petites villes.

Et un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre.

L'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre suivant : que les dispositions des articles 8 et 9 du bill ne sont pas couvertes par les avis et n'ont pas été demandées par une pétition.

M. l'Orateur décide qu'il ne lui appartient pas de juger ce point. (Décision du 16 avril 1909 et du 29 avril 1910).

La motion est soumise de nouveau.

L'honorable M. Prévost secondé par M. Cousineau, propose en amendement :

Que tous les mots après " que " soit retranchés et remplacés par les suivants :

1. Vu que le bill doit être conforme à l'avis et à la pétition ;
2. Vu que le bill contient des dispositions étrangères à l'avis donné et à la pétition ;
3. Vu que les pouvoirs accordés excèdent les avis qui ont été donnés ;

Le bill 73 soit renvoyé au comité des ordres permanents pour l'étude de la question ainsi soulevée et que l'ordre pour troisième lecture soit rescindé.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et le rejette.

Et la motion étant de nouveau soumise à la Chambre : l'honorable M. Prévost propose, secondé par M. Cousineau, que le mot " maintenant " soit retranché et remplacé par les mots " dans six mois ".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Cousineau,
D'aignault,
Francœur,
Lafontaine (Berthier),
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal, Div. No 3),
Morisset,
Patenaude,
Prevost,
Robert (Rouville),
Sauvé,
Sylvestre.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Finnie,
Gaboury,
Gault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Langlois (St-Sauveur),
Mackenzie,

Mousseau,	*Roy*,
Neault,	*Taschereau*,
Pennington,	*Therrien*,
Petit,	*Vilas*,
Pilon,	*Walker*,
Robert (St-Jean),	*Walsh*—34.

Ainsi l'amendement esr rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (83) constituant en corporation ; " Ottawa, Abbiti and Hudson Bay Railway Company ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (153) amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements le Conseil législatif a apportés au bill (68) concernant " The North Eastern

Railway Company." et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (124) amendant la charte de la ville d'Outremont.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (127) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer " Bagotville and St. Lawrence Railway Company ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lectuse du bill (43) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre deVéronne, à Pike-River.

Les députés suivants donnent leur assentiment à la deuxième lecture du bill :

M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac, M. Gendron, représentant la division électorale d'Ottawa, M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil, M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon, M. Gosselin, représentant la division électorale de Missisquoi, M. Vilas, représentant la division électorale de Brome, l'honorable M. Mackenzie, représentant la division électorale de Richmond, M. Bernard, représentant la division électorale de Shefford, M. Bissonnet, représentant la division électorale de Stanstead, et M. Therrien, représentant la division électorale de Sherbrooke.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Resolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion soumise aujourd'hui : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; et sur l'amendement d'icelle :

Que les mots après "que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants : Que tout en consentant à voter les subsides, cette Chambre déclare :

1. Que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, établie par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, n'a pas répondu aux besoins de la Province et aux aspirations du gouvernement.

2. Que cette école, censée être demandée par la Chambre de Commerce de Montréal, n'a jamais reçu un sou du subside de $5,000.00, que ladite Chambre de Commerce était autorisée à lui payer, par l'article 5 de la loi.

3. Que la corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, était autorisée, en vertu de l'article 2 de la loi, à emprunter la somme de $300,000.00 pour l'établissement de cette école.

4. Que cet emprunt fut porté par la section 1, de la loi 8, Ed. VII, chap. 30, à la somme de $500,000.00.

5. Que subséquemment, par la section 1, de la loi 1, Geo. V, chap. 21, ce pouvoir d'emprunt fut porté à la somme de $600,000.00.

6. Que le subside annuel que la province devait payer à cette institution, était par la section 4, de la loi 7, Ed. VII, chap. 23, au montant de $20,000.

7. Que ce subside, par la section 2, de la loi 8. Ed. 7, chap. 30, fut augmenté au montant de $30,000.00.

8. Que subséquemment, par la section 2, de la loi 1, Geo. V, chap. 21, ce subside annuel a atteint le chiffre de $50,000.00.

9. Que les chiffres ci-dessus indiqués pour cette corporation ont été établis sur des données incomplètes, sans bases d'affaires, engageant la province dans une dépense inconsidérée, mal définie, et dans un projet dont le gouvernement ne connaissait pas la portée financière.

10. Que le programme d'enseignement de cette école ne comprend rien autre que les matières déjà enseignées dans nos écoles primaires, nos collèges commerciaux ou classiques et nos universités ;

11. Que cette école n'a que 38 élèves, dont 3 seulement paient leur cours ;

12. Que cette école a de nombreux professeurs dont les traitement s'élèvent à plus de $12,000 par année, et que chacun de ces 38 élèves coûte annuellement à la province, une somme s'élevant à près de $700.00 ;

13. Que l'enseignement donné à cette école est, en conséquence, de la loi neutre et sans Dieu ;

14. Que partant cette école constitue un grave danger pour notre instruction publique et une atteinte sérieuse aux prérogatives de la majorité catholique et aux privilèges de la minorité protestante de cette province ;

15. Que cette école donnant des diplômes qui doivent être contresignés par le secrétaire de la province, lequel en nomme aussi les professeurs, est appelée à devenir un université d'état, sans dénomination religieuse ;

Que, conséquemment, cette Chambre déclare que cette école est inutile au point de vue de l'instruction publique, ruineuse pour la province, et constitue une lourde charge sur le budget ; qu'elle est inepte dans son origine, pernicieuse dans son fonctionnement et dangereuse dans ses fins, et que son seul résultat pratique jusqu'ici, a été l'octroi d'un gros contrat à un gros entrepreneur public, pour la construction d'un gros édifice.

Et cette Chambre censure sévèrement le gouvernement de ne pas avoir employé les sommes qu'a payées et paie la province pour cette école, soit directement ou sous le couvert de la " Corporation de l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales ", pour la construction et le maintien de cette institution, à améliorer le salaire de nos institutrices dans nos écoles primaires, et à soutenir les académies commercialesde nos petites villes.

Et le débat continuant l'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre suivant :—Cet amendement n'est pas dans l'ordre parce qu'il affirme des faits faux ou dont la Chambre n'a jamais été saisie.

La Chambre siège jusqu'après minuit vendredi matin.

Vendredi, 22 mars, 1912.

M. l'Orateur décide que l'objection faite est bien fondée et que l'amendement est en conséqueuce hors d'ordre.

M. Lavergne en appelle de la décision de M. l'Orateur à la Chambre et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Francoeur,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Letourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),

Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—36.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sylvestre.—9

Ainsi la décision de M. l'Orateur est maintenue.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des sussides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hopital Guay, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (173) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (51) concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

Bill (151) constituant en corporation la compagnie "King Edward Park and Amusement Company".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (51) concernant la Compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, et lesdites amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (151) constituant en corporation la compagnie "King Edward Park and Amusement Company", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre siégeant, jusqu'à minut et trente cinq minutes, s'ajourne.

Vendredi, 22 mars 1912

Onze heures a. m.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (187) amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1912, pour la production de copie de tous comptes détaillés de dépenses, de toutes pièces justificatives et de tous reçus relatifs à l'inauguration du parc du Mont Tremblant, pendant l'exercice 1896-1897. (*Document de la session No* 97).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant l'Ecole technique de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ).

Résolu, 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir, en sus de la garantie autorisée par la loi 9 Edouard VII, chapitre

37, section 2, un ou des emprunts additionnels n'excédant pas en tout $100,000.00 qui pourront être contractés par l'école technique de Montréal, en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, pour les fins mentionnées dans la loi 7 Edouard VII, chapitre 25, section 5.

Résolu, 2.—Qu'en sus de l'allocation mentionnée dans la loi 9 Edouard VII, chapitre 37, section 3, le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé, pour les fins mentionnées dans la loi 7 Edouard VII, chapitre 25, section 7, à augmenter de $20,000.00 l'allocation annuelle accordée à l'école technique de Montréal.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdites résolutions soit prise en considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant la loi des licences de Québec et une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Mackenzie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet de résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne à trois heures.

Trois heures p. m.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Tellier—1. Quels sont, dans chaque comté de la province, où il se trouve des terres publiques, les cantons où il a été procédé à la classification des terres, conformément à la loi sanctionnée le 2 juin 1904, 4 Edouard VII, chapitre 13, section 7 ?

2. Par qui a été fait la classification, dans chaque cas ?

3. Quels sont les lots de chacun de ces cantons qui ont été reconnus comme propres à la culture ?

4. Ces lots ont-ils été mis en vente pour fins de colonisation ? Quand l'ont-ils été ?

5. Le gouvernement voudra-t-il bien répondre aux questions qui précèdent au moyen d'un seul tableau divisé en colonnes ?

Réponse par l'honorable M. Allard :—

Comté.	Canton.	Classification, par qui faite.	Lots trouvés propres à la culture.	Date de la mise en vente : Copie de l'arrêté en conseil décrétant la classification dans chaque cas, a été transmise aux agents aux dates suivantes :
Argenteuil.,..	Howard.....	Feu J. C. Langelier sur le rapport de feu A. B. Filion..	29	Août, 1906
	Wentworth ...,....	Feu J. C. Langelier sur le rapport de S. A. Fillion.... . ..	65	do
Beauce.....	Louise	Feu J. C. Langelier sur le rapport de André Caron....	59	Jnillet, 1906
	Metgermette Nord..	do	114	Juin, 1006
	Metgermette Sud ..	Feu J. C Langelier sur le rapport de R. R. Sweeny et C. Langlois.....	Aucun	do
	Adstock	Feu J. C. Langelier sur le rapport de André Caron.....	123	Octobre, 1907
Bonaventure.	Hope.....	Fen J. C. Langelier sur le rapport de James Hamilton... .	267	Février, 1908
	Robidoux	do	16	Mai, 1908
Bellechasse...	Bellechasse..... ...	Feu J. C. Langelier sur le rapport de L. J. Turgeon.....	54	Juin, 1908
Bellechasse. ..	Daaquam.....	Feu J. C. Langelier sur le rapport de L. J. Turgeon	31	Mai, 1908
	Mailloux.	do	3	Août, 1906

Réponse par l'honorable M. Allard.—*Suite.*

Comté.	Canton.	Classification, par qui faite.	Lots trouvés propres à la culture.	Date de la mise en vente : Copie de l'arrêté en conseil décrétant la classification dans chaque cas, a été transmise aux agents aux dates suivantes :
Champlain. . .	Carignan.	Feu J. C. Langelier sur le rapport de André Caron.	101	Décembre, 1908
	Lejeune.	Feu J. C. Langelier sur le rapport de Godefroy Bédard.	. . . . .	Juin, 1906
	Mékinac.	Avila Bédard sur le rapport de Godfroy Bédard.	14	Mai, 1911
	Hackett	Feu J. C. Langelier sur le rapport de W. A. Bignell et André Caron	83	Septembre, 1909
Compton. . . .	Whitton.	Feu J. C. Langelier sur le rapport de Jos. Langlois.	220	Mars, 1907
	Emberton	Feu J. C. Langelier sur le rapport de B. L. O'Hara	13	Mars, 1907
	Ditton.	do	9	Août, 1906
	Chesham.	Feu J. C. Langelier sur le rapport de H. Vézina.	68	Mai, 1907
	Winslow.	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Godefroi Bédard.	259	Mai, 1907
Dorchester. . . .	Watford.	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Joseph Bégin.	25	Juin, 1908
	Langevin.	do	13	Juin, 1908
Gaspé.	York.	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de William Hurley.	108	Juillet, 1908
	Tourelle	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Wm Therrien	48	Mai, 1908
	Sydenham	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de G. T. Harbour	69	Février, 1908
	Chloridorme.	do	81	Juin, 1906
Kamouraska. .	Bunguay	Feu J.-C. Langelier sur le rapport da Cyrille Leclerc.	37	Mars, 1908
	Chabot.	do	53	Août, 1906
	Chapais.	do	112	Juillet, 1908
	Painchaud.	do	103	Janvier, 1908
	Pohénégamook.	do	64	Mars, 1907
	Parke.	do	0	Juin, 1908
Lac St-Jean. . .	Taillon.	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de W. A. Bignell.	142	Mars, 1907
	do	A. Bédard sur le rapport de André Caron		Juin, 1911
	Albanel.	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de André Caron.	169	Octobre, 1907 ; Février, 1908

Réponse par l'honorable M. Allard.—*Suite.*

Comté.	Canton.	Classification, par qui faite.	Lots trouvés propres à la culture.	Date de la mise en vente : Copie de l'arrêté en conseil décrétpnt la classification dans chaque cas, a été transmise aux agents aux dates suivantes :
	Dolbeau	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de W. A. Bignell	65	Juillet, 1908
	Dufferin	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de André Caron	231	{ Août, 1906 { Mars, 1907
	Girard	do	31	Août, 1906
L'Islet	Dionne	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Michel Francœur	172	Février, 1908
	Ashford	do	113	Janvier, 1908
	Casgrain	do	107	{ Septembre, 1905 { Février, 1908
	Arago	do	158	{ Octobre, 1007 { Janvier, 1908
	Fournier	do	51	Novembre, 1906
	Lessard	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Godfroi Bédard	.....	Novembre, 1907
	Lafontaine	Feo J.-C. Langelier sur le rapport de Michel Francœur	122	Mai, 1907
Montcalm	Lussier	Le Service Forestier	87	{ 37 } Octobre, 1908 { 50 } Février, 1909
	Archambault	do	26	F$vrier, 1909
	Mousseau	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de S.-A. Filion	74	Août, 1906
Matane	Lepage	Feu J.-C- Langelier sur le rapport de M. B. Morrissette	60	Octobre, 1907
	Pinault	Feu J.-C. Langelier sur le rapport ke O. O. Morissette	140	Mars. 1008
	Humqui	do	75	Octobre, 190
	Nemtayé	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de James Hamilton	376	Décembre, 180
	Massé	do	146	Mars, 190
	Awantjish	do	179	Mai, 190
	Matane	Fen J.-C. Langelier sur le rapport de Chs St. Amant et Aquilas Lajoie	155	Juillet, 190
	St-Denis	Feu J.-C. Langelier sur le rappoot de Chs St. Amant	98	Mai. 1908
Matane	Matalik	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Aquilas Lajoie	29	Juin, 1907
	Dalibaire	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de J.-A. Derry	115	Mar2, 1908

Réponse par l'honorable M. Allard.—*Suite.*

Comté.	Canton.	Classification, par qui faite.	Lots trouvés propres à la culture.	Date de la mise en vente : Copie de l'arrêté en conseil décrétant la classification dans chaque cas, a été tranmise aux agents aux dates suiaantes,
Montmagny	Mailloux	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de L.-J. Turgeon	3	Août, 1906
	Montminy	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de J.-B. Morin	41	Octobre, 1907
	Bourdages	no	53	Mars, 1907
	Ashburton	do	29	Octobre, 1907
	Panet	do	82	Janvier 1907
	Roletje	do	295	Mai, 1907
	Talon	do	265	Mars, 1907
	Patton	do	142	Juin, 1908
Ottawa	Gravel	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de S.-A. Filion	51	Août, 1906
	Wurtele	do	53	Août, 1906
	Pope	do	105	Mai, 1907
	Ponsonby	Feu J.-C. Langel er sur le rapport de feu A.-B. Eilion	29	Mai, 1907
	Wakefield	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de T. C. Gordon	2	Mai, 1907
	Bouthillier	Feu J.-C. Langelier sur le sapport de Thomas Desmarais	42	Mai, 1907
Portneuf	Chavigny	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Godfroi Bédard	4	Novembre, 1908
	Marmier	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de E. Leclerc	44	Jauvier, 1908
Pontiac	Guigues	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de J.-O. Tremblay	96	Août, 1906
	Laverlochère	do	99	Août, 1906
	Guérin	Le Service Forestier sur rapports ee MM. Bureau et Marquis	351	(Mise en vente)—Les lots des 4 premiers rangs, depuis le No 26, le 15 janvier 1909 ; de 1 à 25 des mèmes rangs, en mai 1909 ; les lots dn Ve rang, et 36 à 50 du VIe rang, en avril 1910 : lots 25 à 34 du VI rang, en mai 1910.

Réponse par l'honorable M. Allard.—*Suite.*

Comté.	Canton.	Classification, par qui faite.	Lots trouvés propres à la culture.	Date de la mise en vente Copie de l'arrêté en conseil décrétant la classification dans chaque cas, a été transmise aux agents aux dates suivantes :
Pontiac.....	Latulippe.....	Le Service Forestier	204	(Mise en vente)—(67) avril, 1910, (111) avril, 1911, (26) janvier, 1912
Rimouzki.....	Ouimet.....	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de L. Beauregard	52	Juillet, 1903
	Fleuriault.....	do	11	Octobre, 1907
	Neigette..... ..	do	132	Juin 1908
Témiscouata..	Packington.....	Feu J.-C. Langelier sur le rapoort de Jos. Picard....	203	Octobre 1907
	Robinson	do	402	Mars, 1011
	Cabana.....	Feu J.-C. Langelier sur le rapport de Godfroi Bedard.....	324	Octobre, 1907
	Demers.....	do	203	Mars, 1908
	Botsford.....	Avila Bédard sur le rapport de Godfroi Bédard.....	257	Décembre, 1910
	Raudot....	Feu J. C. Langelier sur le rapport de Cyr. Leclerc.....	211	Octobre, 1907
Wolfe.....	Ham Sud.	Feu J. C. Langelier sur le rapport de Honoré Vézina.....	6	Mai, 1907
	Ham Nord.....	do	5	Août, 1906
	Garthby.....	do	50	∫ Juillet, 1906 ⟨ Août, 1906

N. B.—Les lots des cantons sus-mentionnés, à l'exception des cantons LOUISE, LUSSIER, ARCHAMBAULT, GUERIN et LATULIPE, étaient déjà en vente avant l'arrêté en conseil décrétant la classification, et les AGENTS étaient autorisés à vendre cenx de ces lots trouvés propres à la culture, après INSPECTION.

Par M. Sylvestre.—1. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Providence" est-elle encore actuellement en liquidation ?

2. Quel est le liquidateur actuel ? Quand, par qui et en remplacement de qui a-t-il été nommé ?

3. Quels montants de recettes le ou les liquidateurs ont-ils perçus ?

4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?

6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ; (*b*) le montant réparti ; (*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (*d*) la proportion que le dividende représenterait sur chaque créance ; (*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui. Le liquidateur a suspendu toutes les actions contre les membres en attendant le résultat de certains " test cases ", intentés afin de décider de la responsabilité des membres, en vertu de billets de dépot possédés par les compagnies en liquidation ; pour ces actions, le gouvernement a retenu les services d'un avocat pour défendre les membres.
2. Théodore Meunier, nommé par les membres de la compagnie, le 19 novembre 1909.
3. $8,012.72.
4. $7,893.22.
5. Non.
6. Aucune distribution.

Par M. Sylvestre.—1. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " Jacques-Cartier " est elle encore actuellement en liquidation ?
2. Quel est le liquidateur actuel ? Quand, par qui et en remplacement de qui a-t-il été nommé ?
3. Quels montants de recettes le ou les liquidateurs ont-ils perçus ?
4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?
5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?
6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ; (*b*) le montant réparti ; (*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (*d*) la proportion que le dividende représentait sur chaque créance ; (*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui. Le liquidateur s'abstient d'intenter toutes poursuites contre les membres, en attendant le résultat de certaines actions, (test cases) instituées dans le but de décider de la responsabilité des membres quant à ce qui regarde les billets de dépôt dans les mains des compagnies en liquidation, pour lesquelles actions le gouvernement a demandé les services d'un conseil de la part des membres.
2. N. H. Thibault, nommé par les membres de la compagnie, le 7 février 1910.
3. $12,664.48.
4. $9,384.13.
5. Non.
6. Aucune distribution.

Par M. Sylvestre.—1. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Provinciale " est-elle encore actuellement en liquidation ?

2. Quel est le liquidateur actuel ? Quand par qui et en remplacement, de qui a-t-il été nommé ?

3. Quels montants de recettes le ou les liquidateurs ont-ils perçus ?

4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?

6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ?

(*b*) le montant réparti ;

(*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ;

(*d*) la proportion que le dividende représentait sur chaque créance ;

(*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Pierre Vantherps : nommé par les directeurs de la compagnie le 29 novembre 1910, et sa nomination a été ratifiée par les membres le 18 mai 1911.

3. $7,144.59.

4. $706.81.

5. Il n'a pas été déclaré de dividende mais le surplus a été remis à la compagnie d'assurance contre le feu " La provinciale du Canada ", pour payer la réassurance des risque de la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu " La Provinciale ". La première compagnie est maintenant la seule créancière, ayant payé toutes les dettes de la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu " La Provinciale ".

6. (*a*) Surplus de recettes payé chaque mois à la compagnie d'assurance contre le feu " La Provinciale du Canada ".

(*b*) $6,437.78.

(*c*) Réclamation de la compagnie d'assurance contre le feu " La Provinciale du Canada ". en vertu de son contrat de réassurance.

(*d*) 33 p. c. de la réclamation.

(*e*) Voir (*a*).

Par M. Sylvestre.—1. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " Dominion " est-elle encore actuellement en liquidation ?

2. Quel, est le liquidateur actuel ? Quand, par qui et en remplacement de qui a-t-il été nommé ?

3. Quels montants de recettes le ou les liquidateurs ont-ils perçus ?

4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?

6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ; (*b*) le montant réparti ; (*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (*d*) la proportion que le dividende représentait sur chaque créance ; (*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui. Le liquidateur suspend toutes les poursuites contre les membres en attendant le résultat des "test cases" dans le but de décider de la responsabilité des membres quant aux billets de dépôt détenus par les compagnies en liquidation, pour lesquelles actions le gouvernement a retenu les services d'un conseil pour les membres.
2. Théodore Meunier, nommé par les membres de la compagnie le 20 novembre 1909.
3. $6,936.41.
4. $6,841.62.
6. Non.
6. Pas de répartition.

Par M. Sylvestre.—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu "La Foncière , est-elle encore actuellement en liquidation ?

2. Quel est le liquidateur actuel ? Quand. par qui et en remplacemen de qui a-t-il été nommé ?

3. Quels montants de recettes le ou les liquidateurs ont-ils perçus ?

4. Combien chacun de ces liquidateurs a-t-il dépensé en frais judiciaires et en frais d'administration ?

5. A-t-il été préparé, jusqu'ici, quelque feuille de distribution ou de dividende pour répartir entre les créanciers de la compagnie une balance de recettes quelconques ?

6. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) la date de cette répartition ; (*b*) le montant réparti ; (*c*) la nature des créances entre lesquelles la répartition a été faite ; (*d*) la proportion que le dividende représentait sur chaque séance ; (*e*) la date de l'échéance du dividende ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Non.
2. Aucun liquidateur actuellement.
3. $21,755.14.
4. $6,606.50.
5. Oui.
6. (*a*) Premier dividende, mars 15, 1910 ; dernier dividende, août 10, 1910.
(*b*) $15,148.64.
(*c*) Réclamations privilégiées, réclamations ordinaires.
(*d*) Réclamations privilégiées en entier, réclamations ordinaires 22⅓.
(*e*) Premier dividende, mars 30, 1910 ; dernier dividende, août 29, 1910.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes des autorités de la paroisse de Sainte-Cécile, comté de Beauharnois, pour abolir la barrière du " Chemin Larocque ", qui existe sur son territoire ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'aider cette corporation pour abolir cette barrière de péage ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Non.

2. Si une semblable demande est faite, le gouvernement la prendra en considération.

Par M. Tellier.—Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1892, jusqu'au 1er juillet 1911, le total des revenus de la province provenant des différentes sources suivantes, savoir :

1. Taxes sur les corporations commerciales ;
2. Taxes sur les successions ;
3. Contribution des municipalités et des intéressés pour entretien des patients publics dans les asiles d'aliénés ;
4. Contribution pour écoles de réforme et d'industrie :
5. Taxes sur mutation de propriété ;
6. Licences de commerce et de manufacture ;
7. Taxes sur certaines personnes ;
8. Taxes sur les automobiles ;
9. Taxes sur transferts d'actions, bons, etc ;
10. Taxes ou honoraires sur permis d'affaires aux compagnies d'assurance et sociétés de secours ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1892-93	$ 138,925 71	$ 40,313,59	$ 26,537 87	$ 77 64	$292,001 65	$145,608 87	$ 15,667 64	.....	....	430 00
1893-94	142,854 50	149,823 46	19,363 15	2,280 06	246,860 50	106,428 45	15,293 70	....	.....	520 84
1894-95	130,756 16	192,535 50	21,848 28	5,688 51	185,870 70	121,932 96	17,059 29	....	.....	429 16
1895-96	148,643 86	163,365 33	35,083 69	12,366 76	184,254 50	79,728 52	17,507 67	.....	....	400 00
1896-97	134,404 03	229,441 72	9,342 57	923 72	74,856 99	10,393 77	3,507 74	.....	.....	376 33
1897-98	194,312 36	163,455 26	65,672 48	36,386 85	2,055 81	29,846 74	1,380 18	.....	....	397 86
1898 99	172,626 04	287,995 63	46,872 27	19,677 44	277 10	7,347 64	686 43	....	.....	429 35
1899-1900	186,598 39	270,865 58	79,713 87	23,176 22	139 80	1,383 09	16 00	.....	....	546 81
1900 01	214,157 63	163,511 38	71,338 51	23,585 03	137 10	372 00	9 50	.....	.....	472 01
1901-02	231,695 13	222,763 73	79,624 48	24,539 68	106 30	110 00	.....	.....	.....	637 06
1902-03	226,338 23	153,820 55	89,486 58	20,893 36	153 20	....	.....	.....	....	447 45
1903-04	260,545 88	449,532 47	92,094 07	23,400 23	42 60	....	.....	....	.....	609 13
1904-05	303,882 43	183,382 19	116,030 34	23,448 51	5 30	.....	....	.....	.....	503 91
1905-06	314,930 13	421,348 12	104,020 63	23,984 07	20 40	.....	.....	1,710 00	33,386 66	643 40
1906 07	464,362 29	568,278 63	112,542 00	26,660 67	29 00	....	.....	2,826 00	38,654 84	1,871 95
1907-08	565,591 33	620,916 04	123,408 71	27,748 63	3 30	.....	.....	5,345 55	28,387 06	892 47
1908-09	653,341 75	634,455 18	140,450 30	28,504 61	13 00	....	.....	8,747 25	60,020 10	11,196 42
1909-10	688,152 30	838,334 57	170,877 43	29,627 00	140 80	.....	.....	11,048 00	76,516 84	26,391 98
1910-11	712,118 46	1,072,027 20	149,521 56	30,833 37	49 80	.....	.....	26,618 59	65,912 16	22,693 55

NOTE :—No 5. Les taxes sur mutations de propriétés ont été abolies par la loi 60 Vict., chap. 12, sanctionnée le 9 janvier 1897.
No 6. Licence de commerce et manufactures et
No 7. Les taxes sur certaines personnes ont été abolies par la loi 59 Vict., chap. 16, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 1896, depuis laquelle date les arrérages ont été perçus.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération un projet de résolutions concernant la loi des licences de Québec et une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Que pour l'année de licence commençant le premier mai 1913, et à partir de cette date, le nombre des licences d'hôtels et de restaurants, dans les limites de la cité de Québec, telles qu'elles existeront le premier mai 1913, sera réduit à soixante, et que après la réduction du nombre des licences, le droit sur ces licences déterminé par l'article 988 des Statuts refondus, 1909, devra être proportionnellement augmenté par le lieutenant-gouverneur en conseil, de manière que le revenu total en provenant ne soit pas moindre que celui produit avant la réduction.

2. *Résolu,*—Que pour se conformer à la loi qui accompagne les présentes résolutions, les commissaires de licences de la cité de Québec devront procéder à la réduction du nombre des licences en ne confirmant que les certificats des requérants qu'ils jugeront convenables, et que la décision des commissaires sera finale et sans appel.

3. *Résolu,*—Que, à même le fonds consolidé du revenu, il sera payé une indemnité de trois mille piastres à chaque personne qui sera porteur d'une licence d'hotel et de restaurant pour l'année de licence finissant le 30 avril 1913, et dont le certificat aura été refusé par suite de l'application de la loi qui accompagne les présentes résolutions, pourvu que cette personne produise entre les mains du trésorier de la province un certificat l'attestant signé par les commissaires des licences de la cité de Québec.

4. *Résolu,*—Qu'il sera imposé, chaque année, par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour assurer le remboursement en dix années, en versements annuels et égaux, des sommes ainsi payées par le gouvernement, en capital et intérêts calculés à quatre pour cent par année, un droit spécial sur les licences d'hôtels et de restaurants émises pour l'année de licence commençant le premier mai 1913 et pour les années subséquentes dans les limites de la cité de Québec, telles qu'elles existeront à la dite date, et que les dispositions de l'article 946 des Statuts refondus, 1909, s'appliqueront au paiement du droit spécial et à l'émission de la licence.

5. *Résolu,*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra instituer en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions une commission composée de pas moins de trois et de pas plus de cinq commissaires et d'un secrétaire ; que cette commission sera appelée " la Commission des licences de la province de Québec," et qu'elle aura pour objets ceux qui sont indiqués dans ladite loi.

6. *Résolu,*—Que les commissaires et le secrétaire qui seront nommés en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions recevront, chacun, pour leurs services, une indemnité fixée par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, laquelle ne pourra cependant excéder dix piastres par jour.

7. *Résolu,*—Que l'indemnité des commissaires et du secrétaire et les dépenses qu'ils pourront encourir pour frais de voyage, papeterie et autres choses nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront payés par mandats du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (38) concernant la loi des licences de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (38) concernant la loi des licences de Québec et une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Resolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Resolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle l'adoption de certaines résolutions concernant l'école technique de Montréal, rapportées par le comité général et lues deux fois aujourd'hui.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard :

Que ces résolutions soient maintenant adoptées.

M. Cousineau, secondé par M. Patenaude, propose en amendement :

Que tous les mots après " Que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Attendu que par la loi 7 Ed. VII, chap. 25, sanctionnée le 14 mars 1907, le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt annuel d'emprunts n'excédant pas en tout $200,000, afin d'assurer la construction d'un édifice convenable pour une école technique à Montréal et afin de lui permettre de se procurer des bibliothèques, des laboratoires, des ateliers, et

l'aménagement nécessaire, en général, et à payer en plus une somme annuelle de $10,000, pour le service des intérêts et de l'amortissement des emprunts, et pour les besoins de l'école en général.

Attendu que par la loi 9 Ed. VII, chap. 37, sanctionnée le 29 mars 1909, le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de $700,000.00, au lieu de $200,000,00, pour l'établissement de la dite école technique et à payer en plus, une somme annuelle de $20,000.00, au lieu de $10,000.00, pour les fins déjà mentionnées.

Attendu que le gouvernement demande maintenant l'autorisation de garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de $800.000.00 au lieu de $700.000.00 et à paper en sus, une somme annuelle de $40,000, au lieu de $20,000 pour la même entreprise.

Attendu qu'à part les $40,000 de subvention annuelle du gouvernement à ladite école, la cité de Montréal, d'après les déclarations ministérielles, est appelée à payer une subvention annuelle de $40,000 pour les mêmes fins.

Attendu que d'après les mêmes déclarations ministérielles, les frais d'entretien de ladite école, le salaire des professeurs, le service des intérêts et de l'amortissement des emprunts, doivent s'élever annuellement à la somme d'au moins $80,000.

Attendu que d'après les mêmes explications, le revenu total annuel de l'école, est de $6,500.

Tout en se déclarant favorable à l'enseignement technique dans cette province, cette Chambre regrette que le gouvernement l'ait induite en erreur, sur le coût réel de cette entreprise, ou qu'il n'ait pas eu la précaution de se renseigner exactement lui-même avant d'agir et avant d'encourir les responsabilités ci-dessus.

Et qu'il ait ainsi grevé le crédit de la province et le budget annuel, aussi considérablement—et qu'en sacrifiant à l'idée d'élever des bâtisses luxueuses, il n'est pas assuré des écoles techniques de 1er ordre, non seulement à la cité de Montréal, mais à plusieurs autres centres industriels de cette province, avec le même capital de $800,000.00, et la même allocation annuelle de $40,000.00.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Robert, (St-Jean),
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—38.

Ainsi l'amendement est rejeté.

M. Lavergne s'objecte au vote des députés d'Arthabaska et de Pontiac, parce qu'ils n'étaient pas en Chambre lorsque la question a été posée.

M. l'Orateur décide que ces députés, étant entrés pendant la lecture du texte français de l'amendement et avant la lecture du texte anglais, avaient le droit de voter.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

Ordonné que les résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (67), amendant la charte de l'Ecole technique de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (27), concernant l'Ecole technique de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu* qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour comptes courants du département des Terres et Forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

Resolu qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'aonorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, l'honorable M. Prévost, secondé par M. D'Auteuil, propose en amendement :

Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette de constater que les deniers votés pour les chemins de colonisation sous l'administration actuelle ont été distribués en différents endroits, dans l'intérêt du parti au pouvoir et contrairement à celui des colons de cette province ".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sylvestre.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Rabert (St-Jean),
Roy,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Theriault,
Therrien,
Tourigny,
Walker.—36.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (51) concernant les compagnies de chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (151) constituant en corporation la compagnie "King Edward Park & Amusement Company".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike River.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelques temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Ordonné,—Que l'adoption du bill soit remise au cours de la présente séance.

Sur la motion de M. Leclerc, appuyée par M. Létourneau :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (140) amendant la loi constituant en corporation la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une société nationale.

Sur la motion de M. Roy, appuyée par M. Thériault :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (75) érigeant la municipalité de St-Nicolas-Sud, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur la motion de M. Pennington, appuyée par M. Sauvé :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (81) concernant "The Quebec Eastern Railway Company", leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur la motion de M. Godbout, appuyée par M. Lavergne :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (46) autorisant les commissaires d'écoles du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford à emprunter sur polices d'assurance, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une municipalité scolaire.

Sur la motion de M. Perron, appuyée par M. Francœur :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (87) concernant "The St. Maurice Hydraulic Company", leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (160) concernant une certaine substitution créée par le testament de feu Colin Campbell, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (47) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil.

Bill (112) amendant la charte de la "Montreal Tramways Company".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (50), constituant en corporation l'Epargne Foncière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Odonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, le comité des subsides reprend ses délibérations suspendues à six heures et siège ainsi durant quelque temps : puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (63), revisant et refondant la charte de la ville Farnham.

Bill (69), amendant la charte de la ville Westmount.

Bill (156), amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur son règlement numéro 6.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (106), amendant la charte de la cité de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (63), revisant et refondant la charte de la ville Farnham, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (69), amandant la charte de la ville de Westmount, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (156), amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur son règlement numéro 6, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-Joseph de la Délivrance (section Orphelinat), Levis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Elizabeth de Farnham, Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice Drapeau, Ste-Thérèse de Blainville, Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité de l'Hospice Ste-Croix, Marieville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Crêche de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice des Viellards, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Général de Maniwaki, Co. Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital de Magog, Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour L'Armée du Salut, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Maison de la Providence, St-Malo, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Orphelinat St-Joseph, Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Prisoners' Aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

13. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Asile St-Henri, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

14. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice de Varennes, Varennes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Jeffery Hale Hospital", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l' "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

17. *Resolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital de St-Casimir, Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Eusèbe, Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

19. *Résolu,* - Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Maison de Providence, St-Vincent de Paul, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Général St-Vincent de Paul, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour "The Montreal Day Nursery", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

22. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice St-Célestin, Nicolet, pour l'exercise finissant le 30 juin 1913.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Ste-Famille, Ville-Marie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital des Enfants, Lac Noir, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Joseph, Thetford Mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

26. *Résolu*,—Qu'une somme d'excédant pas deux ceuts piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital St-Victor, Belœil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice des Sœurs de la Charité, St-Sauveur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice, Ste-Anne de la Pocatière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "St. Joseph's Home for friendless boys", 26 Overdale Ave., Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hôpital Drummondville, Drummondville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "Children's Memorial Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la "Montreal Association for the blind", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Ursule, Ste-Ursule, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

34. *Résolu*.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Hospice Ste-Anne, Yamachiche, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des cartes régionales et de brochures, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que cette Chambre s'ajourne à lundi prochain à trois heures p. m.

En conséquence, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 25 mars 1912

Trois heures p. m.

L'ordre du appelle la troisième lecture du bill (182) amendant l'article 381 du Code civil.

M. Galipeault propose, secondé par M. Francœur, " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois."

La motion est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (187) amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre, se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Giard.—1. Y a-t-il des ponts de péage dans les cantons de l'est ?

2. Dans l'affirmative, dans quels comtés sont-ils situés ?

3. Est-ce que ces ponts ont reçu des octrois du gouvernement pour leur construction, et quel montant chacun a-t-il reçu ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui. Trois.

2. Le gouvernement en connait trois comme suit : Comté de Richmond, à Windsor Mills et à Richmond, comté de Drummond, à Drummondville.

3. Celui de Richmond a reçu un montant de $15,000, payé par le département de l'Agriculture ($7, 00) et celui de la Colonisation ($7,500) pendant les années 1902-03, 1903-04, 1904-05 et 1905-06.

Par M. Sylvestre.—1. Quels sont actuellement les membres de la commission chargée de la refonte du Code municipal ? Quel est leur salaire ou traitement ? Quelle est la date de la nomination de chacun d'eux ?

2. Quel est le secrétaire de cette Commission ? Quel est son salaire ?

3. Cette commission a-t-elle fait rapport depuis qu'elle a commencé ses travaux ? Dans l'affirmative, quel est ce rapport ?

4. Les travaux de cette commission sont-ils terminés ? Dans la négative quand le seront-ils ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. L'honorable M. Mathieu, l'honorable juge McCorkill et M. L.-J. Gauthier, de la cité de Montréal. Les commissaires reçoivent chacun $2,000 par annnée (8 Ed. VII, chap 8, section 8). Ils ont été nommés par arrêté ministériel No 525, du 7 juillet 1910.

2. Deux secrétaires, un français et un anglais : MM. Arthur Trahan et Alfred Eugène Harvey, nommés par le même arrêté ministériel, avec un traitement de $1,000 par année chacun, (8 Ed. VII, c. 8, s. 8).

3. Les membres de la Commission ont, de temps à autre, mis le Procureur-général au courant du progrès de leurs travaux.

4. Les travaux ne sont pas encore terminés mais il y a lieu de croire qu'ils le seront bientôt.

Par M. Tellier.—Quelles sont les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu qui sont actuellement autorisées, par permis du département du Trésor, à faire des affaires d'assurance en cette province ? Quelle est la date du permis de chacune d'elles ? Quel est le dépot que chacune d'elles a fait au département du Trésor ? Quelles sont celles qui font des affaires :

(*a*) Suivant le système mutuel ?

(*b*) Au comptant ?

(*c*) Ne prenant que des risques à la campagne et isolés ?

(*d*) Prenant des risques de commerce et extra-hasardés ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Compagnies prenant des risques de commerce et extra hasardés.

NOMS.	Date de la licence.	Dépot
Système mutuel, seulement :		
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce.	1er juillet 1911...	$ 12.033 33
" Equitable Mutual Fire Insurance Co. of Canada".....	" ...	13,000 00
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Industries.	" ...	10,000 00
La Mercantile, Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu.....	' ...	10.000 00
" Richmond, Drummond & Yamaska Mutual Fire Insurance Company".....	" ...	10,000 00
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Beurreries et Fromageries.....	" ..	Exempte du dépot.
Système mutuel, et au comptant :		
" Missisquoi & Rouville Mutual Fire Insurance Company".....	' ...	50,000 00
' Stanstead & Sherbrooke Mutual Fire Insurance Coy".....	..	50,000 00

Compagnies prenant des risques isolés seulement et des risques non commerciaux. Système mutuel seulement. No du dépôt requis.

NOMS	Date de la licence.
Cie d'Assurance Mutuel contre le Feu du comté de Beauharnois.....	1er juillet, 1911.
' " " " " " de Lotbinière et Mégantic.	'
" " " " " " de Maskinongé.....	"
" " " " " La Pontiac & Ottawa.....	"
" " " " " de la munici. de Ste-Claire...	12 décembre, 1911.
" " " " " " de St-Jacques le Mineur.	20 octobre, 1911.
' ' " " " " de St-Hyacinthe le Confesseur.	1er juillet, 1911.
" " " " " " de Longueuil....	"
" " " " " " de St-Philémon..	15 mars, 1912.
" " " " " " de St-Roch de l'Achigan....	3 novembre, 1911.
" " " " ' " de Ste-Victoire..	27 juillet, 1911.

Compagnies prenant des risques isolés seulement et des risques non commerciaux, Système mutuel seulement. No du dépôt requis.—Suite.

NOMS.	Date de la licence.
Compagnies d'assurance mutuelle des paroisses de—	
La Baie-du-Febvre	1er juillet, 1911.
Boucherville	"
Chicoutimi	"
Grandby	"
Notre-Dame d'Hébertville	11 juillet, 1911.
Notre-Dame de Lourdes de Ham	14 février, 1912.
Notre-Dame du Mont-Carmel	1er juillet, 1911.
La Présentation	"
Stoke	"
St-Aimé	"
Ste-Anne de Chicoutimi	"
Ste-Anne des Plaines	"
Ste-Anne de Stukely	"
St-Augustin	"
Ste-Barbe	"
St Bernard Lacolle	"
St-Blaize	"
St-Camille de Cookshire	18 décembre, 1911.
Ste Cécile de Milton	1er juillet 1911.
Ste-Cécile de Valleyfield	"
St-Césaire	"
St-Charles de Lachenaie	"
Ste-Christine d'Acton	"
St-Damase	"
St-Denis	"
St-Dominique, comté de Bagot	27 octobre, 1911.
St-Dominique de Jonquière	1er juillet, 1911.
St-Ephrem d'Upton	"
St-Félicien	"
St-François-Berthier (en bas)	"
St-François de Sales	"
Ste-Geneviève	"
St-George de Clarenceville	"
St-George de Windsor	"
St-Grégoire le Grand	23 décembre, 1911.
St-Henri de Lauzon	1er juillet 1911.
St Henri de Mascouche	19 juillet, 1911.
St-Hermas	1er juillet 1911.
St-Hilaire	"
St-Hubert	"
St-Hugues	15 juillet, 1911.

Compagnies d'assurance mutuelle des paroisses de—Suite.

NOMS.	Date de la licence.
St-Janvier	1er juillet, 1911.
St-Jean Deschaillons	"
St-Jean-Port-Joli	"
St-Jean de Wickham	13 décembre, 1911.
St-Joseph de Beauce	1er juillet, 1911.
St-Joseph de Chambly	"
St-Julien de Wolfestown	15 décembre 1911.
St-Liboire	1er juillet, 1911.
St-Lin des Laurentides	"
St-Louis de Gonzagues	"
St-Louis de Lévis	"
St-Louis de Terrebonne	
St-Luc de Champlain	"
St-Luc de St-Jean	"
St-Malachie d'Ormstown	"
Ste-Martine et Ste-Dorothée	"
Ste-Martine	"
St-Maurice	"
St-Medard de Warwick	"
St-Nazaire d'Acton	"
St Paul d'Isle aux Noix	"
St-Pie	"
St-Pierre Baptiste	"
St-Pierre les Becquets	"
St-Pierre de Broughton	"
St-Pierre de Durham	"
St-Robert	"
St-Roch des Aulnaies	"
Ste-Scholastique	"
St-Simon	"
St-Theodore d'Acton	"
Ste-Thérèse de Blainville	21 juillet, 1911.
St-Timothée	1er juillet, 1911.
St-Thomas de Joliette	"
St-Valentin	"
St-Vincent de Paul	"
St-Zotique	"

Toutes les licenses expirent le 30 juin, chaque année.

Par M. Sauvé.—1. Est-ce l'intention du gouvernement de s'enquérir si faits relatés par le journal " l'Evènement ", concernant l'intervention publique du shérif de Québec, en faveur du candidat ministériel à l'élection partielle de Lévis et mentionnés dans l'interpellation faite au ministère le 20 mars courant, sont exacts ?

2. Dans l'affirmative, quand ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. Non.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (63) revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (69) amendant la charte de la cité de Westmont.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,— Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (156) amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et à remettre en vigueur son règlement No 6.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives à la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de ces résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ).

Résolu, 1.—Que l'acte passé devant Mtre Camille Paquet, le vingt-cinq janvier 1912, et reproduit comme cédule A annexée aux présentes résolutions soit ratifié à toutes fins que de doit et soit déclaré valide et légal en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolu, 2.—Qu'il sera loisible au trésorier de la province de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, une somme de $90,000.00, avec intérêt, aux termes dudit acte, sur remise de toutes débentures, actions, dont la compagnie des chemins de péage de l'île Jésus ou ses membres seront porteurs.

Résolu, 3 —Qu'après le premier juillet 1912, ladite somme de $90,000.00 cessera de porter intérêt.

Résolu, 4.—Que tous les privilèges de ponts, chemins ou barrières de péages conférés à la compagnie des chemins de péage de l'île Jésus, ou possédés par elle, ou aucun de ses membres, seront abolis et déclarés nuls et sans valeur légale quelconque et qu'aucun taux ne pourra y être prélevé ; lesdits ponts, chemins et barrières étant déclarés libres de tous péages depuis le 6 janvier 1912, le tout en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions et aux conditions y mentionnées en ce qui concerne la propriété et l'entretien desdits ponts, chemins et barrières.

Résolu, 5.—Que le gouvernement sera conjointement propriétaire avec le comté de Laval (Ile Jésus), du Pont Lachapelle et qu'il devra contribuer, par moitié, au paiement des frais d'entretien du dit pont, en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

CEDULE A

Devant le soussigné, Camille Paquet, notaire public, pour la province de Québec, Canada, résidant et pratiquant en la cité de Montréal,

ONT COMPARU :

SA MAJESTE LE ROI GEORGES V, représenté par le gouvernement de la province de Québec, représenté lui-même par l'honorable Louis-Alexandre Taschereau, ministre des travaux publics et du travail, domicilié à Québec, autorisé aux fins des présentes en vertu d'un ordre en conseil en date du 24 janvier courant et dont une copie est demeurée annexée à la minute des présentes.

De première part ;

ET

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE PÉAGE DE L'ILE JÉSUS, un corps politique et incorporé par le statut 25 Victoria, chapitre 77, dont le siège principal est à Montréal, représentée aux présentes par le révérend Wilbrod-Cléophas Martin, chanoine de l'archevêché de Montréal, son président, et Vincent James Hughes, écuyer, du même lieu, son secrétaire, dûment autorisés aux fins des présentes, suivant une résolution des actionnaires de ladite compagnie, à leur assemblée tenue à Montréal, le huit janvier courant, et dont une copie est demeurée annexée à la minute des présentes ;

De seconde part.

Lesquelles conviennent :

La partie de seconde part, par les présentes, vend, cède et transporte, avec les garanties de droit, et libres de toutes dettes, à la partie de première part qui accepte, savoir :

DESCRIPTION

1.—PONT LACHAPELLE

Un pont connu sous le nom de " Pont Lachapelle ", construit sur la rivière des Prairies au lieu nommé l'Abord à Plouf, entre la paroisse de Saint-Martin et la paroisse de Saint-Laurent, dans le district de Montréal ;

Avec abords, montées et autres dépendances, mais non la maison de péage, le terrain sur lequel elle est bâtie et les autres propriétés de la compagnie.

2.—PONT VIAU

Un pont connu sous le nom de "Pont Viau", construit sur la rivière des Prairies, entre cette partie de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet, formant maintenant le quartier d'Ahuntsic, de la cité de Montréal, et l'île Jésus, dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul ; avec aussi abords, montées et autres dépendances, mais non la maison de péage, le terrain sur lequel elle est bâtie et autres propriétés de la compagnie.

3.—CHEMINS

Les chemins macadamisés suivants :

1. Un chemin partant du susdit Pont Viau, du côté nord, allant vers la rivière Jésus, au village de Ste-Rose, avec un embranchement depuis le susdit Pont Viau jusqu'au chemin appelé "La montée du Moulin du Crochet", dans la paroisse de St-Martin, et un autre embranchement s'étendant du susdit Pont Viau, jusqu'à l'extrémité ouest du village de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, soit jusqu'au chemin de péage de Terrebonne, appartenant à la succession Masson ;

2. Un chemin partant du susdit "Pont Viau", du côté sud, jusqu'à la rue principale dans le quartier d'Ahuntsic susdit ;

3. Un chemin partant du susdit Pont Lachapelle, du côté nord et terminant à la grande côte de Sainte-Rose, près du pont unissant les paroisses de Sainte-Rose et Saint-Eustache, passant par l'Abord à Plouf et le village de Saint-Martin et tous ses embranchements ;

4. Un chemin partant du susdit Pont Lachapelle, du côté sud, jusqu'à la rue principale de Cartierville, paroisse de Saint-Laurent ;

Et généralement tous les chemins que possède la partie de seconde part dans l'île Jésus, ainsi que dans le quartier d'Ahuntsic et ledit lieu de Cartierville, dans la paroisse de Saint-Laurent, et dépendant des susdits Ponts Lachapelle et Viau.

4.—MACHINERIES ET MATÉRIAUX

Toutes les machineries et matériaux servant ou destinés à l'usage et à l'entretien des susdits ponts et chemins

5.—PRIVILÈGES, ETC.

Et généralement tous les droits, privilèges et prérogatives attachés aux susdits ponts et chemins et résultant en faveur de la partie de seconde part, soit en vertu de statuts ou de quelques titres que ce soit.

Tel est dans l'état que le tout se trouve présentement, et tel qu'exploité jusqu'au cinq janvier courant par ladite compagnie.

ETABLISSEMENT DE PROPRIÉTÉ.—RE : PONT LACHAPELLE

Le susdit pont Lachapelle a été construit sous l'autorité du statut IV Guillaume IV, chapitre 30.

La partie de seconde part en est devenue propriétaire en vertu des titres suivants :

Un acte d'échange entre Paschal Persillier dit Lachapelle, fils, et Paschal Persillier dit Lachapelle, père, devant Thomas Bedoin, notaire, le quatre août mil huit cent trente-sept ;

Un acte de vente par les exécuteurs testamentaires de feu Paschal Persillier dit Lachapelle en faveur de Messire Janvier Jacques Vinet *et al*, devant D.-E. Papineau, notaire, le vingt-trois février mil huit cent soixante.

Un acte de vente consenti par J.-J. Vinet *et al*, à Benjamin H. Lemoine, devant D.-E. Papineau, notaire, le seize juin mil huit cent soixante.

La statut 45 Victoria, chapitre 60.

RE PONT VIAU

Le susdit pont Viau a été construit sous l'autorité du statut 10 et 11 Victoria, chapitre 97.

La partie de seconde part en est devenue propriétaire en vertu des titres suivants :

Un acte de vente en date du sept avril mil huit cent quarante-huit, devant F.-X. Racicot, notaire, par Hilaire Meilleur à Pierre Viau ;

Un acte de vente en date du treize avril mil huit cent quarante-huit, devant F.-X. Racicot, notaire, par Eustache Hamelin à Pierre Viau ;

Un acte de vente à Pierre Viau ou ses ayants droit à le Séminaire de Québec, à produire ;

Un acte de vente par le Séminaire de Québec à F. Vinet *et al*, en date du vingt-deux février mil huit cent cinquante-neuf, devant E. Lemoine, notaire, ratifié et confirmé par acte en date du dix-huit mars mil huit cent soixante-deux, devant E. Lemoine, notaire ;

Un acte de cession de droits par J.-J. Vinet *et al.*, en faveur de A.-N. Delisle *et al.*, en date du dix-huit mars mil huit cent cinquante-neuf, devant J. Belle, notaire.

Le statut 45 Victoria, chapitre 60.

RE CHEMINS

Le statut 25 Victoria, chapitre 77.

Un acte de vente par Michel Millen, à ladite compagnie le 2 novembre mil huit cent soixante-quatre, devant L. Sauriol, notaire ;

Un acte de vente par François Chartrand, à ladite compagnie le quatre juillet mil huit cent soixante-cinq, devant F.-X. Léonard, notaire ;

Un acte de vente par James-R. Young à ladite compagnie, le sept décembre mil huit cent soixante-cinq, devant A.-O. Brousseau, notaire ;

Un acte de vente par Georges Charbonneau, à la dite compagnie, le sept décembre mil huit cent soixante-cinq, devant A.-O. Brousseau, notaire.

La partie de seconde part devra fournir et remettre à la partie de première part tous les titres relatifs aux susdits ponts et chemins à demande.

CONDITIONS

Comme conséquence des présentes et de l'entente qui est la base du présent contrat, entre les parties, en date du cinq janvier courant, la partie de seconde part a fait disparaître ses barrières, et elle ne prélève ni ne prélèvera à l'avenir aucun taux, soit sur les ponts, soit sur les chemins.

Jusqu'au premier juillet prochain, l'entretien des chemins d'hiver reste à la charge de la partie de seconde part tout comme par le passé, et cette dernière s'engage au printemps et jusqu'au premier juillet prochain, à faire sur les chemins d'été les travaux ordinaires les plus urgents de manière à ce que la circulation n'offre aucun danger ; quant aux ponts, l'obligation de la compagnie ne consistera qu'à enlever la neige.

Relativement aux travaux d'entretien à faire par ladite compagnie jusqu'au premier juillet prochain, comme susdit, cette dernière pourra se servir des machineries, et prendre à même les matériaux cédés, ce qui lui sera nécessaire à cette fin.

PRIX

La présente cession est faite moyennant la somme de cent quarante mille dollars courant, payable par la partie de première à la partie de seconde part.

En déduction de cette somme la partie de seconde part reconnait avoir reçu comptant de la partie de première part, celle de cinquante mille dollars, dont quittance pour autant.

Quant à la balance ou somme de quatre-vingt-dix mille dollars restant due, la partie de première part s'oblige de la payer à la partie de seconde part le premier juillet prochain, avec intérêt au taux de cinq pour cent par an, à compter du cinq janvier courant, et payable en même temps que la somme capitale.

Le présent acte sera sujet à ratification par la Législature de Québec à sa présente session, le gouvernement s'engageant à soumettre un projet de loi à cet effet.

Le coût des présentes et d'une copie pour la partie de seconde part est à la charge de la partie de première part.

DONT ACTE fait et passé en la cité de Québec, quant à la partie de première part, le vingt-quatre janvier mil neuf cent douze, et en la cité de Montréal quant à la partie de seconde part, le vingt-cinq janvier mil neuf cent

douze, sous le numéro sept mille cinq cent cinquante-cinq du répertoire du notaire soussigné.

Et les parties ont signé avec ledit notaire et en sa présence, lecture faite.

(Signé) L.-A. TASCHEREAU,
" LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE PÉAGES DE L'ILE JÉSUS.
" W. C. MARTIN, Chan. Prés.
" V. J. HUGHES, Secrétaire.
" C. PAQUET, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signature du notaire) C. PAQUET, N. P.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture ait lieu au cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal et lesdits amendements sont lus une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Tellier, secondé par M. Lavergne, propose en amendement que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Attendu qu'il est décrété par la constitution, article 72 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, que le Conseil législatif de Québec doit se composer de vingt-quatre membres nommés par le Lieutenant-gouverneur au nom du Roi ;

" Attendu que l'article 74 de la constitution décrète ce qui suit : " Survenant une vacance dans le Conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le Lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir ;

Attendu que le siège de conseiller législatif pour la division de Lanaudière est vacant depuis plus de deux ans, savoir depuis le mois de février 1910 ;

Attendu que cette vacance a été créée, en février 1910, par la démission de l'honorable M. Jules Allard, lequel a alors abandonné le dit siège pour se faire élire député du comté de Drummond à l'Assemblée législative de Québec :

Attendu que l'honorable M. Jules Allard faisait partie du cabinet, lorsqu'il a ainsi démissionné, qu'il fait encore actuellement partie du cabinet, et qu'il occupe un siège à l'Assemblée législative comme député du comté de Drummond :

Attendu que M. Tellier, député de Joliette, a posé les questions suivantes au gouvernement, à la séance du 14 février 1912 : pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jusqu'ici rempli cette vacance? Quand cette vacance sera-t-elle remplie? et que le gouvernement a alors répondu par la bouche du premier ministre Sir Lomer Gouin. Le gouvernement n'a pas pris de décision à ce sujet, mais il en prendra une prochainement ;

" Attendu que le gouvernement à méconnu la constitution et qu'il s'est conduit de façon arbitraire et illégale en ne nommant pas de successeur à l'honorable M. Jules Allard, et en laissant vacant durant plus de deux ans, le siège qu'il avait abandonné au Conseil législatif.

Attendu que la conduite du gouvernement à ce sujet prête à scandale et tend à déprécier et à révéler nos institutions parlementaires ;

Attendu d'ailleurs que le gouvernement a commis une injustice réelle envers la division de Lanaudière en la privant de toute représentation au Conseil législatif durant un si long temps.

Cette Chambre est d'avis que le gouvernement mérite d'être blamé et censuré pour n'avoir pas encore rempli la vacance créée par la démission de l'honorable M. Jules Allard, et elle l'invite à nommer sans plus de délai un conseiller législatif pour la division de Lanaudière.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Lavergne,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—9

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Daignault,
DAnjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Leclerc,
Létourneau,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Petit,
Robert (Rouville),
Robillard,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—35.

Ainsi l'amendement est rejeté

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales Terres et Forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Parc National des Laurentides, S. R. Q., 1909, art. 1693, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté ponr arpentage, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service forestier (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Pépinière de Berthierville, entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permissian de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues uue première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (185) amendant l'article 94 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil legislatif a apportés au bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal.

M. Robillard propose, secondé par M. Daignault, " que lesdits amendements soient maintenant adoptés."

Et la motion étant soumise à la Chambre.

L'honorable Sir Lomer Gouin, secondé par l'honorable M. Caron, propose en amendement que tous les mots après " que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

" Un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables conseillers que cette Chambre ne peut accepter les amendements qu'ils ont apportés aux clauses 3, 4, 5, 6*a*, 7, 8, et 9 du bill, et ce, pour les raisons suivantes :

Parce qu'il convient de donner suite au vœu que la majorité des électeurs de la cité de Montréal a exprimé dernièrement, et que la cité de Montréal a demandé l'adoption des articles que les amendements retranchent du projet de loi.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, l'honorable M. Prévost, seeondé par M. D'Auteuil, propose en sous-amendement :

" Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement : " Et cette Chambre ne peut accepter non plus l'addition que les honorables Con-

seillers législatifs ont faits à la clause 12 dudit bill à l'effet d'imposer sur la cité de Montréal, l'obligation de contribuer à l'avenir annuellement une somme de quarante mille piastres pour l'établissement et le maintien de l'Ecole Technique de Montréal, cette Chambre étant d'avis que cette disposition viole l'autonomie de la cité de Montréal ".

Et le sous-amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Cousineau,
D'Auteuil,
Lavergne,
Prévost,
Robillard,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs :

Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Kelly,
Langlois (St-Sauveur),
Létourneau,
Lévesque,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert St-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Walker,
Walsh.—37.

Ainsi le sous-amendement est rejeté.

Et l'amendement étant de nouveau soumis à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne à Pike-River.

M. Gosselin propose, secondé par M. Tourigny :

Que le bill soit maintenant lu une troisième fois avec l'assentiment des députés dont les noms suivent.

M. Gaboury, représentant la division électorale de Pontiac, M. Gendron, représentant la division électorale d'Ottawa, M. Hay, représentant la division électorale d'Argenteuil, M. Walker, représentant la division électorale de Huntingdon, M. Gosselin, représentant la division électorale de Missisquoi, l'honorable M. Mackenzie, représentant la division électorale de Richmond, et M. Therrien, représentant la division électorale de Sherbrooke.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, informant Son Honneur que l'Assemblée législative de la province de Québec a adopté en seconde et troisième lecture le bill (143) loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Pierre de Vérone, à Pike River, avec l'assentiment de la majorité des membres représentant tous les districts électoraux, mentionnés dans la deuxième cédule, annexée à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Ordonné,—Que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution relative à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemin de fer.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Henneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet de résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siége de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives à la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus rapportées par le comité général et lues une première fois aujourd'hui.

En conséquence, les résolutions sont lues une deuxième fois.

Résolu,—Que les résolutions sont adoptés.

Ordonné,—Que lesdites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (22) relatif à la vente des Pont Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Mardi, 26 mars 1912

Onze heures A. M.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux déclarations que doivent faire certaines compagnies légalement constituées et autres.

En conséquence il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (34) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subvention à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

Bill (36) amendant la loi concernant le commissaire des incendies pour la cité de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

Bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

Bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (61) constituant en corporation la ville de Laval des Rapides, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mars 1912, pour la production de copie de tous rapports, correspondances et documents quelconques relatifs à l'amélioration ou à l'empierrement des routes dans la paroisse de Saint-Samuel, comté de Nicolet, depuis le 1er janvier 1908.

(*Document de la session No* 98.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1912, pour la production de copie de toute correspondance ou document concernant les chemins dans la municipalité de la paroisse de Saint-Eustache (Deux-Montagnes.) (*Document de la session No* 99.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1912, pour la production de copie de tous documents, correspondances échangés entre le gouvernement et les citoyens de Saint-Joseph de Maskinongé, concernant les travaux d'un cours d'eau connu et désigné sous le nom de cours d'eau du " Bois Blanc " à Saint-Joseph de Maskinongé, en 1911.

(*Document de la session No* 100.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1912, pour la production de copie de toute correspondance, tous documents et autres, échangés entre différentes personnes, et le gouvernement, relativement à l'observation de la loi des licences dans le district de Bedford.

(*Document de la session No* 101.)

Sur la motion de l'honorable M. Caron, appuyée par l'honorable M. Devlin.

Résolu,—Qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions relatives à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales et de villages concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (22) ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en cemité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Et la motion, " que ce bill soit maintenant lu la troisième fois," étant soumise à la Chambre.

M. Gault propose en amendement, secondé par M. D'Auteuil :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau envoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction et pouvoir de l'amender généralement, parce que cette Chambre est d'avis que la répartition du coût des ponts Viau et Lachapelle, ainsi que la répartition des travaux d'entretien de ces ponts et des chemins qui s'y rattachent n'est pas faite avec équité et justice pour les parties intéressées et méconnait aussi les droits et intérêts de la cité de Montréal et des municipalités mentionnées au bill et à la cédule y annexée.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lavergne,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,

Gosselin,
Gouin, *Sir Lomer*,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walsh.—45.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

Trois heures p. m.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Hay.—Est-ce l'intention du gouvernement d'inclure dans la catégorie des routes régionales, qui seront construites, en vertu des lois relatives à l'amélioration des chemins, un chemin de Montréal aux frontières ouest de la province, sur la rive nord de la rivière Ottawa, et traversant les comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil ?

Réponse par l'hon. M. Caron :

C'est l'intention du gouvernement d'inclure dans la catégorie des routes régionales toutes celles qui peuvent aider à l'amélioration des voies de communication, et le gouvernement se propose de considérer la question d'inclure dans la catégorie des routes régionales celle de ces routes qui traversera les comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil, de Montréal aux frontières ouest de la province, sur la rive nord de la rivière Ottawa.

Par M. Plante:—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour construire une route nationale de Montréal à Athelston, Québec, près de la ville de Malone, N.-Y., passant à travers les comtés de Laprairie, Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon ?

2. Dans l'affirmative, de quelles personnes ?
3. A-t-il l'intention de construire une semblable route ?
4. Sait-il que les paroisses de Ste-Cécile, St-Timothé, St-Clément et St-Stanislas ont décidé de contribuer à une route de comté, dans le comté de Beauharnois ?
5. Le gouvernement est-il disposé à contribuer avec ces municipalités dans la construction de cette dernière route ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.
2. Pas de demande.
3. La chose n'a pas encore été suggérée.
4. Non.
5. Pas de demande.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé à la municipalité de Saint-Canut, en février ou mars 1911, une subvention égale à 50% de la dépense qui serait encourue pour abattre une côte sur le chemin de la rivière du Nord, pourvu que ces dépenses ne dépasse pas $200.00 ?
2. Dans l'affirmative, en réponse à la demande de qui le gouvernement a-t-il accordé cette subvention ?
3. Une autre sobvention pour la dite côte a-t-elle été accordée à la municipalité de Saint-Canut en 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.
2. M. Sauvé.
3. Non.

Par M. Mousseau.—1. Quelle a été, pendant les années 1891-92, 1886-97, 1904-05 et 1910-11, la moyenne des traitements payés aux institutrices laïques brevetées enseignant dans les écoles élémentaires catholiques (*a*) des campagnes, (*b*) des villes, (*c*) de la province ?
2. Quelle a été, pendant les mêmes années, le traitement moyen des institutrices laïques brevetées enseignant dans les écoles modèles et académiques catholiques (*a*) des campagnes, (*b*) des villes, (*c*) de la province ?
3. Quelle a été, pendant les mêmes années, le traitement moyen des institutrices laïques brevetées enseignant dans les écoles élémentaires, modèles et académiques catholiques ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

		a	*b*	*c*
1. Année	1891–92	....	....	....
"	1896–97	....	...	98
"	1904–05	116	170	117
"	1910–11	136	202	138
2. Année	1891–92	....	....	....
"	1896–97	....	...	130
"	1904–05	138	178	165
"	1910–11	154	257	187

3. Année 1891-92..... 108
" 1896-97..... 101
" 1904-05..... 121
" 1910-11..... 143

Par M. Robillard.—1. Quelle indemnité les jurés reçoivent-ils en matière civile?

2. Qui fixe le montant de cette indemnité?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin:

1. La même que les témoins ordinaires.

2. L'article 443 du Code de Procédure civile, tel qu'amendé par 7 Ed. VII, c. 58, s. 3.

Par M. Sauvé.—Combien a coûté l'impression des rapports et des Statuts refondus?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

$65,702.01.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (185) amendant l'article 94 du Code de procédure civile.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (176) amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la commission scolaire catholique de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Bernard, secondé par M. Lavergne, propose en amendement :

"Que tout les mots après "que", dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivantes :

Attendu que par arrêté ministériel, en date du 29 décembre 1911, le gouvernement a organisé une commission chargée de proposer des règles pour le régime des eaux courantes, et que le personnel de cette commission se compose comme suit : 1. L'honorable S. N. Parent président, avec salaire au traitement de $650.00 par mois ; 2. MM. C. Ernest Bélanger et William H. Bishop, commissaires, avec salaire ou traitement de $25.00 pour chacun des jours employés au travail de la commission ; et 3. M. Benjamin Normandi avec salaire ou traitement de $125.00 par mois, tant que durera cette commission (Procès-Verbaux Assemblée Législative 1912, p. 158) :

Attendu que par arrêté ministériel, en date du 21 décembre 1911, le gouvernement avait organisé la même commission, et avait alloué au dit honorable S. N. Parent un salaire ou traitement de $500.00 par mois.

Attendu que le dit arrêté ministériel, en date du 29 décembre 1911, révoque et annule le dit arrêté ministériel en date du 21 décembre 1911, sans donner la raison de cette révocation ;

Attendu que ces deux arrêtés ministériels ont été produits devant cette Chambre, au cours de la présente session sur motion à cet effet :

Cette Chambre déclare qu'elle ne peut approuver ces deux arrêtés ministériels, elle considère que les salaires ou traitements qu'ils allouent sont extravagants et scandaleux, et elle invite le gouvernement à les réduire à de justes proportions."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,

Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin, Sir Lomer,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Prévost,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—49.

Ainsi l'amendement est rejeté :

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent quatre vingt huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'exédant pas trois mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspection des chemins de fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

— —

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A six heures, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et le quitte.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en consideration des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (55) concernant la charte de la ville de Dorval.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (61) constituant en corporation la ville de "Laval des Rapides".

Résolu—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (37) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, d'un projet de résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins dé fer.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelques; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'axemen du projet de résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (35) concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts dont la garantie par le gouvernement a été autorisée sar les leis 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.

Bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal et lui permettant de changer son nom en celui de la Société protectrice des femmes et des enfants.

Bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan à louer une propriété immobilière.

Bill (158) constituant en corporation le " Connaught Park Jockey Club of Ottawa ".

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (35) concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts dont la garantie par le gouvernement à été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4, et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de la Société protectrice des femmes et des enfants, et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan à louer une propriété immobilière, et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (158) constituant en corporation le " Connaught Park Jockey Club of Ottawa ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 27 mars 1912,

Onze heures, a. m.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (40) amendant les Statuts refondus 1909, relativement aux déclarations que doivent faire certaines compagnies légalement constituées et autres.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil. M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquance, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (35), concernant la garantie de certaines obligatiens à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 3 ', et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonne,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales ou de villages concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.

L'honorable M. Caron propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ).

Résolu, 1.—Que, même après avoir adopté le règlement mentionné dans l'article 2013 des Statuts refondus, 1909, (1 George V (2e session), chapitre 21, s. 1), sur requête de la majorité des contribuables d'une partie désignée de la municipalité, une municipalité rurale, nonobstant le règlement mentionné dans ledit article 2013 et toute disposition du Code municipal à ce contraire, pourra adopter un règlement ordonnant de faire macadamiser ou graveler les chemins ou parties de chemins pour lesquels la subvention est demandée en vertu de l'article 2020 desdits statuts, et d'entretenir ces chemins comme chemins macadamisés ou gravelés, selon le cas, aux frais des contribuables de cette partie de la municipalité, et imposant une taxe directe pour cet objet sur les biens imposables de ladite partie de la municipadité, et que cette municipalité aura aussi la faculté de décréter que ces chemins, après avoir été macadamisés ou gravelés, seront entretenus par la municipalité, au lieu de l'être par les contribuables d'une partie de la municipalité.

Résolu, 2.—Que, sur requête de la majorité des contribuables d'une partie désignée de la municipalité, une municipalité de village pourra adopter un règlement ordonnant, malgré tout règlement adopté en vertu de l'article 2013 ou de l'article 2016 des Statuts refondus, 1909 (1 George V (2e session), chapitre 21, section 1), et nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire, que le chemin principal pour lequel la subvention est demandée en vertu de l'article 2022*a* desdits statuts, ou une partie de ce chemin, soit macadamisé ou gravelé et entretenu comme tel, selon le cas, aux frais des contribuables de cette partie de la municipalité, et imposant une taxe directe pour cet objet sur les biens imposables de ladite partie de la municipalité, et que cette municipalité aura aussi la faculté de décréter que ce chemin ou partie de chemin, après avoir été macadamisé ou gravelé par les contribuables, sera entretenu par la municipalité au lieu de l'être par les contribuables d'une partie de la municipalité.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—que l'honorable M. Caron, ait la permission de présenter un bill (41) ralatif à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales ou de villages concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Mercier.—1. Le ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries, a-t-il reçu des demandes pour l'octroi de permis ou licence pour la pêche avec seine et rêts sur le Lac Saint-Louis ?

2. Quelles sont les personnes qui ont fait ces demandes ?

3. Ces permis ou licences ont-ils été accordés et s'ils ont été accordés, quels sont les noms des personnes qui les ont obtenus ?

4. Si ces permis ou licences ont été refusés, pourquoi ont-ils été refusés ?

5. Est-ce l'intention du ministre d'accorder des permis de pêche avec seine et rêts, sur le Lac Saint-Louis ?

Réponse par l'honorable C. R. Devlin.—1 et 2. Oui nous avons reçu des requêtes des pêcheurs de l'endroit, demandant au gouvernement d'émettre des licences de pêche avec des seines et des rets dans le lac Saint-Louis.

3. Non.

4. Ces permis ont été refusés, parce qu'un règlement passé par le département de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, défend ce mode de pêche dans ce lac.

5. Non, parce que nous en sommes empêchés par les règlements fédéraux.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont celles des subventions octroyées à certaines compagnies de chemin de fer par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, sanctionnée le 25 avril 1908, qui sont devenues caduques en vertu de la clause 6 de la dite loi ?

2. A quelle date ces subventions sont-elles devenues caduques ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. A.—Montagne d'Orford .. .. par. b
Québec & Lac Saint-Jean..... par. c
" Indian River "..... par. f
" Canadian Northern Quebec Railway Co..... par. i
" " " " .... par. j
Québec & Lac Saint-Jean..... par. k
" " " .... par. l
" " " ..... par. m

" The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company " ..... par. n
" The Little Nation River Railway Co.." ..... par. o
Interprovincial & Baie James ..... par p
Pontiac & Interprovincial ..... par. q
A une compagnie ..... par. r
" " ..... par. s
Lotbinière & Mégantic ..... par. t
Atlantique, Québec & Occidental ..... par. u 1er alinéa.
Métabetchouan ..... par. v

B.—" Quebec, Montreal & Southern (pour distance réduite) ..... 9940 acres.
C.—Matane & Gaspé (pour distance réduite) ..... 4887 "
D.—Baie des Ha ! Ha ! " ..... 2240 "

2. A.—Le premier juillet 1910.
B.—Le 27 février 1909.
C.—Le 10 août 1911.
D.—Le 17 avril 1909.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les compagnies de chemin de fer qu ont gagné, entout, ou en partie, jusqu'à ce jour, les subventions en terres qui leur avaient été accordées par la loi 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, sanctionnée le 2 juin 1904, la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, sanctionnée le 8 mars 1906, et la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, sanctionnée le 25 avril 1908 ?

2. Quelle est la quantité d'acres de terres gagnée par chacune d'elles jusqu'à ce jour ?

3. Ces subventions leur ont-elles été payées ?

4. Dans l'affirmative, quelles sont les terres que chacune de ces compagnies a reçues ?

5. Dans la négative, quelles sont celles de ces compagnies qui ont demandé livraison de leurs terres ?

6. Le gouvernement a-t-il l'intention de livrer ces terres en nature, ou s'il entend négocier avec ces compagnies pour se libérer en payant de l'argent ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Atlantique, Québec & Occidental,
Colonisation du Nord,
Matane et Gaspé,
Orford Mountain,
Quebec Central,
" "
Quebec & Lac St-Jean,
" "
" "
" Quebec, Montreal & Southern,"
" The St. Maurice Valley ",
Baie des Ha ! Ha.

2. Atlantique, Québec & Occidental	400,000	acres
Colonisation du Nord	96,000	"
Matane et Gaspé	143,113	"
" Orford Mountain "	18,000	"
Québec Central	36,000	"
" "	90,000	"
Québec & Lac St-Jean	152,000	"
" "	5,160	"
" "	4,000	"
" Quebec, Montreal & Southern "	105,876	"
" The St. Maurice Valley "	56,022	"
Baie des Ha! Ha!	39,779	"
	1,146,150	acres

3. Oui, aux compagnies suivantes, savoir :
   (*a*) Colonisation du Nord,
   (*b*) " Quebec, Montreal & Southern. "
   (*c*) Quebec Central,
   (*d*) Québec & Lac St-Jean,
   (*e*) " The St. Maurice Valley ",
4. (*a*) " Colonisation du Nord ", les blocs Nos 47, 48 et 50 dans la région du Haut Saint-Maurice, comté de Champlain, contenant 96,000 acres, situés à 40 milles au Nord du 48e parallèle de latitude, lequel passe au-dessus de Weymontachingue et à 10 milles à l'Ouest.
   (*b*) " Quebec Montreal & Southern ", les blocs Nos 75, 76 et 77, et la partie ouest du bloc No 78 dans la région du Haut Saint-Maurice, dans le comté de Champlain, contenant 105,876 acres, situés 5 milles au sud du 49e parallèle de latitude et près de la hauteur des terres.
   (*c*) " Québec Central ", 126,000 acres compris dans les blocs suivants :
      (1) Partie sud-est Rivière Betsiamites No 1 Est.
      (2) Rivière Betsiamites No 2 Est.
      (3) Arrière Betsiamites No 2 Est.
      (4) Partie Nord Betsiamites No 3 Ouest.
      (5) Partie Sud-Est Betsiamites No 4 Ouest.
      (6) Arrière Betsiamites No 3 Est.
   (*d*) " Québec & Lac Saint-Jean ", 160,000 acres compris dans les blocs 13,18, 19, 20 et 26 du Haut Saint-Maurice, situés entre le 10e et le 40e mille au Nord de Weymontachingue.
   (*e*) " The Saint-Maurice Valley ", 8,830 acres, dont 2,500 compris dans la location forestière Rivière Brûlé, comté du Lac Saint-Jean, et 6,330 dans les cantons Crespieul et Dablon.
6. Le gouvernement a l'intention de livrer ces terres en nature.

— ——

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. D'Auteuil, *Ordonné* —Qu'il sott déposé sur le bureau de cette Chambre un état indi-

quant : 1. Quels sont les billets de location émis depuis 1905, dans les divers cantons du comté de Bonaventure, canton par canton, et au nom de qui.

2. Quels sont les lots qui ont été cancellés depuis 1905, dans les divers cantons du comté de Bonaventure, et au nom de qui.

3. Quelle est la superficie de terrains dans le comté de Bonaventure qui ont été classifiés comme propres à la culture.

4. Quelle étendue sur cette superficie le gouvernement a-t-il concédé par billets de location, depuis 1905.

5. Combien d'immigrants se sont dirigés dans le comté de Bonaventure, depuis 1905.

6. Sur ces immigrants, combien se sont établis sur les lots de colonisation, et sur quels lots.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la provicce, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant : Réponse à un ordre de la Chambre en date de ce jour.—

Etat indiquant : 1. Quels sont les billets de location émis depuis 1905, dans les divers cantons du comté de Bonaventure, canton par canton, et au nom de qui.

2. Quels sont les lots qui ont été cancellés depuis 1905, dans les divers cantons du comté de Bonaventure, et au nom de qui.

3. Quelle est la superficie de terrains dans le comté de Bonaventure qui ont été classifiés comme propres à la culture.

4. Quelle étendue sur cette superficie le gouvernement a-t-il concédé par billets de location, depuis 1905.

5. Combien d'immigrants se sont dirigés dans le comté de Bonaventure, depuis 1905.

6. Sur ces immigrants, combien se sont établis sur les lots de colonisation, et sur quels lots.

(*Document de la session No* 102.)

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins de fer.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siége de nouveau à la prochaine séance.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

Trois heures p. m.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (18) amendant les statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de chemins de fer.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie, et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné,—Que cet ordre soit rescindé :

Ordonné,—Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins de fer.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siége de nouveau à la prochaine séance au cours de la séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (153) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (153) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des sudsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19e règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (57) augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de " La Société protectrices des femmes et des enfants ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendemants.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill bill au Conseil légis-

latif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (155) autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (158) constituant en corporation le " Connaught Park and Jockey Club of Ottawa ".

Résolu,—Que eette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Reed,

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (142), amendant la loi constituant en corporation la société de Numismatique et d'archéologie de Montréal et changeant son nom en celui de société d'archéologie et de numismatique de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution scientifique.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Reed,

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (52), autorisant les dames de l'Asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains à vendre un immeuble situé rue Ste-Catherine à Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que bill concerne une institution de charité.

Sur la motion de M. d'Auteuil, appuyée par M. Gault, il est

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (137) régissant le régime matrimonial de P. T. Légaré et Dame Ethel C. Griffith, leur soient remises, après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été rejeté.

Sur la motion de M. Gendron, appuyée par M. Petit, il est

Ordonné que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les prometeurs du bill (129) concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été rejeté.

Sur la motion de M. Neault, appuyée par M. Delisle,

Ordonné que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (156), amendant la charte de la ville de la Tuque, et l'autorisant à compléter et à remettre en vigueur son règlement No 6, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une municipalité dont les revenus sont restreints et que les retards qui lui on fait encourir ladite pénalité ne lui sont pas imputables.

Sur la motion de M. Walsh, appuyée par M. Finnie, il est

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (57) augmentant les pouvoirs de la société protectrice des femmes et des enfants, de Montréeal, et lui permettant de changer son nom en celui de " La Société protectrice des femmes et des enfants ", leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de charité.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (176), amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la commission scolaire catholique de la cité de Montréal,

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill est adopté.

Ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux Conseillers de l'adopter.

La Chambre continue le débat suspendu à six heures, sur la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mile piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Institut Technique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excedant pas cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles Normales pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les instruments et ameublement pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions a rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permision de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées

Et la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, étant de nouveau soumise à la Chambre, M. Cousineau, secondé par M. Patenaude propose en amendement :

Que tous, les mots après " que ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionnée le 14 mars 1907, la Législature a autorisé la construction d'une nouvelle prison pour le district de Montréal, ainsi que l'emprunt d'un montant n'excédant pas $750,000.00 pour en payer le coût ;

" Attendu que, le 16 septembre 1907, le gouvernement a donné l'entreprise de certains travaux de la dite prison à M. J. B. Pauzé & Cie, pour le prix de $790.000.00 ;

" Attendu que le 11 mars 1908, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de l'honorable M. LeBlanc, député de Laval, que les travaux de la nouvelle prison étaient commencés et que le coût de cette prison se monteralt à environ $1,000,000.00. (Journaux Ass. Lég. 1908, p. 68) ;

" Attendu que le 5 avril 1909, le gouvernement a donné aux dits J. B. Pauzé & Cie un deuxième contrat d'entreprise pour la dite prison, pour un prix additionnel de $810,000.00 ;

" Attendu que le même jour, 5 avril 1909, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Mousseau, député de Soulanges, qu'il prévoyait, d'après les contrats alors en cours d'exécution, que la nouvelle prison serait terminée en septembre 1910 (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 262) ;

" Attendu que par la loi 9 Edouard VII, chapitre 46, sanctionnée le 29 mai 1909, la Législature a autorisé un emprunt n'excédant pas $1,500,000.00, au lieu et place de l'emprunt ci-dessus mentionné, pour payer le coût de la dite prison ;

" Attendu cependant que cette dernière loi a été adoptée malgré l'opposition formelle des députés suivants, savoir : MM. Bernard, Bourassa, Cousisineau, d'Auteuil, Gault, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Pennington. Plante, Prévost, Sauvé, Sylvestre et Tellier (Journaux Ass. lég. 1909, pp. 609, 610, 611) ;

" Attendu que le 8 février 1911, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que les travaux de construction de la dite prison seraient terminés en février 1912, et il a ajouté, quant au coût de la prison : "Le moment n'étant pas encore arrivé de pourvoir au mobilier et à l'aménagement intérieur de la prison, il n'est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise une fois les travaux terminés" ;

" Attendu que le 4 septembre 1911, le gouvernement a donné à M. Henri Beauregard un troisième contrat d'entreprise pour la dite prison, pour un prix additionnel de $884,722.30 ;

" Attendu que le 1er février 1912, l'honorable M. Taschereau ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que la dite prison à déjà coûté $2,161,539.20, qu'elle coûtera environ $2,850,000.00, une fois complétée, et qu'elle sera terminée le 1er août 1912, (Procès-Verbaux, Assemblée Législative 1912, p. 181);

" Attendu que le gouvernement n'a consulté la Chambre sur aucun des trois contrats ci-dessus mentionnés, avant d'y donner son consentement et de le signer;

" Attendu que la Chambre a été plusieurs fois induite en erreur par les déclarations ministérielles, quant au coût total de la dite prison et quant à la date ou cette entreprise sera terminée;

" Attendu que la dépense relative à cette construction a pris et continue de prendre des proportions exagérées et véritablement alarmantes;

"Cette Chambre est d'avis que le gouvernement s'est montré extravagant dans cette entreprise, qu'il a fait du gaspillage des deniers publics, qu'il a méconnu les intérêts de la province et qu'il mérite la censure et le blâme de cette Chambre ".

Un débat s'eléve.

Sur la motion de M. Plante, appuyée par M. Gault:

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 48.—Loi augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs de la " Prudential Trust Company, Limited " dans les limites de la province de Québec.

Bill 76.—Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill 78.—Loi concernant un acte de vente consenti par Edmond Sullivan ès-qual et al, à " The Brownville Board Company ".

Bill 83.—Loi constituant en corporation " Montreal, Maniwaki, Abitibi and Hudson Bay Railway Company."

Bill 108.—Loi concernant la "Laprairie Brick Company Limited".

Bill 145.—Loi spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabriques de la paroisse de la Longue Pointe au sujet de l'emploi d'un certain prix de vente.

Bill 154.—Loi érigeant en corporation la "Brompton Pulp and Paper Company."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill 27.—Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (48) Loi augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs de la " Prudential Trust Company, Limited " dans les limites de la province de Québec, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (76) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (78), cencernant un acte de vente consenti par Edmond Sullivan ès-qual et al, à "The Brownville Board Company ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (83), constituant en corporation " Montreal, Maniwaki, Abitibi and Hudson Bay Railway Company", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (108), concernant la "Laprairie Brick Company Limited ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (145), spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabriques de la paroisse de la Longue Pointe au sujet de l'emploi d'un certain prix de vente, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (154), érigeant en corporation la "Brompton Pulp and Paper Company ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 28 mars 1912

Onze heures a. m.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (42), concernant l'encouragement à l'agriculture.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (48), augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs dans la province de Québec, de la " Prudential Trust Company Limited ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (76), concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (78), concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan ès-qual, et al, à " The Brownville Board Company ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (83), constituant en corporation : " Ottawa, Abitibi and Hudson Bay Railway Company ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (108), concernant la "Laprairie Brick Company Limited".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (145), spécifiant les pouvotrs des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (154), érigeant en corporation " The Brompton Pulp and Paper Company ".

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Mercier appuyée par M. Tessier.

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (145) spécifiant les pouvoirs des curé et marguilliers de l'œuvre et frbrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente, leur soient remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une fabrique.

La Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 27 courant sur la motion " que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides " et sur l'amendement à icelle :

Que tous, les mots après " que ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionné le 14 mars 1907, la Législature a autorisé la construction d'une nouvelle prison pour le district de Montréal, ainsi que l'emprunt d'un montant n'excédant pas $750,000.00 pour en payer le coût ;

" Attendu que, le 16 septembre 1907, le gouvernement a donné l'entreprise de certains travaux de ladite prison à M. J. B. Pauzé & Cie, pour le prix de $790.000.00 ;

" Attendu que le 11 mars 1908, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de l'honorable M. LeBlanc, député de Laval, que les travaux de la nouvelle prison étaient commencés et que le coût de cette prison se monterait à environ $1,000,000.0 (Journaux Ass. Lég. 1908, p. 68) ;

" Attendu que le 5 avril 1909, le gouvernement a donné aux dits J. B. Pauzé & Cie un deuxième contrat d'entreprise pour ladite prison, pour un prix additionnel de $810,000.00 ;

" Attendu que le même jour, 5 avril 1909, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Mousseau, député de Soulanges, qu'il prévoyait, d'après les contrats alors en cours d'exécution, que la nouvelle prison serait terminée en septembre 1910 (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 262) ;

" Attendu que par la loi 9 Edouard VII, chapitre 46, sanctionné le 29 mai 1909, la Législature a autorisé un emprunt n'excédant pas $1,500,000.00, au lieu et place de l'emprunt ci-dessus mentionné, pour payer le coût de la dite prison ;

" Attendu cependant que cette dernière loi a été adoptée malgré l'opposition formelle des députés suivants, savoir : MM. Bernard, Bourassa, Cousineau, d'Auteuil, Gault, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Pennington, Plante, Prévost, Sauvé, Sylvestre et Tellier (Journaux Ass. lég. 1909, pp. 609, 610, 611) ;

" Attendu que le 8 février 1911, l'honorable M. Taschereau, ministre des Travaux Publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que les travaux de construction de ladite prison seraient terminés en février 1912, et il a ajouté, quand au coût de la prison : " Le moment n'étant pas encore arrivé de pourvoir au mobilier et à l'aménagement intérieur de la prison, il n'est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise une fois les travaux terminés" ;

" Attendu que le 4 septembre 1911, le gouvernement a donné à M. Henri Beauregard un troisième contrat d'entreprise pour ladite prison, pour un prix additionnel de $884,722.30 ;

" Attendu que le 1er février 1912, l'honorable M. Taschereau ministre des Travaux publics et du Travail, a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. Cousineau, député de Jacques-Cartier, que ladite prison à déja coûté $2,161,539.20, qu'elle coûtera environ $2,850,000.00, une fois complétée, et qu'elle sera terminée le 1er aout 1912, (Procès-Verbaux, Assemblée Législative 1912, p. 181) ;

" Attendu que le gouvernement n'a consulté la Chambre sur aucun des trois contrats ci-dessus mentionnés, avant d'y donner son consentement et de le signer ;

"Attendu que la Chambre a été plusieurs fois induite en erreur par les déclarations ministérielles, quand au coût total de ladite prison et quand à la date ou cette entreprise sera terminée ;

"Attendu que la dépense relative à cette construction a pris et continue de prendre des proportions exagérées et véritablement alarmantes ;

"Cette Chambre est d'avis que le gouvernement s'est montré extravagant dans cette entreprise, qu'il a fait du gaspillage des deniers publics, qu'il a méconnu les intérêts de la province et qu'il mérite la censure et le blâme de cette Chambre".

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—14.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Franeœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine (Berthier)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean)

Robillard, *Tessier,*
Séguin, *Thériault,*
Tanguay, *Therrien,*
Taschereau, *Tourigny.*—42.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, M. Lavergne propose, secondé par M. Bernard : "que le débat soit ajourné."

L'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre, que cette motion n'est pas dans l'ordre.

M. l'Orateur déclare qu'il réserve sa décision.

A une heure suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

Trois heures p. m.

M. l'Orateur rend sa décision sur le point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau sur la motion de M. Lavergne ; Que le débat sur la motion proposée : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil "soit ajourné."

"Avant l'ajournement de la séance de ce matin, la question suivante a été posée : Est-il régulier d'ajourner le débat sur la motion "Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil", lorsqu'un amendement a déjà été proposé à cette motion et rejeté par la Chambre ?

La procédure relative aux débats qui peuvent avoir lieu lorsque l'ordre du jour appelle la prise en considération des subsides à accorder à Sa Majesté, est bien définie par May dans la 11e édition de son "Parliamentary Practice", page 608 et suivantes ; la Chambre me permettra de les lui rappeler.

Et, tout d'abord, un débat peut avoir lieu sur la motion elle-même et ce débat peut être ajourné.

Les règles ordinaires des débats parlementaires s'appliquent à ce débat. Ainsi une question déjà décidée par la Chambre, ou dont avis a été donné, ne peut être discutée au cours de ce débat. De même, on ne peut au cours de ce débat, discuter les articles du budget, qu'ils aient été adoptés ou non.

Si un amendement a été rejeté par la Chambre, on ne peut pas en proposer un second. Mais on peut faire un débat général ; et ceux-là seuls, cependant, peuvent prendre part à ce débat, qui n'ont pas proposé ou appuyé l'amendement, ou qui n'ont pas parlé sur la motion avant que l'amendement fût proposé. (Voir aussi Usages de l'Assemblée législative 31).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné aujourd'hui sur la motion : Que M. l'Orateur quitte maintenans le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles des sourds-muets, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'école pour les sourds-muets, Mile-End, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'école des sourdes-muettes, Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres, soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois pris de l'éducation supérieure chez les catholiques pour les sourds-muets et les aveugles, chez les catholiques.

Pour être distribué dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles dans la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois déduits de la part des catholiques dans le crédit des écoles publiques.

Pour être distribué dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

———

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieures résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdites résolutions soit prise en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Allard :

"Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Sauvé propose en amendement, secondé par M. Lafantaine (Maskinongé) :

Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre constate avec regret que le gouvernement n'a rien fait pour régler la question de l'abolition des rentes seigneuriales."

Un débat s'élève.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (153) amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre reprend le débat ajourné aujourd'hui sur la motion :

"Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" et sur l'amendement à icelle :

Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre constate avec regret que le gouvernement n'a rien fait pour régler la question de l'abolition des rentes seigneuriales."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Covsineau,
D'Auteuil,
Lafontaine (Maskinongé),

Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet)
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean)
Robillard,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walker.—38.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordondé,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour distribution parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930 des S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un salaire annuel d'au moins cent piastres, ce montant ne devant pas être sujet aux dispositions de l'art. 3012, des S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Allard, "que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides".

Et la motion étant soumise à la Chambre, M. Sauvé, secondé par M. Lafontaine (Maskinongé), propose en amendement:

Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Attendu que des statistiques établissant que dans les paroisses rurales de la province de Québec, le nombre des naissances est de 55% plus élevé que celui des décès ;

Attendu que, malgré la prospérité commerciale dont notre province comme tout le pays, a bénéficié depuis dix ans, la population de nos campagnes, en dehors des villes, n'augmente pas normalement et que chaque jour nous avons à regretter l'exode des ruraux vers les grandes villes ;

Attendu que la population de certains comtés a même diminué d'une façon alarmante ;

Attendu que le coût de la vie et de la main d'œuvre augmentent d'une façon désastreuse pour l'ouvrier et la classe agricole ;

Attendu que le rendement des fermes diminue à cause des mauvaises herbes qui, d'après une brochure publiée par un conférencier agricole du Gouvernement, M. O. E. Dallaire, causent pour des millions de piastres de dommages dans notre Province ;

Attendu que le seul remède à cet état de choses, est la culture intensive, la culture sarclée qui, d'après l'opinion d'un expert, est de 70% plus payante que la grande culture ;

Attendu que le gouvernement refuse d'encourager suffisamment la culture intensive par la création de marché locaux, qui favoriseraient les cultivateurs éloignés des grands centres ;

Attendu que l'agriculture dans notre Province doit produire non seulement les substances alimentaires nécessaires à la nourriture des populations mais aussi la plupart des matières premières qui sont employées dans les diverses branches de l'activité humaine ;

Attendu que pour répondre aux nécessités de son alimentation, la province de Québec est obligée d'exporter chaque année, et dans une proportion toujours croissante, d'immense capitaux pour acheter à l'étranger ce qu'elle peut faire produire chez elle par l'agriculture, par l'industrie agricole, par les cultivateurs et les ouvriers ;

Attendu que si l'on compare la situation de l'industrie agricole à celle des autres industries, l'on voit que les progrès réalisés ne sont pas du tout proportionnés et d'égale importance ;

Attendu que M. Avila Bédard, l'ingénieur forestier du gouvernement, démontre que la province de Québec doit se tourner vers l'industrie ;

Attendu que M. René Dupont, agent de colonisation, sous la direction du gouvernement Laurier qui a été chargé de faire une enquête sur la dépopulation de nos campagnes, en est arrivé à la conclusion que nous trouvons dans une lettre qu'il adressait aux députés de la législature de Québec et qui se lit comme suit :

" M. le Député, je vous inclus avec plaisir un rapport bien triste sur l'état d'émigration de nos compatriotes vers les Etats-Unis, dans d'autres parties de la province de Québec, au nord-ouest et au Canada en général.

" J'ai cru faite tenir ce rapport pendant la présente session, afin de vous renseigner sur l'état des choses dans votre comté en particulier, et dans toute la province en général.

" Vous admettrez sans doute que l'année 1909 a été une année très prospère pour le Canada, et cependant il y a eu 10,083 personnes qui nous ont quittés, dans 603 de nos paroisses, par les Etats-Unis, par conséquent cette proportion doit être moindre que celle des années passées. Imaginez-vous maintenant quelle proportion de nos compatriotes nous perdons d'un recensement à l'autre (dix ans).

" Je suis à compiler les causes de départ. C'est une compilation minutieuse et très lente, mais j'espère pouvoir la terminer avant la fin de la présente session, et je serai heureux de vous en faire tenir un autre tableau.

" Généralement, la plus grande cause des départs, est le manque d'ouvrage. Donc, s'il y avait moyen d'encourager les petites industries locales, où nos gens pourraient s'occuper pendant les sept mois d'hiver, ce serait un grand pas pour enrayer le désastreux mouvement. Il n'y a pas de doute que si nos gens avaient des industries pour les employer l'hiver, il aurait moins de causes d'encouragement aux débits de boissons et les autres causes seraient aussi fort probablement moins nombreuses pour un grand nombre, sinon par le fait même enrayées, tel que le luxe, l'ivrognerie et la paresse. Il est vrai aussi que beaucoup de départs semblent être causés par le goût déployé des voyages chez nos compatriotes.

" Le manque de méthode en agriculture, le luxe, les dettes et le crédit facile chez les marchands semblent être les causes suivantes de la dépopulation de nos paroisses. La pression exercée par les agences de machines agricoles est aussi désastreuse que le crédit.

" Le tout, monsieur le député, vous est humblement soumis dans l'espoi de pouvoir vous être utile d'abord et ensuite à notre belle province.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

RENE DUPONT,
Agent de Colonisation. "

Attendu que la " Tribune " de Sherbrooke, un organe libéral, fait un appel à notre législature, dans les termes qui suivent:

" Pendant que nos compatriotes quittent leurs foyers, la ville de Montréal se peuple des races les plus diverses et les moins assimilables, de sorte que dans quelques années, si nous n'y prenons pas garde, nous ne serons pas une si grande majorité sur les bords du Saint-Laurent.

" Malheureusement nous n'avons pas dans cette province, assez de centres industriels, de petites villes manufacturières, qui rassemblent le peuple, lui font gagner de l'argent et la garde au pays ".

Attendu que le gouvernement ou son prédécesseur a fait publier une brochure dans laquelle il est déclaré ce qui suit au sujet de notre province :

" Ses conditions physiques sont telles que l'activité humaine y trouvera le plus admirable champ qui existe pour le développement des industries modernes les plus considérables " ;

Attendu que d'autres organes de l'opinion publique ont fait les mêmes observations, jeté le même cri d'alarmes et ssumis les mêmes réprésentations à cette législature ;

Attendu que le ministre de l'agriculture a déclaré, d'après les procès verbaux de l'Assemblée législative, du 5 février 1912, que le gouvernement ignorait quel était le nombre de manufactures de conserves alimentaires dans la province de Québec ;

Attendu qu'il est nécessaire et urgent de greffer des industries sur l'agriculture, de façon à encourager la variété de nos méthodes de culture et à encourager la culture intensive.

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait rien fait de pratique et d'efficace pour encourager suffisamment les industries agricoles dans cette province."

Un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre : que l'amendement n'est pas conforme aux règles de la procédure parlementaire parcequ'il contient des assertions gratuites et affirme des faits dont la Chambre n'a jamais été saisie.

M. l'Orateur déclare qu'il réserve sa décision à plus tard.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (38) amendant la loi des licences de Québec et autorisant l'organisation d'une commission charger de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convieot d'apporter aux lois qui s'y appliquent.

Bill (73) constituant en corporation la municipalité d'Ivrey-sur-le-Lac.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il concoure dans son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif au bill (106) amendant la charte de la cité de Montréal, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (60) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec, attesté.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (60) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 29 mars 1912.

Onze heures a. m.

M. Neault soulève une question de privilège et proteste contre certaines assertions faites au sujet de la compagnie minière de St-Maurice dont il est le président et dépose sur le bureau de la Chambre une déclaration.

L'ordre du jour appelle l'adoption de certaines résolutions rapportées du comité des subsides et lues une première et une deuxième fois à la séance du 28 mars courant, comme suit:

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles des sourds-muets, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole de sourds-muets, Mile-End. Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole des sourdes-muettes, Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté au lieu de cinq pour cent autrefois pris de l'éducation supérieure chez les catholiques pour les sourds-muets et les aveugles, chez les catholiques.

Pour être distribuée dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles dans la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa majesté au lieu de cinq pour cent autrefois déduit de la part des catholiques dans le crédit des écoles publiques.

Pour être distribué dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits résolutions.

Conformement à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné sur l'amandement de M. Sauvé, sur la motion proposée, jeudi le 28 courant :

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné, —Que le point d'ordre soulevé sur cet amendement par l'honorable M. Taschereau, soit retiré.

Sur la motion de M. Sauvé, appuyée par M. Cousineau et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné,—Que l'amendement de M. Sauvé soit amendé de manière à ce qu'il se lise comme suit :

Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Attendu que des statistiques établissant que dans les paroisses rurales de la province de Québec, le nombre des naissances est de 55% plus élevé que celui des décès ;

Attendu que, malgré la prospérité commerciale dont notre province comme tout le pays, a bénéficié depuis dix ans, la population de nos campagnes, en dehors des villes, n'augmente pas normalement et que chaque jour nous avons à regretter l'exode des ruraux vers les grandes villes ;

Attendu que la population de certains comtés a même diminué d'une façon alarmante ;

Attendu que le coût de la vie et de la main d'œuvre augmentent d'une façon désastreuse pour l'ouvrier et la classe agricole ;

Attendu que le rendement des fermes diminue à cause des mauvaises herbes qui, d'après une brochure publiée par un conférencier agricole du Gouvernement, M. O. E. Dallaire, causent pour des millions de piastres de dommages dans la province ;

Attendu que le seul remède à cet état de choses, est la culture intensive, la culture sarclée qui, d'après l'opinion d'un expert, est de 70% plus payante que la grande culture ;

Attendu que le gouvernement refuse d'encourager suffisamment la culture intensive par la création de marchés locaux, qui favoriseraient les cultivateurs éloignés des centres ;

Attendu que l'agriculture dans notre Province doit produire non seulement les substances alimentaires nécessaires à la nourriture des populations mais aussi la plupart des matières premières qui sont employées dans les diverses branches de l'activité humaine ;

Attendu que pour répondre aux nécessités de son alimentation, la province de Québec est obligée d'exporter chaque année, et dans une proportion toujours croissante, d'immenses capitaux pour acheter à l'étranger ce qu'elle peut faire produire chez elle par l'agriculture, par l'industrie agricole, par les cultivateurs et les ouvriers ;

Attendu que si l'on compare la situation de l'industrie agricole à celle des autres industries, l'on voit que les progrès réalisés ne sont pas du tout proportionnés et d'égale importance ;

Attendu que M. Avila Bédard, l'ingénieur forestier du gouvernement, démontre que la province de Québec doit se tourner vers l'industrie ;

Attendu que M. Réné Dupont, agent de colonisation, sous la direction du gouvernement Laurier qui a été chargé de faire une enquête sur la dépopulation de nos campagnes, en est arrivé à la conclusion que nous trouvons dans une lettre qu'il adressait aux députés de la législature de Québec;

Attendu que le gouvernement ou son prédécesseur a fait publier une brochure dans laquelle il est déclaré ce qui suit au sujet de notre province :

"Ses conditions physiques sont telles que l'activité humaine y trouvera le plus admirable champ qui existe pour le développement des industries modernes les plus considérables" :

Attendu que le ministre de l'agriculture a déclaré, d'après les procès verbaux de l'Assemblée législative, du 5 février 1912, que le gouvernement ignorait quel était le nombre de manufactures de conserves alimentaires dans la province de Québec ;

Attendu qu'il est nécessaire et urgent de greffer des industries sur l'agriculture, de façon à encourager la vérite de nos méthodes de culture et à encourager la culture intensive.

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait rien fait de pratique et d'efficace pour encourager suffisamment les industries agricoles dans cette province."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—45.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'un somme n'excédant pas soixante milles piastres, soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930 des S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins cent vingt-cinq piastres, ce montant ne devant pas être sujet aux dispositions de l'article 3012 des S. R. Q., 1909 pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930, S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un traitement annuel de cent cinquante piastres au moins, ce montant ne devant

pas être sujet aux dispositions de l'art. 3012, des S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles dans les municipalités pauvres, mille piastres transféré de l'éducation supérieure protestante pour les écoles pauvres protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure, suivant l'ordre voté par la Chambre, celle-ci s'ajourne.

Trois heures p. m.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard, il est

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, après la deuxième séance, elle soit ajournée à samedi matin à 10½ heures.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (42) concernant l'encouraagement à l'agriculture.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné, – Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité de subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine : " que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides ".

L'honorable M. Prévost, secondé par M. d'Auteuil, propose en amendement :

" Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette de constater que le gouvernement a négligé et refusé :

1. De séparer le domaine forestier du domaine de la colonisation afin de prévenir et faire disparaître toute cause de conflit entre le colon et le marchand de bois et afin de donner la terre libre au colon libre.

2. De donner des colonies au ministre de la Colonisation, en mettant les terres colonisables sous son contrôle, au lieu de les laisser sous la juridiction du ministre des Terres qui est en même temps le ministre des Forêts.

3. De protéger le colon contre l'exaction des spéculateurs sur le domaine public.

4. D'encourager la colonisation intensive afin de faciliter au fils du pionnier, au fils du cultivateur, aux ouvriers des villes et aux repatriés, le choix facile et expéditif de terrains de colonisation et surtout leur installation méthodique et définitive.

Elle regrette que le gouvernement persiste ainsi a suivre une politique anti-patriotique et elle est d'avis qu'il mérite la censure, et le blâme de cette Chambre et de la Province."

L'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre
Tellier.—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau.
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,

Devlin,
Dion,
Finnie,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Saint-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Petit
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Thériault,
Therrien,
Vilas,
Walker.—42.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséqence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratifications aux instituteurs pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine: que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Lavergne, secondé par M. Bernard, propose en amendement : Que tous les mots après " que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Tout en étant prête à voter les subsides, cette Chambre regrette que le gouvernement, sans demander de soumissions, ait donné la construction des machines à arranger les chemins à des entrepreneurs, en permettant à ceux-ci de les faire faire par des sous-entrepreneurs.

Que cette méthode a permis aux entrepreneurs premiers de réaliser des profits scandaleux sans débourser un sou et faire aucun travail, faisant par là perdre la différence à la Province.

Et cette Chambre déclare que cette politique qui n'a d'autre but que le favoritisme, est de mauvaise administration et mérite la censure de la Chambre.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier—13.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet).
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker.— 42

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet la dite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole polytechnique, Montréal, en vertu de 57 Vict, c. 23, s. 17, tel qu'amendé par les lois 3 Ed. VII, c. 17, s. 4 ; 7 Ed. VII, c. 28, sec. 1 ; 8 Ed. VII, c. 31, sec. 1 et 9 Ed. VII, c. 35, sec. 1, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour gratifications aux écoles des municipalités rurales et de villages, qui emploient des instituteurs, pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour fonds de pension des instituteurs au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu de l'article 3012, S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues nne première et une ceconde fois et adoptées.

L'honorable M. Mackenzie propose secondé par l'honorable M. Kaine, "que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides."

M. Gault secondé par M. Giard, propose en amendement :

" Attendu que le revenu des taxes sur les corporations commerciales s'est accru d'année en année, ainsi que le démontre l'état suivant (Procès verbaux, Ass. Lég. 1912, p. 597.

1892-93	$138,925 71
1893-94	142,854 50
1894-95	160,756 16
1895-96	148,643 86
1896-97	134,404 03
1897-98	194,312 36
1898-99	172,626 04
1899-00	186,598 39
1900-01	214,157 63
1901-02	231,695 13
1902-03	226,338 23
1903-04	260,545 88
1904-05	303,882 43
1905-06	314,930 13
1906-07	464,362 29
1907-08	565,591 33
1908-09	653,341 75
1909-10	688,152 30
1910-11	712,118 46

Attendu que cette augmentation est due à l'accroissement des affaires en cette province, et aussi aux modifications apportées de temps à autre à la loi ;

Attendu, que ces taxes ne sont pas réparties aujourd'hui avec équité et justice qu'elles constituent dans bien des cas un fardeau trop onéreux pour ceux qu'elles frappent.

Attendu que des plaintes se font entendre au sujet de ces taxes de la part d'un grand nombre de contribuables intéressés par délégations ou autrement.

Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir réduire ou au moins réajuster ces taxes, ainsi qu'il y a été invité afin de faire disparaître toute cause légitime de plaintes."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousinaau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé)
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sylvestre.
Tellier—12.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet..
Caron (Matane),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—42.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour être transportée de l'éducation supérieure chez les protestants, à l'association protestante des instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majestè pour aide suppémentaire au comité protestant du conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas onze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Rapport du Surintendant, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (60), amendant la lui constituant en corporation la cité de Québec.

Et les dits amendements sont lus la deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que cette Chambre accepte les amendements du Conseil législatif au bill (60), amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec, avec les amendements suivants :

1. Retrancher l'amendement à la clause 27.
2. Amender les amendements faits à la clause 28 en en retranchant tous les mots après les mots : " la clause 28 est amendée " et en les remplaçant par les suivants : " en y ajoutant les mots " et locataires " après le mot propriétaires dans la troisième ligne.
3. Retrancher l'amendement apporté à la clause 29.
4. Retrancher les amendements à la clause 30 et y insérer les suivants : " en remplaçant dans la quatrième ligne du paragraphe 13 le mot " sera " par les mots " pourra être " et en retranchant tous les mots depuis le mot " quartier " dans la deuxième ligne du paragraphe 15 jusqu'à la fin de ce paragraphe.

Résolu, —Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif que cette Chambre concoure dans les amendements qu'il a faits au bill 60, avec certains amendements pour les raisons suivantes :

Cette Chambre n'accepte pas les dits amendements parcequ'il convient de permettre aux intéressés, dans la ville de Montcalm, de se prononcer sur l'opportunité d'annexer cette ville à la cité de Québec.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que lundi prochain il y ait deux séances : une de quatre à six heures p. m. et l'autre de huit heures jusqu'à l'ajournement ; et qu'à partir de mardi prochain il y ait trois séances distinctes par jour : la première de onze a. m. à une heure p. m., la deuxième de trois heures à six heures p. m., la troisième de huit heures p. m. jusqu'à l'ajournement et que les mesures du gouvernement aient préséance à chaque séance.

Sur la motion de M. Therrien, appuyée par M. Thériault :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (139), concernant l'université du Bishop's Collège, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Therrien, appuyée par M. Thériault :

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (96), autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines, de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligation leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une commission scolaire.

Sur la motion de M. Gault, appuyée par M. Giard :

Ordonné,—Qu'il lui soit permis de retirer le bill (132), retranchant du plan de la cité de St-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Ste-Emilie jusqu'à la rue St-Ferdinand.

Ordonné, que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (132), retranchant du plan de la cité de St-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Ste-Emélie jusqu'à la rue St-Ferdinand, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÊPONSE.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les livres achetés pour distribution par le département du secrétaire de la province. en 1909, 1910, 1911, 1912, et quels sont l'auteur et le titre de chacun de ces livres ?

2. Quel est le prix de chacun de ces livres, de qui l'a-t-on acheté et quelle quantité a-t-on acheté ?

3. Quels sont ceux de ces livres que l'on a distribués comme récompenses dans les écoles, et quelle quantité en a-t-on distribués ?

4. Le gouvernement a-t-il fait un contrat avec quelque libraire ou imprimeur pour se procurer des livres canadiens ? Dans l'affirmative, quel sont les noms du libraire ou de l'imprimeur, ainsi que les conditions et l'objet du contrat ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. La réponse détaillée à ces deux questions se trouve aux " Etats financiers " du Surintendant de l'Instruction publique, aux années correspondantes, sous le titre " Livres de récompenses. "

3. Ces volumes ont été généralement distribués dans toutes les écoles de la province, sous contrôle, par les inspecteurs d'écoles, de la manière indiquée aux rapports du Surintendant de l'instruction publique pour les années correspondantes.

4. Oui, " La Librairie Beauchemin, limitée. "

30,000 volumes par année, soit :

10,000	volumes,	format	In-12, cartonné à 10 cts.....	$1,000 00
8,000	"	"	Petit In-18, cartonné à 15 cts..	1,200 00
5,000	"	"	Grand In-8 carré, cartonné à 25c	1,250 00
3,000	"	"	In-8, cartonné à 30cts.....	900 00
2,000	"	"	Grand, cartonné In-8, 2e s. à 40c	800 00
2,000	"	"	Grand, In-8, 1e s. cartonné à 60c	1,200 00
				$6,350 00

Sur la motion de M. Lafontaine (Maskinongé), appuyée par M. Giard :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Corres-

pondance échangée entre le gouvernement et l'honorable M. Doherty, ministre de la justice, à Ottawa, concernant le décret " Ne Temere ".

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondances échangées entre le gouvernement et les autorités de la paroisse de Saint-Paulin ainsi qu'avec H. Mayrand, Ecr., ex M. P., au sujet de la construction d'un pont en fer dans la municipalité connue et désignée sous le nom de " Bout du monde ", dans la paroisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé.

Sur la motion de M. Plante, appuyée par M. Gault :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents échangés, correspondance, résolutions entre le gouvernement, les autorités fédérales, et toutes autres personnes intéressées au sujet de la nomination de trois juges additionels de la Cour de circuit, à Montréal.

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents, correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et la compagnie d'exposition de Valleyfield, au sujet d'un octroi à cette compagnie.

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. D'Auteuil :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Documents, billets de location, lettres patentes, relatifs à la concession de deux lots dans le canton Guigues, à un nommé Farr.

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Finnie :

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Correspondance, pétition, documents, concernant la demande faite par certaines personnes du comté de Châteauguay, pour obtenir des permis de pêche sur le lac Saint-Louis, avec seine et rêts.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (23), amendant la loi électorale de Québec.

Bill (31), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

Bill (40), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux déclarations que doivent faire certaines compagnies légalement constituées et autres.

Bill 41.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales et de villages concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 49.—Loi validant, confirmant et ratifiant le rachat par des grévées et et les curateurs de la substitution, créée en vertu du testament le feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 21.—Loi amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (49), validant, confirmant et ratifiant le rachat par les grévés et les curateurs de la substitution, créée en vertu du testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (21), amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 1er avril 1912

Quatre heures p. m.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (43) concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungava.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (21) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption de ladite résolution soit prise en considération à la prochaine séance.

A six heures suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

Huit heures p. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (B) érigeant en municipalité le village de Courville, dans le comté de Québec, pous lequel il demande son coucours.

M. Galipeault propose, secondé par M. Geoffrion, "que toutes les règles de cette Chambre concernant les bills privés soient suspendues, et que le bill (B) du Conseil législatif, érigeant en municipalité le village de Courville, dans le comté de Québec", soit maintenant lu la première fois.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Galipeault appuyé par M. Geoffrion, il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle l'adoption de la résolution suivante rapportée aujourd'hui du comité des subsides et lue une première et une seconde fois.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres, soit accordée à Sa Maiesté pour chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolu,—Que la Chambre adopte ladite résolution.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (43) concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungava.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelques temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Tellier secondé par M. Prévost, propose en amendement :

Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Attendu que l'état officiel de l'actif et du passif de la province est un des principaux documents qu'il convient de consulter pour se renseigner sur la véritable situation des finances publiques :

"Attendu que depuis vers l'année 1908, l'état officiel de l'actif et du passif de cette province est incomplet, en ce qu'il n'indique pas, comme auparavant, au chapitre du passif, les subventions que la Législature a votées à certaines compagnies de chemin de fer pour la construction de voies ferrées en cette Province ;

"Attendu que la Législature a voté beaucoup de subventions en terres à certaines compagnies de chemin de fer, en 1904, en 1906 et en 1908, et qu'elle est encore appelé à en voter cette année ;

"Attendu que plusieurs de ces compagnies de chemin de fer ont gagné les subventions qui leur avaient été votées, et que la province doit actuellement de ce chef environ 650,000 acres de terre pour des chemins de fer qui sont construits. (Procès-verbaux, Ass. Lég. 1912, p 642-3) ;

"Attendu que cette dette ne figure pas à l'état officiel du passif de cette Province, mais qu'elle devrait y figurer, pour l'information du public dans l'intérêt des contribuables ;

"Attendu que la somme de $500,000.00, empruntés pour la construction de l'école technique de Québec, la somme de $775,000.00 empruntée pour la

construction de l'école technique de Montréal, et la somme de $500,000.00 empruntés pour la construction de l'école des hautes études commerciales, ne figure pas au chapitre du passif, dans l'état de l'actif et du passif directs de la Province, mais qu'elles devraient y figurer pour l'information du public et dans l'intérêt des contribuables. (Procès-verbaux Ass. Lég. 1912, p. 182 et 228) ;

" Attendu que, d'après les divers états présentés annuellement par le trésorier de la province, avec son discours sur le budget, l'excédant du passif sur l'actif était comme suit aux dates ci-après mentionnées, savoir :

31 janvier 1887 (quand M. Mercier prit le pouvoir)... $11,389,167 11
17 décembre 1891 (quand M. Mercier quitta le pouvoir)..$24,288,038 20
30 juin 1897 (après l'avènement de M. Marchand).....$25,491,658 16
30 juin 1911 (dernière année fiscale).....$21,009,941 12

(Journaux Ass. Lég. 1910, p. 492 et Etat financier 1910-11).

" Attendu que l'excédant du passif sur l'actif ne serait pas seulement de $21,009,941.12, mais serait de beaucoup plus élevé et le trésorier faisait figurer au passif direct de la province ce qui est réellement dû pour subventions à diverses compagnies de chemin de fer, ainsi que le montant de $1,775,000.00, emprunté pour la construction de l'Ecole Technique de Québec, l'Ecole Technique de Montréal et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

" Attendu que l'état de l'actif et du passif directs de la province, tel que présenté por le trésorier, dans les comptes publics de 1911, ainsi qu'avec son discours sur le budget de 1912, est de nature à induire le public en erreur et à tromper les contribuables, parce qu'il est incomplet au chapitre du passif ;

Cette Chambre croit devoir protester contre les méthodes du gouvernement, et elle l'invite à inscrire au chapitre du passif tout ce que doit réellement la province, afin que le public soit convenablement informé et que les contribuables ne soient pas induits en erreur sur la véritable situation des finances publiques.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier—12

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),

Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Gouin,
Kaine,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Létourneau,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean),
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny.—37.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Résolu,—Que cette Chambre se forme en comité des subsides.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ecoles du soir, et écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour " Monument National ", Montréal, sous le contrôle de " L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal " ; paiement sujet à un ordre en conseil et aux conditions de l'ordre en conseil No 187, du 29 mai 1896, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Archives Canadiennes, pour reliure et renouvellement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Conseil des Arts et Manufactures, y compris l'enseignement des beaux arts appliqué à l'industrie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné au cours de la présente séance sur la motion de M. Galipeault, que toutes les règles de cette Chambre concernant les bills privés soient suspendues, et que le bill (B) du Conseil législatif, érigeant en municipalité le village de Courville, dans le comté de Québec, soit maintenant lu une première fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, ce bill est lu une première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

Mardi, 2 avril 1912

Onze heures a. m.

Sur la motion de M Tellier, appuyée par M. d'Auteuil, il est

Ordonné,—Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Un état indiquant: 1. Quelles sont les réserves forestières créées par le gouvernement. 2. Dans quels comtés sont situées, et quels cantons, parties de cantons ou lots elles comprennent. 3. Quelle est la date de l'établissement de chacune d'elles.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant: Un état indiquant: 1. Quelles sont les réserves forestières créées par le gouvernement. 2. Dans quels comtés sont situées, et quels cantons, parties de cantons ou lots elles comprennent. 3. Quelle est la date de l'établissement de chacune d'elles.

(*Document de la session No* 103)

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Perron.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, dans chaque comté, perçue en vertu des licences de manufacture et de commerce du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 et du 1er juillet 1897 au 30 juin 1911?

Réponse par l'honorable M. MacKenzie:

Comtés compris dans le district.	District.	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897.	Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1911.
Arthabaska Drummond Mégantic	Arthabaska	$ 8,561 33	$ 28 00
Beauce & Dorchester	Beauce	3,092 63	19 00
Beauharnois Châteauguay Huntingdon	Beauharnois	8,392 17	
Brome Missisquoi Shefford	Bedford	8,598 08	147 00
Bonaventure	Bonaventure	2,050 50	
Charlevoix	Charlevoix	1,102 93	
Chicoutimi	Chicoutimi	1,865 28	
Gaspé	Gaspé, Centre Gaspé, Est Gaspé, Ouest	1,699 29	12 85
Iberville Napierreville St-Jean	Iberville	7,221 45	67 80
Joliette L'Assomption Montcalm	Joliette	4,863 56	97 39
Kamouraska	Kamouraska	1,917 09	19 25
Lac St-Jean	Lac St-Jean	1.623 69	10 00
Iles-de-la-Madeleine	Iles-de-la-Madeleine	621 50	
Matane	Matane	1,495 09	42 00
Bellechasse L'Islet Montmagny	Montmagny	3,601 51	

Réponse par l'honorable M. Mackenzie—*Suite.*

Comtés compris dans le district	District	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897	Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1911.
Chambly, Hochelaga, Jacques-Cartier, Laprairie, Laval, Soulanges, Vaudreuil, Verchères	Montréal	$ 276,501 33	$ 31,403 60
Ottawa	Ottawa Est, Ottawa Nord, Ottawa Ouest	8,625 13	
Pontiac	Pontiac	3,665 15	
Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf, Québec	Québec	45,819 69	5,652 19
Berthier, Richelieu, Yamaska	Richelieu	7,021 19	108 00
Rimouski	Rimouski	2,062 50	
Saguenay	Saguenay	476 31	
Compton, Richmond, Sherbroke, Stanstead, Wolfe	Saint-François	24,599 04	47 40
Bagot, Rouville, Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	12,455 17	136 88
Témiscouata	Témiscouata	2,491 27	183 62
Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne	Terrebonne	8,719 05	109 69
Champlain, Maskinongé, Nicolet, Saint-Maurice	Trois-Rivières	14,950 64	974 80
	Total	$ 464,092 57	$ 39,059 47

Par M. Perron.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, dans chaque comté, perçue à titre de taxes sur les mutations de propriété, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 et du 1er juiliet 1897 au 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie.—*Suite.*

Division d'enregistrement.	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897.	Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1911.
Argenteuil	$ 6,480 50	$ 1 50
Arthabaska	10,513 90	85 20
Bagot	14,891 50	5 50
Beauharnois	9,650 00	120 00
Beauce	11,415 20	15 00
Bellechasse	4,063 90	
Berthier	8,246 00	100 00
Bonaventure No 1	815 60	105 00
Bonaventure No 2	1,413 10	
Brome	9,244 80	6 00
Chambly	987 50	149 60
Champlain	10,101 40	255 70
Charlevoix et Saguenay Nô 1	1,629 40	100 00
Charlevoix et Saguenay No 2	2,262 90	2 00
Châteauguay	8,104 10	78 90
Coaticook	6,755 00	7 80
Chicoutimi	4,072 00	
Compton	7,241 90	58 40
Dorchester	5,126 00	113 30
Drummond	10,892 80	
Gaspé	2,097 10	37 00
Huntingdon	6,505 20	6 00
Iberville	5,851 00	130 10
Joliette	8,966 60	11 10
Kamouraska	6,216 70	15 90
Laprairie	4,686 30	
L'Assomption	8,065 10	
Laval	5,085 70	
Lévis	5,914 30	100 00
L'Islet	3,567 20	
Lotbinière	5,494 00	
Lac St. Jean No 1	1,301 90	13 00
Lac St. Jean No 2	1,737 10	
Iles de la Madeleine	249 30	3 00
Maskinongé	9,080 70	

Réponse par l'honorable M. Mackenzie. —*Suite.*

Division d enregistrement	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897.	Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1911.
Mégantic	9,216 90	26 80
Missisquoi	$11,464 60	$29 80
Montcalm	5,276 co	2 10
Montmagny	3,207 70	
Montmorency	2,572 65	
Montréal Est et Ouest et Hochelaga et Jacques-Cartier	502,940 20	
Napierreville	4,152 30	
Nicolet	10,743 80	49 60
Isle d'Orléans	787 00	97 10
Ottawa	23,271 70	338 20
Pontiac	4,935 40	63 60
Portneuf	6,604 80	75 10
Québec	38,009 80	160 20
Richelieu	8,895 00	20 00
Richmond	12,275 90	51 10
Rimouski No 1	2,711 04	4 56
Rimouski No 2	4,778 75	23 85
Rouville	4,071 50	
Saguenay	1,378 50	
Shefford	14,312 00	128 00
Sherbrooke	9,420 90	32 90
Soulanges	2,503 60	43 90
Stanstead	5,940 00	3 00
Ste-Anne des Monts	431 00	
St-Hyacinthe	14,537 50	130 50
St-Jean	4,691 60	
Trois-Rivières	9,181 70	169 00
Témiscouata	7,552 80	10 90
Terrebonne	11,652 80	59 60
Deux-Montagnes	8,678 00	54 50
Vaudreuil	6,394 00	23 80
Verchères	5,451 00	
Wolfe	4,980 80	55 40
Yamaska	12,017 40	
Total	$983,844 34	$3,173 51

Par M. Perròn.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, dans chaque comté, perçue en vertu de la taxe imposée en 1892 sur certaines personnes, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 et du 1er juillet 1897 au 30 juin 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Comtés compris dans le district	District	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897	Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1911.
Arthabaska Drummond Mégantic	Arthabaska	$ 896 14	$24 30
Beauce et Dorchester	Beauce	550 15	
Beauharnois Châteauguay Huntingdon	Beauharnois	895 68	
Brome Missisquoi Shefford	Bedford	1,056 96	24 50
Bonaventure	Bonaventure	89 00	
Charlevoix	Charlevoix	155 04	
Chicoutimi	Chicoutimi	317 26	
Gaspé	Gaspé Centre Gaspé Est Gaspé Ouest	76 57	
Iberville Napierreville Saint-Jean	Iberville	899 57	20 00
Joliette L'Assomption Montcalm	Joliette	1,139 17	46 33
Kamouraska	Kamouraska	197 18	6 00
Lac Saint-Jean	Lac St-Jean	152 44	3 00
Iles de la Madeleine	Iles de la Madeleine	15 00	
Matane	Matane	107 82	
Bellechasse L'Islet Montmagny	Montmagny	590 37	
Chambly Hochelaga Jacques-Cartier Laprairie Laval Soulanges Vaudreuil Verchères	Montréal	12,031 48	1,315 70
Ottawa	Ottawa Est Ottawa Nord Ottawa Ouest	974 79	
Pontiac	Pontiac	220 00	

Réponse par l'honorable M. Mackenzie.—*Suite*

Comtés compris dans le district	District	Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897	Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1911.
Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf, Québec	Québec	$ 3,796 25	$ 368 85
Berthier, Richelieu, Yamaska	Richelieu	1,097 33	20 50
Rimouski	Rimouski	269 70	
Saguenay	Saguenay	3 00	
Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe	Saint-François	2,290 35	6 00
Bagot, Rouville, Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	1,516 44	30 00
Témiscouata	Témiscouata	451 02	41 27
Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne	Terrebonne	1,062 00	83 66
Champlain, Maskinongé, Nicolet, Saint-Maurice	Trois-Rivières	1,546 70	102 00
		$32,397 41	$2,092 11
A ajouter : Contribution par le Service civil		36,638 63	
		$69,036 04	

Par M. Geoffrion.—1. Combien de cartes géographiques le gouvernement a-t-il distribuées gratuitement depuis 1905 ?

2. A combien d'écoles a-t-il distribué ces cartes ?

Réponses par l'honorable M. Décarie :

1. 7,471 cartes de la Province de Québec, 6,580 cartes de la Puissance du Canada, 6,461 planisphères.

2. A toutes les écoles sous contrôle des Commissaires ou syndics de la province.

Par M. Geoffrion.—1. Combien d'exemplaires de " Mon premier livre " le gouvernement a-t-il distribués gratuitement depuis 1905 ?

2. Quel est le nombre des écoles dans lesquelles ce livre est en usage ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Du 1er juillet 1905 au 30 juin 1911, 367,018.

2. 3,482.

Par M. Geoffrion.—1. Combien de livres de prix le gouvernement a-t-il distribués depuis 1905 ?

2. Le gouvernement se propose-t-il de distribuer surtout des œuvres canadiennes?

Réponse par l'honorable Jéremie L. Décarie :

1. Du 1er juillet, 1905 au 30 juin, 1911 187,575.

2. Oui.

Par M. Galipeault.—1. Quand a été fondée l'école forestière de Québec ?

2. Combien d'élèves ont, chaque année, suivi les cours de cette école ?

3. Combien de bourses ont été accordées, chaque année, aux élèves de cette école ?

4. Quelle subvention le gouvernement a-t-il, chaque année, accordée à cette école ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. L'Assemblée législative a autorisé à la session de 1910, un octroi annuel pour l'enseignement forestier, et le 15 septembre suivant les premiers cours étaient donnés dans le local affecté par l'Université Laval de Québec pour l'école forestière.

2. Durant l'année scolaire 1910-11, 11 élèves ont suivi les cours et cette année, il y a 40 élèves d'inscrits.

3. Vu qu'un certain nombre d'élèves avaient été engagés comme élèves-assistants des ingénieurs forestiers avant la fondation de l'école, dix bourses ont été accordées à ces élèves au concours de 1910, dix autres bourses ont été accordées, le même nombres de boursiers ont été choisis par le concours de 1911. Par suite de désistements, il y a actuellement 28 boursiers sur les 40 élèves que comptent l'école, voir le rapport annuel du ministère de cette année, pp. 62-64 pour autres détails à ce sujet.

4, La loi votée en 1910 autorisait le paiement de $4,000 comme subside au syndicat financier de l'Université Laval pour la première année d'enseignement forrestier et $5,000 pour les années suivantes. Une somme de $4,000 a donc été payée pour l'année scolaire 1910-11 et pour l'année en cours un premier versement de $2,500 a été fait en janvier, le reste devant être payé en juin prochain

Par M. Walsh.—Combien d'élèves fréquentent le " Montreal Technical Institute " ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1174.

Par M. Godbout.—Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées pour encourager l'amélioration des chemins ruraux en 1896, 1904, 1908 et depuis ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années	Montants
1896-97	$ 5,953.34
1904-05	18,250.58
1908-09	60,146.92
1909-10	60,000.00
1910-11	95,000.00
1911-12 (le 26 mars 1912)	230,669.24

Par M. Cardin.—Combien le gouvernement a-t-il été autorisé à payer aux sociétés d'agriculture en 1893, 1896, 1904 et pendant chacun des exercices financiers écoulés depuis le 1er juillet 1909, et combien a-t-il, chaque année, payé directement à ces sociétés ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années.	Montants autorisés.	Montants payés.
1892-93	$ 50,000 00	$ 32,839 00
1895-96	50,000 00	23,137 14
1903 04	50,000 00	33,935 81
1909-10	55,000 00	51,597 56
1910-11	55,000 00	54,850 18

Par M. Benoit.—Combien les sociétés d'agriculture ont-elles dépensé pour l'achat d'animaux de race et de graines de semences en 1892, 1896, 1904 et 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années.	Animaux de race.	Grains de semence.
1892	$ 6,636.57	$ 8,678.38
1896	2,047.32	3,009.72
1904	10,465.17	10,820.42
1910	27,439.70	13,986.31

Par M. Benoit—Combien les cercles agricoles ont-ils, dépensé pour l'achat d'animaux de races et de graines de semences en 1894, 1896, 1904 et 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années.	Animaux de race.	Graines de semences.
1894	$ 13,616 21	$ 53,354 61
1896	4,595 71	62,295 51
1904	13,562 78	78,687 06
1910	17,525 21	121,782 78

Par M. Pilon.—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour encouragement à l'industrie laitière en 1896, 1905 et 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Année	1896	$28,212 40
"	1905	45,000 00
"	1911	68,147 64

Par M. Robert (Rouville).—1. Combien de boîtes de fromage la Société coopérative agricole des fromagers de Québec, a-t-elle vendues pendant l'année 1911, pour le compte de ses sociétaires ?

2. Quels ont été les prix de vente de la Coopérative pendant la même année ?

3. Les prix obtenus par la Coopérative ont-ils été plus élevés que ceux de Brockville? Dans l'affirmative, à combien de ventes ? Dans la négative, à combien de ventes ? Si les prix ont été les mêmes à certaines ventes, quel a été ce nombre de ventes ?

4. Les prix de la Coopérative ont-ils été plus élevés que ceux obtenus par les chambres de vente de fromage qui existent dans cette province ?

Réponse par l'honorable M. Caron.—78,797.

	BLANC			COLORE		
Date	No 1	No 2	No 3	No 1	No 2	No 3
25 mai	10 1/2	10 3/8	10 1/4	.....	.....	
1 juin	10 15/16	10 3/8	10 3/8	.....	10 3/8	10 1/4
7 juin	11 1/4	11 1/8	10 15/16	11 3/16	10 15/16	10 13/16
14 juin	11 5/15	11 3/16	11 1/16	11 3/8	11 1/4	
21 juin	11 1/16	10 15/16	10 3/4	11 3/16	11 1/16	10 15/16
29 juin	11 1/8	11	10 3/4	11 1/8	11	10 13/16
6 juillet	11 1/2	11 3/8	11 3/16	11 1/2	11 7/16	11 1/8
13 juillet	11 3/4	11 3/8	11 5/8	11 7/8	11 7/8	11 5/8
20 juillet	11 7/8	11 7/8	11 3/4	.....	11 15/16	11 7/8
27 juillet	12 1/8	12	11 7/8	12 3/16	12 1/16	11 15/16
3 août	12 1/4	12 1/4	12	12 5/16	12 1/4	11 15/16
10 août	.....	12 1/4	12 1/16	.....	12 7/16	12 1/4
17 août	.....	13	12 7/8	.....	13	12 7/8
24 août	13 3/8	13 5/16	13 5/16	13 3/8	13 3/8	13 1/16
31 août	13 3/8	13 5/16	13 1/4	13 3/8	13 3/8	13 1/4
7 septembre	13 7/8	13 13/16	13 3/4	13 13/16	13 3/4	13 5/8
14 septembre	14 11/16	14 9/16	14 7/16	14 9/16	14 1/2	14 7/16
22 septembre	14 7/16	14 1/4	14 1/16	14 1/4	14 1/8	14 1/16
28 septembre	14 3/16	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 3/4	13 11/16
5 octobre	14	13 7/8	13 11/16	14	13 7/8	13 5/8
12 octobre	13 9/16	13 1/2	13 1/4	13 7/16	13 3/8	13 1/8
19 octobre	13 13/16	13 11/16	13 5/8	13 3/4	13 11/16	
26 octobre	13 9/16	13 7/16	13 3/8	13 11/16	13 5/8	
2 novembre	13 3/4	13 5/8	13 1/2		13 3/4	13 1/2
9 novembre	13 11/16	13 9/16	13 7/16		13 5/8	
16 novembre	(Pas de vente)					
21 novembre	.....	13 13/16	13 5/8			

3. Vendu plus que Brockville..... 14 fois.
Vendu moins que Brockville..... 3 "
Vendu au prix de Brockville..... 10 "

4. D'après tous les rapports qui ont été reçus au ministère de l'Agriculture, les prix de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec ont été plus élevés.

Par M. Lafontaine (Berthier).—1. La Société coopérative agricole des fromagers de Québec a-t-elle accordé des primes au concours des fabriques de fromage qu'elle a tenu l'an dernier ?

2. Dans l'affirmative, quel était le montant de ces primes ?

3. A qui ces primes ont-elles été payées?

4. Par qui ces primes ont-elles été payées ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement de continuer l'octroi de ces primes pendant la présente année ?

Réponse par l'honorable M. Caron.—1. Oui.

2. $1,200.00.

3. Aux fabricants et propriétaires de fromageries les plus méritants parmi les membres de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.

4. Par le gouvernement de Québec.

5. Oui.

Par M. Delisle.—1. Depuis combien d'années le gouvernement accorde-t-il desprimes aux inspecteurs de beurreries et de fromageries syndiquées ?

2. Sur quoi le gouvernement se base-t-il pour accorder ces primes?

3. Quel montant le gouvernement a-t-il payé annuellement pour ces primes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Cinq ans.

2. Sur un rapport préparé par les inspecteurs généraux et basé sur l'ancienneté et l'efficacité des services rendus par les inspecteurs.

3.

Années	Montants
1906-07	$ 3,160
1907-08	3,570
1908-09	4,195
1909.10	4,340
1910-11	4,350

Par M. Mercier. -Combien y avait-il d'écoles ménagères, combien d'élèves les fréquentaient et quelles subventions le gouvernement leur a-t-il accordées pendant les exercices 1896-97, 1904-05 et 1910-11 ? Combien en existe-t-il actuellement et quelles subventions le gouvernement leur accordera-t-il pour l'année 1911-1912?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Années	Ecoles	Nombre d'élèves	Subventions
1896-97....	Une.....	12 élèves.....	$ 3,801 83
1904-05....	Deux..... ..	35 "	3 800 00
1910-11....	Dix-sept	708 dans 8 écoles.....	8,534 33

Les écoles ménagères suivantes existent et pourront toucher les subventions promises pour l'année 1912 :

ECOLES	—	Subventions
Roberval.....	Lac St-Jean..... ..	$ 1,700 00
St-Pascal.....	Kamouraska	2,500 00
Pointe-aux-Trembles.....	Portneuf.....	300 00
Trois-Pistoles.....	Témiscouata.....	300 00
Ste-Marie.....	Beauce	300 00
Victoriaville.....	Arthabaska...	300 00
Chicoutimi	Chicoutimi.....	300 00
St-François-du-Lac.....	Yamaska	300 00
Ecoles ménagères provinciales.....	.....	2,000 00
Grand'Mère.....	Champlain	250 00
Stanstead.....	Stanstead.....	300 00
Action Vale.....	Bagot.....	300 00
Sutton....	Brome.....	1,500 00
Fraserville	Témiscouata	300 00
St-Rémi du Lac-aux-Sables	Portneuf.....	300 00
Montebello.....	Labelle.....	300 00
Collège Macdonald.....	Jacques Cartier	1,000 00
St-Gervais.....	Bellechasse	300 00
St-Pierre	Montmagny.....	300 00
L'Islet.....	L'Islet.....	300 00
Ste-Croix.....	Lotbinière	300 00
Marieville	Rouville	300 00

Par M. Reed.- -Combien ont coûté les services suivants en 1885-86, en 1895-96, en 1905-06, 1910-11 ?

(*a*) Instruction publique (y compris arts et manufactures et écoles du soir) ?

(*b*) Agriculture, colonisation et ponts en fer ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

	1885-86	1895-96	1905-06	1910-11
(a)	$ 353,735 00	$ 387,051 00	$ 533,260 18	$ 969,390 09

AGRICULTURE.

	1885-86	1895-96	1905-06	1910-11
(b)	$ 79,182 89	$ 166,464 00	$ 218,600 00	$ 400,247 64

COLONISATION.

1885-86	1895-96	1905-06	1910-11
$ 161,205 40	$ 116,100 00	$ 136,000 00	$ 221,786 10

PONTS DE FER.

1885-86	1895-96	1905-06	1910-11
Rien.	$ 3,000 00	$ 31,500 00	$ 100,000 00

Par M. Levesque.—Quel montant le gouvernement avait-il en banque le 30 juin 1897 le 30 juin 1905 et le 30 juin 1911, et quelle partie de ce montant, provenait d'emprunts ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

30 juin 1897, montant en banque..... .....$1,391,428.65
montant provenant d'emprunts..... 928,752.94
30 juin 1905, montant en banque..... 151,665.68
montant provenant d'emprunts.....Rien.
20 juin 1911, montant en banque.....$2.532,196.66
montant provenant d'emprunts.....Rien.

Par M. Finnie.—1. Quand le gouvernement a-t-il remboursé l'emprunt de $3,860,000.00 contracté le 15 juillet 1891 ? Et quel est le montant des obligations qu'il a alors émises et des sommes qu'il a alors payées, à quelque titre que ce soit, afin de rembourser ledit emprunt ?

2. Quand le gouvernement a-t-il racheté les obligations qu'il avait émises pour rembourser l'emprunt du 15 juillet 1891 ? Et quel est le montant des nouvelles obligations qu'il a alors émises et des sommes qu'il a alors payées, à quelque titre que ce soit, afin d'effectuer le rachat des obligations émises lors du remboursement de l'emprunt du 15 juillet 1891 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Date du remboursement.	Montants des obligations alors émanées.	Montants des prêts dus et payés.	
1. 15 juillet 1893.....	$ 4,106,461 00	Du revenu de prêt.....	$ 3,860,000 00
2. 20 janvier 1895	5,332,976 00	Du revenu de prêt.....	4,106,391 52
		Du fonds consolidé.....	69 48
			$4,106,461 00

Par M. Godbout.—1. Combien de lettres patentes ont été émises pour lots de colonisation, du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897 et du 1er juillet 1906 au 1er juillet 1911, et quelle superficie a été concédée par ces lettre patentes ?

2. Combien en a-t-il émises depuis le 1er juillet 1911 et quelle superficie a été concédée par ces lettres patentes ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Le nombre de lettres-patentes émises pour terres de la Couronne, aux époques sus-mentionnées, sont comme suit :

Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897=3 664 pour terrains de moins de 500 acres, et 10 pour terrains de 500 acres et plus.

Du 1er juillet 1906 au 1er juillet 1911=6 500, dont 6 487 pour terrains de moins de 500 acres, et 13 pour terrains de 500 acres et plus.

Par M. Dupuis.—Quelle était la superficie du territoire de la province en 1897, et quelle était-elle en 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

La superficie totale du territoire de la province, en 1897, était de 129,000,525 acres.

Depuis l'annexion des territoires d'Abitibi, d'Ashuanipi et de Mistassini, en date du 13 juin 1898, (voir Statut du Canada, 61 Vict., chap. 3), cette superficie a été portée à 222,000,000 acres et elle n'a pas été augmentée depuis.

Par M. Carbonneau.—Combien de lots ont été vendus pour la colonisation dans chaque comté pendant chacune des années écoulées depuis le 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, et combien de ventes de lots ont été révoquées pendant les mêmes années dans chacun des comtés de la Province ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

	BILLETS DE LOCALION EMIS.					VENTES REVOQUÉES.				
COMTES.	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
Argenteuil.	53	31	26	12	20	9	8	4	11	7
Arthabaska.	14	23	7	4	15	4	5	5	3	2
Beauce	41	94	140	141	135	15	23	5	14	21
Bellechasse	25	34	45	25	33	41	16	14	24	11
Berthier	6	36	12	12	14	2	8	2	3	5
Bonaventure	106	85	81	105	47	29	7	19	41	13
Champlain	17	19	5	3	.....	4	2	5	8	2
Charlevoix	4	2	31	7	6	.....	4	8	.....	2
Chicoutimi	51	45	62	43	5	2	6	17	2	3
Compton	65	76	52	17	39	2	30	22	9	8
Dorchester	10	31	40	49	31	4	6	6	9	4
Gaspé	120	131	105	69	70	21	28	17	25	14
Joliette	.....	3	1	3	2	.....	.....	.....	.....	3
Kamouraska	12	15	3	7	9	14	29	2	3	3
Lac St-Jean	164	186	134	80	179	27	56	26	62	71
L'Islet	21	27	11	19	56	32	4	1	14	5
Matane	37	65	117	168	209	14	34	24	3	4
Maskinongé	13	23	58	5	10	.....	5	5	2	3
Mégantic	3	2	1	.....	.....	7	15	19	3	2
Montcalm	7	49	36	29	29	1	.....	2	8	7
Montmagny	26	13	15	15	49	40	17	10	14	8
Nicolet	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	4	.....	2
Ottawa	319	217	230	210	274	83	42	12	17	16
Pontiac	99	84	105	134	198	8	6	10	6	20
Portneuf	17	8	17	14	11	30	14	11	12	6
Québec	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....

Réponse par l'honorable M. Allard.—*Suite.*

	BILELTS DE LOCATIONS EMIS.					VENTES REVOQUEES.				
COMTÉS.	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
Richmond	1	2				2				
Rimouski	30	46	45	26	27	14	28	23		1
Saguenay		3	11	11	15	3				1
	1	53	33	15	19		15	6	1	1
Shefford	1									
Stanstead					2					
Témiscouata	41	52	79	27	33	11	56	46	49	22
Terrebonne	120	45	60	46	45	14	17	53	8	17
Wolfe	36	16	20	14	12	1	24	6	25	5

Par M. Morisset.—Combien de colons ont, depuis la sanction de la loi des terres de 1909, demandé l'autorisation de défricher plus de cinq acres par an sur leurs lots ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Deux.

Par M. Ouellette.—Quelle quantité de bois de toutes sortes et quelle quantité de pin les concessionnaires de limites ont-ils coupés en 1895-96 et en 1909-10 ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

En 1895-96, 776,981,000 p. m. p.dont 381,834,000 de pin.

En 1909-10, 946,087,000 p. m. p. dont 209,235,000 de pin.

Par M. Morisset.—1. Quelle quantité de bois de pulpe a été achetée par la "Chaudière Improvement" et la "Beauce Pulp Company", dans les cantons de Watford, Ware, Langevin et Metgermette-Nord, sur les lots concédés, pour fins de colonisation, pendant les saisons 1908-1909 et 1909-10 ?

2. A-t-il été coupé du bois de sciage et des traverses de chemins de fer sur ces lots ?

3. Combien de lots ont été affectés pour ces coupes ?

4. Quelle est la quantité moyenne coupée par lot ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 10,828½ cordes.

2. Oui, 861,369 pieds, mesure de planche, et 902 traverses de chemin de fer.

3. 268½ lots.

4. 40 cordes de bois de pulpe ; 3,214 pieds de bois de sciage et 3 traverses de chemin de fer.

Par M. Robert (St-Jean).—1. Combien le gouvernement a-t-il avancé d'argent aux sociétés d'agriculture, aux cercles agricoles, à diverses autres associations agricoles et à des particuliers, pendant l'année 1910-11, pour leur permettre d'améliorer leurs troupeaux en achetant des animaux pur sang enregistrés ?

2. Comment se font les remboursements de prêts faits aux sociétés d'agricultures et aux cercles agricoles ?

3. Le gouvernement exige-t-il des intérêts sur les montants ainsi avancés ?

4. Le gouvernement entend-il continuer cette politique de prêts ?

5. Depuis quand le gouvernement fait-il ainsi des prêts aux diverses associations agricoles de cette province pour leur permettre d'améliorer leurs troupeaux ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. $14,645.

2. Le gouvernement accorde ordinairement un délai variant de deux à quatre ans pour ces remboursements. Les versements qui lui sont dus sont retenus, chaque année, des allocations aux cercles agricoles et aux sociétés d'agriculture.

3. Non

4. Oui.

5. Depuis six ans.

Par M. Daigneault.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir le chemin de péage qui existe entre St-Dominique, comté de Bagot, et St-Hyacinthe ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire disparaître les taux de péage sur les ponts de St-Hyacinthe ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1 et 2. Le gouvernement n'a reçu aucune demande à ce sujet, mais considérera favorablement telle demande si elle lui est adressée.

Par M. Létourneau.—Quelles sommes le gouvernement a-t-il, chaque année, payées à la maison P. Vallières, de Québec, pour meubles et autres marchandises, du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897 ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1892–93	$ 1,992 31
1893–94	9,541 75
1894–95	309 00
1895–96	14,103 34
1896–97 au 26 mai	22,952 42
	$ 48,898 82

Par M. Cardin.—Quel était le nombre des membres des sociétés d'agriculture en 1897, en 1904 et en 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

En 1897, 13,292 membres ; en 1904, 19,205 membres ; en 1910, 23,258 membres.

Par M. Cardin.—Quel était le nombre des membres des cercles agricoles en 1897, en 1904 et en 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

En 1897, 43,061 membres ; en 1904, 51,188 membres ; en 1910, 62,052 membres.

Par M. Lafontaine, (Berthier).—1. Quand le gouvernement a-t-il inauguré l'établissement de stations expérimentales pour la culture du trèfle ?

2. Combien en a-t-il établies pendant la dernière saison d'été ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. En 1911.
2. Quatorze.

Par M. Robert (Rouville).—Quand le gouvernement a-t-il commencé à encourager la rénovation des vergers et quelles mesures a-t-il prises à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Spécialement en 1911, en favorisant l'établissement de cinq sociétés coopératives, sous la direction desquelles cinq vergers, choisis dans la partie de la province la plus favorable à la production de la pomme, sont cultivés selon les méthodes les plus perfectionnées. En outre, depuis deux ans, le gouver-

nement envoie des instructeurs faire des démontrations pratiques dans les vergers à la demande des propriétaires de vergers, des différentes parties de la province.

Par M. Robert (Rouville).—1. Quand le gouvernement a-t-il inauguré l'établissement de stations expérimentales pour la culture fruitière ?

2. Combien y en a-t-il d'établies dans le moment ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. En 1898.
2. Treize

Par M. Geoffrion—1. Combien d'élèves ont fréquenté l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe en 1897 et combien cette année ?

2. Quelle subvention a-t-elle reçue en 1897 et en 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. En 1897, 302 élèves. En 1911-12, 650 élèves.
2. En 1897, $6,170.42. En 1911, $11,147.64.

Par M. Morisset.—1. Depuis quand le département de l'Agriculture favorise-t-il l'enseignement de l'horticulture à l'école primaire ?

2. Dans combien de comtés de la province ont été établis ces jardins scolaires, quel a été le nombre de ces écoles et combien d'élèves ont profité de cet enseignement pendant les trois dernières années ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Depuis 1904.
2. 1909, 32 comtés, 132 écoles, 3,854 élèves,
   1910, 45 " 188 " 5,695 "
   1911, 45 " 187 " 5,945 "

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire disparaître les taux de péage sur le pont construit sur la Grande Rivière du Loup, dans la paroisse de Saint-Alexis des Monts, dans le comté de Maskinongé ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Le gouvernement n'a encore reçu aucune demande à ce sujet, mais si telle demande lui est faite il lui donnera une favorable considération.

Par M. Kelly. — Quelle quantité totale de bois de toutes sortes, et quelle quantité totale de pin les concessionnaires de limites ont-ils coupés pendant chacune des décades 1890-1900 et 1900-1910, et quel montant total de droits ont-ils payés à raison de ces coupes ?

Réponse par l'honorable M. Allard ;

Durant la décade de 1890-1900 :

Pin.....3,656,378,162 pieds
Autre bois.....- ....2,761,107,174 pieds
Droits payés..... ..... $6,078,958.28

Durant la décade 1900-1910 :

Pin..... .....2,976,797,781 pieds
Autre bois.. ... .5,662,715,397 pieds
Droits payés..... $7,205,276.49

Par M. Tourigny.—1. Les gouvernements DeBoucherville, Taillon et Flynn ont-ils subventionné la construction de ponts en fer autres que ceux que le gouvernement Mercier avait promis de subventionner ? Dans l'affirmative, combien et quelles subventions totales ont-ils payées ?

2. Combien de ponts en fer le gouvernement actuel a-t-il promis de subventionner depuis 1908 ? Quel est le coût de ces ponts ? Quelles subventions a-t-il accordées ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui. $900.00
2. 160. $1,390,286.95. $596,291.05.

Par M. Levesque.—1. Combien le gouvernement a-t-il, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, dépensé pour aider à l'abolition des péages sur les ponts et les chemins publics ?

2. Combien a-t-il dépensé, pour les mêmes fins, depuis le 1er janvier 1911 ?

3. Combien se propose-t-il de dépenser pendant les deux années prochaines ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Rien.
2. $165,099.89.
3. $300,000.00.

Par M. Morisset.—1. Lesgouvernements DeBoucherville, Taillon et Flynn ont-ils exempté du paiement de la taxe imposée en 1892, sur les transports d'immeubles, les colons qui vendaient, cédaient ou échangeaient leurs lots ?

2. Ont-ils fait payer cette taxe aux concessionnaires de limites qui transportaient leurs licences ou coupes de bois ?

Réponse par l'honorable M. MacKenzie :

1. Non.
2. Non ; l'impôt n'était pas exigible sur tels transports.

Par M. Mercier.—1. Combien les gouvernements DeBoucherville, Taillon et Flynn ont-ils dépensé pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, du 17 décembre 1891 au 26 mai 1897 ?

2. Quel avait été le montant du contrat primitif consenti pour l'agrandissement de ce palais de justice, et quel était l'objet de ce contrat ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $721,064.70.
2. $194,999.00. —Objet du contrat : la construction d'un étage additionnel et d'une coupole.

Par M. Tellier.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il octroyée pour la construction d'un pont en fer sur le ruisseau St-Pierre, au village de St-Paul, comté de Joliette ?

2. Quel est le coût total de ce pont ?

3. L'ouvrage est-il terminé ?

4. A quels termes la subvention du gouvernement est-elle payable ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $1,147.48.

2. $1.825.00

3. Non.

4. $573.74 en 1911-12, $573.74 en 1912-13.

Par M. Tellier.—1. Quelle somme le gouvernement a-t-il octroyée pour la construction d'un pont en fer sur la rivière Ouarean, paroisse St-Paul, comté de Joliette, ce pont mentionné à la page 110, des procès-verbaux de cette Chambre, 1912 ?

2. A quels termes cet octroi est-il payable ?

3. Quel est le coût total de ce pont ?

4. L'ouvrage est-il terminé ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $6,177.52..

2. $3,088.76 en 1911-12, $3,088.76 en 1912-13.

3. $9,825.00.

4. Non.

Par M. Lafontaine (Berthier)—Quand le gouvernement a-t-il commencé à encourager la production de la graine de trèfle et quelles mesures a-t-il prises à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

(*a*) En 1911, en établissant quatorze stations d'expérimentation dans différentes parties de la province.

(*b*) En mettant, dans le cours de l'hiver 1911-12, à la disposition des cultivateurs qui ont récolté du trèfle, deux batteuses en charge d'un instructeur, ce qui a permis de démontrer que le trèfle qui était engrangé comme fourrage pouvait donner la graine et procurer ainsi un revenu considérable.

M. Lavergne soulève le point d'ordre que la réponse n'est pas dans l'ordre.

M. l'Orateur réserve sa décision à une date ultérieure.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les asiles d'aliénés y compris le transport de

patients des prisons aux asiles, et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.

Et la motion : " que cette Chambre adopte ladite résolution ", étant soumise à la Chambre, l'honorable M. Prévost, secondé par M. D'Auteuil, propose en amendement :

Que l'alinéa suivant soit ajouté à la fin de la motion principale :

" Mais tout en concourant dans cette résolution, cette Chambre exprime l'avis ".

1. Que le système consistant à faire supporter par les municipalités la moitié du coût de l'entretien du séjour et du traitement dans les asiles des aliénés internés comme patients publics, est mal organisé et ne donne pas satisfaction, parce qu'il engendre des abus, des injustices et des procès nombreux ;

2. Que ce système devrait être réorganisé, modifié et rendu plus praticable et plus juste ;

3. Que le gouvernement devrait proposer à cette Chambre de modifier et améliorer la loi existante à ce sujet, afin de la rendre plus praticable et plus juste et de soulager les municipalités du fardeau qui pèse trop lourdement sur elles.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Langlois (Montréal Div. No 3),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny.—43.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Résolu—Que cette Chambre adopte ladite résolution.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (B) du Conseil législatif, érigeant en municipalité le village de Courville, dans le comté de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—ue le greffier porte le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a adopté le bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (49) validant, confirmant et ratifiant le rachat par les grevés et le curateur à la substitution créée par le testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Shiller et Ida Shiller.

Résolu que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (14) autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des somme empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. D'Auteuil

Ordonné, – Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : Correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement du Canada au sujet de l'Ungava et de son annexion à la province de Québec, ainsi que de tous documents quelconques se rattachant à cette annexion.

Sur la motion de M. Finnie, appuyée par M. Walsh.

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (149), loi constituant en corporation " The University Settlement of Montreal ", leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de philantropie de d'éducation.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté la Chambre s'ajourne.

Trois heures p. m.

Sur la motion de M. Roy, appuyée par M. Thériault.

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (150), loi érigeant en municipalité de village le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec, leur soient remises après déduction des frais do traduction et d'impression, vu que ce bill a été rejeté par le Conseil législatif.

Sur la motion de M. Galipeault, appuyée par M. Francœur.

Ordonné,—Que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (121), constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que la pétition a été présentée et les avis donnés dans les délais prescrits par les règlements de l'Assemblée législative, et que les motifs qui lui ont fait encourir ladite pénalité ne lui sont pas imputables.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Levesque.

Ordonné,—Que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (153), amendant la loi constituant en corporation la Cie de chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord, soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une compagnie qui n'a pas encore commencé ses opérations et que les motifs qui lui ont fait encourir ladite pénalité ne lui sont pas imputables.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (43), concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungava.

En consequence, la Chambre se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil légtslatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre dn jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Devlin, " que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides."

M. Sylvestre propose en amendement, secondé par M. Bernard :

"Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants ;

" Attendu que le gouvernement a le pouvoir et le devoir de surveiller toutes les compagnies d'assurance contre le feu organisées en vertu des lois de cette province ;

" Attendu que, en vertu de la loi, aucune telle compagnie ne peut faire affaire sans l'autorisation ou le consentement du trésorier de la province ;

" Attendu que, pour assurer la bonne administration de ces compagnies, le lieutenant-gouverneur nomme un inspecteur des assurances, lequel est tenu d'agir suivant les instructions du trésorier de la province ;

" Attendu que l'inspecteur actuel est en fonction depuis le 1er juin 1891 (Journaux Ass. Leg. 1911, p. 212.)

" Attendu que, suivant les articles 5377 et 5378 des Statuts refondus de 1888, cet inspecteur était tenu de visiter, au moins une fois l'an le principal bureau d'affaires de chaque compagnie, d'examiner soigneusement les affaires et les livres de la compagnie et de faire rapport au trésorier de la province ;

" Attendu que, suivant l'article 5379 des dits Statuts refondus, le trésorier de la province avait le pouvoir de faire enquête et de faire examiner à fond toutes les affaires de chaque compagnie, afin de s'assurer qu'elle était en état de remplir ses engagements ;

" Attendu que, suivant les articles 5382, 5383, 5384, 5385 et 5386 des dits Statuts refondus, le gouvernement avait le pouvoir de défendre à toute compagnie n'offrant pas les garanties voulues de continuer à faire affaires et même de la faire mettre en liquidation ;

" Attendu que, suivant la loi 63 Victoria, chapitre 35, sanctionné le 23 mars 1900, l'inspecteur était tenu, une fois tous les cinq ans, et même plus souvent, à la discrétion du trésorier de la province, de faire l'évaluation de toutes les polices d'assurance de chaque compagnie et de faire rapport au trésorier dans le cas où il pouvait y avoir danger pour le public de contracter des assurances avec cette compagnie :

" Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts refondus de 1888, ont été remplacés par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1908, puis par les Statuts refondus de 1909, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'auparavant à l'égard des compagnies d'assurances ;

" Attendu que les compagnies suivantes qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurances mutuelles, étaient sujettes à l'inspection et à la la surveillance du trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaires, si elles n'offrait pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : la " Canada-Feu ", la " Providence ", la " Jacques-Cartier ", la " Dominion " et la " Foncière " ;

" Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency (aujourd'hut ministre des Travaux Publics et du Travail), a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête snr les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude, (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104) ;

"Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Weir a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. d'Anjou, député de Rimouski, qu'il était informé :

1. Que la " Canada feu " avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et

2. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices, (Journaux Ass. Lég. 1909, p. p. 393-4) ;

" Attendu qne durant cette session-là le gouvernement fut informé, par plusieurs députés, en séance régulière de la Chambre, que diverses autres compagnies d'assurance mutuelle contre le feu étaient en train de frauder leurs assurés, qu'elles avaient entrepris de se faire payer le plein montant de leurs billets de dépôt, bien avant l'expiration du terme des contrats d'assurance, et qu'elles annulaient leurs polices au préjudice des assurés ;

" Attendu que le premier ministre et le trésorier de la province ont alors déclaré qu'ils adopteraient sans délai toutes les mesures requises pour protéger les assurés et le public en général ;

"Attendu qu'à la session de 1910 les compagnies suivantes étaient en liquidation, savoir : la "Canada feu", la "Jacques-Cartier", "la Foncière", " la Dominion " et la " Providence " ;

" Attendu que la question suivante fut alors posée au gouvernement :

" Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour protéger les assurés ainsi que le public à l'égard de ces compagnies ? " et que le gouvernement a répondu comme suit, par le document No 35. " Les compagnies en liquidation n'ayant jamais satisfait aux dispositions de la loi des assurances, le gouvernement a vu à ce que la liquidation se fasse de manière que les assurés et le public aient toute la protection à laquelle la loi pourvoit " ;

" Attendu que les compagnies en liquidation ont disposé de leur actif, sans l'intervention du gouvernement, et que les assurés ont généralement été poursuivis en recouvrement du montant de leurs billets de dépôt ;

" Attendu que le gouvernement s'est contenté de faire assister quelques assurés devant la cour par un avocat ou des avocats de son choix, et qu'il n'a pas fait enquête sur les causes de l'insolvabilité des compagnies en liquidation, ni sur la nature et la provenance de leur passif ;

" Attendu que plusieurs députés de cette Chambre, tous partisans du gouvernement, étaient officiers ou directeurs de plusieurs des compagnies qui sont aujourd'hui en liquidation ;

" Attendu qu'il appert aux procès-verbaux de l'Assemblée législative de l'nnée 1912, que la majeure partie des recettes perçues par les liquidateurs des compagnies en liquidations a généralement été dépensée en frais de justice et d'administration, savoir :

1. LA CANADA-FEU

Recettes.....$24,841.24
Frais..... 18,265.57
(Procès Verbaux, Ass. Lég. 1912, p. 320.)

2. LA PROVIDENCE

Recettes.....$8,012.72
Frais..... 7,893.22
(Procès Verbaux, Ass. Lég. 1912, p. 593.)

3. LA JACQUES-CARTIER

Recettes..... $12,664.48
Frais..... 9,384.13
(Procès Verbaux, Ass. Lég. 1912, p. 594.)

4. LA DOMINION

Recettes.....$6,936.41
Frais..... 6,841.62
(Procès Verbaux, Ass. Lég. 1912, p. 595.)

5. LA FONCIÈRE

Recettes.....$21,755.14
Frais..... 6,606.50

" Attendu que la falllite des dites compagnies d'assurance fait perdre des sommes considérables aux assurés et aux créanciers de ces compagnies ;

" Attendu que toutes ces pertes auraient été évitées, si le gouvernement eut fait son devoir, en surveillant suivant la loi les opérations de ces compagnies et en les empêchant de faire affaires du moment qu'elles n'offraient pas toutes les garanties désirables ;

" Attendu que le gouvernement n'a fait preuve d'aucune diligence pour protéger les assurés et le public, malgré les avertissements et les demandes qu'il avait reçus ;

" Attendu que la négligence et l'incurie du gouvernement sont démontrées par le fait qu'il n'a produit que le 12 janvier 1911 le rapport de l'inspecteur des assurances pour l'année 1909, (Procès-verbaux, Ass. Lég. 1911, p. 149).

Cette Chambre est d'avis que le gouvernement mérite d'être blâmé et censuré pour son incurie et sa négligence et elle l'invite à mieux surveiller à l'avenir toutes les compagnies d'assurance qui font affaire en cette province, afin que le public soit protégé comme il a droit de l'être.

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Dorris,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier—15.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Petit,

Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Vilas.—48.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour Ecolos de réforme et d'industrie y compris, dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour bureau d'hygiène de la province de Québec, articles 867-3982 S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour achat de vaccin (y compris $500 pour inspection), pour Mentréal et Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour société de numismatique et d'archéologie de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,— Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, au Dr S. P. Robins, Principal retraité de l'Ecole normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'O. C., No 800 du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A six heures, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

Huit heures p. m.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Lévesque.

Ordonné,—Qu'il seit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Lettres, plans, documents, concernant l'ouverture de la route régionale projetée de Montréal à la frontière ouest par la rive nord du Saint-Laurent et utilisant le chemin amélioré qui longe le canal de Soulanges, dans le comté de Soulanges.

L'honorable M. Mackenzie trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, signé de sa main.

Et M. l'Orateur lit ledit message comme suit : (tous les députés se tenant debout, tête découverte).

F. LANGELIER,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire de l'exercise finissant le 30 juin 1913, conformément aux provisions de la section 54 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre. *Document de la session No 1a.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 2 avril 1912.

Ordonné,—Que ledit message avec le budget qui l'accompagne soient renvoyés au comité des subsides.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette officielle de Québec*, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour livres à donner en prix, reliure et fourniture scolaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une premtère et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Devlin, " que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides."

M. Lafontaine (Maskinongé), secondé par M. Plante, propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

" Mais tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette :

"1. Que la distribution d'une partie notable des fonds scolaires, se fasse sans méthode raisonnés et suivant le caprice du gouvernement, ou du secrétaire de la province.

"2. Que des chèques, représentant des octrois scolaires, soient mis souvent entre les mains de tierces personnes, députés ou autres, au lieu d'être adressés directement aux intéressés, ce qui donne lieu à des abus regrettables et scandaleux."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faito, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylrestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Francœur,

Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Langlois Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Vilas—41.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour un musée d'appareils de protection contre les accidents, Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lu une première et une seconde fois et adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il concoure dans ses amendements aux amendements faits par le Conseil législatif au bill (60), amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec, sans amendement

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général d'un projet de résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins de fer.

Minuit, 3 avril 1912.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-après mentionnées, pour aider à la construction des chemins de fer ci-après énumérées :

(*a*) A la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *b* " une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire :

1. 3.12 milles de chemin de fer de Mansonville à la ligne frontière.
2. 7.54 milles de Bolton à Mansonville.
3. 8.00 milles de Windsor Mills à Brompton Falls.
4. 3.50 milles de la traverse du chemin de Melbourne ou village de Melbourne.

(*b*) A la compagnie dite : " The Canadian Northern Quebec Railway Company ", une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent pour l'aider à compléter une ligne d'embranchement de chemin de fer depuis un point à ou près de Limoilou, jusqu'à un point sur la rivière Montmorency à l'Etang, sur une distance de 7.62 milles, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *c* ", pour une longueur de 6 milles, à la compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

(*c*) A la compagnie du chemin de fer "Quebec, Montreal & Southern", au lieu de la partie non gagnée de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *d* " et " *e* ".

1. Une subvention de 99,444 acres de terres, non convertible en argent, pour l'aider à construire 52.66 milles de chemin de fer depuis Sainte-Philomène dans la direction de Lévis ; et

2. Une subvention de 6740 acres de terre, non convertible en argent pour construire un embranchement de 3.37 milles de longueur, depuis la ligne principale à Bécancourt jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

(*d*) A la compagnie dite : " The Canadian Northern Quebec Railway Company ", pour l'aider à construire ou parachever une voie ferrée dans le comté de Montcalm, depuis Saint-Jacques jusqu'au village de Rawdon, et de là dans une direction nord vers le lac Archambault, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, sur une distance de 15.96 milles, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *i* ".

(*e*) A la même compagnie, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 65 milles de son chemin de fer depuis un point à ou près de Montréal, jusqu'à un point de jonction avec le " Canadian Northern Quebec Railway " à ou près de Grenville, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *j* ".

(*f*) A la compagnie du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, pour l'aider à compléter 3.8 milles de sa ligne de Valcartier à Sainte-Catherine, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu

de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *k* ".

(*g*) A la même compagnie, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire et compléter 4½ milles d'une ligne d'embranchement de chemin de fer, depuis la station de Valcartier allant dans la direction du canton de Gosford. Cette subvention et celle mentionnée dans le paragraphe " f " seront accordées à la condition que la compagnie établisse un passage gratuit par la construction et l'entretien d'un pont et d'approches à chaque extrémité sur la rivière Jacques-Cartier, pour les piétons, voitures, animaux, à ou près de l'ancien pont du chemin de fer sur la dite rivière. suivant les plans qui seront approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *l* ".

(*h*) A la même compagnie, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction de 12 milles de voie ferrée, pour le prolongement de l'embranchement de Valcartier, mentionné au paragraphe " g " jusqu'au canton de Gosford, y compris un embranchement de 3½ milles à un point sur la rivière aux Pins, dans la paroisse de Saint-Gabriel-Ouest, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *m* ".

(*i*) A la compagnie dite: " The Joliette & Lake Manuan Colonization Railway Company ", pour l'aider à construire 60 milles de son chemin de fer, depuis Joliette allant dans la direction du Lac Manuan, une subvention de 4000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *n* ".

(*j*) A la compagnie dite : " The Little Nation River Railway Company ", pour l'aider à construire une voie ferrée à partir d'un point entre Thurso et Montebello, sur la rive gauche de la rivière Ottawa, et de là jusqu'au village de Chéneville, et au-delà vers le nord, jusqu'à un point sur le lac Nomininguc, près de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, sur une longueur de 30 milles, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *o* ".

(*k*) A la compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour l'aider à construire 50 milles de chemin de fer, à partir du terminus actuel de la ligne du Pacifique Canadien, à Gordon Creek, jusqu'à Ville-Marie, une subvention de 4000 acres de terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *p* ".

(1) A la compagnie dite: " The Grand Lake & Bell River Railway Company ", pour l'aider à construire une voie ferrée de 45 milles, à partir d'un point sur le chemin de fer Transcontinental à ou près de la rivière Bell, jusqu'à la Baie des Vingt et Un Milles au bras du Grand Lac ou au lac Lapin, sur la rivière Ottawa, dans le comté de Pontiac, une subvention de 2000 acres de terre par mille non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée, par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe " *q* ".

(*m*) A la compagnie dite : " James Bay & Eastern Railway Company ", pour l'aider à construire 30 milles de chemin de fer de Roberval allant à l'ouest dans la direction de la Baie James, une subvention de 4000 acres de

terre par mille, non convertible en argent, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe "*s*" à une compagnie.

(*n*) A la compagnie de Métabetchouan, une subvention de 1000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 13 milles de chemin de fer à partir du Lac Bouchette, jusqu'à Saint-André, sur la rivière Métabetchouan, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe "*v*".

(*o*) A la compagnie dite : "The Canadian Northern Quebec Railway Company", une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire et compléter 82.56 milles de chemin de fer, depuis un point à ou près de la cité de Québec, jusqu'à un point avec le "Canadian Northern Quebec Railway" à ou près de la jonction Garneau ou Grand'Mère sur une distance de 77.40 milles, et un embranchement avec le chemin de fer Transcontinental près du pont de Québec, sur une distance de 5.16 milles, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe "n" à la compagnie du Grand Nord du Canada.

(*p*) A la compagnie dite : "The Great Northern Railway of Canada", une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction de 15.20 milles de chemin de fer, depuis Saint-Sauveur, jusqu'à Saint-Jérôme dans le comté de Terrebonne, au lieu de la subvention accordée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1, paragraphe "*s*".

(*q*) A la compagnie du chemin de fer Québec Central, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, comme aide pour la construction de 1.34 milles de son chemin depuis le 30ième mille de Saint-George jusqu'au 31.34ème mille à la ligne de division des comtés Dorchester et Bellechasse.

(*r*) A la compagnie de chemin de fer du Québec Central, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour aider à prolonger le chemin de fer du Québec Central, depuis le 31.34ème mille dans la ligne de division des comtés Dorchester et Bellechasse allant vers l'est, sur une distance de 25 milles.

(*s*) A la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville, une subvention de 1000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction de sa ligne depuis Saint-Constant, jusqu'à la frontière, près de Rouse's Point, sur une distance de 27.25 milles.

(*t*) A la compagnie du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !, une subvention de 4000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire et parachever son chemin de fer depuis le 10ième mille jusqu'à la Baie des Ha ! Ha ! sur une distance de 9.39 milles au lieu de la partie non octroyée de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe "*h*".

(*u*) A la même compagnie une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction d'un embranchement de 4 milles de longueur depuis la voie principale allant vers le nord, jusque dans la ville de Chicoutimi.

(*v*) A la même compagnie une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction d'un em-

branchement depuis la ligne principale, allant au sud vers le lac Kenogami, en passant par le village Laterrière, sur une distance de 12 milles.

(*x*) A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire une voie ferrée depuis Ville-Marie, jusqu'à la rivière des Quinze, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour une distance de 50 milles.

(*y*) A la compagnie du chemin de fer Richmond, Magog & Stanstead, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire :

1. 55 milles de chemin de fer à partir d'un point dans la ville ou près de la ville de Richmond par toute voie praticable, à travers les comtés de Richmond, Sherbrooke et Stanstead, passant au travers de ou près de la ville de Magog, jusqu'à un point situé dans le ou près du village de Stanstead.

2. 20 milles de ligne d'embranchement depuis un point de la ligne principale à " Sherry River " jusqu'au village de Waterloo.

(*z*) A la compagnie du chemin de fer Roberval & Saguenay, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction de 80 milles de chemin de fer depuis un point de raccordement à ou près de la jonction du chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! et de la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, dans le canton Jonquières, traversant au nord de la rivière Saguenay et se prolongeant vers le nord-ouest jusqu'à la rivière Mistassini.

(*aa*) A une compagnie de chemin de fer, pour l'aider à construire une voie ferrée depuis la jonction Saint Léonard, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à un point de jonction avec le chemin de fer le Quebec Central et le " Maine Central ", dans le canton de Dudswell, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, par une distance de 50 milles.

(*bb*) A une compagnie de chemin de fer, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider à construire 27 milles de voie ferrée, depuis Richmond ou dans le village de Melbourne, jusqu'à la ville de Drummondville.

(*cc*) A la compagnie du chemin de fer de la Colonisation du Nord, pour l'aider à prolonger son chemin depuis Mont-Laurier dans la direction du Lac des Quinze, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent sur une distance de 100 milles.

(*dd*) A la compagnie dite : " St. Charles & Huron River Railway Company ", pour l'aider à construire 8 milles de voie ferrée depuis Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, jusqu'à Saint-Edmond de Stoneham, une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent.

(*ee*) A la compagnie dite " The North Shore Power Railway and Navigation Company ", une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour l'aider dans la construction d'un chemin de fer de 15 milles depuis la Baie des Sept-Iles, allant dans la direction de Clark City, à la rivière Sainte-Marguerite.

(*ff*) A la compagnie dite " Quebec Eastern Railway Company ", une subvention de 2000 acres de terre par mille non convertible en argent pour l'aider à construire :

1. 120 milles de chemin de fer à partir de la jonction de Chaudière, dans le comté de Lévis jusqu'à un point près ou dans la cité de Sherbrooke.

2. 10 milles d'une ligne d'embranchement depuis la ligne principale à ou près de Sainte-Agathe, dans le comté de Lotbinière, jusqu'à la station de Lyster.

3. 30 milles d'une ligne d'embranchement à partir de la ligne principale à ou près de Saint-Agathe, dans le comté de Lotbinière, jusqu'à Black Lake dans le comté de Mégantic, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe "*t*" à la compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic.

(*gg*) A la compagnie dite: "Canada & Gulf Terminal Railway", pour l'aider à prolonger sa ligne depuis Matane jusqu'au bassin de Gaspé en passant à travers l'intérieur de la péninsule de Gaspé, une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour une distance de 190 milles.

(*hh*) A une compagnie de chemin de fer, pour l'aider dans la construction d'une voie ferrée partant d'un point à ou près de la cité de Montréal, jusqu'à la baie James, une subvention de 4000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour la section s'étendant de Montréal jusqu'à ou près du 837ième mille à l'ouest de Moncton, du Transcontinental National sur une distance de 200 milles et 5000 acres de terre par mille non convertible en argent pour la section à partir du dit point sur le Transcontinental National jusqu'à l'embouchure de la rivière Nottaway à la baie James, pour une longueur ne dépassant pas 300 milles.

(*ii*) A la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay, une subvention :

(*a*) De 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent pour l'aider à construire et compléter 63 milles de chemin de fer depuis Saint-Joachim, dans le comté de Montmorency, jusqu'au chûtes Nairn dans le comté de Charlevoix, et

(*b*) De 3000 acres par mille non convertible en argent sur 72 milles depuis les chûtes Nairn dans le comté de Charlevoix, jusqu'à la baie des Ha! H!

(*jj*) A la compagnie du chemin de fer "Indian River", une subvention de 3000 acres de terre par mille, non convertible en argent, pour une voie ferrée de 19 milles allant d'un point situé à ou près de l'extrémité nord du lac Mégantic, et vers le sud, le long du dit lac, jusqu'à un point sur la frontière internationale, au lieu de la subvention accordée par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, paragraphe "*f*".

(*kk*) A la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil, une subvention de 2000 acres de terres par mille, non convertible en argent pour l'aider à construire 15 milles de son chemin de fer depuis le canal de Grenville, dans le canton de Grenville, allant dans la direction d'Arundel dans le canton d'Arundel.

(*ll*) A la compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet une subvention de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent pour l'aider à construire 25 milles de voie ferrée depuis le quai de la rivière Ouelle, jusqu'à ou près de l'église de Ste-Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, et de là allant dans la direction du chemin de fer Transcontinental National à Ste-Perpétue, dans le comté de l'Islet.

(*mm*) A une compagnie de chemin de fer, une subventien de 2000 acres de terre par mille, non convertible en argent, comme aide pour la construction de 60 milles de chemin de fer à partir de la paroisse de Caughnawaga, à ou près de la Jonction Adirondack du chemin de fer de New-York Central, allant vers le sud à travers les paroisses de St-Urbain et de Ste-Clotilde jusqu'au village de Saint-Jean Chrysostôme dans le comté de Chateauguay, de là à Vicars, Maritana, Saint-Antoine-Abbé, Franklin-Centre, Rockburn, Hudman, Athlestan, de là jusqu'à Dundee dans le comté de Huntingdon.

Résolu, 2.– Que les mines et minérais, tels que définis dans la loi des mines de Québec, et comprenant le charbon et le pétrole, qui pourront se trouver dans les terres octroyés en vertu de la loi à être basée sur les présentes résolutions sont réservés en faveur de la Couronne.

Résolu, 3.—Que la propriété des pouvoirs d'eau, des rivières et leurs lits, qui se trouvent dans les terrains octroyés en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions est spécialement réservée à la Couronne.

Résolu, 4.—Que les subventions en terre visées par les résolutions précédentes seront exigibles comme suit :

(*a*) Lors de l'achèvement de la partie du chemin pour laquelle la subvention a été accordée, si telle partie a une longueur de moins de 10 milles.

(*b*) Lors de l'achèvement de chaque section de 10 milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de la partie subventionnée du chemin.

Résolu, 5.—Que le choix des terres à être donné comme subventions est laissé entièrement au lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 6.—Que la concession des subventions en terre en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions et l'acceptation d'icelles par chaque compagnie, seront subordonnées aux conditions suivantes :

(*a*) Les frais d'inspection et d'arpentages des terres octroyées devront être payés par la compagnie à laquelle elles seront accordées ;

(*b*) La compagnie sera tenue de vendre, dans le délai qui sera de temps à autre fixé par le ministre des travaux publics et du travail, aux colons de bonne foi qui en feront la demande, des lots à même les terres accordées comme subventions, à un prix n'excédant pas $2.50 l'acre ;

(*c*) Le ministre des travaux publics et du travail pourra, pour l'avancement de la colonisation et la commodité des colons, désigner les endroits où la compagnie sera tenue d'ériger des gares, et ces gares devront être érigées en conséquence.

(*d*) La compagnie devra construire sa voie avec des rails fabriquées et achetées au Canada, et devra équiper sa ligne avec des matériaux qui auront été également fabriqués et achetés, à moins que ces rails et matériaux ne puissent être achetés en Canada à un prix aussi bas et à des conditions aussi faciles qu'à l'étranger, et que telle compagnie ne soit, dans ce cas, préalablement autorisée par le lieutenant-gouverneur en conseil, à se procurer ses rails et matériaux hors du Canada.

(*e*) Le chemin sera construit suivant les tracés, plans, profils, livres de renvoi, devis, estimés et conditions qui seront approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur rapport du ministre des travaux publics et du travail

Résolu, 7. Que les ouvriers, journaliers et serviteurs employés à la construction ou à l'exploitation de tel chemin de fer pour lequel une subvention sera accordée en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions, recevront des salaires égaux à ceux qui pourraient être payés aux ouvriers, journaliers ou serviteurs employés dans des occupations semblables dans le district ou tel chemin est construit ou exploité.

Résolu, 8.—Que chacune des compagnies à laquelle une subvention sera accordée en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions, se conformera aux lois qui de temps à autre seront promulguées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour la protection contre le feu des bois et forêts, situés près de la ligne du chemin de fer, et adoptera également les dernières méthodes en usage pour cette fin

Résolu, 9.—Que les travaux de construction des chemins de fer pour lesquels des subventions en terre seront accordées en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions, devront être commencés à moins qu'ils ne le soient déjà dans les deux ans qui suivront la date de la sanction de la dite loi ; et parachevés dans un délai raisonnable à être déterminé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne devant pas dépasser quatre ans à compter de la dite date ; et qu'à défaut du commencement et du parachèvement des travaux dans les délais prescrits, la subvention deviendra caduque *ipso facto* pour la partie du chemin qui restera inachevée.

Résolu, 10.—Que, avant le commencement ou la reprise des travaux, la compagnie à laquelle des subventions en terre seront accordées devra passer, avec le département des travaux publics et du travail, un contrat écrit, déterminant les conditions et la nature des travaux à être exécutés sur le chemin et la partie de la subvention qui sera attribuée à chaque section de dix milles d'un chemin continu et non interrompu, en proportion des frais de construction de toute l'entreprise ou de la partie qui sera subventionnée, tels qu'évalués par l'ingénieur des chemins de fer du département ; et toute telle compagnie avant de réclamer aucune partie des subventions visées par les résolutions précédentes, devra établir, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil qu'elle a des moyens suffisants pour compléter son chemin et pour le maintenir en bon état d'exploitation.

Résolu, 11.—Que les bois coupé sur les terres accordées comme subventions en vertu de la loi qui sera basée sur ces résolutions, sera sujet à tout règlement ordonnant la fabrication d'icelui dans les limites du Canada que pourra décréter le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 12.—Que lorsque les travaux de construction pour lesquels il est accordé des subventions par la présente loi auront été commencés avant son entrée en vigueur, les compagnies qui y ont droit devront passer le contrat mentionné dans la résolution 10, dans un délai de six mois à compter de la date de la sanction de la loi qui sera barée sur les présentes résolutions, pourvu que les travaux aient été inspectés et approuvés par l'ingénieur du gouvernement.

Résolu, 13.—Que la compagnie à laquelle une subvention sera accordée, en vertu de la loi à être basée sur ces résolutions devra donner avis au ministre des travaux publics et du travail, chaque fois qu'une section de son chemin

sera en état d'être inspectée par l'ingénieur des chemins de fer du département, qu'elle requerra en conséquence cette inspection et le rapport de l'ingénieur.

Résolutions à rapporter.

La Chambre siége jusqu'àprès minuit mercredi matin.

Mercredi, 3 avril 1912.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que l'adoption desdites résolutions soit prise en considération à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 162.—Loi amendant l'article 891 du Code de procédure civile.

Bill 178.—Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires.

Bill 179.—Loi amendant l'article 904 du Code municipal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 22.—Loi ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill 19.—Loi abolissant les frais dans certaines causes.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill 42.—Loi concernant l'encouragement à l'agriculture.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (22) ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre siège jusqu'à une heure et quart mercredi matin et s'ajourne.

Mercredi, 3 avril 1912

Onze heures a. m.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ).

1. *Résolu,*–Qu'une somme n'excédant pas cent six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (22) ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus.

En conséquence, les amendements sont lus une deuxième fois.

Et la motion " que les amendements soient maintenant adoptés " étant soumise à la Chambre.

M. Patenaude, secondé par M. Cousineau, propose en amendement :

" Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

" Cette Chambre est heureuse de concourir dans les amendements du Conseil législatif, parce qu'il font disparaître l'injustice criante que le bill originaire comportait pour la cité de Montréal, et elle exprime l'avis que l'autonomie de cette ville devrait toujours être respectée, et que les citoyens de Montréal devraient être laissés libres d'administrer leurs propres affaires municipales, au lieu d'être tenue sous la tutelle de la Législature ".

M. Taschereau s'objecte à cet amendement, parce qu'il ne relève pas de la motion principale.

M. l'Orateur réserve sa décision à une date ultérieure.

L'ordre du jour appelle l'adoption des résolutions concernant certains subsides à être accordés à diverses compagnies de chemins de fer, rapportées par le comité général et lues une première et une seconde fois, mardi, le 2 avril courant.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie, et avec le consentement unanime de la Chambre :

Ordonné que cette ordre soit rescindé.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer le projet d'une résolution additionnelle concernant les compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

(EN COMITÉ)

N. N.—A la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à toute autre compagnie de chemin de fer, une subvention de 2000 acres de terre par mille non convertible en argent pour l'aider à construire une voie ferrée de 20 milles de la station de Waltham jusqu'à la rivière Creuse ou jusqu'à Ferguson's Point, dans la comté de Pontiac.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie que la Chambre adopte maintenant les résolutions relatives à des subsides à être accordés à certaines compagnies de chemins de fer rapportées par le comité général de la Chambre mardi le 2 courant et aujourd'hui.

M. Tellier, secondé par l'honorable M. Prévost propose en amendement :

" Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Avant de concourir dans ces résolutions, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer, cette Chambre exprime l'avis qu'elles devraient être modifiées de manière à stipuler pour la province la faculté, ou le droit de racheter ses terres et de se libérer en argent, moyennant un prix fixé et déterminé dans les résolutions elles-mêmes, si le gouvernement le préfère, lorsque les subventions deviendront exigibles."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits.

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet)
Daignault,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (*St-Jean*),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny
Vilas,
Walsh.—48.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, lesdites résolutions sont adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (39) concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

En conséquence, Il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une deuxième tois.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siége ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill, est en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et la motion étant soumise à la Chambre, l'honorable M. Prévost, secondé par M. Plante, propose en amendement:

" Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Attendu que jeudi le 8 février 1912 (Procès-verbaux Ass. lég. p. 240) M. Prévost fit l'interpellation suivante :

1. Combien le gouvernement a-t-il payé à M. Charles Lanctôt, durant la dernière année fiscale ? (a) Pour traitement, salaire, gratification ou récompense ; (b) Pour honoraires ; (c) Pour frais de voyage ?

2. Combien lui a-t-il été payé à chacun de ces titres, pour chaque année depuis le 1er juillet 1905, jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Pour l'année fiscale 1910-11 (a) Traitement : assistant-procureur général $3,000, commissaire pour la refonte des statuts, $2,000 allocation pour services légaux $1,000.00. Aucune somme pour gratification ou récompense (b) Pour honoraires, rien. (c) Pour frais de voyage $190.00.

2. Pour les exercices depuis le 1er juillet 1905, au 1er juillet 1910, il a reçu en qualité d'assistant procureur-général, le traitement et l'allocation annuels mentionnés ci-dessus, et en qualité de membre de la commission de refonte des statuts à titre de traitement tel que déterminé par la loi.

1905-06	p. 289	comme	secrétaire	$1,000
1906-07	p. 305	"	"	1,000
1907-08	p. 307	"	"	883.33
1908-09	p. 331	"	commissaire	1,693.55
1909-10	p. 443	"	"	2,000.00

Frais de voyage pendant le même espace de temps pour la refonte des Statuts $126.70.

Il n'a rien reçu pour les mêmes exercices à titre de gratification ou de récompense, ni pour honoraires.

Ses frais de voyage sont indiqués aux comptes publics de chaque exercice.

3. Pour l'exercice en cours, il lui a été payé son traitement jusqu'à date comme assistant-procureur-général et pour services légaux, à raison de $3,000 et $1,000 respectivement, par année et $1,166.65 pour son traitement comme membre de la commission maintenant terminée, pour la refonte des Statuts.

Dépenses de voyage pendant le même exercice, y compris un voyage pour représenter la province au Conseil Privé, à Londres, $1,560.00. Pendant l'exercice en cours, il n'a rien reçu à titre de gratification, de récompense ni d'honoraires.

" Attendu qu'à la connaissance du gouvernement, malgré ces montants considérables qu'il a retiré de la province, M. Lanctôt a profité de sa position pour toucher des sommes considérables des corporations municipales et commerciales, et ce à même la législation privée, dont il a la surveillance en vertu de ses fonctions, et qu'il a de fait surveillé dans les intérêts du gouvernement comme il appert par ses initiales sur les rapports des officiers en loi.

" Attendu que M. Lanctôt, a ainsi servi deux maîtres à la fois à la connaissance du gouvernement.

" Cette Chambre regrette que le gouvernement a laissé subsister cet état de choses scandaleux, et mérite la censure de cette Chambre et des électeurs de cette province. "

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qni en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Létourneau,
Lévesque,

Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Therrien,
Tourigny,
Vilas,
Walsh.—46.

Ainsi l'amendement est rejeté.

M. Lavergne, député du district électoral de Montmagny déclare qu'il n'a pas voté parce qu'il a pairé avec M. Mousseau député du district électoral de Soulanges et qu'il aurait voté en faveur de l'amendement.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent soixante et seize piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations au palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cent cinquante-sept piastres et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté, pour assurance au palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté, pour loyer des palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour palais de justice et prison, Hull, district d'Ottawa, annexe à la prison des femmes, voutes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913,

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'édifice de la Législature et des départements, construction d'une nouvelle bibliothèque et dépendances, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas pas deux mille piastres soit accordé à Sa Majesté, pour l'Ecole Normale Jacques-Cartier, ameublement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ponts en fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'embellissement des bâtisses et des terrains du Parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le musée d'appareils de protection contre les accidents, Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour "Edifices publics", et "Loi des établissements industriels" S. R. Q., 1909, arts 3749-3789 ; 3829-3866, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le traitement du greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage, en vertu des S. R. Q., 1909, arts 2489-2520.—"Loi des différents industriels de Québec", pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le paiement de l'intérêt pour un an au 30 juin 1913, 3% par année, sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur rend sa désison sur le point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau, à l'amendement de M. Patenaude sur la motion aujourd'hui proposée :

Que cette Chambre adopte maintenant les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (22), ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'Ile Jésus, comme suit :

A l'amendement proposé par M. Patenaude à la motion pour concourir dans les amendements du Conseil législatif au bill 22, objection a été faite par l'honorable L. A. Taschereau qu'il n'est pas dans l'ordre.

Je déclare le point d'ordre bien soulevé parce que cet amendement n'amende point la motion principale et qu'il ne renferme qu'une expression d'opinion.

Je ferai remarquer à cette Chambre qu'il ne s'agit pas ici d'un amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides. Je réfère de plus des honorables députés aux journaux de l'Assemblée législative, session de 1911, page 231, où l'on trouvera une décision rendue par mon prédécesseur sur un cas analogue.

M. Patenaude en appelle à la Chambre de cette décision et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean)
Roy,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Walsh—43

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—9.

Aussi la décision de l'Orateur est maintenue.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (22) loi ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle des chemins macadamisés de l'Ile Jesus.

Résolu,—Que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendemants.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

L'hononorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Prévost, secondé par M. Plante, propose en amendement :

" Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants " Que cette Chambre tout en consentant à voter des subsides à Sa Majesté exprime l'avis que l'autonomie de la cité de Montréal devrait toujours être respectée, et que les citoyens de Montréal devraient être laissés libres d'administrer leurs propres affaires municipales au lieu d'être tenus sous la tutelle de la législature, et regrette que le gouvernement ne suive pas cette politique."

Et l'amendement étant soumis à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal, Div. No 3)
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.- 11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Perron,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean).
Roy,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Therrien,
Tourigny,
Walsh.—41.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-c l'adopte.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité des subsides.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent cinquante-trois piastres et seize centins, soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent quatre-vingt-une piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour traitement, dépenses contingentes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille huit cent soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes de l'Assemblée législative, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de livres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, de la bibliothèque, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes des élections, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Greffier de la Couronne à la Chancellerie, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des Statuts pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour traitements du gouvernement civil pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses contingentes, du gouvernement civil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille sept cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'administration de la justice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Juges des Sessions de la paix, Québec, et Montréal ; leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux des magistrats de police, Montréal ; du grand connétable et de son assistant, Montréal, et des constables et des huissiers audienciers, à Québec et à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bureaux publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., S. R. Q , 1909, articles 903-1315 ; 1345-1359 ; 1374, 1387, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour timbres, licences, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les régistrateurs: traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agent en France, traitement et allocation pour loyer de bureaux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agent de la province à Ottawa, traitement, comprenant toutes les dépenses de voyage et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

22. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'annuité à Mlle Marie Régina Drolet, par Rés. de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

23. *Résolu,*— Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Barreau de la province de Québec; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

24. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'officier spécial, Côte Nord du Saint-Laurent; traitement, dépenses de voyage (O. C. No 51 du 31 janvier 1396), pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

25. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

26. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le " Royal Military College Rifle Association ", pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

27. *Résolu,* - Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Dr S. P. Robins, Principal retraité de l'Ecole normale McGill, allocution annuelle en vertu de l'O. C., No 800 du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

28. *Résolu,* - Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Société de Géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

29. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège de pharmacie, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

30. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'allocation pour traitement des tuberculeux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

31. *Résolu,*— Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agent de la province dans le Royaume-Uni de la

Grande-Bretagne et d'Irlande, pour dépenses de bureaux, en sus du montant autorisé par 8 Ed. VII, chap. 11, sec. 4, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cent quarante-trois piastres et vingt-un centins, soit accordée à Sa Majesté pour les traitements, dépenses contingentes de l'Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

33. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour traitements de la bibliothèque, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

34. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et quatre-vingt-dix centins, soit accordée à Sa Majesté pour ttraitement du gouvernement civil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

35. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, gouvernement civil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

36. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Ecoles normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

37. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le comité d'organisation du congrès de la langue française, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

38. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole Normale, Québec, construction d'une annexe et achat de terrain, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

39. *Résolu*,—Qu'un crédit n'excédant pas six mille quatre cent cinq piastres et soixante dix-sept centins, soit accordée à Sa Majesté, pour la réception du Duc de Connaught et réparations à la salle du Conseil législatif, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

40. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'enregistrement, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

41. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général, y compris $13,350.00, à la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étan la balance du 1er paiement et du 2e paiement sur 10 paiements égaux) en vertu de 63 Victoria, chapitre 2, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

42. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'encouragement à la culture des arbres fruitiers, (horticulture), pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

43. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

44. *Résolu,*- Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rapportant à la perception des licences, droits sur successions et taxes sur corporations commerciales, etc., S. R. Q., 1909, article 903-1315 ; 1345-1359 ; 1374-1387, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

45. *Resolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour timbres, licences, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

46. *Resolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent trente sept piastres, soit accordée à Sa Majesté pour régistrateurs : traitements et dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912.

47. *Resolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Université McGill, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

48. *Résolu.* – Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

49. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Université Laval, Montréal, (dont deux mille dollars pour la faculté de droit, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

50. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un aide à l'entretien des écoles techniques en dehors des cités de Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

51. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour souscription pour l'érection d'un monument, à Montréal, à la mémoire de feu Sir George Etienne Cartier, baronnet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $193,148.88 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1912, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province

2. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $4,508,416.72 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1913, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions, et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité des voies et moyens soumet lesdites résolutions à la Chambre, et elles sont lues, comme suit :

1. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordées à Sa Majesté, la somme de $193,148.88 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1912, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

2. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $4,508,416.72 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1913, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Lesdites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (12), octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les exercices expirant le 30 juin 1912 et le 30juin 1913, et pour d'autres fins du service public.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

Ordonné,—Que le bill soit lu une deuxième fois.

En conséquence, le bill est lu une deuxième fois.

Ordonné,—Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

En conséquence, le bill est lu une troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur motion de M. Daignault, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé) :

Résolu,—Attendu que des ouragans avaient causé des dommages énormes quinze comtés de la province, notamment dans le comté de Bagot, le 13 juin

1892, qu'il était urgent de venir en aide à des familles nombreuses sans domicile et sans abri et qu'en effet le gouvernement, par résoution passé à l'unanimité, à l'Assemblée législative, le 22 juin 1892, avait accordé des avances aux pauvres victimes de la tempête jusqu'à concurrence de cinquante mille piastres, aux conditions d'intérêts et de remboursement à être fixé par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Attendu que ne nombreuses familles n'ont jamais pu se relever des pertes énormes qu'elles ont subies sous le coup de ces ouragans:

Que cette Chambre exprime le vœu que le gouvernement voudra bien faire remise entière et complète, en capital et intérêt, des avances faites à ces pauvres familles si éprouvées.

Sur la motion de M. Robillard, appuyée par M. Séguin:

Ordonné,—Que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (85), concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur à Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de bienfaisance.

Sur la motion de M. Gosselin, appuyée par M. Tourigny:

Ordonné,—Que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (143) constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike-River, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concernant une incorporation de municipalité et que le projet du bill a d'ailleurs été déposé le lendemain même du jour où expiraient les délais fixés par les règles de la Chambre.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 janvier, 1912, demandant la production de copie de lettres patentes, ordres en conseil, toutes correspondances et autres documents échangés entre le gouvernement et certains particuliers, depuis le 17 mars 1909, en rapport avec la concession des lots 3, 4 et 5 du rang B, du canton Clyde, comté d'Ottawa.

(*Document de la session No* 104).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1912, pour copie de tous documents, billets de location, lettres patentes relatifs à la concession de deux lots dans le canton Guigues, à un nommé Farr.

(*Document de la session No* 105).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 janvier 1912, pour la production de copie de tous billets de location, lettres patentes, correspondances et autres documents en rapport avec les lots 44 et 45 du rang 3, canton Lussier. (*Document de la session No* 106).

Réponse à une adresse de l'Aesemblee législative, en date du 2 mars 1911, demandant la production de copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la compagnie d'assurance mutuel-

le contre le feu "La Foncière" ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou son trésorier ou ses officiers, avec ladite compagnie, ou son liquidateur, depuis la même date.

(*Document de la session No* 107).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 2 mars 1911, demandant la production de copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " The Dominion Mutual Fire Insurance Company ", ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangés entre le gouvernement ou son trésorier ou ses officiers, avec ladite compagnie d'assurance, ou son liquidateur depuis la même date.

(*Document de la session No* 108).

Réponse à une adresse l'Assemblée législative, en date du 2 mars 1911, demandant la production de copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de " La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Canada " ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement noson trésorier ou ses officiers, avec ladite compagnie d'assurance, ou son liquidateur, depuis la même date.

(*Document de la session No* 109).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législature, en date du 2 mars 1911, demandant la production de copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Jacques-Cartier ", ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou son trésorier, ou ses officiers, avec ladite compagnie d'assurance, ou son liquidateur depuis la même date.

(*Document de la session No* 110.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 2 mars 1911, demandant la production de copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Provinciale ", ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance entre le gouvernement, ou son trésorier ou ses officiers avec ladite compagnie d'assurance, ou son liquidateur, depuis la même date.

(*Document de la session No* 111).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1912, pour la production de copie de tous documents, correspondance en rapport avec la construction et l'entretien du chemin de colonisation entre le lac Windigo, dans le comté d'Ottawa et la municipalité de Brébeuf, dans le comté de Terrebonne. (*Document de la session No* 112).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1912, pour la production de copie de correspondance et tous autres documents relatifs à des droits de coupe et à des pénalités dues par un nommé Miquelon pour les

années 1909, 1910 et 1911 entre le gouvernement, le nommé Miquelon et MM. Piché, Graham et Boisvert. (*Document de la session No* 113).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1912, pour la production de copie, documents, correspondances entre le gouvernement et Madame Maxime Kirouac, concernant l'Union mutuelle universelle.

(*Docnment de la session No* 114).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1912, pour la production de copie de toutes requêtes et toutes correspondances échangées entre le gouvernement et les autorités de la paroisse de Saint-Paulin ainsi qu'avec H. Mayrand Ecr., ex-M. P., au sujet de la construction d'un pont en fer dans la municipalité connue et désignée sous le nom de " Bout du monde", dans la paroisse de Saint-Paulin, dans le comté de Maskinongé.

(*Document de la session No* 115).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 6 mar[s] 1912, demandant copie de tous arrêtés ministériels, documents, correspondance concernant l'annexion des territoires de l'Ungava à la Province.

(*Document de la session No* 116).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1910, demandant production de copie d'un état indiquant qu'elles sont les personnes qui ont payé des droits de successions dans la province, depuis l'origine de ces droits à ce jour, et quel est le montant payé par chacune d'elles.

(*Document de la session No* 117).

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que quand cette Chambre s'ajournera elle soit ajournée à aujourd'hui quatre heures p. m.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

Quatre heures p. m.

M. l'Orateur met devant la Chambre l'état d'affaires de l'Institution " Hervey " et de l'Hôpital des femmes, Montréal, pour l'année 1911.

(*Document de la session No* 16).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill 39.—Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 143.—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne à Pike River.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements.

Bill 43.—Loi concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungava.

Bill 182.—Loi amendant l'article 381 du Code civil.

Bill 183.—Loi amendant l'article 72 du Code municipal.

Bill 184.—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la prestation des serments, dans le comté de Saguenay.

Bill 187,—Loi amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 50.—Loi constituant en corporation l'Epargne Foncière.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (143), constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne à Pike River, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (50), constituant en corporation l'Epargne Foncière, et lesdits amendements sont lus une première fois.

Ordonné,—Que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité des impressions présente à la Chambre le 1er rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi l'honorable M. Garneau comme son président et il recommande que les documents suivants soient imprimés : Numéros 22, 23, 26, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 47, 53, 60, 62, 63, 63a, 64, 66, 69, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 81, 83, 85, 92, 97, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 116.

Ordonné,—Que l'adoption de ce rapport soit remise à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

Résolu,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Chambre siège jusqu'à cinq heures moins dix minutes p. m. et s'ajourne.

———

Cinq heures, P. M.

Avec le consentement unanime de la Chambre M. l'Orateur prend place au fauteuil.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honornble M. Allard :

Résolu, que cette Chambre adopte le premier rapport du comité conjoint des impressions présenté aujourd'hui.

La Chamfire prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (143), constituant en corporation la municipalité de la paroisse de St-Pierre de Verone à Pike Piver.

Résolu, que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné, que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre accepte leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (50), constituant en corporation l'" Epargne foncière ".

Résolu, que cette Chambre adopte lesdits amendements.

Ordonné, que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre accepte leurs amendements.

Un message est reçu de son Honneur le lieutenant gouverneur transmis par Arthur St-Jacques, Ecuier, gentilhomme huissier à la verge noire :

M. l'Orateur,

Son Honneur l'Administrateur de la Province de Québec requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés de l'Assemblée législative se rendent à la salle des séances du Conseil législatif où Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

B Loi érigeant en municipalité le village de Courville, dans le comté de Québec.

4 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens meubles et immeubles.

10 Loi établissant la Commission métropolitaine des parcs.

13 Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins.

14 Loi autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.
16 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'Agriculture et créant le département de la Voirie.
19 Loi abolissant les frais dans certaines causes.
21 Loi amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.
22 Loi ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'île Jésus.
23 Loi amendant la loi électorale de Québec
24 Loi autorisant l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.
26 Loi amendant la loi de Québec relative aux successions.
27 Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.
28 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules-moteurs.
29 Loi amendant la Loi 1 George V (1ère session), chapitre 9, relativement au palais de justice et à la prison de Roberval.
30 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres et aux bois et forêts.
31 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.
32 Loi amendant l'article 488a du Code municipal.
34 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretient des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.
35 Loi concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembonrser les emprunts dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les loi 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.
36 Loi amendant la loi concernant le commissaire des incendies pour la cité de Montréal.
37 Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.
38 Loi amendant la loi des licences de Québec et autorisant l'organisation d'une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.
39 Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.
40 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux déclarations que doivent faire certaines compagnies légalement constituées et autres.
41 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales et de village concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.
42 Loi concernant l'encouragement à l'agriculture.

43 Loi concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungava.
46 Loi autorisant les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, à contracter un emprunt.
47 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil,
48 Loi augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs de la " Prudential Trust Company, Limited ", dans les limites de la province de Québec.
49 Loi validant, confirmant et ratifiant le rachat par les grevées et le curateur de la substitution créée en vertu du testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.
50 Loi constituant en corporation l'Epargne Foncière.
51 Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.
55 Loi concernant la charte de la ville de Dorval.
57 Loi augmentant les pouvoirs de la Société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de la " Société protectrice des femmes et des enfants ".
58 Loi confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.
60 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
61 Loi constituant en corporation la ville de Laval des Rapides.
63 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.
65 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.
68 Loi concernant " The North Eastern Railway Company " et changeant son nom en celui de " The North Railway Company ".
69 Loi amendant la charte de la cité de Westmount.
71 Loi concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910, fait par L.-A. Seers *et al*, à dame Berthe Seers *et al.*
73 Loi constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.
76 Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.
78 Loi concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan, ès-qual. *et al*, à " The Brownville Board Company ".
79 Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest et confirmant une convention entre ladite ville et " The Montreal Park and Island Railway Company " et " The Montreal Tramways Company ".
82 Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay.
83 Loi constituant en corporation " Ottawa, Abittibi and Hudson Bay Railway Company ".
86 Loi amendant la charte du Crédit général.
91 Loi amendant la charte de la Société d'administration générale.

95 Loi autorisant la "Guelph Patent Cask Company, Limited", à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer et des embranchements.
98 Loi relevant Louis-Philippe Sirois, notaire, de la cité de Québec, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.
99 Loi constituant en corporation la compagnie de Tramway des Trois-Rivières.
100 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.
103 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.
104 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central et confirmant une convention passée entre la compagnie du chemin de fer Québec Central et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
106 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
108 Loi concernant la "Laprairie Brick Company, Limited".
112 Loi amendant la charte de la "Montreal Tramways Company".
120 Loi amendant la charte de la cité de Sorel.
121 Loi constituant en corporation la ville de la Pointe-aux-Trembles.
123 Loi amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.
124 Loi amendant la charte de la ville d'Outremont.
127 Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Bagotville et Saint-Laurent.
130 Loi ratifiant la vente par licitation faite à Joseph-Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.
133 Loi autorisant "The Dominion Trust Company Limited", à faire affaires dans la province de Québec.
135 Loi amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).
140 Loi amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.
143 Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike-River.
145 Loi spécifiant les pouvoirs des curé et marguillers de l'Œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Français d'Assise de la Longue-Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.
149 Loi constituant en corporation "The University Settlement of Montreal".
151 Loi constituant en corporation la compagnie "King Edward Park & Amusement Company".
152 Loi pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux.
153 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Colonisation, Montréal et Nord.
154 Loi érigeant en corporotion la "Brompton Pulp and Paper Company".
155 Loi autorisant dame Agnès Watson, veuve de James Allans à louer une propriété immobilière.

156 Loi amendant la charte de la ville de La Tuque et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur son règlement numéro 6.
157 Loi concernant la " William Davies Company Limited ".
158 Loi constituant en corporation la "Connaught Park Jockey Club of Ottawa ".
159 Loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Clothilde, dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur polices d'assurance.
162 Loi amendant l'article 891 du Code de procédure civile.
167 Loi amendant l'article 2981 des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de circuit.
168 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.
171 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hôtel, dans les villes de Marieville et d'Acton Vale.
173 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.
178 Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires.
179 Loi amendant l'article 904 du Code municipal.
182 Loi amendant l'article 381 du Code civil.
183 Loi amendant l'article 72 du Code municipal.
184 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la prestation des serments, dans le comté de Saguenay.
187 Loi amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur, pour qu'il veullle y donner sa sanction, un bill intitulé :

12 Loi octroyant à Sa Majesté les derniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les exercices expirant le 30 juin 1912, et le 30 juin 1913, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

An nom de Sa Majesté, le Lieutenant-gouverneur remercie ses loyeux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Aprés quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la quatrième session du douzième parlement de la Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

J'ai éprouvé un bien vif plaisir à sanctionner les lois que vous avez adoptés pendant cette session. Je dois vous féliciter du zèle que vous déployez à l'étude des questions qui intéressent notre chère province et j'ai confiance que vos travaux auront le bon résultat que nous en attendons.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous avez voté les crédits nécessaires à l'administration de la chose publique et je vous en remercie, au nom de Sa Majesté. Il m'est particulièrement agréable de vous remercier aussi d'avoir approuvé la dépense de dix millions de piastres que mon gouvernement vous a proposée pour l'amélioration de la voirie. Je verrai à ce que tous ces crédits soient employés d'une manière judicieuse et conformément aux meilleurs intérêts de la province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je fais des vœux pour votre bonheur et je prie le Ciel de répandre ses bienfaits sur vous, sur vos familles et sur ceux dont vous être les représentants.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouveneur de la Province que cette Législature soit prorogée jusqu'au mardi, le septième jour de mai prochain, pour y être ici tenue ; cette Législature provinciale, est en conséquence, prorogée au mardi le 7 mai prochain.

ETAT DES TRAVAUX DE LA 4ième SESSION

DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE, 1912

Ouverture de la session le 9 janvier 1912.

L'adresse en réponse au discours du Trône est présentée par M. Roy, secondé par M. Walker.

Séances..... 62
Pétitions... 112
Adresses et ordres de la Chambre..... 106
Documents déposés..... 100
Bills (Assemblée législative)..... 177
Bills (Conseil législatif)..... 1

AVIS DE MOTIONS.

Avis de motions relatives aux interpellations..... 380
" " bills..... 54
" " ordres et adresses... 115
" " résolutions..... 19
Comité général, étude de résolutions..... 28
" " bills..... 202
" des subsides..... 33

RAPPORT DES COMITÉS.

Comité chargé de la formation des comités permanents..... 1
Bills privés..... 30
Chemins de fer..... 13
Ordres permanents..... 17
Législation..... 10
Comptes publics..... 2
Privilèges et élections..... 1

Agriculture, immigration..... 1
Industries..... 1

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS SPÉCIAUX.

Code municipal..... 3

H. ARTHUR LEGENDRE,
Greffier du Journal Français.

INDEX

DU

QUARANTE-SIXIEME VOLUME

2 GEORGE V (3e session), 1912

ABEILLES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection contre les. – (Voir *Bills*, 2.)

Adresse :

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

1. Discours :— Motion pour l'adresse en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session ; débat, débat ajourné, 12. Reprise du débat, ajourné, 27. Reprise du débat, ajourné, 31. Reprise du débat, 34. Amendement proposé, débat ajourné, 35. Reprise du débat 38. Adresse adoptée, 40. Grossoyée, présentée par les membres du Conseil exécutif, 40.
2. Qu'un bill a reçu l'assentiment des députés de certains comtés, 322, 948.

AGRICULTURE ET IMMIGRATION :—Comité de.—Formé, 10. Premier rapport, 16.

AGRICULTURE :—Loi concernant l'encouragement à l'agriculture. (Voir *Bills*, 42.)

ARPENTEURS : – Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les— (Voir *Bills*, 168.)

Assemblée législative :

Ouverture de la session par Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1, 2, 2. Sanction de certains bills, 380. Clôture de la session, 611.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

La Chambre siège après minuit, 446, 460; siège le samedi, 451, 536; fait deux séances par jour, 418; fait trois séances par jour, 544; suspend la séance en l'honneur de la Saint-Patrice, 418; s'ajourne en signe de respect pour la mémoire de M. E. E. Taché, député-ministre des Terres et Forêts, 380, et donne préséance aux mesures du gouvernement, 544.

ASSOCIATION MUTUELLE DE BIENFAISANCE :—Bill amendant la charte de l'— de la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal. (Voir *Bills*, 84.)

BAGOTVILLE AND ST. LAWRENCE RY. Co :—Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer —(Voir *Bills*, 127.)

BARBIERS :—Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des —de la province de Québec. (Voir *Bills*, 116.)

BARRIÈRES ET PONTS DE PÉAGE :—Projet de résolution concernant les—, 178. Recommandation de Son Honneur, en comité, 303. Rapport, adoption, 304. (Voir *Bills*, 25.)

BARREAU :—Bill amendant la loi du —, de la province de Québec. (Voir *Bills*, 7.)

BÉLAIR PLESSIS :—Loi concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond —(Voir *Bills*, 97.)

BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES :—Bill amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des—. (Voir *Bills*, 4.)

Bills :

B. Loi du (Conseil législatif) érigeant en municipalité le village de Courville dans le comté de Québec.—(M. Galipeault).—548; 1ère lecture, 552; 2ème lecture et adopté, 574; sanctionné, 611. (2 George V, c. 76).

1. Loi concernant la prestation des serments d'office.—(Honorable Sir Lomer Gouin).—Présenté, 6.

2. Loi amendant les Statuts refondus 1909, relativement à la protection contre les abeilles.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 44 2ème lecture, 62; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu, 2ème fois, agrée, 3ème lecture et passé, 65; passé par le Conseil législatif, 102; sanctionné 382. (2 George V, c. 41).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents: "Interpellations".

3. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 44 ; 2ème lecture, 62 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 66 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère fois, 103 ; amendements lus 2ème fois, 135 ; concours avec amendements, 158 ; amendements réconsidérés et agrées avec amendements, 160 ; amendements agrées par le Conseil législatif, 175 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 20).

4. Loi amendant le Code de procédure civile relativement à l'exécution des biens, meubles et immeubles.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).— 1ère lecture, 43 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 61 ; rapporté avec amendements, 163 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 178 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2ème fois, 294 ; adopté, 359 ; sanctionné, 611. (2 George V, c. 49).

5. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les régistres dans les bureaux d'enregistrement.—(L'honorable Sir Lomer Gouin.)—1ère lecture, 61 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 84 ; passé par le Conseil législatif, 102 ; sanctionné, 380. (2 George V, c 44).

6. Loi amendant l'article 3109 des Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de circuit dans le comté de Mégantic.—(L'honorable Sir Lomer Gouin.)—1ère lecture, 43 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 61 ; rapporté, 70 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 84 ; passé par le Conseil législatif, 175 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 33).

7. Loi amendant la loi du Barreau de la Province de Québec.—(L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 43 ; 2ème lecture, sur division et renvoyé au comité de législation, 62 ; rapporté avec amendements, 163 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 178 ; passé par le Conseil législatif, 248 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 37).

8. Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les corporations formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs.—(L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 43 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 62 ; considéré de nouveau en comité général ; rapporté ; 3ème lecture et passé, 84 ; passé par le Conseil législatif, 162 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 51.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

10. Loi établissant la Commission métropolitaine des parcs.—(L'hon. Sir Lomer Gouin) —1ère lecture, 43 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 190 ; rapporté avec amendements, 211 ; considéré en comité général, 222 ; rapport de progrès, 224 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 1ère fois 235 ; amendement lu 2e fois et agréé, 248 ; 3ème lecture sur division et passé, 269 ; passé par le Conseil législatif, 344. (2 George V, c. 8.)

11. Loi amendant la loi des syndicats de Québec.—(L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 43 ; 2e lecture, considéré en comité général, 62 ; rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 65 ; passé par le Conseil législatif, 103 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 43).

12. Loi accordant à Sa Majesté les crédits nécessaires pour payer les dépenses du gouvernement pour l'exercice finissant le 30 juin 1912 et 30 juin 1913 et pour toute autres fins du service public.—(L'hon. M. Mackenzie).—1ère, 2ème et 3ème lecture, adopté, 606. Sanctionné, 615. (2 George V, c. 1).

13. Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins.—L'hon. M. Décarie.—1ère lecture, 241 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 305 ; passé par le Conseil législatif, 370 ; sanctionné, 611. (2 George V, c. 24).

14. Loi autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des chemins.—L'hon. M. Caron.—1ère lecture, 2ème lecture, considéré en comité général, 362 ; amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agrée, 371 ; 3e lecture et passé, 397 ; passé par le Conseil législatif, 575 ; sanctionné, 611. (2 George V, c. 23).

15. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'indemnité des jurés.—(L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 151 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, motion en amendement rejetée, ; 3ème lecture et passé, 160 ; passé par le Conseil législatif, 248 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 34).

16. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'Agriculture et créant le département de la voirie.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 241 ; 2e lecture sur division ; considéré en comité général, 269 ; rapporté, 3e lecture et passé, 307 ; passé par le Conseil législatil, 370 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 17).

18. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de chemin de fer.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 44 ; bill retiré, 514.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

19. Loi abolissant les frais dans certaines causes.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 134 ; 2e lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 158 ; rapporté, 183 ; considéré en comité général ; rapport de progrès, 368 ; considéré en comité général, rapporté, 421 ; 3e lecture et passé, 444 ; par le Conseil législatif, 591 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 48).

20. Loi relative aux heures de travail des femmes et des enfants dans certaines manufactures.—L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 52 ; 2e lecture ; considéré en comité général, ; rapporté, ; motion en amendement rejetée ; 3e lecture et passé, 179 ; passé par le Conseil législatif, 248 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 36).

21. Loi amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 52 ; 2e lecture,

considéré en comité général, 214 ; rapport de progrès, 248 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 282 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 284 ; considéré en comité général, amendements apportés ; amendements lus 2 fois, 302 ; amendements agréés 317 ; 3e lecture et passé, 320 ; par le Conseil, 547 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 9).

22. Loi ratifiant la vente des ponts Viau et Lachapelle et des chemins macadamisés de l'île Jésus.—L'honorable M. Taschereau). —1ère lecture, 134 ; 2e lecture ; considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés ; motion pour 3e lecture ; motion en amendement rejetée ; 3e lecture et passé, 500 ; par le Conseil avec amendements, 591-592 ; amendements adoptés, 600 ; Sanctionné, 612. (2 George V, c. 3).

23. Loi amendant la loi électorale de Québec.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 164 ; 2e lecture ; considéré en comité général, 210 ; rapport de progrès, 214 ; ordre du jour rescindé et renvoyé au comité de législation, 221 ; rapporté avec amendements, 290 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 307 ; considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés, 341 ; motion pour 3e lecture, 361 ; 3 motions en amendement rejetées ; 3e lecture et passé, 425 ; passé par le Conseil législatif, 546 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 10).

24. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les sociétés d'agriculture.—(L'honorable M. Caron.—1ère lecture, 179 ; 2e lecture ; considéré en comité général, 179 ; amendé, rapporté ; amendements lus deux fois et agréés, 189 ; 3e lecture et passé, 190 ; passé par le Conseil législatif, 248 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 19).

25. Loi pourvoyant à l'abolition des ponts et des chemins de péage dans la province.—L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 144 ; motion pour 2e lecture, 284 ; débat ajourné, 293 ; 2e lecture, ; considéré en comité gé-

Pour les documents les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations"

néral, 298 ; amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés, 304 ; motion pour 3e lecture ; motion en amendement rejetée ; 3e lecture et passé, 330 ; passé par le Conseil législatif, 394 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 2).

26. Loi amendant la loi de Québec relative aux successions.—(L'honorable M. Mackenzie).—1ère lecture, 194 ; 2e lecture ; considéré en comité général, 318 ; rapporté ; motion pour 3e lecture ; motion en amendement rejetée ; 3e lecture et passé, 362 ; passé par le Conseil législatif, 431 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 14).

27. Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Montréal.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 424 ; 2e lecture, en comité, rapporté, passé, 475 ; par le Conseil, 520 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 26).

28. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules-moteurs.—(L'honorable M. Mackenzie). —1ère lecture ; 2e lecture ; considéré en comité général, 370 ; rapporté ; 3e lecture et passé, 379 ; passé par le Conseil législatif, 431 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 15).

29. Loi amendant la loi 1 George V, chapitre 9, relativement au palais de justice et à la prison de Roberval.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 249 ; 2e lecture ; considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés ; 3e lecture sur division et passé, 340 ; passé par le Conseil législatif, 394 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 6).

30. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la vente des terres.—(L'honorable M. Allard).—1ère lecture, 290 ; 2e lecture, 290 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 338 ; amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés ; 3e lecture et passé, 341 ; passé par le Conseil législatif, 394 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 16).

31. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 2e lecture, considéré en comité général, 376 ; amendé, rapporté, amendements lus 2 fois, 419 ; amendements agréés, 3e lecture sur division, passé, 420 ; passé par le Conseil législatif, 546 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 11).

32. Loi amendant l'article 488a du Code municipal.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 294 ; 2e lecture, 294 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 319 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 53).

34. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.—(L'hono-

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

rable M. Caron).—1ère lecture, 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 372 ; passé par le Conseil législatif, 499 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 21).

35. Loi concernant la garantie de certaines obligations à être émises par l'Hôpital protestant des aliénés pour rembourser les emprunts dont la garantie par le gouvernement a été autorisée par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, et 59 Victoria, chapitre 5, sections 2, 3 et 4.—L'honorable M. Décarie).—1ère lecture, 2e lecture, considéré en comité général, rapporté. 3e lecture et passé, 442 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 507 ; amendements lus 2 fois, 508 ; amendements agréés, 509 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 4).

36. Loi amendant la loi concernant le commissaire des incendies pour la cité de Montréal.—(L'honorable M. Décarie).—1ère lecture, 421 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 442 ; passé par le Conseil législatif, 499 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 35).

37. Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 414 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 451 ; passé par Conseil législatif avec amendements, 499 ; amendements lus 2 fois, 499, agréés, 500 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 25).

38. Loi amendant la loi des licences de Québec et autorisant l'organisation d'une commission chargée de s'enquérir de la vente des liqueurs enivrantes et des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent.—(L'honorable M. Mackenzie).—1ère lecture, 424 ; 2e lecture, considéré en comite général, rapporté, 3e lecture et passé, 473 ; passé par le Conseil législatif, 531 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 12).

39. Loi concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 2ème lecture en comité, considéré, rapporté, passé, 594 ; par le Conseil legislatif, 609 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 5).

40. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux déclarations que doivent faire certaines compagnies légalement constituées et autres.—L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 499 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 509 ; passé par le Conseil législatif 546 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 42).

41. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de certaines subventions à des municipalités rurales et de village concernant le macadamisage et le gravelage des chemins.—(L'honorable M. Caron).—1ère

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

lecture, 510 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 510 ; passé par le Conseil législatif, 546 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 22).

42. Loi concernant l'encouragement à l'agriculture.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 521 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 536 ; par le Conseil législatif, 591 ; sanctionné, 612. (2 George V, c 18).

43. Loi concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de l'Ungawa.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 547 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 549 ; rapporté, passé, 576 ; par le Conseil législatif, 610 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 7).

46. Loi autorisant les Commissaires d'écoles de la municipalité scolaire du village de Notre-Dame de Granby, dans le comté de Shefford, à contracter un emprunt.—(M. Godbout).—1ère lecture, 258 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 298 ; rapporté 337 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 350 ; passé par le Conseil législatif, 431 ; honoraire remis 478 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 31).

47. Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Argenteuil.—(M. Hay).—1ère lecture, 240 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 313 ; rapporté avec amendements, 371 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture, et passé, 401 ; passé par le Conseil législatif, 479 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 88).

48. Loi augmentant et confirmant les pouvoirs corporatifs de la *Prudential Trust Company, Limited*, dans les limites, de la province de Québec.—(M. Vilas).—1ère lecture, 240 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 284 ; rapporté avec amendements, 377 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 396 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2 fois, 520 ; amendements agrées, 521 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 88).

49. Loi validant, confirmant et ratifiant le rachat par les grevées et le curateur de la substitution, créée en vertu du testament de feu André Montrait, des rentes viagères payables en vertu du dit testament à Rosanna Schiller et Ida Schiller.—(M. Vilas).—1ère lecture, 239 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 313 ; rapporté avec amendements, 382 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 401 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 407 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 546 ;

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

amendements lus 2 fois, 547 ; adoptés, 575 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 142).

50. Loi constituant en corporation "L'Epargne Foncière".—M. Mousseau).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 245 ; rapporté avec amendements, 382 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 401 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 479 ; par le Conseil avec amendements, 610 ; adopté, 611 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 107).

51. Bill concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.—(M. Létourneau).—1ère lecture, 70 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 210 ; rapporté avec amendements, 332 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 348 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 459 : amendements lus 2 fois, 460 ; amendements agrées, 477 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 83).

52. Loi autorisant les Dames de l'asile de Montréal pour les orphelins catholiques romains, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, de la cité de Montréal.— (M. Mousseau).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté sans amendements, 75 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 89 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 130 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois, 222 ; amendements agréés, 244 ; sanctionné, 380 ; honoraire remis, 516. (2 George V, c. 125).

53. Loi constituant en corporation le collège de Saint-Jean.—(M. Robert).—1ère lecture, 29 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 40 ; rapporté avec amendements, 69 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 81 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 175 ; amendements lus 2 fois et agrées, 176 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 109).

54. Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Paul-Antonio Décary, au nombre de ses membres, après examen.—(M. Mercier).—1ère lecture, 38 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté, 69 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 89 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendements lus 2 fois, 222 ; amendements agréés, 244 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 147).

55. Loi concernant la charte de la ville de Dorval.—(M. Mercier).—1ère lecture, 183 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporté avec amendements, 283 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3e lecture sur division et passé, 308 ; par le Conseil législatif avec amendements, 499 ; amendements lus 2 fois, 500 ; adoptés, 507 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 71).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents : " "Interpellations".

56. Loi amendant la charte de *The Sherbrooke Railway and Power Company.*—(M. Perron).—1ère lecture, 31 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendements, 70 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 131 ; considéré de nouveau en comité général, amendements rapportés, amendements lus 2 fois et agrées. 3ème lecture et passé, 172 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois, 294 ; amendements agrées, 311 ; sanctionné, 380. (2 George V, c. 92).

57. Loi augmentant les pouvoirs de la société protectrice des femmes et des enfants, de Montréal, et lui permettant de changer son nom en celui de " La Société protectrice des femmes et des enfants " (M. Walsh—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté avec amendements, 211 ; considéré en comité général, amende, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 242 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 508 ; amendements lus 2 fois, 508 ; amendements agrées 515 ; honoraire remis, 517, sanctionné, 613. (2 George V, c. 115).

58. Loi confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à Avila-Romuald Marsolais, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard —(M. Geoffrion).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 163 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 242 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendements lus 2 fois et agrées, 345 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 139).

59. Loi constituant en corporation la ville Lasalle.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 41 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 52 ; rapporté avec amendements, 102 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 142 ; passé par Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois, 239 ; amendements agrées, 245, sanctionné, 381. (2 George V, c. 75).

60. Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.—(M. Létourneau).—1ère lecture, 76 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 90 ; rapporté avec amendements, 377 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 402 ; considéré en comité général, amendé rapporté amendements lus 2 fois, 407; anendement agréé, passé, 444 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 532 ; amendement lu 1ère fois, 521 ; amendement lu 2ème fois, 543 ; motion en amendement aux amendements du Conseil, 583; sanctionné, 613. (2 George V, c. 55).

61. Loi constituant en corporation la ville de " Laval des Rapides " (M. Geoffrion) —1ère lecture, 164 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 192 ; rapporté avec amendements, 293 ; considéré en comité général, amendé, rapportés amendements lus 1ère fois, 310 ; amendements lus 2 fois et agréé, 3ème lecture et passé, 323 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 499 ; amendements lus 2 fois, 500 ; amendements agréés, 507 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 75).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

68. Loi concernant *The North Eastern Railway Company* et changeant son nom en celui de *The North Railway Company* —(M. Létourneau).—1ère lecture, 82 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 121 ; rapporté avec amendements, 325 : considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 336 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 443 ; amendements lus 2 fois, 443 ; amendements agréés, 455 ; sanctionné, 613. (2 George V. c. 87).

69. Loi amendant la charte de la cité de Westmount.—(M. Kelley).—1ère lecture, 90 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 280 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lu 1ère fois, 378 ; amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 395 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 479 ; amendements lu 2 fois, 480 ; adopté, 488 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 60).

70. Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.—(M. Robillard).—1ère lecture, 53 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté avec amendement, 174 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 193 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois, amendement agréé sur vote, 3ème lecture sur division et passé, 214 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 300 ; amendements agréés,311 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 27).

71. Loi concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910, fait par L-A Seers *et al*, à Dame Berthe Seers *et al.*—(M. Plante).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté avec amendements, 268 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 281 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 307 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 323 ; passé par le Conseil législatif, 431 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 136).

72. Loi ratifiant le règlement No 229, de la cité de Salaberry de Valleyfield au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la compagnie dite " The Montreal Cotton Company ".—(M. Plante).—1ère lecture, 90 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 131 ; rapporté, 211 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 243 ; passé au Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lu 2 fois, 300 ; amendements agrées, 324 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 69).

73. Loi constituant en corporation la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 159 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 290 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 309 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 324 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 334 ; considéré en

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents ;" " Interpellations ".

62. Loi constituant en corporation la ville de East Angus.—(M. Godbout). —1ère lecture, 37; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 50; rapporté avec amendements, 99; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 139; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois et agréés, 258; sanctionné, 381. (2 George V, c. 72).

63. Loi revisant et refondant la charte de la ville de Farnham.—(M. Gosselin).—1ère lecture, 206; 2ème lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 238; rapporté avec amendements, 293; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 310; passé par le Conseil législatif avec amendements, 479; amendements lus 2 fois, 480; amendements agréés, 488; sanctionné, 613. (2 George V, c. 67).

64. Loi concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Clément de Maisonneuve.—(M. Reed)—1ère lecture, 64; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 92; rapporté avec amendements, 159; considéré en comité général, rapport de progrès, 172; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 215; considéré de mouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 224; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois, 294; amendements agréés, 308; sanctionné, 381; honoraire remis, 397. (2 George V. c. 134).

65. Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.—(M. Langlois, Montréal).—1ère lecture, 100; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 131; rapporté avec amendements, 159; considéré en comité général, rapport de progrès, 194; considéré de nouveau en comité général, 210; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, motion pour renvoi à six mois rejetée, 3ème lecture et passé, 223; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344; amendements lus 2 fois et agréés, 345; sanctionné, 613. (2 George V, c. 110).

66. Loi constituant en corporation la *St. Charles et Huron River Railway Company*.—(M. Létourneau).—1ère lecture, 70; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 86; rapporté, 158; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 182; passé par le Conseil législatif, 293; sanctionné, 381; (2 George V, c. 93).

67. Loi concernant la paroisse de Saint-Dunstan du Lac Beauport.—(M. Létourneau).—1ère lecture, 70; 2ème et renvoyé au comité des bills privés, 81; rapporté avec amendements, 217; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 266; passé par le Conseil législatif, 299; sanctionné, 381. (2 George V, c. 79).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents:" "Interpellations".

comité général, rapport de progrès, 395 ; considéré en comité général, rapport de progrès, considéré en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion pour renvoi à 6 mois, rejetée, 3ème lecture et passé, 453 ; passé par le Conseil législatif, 531 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 78).

74. Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George Williamson au nombre de ses membres, après examen.—(M. Finnie.)—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 52 ; rapporté avec amendements, 102 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 146 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 300 ; amendements agrées, 311 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 149).

75. Loi érigeant la municipalité de Saint-Nicolas-Sud.—(M. Galipeault). —1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comités bills privés, 81 ; rapporté avec amendements, 175 ; considéré en comité général, rapporté, 23 ; motion pour renvoi à six mois, rejetée, 237 ; 3ème lecture et passé, 238 ; honoraire remis, 478.

76. Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.—(M. Pennington).—1ère lecture, 206 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 268 ; Rapporté avec amendements, 310 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 335 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 347 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 395 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2 fois, 520 ; amendements agrées, 521 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 28).

77. Loi amendant les lois spéciales concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture et renvoyé au comités bills privés, 131 ; rapporté avec amendements, 186 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 195 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 210 ; passé par le Conseil législatif, 299 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 123).

78. Loi concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *et al*, à " The Brownville Board Company ".—(M. Galipeault). – 1ère lecture, 184 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporté avec amendements ; 283 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 307 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 308 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 334 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2 fois, 520 ; amendements agrées, 521 ; sanctionné, 612. (2 George V, c. 143).

Pour les documets et les interpellations, Voir et les index : " Documents :" " Interpellations ".

79. Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest et confirmant une convention entre ladite ville et " The Montreal Park and Island Railway Company " et " The Montreal Tramways Company ".—(M. Gault).—1ère lecrure, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 52 ; rapporté avec amendements, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 308 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 394 ; amendements lus 2 fois et agrées, 394 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 64).

80. Loi constituant en corporation " The Rat River Railway Company ". —(M. Tanguay).—1ère lecture, 70 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 80 ; rapporté, 99 ; considéré en comité général, amendé, rapporté; amendements lus 2 fois et agrées, 3e lecture et passé, 144 ; passé par le Conseil législatif, 293 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 91).

81. Loi concernant " The Quebec Eastern Railway Company.— (M. Pennington).—1ère lecture, 206 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 216 ; retiré, 371 ; honoraire remis, 478.

82. Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay. —(M. Pennington).—1ère lecture, 206 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 216 ; rapporté avec amendements, 294 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 310 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 317 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 85).

83. Loi constituant en corporation " Ottawa, Abittibi and Hudson Bay Railway Company ".—(M. Perron.)—1ère lecture, 83 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 92 ; rapporté avec amendement, 211 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 349 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 367 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2 fois et agrée, 3ème lecture et passé, 455 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2 fois, 520 ; amendements agrées, 521 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 90).

84. Loi amendant la charte de l'Association mutuelle de bienfaisance de la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 99 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 140 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 98).

85. Loi concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, à Montréal.—(M. Robillard).—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 131 ; rapporté avec amendements, 211 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

agrées,3ème lecture et passé, 242 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 301 ; amendements agréés, 312 ; sanctionné, 381 ; honoraire remis, 607. (2 George V, c. 117).

86. Loi amendant la charte du Crédit général.—(M. Mercier).—1ère lecture, 183 ; 2e lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporte avec amendements, 225 ; considéré en comité général ; amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agrées ; 3e lecture et passé, 244 ; passépar le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendements lus 2 fois et agréés, 345 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 102).

87. Loi concernant la *Saint Maurice Hydraulic Company.*—(M. Perron). —1ère lecture, 76 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; retiré, 377 ; honoraire remis, 478.

88. Loi amendant la loi constituant en corporation "The Montreal Light, Heat & Power Company".—(M. Mousseau).—1ère lecture, 75 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 10 ; rapporté, 204 ; considéré en comité général ; rapporté ; 3e lecture et passé, 266 ; passé par le Conseil législatif, 299 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 99).

89. Loi autorisant la "Laing Packing and Provision Company Limited", à transporter certains droits et certaines franchises à Matthews-Laing Limited,—(M. Walsh).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 102 ; considéré en comité général ; rapporté, 3ème lecture et passé, 146 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 300 ; amendements agrées, 311 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 112.)

91. Loi amendant la charte de la société d'administration générale.—(M. Patenaude).—1ère lecture, 164 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 249 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 270 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendements lus 2 fois et agréés, 345 ; sanctionné, 613. (2 George V, c 103).

92. Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Thetford Mines et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.—(M. Pennington).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté avec amendements, 102 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 146 ; considéré de nouveau en comité général ; rapporté, 3ème lecture et passé, 181 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus 2 fois, 261; amendements agrées, 271 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 68).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

93. Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Demetrius Nicholas Nicholson au nombre de ses membres.—(M. Perron). — 1ère lecture, 31 ; 2ème lecture et renvoyé au comité général, rapporté, 3ème lecture et passé ; passé par le Conseil législatif, 238 ; sanctionné, 381, (2 George V, c. 148).

94. Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve. - (M. Gault).— 1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés,50 ; rapporté avec amendements, 63 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 81 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 2 fois, 216; amendements agrées, 224 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 62).

95. Loi autorisant la "Guelph Patent Cask Company, Limited, à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer et des embranchements.— (M. Perron).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 298 ; rapporté avec amendements, 319 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 348 ; passé par le Conseil législatif, 431 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 94).

96. Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.—(M. Therrien).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté, 99 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 140 ; passé par le Conseil législatif, 238 ; sanctionné, 381 ; honoraire remis, 544. (2 George V, c. 29).

97. Loi concernant la succession de feu sieur Louis-Raymond Plessis Bélair.—(M. Patenaude).—1ère lecture, 124 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 642 ; rapporté, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 264 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 300 ; amendements agréés, 312 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 134),

98. Loi relevant Louis-Philippe Sirois, notaire, de la cité de Québec, de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd, veuve de Lawrence James Guilmartin.—(M. Galipeault).— 1ère lecture, 124 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 142 ; rapporté avec amendements, 319 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 335 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 348 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 431 ; amendements lus 2 fois et agréés, 431 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 137).

99. Loi constituant en corporation la compagnie de tramway des Trois-Rivières.—(M. Delisle).—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 80 ; rapporté avec amendements, 211 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 265 ; passé par le Conseil

---

Pour les documents et les interpellations, voir les index: "Documents :" "Interpellations".

législatif avec amendements, 431 ; amendements lus 2 fois et agrées, 432 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 97).

100. Loi amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières —(M. Delisle).—1ère lecture, 83 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 142 ; rapporté avec amendements, 204 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 242 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 264 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendements lus 2 fois et agréés, 345 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 57).

101. Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale, la "Corporation Agencies Limited".—(M. Perron). 1ère lecture, 75 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 90 ; rapporté avec amendements, 124 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 172 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois, 241 ; 3ème lecture, passé, 263 ; amendements agréés, passé par le Conseil législatif, 299 ; sanctionné, 381. (2 George, V, c. 105).

102. Loi confirmant la charte de "The Manitou Club," et augmentant ses pouvoirs.—(M. Galt.)—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 81 ; rapporté avec amendements, 124 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 146 ; passé par le Conseil législatif, 293 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 130).

103. Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.—(M. Morisset).—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 131 ; rapporté, 283 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 309 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 613. (2 George V, c. 81).

104. Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Quebec Central et confirmant une convention passée entre la Compagnie du Chemin de fer du Quebec Central et la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique.—(M. Morisset).—1ère lecture, 205 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 238 ; rapporté avec amendements, 283 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 309 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 82.)

105. Loi constituant en corporation l'Association des Sténographes de la Cour supérieure du district de Montréal.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 49 ; rejeté, 134 ; honoraire remis, 379.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents :" "Interpellations".

106. Loi amendant la charte de la cité de Montréal.—(M. Robillard.)—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 238 ; rapporté avec amendements, 337 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements, lus deux fois et agréés; 3ème lecture et passé, 349 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 479 ; amendements lus deux fois, 493 ; motion pour concours, 531 ; motion adoptée, sanctionné, 614. (2 George V, c. 56).

108. Loi concernant la "Laprairie Brick Company, Limited".—(M. Perron.)—1ère lecture, 90 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 147 ; rapporté avec amendements, 382 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 401 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus deux fois, 520 ; amendements agréés, 522 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 95).

109. Loi amendant la loi constituant en corporation "The Engineers Club of Montreal".—(M. Perron).—1ère lecture, 102 ; 2ème leeture et renvoyé au comité des bills privés, 131 ; rapporté, 163 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 192 ; passé par le Conseil législatif avec amendements ; amendements lus deux fois, 260 ; amendements agréés, 270 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 128).

110. Loi amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.—(M. Langlois, Montréal).—1ère lecture, 31 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 40 ; rapporté avec amendements, 99 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 140 ; passé par le Conseil législatif, 238 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 120).

111. Loi constituant en corporation "The Kanawaki Golf Club.—M. Finnie).—1ère lecture, 159 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendement, 211 ; considéré en comité général, amendé, ropporté, amendement lu deux fois et agréé ; 3ème lecture et passé, 243 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus deux fois, 301 ; amendements agréés, 313 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 131).

112. Loi amendant la charte de la "Montreal Tramways Company".—(M. Perron).—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 284 ; rapporté avec amendement, 361 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 379 ; considéré en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, 3ème lecture et passé, 400 ; passé par le Conseil législatif, 479 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 84).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

113. Loi amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de "The County Club of Montreal, incorporated".—(M. Desaulniers).—1ère lecture, 82 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 147 ; rapporté avec amendements, 248 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agréés, 3ème lecture et passé, 266 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus deux fois, 301 ; amendements agréés, 812 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 129).

114. Loi concernant Les Dames de l'Orphelinat protestant de la cité de Montréal.—(M. Gault).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendement, 82 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 91 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 260 ; amendement lu deux fois, 261 ; amendement agréé, 271 ; honoraire remis, 379 ; sanctionné, 381. (2 George V, c. 116).

115. Loi amendant la charte de la cité de Lachine.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendement, 102 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lu deux fois et agréé, 3ème lecture et passé, 141 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus deux fois, 222; amendements agréés, 282 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 61).

116. Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des barbiers de la province de Québec.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendements, 69 ; considéré en comité général, 130 ; rapport de progrès, 131 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 181 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus deux fois, 261.

117. Loi constituant en corporation la Société de Marie Réparatrice.—(M. Patenaude).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 81 ; rapporté avec amendements, 102 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 146 ; passé par le Conseil législatif, 238 ; sanctionné, 382 (2 George V, c. 126).

118. Loi ratifiant un acte de vente par E.-C.-P. Guy, ès-qualité *et al* à W. J. Wall.—(M. Patenaude).—1ère lecture, 164 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporté avec amendements, 248 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 267 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus deux fois, 301 ; amendements agréés, 302 ; sanctionné, 383. (2 George V, c. 140).

119. Loi changeant le nom de la "People's Telephone Company" et lui accordant des pouvoirs additionnels.—(M. Therrien).—1ère lecture, 42 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 52 ; rapporté, 99 ; considéré

Pour les documents et les interpellations, Voir les index ; "Documents ;" "Interpellations".

en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 141 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus deux fois, 261 ; amendements agréés, 371 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 100).

120. Loi amendant la charte de la cité de Sorel.—(M. Cardin).—1ère lecture, 102 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 193 ; rapporté avec amendements, 247 ; considéré en comité général ; rapport de progrès, 267 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3e lecture et passé, 269 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendé lus 2 fois et agréés, 346 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 59).

121. Loi constituant en corporation "La ville de Saint-Jean-Baptiste de la Pointe-aux Trembles.—(M. Galipeault).— 1ère lecture, 68 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté, 249 ; considéré en comité général ; rapporté ; 3e lecture et passé, 270 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 376 ; amendements lus 2 fois, 3 7 ; amendements agréés, 396. Remise d'amende, 576 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 74).

122. Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.—(M. Therrien).—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendements, 175 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 193 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus 2 fois, 261 ; amendements agréés, 271 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 78).

123. Loi amendant la charte de la ville de Magog et ratifiant un certain contrat.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 184 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 238 ; rapporté, 324 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 336 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 394 ; amendements lus 2 fois et agréés, 394 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 66).

124. Loi amendant la charte de la ville d'Outremont.—(M. Finnie).—1ère lecture, 160 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 210 ; rapporté avec amendements, 259 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 280 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 347 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 443 ; amendements lus 2 fois, 443 ; amendements agréés, 456 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 63).

126. Loi autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, à admettre Albert-R. Décary au nombre de ses membres, après examen.—(M. Mercier).—1ère lecture, 212 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privé, 224 ; rapporté, 247 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 266 ; passé par le Conseil législatif, 300 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 150).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents ;" " Interpellations ".

127. Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer "Bagotville and St. Lawrence Railway Company".—(M. Petit). —1ère lecture, 83 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 131 ; rapporté avec amendements, 294 ; considéré en comité général, amendé ; rapporté, amendements lus 2 fois et agréés , 3ème lecture sur division et passé, 311 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 443 ; amendements lus 2 fois, 443 ; amendements agréés, 456 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 89).

128. Loi ratifiant et confirmant les titres de George Tanguay à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.—M. Roy.—1ère lecture, 90 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 131 ; rapporté avec amendements, 217 ; considéré en comité général, rapporté ; 3e lecture et passé, 266 ; passé par le Conseil législatif, 300 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 144).

129. Loi concernant la succession de feu Ezra Butler Eddy.—(M. Gendron).—1ère lecture, 70 · 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 81 ; rapporté, 175 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 194 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé ; 264 ; honoraire remis, 516.

130. Loi ratifiant la vente par licitation faite à Joseph Arthur Bilodeau, de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.—(M. Francœur).—1ère lecture, 175 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporté avec amendements, 319 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 335 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 431 ; amendements lus 2 fois et agréés, 432 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 138).

131. Bill amendant la charte du club Saint-James de Montréal, et ses amendements.—(M. Gault.—1ère lecture, 76 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 89 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 181 ; considéré de nouveau en comité général, amendements rapportés, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 192 ; passé par le Conseil législatif, 260 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 127).

132. Loi retranchant du plan de la cité de Saint-Henri, maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Sainte-Emélie jusqu'à la rue Saint-Ferdinand.—(M. Gault.)—1ère lecture, 76 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 89 ; rapporté, 247 ; considéré en comité général ; rapporté, 3ème lecture et passé, 882 ; retiré, 544 ; honoraire remis, 545.

133. Loi autorisant "The Dominion Trust Company Limited, à faire affaires dans la province de Québec.—(M. Geoffrion) —1ère lecture, 63 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 101 ; rapporté, 159 ; considéré

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture et passé, 241 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 344 ; amendement lus 2 fois et agréés. 346 ; sanctionné, 614 (2 George V, c. 104).

134. Loi constituant en corporation "The Mount Sinai Sanitorium for the treatment and control of tuberculosis". —(M. Finnie).—1ère lecture, 71 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 101 ; rapporté avec amendements, 163 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 192 ; passé par le Conseil législatif, 260 ; honoraire remis, 379 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 118).

135. Loi amendant la loi constituant en corporation La Prévoyance (The Provident).—(M. Morisset).—1ère lecture, 164 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 264 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 345 ; amendements lus 2 fois et agréés, 346 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 101.

136. Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Maurice Brasset au nombre de ses membres, après examen.—(M. Thériault). —1ère lecture, 82 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté, 133 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 147 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus 2 fois, 261 ; amendements agréés, 271 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 146).

137. Loi régissant le régime matrimonial de P. T. Légaré et de dame Ethel C. Griffith.—(M. Galipeault.)—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 131 ; rapporté, 337 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 349 ; considéré en comité genéral, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3ème lecture sur division et passé, 367 ; honoraire remis, 516.

138. Loi amendant la charte de la ville de Joliette.—(M. Tellier).—1ère lecture, 102 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 162 ; rapporté avec amendements, 217 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 243 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 299 ; amendements lus 2 fois, 301 ; amendements agréés, 312 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 65).

139. Loi concernant l'université du "Bishop's College".—(M. Therrien). 1ère lecture, 34 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté avec amendements, 99 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 140 ; passé par le Conseil législatif, 239 ; sanctionné, 382 ; honoraire remis, 544. (2 George V, c. 108).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

140. Loi amendant la loi constituant en corporation la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec. (M. Leclerc).—1ère lecture, 206 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté avec amendements, 268 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 281 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 345 ; amendements lus 2 fois et agréés, 346 ; honoraire remis, 478 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 114).

142. Loi amendant la loi constituant en corporation la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal et changeant son nom en celui de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 37 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté, 163 ; considéré en comité général, rapporté ; 3e lecture et passé, 192 ; passé par le Conseil législatif, 260 ; sanctionné, 382 ; honoraire remis, 516. (2 George V, c 119).

143. Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Véronne, à Pike-River.—(M. Gosselin).—1ère lecture, 83 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 101 ; rapporté avec amendements, 211 ; considéré en comité général ; rapport de progrès, 265 ; ordre du jour rescindé, 367 ; 2e lecture avec assentiment de certains députés, 456 ; considéré en comité général, rapport de progrès ; considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés, 478 ; 3e lecture, 408 ; remise d'amende, 607 ; par le Conseil législatif, 609 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 77).

144. Loi amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Michel Archange de Montréal.—(M. Walsh).—1ère lecture, 124 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 147 ; rapporté, 217 ; considéré en comité général ; rapporté ; 3e lecture et passé, 244 ; passé par le Conseil législatif, 299 ; sanctionné, 382 ; honoraire remis, 397. (2 George V, c. 144).

145. Loi spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, au sujet du remploi d'un certain prix de vente.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 134 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 147 ; rapporté avec amendements, 183 ; considéré en comité général ; rapport de progrès 194 ; de nouveau en comité général, rapporté ; 3e lecture et passé, 236 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2 fois, 520 ; amendements agréés, 522 ; honoraire remis, 522. (2 George V, c. 122).

146. Loi ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Récollet à Arthur Migneault et Victor Morin.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 83 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté, 211 ; considéré en comité général ; rapporté ; 3e lecture sur division et passé,

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

265 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 300 ; amendements lus 2 fois, 301 ; amendements agréés, 393 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 141).

147. Bill amendant la charte de la "Young Men's Christian Association", de Montréal.—(M. Finnie).—1ère lecture, 206 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté avec permission de retirer ce bill.

148. Loi concernant la construction d'une église dans la paroisse de Ste-Croix du Lac-à-la-Croix.—(M. Carbonneau).—1ère lecture, 205 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté. 249 ; considéré en comité général ; amendé ; rapporté ; amendements lus 2 fois et agréés ; 3e lecture et passé, 270 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 300 ; amendements lus 2 fois, 302 ; amendements agréés, 313 ; honoraire remis, 379 ; sanctionné, 382. (2 George V, c. 121).

149. Loi constituant en corporation "The University Settlement of Montreal".—(M. Finnie).—1ère lecture, 175 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés. 210 ; rapporté, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 281 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 376 ; amendements lus 2ème fois. 377 ; amendements agrées, 391 ; honoraire remis, 575 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 113).

150. Loi érigeant en municipalité de village le territoire de la paroisse canonique de Saint-Louis de Courville, dans le comté de Québec.—(M. Roy). —1ère lecture, 52 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 147 ; rapporté avec amendements, 360 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 378 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 402 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 407 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 446 ; remise d'honoraires, 575.

151. Loi constituant en corporation la compagnie "King Edward Park & Amusement Company".—(M. Perron).—1ère lecture, 208 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 268 ; rapporté avec amendements, 324 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées ; 3ème lecture et passé, 348 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 260 ; amendements lus 2 fois, 460 ; amendements agrées, 477 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 133).

152. Loi pour venir en aide aux héritiers de Esprit-Anaclet Généreux.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté avec amendements, 290 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 309 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 135).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents:" "Interpellations".

153. Loi amendant la loi constituant en corporation le chemin de fer Colonisation, Montréal et Nord.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 206 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 267 ; rapporté avec amendements, 371 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 400 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées ; 3ème lecture et passé, 455 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 515 ; amendements lus 2 fois, 515 ; amendements agrées, 527 ; remise d'amende, 576 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 86).

154. Loi érigeant en corporation la " Brompton Pulp and Paper Company ".—(M. Godbout).—1ère lecture, 221 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 268 ; rapporté avec amendements, 360 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 378 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées ; 3ème lecture et passé, 395 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 519 ; amendements lus 2ème fois, 521 ; amendements agrées, 522 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 96).

156. Loi amendant la charte de la ville de LaTuque et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur sson règlement No 6.—(M. Galipeault).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 268 ; rapporté, 319 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 534 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 479 ; amendements lus 2 fois, 480 ; amendements agrées, 488 ; penalité remise, 516 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 70).

157. Loi concernant la " William Davies Company, Limited ".—(M. Galipeault).—1ère lecture, 207 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 216 ; rapporté avec amendements, 249 ; considé en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passe, 267 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 373 ; amendements lus 2 fois, 377 ; amendements agrées, 396 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 111).

158. Loi constitnant en corporation le *Connaught Park Jockey Club of Ottawa.*—(M. Gendron).—1ère lecture, 212 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 268 ; rapporté avec amendements, 319 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 335 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 508 ; amendements lus 2 fois, 508 ; amendements agrées, 516 ; sanctionné, 614 (2 George V, c. 132).

159. Loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Clothilde, dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur police d'assurance.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 133 ; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 195 ; rapporté avec amendements, 268 ; considéré en comité général ; amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture sur division et passé, 281 ; passé par le Conseil législatif avec amendements 345 ; amendements lus 2 fois et agréés, 346 ; sanctionné, 614 (2 George V, c. 30).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

160. Loi concernant la substitution créée par le testament de feu Colin Campbell.—(M. Perron).—1ère lecture, 143 ; 2ème lecture et renvoyé au comités des bills privés, 245 ; rapporté, retiré, 377 ; honoraires remis, 478.

161. Loi amendant le Code civil.—(M. Perron).—1ère lecture, 43 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 132 ; rapporté, 383.

162. Loi amendant l'article 891 du Code de procédure civile.—(M. Perron).—1ère lecture, 44 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 66 ; rapporté 383 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 403 ; par le Conseil législatif, 501 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 50).

163. Loi amendant l'article 3144 des Statuts refondus, 1909, concernant la Cour de circuit pour le district de Montréal.—(M. Perron).—1ère lecture, 44 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 66 ; rapporté pour étude, 383.

164. Loi amendant le Code de procédure civile relativement au renvoi de certaines défenses —(M. Perron.)—1ère lecture, 44 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 66 ; rejeté, 383.

165. Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la fermeture de certains bureaux publics.—(M. Galipeault).—1ère lecture, 29 ; 2ème lecture sur division, et renvoyé au comité de législation, 45 ; rejeté, 134.

166. Loi concernant la fréquentation obligatoire des écoles.—(M. Finnie). —1ère lecture, 34.

167. Loi amendant l'article 2981, des Statuts refondus, 1909, concernant les appels à la Cour de circuit.—(M. Galipeault).—1ère lecture, 44 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 60 ; rapporté, 133 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 150 ; passé par le Conseil législatif, 373 ; sanctionné, 614. (2 George V, c. 32).

168. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs. —(M. Galipeault).—1ère lecture, 45 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de la législation, 85 ; rapporté avec amendements, 134 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 202 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 377 ; amendements lus 2 fois, 377 ; amendements agrées, 397 ; sanctionné, 614 (2 George V, c. 39).

169. Loi amendant les lois relatives aux syndics des chemins à barrières de la rive Nord à Québec. -(M. Leclerc).—1ère lecture, 71 ; motion pour 2ème lecture, renvoyé à 6 mois sur division, 85.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents :" "Interpellations".

170. Loi amendant l'article 180 de la " Loi électorale de Québec ".—(M. Bourassa).—1ère lecture, 100 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 151.

171. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des licences d'hôtel, dans la ville de Marieville.—(M. Robert) (Rouville).—1ère lecture, 134 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 171 ; rapporté avec amendements, 225 ; eonsidéré en comité général, rapporté,3ème lecture et passé, 263 ; passé par le Conseil, 373 ; sanctionné, 615 (2 George V, c. 13.)

172. Loi détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de Saint-Athanase, dans le comté d'Iberville.—(M. Benoit).—1ère lecture, 144 ; 2ème lecture, sur division et renvoyé au comité de législation, 178 ; rapporté, 183 ; considéré en comité général, amendé,rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture et passé, 202.

173. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.—(M. Morisset).—1ère lecture, 144 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 203 ; rapporté, 211 ; considéré en comité général, 221 ; rapport de progrès, renvoyé au comité de législation, rapporté, 249 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 2 fois et agrées, 3ème lecture sur division et passé, 263 ; passé par le Conseil legislatif, 459 ; sanctionné, 615. (2 George V, c. 38).

174. Loi amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909.—(M. Lafontaine, Maskinongé).—1ère lecture, 175 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 203 ; rejeté, 249 ; motion pour remettre sur l'ordre du jour, rejetée, 297.

175. Loi amendant la loi des cités et villes concernant l'abolition de la qualité foncière pour la charge de maire.—(M. Francœur).—1ère lecture, 184 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 221, rejeté, 383.

176. Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la Commission des écoles catholiques de la cité de Montréal —(M. Walsh).—1ère lecture, 249 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 330 ; rapporté pour étude, 383 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 450 ; considéré en comité général, rapporté, 504 ; 3ème lecture et passé, 517.

177. Loi amendant la loi des cités et villes relativement à la rémunération des membres du conseil.— (M. Walker).—1ère lecture, 284 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 333 ; rapporté, 383 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 403.

Pour les documets et les interpellations, Voir et les index : " Documents :" " Interpellations ".

178. Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires.—(M. Perron.)—1ère lecture, 272 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 291 ; rapporté, 383 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 402 ; par le Conseil législatif, 501, sanctionné, 615. (2 George V, c. 47).

179. Loi amendant l'article 904 du Code municipal.—(M. Geoffrion).—1ère lecture et renvoyé au comité du Code municipal, 272 ; rapporté, 424 ; considéré en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, adopté ; 3ème lecture et passé, 449 ; par le Conseil législatif, 591 ; sanctionné, 615. (2 George V, c. 54).

180. Loi amendant l'article 85 du Code civil.—(M. Dupuis).—1ère lecture, 272 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 291 ; rapporté, 383 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 418.

181. Loi amendant l'article 780 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.—(M. Lavergne). —1ère lecture et renvoyé au comite du Code municipal, 319 ; rapporté, 420 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 449.

182. Loi amendant l'article 381 du Code civil. – (M. Galipeault). —1ère lecture, 371 ; 2ème lecture ; considéré en comité général, 418 ; rapporté, 448 ; 3ème lecture sur division et passé, 483 ; par le Conseil législatif, 610 ; sanctionné, 618 (2 George V. c. 45).

183. Loi amendant l'article 72 du Code municiaol.—(M. Giard).—1ère lecture, 383 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 448 ; par le Conseil législatif, 610 ; sanctionné, 615 (2 George V, c. 52).

184. Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la prestatation des serments, dans le comté de Saguenay.—(M. D'Auteuil).—1ère, lecture, 339 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 449 ; par le Conseil législatif, 610 ; sanctionné, 615 (2 George V, c. 46).

185. Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile.—(M. Tellier). —1ère lecture, 496 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 504.

186. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.—(M. Therrien).—1ère lecture, 447.

187. Loi amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 460 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 489 ; par le Conseil législatif, 610 ; sanctionné, 615. (2 George V, c. 40).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents :" "Interpellations".

Bills, PROCÉDURE DES :—

Comité des bills privés, choix des membres, 9.

Premier rapport,	fol. 15	16ème rapport,	fol. 217
2ème rapport.....	63	17ème "	225
3ème "	69	18ème "	247
4ème "	75	19ème "	249
5ème "	82	20ème "	259
6ème "	99	21ème "	268
7ème "	102	22ème "	283
8ème "	124	23ème "	290
9ème "	133	24ème "	293
10ème "	159	25ème "	319
11ème "	163	26ème "	324
12ème "	174	27ème "	337
13ème "	183	28ème "	360
14ème "	204	29ème "	377
15ème "	211	30ème "	382

Point d'ordre soulevé devant le comité et renvoyé par le président, rapport adopté, 377.

Bill présenté et lu " *pro forma* ", avant la prise en considération du discours du trône, 6.

Deuxième lecture sur division, référé, 45, 60, 61.

Première et deuxième lecture, renvoyé au comité, 151, 179.

Troisième lecture sur division, passé, 65, 89.

Motion de " renvoi à six mois ", adoptée, 85.

Motion d'adoption dans six mois, rejetée, 236, 400.

Règles suspendues et bill présenté, 133, 143.

Deuxième lecture du comité, 62, 210.

Adopté sans passer par un comité, 606.

Deuxième lecture, en comité, considéré, rapporté et passé, 84, 305.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Adopté rapidement, 442.

Etude d'un bill, amendé en comité général, remise à plus tard, 241, 302.

Permission de retirer un bill, 371.

Etude d'un bill non terminée, 65, 89.

Deuxième lecture sur division, en comité, 62.

Bills rejetés par le comité, 134, 249.

Bill retiré, 513.

Deuxième lecture, renvoyé au comité, 40, 85.

Règles concernant les pétitions suspendues, 37, 133.

Rapporté pour étude supplémentaire, 183, 249.

Sanction royale, 611.

Etude de résolution, remise, 135, 367.

Changement de titre, 84, 263, 311.

Troisième lecture remise, 248, 504.

Deuxième lecture, en comité, considéré, étude non terminée, 338.

Remise d'honoraires, 397.

Remise d'amende, 516.

Etude d'un bill suspendue, M. l'Orateur prenant place au fauteuil, 310.

Ordre rescindé, 367.

Motion pour remettre un bill sur le feuilleton des Ordres du jour, rejetée, 297.

Renvoyé deux fois au comité général, 221.

Lu avec l'assentiment de certains députés, 320, 456, 498.

BILODEAU, JOSEPH ARTHUR.—Loi ratifiant la vente par licitation faite à—de la cité de Montréal, de certains immeubles situés dans la ville de Maisonneuve.—(Voir *Bills*, 130).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents : " " Interpellations ".

BISHOP'S COLLEGE.—Loi concernant l'université du—.(Voir *Bills*, 139).

BON PASTEUR.—Loi concernant les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du—à Montréal.—(Voir *Bills*, 85).

BRASSET MAURICE.—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre—au nombre de ses membres, après examen. (Voir *Bills*, 136).

BROMPTON BOARD CO.—Loi concernant un acte de vente consenti par Edmund Sullivan *et al*, à—(Voir *Bills*, 78).

BROMPTON PULP.—Loi érigeant en corporation la—(Voir *Bills*, 154).

BUREAU DES REVISEURS DE LA CITÉ DE SHERBROOKE.—La Chambre en comité pour prendre en considération un projet de résolutions concernant le — ; recommandation de Son Honneur, 305 ; résolutions rapportées, adoptées, 306.

BUREAUX PUBLICS.—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la fermeture de certains—(Voir *Bills*, 165).

CAMPBELL COLIN :—Loi concernant la substitution créée par le testamentde feu.—(Voir *Bills*, 160).

CHEMINS, AMÉLIORATIONS DES :—Projet des résolutions concernant l'—, 248. Recommandation de Son Honneur, en comité, 323. Prise en considération, étude ajournée, 324. Prise en considcration, 334. Prise en considération, étude ajournée, 336. Prise en considération, rapport, deuxième lecture, 341. Amendement rejeté, adoption, 361. —(Voir *Bills*, 14).

CHEMINS DE FER :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de—(Voir *Bills*, 18).

CHEMIN DE FER D'ARGENTEUIL :—Loi constituant en corporation la compagnie du—(Voir *Bills*, 47).

CHEMINS DE PÉAGE :—Loi pourvoyant à l'abolition des ponts et des—dans la province.—(Voir *Bills*, 25).

CHEMINS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant le macadamisage et le gravelage des : (Voir *Bills*, 41).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

CHEMINS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des—(Voir *Bills*, 34).

CHEMINS :—Loi autorisant le gouvernement à contribuer au paiement des intérêts et à payer l'amortissement des sommes empruntées par les municipalités pour l'amélioration des—(Voir *Bills*, 14).

CHEMINS, MACADAMISAGE DES :—Projet de résolutions concernant le—, 359. Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, adoption, 372.—(Voir *Bills*, 34).

CHEMINS, SUBSIDES AUX MUNICIPALITÉS POUR LES :—Projet de résolutions concernant des —,500. Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, adoption, 509.—(Voir *Bills*, 41).

CITÉS ET VILLES :—Loi amendant la loi des—concernant l'abolition de la qualité foncière pour la charge de maire.—(Voir *Bills*, 175).

CITÉS ET VILLES :—Loi amendant la loi des—relativement à la rémunération des membres du conseil.—(Voir *Bills*, 177).

CITÉS ET VILLES ;—Loi amendant les Statuts rofondus, 1909, concernant les cités et villes.—(Voir *Bills*, 186).

CITÉS ET VILLES :—Loi amendant l'article 5639 des Statuts refondus, 1909, concernant les cités et villes.—(Voir *Bills*, 87).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :— Loi amendant le.—(Voir *Bills*, 4, 8, 162, 164, 165, 178, 184, 185).

CODE CIVIL :—Loi amendant l'article 85 du.—(Voir *Bills*, 180).

CODE CIVIL :—Loi amendant l'article 381 du.—(Voir *Bills*, 182).

CODE CIVIL : —Loi amendant l'article 72 du.—(Voir *Bills*, 183).

CODE CIVIL :—Loi amendant le.—(Voir *Bills*, 181).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile.—(Voir *Bills*, 185).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :— Loi amendant l'article 891 du—(Voir *Bills*, 162).

Pour les documents et les interpellations, Voir les Index : "Documents :" " Interpellations ".

CODE MUNICIPAL :— Loi amendant l'article 904 du Code municipal. (Voir *Bills*, 179).

CODE MUNICIPAL :— Loi amendant l'article 780 du—relativement aux chemins municipaux. (Voir *Bills*, 181).

CODE MUNICIPAL :— Loi amendant l'article 488*a* du Code municipal. (Voir *Bills*, 32).

COLONISATION, MONTRÉAL ET NORD :— Loi amendant la loi constituant en corporation le chemin de fer—. (Voir *Bills* 153).

COMMISSAIRE DES INCENDIES : Loi amendant la loi concernant le—pour la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 36).

COMMISSION MÉTROPOLITAINE DES PARCS :— Loi établissant la Commission métropolitaine des parcs. (Voir *Bills*, 10).

COMMISSIONS ROGATOIRES :—Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux commissions rogatoires. (Voir *Bills*, 178).

Comités :

Résolutions concernant la nomination des comités permanents. Nomination d'un comité pour préparer les listes des députés, 8. Rapport, 9. Adopté, 11.

Comité conjoint des impressions.

Comité du code municipal.

Rapports des divers comités :

Agriculture, immigration et colonisation :—Premier rapport, 16.

BILLS PRIVÉS :

1er	rapport	fol.....	16	16ème	rapport	fol.....	217
2ème	"	....	63	17ème	"	.....	225
3ème	"	.....	69	18ème	"	.....	247
4ème	"	. ...	75	19ème	"	.....	249
5ème	"	.....	82	20ème	"	.....	259
6ème	"	.....	99	21ème	"	.....	268
7ème	"	.....	102	22ème	"	....	283

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

8ème rapport fol.....	124	23ème rapport fol.....	290
9ème "	133	24ème "	293
10ème "	159	25ème "	319
11ème "	163	26ème "	324
12ème "	174	27ème "	337
13ème "	183	28ème "	360
14ème "	204	29ème "	377
15ème "	211	30ème "	382

Industries :—Premier rapport, 16.

Législations et lois expirantes :

1er rapport.....	16	7ème " . ..	225
2ème "	70	8ème "	249
3ème "	133	9ème "	296
4ème "	163	10ème "	382
5ème "	183	11ème "	385
6ème "	211		

Listes des députés composant les comités permanents, 9.

Code municipal : 1er rapport fol..... 75
2ème " 420
3ème " 424

Ordres permanents :

1er rapport fol.....	15	10ème rapport fol.....	98
2ème "	29	11ème "	101
3ème "	33	12ème "	123
4ème "	36	13ème "	133
5ème "	41	14ème "	158
6ème "	63	15ème "	163
7ème "	69	16ème "	174
8ème "	75	17ème "	204
9ème "	82		

Extension du délai pour l'introduction des bills privés, 98, 99, 159.

Adjonction de quelques députés, 29.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

Privilèges et élections :—Premier rapport, 16.

Comptes publics :—1er rapport, fol. 16 ; 2ème rapport, fol. 283.

Chemins de fer :

1er	rapport fol.....	16	8ème	rapport fol.....	293
2ème	"	70	9ème	"	319
3ème	"	98	10ème	"	324
4ème	"	158	11ème	"	332
5ème	"	204	12ème	"	360
6ème	"	211	13ème	"	371
7ème	"	283			

Le comité recommande la suspension des règles concernant un bill, 205.

Le comité rejette un bill, 134, 383.

Le comité permet de retirer un bill, 371.

Le comité remet un bill à l'étude, 183, 249.

COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER, SUBSIDES AUX :—Projet de résolutions concernant des,—447. Recommandation de Son Honneur, en comité, étude ajournée, 498. Prise en considération, étude ajournée, 507. Prise en considération, étude ajournée, 514. Prise en considération, étude ajournée, 515. Prise en considération, 584. Rapport, deuxième lecture, 590. Adoption rescindée, recommandation de Son Honneur, en comité, résolution additionnelle, rapport, deuxième lecture, amendement rejeté, 592. Adoption, 594.—(Voir *Bills*, 39).

CONNAUGHT PARK JOCKEY CLUB, OTTAWA :—Loi constituant en corporation le. —(Voir *Bills*, 158).

Conseil législatif :

Message au Conseil :

Nommant les membres du comité conjoint des impressions, 17 ; de la bibliothèque, 17 ; adoptant leurs amendements avec un amendement, 158, 160, 496.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Message du Conseil :

Nommant les membres du comité conjoint des impressions, 91 ; de la bibliothèque, 17 ; adoptant les bills avec ou sans amendements, 102, 103, 162, 175, 216, 222, 238, 239, 218, 258, 260, 293, 294, 299, 344, etc. ; communiquant les bills présentés au Conseil, 548 ; Adoptant les amendements de leurs amendements, 175, 531.

CORPORATION AGENCIES LTD :—Loi pour soustraire à certaines dispositions de la loi générale, la—(Voir *Bills*, 101).

CORPORATIONS :—Loi amendant le Code de procédure civile relativement aux actions contre les—formées irrégulièrement et contre celles qui violent ou excèdent leurs pouvoirs. (Voir *Bills*, 8).

COUNTY CLUB OF MONTREAL :—Loi amendant la charte et définissant et augmentant les pouvoirs de—(Voir *Bills*, 113).

COUR DE CIRCUIT :—Loi amendant l'article 2981 des Statuts refondus 1909, concernant les appels à la—(Voir *Bills*, 167).

COUR DE CIRCUIT :—Loi amendant l'article 3109 des Statuts refondus 1909, relativement à la—dans le comté de Mégantic. (Voir *Bills*, 6).

COUR DE CIRCUIT :—Loi amendant l'article 3144 des Statuts refondus 1909, concernant la—pour le district de Montréal. (Voir *Bills*, 163).

COUR ET PRISON DE ROBERVAL :—La Chambre en comité pour prendre en considération un projet de résolutions concernant la—, 317 Recommandation de Son Honneur, en comité, résolutions rapportées, adoptées, 338. (Voir *Bills*, 29).

CRÉDIT GÉNÉRAL :—Loi amendant la charte du—.(Voir *Bills*, 86).

DAVIES Co. WILLIAM, LTD :—Loi concernant la—.(Voir *Bills*, 157).

DÉCARY, ALBERT R. :—Loi autorisant la corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres, après examen.—(Voir *Bills*, 126).

DÉCARY, PAUL ANTONIO :—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres, après examen.—(Voir *Bills*, 54).

DÉCLARATIONS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux —que doivent faire certaines compagnies.—(Voir *Bills*, 40).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents ;" " Interpellations ".

DÉPENSES :—Loi amendant le Code de procédure civile, relativement au renvoi de certaines—.(Voir *Bills*, 164).

DÉPUTÉS :—Certificat d'élection, 5. Prête serment et prend place à son siège, 6. Soulève certaines questions de privilèges, 122, 134, 171, 172, 532.

Documents de la session :

Académie de Louiseville :—Documents, correspondance, échangés entre le gouvernement et la ville de Louiseville, au sujet des reparations à l'—. Ordonné, 262. Présenté, 269. No 65.

Accidents du travail :—Documents au sujet des amendements à apporter à la loi des—. Présenté, 259. No 60. Imprimé.

Agriculture : - Rapport du ministre de l'—pour 1911. Présenté, 9. No 3.

Assomption, rivière. Joliette :—Correspondance se rattachant à l'octroi d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur la—St-Paul, Joliette. Ordonné, 121. Présenté, 209. No 52.

Ballantyne :—Rapport de M.—concernant la société coopérative agricole des fromagers de Québec, et la vente des produits de laiterie en 1911. Ordonné, 333. Présenté 406. No 84.

Barlow, A. E. :—Compte en détail de l'item $8,824.87.—à la page 556 des comptes publics. Ordonné, 67. Présenté, 208. No 46.

Bibliothécaire :—Rapport du—de la Législature pour 1911-12. Présenté, 11.

Billets de location, Bonaventure :—Quels sont les—emis depuis 1905, dans les divers cantons du comté de Bonaventure. Ordonné, 513. Présenté, 514. No 102.

Biron Arthémis :—Copie d'un chèque du gouvernement au montant de cinq cents dollars, fait à l'ordre d'—. Ordonné, 171. Présenté, 193. No 44.

Blondin, Pierre Edouard :—Documents relatifs au paiement de certaines amendes perçues par—de Grand'Mére. Ordonné, 357. Présenté 406. No 81. Imprimé.

Blondin, Pierre Edouard :—Documents relatifs à l'irrégularité que—greffier de la cour de circuit, à Grand'Mère, aurait commise. Ordonné, 317. Présenté, 347. No 76. Imprimé.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

"Bois blanc" :—Documents concernant les travaux d'un cours d'eau désigné sous le nom de cours d'eau du— à Saint-Joseph de Maskinongé. Ordonné, 405. Présenté, 500. No 100.

Boissons vente de :—Documents relatifs à des plaintes aux causes du percepteur du revenu, pour—sans licence. Ordonné, 122.

"Bout du monde" :—Correspondances au sujet de la construction d'un pont en fer dans la municipalité de—dans la paroisse de Saint-Paulin, Maskinongé. Ordonné, 546. Présenté, 609. No 115.

Brompton Pulp Co. et bureau :—Document concernant la—. Ordonné à la session de 1911. Présenté, 241. No 56.

Budget :—Budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1913, et le budget supplémentaire. Présenté, référé, 79, 581. No 1 et 1a.

Bureau de placement :—Documents relatifs à l'établissement d'un— à Sherbrooke. Ordonné, 330. Présenté, 406. No 82.

Cabot Louis :—Documents depuis le 18 mai 1910 relatifs : 1. A la vente par le gouvernement de trente-deux lots dans le canton Rameau, à—. Ordonné, 67. Présenté, 145. No 35. Imprimé.

Campbell, canton de :—Document concernant le lot 3 du rang B—. Ordonné, à la session de 1911. Présenté, 145. No 30.

Canada Feu :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie d'assurance mutuelle "Canada-Feu". Ordonné, 357. Presenté, 608. No 109. Imprimé.

Canada, Cie de publication : —Contrat avec la —pour la publication du journal d'Agriculture et d'Horticulture. Ordonné, 80. Presenté, 145. No 37. Imprimé.

Carufel L. E.—Compte détaillé de l'item "Provisions", mentionné dans une lettre en date du 27 août 1901, signée par—Débat, 139. Ordonné, 142. Presenté, 208. No 47. Imprimé.

Cautionnements :—Etat des—fournis par les officiers publics. Presenté, 13. No 15.

Chemins : Municipalités qui ont obtenu une subvention annuelle pour la construction et l'entretien de leurs—en vertu de la section 1 de la loi 7 Ed. VII. Ordonné, 68. Presenté, 91. No 22. Imprimé.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

Chemin de colonisation :—Documents, correspondance en rapport avec la construction et l'entretien du—entre le lac Windigo, d'Ottawa et la municipalité de Brébeuf. Ordonné, 405. Presenté, 608. No 112.

Chemins de fer :—Etats, rapports et statistiques des—jusqu'au 30 juin 1911. Présenté, 83. No 21.

Chemins de fer :—Rapports des—jusqu'au 30 juin 1911. Presenté, 84. No 20.

Clyde canton, Ottawa :—Documents depuis 17 mars 1909, en rapport avec la concession des lots 3, 4 et 5, du rang B, du—. Ordonné, 67. Presenté, 607. No 104.

Club de la garnison :—Etat d'affaires du—pour 1911. Presenté, 51. No 17.

Collège à Granby :—Documents, relativement à l'aide à être accordée pour la construction d'un—. Ordonné, 263. Présenté, 269. No 64. Imprimé.

Colonisation, Mines et Pêcheries : – Rapport du ministre de la—pour 1911. Présenté, 42. No 7.

Commission des utilités publiques :—Rapport de la—pour 1910-11. Présenté, 302. No 66. Imprimé.

Commission des chemins à barrières :—Etat détaillé des dépenses de la—créée par la loi 3 Ed. VII chap. 9 avec les pièces justificatives. Ordonné, 121. Présenté, 406. No 85. Imprimé.

Compagnie du chemin de fer de la rive sud :—Arrêtés ministériels, documents relatifs aux subsides accordés pour la province à la—Ordonné, 329.

Compagniee d'assurance :—Le vingt-huitième rapport de l'inspesteur des—Présenté, 9. No 11.

Compagnie d'exposition de Valleyfield :—Documents échangés, entre le gouvernement et la—au sujet d'un aide en argent à accorder à la compagnie. Ordonné, 546.

Comptes publics :—Etat détaillé de l'item " dépenses diverses " $692.10, paraissant à la page 608 des—de 1911, avec les pièces justificatives. Ordonné, 121. Présenté, 169. No 40.

Corporations commerciales : —Etat indiquant les permis accordés concernant les – et les compagnies à fonds social étrangères (4 Ed. VII ch. 34). Présenté, 11, No 14.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents :" " Interpellations".

Coupes illégales. (*Rivière St-Maurice* :—Correspondance concernant des—de bois. Riv. St-Maurice, Batiscan. Ordonné, 89. Présenté, 145. No 31.

Cour de circuit (*Montréal*) :—Etat indiquant le nombre de causes contestées, jugées, etc. Ordonné, 184. Présenté, 208. No 48.

Deux-Montagnes comté des : — Correspondance concernant les deniers octroyés par le ministère de la colonisation dans le—en 1911. Ordonné, 214. Présenté, 451. No 95.

Deux-Montagnes, comté des :—Correspondance au sujet d'un octroi du département de la colonisation dans le—Ordonné, 214. Présenté, 451. No 95.

Doherty, Hon. M. :—Correspondance de—concernant l'encyclique " Ne Temere ". Ordonné, 545.

Dominion Mutual Fire Insurance Company :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la—. Ordonné, 358. Présenté. 608. No 108. Imprimé.

Dumont, J. B. :—Documents relatifs au paiement fait à—Ordonné, 357. Présenté, 406. No 80.

Duncaster canton, Terrebonne :—Documents en rapport avec les lots 9. 10, 11, 12 et 13, 9ème rang—dans le comté de Terrebonne. Ordonné, 262. Présenté, 425. No 89.

Duncaster canton, Terrebonne .—Documents concernant les lots Nos 10, 11, 12, du 8ème rang—Terrebonne. Ordonné, 262. Présenté, 424. No 88.

Duquet, Honoré :—Correspondance se rattachant à la confirmation du certificat de licence d'auberge de M.—hôtelier, de St-Esprit, Joliette. Ordonné, 177. Présenté, 425. No 90.

Enseignement primaire :—Etat indiquant si le gouvernement a fait de nouvelles conventions avec M. C. J. Magnan pour la publication de l'—Ordonné, 68. Présenté, 81. No 19.

Fillion, Ovide :—Etat détaillé de l'item de $313.75 paraissant aux comptes publics de 1911, payé à—pour "Yacht Jamboree". Ordonné, 170. Présenté, 209. No 51.

Foncière, La :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—. Ordonné, 358. Présenté, 607. No 107. Imprimé.

Fromageries :—Etat détaillé des dépenses de la société copérative agricole des—de Québec. Ordonné, 329. Présenté, 406. No 84.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

Gale, Thomas : —Etat détaillé des dépenses de M.—depuis les trois dernières années fiscales. Ordonné, 121. Présenté, 144. No 25.

Gignace J. H., & Cie :—Ordre en Conseil concernant la vente d'un lot de grève à—. Ordonné, 330. Présenté, 425. No 92. Imprimé.

Granby, collège à : —Documents relatifs à l'aide à être accordée pour la construction d'un—Ordonné, 262. Présenté, 269. No 64. Imprimé.

Grandison, Terrebonne :—Documents relatifs au lot 12, du premier rang Grandison, Terrebonne. Ordonné, 122, Présenté, 144. No 28.

Gravel, canton :—Documents concernant des droits de coupe exigés et payés sur le bois provenant du lot 23 du rang 2. Ordonné, 80. Présenté, 609. No 117.

Guigues, canton de :—Billets de location accordés à un nommé Farr. Ordonné, 546. Présenté, 607. No 105. Imprimé.

Iles de la Madeleine :—Copie des lettres patentes, en vertu desquelles les —furent concédées à l'amiral Coffin. Ordonné, 282. Présenté, 302. No 68.

Imprimeur du Roi :—Rapport de l'—indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués. Présenté, 12. No 12.

Instruction publique :—Etat financier du surintendant de l'—de la province de Québec, pour l'exercice de 1911. Présenté, 143. No 9.

Instruction publique :—Etat financier du surintendant de l'—1910-11. Présenté, 269. No 8.

Institutions de charité—Hôpitaux :—Rapports annuels. Présenté, 17, 51, 143, 194, 407, 609. No 16.

Jacques-Cartier, La :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—. Ordonné, 358. Présenté, 608. No 110. Imprimé.

Journal de l'Agriculture :—Documents en rapport avec l'impression et la reliure du - Ordonné, 80. Présenté, 145. No 37. Imprimé.

Juges, cour de circuit, Montréal :—Documents concernant la nomination de trois—. Ordonné, 546.

Kilkenny, Montcalm :—Copie de tous billets de location du lot 3, du 7ème rang Kilkenny, Montcalm, et de la moitié nord-ouest du lot No 3. Ordonné, 121. Présenté, 145. No 29.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpell tions ".

Lafleur, H. B. :—Correspondance de—en rapport avec la construction du pont Dumouchel. Ordonné, 67. Présenté, 209. No 53. Imprimé.

Lafrance, Victor :—Copie de tous comptes, factures, reçus de—relieur, pour l'exercice 1911. Ordonné, 121. Présenté, 302. No 71.

Lanctot, Charles :—Copie du serment d'office prêté par M.—assistant-procureur-général. Débat, 130. Reprise du débat, 131. Ordonné, 132. Présenté, 193. No 42. Imprimé.

Lanctot, Charles :—Etat détaillé de l'item de $28,000 paraissant à la page 603 des comptes publics de 1911 payé à—Ordonné, 121. Présenté, 193. No 41. Imprimé.

Langlais Fils & Cie, J. A.—Copie de tous comptes, factures, reçus de—pour l'exercice 1911. Ordonné, 121. Présenté, 302. No 70.

L'Assomption, rivière de :—Documents concernant la construction d'un pont en fer sur la—à St-Paul, Joliette. Ordonné, 121. Présenté, 209. No 52.

Leblanc, R. N. :—Documents en rapport avec toutes réclamations contre —commerçant, de Bonaventure. Ordonné, 262. Présenté, 346. No 74. Imprimé.

Lejeune, canton :—Documents relatifs à l'émission des lettres-patentes sur les lots du 6ème rang du—Champlain. Ordonné, 66. Présenté, 145. No 32.

Létourneau vs Dion :—Copie de tout le dossier dans une cause de la Cour Supérieure de—Ordonné, 120.

Licences, loi des :—Documents relatifs aux infractions commises à la—dans le disirict de Bedford. Ordonné, 121. Présenté, 425. No 93.

Licenses, loi des :—Etat indiquant, quelles sont les causes qui ont été préparées et faites dans le district de Montréal, pour infractions à la—Ordonné, 358. Présenté, 359. No 77.

Licences, loi des :—Documents relatifs à l'observation de la—dans le district de Bedford. Ordonné, 371. Présenté, 443, 500. Nos 94 et 101.

Loi 9 Ed. VII, c. 10 :—Documents produits devant la commission Prévost-Kelly.—Débat, 73. Ajourné sur division, 74. Amendement, débat sur l'amendement ajourné, 132. Reprise du débat, 171, 172. Amendement amendé, adopté. Question principale amendée, adoptée, 173. Présenté, 322. No 73.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

Lots, canton Guigues :—Documents relatifs à la concession de deux—à un nommé Farr. Ordonné, 546. Présenté, 607. No 105. Imprimé.

Lots de colonisation :—Documents en rapport avec les instructions du ministre, pour échanger, retarder ou remettre la vente des—Débat, ajourné, 257. Reprise du débat, 263. Ajourné, 268. Reprise du débat, 292. Ordonné, 292. Présenté, 406. No 83. Imprimé.

Lussier, canton :— Documents en rapport avec les lots 44 et 45 du rang 3—Ordonné, 67. Presenté, 607. No 106.

Lussier, M. J. B. :—Rapport détaillé des opérations et travaux de—agent de repatriement, résidant à Worcester Mass, E. U. A. Ordonné, 121. Presenté, 269. No 49.

Magnan, M. C. J. :—Nouvelles conventions avec—pour la publication de " l'Enseignement Primaire ". Ordonné, 68. Presenté, 81. No 19.

Mandats spéciaux :—Etats des—preparés par l'auditeur de la province. Presenté, 18.

Miles, Henry :—Etat détaillé des dépenses faites par—de la somme de $10,000 00 portée à la page 448 des comptes publics de 1911. Ordonné, 262.

Miquelon :—Documents relatifs à des droits de coupe et à des pénalités dues par un nommé—Ordonné, 371. Presenté, 608. No 113. Imprimé.

Moisan, Hubert :—Etat détaillé de la somme de $3,000.00, payée à—mentionnée à la page 608 des comptes publics de 1911. Ordonné, 120. Presenté, 162. No 39. Imprimé.

Moisie, rivière : —Documents et correspondance concernant la location de la—et de ses droits de pêches. Ordonné, 120. Présenté, 347, No 75. Imprimé.

Montcalm, chemins et ponts :—Documents à l'effet d'obtenir des octrois pour chemins ou ponts dans le comté de—année par année, depuis le 8 juin 1908 jusqu'à ce jour. Ordonné, 88. Présenté, 260, 302. No 63–63*a*. Imprimé.

Mont Tremblant, parc du : —Documents relatifs à l'inauguration—Ordonné, 357. Présenté, 460, No 97. Imprimé.

"*Ne Temere*"—Correspondance de l'honorable M. Doherty, concernant le décret—. Ordonné, 545.

Nominations :—Rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines—dans le service civil. Présenté, 12. No 13.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

Ordre en Conseil No 476 :—Copie de l'—du 29 juin 1909. Ordonné, 202. Présenté, 217. No 54.

Ouareau, rivière, Joliette :—Correspondance se rattachant à l'octroi d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur la—St-Paul, Joliette. Ordonné, 121.

Pagé, Nap. :—Documents échangés entre le département des terres et—en rapport avec l'achat de droits de coupe. Ordonné, 80. Présenté, 144, No 26. Imprimé.

Parent, S. N. :—Production de copie de l'arrêté en conseil No 1137 nommant l'honorable—.Ordonné, 282. Présenté, 302. No 72. Imprimé.

Parent, S. N. :—Arrêtés en conseil nommant l'honorable—commissaire pour le régime des eaux courantes. Ordonné, 189. Présenté, 259, No 62. Imprimé.

Pêche, lac St-Louis—Documents, concernant la demande faite pour obtenir des permis de—avec seine et rêts. Ordonné, 546.

Pelletier, Sir C. A. P. :—Etat détaillé des $3,600.00 pour les funérailles de—. Ordonné, 67. Présenté, 91. No 23. Imprimé.

Pont, rivière du Loup :—Correspondance concernant la construction de l'allonge d'un— Ordonné, 405. Présenté, 425. No 91.

Prévost-Kelly Commission :—Correspondances, enquête. Ordonné, 173. Présenté, 332. No 73.

Procureur-général :—Documents relatifs à des charges faites par le département du—pour services, études et opinions légales, sur la législation privée. Ordonné, 73. Présenté, 241. No 55.

Providence, La :—Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—. Ordonné, 358. Imprimé en 1911. No 110.

Provinciale, La: - Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—Ordonné, 358. Présenté. 608. No 111. Imprimé.

Prison de Montréal—Copie des soumissions reçues pour le parachèvement de la nouvelle—et ouvertes le 28 décembre 1908. Ordonné, 282. Présenté, 302. No 69. Imprimé.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Prison de Montréal—Documents en rapport avec la construction de la nouvelle—depuis le 1er décembre 1910, jusqu'à cette date. Débat, 122. Ordonné, 123. Présenté, 405. No 78. Imprimé.

Recettes et dépenses—Etat des—de la province de Québec. Ordonné, 49. Présenté, 76. No 18.

Recettes et dépenses—Etat détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1912, jusqu'à ce jour. Présenté, 31. No 2.

Réserves forestières :—Etat indiquant quelles sont les—crées par le gouvernement Ordonné, 552. Présenté, 552. No 103. Imprimé.

Robitaille vs. Louis Létourneau :—Copie de tout dossier dans une cause de—Ordonné, 120.

Route régionale :—Documents concernant l'ouverture de la—utilisant le chemin amélioré qui longe le canal de Soulange—Ordonné, 581.

Roxton Falls, pont en fer de :—Documents, etc., relatifs à la construction d'un—Shefford—Ordonné, 329. Présenté, 407. No 87.

Roxton Falls, chemin de, Shefford :—Correspondence au sujet du—Ordonné, 329. Présenté, 407. No 87.

Salaberry, Canton de :—Documents relatifs au lot 30, 6ème rang—Ordonné, 67. Présenté, 145. No 34.

Statistiques municipales :—Ou rapports municipaux pour l'année expirée le 31 décembre 1910—Présenté, 144. No 36.

Savoie, A.—Correspondance de—au sujet de la construction d'un pont sur la Grande Rivière du Loup—Ordonné, 405. Présenté, 425. No 91.

Secrétaire et régistraire :—Rapport du—de la province de Québec pour 1911—Présenté, 143. No 6.

Saint-Canut :—Documents concernant le ou les octrois accordés par le gouvernement en 1911, à la municipalité de—Ordonné, 139. Présenté, 194. No 45.

Saint-Colomban :—Documents, etc., concernant les octrois ou bonus accordés pour des fins scolaires à la municipalité de—en 1911—Ordonné, 236. Présenté, 259. No 58.

Saint-Didace :—Documents demandant un octroi pour la réparation d'une école modèle situé dans le village de—Ordonné, 202. Présenté, 259. No 61.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Saint-Eustache, chemin de :—Correspondance au sujet du—Ordonné, 220. Présenté, 500. No 99.

Saint-Hyacinthe, banque de: —Arrêtés ministériels, documents quelconques relatifs aux dépôts faits par la province à la banque de—Ordonné, 329. Présenté, 421. No 96.

Saint-Hermas :—Documents concernant les octrois accordés à des contribuables de—Ordonné, 73. Présenté, 100. No 24.

Saint-Onge, parc de :—Correspondance au sujet du—Valleyfield—Ordonné à la session de 1911. Présenté, 145. No 33.

Saint-Pierre, ruisseau, Joliette :—Correspondance se rattachant à l'octroi d'une aide pour la construction d'un pont en fer sur le—St. Paul, Joliette—Ordonné, 121. Présenté, 209. No 50.

Saint-Paulin :—Documents demandant un octroi pour la réparation d'une école modèle située dans le village de—Ordonné, 202. Présenté, 259. No 59.

Saint-Roch, ouest :—Arrêtés ministériels, documents, concernant la vente du lot No 4 du cadastre de—Québec—Ordonné, 330. Présenté, 425. No 92. Imprimé.

Saint-Samuel :—Documents quelconques relatifs à l'amélioration ou à l'empierrement des routes dans la paroisse de—Nicolet—Ordonné, 333. Présenté, 500. No 98.

Saint-Valérien :—Documents, etc., relatifs à la construction d'un pont en fer dans la paroisse de—Shefford—Ordonné, 357. Présenté, 407. No 86.

Tassé, Joseph Albert :—Documents entre—de Montfort, et autres personnes, en rapport avec l'achat du lot 22 du rang 10 du canton de Wentworth, Argenteuil. Ordonné, 67. Présenté, 302. No 67.

Terres et forêts :—Rapport du ministre des—1911. Présenté, 38. No 5.

Travaux publics et du travail :—Rapport général du ministre des—pour 1911. Présenté, 13. No 4.

Union mutuelle universelle :—Documents entre le gouvernement et Madame Maxime Kirouac, concernant l'—Débat, ajourné, 395. Débat, ordonné, 397. Présenté, 609. No 114.

Ungava :—Arrêtés ministériels, documents concernant l'annexion des territoires de l'—à la province. Ordonné, 330. Présenté, 609. No 116. Imprimé.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Ungava :—Correspondonce au sujet de l'—et de son annexion à la province de Québec. Ordonné, 273. Présenté, 609. No 116. Imprimé.

Valiquette, N. G., Ltée :—Document se rapportant aux meubles et autres marchandises fournis par N. G. Valiquette et par la société—de Montréal. Ordonné, 297. Présenté, 406. No 79, Imprimé.

Vigie, compagnie :—Copie de comptes de la—pour l'impression des livres : Le Potager, La Bonne Ménagère. Ordonné, 121. Présenté, 193. No 43.

Viau et Lachapelle, ponts :—Documents relatifs à l'achat ou à l'expropriation des—Montréal. Ordonné, 68. Présenté, 145. No 38. Imprimé.

DOMINION TRUST CO., THE :—Loi autorisant—à faire affaires dans la province de Québec.—(Voir *Bills*, 133)

DORVAL :—Loi concernant la charte de la ville de—.(Voir *Bills*, 55).

EAST ANGUS :—Loi constituant en corporation la ville de—.(Voir *Bills*, 62).

ECOLES CATHOLIQUES :—Loi concernant la commission des—de Montréal.—(Voir *Bills*, 70).

ECOLES CATHOLIQUES, MONTRÉAL :—Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 24, concernant la commission des—.(Voir *Bills*, 176).

ECOLES CATHOLIQUES, SHERBROOKE :—Loi autorisant le bureau des commissaires d'—à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.—(Voir *Bills*, 96).

ECOLES PROTESTANTES :—Loi concernant le Bureau des commissaires d'—de la cité de Montréal.—(Voir *Bills*, 76).

ECOLE TECHNIQUE DE MONTRÉAL :—Loi amendant la loi constituant en corporation l'.—(Voir *Bills*, 27).

ECOLE TECHNIQUE DF MONTRÉAL :—Projet de résolutions concernant l',— 429. Recommandation de Son Honneur, en comité, étude ajournée, 452. Considérées de nouveau, rapportées, et lues deux fois, 460. Amendement rejeté, adoption, 478.—(Voir *Bills*, 27).

ECOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC .—Loi amendant la loi constituant en corporation l'.—(Voir *Bills*, 37).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

EDDY EZRA BUTLER :—Loi concernant la succession de feu.—(Voir *Bills*, 129).

ENGINEERS CLUB OF MONTREAL :—Loi amendant la loi constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, 109).

EPARGNE FONCIÈRE :—Loi constituant en corporation l'.—(Voir *Bills*, 50).

FARNHAM :—Loi revisant et refondant la charte de la ville de. (Voir *Bills*, 63).

FRAIS :—Loi abolissant les—dans certaines causes. (Voir *Bills*, 19).

FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE :—Loi concernant la—des écoles. Voir *Bills*, 166.

GÉNÉREUX, ESPRIT ANACLET :—Loi pour venir en aide aux héritiers de—(Voir *Bills*, 152).

GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—L. P. Geoffrion nommé—3.

GUELPH PATENT CASK CO. :—Loi autorisant la—à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer et des embranchements. (Voir *Bills*, 95.

GUY, E. C. P. :—Loi ratifiant un acte de vente par—ès-qualité *et al* à W. J. Wall. (Voir *Bills*, 118).

HOPITAL PROTESTANT DES ALIÉNÉS :—Projet de résolution concernant l'—Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, deuxième lecture 421. Adoption, 442 (Voir *Bills*, 35).

HOPITAL PROTESTANT :—Loi concernant la garantie de certaines obligations à être émises par—des aliénés. (Voir *Bills*, 35).

INDEMNITÉ AUX JURÉS :—Projet de résolutions concernant l'—45. Recommandation de Son Honneur, en comité, résolutions rapportées, pre mière lecture, 135. Adoption, 151. (Voir *Bills*, 15).

INDUSTRIES DE LA PROVINCE.—Nomination d'un comité permanent des—10. Rapport, 16.

INDEMNITÉ DES JURÉS :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'—. (Voir *Bills*, 15.)

Pour les documents et les interpellations, voir les index: "Documents :" "Interpellations".

INSTITUTEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES :—Projet de résolutions concernant les pensions des—, 247. Recommendation de Son Honneur, en comité, 304, rapport, adoption, 305. (Voir *Bills*, 13.)

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi amendant la loi de l'—, relativement aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pour autres fins. (Voir *Bills*, 13.)

Interpellations au ministère :

Académie Commerciale :—Quelles ont été les commissions scolaires à qui le gouvernement a payé des subventions pour aider à la création d'—? 103.

Académies Commerciales :—De combien d'— le gouvernement a-t-il subventionné la construction depuis le 1er juillet 1908 ? 409.

Accidents :—Dans les différentes catégories d'—quel est le pourcentage des accidents arrivés dans les huit premières heures de travail ? 137.

Accidents du travail :—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi des—à la présente session ? 138.

Accidents du travail :—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi des— ? 97.

Acres de terres :— Combien d'—le gouvernement a-t-il concédés depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1911 ? 189.

Actif et passif :—Quels étaient l'—de la province ainsi que, l'excédent du passif sur l'actif, le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars 1905 et le 30 juin 1911 ? 393.

Action Sociale :—Quelles sommes le gouvernement a-t-il payées à l'— pour annonces, abonnements ? 245.

Agents des terres :—Quels sont les - que le gouvernement a destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ? 225

Agriculture :—Combien a coûté le service de—? 563.

Aide du gouvernement :—Quelles sont les municipalités dans le comté de Shefford qui ont eu de l'—? 116.

Allocations aux instituteurs :—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué en primes ou—et institutrices pendant les exercices 1896-97, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ? 391.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Amendes (ventes de boissons) Terrebonne :—Combien le gouvernement a-t-il payé de frais pour des causes perdues par le percepteur du revenu, sur des —? 47.

Animaux de race :—Combien les sociétés d'agriculture ont-elles dépensé pour l'achat d'—et de graines de semence en 1892? 560.

Arrêté en conseil No 1137 :—Le Conseil exécutif a-t-il passé le 21 décembre 1911, un—? 289.

Assemblée législative, employés de l' :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement, depuis le 23 mai 1897 ? 220.

Auges en béton :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'encourager les municipalités rurales à placer des—? 78.

Augmentatiou de salaire :—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder une—aux employés du Palais de Justice de Montréal ? 54.

Automobiles :—Quel a été le produit de la taxe sur les voitures—dans cette province ? 97.

Barrière (Chemin Larocque) :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes des autorités de la paroisse Ste-Cécile, comté de Beauharnois, pour abolir la—qui existe sur son territoire ? 470.

Barthe, J.-B. Meilleur :—de Trois-Rivières,—est-il à l'emploi du gouvernement ? 86.

Beauchemin, librairie :—Le gouvernement achète-t-il des marchandises de la—de Montréal ? 245.

Bélanger, Alexis :—Un nommé—de St-Alexandre, Kamouraska, a-t-il durant l'année 1911 été employé par le gouvernement ? 119.

Beauharnois, prison de :—Quel est le nombre des prisonniers actuellement détenus dans la—? 392.

Billets de location :—Combien de—le gouvernement a-t-il émis, pour fins de colonisation, depuis le 1er juillet 1897 ? 325.

Billets de location :—Combien y a-t-il eu de—émis par le gouvernement, chaque année, depuis 1897 ? 53.

Billets de location :—Quels sont les colons dont les—ont été cancellés dans le canton de Peterborough, comté de Maskinongé ? 436.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

Blondin, Pierre Edouard :— A-t-il reçu des amendes comme juges de paix pour le district des Trois-Rivières? 313.

Blouin, Cléophas :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance de l'article publié dans l'*Evènement* du 20 septembre 191', concernant— ? 439.

Bois :—Quelle quantité de—de toutes sortes et quelle quantité de pin les concessionnaires de limites ont-ils coupés en 1895-96 et 1909-10? 568.

Bois :—Quelle quantité totale de—de toutes sortes et quelle quantité totale de pin, les concessionnaires de limites ont-ils coupés? 570.

Bois de pulpe :—Quelle quantité de—a été achetée par la "Chaudière Improvement" et la "Beauce Pulp Company"? 568.

Boissons :—A qui a été vendu dans chaque cas, les—saisies par le revenu, mentionnées aux pages 465 et 466 des procès-verbaux? 410.

Boudreault, Augustin :—Est-il vrai que M.—de Saint-Joseph d'Alma a payé $211.00 de droits de coupe? 316.

Bureaux de placement :—Quand ont été ouverts les—? 411.

Bureau d'enregistrement, Montréal :—Quels sont les employés du—qui ont été destitués depuis le 23 mai 1897? 288.

Bureau d'enregistrement, Montréal :—Le gouvernement a-t-il l'intention de demander des crédits pour la construction d'un—? 48.

Canada, compagnie d'assurance : —La—est-elle encore actuellement en liquidation? 245.

Caron, Iv. l'abbé :—M.—a-t-il été chargé par le gouvernement d'une mission en Belgique ? 275.

Caron Ludger :—A quelle date la communication concernant—a-t-elle été reçue au département du procureur général? 246.

Carpenter, M. (Bedford) :—Qui a remplacé—comme sténographe pour le district de Bedford? 138.

Cartes géographiques : —Combien de—le gouvernement a-t-il distribuées gratuitement depuis 1905 ? 558.

Carufel, L. J. :—Quels sont les détails de l'item "Provisions", mentionné dans une lettre signée par—? 45.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

Cercle agricole, St-Benoit :—Quelles subventions a touché le—comté des Deux-Montagnes. pour les exercicles financiers de 1895-96 et 1896-97 ? 257.

Centrifuges, petits :—Est-il vrai que le gouvernement entend prohiber l'usage des—? 255.

Classification des lots :—Le gouvernement a-t-il autorisé la—dans le canton Chesham ? 59.

Classification des lots, Emberton canton : - Le gouvernement a-t-il autorisé la—? 72.

Classification des terres :—Quels sont les cantons où il a été procédé à la—conformément à la loi sanctionnée le 2 juin 1904, 4 Edouard VII, chapitre 13, section 7 ? 462.

Chemins :—Le gouvernement de cette province a-t-il pris connaissance de la politique du gouvernement fédéral pour construire des—dans cette province ? 169.

Chemins :—Qui a obtenu le contrat pour la fabrication des machines à arranger les—? 177.

Chemins publics :—Combien y a-t-il de milles de—? 78.

Chemin de péage :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir le—qui existe entre St-Dominique, comté de Bagot, et St-Hyacinthe—? 569.

Chemins à barrières :—Comment sont nommés ou élus les membres de la Commission des—de Montréal—? 432.

Chemins ruraux :—Quelles sommes le gouvernement a-t-il dépensées pour encourager l'amélioration des—? 560.

Chiens vicieux :—Le gouvernement a-t-il l'intention de passer une loi de protection contre les—? 188.

Chemins de colonisation :—Quel montant a été dépensé et payé par le gouvernement pour—? 47.

Chemins de colonisation :—Quelles sommes, le gouvernement a-t-il, chaque année, dèpensées pour—depuis le 1er juillet 1905 ? 414.

Chemins et ponts de Colonisation :—Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour—? 48.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents ;" "Interpellations".

Chemins et ponts (Joliette) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour— ? 71.

Chemins et ponts (Berthier) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour— ? 92.

Chemins et ponts (Montcalm):—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de Montcalm ? 93.

Chemins et ponts (Arthabaska) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté d'Arthabaska ? 93.

Chemins et ponts (Nicolet) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de Nicolet ? 94.

Chemins et ponts (Richmond) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de Richmond ? 94.

Chemins et ponts (L'Islet) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de L'Islet ? 95.

Chemins et ponts (Wolfe) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de Wolfe ? 96.

Chaleurs Bay Mills Co :—Combien de millions de pieds de bois—a-t-elle coupés ou achetés ? 277.

Charbon :—Combien le gouvernement a-t-il acheté de tonnes de charbon en 1911 ? 118.

Charbon (Joliette) :—Qui a été, le fournisseur du—du palais de justice et de la prison du district de Joliette ? 87.

Charbon (Montréal) :—Combien le gouvernement a-t il acheté de tonnes de —en 1910 et 1911 pour le chauffage des édifices publics, Montréal ? 149.

Charest, M. Révd. :—Pour quelle raison a-t on remplacé le — dans la société d'industrie laitière ? 128.

Chasse et pêcheries :—Quel a été le revenu de la—pour les exercices 1896-97, 1904-05 ? 414.

Chibougamou :—Quels montants d'argent ont été dépensés, pour ouvrir un chemin entre Saint-Félicien et— ? 316.

Chenevert, M. T. J. :—est il à l'emploi du gouvernement? 129.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

Christin, T. A. :—Monsieur—est-il encore à l'emploi du gouvernement ? 48.

Code municipal, commission du :—Quels sont actuellement les membres de la— ? 484.

Collèges et couvents :—Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre les— à un régime d'inspections ? 138.

Colons :—Combien de—ont, demandé l'autorisation de défricher plus de cinq acres par an sur leurs lots ? 568.

Colonisation :—Combien a couté les services de la—563.

Colonisation, réserves de :—Quelles sont les–créées par le gouvernemnt? 408.

Commissaire :—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer un—pour représenter la province de Québec à Bruxelles ? 247.

Commissaires de comté :—Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer des— ? 88.

Compagnie d'imprimerie d' Yamaska:—Combien a-t-il été payé à la—,durant l'exercise de 1911 ? 136.

Compagnies d'assurance :—Combien de—sur la vie font actuellement affaires dans la province de Québec ? 295

Compagnies d'assurances mutuelles :—Le gouvernement a-t-il l'intention de rembourser les pertes des assurés dans les— ? 277.

Compagnies d'assurances mutuelles . · Quelles sont les—contre le feu qui sont actuellement autorisées, par permis du département du Trésor, à faire des affaires d'assurance en cette provinee ? 484.

Concasseurs:—Combien de—de pierre complets, accessoires compris, le gouvernement a-t-il en mains ? 354.

Concasseurs :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'acheter cet année des —de pierre avec tous leurs accessoires complets ? 356.

Concile de Trente —Les dispositions du—relativement au mariage, ont-elles été publiées et promulguées en cette province ? 52.

Conserves alimentaires :—Combien y a-t-il de manufactures de—dans la province de Québec ? 150.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents ; " " Interpellations ".

Conserves alimentaires :—Combien y a-t-il de manufactures de—dans la province de Québec ? 276.

Conseiller législatif :—Quelles sont les personnes qui ont occupé successivement le siège de—pour la division de Lanaudière ? 213.

Constables, grands :—Quels sont les—que le gouvernement a destitués depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ? 217.

Coroners :—Quels sont les – qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 186.

Corporations commerciales : – Combien de compagnies constituées en corporations ont été, en 1890-91, 1900-01 et 1910-11, atteintes par la taxe sur les— ? 392.

Cour de circuit :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'une résolution réclamant une enquête sur l'encombrement des affaires judiciaires à la— ? 201.

Cour d'assises :—A quelle date a été tenue, pour la dernière fois, la—dans le district de St-Hyacinthe ? 296.

Cox, canton de :—Quelle quantité de bois a été coupée sur le lot numéro 16¾ Est, rang 6— ? 228.

Culture fruitière :—Quand le gouvernement a-t-il inauguré l'établissement de stations expérimentales pour la – ? 570.

DeBoucherville, Taillon et Flynn :—Les gouvernements—ont-ils subventionné la construction de ponts en fer ? 571.

Delisle, colons :—Quel est le montant des droits de coupe payée par les—? 317.

Deschambeault : Le gouvernement a-t-il accordé des subventions pour la construction d'un pont dans la paroisse de —comté de Portneuf ? 357.

Dette publique :—Quelle somme totale a été versée au fonds d'amortissement de la—du 17 décembre 1891 au 26 mai 1897, du 26 mai 1897 au 23 mars 1905 et du 23 mars 1905 au 30 juin 1911 ? 391.

Détenus :—Tous les—de la vieille prison de Montréal ont-ils été transportés à la nouvelle prison de Montréal ? 150.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

Deux Montngnes, Lac des :—Le gouvernement a-t-il l'intentiou d'accorder gratuitement, cette année, des permis de pêcher dans le— 314.

Deux Montagnes, Lac des :—Le département des pêcheries a-t-il accordé de 1908 à 1912, des licences de pêche dans le lac des—etla rivière Ottawa ? 229.

Dominion :—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—est-elle encore actuellement en liquidation ? 468.

Droits de coupe :—Quel montant de—" The Chaleur Bay Mills Co " devait-elle au département des Terres de la Couronne pour le bois coupé durant l'année 1903-04 ? 278.

Duncaster, canton :—Le lot No 12 du 8ème rang du—est-il patenté ? 277.

Duncaster, canton :—Le lot No 11 du 8ème rang du—est-il patenté ? 277.

Duncastèr, canton :—Le lot No 10 du 8ème rang du—est-il patenté ? 276.

Duncaster, canton :—Le lot No 13 du 9ème rang du—est-il patenté ? 276.

Duncaster. canton :—Le lot No 12 du 9ème rang du - est-il patenté ? 276.

Duncaster, canton :—Le lot No 11 du 9ème rang du—est-il patenté ? 276.

Duncaster, canton ;—Le lot No 10 du 9ème rang du--est-il patenté ? 276.

Duncaster, canton :—Le lot No 9 du 9ème rang du—est-il patenté ? 276.

Eaux courantes :—Le gouvernement a-t-il nommé une commission chargée de proposer des règles pour le régime des-- ? 107.

Ecole :—Y a-t-il des maisons d'—qui ne sont pas en bon état ? 409.

Ecoles élémentaires :—Le secrétaire de la province a-t-il fait placer dans les des outils, mesures ? 150.

Ecoles élémentaires :—Quel est le montant global des subventions que le gouvernement a accordées aux— ? 386.

Ecoles primaires pauvres :—Quel montant le gouvernement a-t-il distribué comme aide aux—au cours des années 1891-92, 1895-96, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ? 386.

Ecoles modèles :—Le mode de distribution des montants affectés aux—et aux écoles académiques catholiques a-t-il été changé dernièrement ? 387.

Pour les ocuments et les interpellations, Voir les index : "Documents :" " Interpellations ".

Ecoles normales :—Quelles sont les—que le gouvernement a fondées depuis le 23 mai 1897 ? 200.

Ecole normale Laval :— Quelle est la moyenne annuelle des élèves maîtres fréquentant l'— ? 288.

Ecoles normales catholiques :—Combien de jeunes filles ont fréquenté les— en 1895-96, en 1904-05 et en 1910-11 ? 414.

Ecoles publiques : — Dans la distribution des montants affectés aux— combien chaque municipalité scolaire rurale a-t elle reçu pour chaque tête de sa population pendant les exercices 1907-08, et suivants ? 409.

Ecoles du soir :—Quels ont été, pour les années 1896 et 1911 le nombre des—en activité ? 416.

Ecoles de coupe :—Combien y avait-il d'—subventionnées par le gouvernement ? 416.

Ecoles d'art et manufactures :—Quels ont été, pour les années 1896, 1905 et 1911, le nombre des—en activité ? 416.

Ecole forestière de Québec :—Quand a été fondée l'— ? 559.

Ecole de laiterie (St-Hyacinthe) :—Combien d'élèves ont fréquenté l'—en 1897 et combien cette année ? 570.

Ecole ménagère, Montréal :—Combien d'élèves fréquentent actuellement l'— ? 256.

Ecoles ménagères :—Combien y avait-il d'—pendant les exercices 1896-97— ? 562.

Ecole des hautes études, Montréal :— Combien y a-t-il eu d'élèves à l'— durant l'année scolaire 1911— ? 168.

Ecole des hautes études commerciales :— Combien d'élèves fréquentent actuellement l'— ? 103.

Ecole des hautes études commerciales, Montréal :—Combien a-t-il été dépensé pour l'établissement de l'— ? 164.

Ecole technique de Québec :—Combien a-t-il été dépensé pour l'établissement de l'— ? 126.

Ecole technique de Montreal :—Combien a-t-il été dépensé pour l'établissement de l'— ? 127.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Ecole technique, Montréal :—Combien d'élèves fréquentent actuellemeut l'— ? 86.

Ecoles technique de Montréal et de Québec :—Combien d'élèves fréquentent l'— ? 416.

Ecole polytechnique de Montréal :—Combien d'élèves ont fréquenté l'—et quelle subvention le gouvernement a accordé à cette école ? 417.

Ecoles, plan d' :—Combien de—le Surintendant a t-il approuvés ? 415.

Ecoles, maisons d' :—Combien y a-t-il de—dont l'état est jugé " médiocre " et " mauvais"— ? 410.

Ecoles, maisons d' :—Quelle était, d'après les rapports reçus au département de l'instruction publique, la valeur des—du mobilier et du matériel servant à l'enseignement— ? 416.

Elèves :—Combien d'—fréquentent actuellement l'ecole ménagère de Montréal ? 256.

Emprunts :—Quel montant le gouvernement avait-il en banque le 30 juin 1897, le 30 juin 1905 et le 30 juin 1911, et quelle partie de ce montant provenait d'— ? 564.

Emprunt:—Quand le gouvernement a-t-il remboursé l'—de $3,860,000.00 ? 564.

Employés :—Combien d'—dans chacun des départements de cette province ont été destitués ? 187.

Enseignes :—Le gouvernement a-t-il l'intention de subventionner les municipalités rurales qui placeront à l'intersection des chemins des— ? 78.

Enseignement :—Comment a été faite la distribution des $10,000 que le gouvernement a fait voter pour encourager les municipalités rurales à confier à des instituteurs l'—dans les écoles de garçons ? 415.

Enseignement primaire :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1904-05 et en 1910-11, payée aux commissions scolaires de chaque comté comme aide à l'— ? 384.

Expositions de volailles :—Combien d'—ont été tenues durant l'hiver de 1911, dans la province de Québec ? 188.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations".

Flynn :—Combien les gouvernements DeBoucherville, Taillon et—ont-ils dépensé pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, du 17 décembre 1891 au 26 mai 1897 ? 571.

Foncière, La :—La compaguie d'assurance mutuelle contre le feu—est-elle encore actuellement en liquidation ? 469.

Fromage :—Combien de boîtes de—la Société coopérative agricole des fromagers de Québec a-t-elle vendues pendant l'année 1911 ? 561.

Fromage, concours de fabrique :—La Société coopérative agricole des fromagers de Québec a-t-elle accordé des primes au—qu'elle a tenu l'an dernier ? 562.

Fromagers :—La Société coopérative agricole de—de Québec, a-t-elle fait son rapport au gouvernement ? 170.

Gardes-forestiers :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ? 212.

Gardes-pêches :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai jusqu'à ce jour ? 196.

Gauvreau, Charles M. P. :—Pourquoi a-t-on remplacé le Rév. M. Charest dans la société d'industrie laitière. par—128.

Géoliers :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 186.

Giroux Isidore : M.—était-il employé au département des Terres de la Couronne, le 23 mai 1897 ? 233.

Graines de semences :—Combien les cercles agricoles ont-ils dépensé pour l'achat d'animaux de race et de—560.

Grandby, collège de :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour aider à la construction d'un—120.

Greffiers de la Couronne :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 169.

Greffiers de la Cour de circuit :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 169.

Horticulture :—Depuis quand le département de l'Agriculture favorise-t-il l'enseignement de l'—à l'école primaire ? 570.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

Ile aux Moutons —Le gouvernement a-t-il vendu ou concédé à M. Whitely une partie de l'—, dans le fleuve St-Laurent? 107.

Industrie laitiere :—Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé pour encouragement à l'—en 1896, 1905 et 1911 ? 561.

Infraction à la loi des terres :—Quels sont les cas d'—, mentionnés à la page 67 du rapport du ministère ? 118.

Inspection des écoles : —Combien le gouvernement a-t-il dépensé, chaque année, pour l'—depuis le 1er juillet 1890 ? 386.

Inspecteurs de beurreries et fromageries :—Depuis combien d'années le gouvernement accorde-t-il des primes aux— ? 562.

Inspecteurs d'hotel :—Le gouvernement a-t-til reçu des représentations pour nommer plusieurs — ? 97.

Instituteurs et institutrices :—Quel montant a été payé pour les fonds de pension des—en 1896-97, 1904-05 et 1910-11 ? 417.

Institutrices :—Y a-t-il dans le district scolaire de l'inspecteur J.-M. Côté, des—mêmes brevetées, qui manquent de compétence dans l'accomplissement de leurs devoirs ? 436.

Institutrices :—Quel est le nombre des—dans les écoles primaires de la province de Québec ? 202.

Institutrices :—Y-a-t-il encore dans la province de Québec des—recevant un traitement de moins de cent piastres par année ? 217.

Institutrices :—Combien d'—recevaient un traitement inférieur à $100.00 en 1905-06— ? 280.

Institutrices, salaire des :—Quels sont les comtés, dans lesquels la moyenne du des écoles élémentaires, est au-dessous de $125.00 ? 97.

Institutrice laïque :—Quelle a été, pendant les années 1891-92, 1896-97, 1904-05 et 1910-11, la moyenne des traitements payés aux—brevetés enseignant dans les écoles catholiques ? 503.

Instruction publique :—Combien a couté, l'— ? 563.

Instruction publique :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il dépensée pour l'—en 1891-92, 1895-96, 1904-05, 1909-10 et 1910-11 ? 384.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Instruction publique, conseil de :—Est-ce l'intention du gouvernement de donner à la classe ouvrière des représentants dans le— ? 107.

Intérêts annue's :—Quel était le montant des—payables sur la dette consolidée le 17 décembre 1891 ? 412.

Immigrants :—Est-il vrai que le gouvernement va s'appliquer à mieux faire connaître les ressources de la province de façon à recruter des immigrants ? 119.

Jacques-Cartier :—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—est-elle encore actuellement en liquidation ? 467.

Jeanson, Arthur :— Le gouvernement sait-il que des officiers de la police provinciale se sont rendus à Milton, et qu'ils ont opéré une saisie de liqueurs spiritueuses, chez M.— ? 355.

Jolin et Rivard :—Les percepteurs—ont-ils pris action sur une plainte concernant certains débitants de liqueurs ? 187.

Juges :—Le gouvernement a-t-il échangé des correspondances aux fins d'insister sur la nomination de trois—additionnels pour la cour de circuit à Montréal ? 409.

Juges de paix (Joliette) :—Quels sont actuellement les— ? 56.

Jurés (indemnité) :—Quelle—les jurés reçoivent-ils en matière civile ? 504.

Jutras, Léopold :—A quelle date la communication concernant les nommés— et Ludger Caron, a-t-elle été reçue au département du procureur-général ? 246.

Kilkenny rang :—Les lots Nos 17*a* et 17*b*, dans le 9ème—sont-ils patentés ? 329.

Lac St-Jean, navigation du :—Quels montants d'argent ont été payés pour faciliter la— ? 314.

Lafrance, Victor :—Quelles sont les sommes payées à—durant l'exexcise de 1911 et pour quels objets ? 136.

Lanctot, Charles :—Combien le gouvernement a-t-il payé à M.—durant la dernière année fiscale ? 176.

Lanctot, M. :—Quels sont les services légaux, payés à—en vertu de l'arrêté en conseil No 476 du 29 juin 1909 ? 139.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

Lanctot, Charles :—Quels sont les services spéciaux rendus par M.— ? 118.

Langlais, J. A , fils :—Quelles sont les sommes payées à—durant l'exercise 1911 et pour quels objets? 136.

Lamontagne, Limitée :—Le gouvernement achète-t-il des marchandises de la maison—de Montréal ? 245.

Leblanc R. N., (Bonaventure) :—Le gouvernement a-t-il poursuivi pour pénalités commerçant de Bonaventure ? 139.

Lebeuf, M. le juge :—Quand—a-t-il été nommé doyen de la Cour de circuit du district de Montréal ? 189.

Lefebvre, Charles !. :—M.—a-t-il été nommé directeur de l'enseignement du dessin ? 213.

Legault. M.-L. :—Quelles sont les sommes qui ont été payées par le gouvernement à—? 46.

Lettres patentes :—Combien de—ont été émises pour lots de colonisation, du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897 ? 564.

Licences de manufacture et de commerce :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il perçue en vertu des—? 553.

Licences, loi des : Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la—? 111.

Licenses, loi des (Bedford) :—Quel est le revenu retiré par le gouvernement provenant des poursuites faites pour infractien à la—? 165.

Licenses, loi des :—Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la—dans le district de Montréal ? 352.

Licenses, loi des (Beauharnois) :—Quels sont ceux qui ont été poursuivis et condamnés pour infraction à la—dans le district de Beauharnois ? 404.

Lieutenant-gouverneur :—Quel est le traitement du—? 149.

Linière, canton :—Combien a-t-il été vendu de bois dans le—dans le comté de Beauce, depuis trois ans ? 278.

Limites :—Le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cours de l'année 1912, de mettre en vente des—de coupe de bois, au plus haut enchérisseur ? 256.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Liqueurs, débitants de, Trois-Rivières :—A-t-il été porté plainte, dans le cours de juillet dernier, contre certains— ? 187.

Liqueurs, saisie de : —Combien de —ont été faites dans le comté de Charlevoix en l'an 1911 ? 410.

Livres :—Quelles sont les—achetés pour distribution, en 1909, 1910, 1911, 1912 ? 545.

Livres, coût des :—Le gouvernement a-t-il fait quelques démarches, pour diminuer le—dans les écoles élémentaires de cette province ? 138.

Livres de prix :—Combien de—le gouvernement a-t-il distribués depuis 1905 ? 559.

Livres canadiens :—Quels sont les—achetés par le gouvernement en 1911, et leur auteur ? 285.

Loi électorale :—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la—45.

Loi des licenses :—Arthur Jeanson a-t-il été poursuivi pour violation de la —de Québec ? 438.

Loi des licenses :—Le gouvernement a-t il reçu des demandes à l'effet d'amender la—? 60.

Loi des licenses :—Est-ce l'intention du gouvernement d'apporter des amendements à la—56

Loi 7, Edouard VII, ch. 3 :—Quelles sont les municipalités de la province de Québec, qui, depuis la—ont adopté un règlement conforme à l'article 2013 des Statuts refondus ? 107.

Lots :—Quels sont les—du canton Peterborough que le gouvernement a concédés par billets de location ou autrement, depuis le 1er juillet 1908 ? 438.

Lots, classification des :—Le gouvernement a-t-il autorisé la—dans le comté de l'Islet ? 435.

Lots, classification des :—Le gouvernement a-t-il autorisé la—dans le comté de Kamouraska ? 436.

Lots de colonisation :—A-t-il été faits des demandes de—dans la région de l'Abbitibi ? 54.

Lots de colonisation —Combien de—ont été vendus pendant chacune des années écoulées depuis le 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 ? 565.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Lot de grève :—Où est situé exactement le—vendu le 19 janvier 1911 ? 118.

Loups :—Quelles sont les mesures que le gouvernement prend pour exterminer les—dans le Parc national ? 235.

Machines a arranger les chemins :—Qui a obtenu le contrat du gouvernement pour la fabrication des— ? 177.

Magnan, C. J. M. :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'un article de—dans le dernier numéro de l' " Enseignement Primaire" ? 137.

Magnan, Hormisdas :—M. —est-il à l'emploi du gouvernement ? 88.

Manseau :—A-t-il été dépensé de l'argent pour les chemins de — ? 279.

Mariage :—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender le Code civil de façon à rendre désormais valide tout— ? 56.

Mason vs. Clément & cie ?—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une action (qui tam) au montant de $80.00 a été intentée par un nommé— ? 356.

Mauvaises herbes :—Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer plusieurs inspecteurs chargés d'enseigner aux cultivateurs les moyens nécessaires pour faire disparaître les— ? 77.

Membres (société d'agriculture) :—Quel était le nombre des—1897, en 1904 et en 1910 ? 569.

Membres (cercles agricoles) :—Quel était le nombre des—en 1897, 1904 et en 1910 ? 569.

Mines :—Quel a été le revenu du département des—pour les exercices depuis 1896-97 jusqu'à aujourd'hui ? 417.

Mines :—Quel a été le revenu des—pour les exercices 1896-1897, 1904-1905 ? 414.

Miquelon :—Dans le cours des années 1909-1910, M. Graham a-t-il fait rapport des pénalités dues par un nommé—dans le comté d'Ottawa ? 333.

Miquelon :—Dans le cours des années 1909-1910, M. Boisvert a-t-il fait rapport des pénalités dues par un nommé—dans le comté d'Ottawa ? 333.

Miquelon :—Dans le cours des années 1909-1910, M. Piché a-t-il fait rapport des pénalités dues par un nommé—dans le comté d'Ottawa ? 332.

Mon premier livre :—Combien d'exemplaires de—le gouvernement a-t-il distribués gratuitement depuis 1905 ? 559.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" " Interpellations ".

Montmorency, pont :—Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la Colonisation, pour chemins et ponts dans le comté de—? 279.

Montreal Technical Institute :—Combien d'élèves fréquentent le— ? 559.

Mantréal, Ile de :—Quel est le montant total de toutes les taxes et contributions versées par l'—dans la caisse provinciale, durant l'année écoulée ? 234.

Montréal :—Quel est le montant total des taxes versées par la cité de—? 185.

Municipalités scolaire :—Quel a été le nombre des—qui ont bénéficié des subventions spéciales accordées ? 387.

Municipalités scolaires, (Shefford) :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subventions des—pour aider à la construction d'académies, couvents ou collèges ? 129.

Mutations de propriété :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il perçue à titre de taxes sur les—? 554.

Mutations de propriété :—Quels montants le gouvernement a-t-il perçus, du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897, en vertu de la taxe sur les—? 394.

Naissances :—Coubien y a-t-il eu de—dans la province de Québec, chaque année, depuis 1901 ? 234.

Obligations indirectes :—Quel était le montant des—de la province le 17 décembre 1891, le 26 mai 1897, le 23 mars et le 30 juin 1911 ? 393.

Ottawa, rivière :—Le département des pêcheries a-t-il accordé des licenses de pêche dans la—? 229.

Ouareau, rivière :—Quelle somme le gouvernement a-t-il octroyée pour la construction d'un pont en fer sur la—St-Paul, Joliette ? 572.

Pagé, Napoléon :—Monsieur—, agent des terres a-t-il fait un rapport au gouvernement, sur l'achat de droits de coupe ? 77.

Paiement :—Le gouvernement a-t-il des dates fixes pour le—de tous ses employés ? 188.

Pain, poids du :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi fixant le—60.

Palais de justice (ancien) Beauharnois :—A quoi sert depuis 1903 l'—situé dans la ville de Beauharnois ? 136.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Palais de justice, (*Montréal*) :—Quels sont les employés du—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec depuis le 23 mai 1897 jusqu'à ce jour ? 291.

Palais de justice (*Montréal*) :—Le gouvernement a-t-il obtenu des options sur les propriétés inclues entre le Palais de justice, la rue Saint-Gabriel et la rue Notre-Dame à Montréal ? 48.

Paquet, Urgèle :—M.—est-il à l'emploi du gouvernement de Québec ? 439.

Pauzé J. B. & Cie :—Qui forme la société commerciale ou la compagnie — ? 128.

Péages, abolition des :—Combien le gouvernement a-t-il du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, dépensé pour aider à l'—sur les ponts et les chemins publics ? 571.

Pêche, Lac St-Louis :—Le ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries a-t-il reçu des demandes pour la—avec seine, ou rêts ? 511.

Pelletier, P. :—Est-ce que le gouvernement a nommé M.—pour le représenter à Londres ? 85.

Pelletier, P. :—L'honorable—député de Sherbrooke, a-t-il été nommé à une charge dépendant du gouvernement de cette Province ? 87.

Percepteurs du revenu :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 233.

Pères du Saint-Esprit :—Les—ont-ils fait de la propagande, en France, en faveur de la colonisation dans la province de Québec ? 257.

Ponceaux :—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire voter des montants d'argents pour conrtruire les—? 77.

Ponts en fer, St-Paul, Joliette :—Quels sont les—dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette ? 78.

Pont en fer, Ste-Mélanie, Joliette :—Quel—le gouvernement a-t-il subventionné dans la paroisse de—? 78.

Ponts en fer :—A quelles municipalités et dans quels comtés le gouvernement a-t-il accordé des octrois pour la construction de—en 1909, 1910, 1911 et 1912 ? 272.

Ponts en fer :—Combien ont coûté les—? 563.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

Ponts de Québec :—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour subventionner des chemins de fer ou le—? 390

Ponts de péage :—Y a-t-il des—dans les cantons de l'est ? 484.

Pouvoirs d'eau :—Le gouvernement a-t-il l'intention, dans le cours de l'année 1912 de mettre en vente des—dans cette province ? 256.

Prison de Québec :—Quel a été le revenu de la—en 1911 ? 213.

Prison de Québec, gardiens :—Quel est le nombre des—? 120.

Prison de Montréal, femmes prisonnières :—Quel est le nombre des—? 120.

Prison de Montréal :—Combien a coûté jusqu'à ce jour la nouvelle—? 125.

Prison de Montréal :—Y a-t-il eu des modifications au contrat pour la construction de la—? 127.

Prison de Montréal :—Quelles sont les ailes de la—comprises dans le contrat intervenu entre le gouvernement et J. B. Pauzé & Cie ? 128.

Prison de Montréal :—Quel a été le revenu de la—? 213.

Prison de Montréal :—Quel est le nombre de prisonniers actuellement détenus dans la—? 356.

Prison de Bordeaux :—Y a-t-il eu des modifications au contrat pour la construction de la—? 127.

Prison de Bordeaux : -Quels sont les sous-entrepreneurs qui sont employés dans la construction de la—? 128.

Prévost, l'hon. Jean :—député de Terrebonne, a-t-il été ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ? 250.

" *Prévoyance, La* " :—Quand et en vertu de quels statuts, la compagnie d'assurance—a-t-elle été incorporée ? 87.

Primes aux municipalités scolaires : —Depuis quand le gouvernement alloue-t-il certaines—les plus méritantes ? 392.

Primes aux instituteurs :—Depuis quand le gouvernement alloue-t-il certaines—et institutrices qui enseignent depuis 10, 15 ou 20 ans ? 391.

" *Providence, La* " :—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu —est-elle encore actuellement en liquidation ? 468.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

" *Provinciale, La* " :—La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu —est-elle encore actuellement en liquidation ? 466.

Protonotaires : Quels sont les—de la Cour supérieure qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 170.

Recettes et paiements :—Quels ont été les chiffres des—pour chacune des années fiscales écoulées depuis le premier juillet 1892 ? 413.

Régistrateurs :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 186.

Restaurants licenciés :—Le gouvernement sait-il qu'un grand nombre de—ne tiennent pas de salle à dîner, tel que le veut la loi ? 129.

Revenu, bureau du, Québec :—Quels sont les officiers du—qui ont été destitués par le gouvernement ? 169.

Revenu, bureau du, Montréal :—Quels sont les officiers ou employés du—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 169.

Revenus :—Quel a été, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 1er juillet 1911, le total des—de la province provenant des différentes sources ? 470.

Revenu ordinaire :—Quet a été le montant du—et celui de la dépense ordinaire pour les exercices 1896-97, 1904-05 ? 413.

Riendeau Jos., (Maskinongé) :—Y a-t-il des amendes qui ont été payées à monsieur— ? 60.

Route nationale :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour construire une—de Montréal à Athelston (Qué.) ? 502.

Routes régionales ;—Est-ce l'intention du gouvernement d'inclure dans la catégorie des—un chemin de Montréal aux frontières ouest de la province ? 502.

Routes régionales :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'inclure dans la catégorie des—une route allant de Montréal à Ottawa, par la rive nord du St-Laurent et qui passera par le comté de Soulanges ? 383.

Routes dans les seigneuries :—Est-ce l'habitude du ministère de la colonisation de faire des – ? 119.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: " Documents :" " Interpellations ".

Rouses-Point, route de :—Le gouvernement a-t-il décidé de construire la route projetée de Montréal à— ? 355.

Salaires des employés :—Le gouvernement a-t-il réduit le—au Palais de justice de Montréal ? 53.

Salaire (supplément)—Y a-t-il au Palais de Justice de Montréal des employés qui recevaient en 1910-11 un—en sus de leur salaire ? 201.

Scottstown :—Le lieutenant-gouverneur en conseil a-t-il approuvé un règlement adopté par la municipalité de—en février dernier, et autorisant la négociation d'un emprunt de $40,000 ? 278

Shérif de Québec :—Est-ce l'intention du gouvernement de s'enquérir si les faits concernant l'intervention publique du—? 487.

Shérif de Québec :—La position de—comporte-t-elle le privilège de s'occuper publiquement de politique ? 417.

Shérif de Québec :—Quels sont les noms et prénoms du— ? 404.

Shérifs :—Quels sont les—qui ont été destitués par le gouvernement de Québec ? 186.

Situation scolaire de Montréal :—Est-ce l'intention du gouvernement d'apporter à la—des modifications ? 53.

Signaï, canton, Lac St-Jean :—Qui était le conducteur des travaux faits dans la côte du chemin municipal— ? 150.

Société d'agriculture, Joliette :—Quels octrois spéciaux le gouvernement a-t-il faits à la— ? 86.

Sociétés d'agriculture :—Comment le gouvernement a-t-il avancé d'argent aux—aux cercles agricoles ? 568.

Sociétés d'agriculture :—Combien le gouvernemefit a-t-il été autorisé à payer aux—en 1893, 1896, 1904 ? 560.

Sociétés de culture du tabac :—Le gouvernement a-t-il donné des octrois à une ou plusieurs—du comté de Rouville ? 329.

Société coopérative agricole, Yamaska :—Quels sont les noms de ceux qui ont demandé l'incorporation de la— ? 226.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

Société de colonisation, Sherbrooke :—Quels sont les montants d'octrois accordés par le gouvernement à la—depuis 1904 jusqu'à 1907 inclusivement ? 220.

Société d'industrie laitière :—Les règlements de la—exigent-ils la résidence des directeurs dans leurs divisions ? 128.

Statues :—Quel est le sculpteur des deux—de L. L. M. M. Victoria 1ère et Edouard VII ? 149.

Statuts refondus :—Combien a coûté l'impression des rapports et des— ? 504.

Statistiques, bureau de :—Est-il vrai que le gouvernement a déclaré en 1909, qu'il était à étudier l'opportunité de l'établissement d'un— ? 234.

St-Alexandre, route de :—Qui a fait les travaux de la—à St-Eleuthère ? 119.

Saint-Benoit, cercle agricole de :—Quel montant le—a-t-il reçu du gouvernement en 1896 ? 234.

Saint-Canut :—Le gouvernement a-t-il accordé à la municipalité de—une subvention ? 503.

Saint-Casimir :—Y-a-t-il un pont de péage dans la paroisse de—dans le comté de Portneuf? 357.

St-Césaire, (Rouville) :—Le gouvernement sait-il qu'il y a une société pour la culture du tabac à—148.

Ste-Clothilde de Horton :—Combien a-t-il été dépensé d'argent dans les chemins de— ? 279.

Ste-Clothilde de Horton :—Quel montant le ministre de la Colonisation a-t-il accordé à la paroisse de—comté d'Arthabaska ? 117.

St-Eustache Canning Company —Est-il vrai que le gouvernement a déclaré que la—ne devait plus compter sur l'aide du gouvernement? 170.

St-François (rivière) :—Un syndicat de capitalistes est-il en négociations dans le but de se porter acquéreur du lit de la—? 56.

St-Pierre (ruisseau) :—Quelle somme le gouvernement a-t-il octroyée pour la construction d'un pont en fer sur le—St-Paul, Joliette? 572.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents ;" " Interpellations ".

Saint-Valérien, (Shefford) :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subvention pour la construction d'un pont à— ? 297.

Successions—(Daux-Montagnes) :—Quel est le montant des taxes que le gouvernement a perçues sur les—depuis le 23 mai, 1897 ? 274.

Subventions :—Quelles sont celles des—octroyées à certaines compagnies de chemin de fer, qui sont devenues caduques ? 511.

Subventions :—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder des—pour la construction d'un palais de justice et d'un bureau d'enregistrement dans le comté de Maskinongé ? 188.

Subventions :—Quelles sont les compagnies de chemin de fer qui ont gagné les subventions en terres qui leur avaient été accordées par la loi ? 512.

Subvention organique :—Quel montant le gouvernement du Canada a-t-il payé à cette province à titre de—depuis le 1er juillet 1905 ? 412.

Subventions (Nicolet) :—Le gouvernement a-t-il accordé des—à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Nicolet ? 196.

Subventions (Portneuf) :—Le gouvernement a-t-il accordé des—à des institutions de bienfaisance dans le comté de Portneuf ? 196.

Subventions (St-Maurice) :—Le gouvernement a-t-il accordé des—à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Saint-Maurice ? 195.

Subventions (Maskinongé) :—Le gouvernement a-t-il accordé des—à des institutions de bienfaisance, dans le comté de Maskinongé ? 195.

Tabac, culture du :—Le gouvernement sait-il qu'il y a une société pour la—ayant sa place d'affaires à Saint-Césaire, comté de Rouville ? 148.

Tabac, planteurs de (Rouville) :—Quels sont ceux qui forment partie de la Société coopérative des—? 77.

Tabac, planteurs de (Rouville) :—Le gouvernement a-t-il donné un octroi à la Société coopérative des—? 77.

Taillon :—Les gouvernements de Boucherville—et Flynn ont-ils exempté du paiement de la taxe sur les transports d'immeubles, les colons qui vendaient leurs lots ? 571.

Taux de péage :—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire disparaître les—sur le pont construit sur la Grande Rivière du Loup ? 570.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations"

Tableaux, outils, mesures :—Le secrétaire de la province a-t il fait mettre dans les écoles élémentaires des—? 150.

Tanner, M. A. G. :—Est-il à l'emploi du gouvernement ? 169.

Taxe sur certaines personnes :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il perçue en vertu de la— ? 557.

Taxe scolaire :—Quelles sommes totales les contribuables ont-ils payées à titre de—annuelles ou spéciales ? 415.

Taxes :—Quel est le montant total de toutes les—versées par la ville et la cité de Montréal ? 185.

Terres publiques :—A qui ont été vendus les 2572 acres de—concédés en 1911 pour fins industrielles ? 136.

Terres propres à la culture :—Le ministre des Terres et Forêts a-t-il donné des instructions de ne pas vendre aux colons des— ? 76.

Terres et Forêts :—Le montant de $694,180.97 représente-t-il les recettes du ministère des—depuis le 1er juillet 1911 ? 290.

Territoire :—Quelle était la superficie du—de la province en 1897 et quelle était-elle en 1911 ? 565.

Timbres de loi :—Quand le gouvernement de la province a-t-il l'intention d'émettre, dans les deux langues, les— ? 130.

Travaux et édifices publics :—Quel a été le montant de la dépense pour—extraordinaires pour les exercices 1896-97 ? 413.

Travaux publics extraordinaires :—Quel montant le gouvernement a-t-il payé pour— ? 391.

Trèfle :—Quand le gouvernement a-t-il commencé à encourager la production de la graine de—? 572.

Trèfle :—Quand le gouvernement a-t-il inauguré l'établissement de stations expérimentales pour la culture du— ? 569.

Tremblay Napoléon vs Edgar Lacombe :—Est-il à la connaissance du gouvernement que des jugements aient été rendus dans des causes de— ? 351.

Trépanier, affaire :—Quel est l'avocat qui a été chargé de représenter le procureur-général dans l'—à Trois-Rivières ? 220.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: "Documents :" "Interpellations".

Trottoirs, palais de justice, (Joliette) :— Le gouvernement a-t-il fait faire des —en front du palais de justice du district de Joliette ? 79.

Travail des prisonniers :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi qui lui permettra d'employer le — ? 59.

Union mutuelle universelle :—L'—est-elle en liquidation ? 351.

Universités :—Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter les octrois des—McGill, Laval et Bishop ? 45.

Valiquette, N. G. :—Pour quels édifices publics la maison—de Montréal, a-t-elle fourni des meubles ou autres marchandises ? 350.

Vallières, P. :—Quelles sommes le gouvernement a-t-il payées à la maison—de Québec ? 569.

Ventilation :—Quel est le nombre des salles de classe et combien ne sont pas pourvues d'un système de— ? 410.

Vergers :—Quand le gouvernement a-t-il commencé à encourager la rénovation des—et quelle mesure a-t-il prise à ce sujet ? 569.

Viandes, inspecteur de :—Est-ce l'intention du gouvernement de faire la nomination d'un—dans les districts ruraux de cette province ? 187.

Voyages aux dépens de la province :—Quels sont les ministres et les députés qui ont fait des— ? 250.

IVRY-SUR-LE-LAC :—Loi constituant en corporation la municipalité d'—. (Voir *Bills*, 73.)

JOLIETTE :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 138.)

KANAWAKI GOLF CLUB, THE :—Loi constituant en corporation— (Voir *Bills*, 111.)

KING EDWARD PARK :—Loi constituant en corporation la compagnie. (Voir *Bills*, 151).

LACHINE :—Loi amendant la charte de la cité de—. (Voir *Bills*, 115.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations".

LAC ST-JEAN :—Loi concernant la compagnie du chemin de fer Québec et—. (Voir *Bills*, 51.)

LAING PACKING Co : —Loi autorisant le transport de certains droits et certaines franchises à Matthews Laing Limited. (Voir *Bills*, 89.)

LAPRAIRIE BRICK Co.-LTD :—Loi concernant la—. (Voir *Bills*, 108.)

LASALLE :—Bill constituant en corporation la ville—. (Voir *Bills*, 59.)

LA TUQUE :— Bill amendant la charte de la ville de—et l'autorisant à compléter et remettre en vigueur son règlement No 6. (Voir *Bills*, 156.)

LAVAL DES RAPIDES :—Loi constituant en corporation la ville de—. (Voir *Bills*, 61.)

LÉGARÉ, P. T. : Loi régissant le régime matrimonial de—et de dame Ethel C. Griffith. (Voir *Bills*, 137.)

LICENCES :— Loi amendant la loi des —de Québec. (Voir *Bills*, 38.)

LICENCES DHÔTEL :— Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre des —dans la ville de Marieville. (Voir *Bills*, 171.)

Lieutenant-gouverneur :

Discours du trône à l'ouverture de la session, 6. Adressé, grossoyée et présentée par les membres du Conseil exécutif, 40.

Discours à la clôture de la session, 615. Messages de Son Honneur requérant la présence des députés au Conseil législatif à l'ouverture de la session, 1, 3. Pour la sanction de certains bills, 380. Pour la clôture de la session, 611. En réponse à l'adresse, 100.

Transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi, 12.

Transmettant les crédits demandés, 79, 581.

Transmettant le rapport concernant diverses nominations du service civil.

LOI DES LICENCES DE QUÉBEC (Commission) :— Projet de résolutions concernant la—. 429. Recommandation de Son Honneur, en comité, étude ajournée, 461. Nouvelle étude, rapport, adoption, 472. (Voir *Bills*, 38.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

LOI ÉLECTORALE : Loi amendant la—de Québec. (Voir *Bills*, 23).

LOI ÉLECTORALE DE QUEBEC :—Loi amendant l'article 180 de la " Loi électorale de Québec ".—(Voir *Bills*, 170).

LOI MEDICALE DE QUEBEC :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la—.(Voir *Bills*, 173).

MAGOG :—Loi amendant la charte de la ville de—et ratifiant un certain contrat. (Voir *Bills*, 123).

MAISONNEUVE :—Loi amendant la charte de la ville de—.(Voir *Bills*, 94).

MANITOU CLUB, THE :—Loi confirmant la charte de—et augmentant ses pouvoirs.—(Voir *Bills*, 102).

MARIE-REPARATRICE :—Loi constituant en corporation la Société de—.(Voir *Bills*, 117).

MARSOLAIS, AVILA-ROMUALD :—Loi confirmant et ratifiant un acte de vente de Joseph Charron à—, Philippe-H. Lesage et Jean Girouard.—(Voir *Bills*, 58).

MIGNEAULT, ARTHUR :—Loi ratifiant un acte de vente du lot numéro 474 de la paroisse du Sault-au-Récollet à—et Victor Morin.—(Voir *Bills*, 146).

MONTRAIT, ANDRÉ :—Loi ratifiant la substitution, créée en vertu du testament de feu André Montrait.—(Voir *Bills*, 49).

MONTRÉL-OUEST :—Loi amendant la charte de la ville de Montréal-Ouest.—(Voir *Bills*, 79).

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY :—Loi amendant la loi constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, 88).

MONTRÉAL, CITÉ DE :—Loi amendant la charte de la.—(Voir *Bills*, 106).

MONTREAL TRAMWAYS COMPANY :—Loi amendant la charte de la.—(Voir *Bills*, 112).

MONT SINAI SANATORIUM :—Loi constituant en corporation the.—(Voir *Bills*, 134).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index ; " Documents :" " Interpellations ".

NICHOLSON, DEMETRIUS NICHOLAS :—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres. (Voir *Bills*, 93.)

NORTH EASTERN RAILWAY Co :—Loi concernant—.)Voir *Bills*, 68.)

NOTRE-DAME DE GRANBY :—Loi autorisant les Commissaires d'écoles de la municipalité scolaire du village de—, à contracter un emprunt. (Voir *Bills*, 46.)

OPTICIENS, ASSOCIATION DES :—Loi amendant la loi constituant en corporation l'—de la province de Québec. (Voir *Bills*, 65.)

ORPHELINAT PROTESTANT :—Loi concernant les Dames de l'—de la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 114.)

ORPHELINS CATHOLIQUES :—Loi autorisant les Dames de l'asile de Montréal, à vendre un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine. (Voir *Bills*, 52.)

OTTAWA AND ABITTIBI :—Loi constituant en corporation :—" Hudson Bay Railway Company. (Voir *Bills*, 83.)

ORATEUR :—Nomination de M. C. F. Delage, 2.

DÉPUTÉ-ORATEUR :—Nomination de M. Joseph A. Tessier, 40.

Informe la Chambre qu'un certificat pour un nouveau bref d'élection a été émané, 5.

Qu'il a reçu les avis de vacances pour Sherbrooke et Lévis, 3.

Qu'il a reçu les certificats d'élection pour les comtés de Sherbrooke et Lévis, 5.

Rapporte le discours du trône à l'ouverture de la session, 6. Réponse à l'adresse, 40. Communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 11, et les états d'affaires de diverses institutions, 17, 51.

Ajourné la Chambre suivant l'ordre préalablement adopté, 421, 451.

Réserve sa décision, 88, 250.

Rend sa décision, 85, 122, 125. Décision confirmée par la Chambre, 599.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

OFFICIERS EN LOI :—Rapport des—concernant les bills présentés durant la présente session, 330.

ORDRES DU JOUR :

Ordres rescindés, 160, 221.

Préséance des ordres du gouvernement, 418, 544.

Ordre spécial, 361.

OUTREMONT :—Loi amendant la charte de la ville d'—. (Voir *Bills*, 124.)

PALAIS DE JUSTICE :—Loi amendant la loi 1 George V, chapitre 9, relativement au— et à la prison de Roberval.—(Voir *Bills*, 29.)

PEOPLE'S TELEPHONE Co :—Loi changeant le nom de la—et lui accordant des pouvoirs additionnels.—(Voir *Bills*, 119.)

POINTE-AUX-TREMBLES :—Loi constituant en corporation " la ville de Saint-Jean-Baptiste de la—. (Voir *Bills*, 121.)

PÉTITIONS :

1. De la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Pointe-aux-Trembles, 28, 158.
2. De la " Great Northern Lumber Co.," 37.

PROCLAMATIONS :—Appelant et prorogeant la Législature provinciale, V à XII.

PREVOYANCE, LA :—Loi amendant la loi constituant en corporation—" The Provident ".—(Voir *Bills*, 135).

PRUDENTIAL TRUST COMPANY :—Loi confirmant les pouvoirs corporatifs de la —, dans les limites de la province de Québec.—(Voir *Bills*, 48).

QUEBEC CENTRAL :—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer— et confirmant une convention passée entre la Compagnie du Chemin de fer du Quebec Central et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—(Voir *Bills*, 104).

QUEBEC CENTRAL :— Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer—.(Voir *Bills*, 103).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

QUEBEC, CITÉ DE :—Loi amendant la loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 60).

QUEBEC EASTERN RAILWAY CO.,:—Loi concernant THE—.(Voir *Bills*, 81).

QUESTIONS DE PRIVILÈGES :—

L'honorable M. Prévost demande que certaines paroles prononcées par le député de Montmorency soient entrées au Journal de la Chambre. M. l'Orateur décide que les règles de la Chambre n'ont pas été violées, 122.

L'honorable M. Taschereau soulève une question de privilège au sujet de certaines assertions concernant l'impression du document de la session No 67 de 1911, 124. M. Cousineau explique certaines considérations qu'il a faites à ce sujet, 134. M. Lavergne s'excuse d'avoir fait certaines assertions erronées, 135.

L'honorable M. Taschereau soulève une question de privilège au sujet d'un article de l'*Action Sociale* du 1er janvier 1912, 134.

L'honorable M. Prevost soulève une question de privilège et demande que l'honorable M. Taschereau soit rappelé à l'ordre, pour certaines paroles prononcées. M. l'Orateur décide que ces paroles n'ont pas le sens qu'on leur impute, 171.

L'honorable M. Prévost soulève une question de privilège, 172.

M. Neault soulève une question de privilège et proteste contre certains écrits concernant la "St. Lawrence Valley Mining Co.", dont il est le président, 532.

QUESTIONS D'ORDRE :—

Question d'ordre soulevée :—M. l'Orateur décide qu'une interpellation n'est pas dans l'ordre quand elle relate des faits qui ne sont pas absolument nécessaires à la clarté de l'interpellation, 85.

Question d'ordre soulevée :—La réponse à une interpellation n'est pas dans l'ordre quand elle renferme des informations qui ne sont pas demandées par l'interpellation. M. l'Orateur rejette la question d'ordre informant la Chambre qu'une certaine latitude doit toujours être accordée aux ministres de la Couronne, 125.

Question d'ordre soulevée :—M. l'Orateur décide qu'il n'y a pas de raison d'appeler un député à l'ordre, quand les mots prononcés n'ont pas le sens qu'on leur impute, 171.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

Question d'ordre soulevée :—Une interpellation n'est pas dans l'ordre quand elle manque de clarté et de précision. M. l'Orateur rejette la question d'ordre parce que la réponse à l'interpellation a été donnée avant que la question d'ordre ne fut soulevée, 262.

Question d'ordre soulevée dans un comité permanent :—Qu'une certaine clause d'un bill n'a pas été spécifiée dans les avis. Le président rejette la question d'ordre et sa décision est maintenue, 378.

Question d'ordre soulevée :- L'étude d'un bill ayant été ajournée, on ne peut le prendre de nouveau en considération, durant la même séance, sans le consentement unanime de la Chambre. M. l'Orateur réserve sa décision, 444.

Question d'ordre soulevée à la troisième lecture d'un bill :—Que certaines clauses ne sont pas spécifiées dans les avis ni dans la pétition. M. l'Orateur décide que ces questions ne sont pas de sa compétence, 458.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un amendement n'est pas dans l'ordre quand il renferme des assertions mensongères. M. l'Orateur maintient la question d'ordre, 458.

Question d'ordre soulevée :—Que le débat ne peut être ajourné sur la motion appelant la Chambre à se former en comité des subsides. M. l'Orateur réserve sa décision, 525. M. l'Orateur rejette la question d'ordre, 525.

Question d'ordre soulevée :—Que la réponse à une certaine interpellation n'était pas dans l'ordre. M. l'Orateur réserve sa décision, 572.

Question d'ordre soulevée à l'adoption des amendemendements du Conseil :—Que l'amendement ne découle pas de la question soumise. M. l'Orateur réserve sa décision, 592. M. l'Orateur maintient la question d'ordre et déclare que l'amendement n'amende pas la motion principale, mais qu'il est simplement une expression d'opinion, 598.

QUEBEC ET SAGUENAY :—Bill concernant la compagnie du chemin de fer.—(Voir *Bills*, 82).

RAT RIVER RAILWAY Co. THE : — Bill constituant en corporation.—(Voir *Bills*, 80).

REGISTRES : — Projet de résolution concernant les—, 45. Recommandation de Son Honneur, en comité, 60 ; rapport, adoption, 61.—(Voir *Bills* 5).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

RÈGLES DE LA CHAMBRE :—Suspendues au sujet de la présentation des pétitions pour les bills privés, 17, 37, 133.

Suspendues au sujet de la présentation d'un bill, 51, 133, 143.

Formation d'un comité pour reviser les règles de la Chambre, 178.

REGISTRES : — Bill amendant les Statuts refondus 1909, concernant les— dans les bureaux d'enrégistrement.—(Voir *Bills* 5).

REPRÉSENTATION : — Loi amendant la loi concernant la— à l'Assemblée législative.—(Voir *Bills* 21).

SAINT-ATHANASE :— Loi détachant certains lots du comté de Rouville et les annexant pour toutes fins à la paroisse de—dans le comté d'Iberville. (Voir *Bills*, 172).

SAINT-CHARLES ET HURON RAILWAY CO. :— Loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 66).

SAINT-CLÉMENT DE MAISONNEUVE : — Loi concernant la fabrique de la paroisse de—. (Voir *Bills*, 64).

SAINTE-CLOTHILDE :—Loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de,—dans le comté d'Hochelaga, à emprunter sur polices d'assurance.—(Voir *Bills*, 159).

SAINTE-CROIX ;—Loi concernant la construction d'une église dans la paroisse de—du Lac-à-la-Croix.—(Voir *Bills*, 148).

SAINT-DENIS, MONTREAL :—Loi amendant les lois spéciales, concernant la paroisse de.—(Voir *Bills*, 77).

SAINT-DUNSTAN :— Loi concernant la paroisse de—du Lac Beauport.—(Voir *Bills*, 67).

SAINT-FRANÇOIS d'ASSISE DE LA LONGUE-POINTE :—Loi spécifiant les pouvoirs des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la,—au sujet du remploi d'un certain prix de vente.—(Voir *Bills*, 145).

SAINT-HENRI :—Loi retranchant du plan de cité de,—maintenant partie de la cité de Montréal, la ligne homologuée indiquant le prolongement projeté de la rue Ste-Émélie jusqu'à la rue St-Ferdinand.—(Voir *Bills*, 132).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".

SAINT JAMES CLUB, MONTREAL :—Loi amendant la charte du,—et ses amendements.— (Voir *Bills*, 131).

SAINT-JEAN :—Loi constituant en corporation le collège de.—(Voir *Bills*, 53).

SAINT-LOUIS-DE-COURVILLE :—Loi érigeant en municipalité de village le territoire de la paroisse canonique de—, dans le comité de Québec. (Voir *Bills*, 150.)

SAINT-MAURICE, HYDRAULIC Co :—Loi concernant la—, (Voir *Bills*, 87.)

SAINT-MICHEL-ARCHANGE, MONTRÉAL :—Loi amendant la loi érigeant en municipalité scolaire distincte la paroisse de—. (Voir *Bills*, 144).

SAINT-NICHOLAS-SUD :—Loi érigeant la municipalité de—. (Voir *Bills*, 75.)

SAINT-PIERRE DE VERONNE A PIKE-RIVER :—Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de—. (Voir *Bills*, 143).

SAINT-VIATEUR D'OUTREMONT :—Bill amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de—. (Voir *Bills*, 110).

SALABERRY DE VALLEYFIELD :—Loi ratifiant le règlement No 229, de la cité de—. (Voir *Bills*, 72.)

SEERS, L. A. :—Loi concernant un acte de donation en date du 31 mars 1910 fait par *et al* à Dame Berthe Seers *et al.* (Voir *Bills*, 71).

SERMENTS, PRESTATION DES :—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la—dans le comté de Sagnenay. (Voir *Bills*, 184).

SERVICE CIVIL :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au (Voir *Bills*, 31).

SERVICE CIVIL, SALAIRE DU :—La Chambre en comité pour prendre en considération un projet de résolutions concernant le—, 247. Recommandation de Son Honneur, en comité, résolutions rapportées, lues deux fois, 364. Deux amendements rejetés, résolutions adoptées, 373. (Voir *Bills*, 31.)

SHERBROOKE RAILWAY AND POWER Co. :—Loi amendant la charte de—(Voir *Bills*, 56).

SHERBROOKE :—Loi amendant la charte de la cité de—(Voir *Bills*, 122).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" "Interpellations".

SIROIS L. P. :—Loi relevant—notaire de certaines fonctions à lui conférées par le testament de dame Frances Jane Mary Lloyd.—(Voir *Bills*, 98.)

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE : —Loi amendant les 8tatuts refondus, concernant les —(Voir *Bills*, 24).

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE :—Loi amendant la charte de la —(Voir *Bills*, 91).

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux—(Voir *Bills*, 3).

SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE (Montréal) :— Loi amendant la loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 142).

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES FEMMES ET DES ENFANTS :— Loi augmentant les pouvoirs de la—. (Voir *Bills*, 57).

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE, (Québec) :— Loi amendant la loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 140.)

SOCIÉTÉS D'AGRICUTURE : - Projet de résolutions concernant les—174. Recommandation de Son Honneur ; en comité, rapport, adoption, 179, 189.—(Voir, *Bills* 24).

SOREL :— Loi amendant la charte de la cité de—. (Voir *Bills*, 120).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Voir les bills No 2, 3, 5, 6, 15, 16, 18, 24, 30, 31, 34, 40, 41, 163, 167, 168, 173, 174, 187.

STATUTS REFONDUS :—Loi amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909. (Voir *Bills*, 174).

STENOGRAPHES :—Loi constituant en corporation l'Association des—, de la Cour supérieure du district de Montréal. (Voir *Bills*, 105).

Subsides :

Estimés de l'exercice finissant le 30 juin 1912 et le 30 juin 1913, 79.

La Chambre en comité des subsides, 40.

Motion : la Chambre en comité des subsides, débat, ajournement, 79. Réprise du débat, 100.

En comité des subsides, 100, 151, 161, 181, 190 203, 399, 402, 421, 423, 446, 459, 476, 477, 480, 495, 506, 517, 526, 528, 535, 538, 540, 543, 548, 551, 572, 580, 581, 583, 591, 597, 601.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents: " " Interpellations ".

Résolutions rapportées, 101, 157, 162, 182, 191, 203, etc.

Résolutions adoptées, 101, 158, 162, 183, 191, etc.

Le comité reprend ses délibérations, 182, 479.

Etude de certaines résolutions ajournée, 402, 419, 532, 548.

Le comité rapporte qu'il n'a pas terminé l'étude de certaines résolutions, 421.

Formation du comité, motion, débat, 515, 518, 527, 529, 531.

Reprise du débat, 517, 522, 526, 527, 533.

Amendement rejeté, 522, 527.

Ajournement du débat, question d'ordre soulevée, M. l'Orateur réserve sa décision, 525.

Question d'ordre soulevée sur un amendement, M. l'Orateur réserve sa decision, 531.

Question d'ordre retirée, 553.

Amendement à la motion : que la Chambre se forme en comité des subsides, amendé, 533.

Amendements proposés à la motion : que la Chambre se forme en comité des subsides, rejetés. Par M. Bernard, 397, 505. Par M. Lavergne, 430, 444, 452, 538. Par l'honorable M. Prévost, 447, 476, 537, 595 600. Par M. Patenaude, 592. Par M. Sauvé, 543, 527, 529, 533. Par M. Tellier, 493, 549. Par M. Gault, 541. Par M. Cousineau, 518, 522. Par M. Lafontaine (Maskinongé), 582, Par M. Sylvestre, 576.

Adoption de certaines résolutions rapportées du comité des subsides, amendement proposé, rejeté, 447, 573.

Adoption de certaines résolutions rapportées du comité des subsides, amendement, débat, débat ajourné, 430, 452. Réprise du débat, 440, 457.

Débat interrompu par la règle 19 concernant l'appel des bills privés, 181, 477.

Voies et moyens : La Chambre en comité de—, 40. La Chambre se forme en comité de voies et moyens, 605. Résolutions rapportées, adoptées, 606.

Bill (No 12) accordant à Sa Majesté les crédits demandés pour payer les dépenses du gouvernement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912 et le 30 juin 1913, et pour d'autres fins du service public. (Honorable M. Mackenzie), adopté, 606. (2 George V, c. 1.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: " Documents :" " Interpellations".

SUBSIDES :—Bill accordant à Sa Majesté les crédits demandés pour payer les dépenses du gouvernement, pour les exercices finissant le 30 juin 1912 et le 30 juin 1913, et pour d'autres fins du service public.

SUBVENTIONS :—Bill concernant des—, à certaines compagnies de chemins fer. (Voir *Bills*, 39).

SUCCESSIONS :—Loi amendant la loi de Québec relative aux—(Voir *Bills* 26).

SYNDICATS :—Loi amendant la loi des—, de Québec.—(Voir *Bills* 11).

SYNDICS :—Loi amendant les lois relatives aux—des chemins à barrières de la rive nord à Québec.—(Voir *Bills* 169).

TANGUAY GEORGE :—Loi ratifiant et confirmant les titres de— à la propriété de certains immeubles dans la ville de Lévis.—(Voir *Bills*, 128).

TERRES, VENTE DES :—Projet de résolutions concernant la—293. Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, première lecture, 318. Deuxième lecture, amendement rejeté, adopté, 337. (Voir *Bills*, 30).

THETFORD MINES : — Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de—et changeant son nom en celui de cité de Thetford Mines.—(Voir *Bills*, 92).

TRAVAIL DES FEMMES :—Loi relative aux heures du— et des enfants dans certaines manufactures.—(Voir *Bills*, 20).

TROIS-RIVIÈRES, CITÉ DES :—Loi amendant la loi constituant en corporation la—.—(Voir *Bills*, 100).

TROIS-RIVIÈRES, TRAMWAY :—Loi constituant en corporation la.—(Voir *Bills*, 99).

TUNGAVA :—Loi concernant l'agrandissement du territoire de la province de Québec par l'annexion de.—(Voir *Bills*, 43).

UNIVERSITY SETTLEMENT OF MONTREAL :—Loi constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, 149).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : "Documents :" " Interpellations ".

VÉHICULES MOTEURS :— Projet de résolutions concernant les—334. Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, deuxième lecture, amendement, question d'ordre, amendement retiré, autre amendement, question d'ordre, amendement retiré, autre amendement, rejeté, adoption, 368.—(Voir *Bills*, 28).

VÉHICULES-MOTEURS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux—(L'hon. M. Mackenzie).

VENTE DES TERRES : — Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la—.—(Voir *Bills*, 30).

VIAU ET LACHAPELLE, PONTS DE : — Projet de résolution concernant les—, 319. Recommandation de Son Honneur, en comité, 488. Rapport, première lecture, 493. Seconde lecture, adoption, 498.—Voir *Bills*, 22.)

VIAU ET LACHAPELLE :—Loi ratifiant la vente des ponts—et des chemins macadamisés de l'île Jésus. (Voir *Bills*, 22).

VOIES ET MOYENS : — La Chambre en comité de—, 605. Rapport, adoption, 606. Bill accordant à Sa Majesté les crédits demandés pour payer les dépenses au gouvernement, pour les exercices finissant le 30 juin 1912 et le 30 juin 1913, et pour d'autres fins du service public. —(Hon. M. Mackenzie).—Adoption, 606. — Sanction, 615. — (2 George V, c. 1).

VOIRIES :—Projet de résolution concernant le département de la—, 247. Recommandation de Son Honneur, en comité, 306. Rapport, adoption, 307.—Voir *Bills*, 16).

VOIRIE :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au département de l'Agriculture et créant le département de la—(Voir *Bills*, 16).

WATSON AGNES :—Loi autorisant dame—veuve de James Allan, à louer une propriété immobilière. (Voir *Bills*, 115).

WESTMOUNT :—Loi amendant la charte de la cité de—(Voir *Bills*, 69).

WILLIAMSON GEORGE :—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres, après examen. (Voir *Bills*, 74).

YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION, MONTREAL :—Loi amendant la charte de la— (Voir *Bills*, 147).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents :" " Interpellations ".